



SYRIA

REVUE D'ART ORIENTAL ET D'ARCHÉOLOGIE



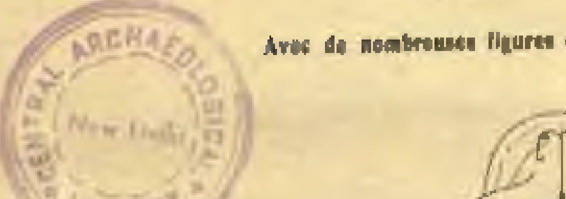
SYRIA

REVUE D'ART ORIENTAL ET D'ARCHÉOLOGIE

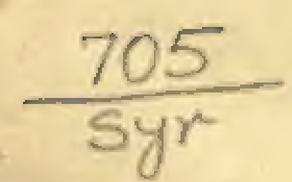
publiée sous le patronage
du Haut-Commissaire de la République française en Syrie

TOME XVIII

Avec de nombreuses figures et 49 planches hors texte.







PARIS
LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER
12, RUE VAVIN (VI^e)

1937

ANTIQUITÉS SYRIENNES

PAR

HENRI SEYRIG

19. — Note sur Hérodien, prince de Palmyre.

On connaît depuis très longtemps le texte d'une dédicace gravée sous une niche de l'arc monumental de Palmyre, en l'honneur d'un certain Hérodien, roi des rois. Mais l'identification de ce personnage n'a fait aucun progrès depuis le jour, lointain également, où Clermont-Ganneau a proposé [1], avec toutes les réserves que méritait une simple hypothèse, de reconnaître en lui le fils mineur au nom duquel Zénobie avait pris le pouvoir en 267 ou 268, après l'assassinat d'Odénat. Les textes littéraires, de valeur très médiocre, s'accordent à nommer ce prince Hérennien, ce qui n'aurait pas créé une difficulté insurmontable si l'identification avait eu pour elle un argument positif. Or, M. Cantineau a donné dans son utile *Inventaire des inscriptions de Palmyre*, il y a qu es années, une lecture extrêmement améliorée de cette dédicace. Il est aisé de montrer que la nouvelle leçon ne se borne pas à ruiner les hypothèses antérieures : elle permet d'identifier le prince à coup sûr.

Voici, à peu de chose près, le texte donné par M. Cantineau comme lisible a llement : tous mes efforts n'ont abouti à le perfectionner qu'en des détails insignifiants [2]. Le nom du prince est attesté par des lectures plus anciennes.

[Β]ασιλέα βασιλέων Ηρω[δι]ανὸ[ν . . . . βα]σιλείας τὸν κατὰ
[Π]έ[ρ]σῶν νείκην ἀναδησάμενον Σεπ[τιμίου Ηρωδι]ανοῦ Ἰούλιος Αὐρήλιος
[. . . . .]ιος σ[. .]ω[— — — — — — — — — — — — — — — —]
C[.]ΙΙΗCΚΕΝΤΗΝΑ[— — — —]ΟΤΕΡΟΙCΤΡΑ [— — —λαμ]προτάτης
[κ]ολω[ν]εί[ας]

[1] Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, 3, p. 194-201.

[2] Cantineau, *Inventaire des inscriptions de Palmyre*, 3, 3. — Ligne 1 : après βασιλέων, tout semble indiquer que l'on doit lire ηρω ; puis vient une lacune de deux lettres, puis un

Le point sur lequel M. Cantineau a fait faire au texte un progrès décisif, est celui qui concerne la victoire persique d'Hérodien, que l'on ne pouvait même soupçonner jusque-là. Mais quelle est cette victoire ?

On se rappelle que l'armée perse, après la défaite de Valérien (fin de 259 ou début de 260), avait occupé une partie de la Cappadoce et de la Cilicie, ainsi qu'Antioche et la Syrie du Nord. Pourtant, les Romains s'étant ressaisis, Sapor jugea prudent de se replier. Odénat, indécis jusque-là, prit parti contre lui, et, dans une campagne dont les détails restent problématiques, le vainquit. Rappelé sur ces entrefaites en Syrie pour y combattre l'usurpateur Quietus, il parvint à supprimer celui-ci (en 262), sur quoi Gallien lui conféra le commandement de toutes les troupes dans les provinces orientales, et deux ans plus tard le titre *d'imperator*. Odénat fit alors contre les Perses une seconde campagne, où il descendit jusque devant Ctésiphon (264). Trois ou quatre ans plus tard (267-268), il périssait assassiné [1].

Les Palmyréniens n'ont fait la guerre aux Perses ni avant la campagne de 261, ni après celle de 264. La victoire mentionnée dans notre texte a donc été remportée sous le règne d'Odénat, ce qui suffit à éliminer l'hypothèse de Clermont-Ganneau, qui regarde Hérodien comme un enfant mineur à la mort de ce prince. Le problème se réduit donc à chercher un personnage qui remplisse les trois conditions suivantes : 1° porter le titre de *roi des rois*, lequel n'est pas un titre de courtoisie, mais celui d'un prince régnant [2] ; 2° avoir été vainqueur des Perses ; 3° n'avoir pas survécu à Odénat, comme ce fut le sort d'Hérennien, car lui survivre, avec un pareil titre, c'était lui succéder, ce qui serait contraire aux données historiques que l'on possède. Or, l'Histoire auguste mentionne un personnage qui satisfait à toutes ces exigences [3]. C'est le fils

omicron ou un *oméga*, puis sans doute NTH ; la lacune suivante est de 12 lettres, y compris [βα]. A la fin, on reconnaît le titre de la colonie, qui semble avoir été placé en cul-de-lampe au milieu de la ligne. Peut-être la ligne 4 mentionnait-elle les στρατηγοί de la colonie.

[1] Sur cette date : Parisineau, cité par Stein, *Herennianus 1* (Pauly-Wissowa).

[2] C'est le titre porté par Odénat lui-même à l'instar des rois de Perse : Cantineau, *op. cit.*, 3, 19 ; *Journal asiatique*, 1933, p. 217 s.

[3] *Scriptores historiæ augustæ, triginta tyranni*, 15 : *(Odenatus) assumto nomine primum regali cum uxore Zenobia et filio majore cui erat nomen Herodes,... contra Persas profectus est. — (Idem) a consobrino suo Mæonio... interemtus est cum suo filio Herode, qui et ipse, post reditum de Perside, cum patre imperator est appellatus* ; 16 : *Herodes, non Zenobia matre sed priore uxore genitus, cum patre accepit imperium.*

aîné d'Odénat, d'un premier lit. Il fit avec son père la guerre persique ; au retour de celle-ci, il fut associé par lui à la royauté ; enfin, il partagea son destin funeste dans l'attentat de Méonius. L'Histoire auguste appelle ce jeune prince Hérode, ce qui vaut bien Hérennien. C'est évidemment lui que mentionne notre texte, en nous faisant connaître son nom véritable, ou du moins la transcription la plus officielle de son nom palmyrénien[1].

Un heureux hasard me permet d'ajouter à cette identification le portrait du prince retrouvé. Cette image, frappée sur un jeton de plomb (pl. VI, 1-2)[2] avec la légende ΗΡΩΔΙΑΝΟϹ Ο ΒΑϹΙΛΕΥϹ, donne les traits d'un homme imberbe, coiffé d'une haute tiare conique[3], qui est ornée d'une espèce de crête comme celle des rois d'Osroène ses contemporains (pl. VI, 3). Sur la nuque, la tiare laisse échapper un gros flot de cheveux, qui rappelle les effigies des Sassanides. Une bandelette, dont on voit flotter les extrémités, servait à nouer, soit ces boucles, soit peut-être un diadème, qui ceignait très habituellement les tiares royales. — L'effigie du revers est moins facile à comprendre. Personne n'hésiterait sans doute à y reconnaître une femme, avec sa coiffure côtelée et son chignon, s'il ne s'y ajoutait une couronne de laurier, peu habituelle aux princesses, et la même légende qu'à l'avers. Est-ce une image maladroite du même Hérodien, qui serait figuré d'une part en roi de Palmyre, d'autre part, en *imperator* romain ? Je n'oserais l'affirmer.

Le musée de Damas a acquis ce plomb d'un collectionneur dont presque toutes les pièces avaient été recueillies à Antioche, et sa légende grecque permet de croire que c'est bien dans cette ville, et non à Palmyre, qu'il a été frappé. Hérodien et son père durent être maîtres d'Antioche aussitôt après s'être débarrassés de Quietus. — Cette origine est encore confirmée par un autre jeton du même musée (pl. VI, 4-5)[4], qui a été acheté, lui, comme provenant d'Antioche. On y voit, d'une part, le buste d'une femme couronnée de

[1] On a proposé parfois d'identifier le prince que l'*Histoire auguste* nomme Hérode avec le fameux Worôd des inscriptions de Palmyre (voir la discussion dans Février, *Essai sur l'histoire de Palmyre*, p. 90 s.) : notre identification paraît devoir mettre un terme au débat, puisque le nom de Worôd est transcrit en grec par Οὐορώδης.

[2] Diamètre 21 mm. Après la légende grecque, on distingue un signe qui ressemble un peu à la lettre palmyrénienne *P*. Je ne sais comment l'interpréter. Il est à peine utile de dire qu'en araméen, le nom de Palmyre est *TDMWR*.

[3] Sur cette tiare, voir plus loin, p. 26.

[4] Diamètre actuel 17 mm.

toars : c'est la reine Zénobie elle-même, comme le montre la légende ZHNOBIA H BACIΛICCA. De l'autre côté on distingue, malgré l'usure de la pièce, une Victoire tournée à droite, debout sur un globe (sur notre planche, par suite d'une erreur, ce revers a été figuré la tête en bas). Les deux jetons appartiennent évidemment à la même série.

20. — Armes et costumes iraniens de Palmyre.

Les seuls mémoires [illegible] sur le costume palmyrénien [1] remontent à une époque où les monuments de Palmyre n'avaient été publiés qu'en petit nombre. Aujourd'hui les recueils de MM. Chabot et Ingholt, ainsi que les rapports de la mission de Doura, fournissent la base qui manquait jusqu'ici, et à laquelle il me suffira d'ajouter, grâce aux dessins que je dois à l'amitié de M. Amy, un choix des fragments qui gisent encore dans les nécropoles. De plus, le champ des comparaisons a été notablement élargi par les publications récentes qui donnent accès aux antiquités des Parthes, de la Perse sassanide, de la Bactriane et du Turkestan chinois comme à celles des Scythes, des Sarmates et des nomades de l'Asie centrale. La brève esquisse que je voudrais présenter se borne [illegible] ; elle [illegible] cependant qu'il [illegible] à l'image [illegible] que l'on se fait des rapports de la Syrie avec l'empire des Parthes, rapports dont un mémorable travail de M. Rostovtzeff [2] vient à la fois de tracer les grandes lignes et de préciser plus d'un détail.

La dualité qui marque si fort toute la civilisation des Palmyréniens se fait sentir aussi dans leur mode. De même que leurs inscriptions sont bilingues, de même que leurs artistes traitent les motifs hellénistiques à la manière de l'Orient [3], de même leur costume est-il tantôt le vêtement drapé des Grecs, tantôt l'habit coupé des Iraniens, [illegible] à [illegible] par son pantalon.

Il est singulier que les Palmyréniens n'aient transmis leur image à la pos-

(1) LIDZBARSKI, *Ephemeris für semitische Epigraphik*, I, p. 87-89 ; HEUZEY, *Revue archéologique*, 24, 1930, p. 4 s.

(2) ROSTOVTZEFF, *Dura and the Problem of Parthian Art*, *Yale Classical Studies*, 5, 1935, p. 157-60.

(3) *Syria*, XV, 1934, p. 165.

tenté que sous ces deux costumes, tous deux étrangers. Le costume indigène est absent de leurs portraits [1], peut-être parce que cette sculpture funéraire est un art d'apparat, où il semblait plus flatteur de paraître à la mode de Séleucie du Tigre ou d'Antioche. Quoi qu'il en soit, c'est dans les scènes mythologiques qu'il faut chercher le vêtement local, simple tunique à manches, accompagnée d'une étoffe qui enveloppe les jambes et se roule en bandeau sur les reins, selon un usage déjà attesté chez certains soldats assyriens [2]. Ce costume est porté par tous les personnages mâles (divins ou mortels, on ne sait) dans la scène de la procession du chameau, qui est sculptée sur une poutre du temple de Bel et dont le caractère arabe est certain [3]. A quoi l'on ajoutera que les dieux arabes Azizou [4], Maan, Saad, Abgal, Ashar [5], sont vêtus de même, et que la mise de ces protecteurs des caravanes devait bien avoir quelque chose de commun avec celle des caravaniers [6]. Peut-être faut-il mettre encore parmi les costumes indigènes la longue robe à manches, parfois curieusement troussée comme sur les reliefs du monument de Commagène [7] et du temple de Bel [8].

Les bourgeois de Palmyre ont donc préféré au costume local le costume grec et le costume parthe. Le premier, et le plus simple, est de beaucoup le plus fréquent : il orne presque seul les innombrables bustes funéraires. On a pu se demander si le second était la marque d'une caste ou d'une nation [9].

(1) Voir cependant certains costumes très simples, par ex. Ingholt, *Studier over palmyrensk Skulptur*, pl. I, 3.

(2) Thureau-Dangin et Dunand, *Til Barsib*, p. 40.

(3) *Syria*, XV, 1934, p. 159. Cf. Vaux, *Revue biblique*, 44, 1935, p. 397 s.

(4) Ingholt, *Studier over palmyrensk Skulptur*, pl. VII, 2.

(5) Les images de tous ces dieux sont sculptées sur les monuments découverts par M. Schlumberger dans la Palmyrène du Nord-Ouest, et qui seront prochainement publiés. Voir, en outre, le dieu Kerauno (*Syria*, 13, 1932, pl. XVIII, 4) et deux dieux sur le relief du Wadi el-Miyah (*ibid.*, pl. LVI), dont l'un est peut-être [illegible], *Archäologischer Anzeiger*, 1935, p. 620). Enfin, à Doura, Ashar ou Saad, armé d'un bouclier rond (Rostovtzeff, *Yale Classical Studies*, 5, 1935, fig. 40) et un dieu chamelier (*ibid.*, fig. 44).

(6) Voir certains prêtres de Doura (Cumont, *Fouilles de Doura*, pl. XXXII), et divers personnages palmyréniens (Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, pl. XXVIII, 13 et 14).

(7) Humann et Puchstein, *Reisen in Kleinasien und Nordsyrien*, p. 320.

(8) *Syria*, XV, 1934, p. 176 s.

(9) Il arrive, par exemple, que de deux personnages couchés sur le même lit, dans un bas-relief funéraire dont le caractère familial semble évident, l'un soit vêtu à la grecque, l'autre à la parthe. C'est le cas d'un des reliefs de l'exèdre ouest du tombeau de Iarhai (*Syria*, 17, 1936, pl. XLVI). — Dans le relief fu-

mais il ne le semble pas. Toujours brodé, et presque toujours chargé d'une ou deux armes d'apparat, il ne se voit guère que dans les sacrifices et les banquets, où se déployait un certain faste : ce devait être un habit de gala pour les riches et leur maison.

La mode du pantalon régnait en Iran depuis une époque reculée. Nous le savons par les reliefs funéraires des Achéménides [1], où le trône du grand roi est soutenu par de nombreuses figures, dont chacune représente avec son costume une province : le pantalon y est donné aux peuples du Nord exposés à un climat rigoureux [2] : Mèdes, Parthes, Bactriens, Sogdiens, Chorasmiens établis près de la mer d'Aral, Arméniens, Cappadociens, Thraces et Saces, auxquels il faut ajouter trois nations qui y joignent une botte ou jambière à haute tige : les Ariens, les Arachosiens et les peuples de la Drangiane, tous trois indigènes des hautes régions qui forment aujourd'hui le Sud de l'Afghanistan et sa frontière vers le Chorassan. Les peuples du Sud, au contraire, ont des vêtements drapés, parmi lesquels on distingue celui des habitants de la

néraire de [illegible], ce personnage est vêtu à la parthe, ses fils à la grecque (*Syria*, 15, 1934, pl. XXIV, 2). D'autre part, le relief du temple de Bêl, où l'on voit une scène d'offrande près d'un palmier (*ibid.*, pl. XXIII), fait alterner les sacrificateurs vêtus à la grecque et à la parthe, et il semble bien que l'on soit en droit de regarder les uns et les autres comme des prêtres. Enfin l'habit parthe revêt aussi bien des personnages imberbes et coiffés du mortier, que des personnages barbus dépourvus du mortier, en qui l'on voit avec raison sans doute, respectivement, des prêtres et des laïcs. Voir INGHOLT, *Berytus*, 2, 1935, p. 71.

[1] HERZFELD, dans SARRE et HERZFELD, *Iranische Felsreliefs*, p. 48 s. L'identification des diverses figures doit être corrigée d'après ce qui est dit, dans un *addendum* au même ouvrage, p. 251. — Je ne distingue pas bien la contradiction que l'on paraît trouver entre les deux textes où Hérodote parle du costume des Perses et les monuments où ce costume est représenté. Hérodote écrit d'une part (1, 135) que les Perses ont adopté le costume des Mèdes, et, d'autre part, décrivant les contingents perses (7, 61), il leur attribue le pantalon, ce qui semble confirmer son premier dire, puisque le pantalon, d'après les reliefs de Persépolis, est l'habit des peuples du Nord, en particulier des Mèdes. Cependant les reliefs de Persépolis habillent les Perses de la robe drapée. Mais ces monuments, les plus officiels que nous ait laissés la civilisation perse, s'en tiennent aux données les plus strictes de la tradition. Ils nous montrent le costume national sous son aspect le plus pur, aspect qui paraît d'ailleurs n'avoir jamais été complètement abandonné par la cour des Achéménides, comme en témoignent les images du grand roi et celles de l'aristocratie phénicienne qui l'imitait. Le passage d'Hérodote sur le changement de mode semble donc clair. Cf. SCHOPPA, *Darstellung der Perser in der griechischen Kunst*, Coburg 1933, p. 46 s.

[2] Voir les intéressantes remarques que fait, sur la diffusion de cette mode, le voyageur chinois Yi-Tsing, cité par FOUCHER, *Art gréco-bouddhique*, 2, p. 93 s.

Perside et de la Susiane, une ample robe, sans manches rapportées. Le grand roi porte toujours cette robe, comme fait aussi l'aristocratie phénicienne, qui imitait la mode de ses suzerains perses [1]. Le pantalon dut être bientôt préféré comme vêtement de chasse et de guerre. Hérodote dit qu'il était porté même par les contingents de Perside [2], et les satrapes, les guerriers en sont vêtus sur les monnaies et les intailles iranisantes d'Asie Mineure [3]. Le sarcophage d'Alexandre, qui semble donner une image fidèle de ce qu'était la tenue de campagne sous les derniers Achéménides [4], en revêt tous les Perses.

Il est probable que le pantalon resta surtout un vêtement militaire jusqu'à l'avènement des Parthes. Les villes phéniciennes, où l'on a porté la robe persique jusqu'à la conquête romaine, ne l'ont même jamais connu. En revanche, son port est attesté à Samosate dès le début du Ier siècle avant Jésus-Christ sur le monument royal [5], à Palmyre dès le règne de Tibère sur les reliefs du temple de Bel. Dans les régions intermédiaires, notre information semble d'abord contradictoire. Hérodien [6] décrit l'empereur Héliogabale, qui était issu des rois-prêtres d'Émèse, accomplissant les rites syriens autour de la pierre noire qu'il avait apportée de sa patrie à Rome ; or, ce jeune prince avait *les jambes entièrement couvertes, des orteils aux cuisses, d'un vêtement brodé d'or et de pourpre*. Il se peut donc que les grandes familles d'Émèse se vêtissent à la même mode que celles de Palmyre. Mais s'il est vrai que ces régions intermédiaires ont fourni un grand nombre de monuments où le pantalon est revêtu par des dieux, comme à Doliché [7], à Chalcis du Bélus [8], à Epipha-

(1) [illegible] p. 61 s. ; Chéhab, *Berytus*, I, 1934, pl. XII. — Cf. *Syria*, XV, 1934, p. 158, note 2, et Hopkins, dans *Excavations at Dura, Sixth Season*, p. 229.

(2) Hérodot., 7, 61 s.

(3) Babelon, *Perses achéménides*, p. 20, pl. IV, 15 s. — Sur les gemmes dites gréco-perses : Furtwaengler, *Antike Gemmen*, pl. XI s. ; Maximova, *Archaeologischer Anzeiger*, 1928, p. 657 s. ; Moortgat, *Hellas und die Kunst der Achaemeniden*, p. 41 s.

(4) Mendel, *Catalogue des sculptures des musées impériaux ottomans*, I, p. 181 ; sur le degré de véracité de ces bas-reliefs (pour ce qui est du costume), voir Schoppa, *Darstellung der Perser in der griechischen Kunst*, p. 48 ; 51.

(5) Humann et Puchstein, *Reisen in Kleinasien und Nordsyrien*, pl. XXXV s.

(6) Herodian., 5, 3, 12. [illegible Greek text]

(7) Cumont, *Études syriennes*, p. 191 ; cf. mes notes dans *Syria*, 14, 1933, p. 372 s.

(8) *Syria*, XV, 1934, pl. XXI, 2. Il est probable que les spécialistes pourraient assigner une date assez précise à ce torse, grâce aux carac-

ment [1], à Émèse [2], à Baalbek [3], à Dionysiade en Batanée [4], à Pétra [5], elles n'en ont pas fourni un seul où un mortel soit accoutré de la sorte, et ce silence est frappant, au moins dans des centres où les monuments sont aussi nombreux qu'en Auranitide et en Batanée [6]. Cette contradiction se résoudra si l'on admet que la population civile n'a jamais (ou presque jamais) adopté le costume iranien, tandis que ses dieux l'ont adopté en leur qualité de dieux militaires, en un temps où il personnifiait le guerrier. Le plus ancien exemple syrien de cette mode, pour un dieu, se trouve sur une curieuse monnaie du second règne de Démétrius II (129-125), monnaie dont le lieu d'émission n'est malheureusement pas connu [7]. Plus tard, les mêmes dieux ne manquèrent pas d'adopter la cuirasse hellénistique pour se mettre au goût du jour [8]. Sans doute le costume ancestral des Parthes n'entra-t-il dans l'usage de la cour qu'à l'avènement des Arsacides [9], et ne se répandit-il qu'alors dans la population civile des régions où s'exerçait l'influence de la nouvelle dynastie. A Palmyre, il fut porté jusqu'aux derniers jours de la ville.

La forme la plus simple est celle que porte le dieu Aphlad sur une stèle de Doura [10] : c'est un pantalon uni, ajusté au mollet, et dont les plis forment comme autant d'anneaux autour de la jambe. Cette forme se rencontre à Palmyre sur un fragment de calcaire tendre, découvert sous le sol de la cour du temple de Bêl, où il était remployé dans une fondation avec des fragments épigraphiques et architecturaux qui sont parmi les plus anciens de la

tères de la cuirasse [illegible] par la grande simplicité de son modelé et de son ornementation, par le tour presque droit de son bord inférieur, par l'absence, sauf aux épaules, de la bordure lobée qui distingue ce genre de statues dès l'époque de Néron. Mendel (*Catalogue des sculptures des musées ottomans*, n° 584) semble se classer dans un groupe dont les exemplaires les plus récents ne sont pas postérieurs à l'époque de Claude ([illegible], *Berytus*, 2, 1935, p. 136 s.) [illegible] très haut dans le Ier siècle [illegible] comme la statue de [illegible] (Loeb [illegible], *Parthique et Art romain*, p. [illegible]).

(1) Dussaud, *Syria*, V, 1924, p. 140, pl. XXXI, 1. Également Lassus, *Inventaire archéologique de la région au N.-E. de Hama*, p. XLIII, 2.

(2) Ronzevalle, *Aréthuse*, 1930, p. 19.

(3) Wiegand, *Baalbek*, [illegible], p. [illegible].

(4) Dunand, *Musée de Soueida*, p. XIII, [illegible].

(5) Brünnow et v. Domaszewski, *Provincia Arabia*, I, p. 436, fig. 508.

(6) Dunand, *Musée de Soueida*.

(7) Macdonald, *Catalogue of the Hunterian Collection*, 3, pl. LXVII, 22.

(8) Rostovtzeff, *Yale Class. Studies*, 5, 1935, p. 229 s.

(9) C'est ce qu'illustrent les monnaies où les rois figurent assis sur le trône (*British Museum Catalogue, Parthia*, pl. XI, 1; XVI, 1 ss.) et un graffite de Doura (Cumont, *Fouilles de Doura*, p. 237 s., pl. XCIX, 2).

(10) Rostovtzeff, *Excavations at Dura-Europos, Fifth Season*, p. XII.

ville [1]. La stèle d'Aphlad elle-même remonte d'ailleurs à la première moitié du Ier siècle. Par la suite, cette forme n'apparaît plus que sur certaines images divines [2], qui doivent reproduire d'anciennes idoles, notamment celles de Bêl.



Fig. 1. — Costume palmyrénien (musée de Palmyre; 150-200 après J.-C.).

Les reliefs monumentaux du temple de ce dieu, qui remontent aussi au Ier siècle [3], figurent divers personnages en pantalon, mais ce vêtement y est presque entièrement dissimulé par de hautes jambières. Son étoffe n'y apparaît qu'une seule fois, sur la cuisse du dieu Malakbêl, dans l'échancrure de la jambière. Sa forme semble large et tombante (on ne voit pas de plis), et sa couture est parée d'un galon sur la face interne (seule visible) de la jambe. Sur les monuments plus tardifs, le pantalon est assez étroit, et le galon, toujours placé sur la face antérieure, va s'amincissant vers le bas (fig. 1) [4]. Ce galon ne fait défaut, je crois, que sur deux reliefs du IIIe siècle, dont il sera question plus loin (p. 20). Le pan-

[1] Comme le montre une série de faits qu'il est impossible d'exposer ici, la cour du sanctuaire de Bêl fut considérablement agrandie, probablement au milieu du Ier siècle, après la construction du temple. Les terrassements qu'entraînèrent ces travaux se firent en partie au moyen de matériaux de construction qui avaient appartenu à des édifices démolis du sanctuaire. Une partie de ces débris, qui présentent un intérêt considérable pour l'histoire de l'art palmyrénien du début du Ier siècle, a été exhumée, mais reste encore inédite.

[2] *Syria*, XIII, 1932, pl. XLII, LV, p. 191, fig. 4; etc.

[3] *Syria*, XV, 1934, pl. XXII et XXIII. — Une heureuse hypothèse de M. Rostovtzeff (*Yale Classical Studies*, 5, 1935, p. 255) suppose que chacun de ces reliefs a pu être dédié par un donateur différent, qui choisissait son sujet et son sculpteur. Cela paraît assez probable en effet, et rendra un peu plus incertaine la date de ces tableaux, puisque la décoration des parties hautes du temple, qui n'a jamais été achevée, a pu s'échelonner sur un certain nombre d'années. Mais je crois, en gros, que ces sculptures remontent toutes à la première moitié du Ier siècle. Leur style, que j'ai analysé ailleurs, est si différent de celui que l'on rencontre à la fin du siècle (Ingholt, *Acta archaeologica*, I, 1930, p. 191 s. : buste daté de 65-66, à comparer avec le buste du dieu Shadrafa, daté de 55, Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, pl. XXIII, 1 ; Ingholt, *Studier over palmyrensk Skulptur*, pl. I, 1) qu'il faut bien supposer quelques décades pour son développement.

[4] Par exemple, Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, pl. XX, 1 et 4, Ingholt,

talon est toujours rentré dans la chaussure : une fresque de Doura [1] et certains vêtements très analogues trouvés en Mongolie [2] semblent montrer qu'il n'était pas ouvert, mais pouvait chausser tout le pied, comme faisaient au moyen âge certaines chausses, terminées par ce que l'on nommait le chausson.

Ce pantalon semble pareil, jusque dans son ornementation, à celui que l'on portait en Perse sous les derniers Achéménides, et que montre le sarcophage d'Alexandre [3].

La jambière était un long tube d'étoffe ou de cuir, échancré à la cuisse et généralement pourvu d'un large galon. Sur les reliefs du temple de Bêl [4], ce galon règne devant, et la jambière est échancrée derrière ; sur les reliefs plus tardifs [5], le galon règne sur la face externe, et la jambière, montant derrière (fig. 22), est échancrée sur la face interne (fig. 2) ou sur le devant (pl. I). Le galon devait servir à la suspension et s'attacher à une ceinture de dessous. Ce système n'est pas visible sur les monuments syriens, parce que la jupe de la tunique ou de la cuirasse le cache, mais certains reliefs perses [6] en montrent le détail (pl. II, 1). Peut-être qu'il permettait de remonter à volonté la jambière, par exemple pour l'équitation : l'échancrure disparaissait alors sous la tunique et l'on réduisait ainsi les plis, qui tombaient sur le pied quand l'individu était debout [7].

Ces jambières n'étaient pas spéciales aux Palmyréniens, comme le montre une statue trouvée à Chalcis du Bélus et qui pourrait remonter, d'après les formes de sa cuirasse, au début de notre ère [8]. Leur origine est évidemment

Berytus, 2, 1935, pl. XXXIII, 1. — Des pantalons de ce type sont figurés à Assour sur un monument parthe (ANDRAE, *Partherstadt Assur*, pl. LVIII, c) et dans un graffite (*Ibid.*, p. 109, fig. 46).

(1) CUMONT, *Fouilles de Doura*, pl. XLIII.

(2) TREVER, *Excavations in Northern Mongolia*, pl. XX, 1 et 2. Il s'agit de pantalons de soie, d'une forme qui rappelle ceux de Palmyre, et qui sont munis d'un chausson de feutre. Il est très possible que les Parthes aient apporté avec eux ce vêtement des steppes asiatiques.

(3) Voir plus haut, p. 7, note 4.

(4) *Syria*, XV, 1934, pl. XXII.

(5) INGHOLT, *Berytus*, 2, 1935, pl. XXIX. Cf. *Syria*, XVII, 1936, pl. XXXVI.

(6) Voir plus loin.

(7) Voir les trois reliefs de cavaliers que nous publions, pl. III, et celui du cavalier combattant l'anguipède : *Syria*, XV, 1934, pl. XX.

(8) *Ibid.*, pl. XXI, 2. Voir plus haut, p. 7 note 8.











[illegible] Statue funéraire trouvée à Kasr el-Abiad

iranienne comme celle du pantalon. Il est vrai que les rares monuments parthes n'en offrent pas d'exemple apparent, mais la mode en est répandue chez les Sassanides dès le début de leur règne. Ces rois protégeaient leurs jambes d'un vêtement dont les plis légers forment comme un nuage au flanc du cheval, et qui, décrit par les modernes comme un pantalon, peut sembler tel en effet sur la plupart des images. Mais si l'on examine de près les reliefs de Sapor Ier (241-272) [1], on voit que la tunique, sous le prince, était fendue particulièrement haut sur les côtés et montrait le bord supérieur de la jambière, pourvu d'un gros bouton ; à celui-ci s'attachait un ruban, qui disparaissait sous la tunique pour être fixé à une ceinture invisible. Ce système apparaît au mieux sur le relief de l'investiture de Sapor Ier, à Nakch i Radjab, dont je donne une vue de détail (pl. II, 1), mais on le distingue aussi sur les autres images du même roi, et le bord de la jambière se voit même sur un plat d'argent, à l'image équestre de Sapor II (310-379) [2]. Il est donc permis de reconnaître des jambières dans le vêtement de tous les rois de cette dynastie.



Fig. 2. — Torse d'un [illegible] de Palmyre ; 100 [illegible] après J.-C.

Comme les Sassanides n'ont pas emprunté cette mode aux Palmyréniens, chez qui elle avait cessé de régner soixante-quinze ans avant leur avènement [3], il faut que les uns et les autres l'aient reçue des Parthes. On peut se demander dès lors, si les lourds pantalons que portent les seigneurs parthes sur les stèles d'Assur [4] ne sont pas plutôt ces jambières

[1] Une description d'ensemble de ces reliefs a été donnée par M. Herzfeld, *Revue des Arts asiatiques*, 5, 1928, p. 132 s. Voir le détail dans Sarre et Herzfeld, *Iranische Felsreliefs*. On se rend compte, lorsqu'on a eu le privilège de voir tous ces reliefs sur place, qu'ils sont encore très loin d'avoir été adéquatement étudiés et publiés. Dans la plupart des cas, la photographie est impuissante à en rendre le détail, et devrait être accompagnée de dessins.

[2] Smirnoff, *Trésors d'argenterie orientale*, n° 60 ; Orbeli et Trever, *Orfèvrerie sasanide*, pl. XV, Sarre, *Kunst des alten Persien*, pl. CVIII.

[3] Elle disparaît vers 150 : Ingholt, *Berytus*, 2, 1935, p. 68 s. Voir plus bas.

[4] Andrae, *Die Partherstadt Assur*, pl. LIX, où sont indiquées les discussions sur la date (de 90 av. J.-C. à 111 après J.-C.).

que les Palmyréniens leur ont empruntées, et dont les Sassanides devaient renouveler plus tard l'aspect en les taillant dans un tissu vaporeux.

Certaines fresques du Turkestan chinois ajoutent sensiblement à notre connaissance de ce curieux vêtement. Les tableaux de la « grotte des seize porte-glaives », à Kyzil [1], peints sans doute dans la première moitié du VIIe siècle, représentent des chevaliers « tochariens », vêtus de hautes jambières dont l'échancrure, ouverte sur la face postérieure de la jambe, laisse échapper l'étoffe bouffante d'un pantalon aux vives couleurs (fig. 3) ; la suspension est dissimulée, comme à Palmyre, sous la tunique. Certaines fresques de Bezeklik [2], postérieures d'un siècle à celles de Kyzil, figurent des marchands de la même nation, aux jambes revêtues soit de jambières soit de bottes, dont la tige monte jusque vers le genou ; un œillet percé près du bord supérieur livre passage à un cordon, par lequel cette tige était suspendue à une ceinture placée sous la tunique (pl. II, 2) [3]. On se demandera si ces dispositifs n'ont pas été empruntés aux Sassanides, avec lesquels les « Tochariens » ont en commun plus d'un accessoire de leur costume et de leur armement. Mais le même système, dont la singularité est si frappante, passe pour se rencontrer, bien des siècles auparavant, sur les stèles de pierre que les nomades iraniens ont laissées derrière eux entre Caucase et Mongolie [4]. Si cette assertion était prouvée, la suspension des jambières ou des bottes à la ceinture serait donc un usage très ancien des steppes de l'Asie



Fig. 3. — Chevaliers « tochariens » (d'après Grünwedel, Kyzil, VIIe siècle).

[1] Grünwedel, *Altbuddhistische Kultstätten in Chinesisch-Turkistan*, p. 58, fig. 116 ; *Alt-Kutscha*, p. 27 s. (d'où notre figure).

[2] Le Coq, *Auf Hellas Spuren in Ost-Turkistan*, p. 78 ; *Von Land und Leuten in Ost-Turkistan*, p. 134 ; Waldschmidt, *Gandhara, Kutscha, Turfan*, pl. XVIII c. — Nous devons à l'obligeance du *Museum für Völkerkunde*, à Berlin, la photographie que nous publions ici.

[3] Photographie due à la courtoisie du Museum für Völkerkunde, à Berlin.

[4] Le Coq, *Auf Hellas Spuren in Ost-Turkistan*, p. 73. L'assertion de Le Coq m'a été confirmée au musée de l'Ermitage, sans toutefois que l'on ait pu me montrer un monument où elle se vérifiât. Sur les stèles en question, en bloc, voir Strzygowski, *Asiens bildende Kunst*, p. 470, fig. 475 ; Ebert, *Steinmütterchen* (Reallexikon der Vorgeschichte).

Détail d'un relief de Sapor I à Nakch-i Rustem.



Détail d'une fresque de Bezeklik : marchands tochariens.



d'où sont descendus les Parthes. On a vu, d'autre part, que de hautes bottes ou jambières accompagnaient le pantalon, aux temps achéménides, chez les Arachosiens et leurs voisins. Tous ces faits montrent assez de quel milieu le costume de Palmyre est sorti.

La mode des jambières, à Palmyre, est tombée en désuétude vers le milieu du second siècle[1]. Ce lourd vêtement n'était sans doute plus qu'une survivance[2], et les cavaliers eux-mêmes se contentèrent désormais d'un pantalon[3]. Pourtant cet usage perse ne disparut pas entièrement du bassin méditerranéen. Le sol de l'Égypte a conservé quelques paires de jambières, dont M. Pfister a reconnu la parenté avec le costume palmyrénien, et qui se fixaient à la ceinture par un lacet[4]. A vrai dire ces vêtements datent du Ve siècle, et leur usage a peut-être atteint le Nil en passant par Byzance, où il était la règle chez les soldats et les voyageurs[5].

La tunique [illegible] se distingue, à Palmyre, par ses longues manches ajustées. Il est toujours aisé de la reconnaître, même sur un buste, car les sculpteurs représentent fidèlement les plis annelés de sa manche, tandis qu'ils figurent par des plis lâches et verticaux, sur les épaules des personnes vêtues

[illegible], [illegible] 2, [illegible].

[1] La disparition des jambières à Palmyre semble [illegible] en effet [illegible] [illegible] [illegible] d'une [illegible] [illegible] les broussailles [illegible] pantalon des [illegible] [illegible] vêtement [illegible] le [illegible] désert de Syrie.

[2] C'est ce que l'on voit sur le sarcophage de Maqqai [illegible], pl. XXVII, où ce personnage, accompagné de deux écuyers, est vêtu du simple pantalon et s'apprête à monter à cheval. Voir aussi les remarques [illegible] du désert », p. 39, note 2.

[3] PFISTER, Revue des arts asiatiques, [illegible] 1928, p. 231 et [illegible] Recueil Kondakov, pl. XV [illegible] 1932, p. 145 [illegible] sur la date de ces jambières [illegible] p. [illegible].

[4] Nous empruntons des exemples aux fresques des églises de Cappadoce. JERPHANION, Églises rupestres de la Cappadoce, qui permettent [illegible] de la grande variété de leurs figures, [illegible] personnages [illegible] [illegible] pl. [illegible] CXXI, 2, etc.), [illegible] pl. CIII, 1, CXXI, 2, etc.), [illegible] saint Mamas [illegible] pl. CXVII, 1, les [illegible] [illegible] dans le voyage à Bethléem, pl. XXXVI, 2, LXX, 2, [illegible] et [illegible] anges [illegible] [illegible] voyageurs, pl. [illegible] CXXV, 2, et enfin [illegible] Maccabées, pl. [illegible], 3, et un autre, pl. CXXX, 2). Mais le prophète Daniel (pl. XXXIX, 4, CII, 3, etc.) porte des jambières parce qu'il est vêtu à la perse. Quant à la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] comparer ces jambières byzantines à celles de certaines fresques du Turkestan chinois. Le Coq, Neue Ausbeute, [illegible], pl. XIV.

à la grecque, la chute molle des fausses manches que forme le vêtement drapé [1].

Soit par hasard, soit plutôt que les modes anciennes fussent encore empreintes de simplicité, les premiers reliefs palmyréniens représentent des tuniques dépourvues de galons. Sur la poutre du temple de Bêl [2] où des sacrificateurs sont vêtus alternativement à la grecque et à la parthe, ces derniers portent sur leurs pantalons une longue tunique sans ornement, qui ne paraît plus sur les monuments postérieurs. De même deux cavaliers sculptés peut-être encore au premier siècle (pl. III), portent-ils une très élégante tunique plissée, mais unie. Au second siècle, il n'en est plus ainsi, et de nombreuses images permettent de suivre les progrès d'un luxe croissant.



Fig. 1. — [illegible] orse d'un prêtre [illegible], 100-150 après J.-C.

Sur les reliefs de la première moitié de ce siècle [3], la tunique parthe est une simple blouse, coupée comme un fourreau droit, qui forme par devant et par derrière une sorte de tablier arrondi, soit par une coupe appropriée, soit qu'il fût troussé sur ses coutures latérales. Tantôt cette forme est seulement esquissée [4] (fig. 4 et 5), tantôt très prononcée [5] (fig. 1), mais elle doit répondre à la forme analogue que l'on observe sur les reliefs sassanides de la seconde période, comme à Taqi Bostan [6] et sur les coupes des mêmes rois (fig. 8) ; et peut-être, plus tard encore, sur certains reliefs du Gandhara et dans certaines fresques du Turkestan chinois [7]. Il semble que nous ayons là, une

[1] Comparer par exemple les deux bustes de militaires en tunique à manches que j'ai publiés dans *Syria* (XIV, 1933, pl. XX), avec les bustes de prêtres officiants en tunique grecque, Ingholt, *Studier over palmyrensk Skulptur* pl. II, 3; IV, 2; IV, 4.

[2] *Syria*, XV, 1934, pl. XXIII.

[3] Ce sont les reliefs du 1er groupe de M. Ingholt (*Studier over palmyrensk Skulptur*, p. 90 s.; *Berytus*, 2, 1935, p. 58). Cf. *Syria*, 17, 1936, pl. XXXVI.

[4] Ingholt, *Berytus*, pl. XXIX et XXX.

[5] Id., *Syria*, VII, 1926, pl. XXXIV, 1.

[6] Herzfeld, *Am Tor von Asien*, p. 63; *Revue des arts asiatiques*, V, 1928, p. 138.

[7] Le Coq, *Bilderatlas*, fig. 223 (divinité de



SCULPTURES PALMYRÉNIENNES



fois de plus, un usage parthe dont les rares monuments de cette nation n'ont pas conservé la trace, mais qui a été adopté à Palmyre et a survécu chez les Sassanides, ou a été remis en honneur par eux. — Cette blouse est serrée par une mince ceinture, souvent posée très bas, et sur laquelle la chute de l'étoffe tend à former un repli. Des galons parent l'encolure, le bord inférieur et les poignets. Il arrive aussi qu'un large galon descende de l'encolure sur le devant, soit jusqu'en bas [1], soit pour finir en cul-de-lampe au-dessous de la

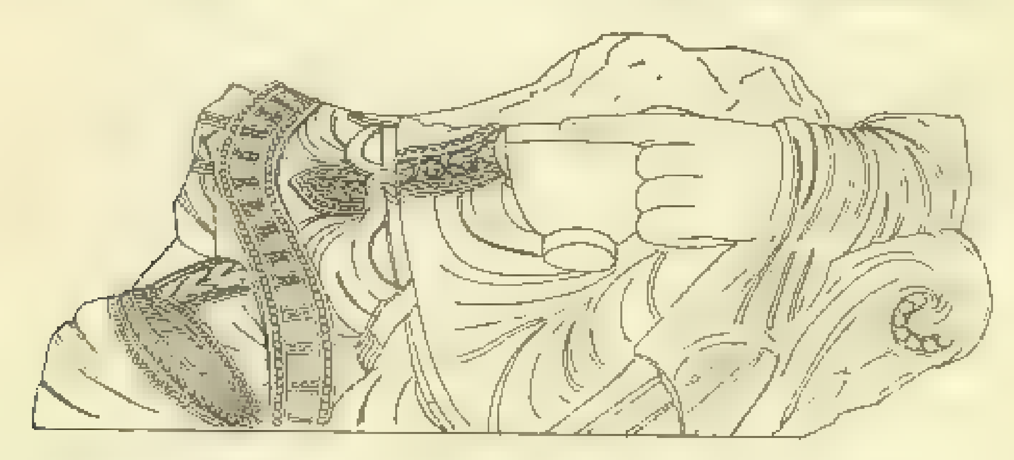


Fig. 5. — Défunt au banquet (hypogée d'Athénatan, 100-150 après J.-C.).

ceinture [2] (fig. 5), mais c'est là une particularité très rare, probablement due à l'influence d'un vêtement qui devint courant à l'époque suivante, et que nous allons décrire.

Vers le milieu du second siècle, en effet, avec le pantalon porté sans jambières, paraît une tunique d'une forme nouvelle [3], coupée pour faire au-dessous de la taille une large jupe fendue sur les côtés, et dont le bord inférieur, parfois

Quintora. Cf. Herzfeld, *Jahrbuch der preussischen Kunstsammlungen*, 41, 1920, p. 112. Cependant, cette forme ne semble guère se voir que sur les images de personnages accroupis, de sorte qu'elle répond peut-être plutôt à la position du vêtement qu'à sa forme. Voir aussi Hackin, *Recherches archéologiques au col de Khair Khaneh*, p. 8 s.

(1) Ingholt, *Berytus*, 2, 1935, pl. XXX, 1.

(2) Le relief que nous publions est inédit. Il a été découvert dans l'hypogée d'Athénatan fils de Zabdateh (Ingholt, *op. cit.*, p. 58 ?) par M. Amy, qui en terminait le déblaiement. Cette opération a montré que l'hypogée contenait, outre l'exèdre de Maqqai, d'autres tricliniums, aujourd'hui ruinés, à l'un desquels appartenait notre relief.

(3) Les exemples de cette tunique sont très nombreux : Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, pl. XX, 1, XX, 7, XXXII, 12 ; Ingholt, *Berytus*, 2, 1935, pl. XXVII ; XXXII ; XXXIII, 1 ; pour la date : *ibid.*, p. 69.

droit (fig. 4), dessine parfois aussi à droite et à gauche comme deux pointes [illegible] g. 6 et pl. V.) : ce dernier détail se rencontre surtout à Palmyre au IIIe siècle, et caractérise également divers monuments sassanides tardifs [1] (fig. 8). — La ceinture, cette fois, est placée à la taille. Les galons, devenus plus larges, sont presque toujours [2] augmentés d'un galon médian qui joint l'encolure au bord inférieur ; ce galon orne également la tunique de la statue trouvée à Aïn-



Fig. 6. — Jeune page de l'exèdre de [illegible] Maqqal (coll. Sarre, 229 après J.-C.)



[illegible] Défunt au banquet (tombeau [illegible] après J.-C. ; voir note 2 [illegible]

Arous [3] (fig. 11). De tels vêtements, courants aussi à Doura et encore attestés chez les premiers Sassanides [4], représentent un retour de la mode parthe à un

[1] Coupe de Chosroès Ier (Orbeli et Trever, *Orfèvrerie sasanide*, pl. XIII, notre fig. 8) ; coupe de Chosroès II (Sarre, *Kunst des alten Persien*, pl. CXLIV. — A Palmyre, ce détail caractérise encore le costume de Vorod à l'époque zénobienne (Ingholt, *Berytus*, 3, 1936, pl. XIX).

[2] Il y a quelques exemples où une tunique [illegible] est dépourvue de galon médian [illegible] au second étage de la tour funéraire d'Elahbêl, figurant un serviteur en pantalon et en tunique, celle-ci dépourvue de galon médian, servant un personnage dont la [illegible] a les galons habituels ; autre relief inédit, dans le tombeau contigu au temple funéraire, au Nord de celui-ci (n° 173 [illegible] le plan de la mission allemande), personnage étendu au banquet, dans le même costume que le précédent (notre fig. 7).

[3] Cette statue, [illegible] par le baron Max Oppenheim, a été publiée par M. Herzfeld (*Am Tor von Asien*, p. 55 s., pl. XXV), et attribuée à tort à Ras el-Aïn. Elle est aujourd'hui conservée à Aïn-Arous, aux sources du Balikh. J'en dois des photographies à la grande obligeance du baron Oppenheim.

[4] Cumont, *Fouilles de Doura*, pl. XLV et XCIX ; Id., *Byzantion*, 2, 1925, p. 161 s. ; *Excavations at Dura Europos, Fourth Season*, pl. XX, 4 ; *Fifth Season*, pl. XXXVI, 3 ; *Sixth Season*, pl. XXVI, 6 ; etc. ; Rostovtzeff, *Yale Classical Studies*, 5, 1935, fig. 57 ; 71 ;

Triclinium funéraire de Maqqa
PALMYRE



antique usage, très bien attesté sur le sarcophage d'Alexandre pour les derniers Achéménides [1]. — Il arrive parfois [2] qu'un petit ruban pende de l'encolure sur l'épaule gauche : sans doute la tunique était-elle fendue sur cette épaule pour permettre le passage de la tête, et le ruban servait-il à fixer les pans ainsi formés. Un autre détail, assez rare à Palmyre [3], mais commun à un grand nombre de figures dans les fresques de la synagogue de Doura, est plus difficilement explicable. C'est un petit empiècement triangulaire, placé au-dessus du sein gauche dans l'angle formé par l'encolure et le galon médian (fig. 9) : c'est peut-être la survivance d'un revers qui se produisait quand on pratiquait l'encolure dans la tunique, mais il est singulier que l'on ne trouve ce revers que d'un côté, alors qu'il devait se produire à droite également. Cet ornement est parfois accompagné du petit ruban dont nous avons parlé.



Fig. 8. — Coupe de Chosroès Ier. Ermitage.

Au IIIe siècle le costume devient plus riche encore, et l'on voit des tuniques ornées de deux galons, qui tombent des épaules et vont jusqu'au bord inférieur [4] (fig. 10 et 16). A Doura, certaines tuniques sont brodées de grands rinceaux [5]. En même temps une certaine confusion paraît se produire entre le costume oriental et le costume grec, et les

76 ss., 84. Comparer certains des graffites d'Olbia, reproduits *ibid.*, fig. 31. — Pour les Sassanides, voir un graffite de Persépolis (Herzfeld, *Archaeological History of Iran*, p. 80, fig. 12). Enfin, pour le Turkestan chinois, Grünwedel, *Alt Kutscha*, fig. 45, 2e registre à gauche.

[1] Voir plus haut, p. 7, note 4.

[2] De Ridder, *Catalogue de la collection de Clercq*, 4, pl. XXX.

[3] Dussaud, *Bulletin des Musées de France*, 4, 1932, p. 150; Ingholt, *Berytus*, 2, 1935, p. 80 et pl. XXXVII, 2, et les peintures de la synagogue de Doura.

[4] Deux bas-reliefs inédits (notre fig. 10) dans le tombeau III de l'aviation (n° 186 de la mission allemande); cf. Gabriel, *Syria*, 7, 1926, p. 90 s.; un autre dans le grand tombeau devant le temple funéraire (n° 173 de la mission allemande); un troisième, publié plus loin, fig. 16. Même costume dans certaines fresques de Doura : Rostovtzeff, *Yale Classical Studies*, 5, 1935, fig. 73 a. Tous les monuments cités figurent des personnages au banquet. — Il ne faut pas confondre ce vêtement avec la tunique grecque à deux bandes, sans vraies manches (par exemple Ingholt, *Berytus*, 2, 1935, pl. XXXIV, 1 : relief tiré du tombeau dit de l'aviation).

[5] Synagogue de Doura, *Excavations at Dura, Sixth Season*, p. 355; les broderies ne sont pas visibles sur les planches, mais très nettes sur les fresques elles-mêmes.

longues manches de la tunique taillée sont remplacées quelquefois par de courtes manches flottantes, qui rappellent celles de la tunique drapée[1].

Presque tous les ornements que nous avons vus jusqu'ici consistent en galons. Cet usage est bien parthe, comme l'attestent les reliefs du monument de Commagène et les monnaies des Arsacides. Ainsi les galons qui ornent les vêtements d'Orodes Ier (57-38) représentent-ils l'aigle et le foudre ailé, ou encore un griffon[2]; sur ceux de Phraate IV (37-32), on voit un griffon et une Victoire, ou un aigle et une étoile, ou encore des torsades et des rinceaux[3]. Ces sujets, pour oriental que soit le vêtement, sont grecs, et il est intéressant de les relever dans le costume de ces rois philhellènes. A Palmyre, les motifs des galons sont de deux sortes. Les plus nombreux sont d'origine occidentale : on y trouve le chien-courant[4], la torsade, les rameaux de chêne et de laurier, toute une variété de tiges d'acanthe, des rinceaux à fleurs. Les autres représentent des pierreries, et sont étrangers au répertoire méditerranéen. Le rang de perles se rencontre déjà sur les plus anciens monuments de Palmyre[5]. Mais dès le début du second siècle apparaissent des

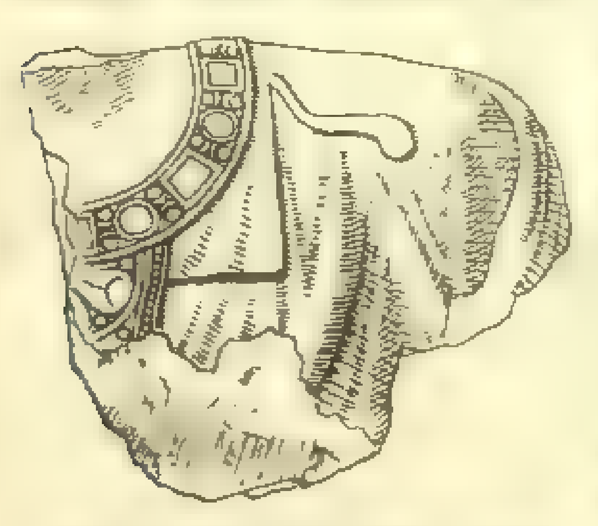


Fig. [illegible]. — Détail de [illegible] musée de Palmyre (vers 150 après J.-C.)

[1] Tel est le cas d'un des deux reliefs cités en tête de la note 1, et du relief cité immédiatement après.

[2] Morgan, *Numismatique de la Perse antique*, pl. XI, 11 et 12; *Collection* [illegible], Catalogue Naville, 12, 1926, 2251.

[3] Morgan, *op. cit.*, pl. XIV, 8; *British Museum Catalogue, Parthia*, pl. XVIII, 17, XIX, 9; Petrowicz, 2290, 2295, 2310 ss. De même chez les Sassanides : Morgan, pl. XLVII, 2, 4, etc.

[4] Déjà courant dans les bâtisses parthes d'Assour et de Warka. Cf. Herzfeld, *Samarra* I, p. 13.

[5] En dehors des représentations figurées, dont nous publions un exemple, il convient de mentionner ici la place que tient le rang de perles (qu'il faut bien distinguer du rang de perles et de pirouettes de l'architecture classique) dans l'architecture la plus ancienne de Palmyre, place dont témoignent les fragments inédits cités plus haut, p. 9, note 1. L'influence occidentale croissante (en architecture comme en sculpture) n'a pas tardé à chasser complètement ce motif, qui ne se



Relief provenant du triclinium de Maqqaï
Musée de Baalbek



galons [1] qui imitent de somptueuses parures de pierres fines, taillées à quatre facettes, ou en cabochons, ou en écrous (fig. 5, 6, 9, pl. V, 1) [2]. La statue de Aïn-Arous [2] porte un pantalon et une tunique dont les galons sont couverts d'un semis de petites perles (fig. 11), qui peuvent bien avoir été le produit véritable des pêcheries du golfe Persique, et l'on se souvient des perles dont sont cousus les habits des rois de Perse. À Palmyre, les hommes portent rarement

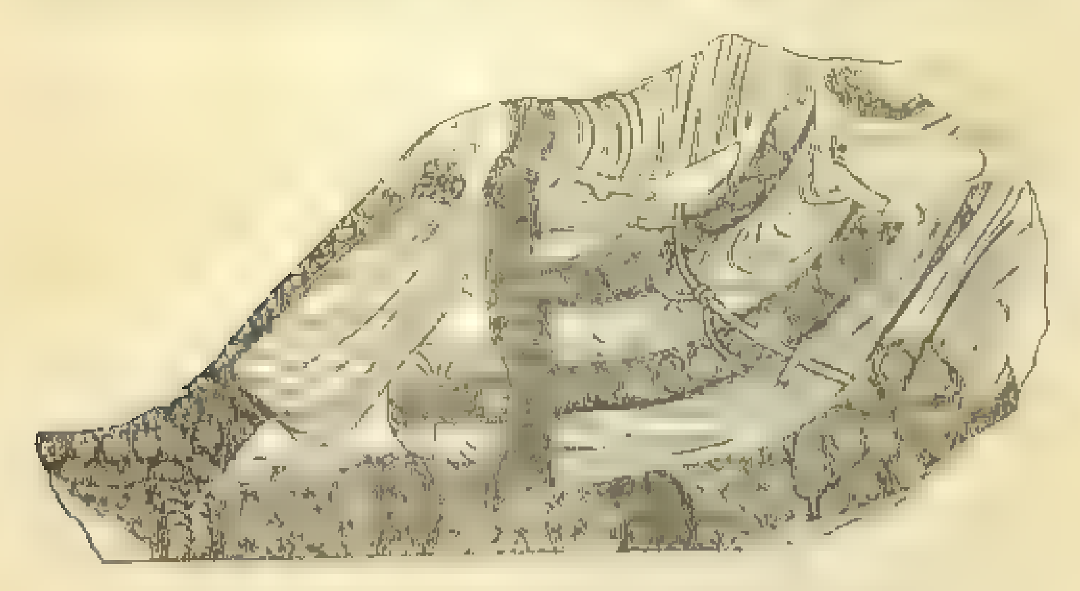


Fig. 10. — Défunt au banquet (tombeau dit de l'aviation; IIIe siècle).

les bijoux, mais l'ornement de leurs costumes prouverait à lui seul que leurs modes sont celles du pays de la perle, celles de la cour parthe, où les parures de cette espèce, on le sait encore par les monnaies, n'étaient pas en moindre vogue qu'elles ne le furent plus tard à la cour sassanide [4]. Ces rangs de perles

rencontre plus, je crois, sur aucun monument encore existant, mais dont le rôle à Palmyre rappelle celui qu'il devait jouer plus tard dans l'art des Sassanides et dans les arts qui en sont dérivés (Herzfeld, *Ausgrabungen in Samarra*, p. 40).

(1) Ils sont déjà très courants dans les sculptures du premier groupe de M. Ingholt (100-150).

(2) *Syria*, XVII, 1936, p. 240, fig. 7, 8; p. 241.

(3) Herzfeld, *Am Tor von Asien*, p. 55 s., pl. XXV. Voir plus haut, p. 16, note 2.

(4) Monnaies d'Artaban Ier (128-123) et de ses successeurs (*British Museum Catalogue, Parthia*, pl. V s. — Chez les Sassanides (Herzfeld, *Am Tor von Asien*, pl. XLIV; Morgan, *Numism. de la Perse ancienne*, pl. XLIV s. — Déjà chez les Grecs le vêtement cousu de perles caractérise les Perses. On consultera utilement, sur ce point et sur l'influence que ces modes exercèrent à Rome même, les nombreux témoignages qu'a réunis

et de cabochons constituent d'ailleurs un motif commun au domaine iranien, si bien qu[illegible] encore, [illegible] peut citer de parallèle plus étroit aux monuments de Palmyre que la fresque de Kyzil, au tapis bordé de gemmes et de perles [1].

Les étoffes découvertes dans le tombeau d'Elahbel comprennent deux fragments, que M. Pfister publie dans sa seconde étude sur les textiles de Palmyre [2], et qui paraissent prouver que ces riches galons étaient tissés. D'autres fragments de toile sont tissés de bandes et de pendentifs de laine d'une forme caractéristique, que terminent des feuilles de lierre [3]. Cette dernière étoffe, dont la décoration rappelle les produits de l'industrie syrienne d'aujourd'hui, ne se voit presque jamais sur les monuments, mais il existe dans un tombeau de la nécropole Sud-Est deux reliefs inédits du IIIe siècle [4], qui en attestent l'usage. Il s'agit (fig. 12) de tuniques à manches longues, sans galons ni ceinture, dont le bord est orné d'un rang de triangles qui s'arrête à droite et à gauche, à quelques centimètres de la fente latérale, sur un ornement rectangulaire d'où s'élèvent trois petites flèches terminées en triangle. Un ornement semblable, disposé en pendentif, tombe de chaque épaule jusqu'à hauteur du sein. Enfin les poignets sont bordés d'un rang de triangles et de

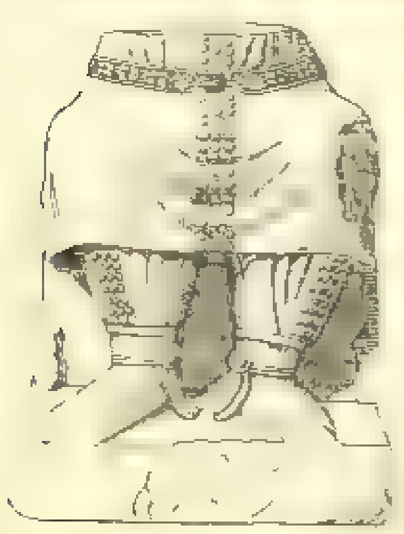


Fig. 11. — Statue trouvée à Aïn Arous aux sources du [illegible].

(1) [illegible] M. [illegible] 40, 1934, p. 16 s.)

(1) Le Coq, [illegible] planche [illegible] rang de cabochons séparés par des barrettes de deux petites perles. On [illegible] le motif [illegible] palmyréniens [illegible] et des [illegible] qui [illegible] (notre figure 8) et Chabot, [illegible], pl. XXX, 5, XXXI, [illegible] XXXII, 11, etc.) et l'on retrouve le même dessin dans la mosaïque [illegible] Mégalopsychia [illegible] dans le [illegible] p. 120 [illegible] celle de Justinien à S. Vital de Ravenne.

(2) Pfister, Nouveaux textiles de Palmyre, p. 9.

(3) Pfister, Textiles de Palmyre, p. 17 (T 14) et pl. IV.

(4) Ils se trouvent dans le tombeau dit [illegible] voir plus haut, p. [illegible] et figurent les personnages étendus au banquet. D'après la forme des bijoux de la femme assise [illegible] du défunt et d'après le style des draperies, ces deux reliefs semblent appartenir au troisième groupe de M. Ingholt, c'est-à-dire au IIIe siècle de notre ère.

deux larges bandes unies. Tout ce décor trahit la technique du tissage. Il était probablement exécuté en pourpre, comme M. Pfister a pu le démontrer pour les fragments qu'il a analysés. — Cette tunique se portait sur un pantalon sans galons.

Parmi les étoffes trouvées dans le tombeau d'Elahbel figure aussi un fragment de tunique à décor tissé en gobelin[1], formant sur chaque épaule un médaillon et deux pendentifs. J'ai cherché vainement la trace de cette mode sur les sculptures de Palmyre. Les médaillons placés aux épaules sont connus surtout par des vêtements trouvés en Égypte, et par des monnaies et des

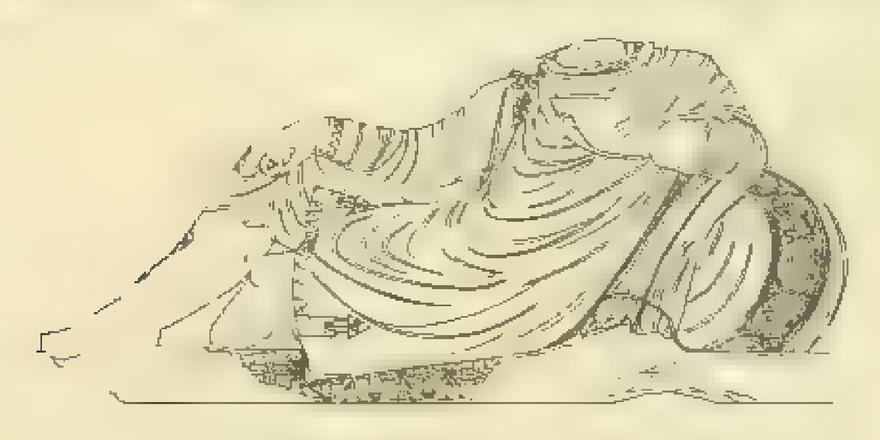


Fig. 12. — Défunt au banquet (tombeau dit de l'aviation; IIIe siècle).

mosaïques récentes[2]. Il est vrai qu'à Doura un relief en fournit un exemple douteux, et un graffite montre un officier dont la tunique porte, à défaut des médaillons d'épaules, un ornement brodé aux genoux qui révèle une mode du même genre[3]. Malgré ces deux monuments, je serais porté à voir dans la tunique de Palmyre un vêtement tardif, à ranger parmi les témoins qui attestent la persistance d'une agglomération urbaine après le sac de la ville[4].

[1] Pfister, *Textiles de Palmyre*, p. 10 (T 20) et pl. VI; et maintenant *Nouveaux Textiles*, p. 18.

[2] Kendrick, *Catalogue of Textiles from Burying-Grounds in Egypt*, I, p. 49, n° 4 et pl. I (IVe ou Ve siècle), etc. Mosaïque funéraire de Trebius Justus sur la voie Latine (*Archäologischer Anzeiger*, 1912, p. 291). L'apparition de ces médaillons sur les portraits impériaux ne semble pas antérieure à la tétrarchie: Alföldi, *Römische Mitteilungen*, 49, 1934, p. 60; 50, 1935, p. 60.

[3] Cumont, *Fouilles de Doura-Europos*, p. 206, pl. XCIX, 1; *Byzantion*, 2, 1925, p. 190. — Hopkins, dans *Excavations at Dura-Europos, Fifth Season*, p. 153, pl. XXXVI, 1.

[4] Sur cette histoire tardive de Palmyre, voir Février, *Essai sur l'histoire de Palmyre*,

Son décor d'entrelacs rappelle d'ailleurs celui des tuniques égyptiennes du IVe siècle.

Par dessus leur tunique, qui se passait sur la tête, les Palmyréniens endossaient quelquefois une veste. Ce vêtement, sans doute exceptionnel, est rarement figuré.



Fig. 13. — Stèle du fils d'Apollonios (musée de Palmyre; 100-150 après J.-C.).

Un petit bas relief (fig. 13)[1] en montre, si fruste qu'il soit, une première variété, dont je ne connais pas d'autre exemple. On y voit un personnage tenant dans ses mains des attributs mobiles et portant les larges jambières qui furent à la mode jusqu'au milieu du second siècle, une tunique dont on aperçoit l'encolure, et une veste croisée à gauche, ornée de parements unis, qui lui descend aux genoux.

Une veste analogue se voit sur quelques monuments du troisième siècle (fig. 14 et pl. IV)[2], où elle paraît réservée aux personnages les plus distingués. De même longueur que la tunique, elle est bordée d'un riche galon et fendue sur les côtés[3]; mais bien loin d'être croisée sur le devant, elle semble coupée pour rester ouverte.

Enfin le relief romain d'Aglibol et de Malakbêl représente le second de ces dieux dans une singulière jaquette ouverte[4] qui est certainement une variété de la même veste.

Ces vêtements ont leurs modèles dans le monde iranien, notamment dans

p. 134 s., et ma note dans *Syria*, XII, 1931, p. [illegible] s.

[1] Ce relief porte deux inscriptions mutilées en caractères palmyréniens (Cantineau, *Inventaire des inscriptions de Palmyre*, 8, 183).

[2] Outre les reliefs de Maqqai (Ingholt, *Berytus*, 2, 1935, p. 63 s.; notre pl. IV), je citerai un relief trouvé dans le tombeau de Aailami et Zebida (Cantineau, *Mélanges publiés par la section des arabisants*, 1, 1929, p. 3 s., et pl. II, fig. 2, au second plan, et d'ailleurs impossible à discerner clairement sur cette photographie); et un fragment représentant la partie inférieure d'un personnage debout, conservé au dépôt de Palmyre (notre figure 14). Enfin quelques figures des fresques de la synagogue de Doura.

[3] On remarque ce détail sur le relief où Maqqai est debout.

[4] Helbig, *Führer*, 3e éd., 1, p. 367, n° 988; Cumont, *Fouilles de Doura*, p. 105. — Je publierai dans le prochain fascicule de *Syria* une photographie satisfaisante de cet intéressant monument.

la *candys* des Mèdes, dont le monument royal de Commagène fournit encore un très intéressant exemple. Plus tard les Parthes, et les Perses leurs successeurs, portent souvent une veste croisée, fermée seulement à l'aide d'une ceinture, et formant une jupe fendue sur les côtés [1]. Les parements sont ornés de perles ou de pierres, imitées par le tissage ou la broderie. Des vestes analogues se portaient au Turkestan chinois [2] et certains peuples de l'Asie centrale en sont vêtus dans les reliefs du Gandhara [3]. Mais il est instructif, ici encore, de consulter les reliefs funéraires des Achéménides [4]. On y trouve un groupe de six nations, qui portent une longue veste fermée devant, et serrée par une ceinture : ce sont les Sogdiens, les Chorasmiens, les Amyrgiens, les Saces à bonnet pointu, les Saces d'Europe et les Skudra de Thrace. En d'autres termes ce costume était répandu sur les steppes du Nord, de la Russie aux confins du Thibet. S'il en fallait une con-



Fig. 14. — Fragment d'un personnage en veste ouverte (musée de Palmyre, 150-250 après J.-C.).

[1] Ce vêtement remplace le vêtement grec des premiers Arsacides sur les monnaies dès le règne d'Artaban Ier ; il est particulièrement net sur les effigies de face (*British Museum Catalogue, Parthia*, pl. XL, 1). Chez les Sassanides, voir par exemple la statue de Sapor Ier à Chapour ([illegible], *Revue des arts asiatiques*, 5, 1928, pl. XL, fig. 12). Également la statuette d'un cavalier (Sarre, *Kunst des alten Persien*, pl. LIV, 1). Enfin une figurine tardive de la région de Samarcande, à l'Ermitage (Strzygowski, *Altai-Iran*, p. 254 s.).

[2] Le Coq, *Bilderatlas*, passim.

[3] Foucher, *Art gréco-bouddhique*, 2, p. 63, fig. 359; également Rostovtzeff, *Yale Classical Studies*, 5, 1935, fig. 53.

[4] Voir plus haut, p. 6, note 1.

firmation : on la trouverait dans le costume des Scythes sur leurs propres monuments, par exemple, sur le vase de Tchertomlitsk (fig. 15) [1]. Il s'agit donc, une fois de plus, d'un vêtement eurasien, descendu avec les peuples du Nord jusqu'en Perse et en Syrie.

Un mot suffira pour le manteau des Palmyréniens, formé d'une simple pièce d'étoffe carrée ou rectangulaire, souvent ornée d'un gland aux angles, souvent aussi bordée d'un galon ou de franges ou d'une série de glands. Alors que la fibule, chez les femmes, agrafe le manteau sur l'épaule gauche, elle est placée sur l'épaule droite chez les hommes [2]. Un relief inédit [3] (fig. 16) daté de 260, montre un manteau orné d'un riche motif en forme de H [4], analogue à ceux qui parent le vêtement de Conon sur la célèbre fresque de Doura et les manteaux de tant de personnages dans les peintures de la synagogue.



Fig. 15. — Scythes sur le vase de Tchertomlitsk (d'après Minns).

Il n'y a pas grande variété non plus dans les chaussures qui accompagnent l'habit parthe. Ce sont des bottines souples, ou plutôt des chaussons sans semelle, à très large tige où le pied pénétrait aisément et où les plis du pantalon pouvaient être ramassés. Un ruban et une boucle circulaire permettaient de serrer un peu la tige. Cette chaussure, que portent aussi la statue de Aïn-Arous et, sur le monument de Commagène, les ancêtres perses du roi, est souvent brodée avec la plus grande richesse [5] ; c'est la chaussure brodée d'or que les auteurs grecs attribuent aux Perses [6] et que certains Séleucides semblent avoir portée également [7]. Mais c'était là une chaussure d'appartement. Pour

[1] Minns, *Scythians and Greeks*, p. 159 s.; cf. les monuments de Kul Oba, *ibid.*, p. 195 s., et la tiare de Karagodeuachk, *ibid.*, p. 218, etc.

[2] Citons une exception à cette règle : c'est le buste du cavalier Vibius Apollinaris (*Syria*, XIV, 1933, pl. XX, 2), où la fibule est sur l'épaule gauche.

[3] Ce relief orne un sarcophage que M. Amy vient de découvrir dans un tombeau (nº 173 *b* de la publication allemande) au Nord du temple funéraire.

[4] Voir Pfister, *Nouveaux textiles de Palmyre*.

[5] Voir un type plus rare : *Syria*, 17, 1936, p. 249, fig. 10, 1.

[6] Voir les textes réunis par M. Alföldi, *Römische Mitteilungen*, 49, 1934, p. 16 s.

[7] Valer. Maxim., 9, 1, ext. 4.

sortir, on la protégeait d'un soulier bas, pourvu d'une semelle, noué sur le cou-de-pied, et qui laissait la cheville libre [1] (fig. 17). Le soulier, qui n'a rien de proprement iranien [2], est lui aussi représenté sur le monument de Commagène [3], où il est orné d'un galon brodé et où ses longs rubans, lorsqu'on les compare à ceux des Sassanides, font comprendre que ces princes étaient chaussés de même.

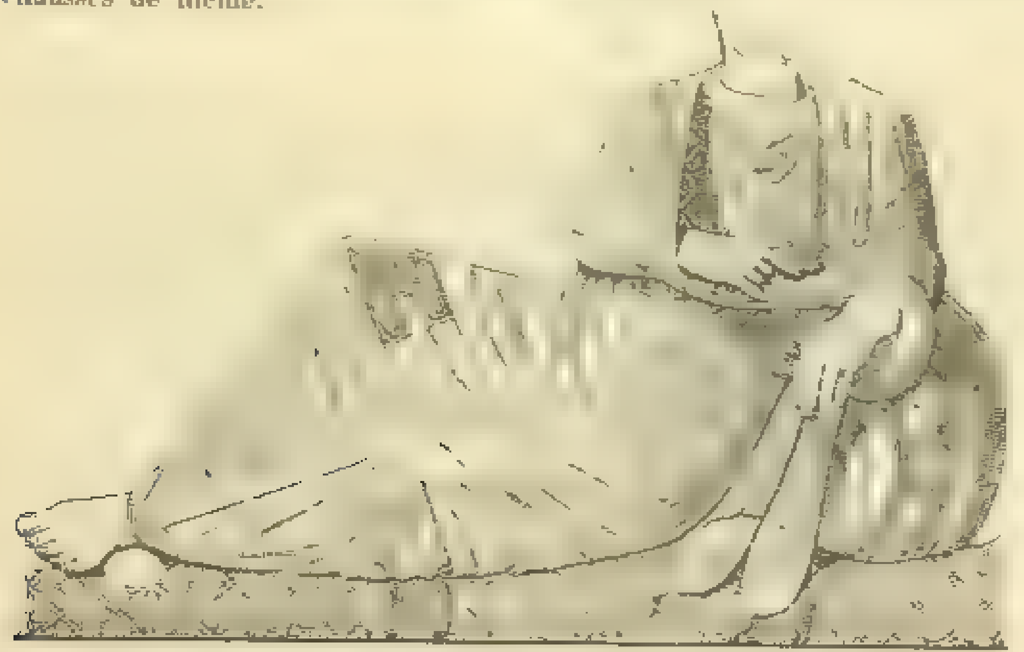


Fig. 18. — Défunt au banquet (tombeau 173 b ; 250 après J.-C.).

Les Palmyréniens sont généralement figurés sans couvre-chef, sauf lorsque la qualité sacerdotale leur impose le port du mortier cylindrique [4]. On ne connaît pas l'origine de cette coiffure, qui rappelle autant celle des Achéménides que celles des prêtres phéniciens. Mais parfois aussi l'on portait un bonnet conique (pl. III, 2) [5], qui peut être orné de galons de perles. Le bonnet

[1] Le relief dont nous publions la photographie est au Louvre : c'est celui de Taimé fils de Haggagô (Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, pl. XXXII, 13). Le même brodequin *Syria*, XVII, 1936, p. 249, fig. 10, 2.

[2] Pottier, *Cothurnus* (*Dictionnaire des antiquités*), fig. 2030 ; Perdrizet, *Terres cuites grecques d'Égypte de la collection Fouquet*, nos 399-401.

[3] Humann et Puchstein, *Reisen in Kleinasien und Nordsyrien*, pl. XXXIX, 1.

[4] Ingholt, *Berytus*, I, 1934, p. 34.

[5] Rostovtzeff, *Caravan Cities*, pl. XXIII, 1. L'exemplaire que nous publions appartient à la glyptothèque de Copenhague, dont la direction a bien voulu nous permettre de le reproduire.

semble une forme modeste du haut bonnet iranien [1] que portent les ancêtres perses sur le monument de Commagène, les rois scythes dans les monuments de l'Inde [2], plus tard les Sassanides [3], et aussi, à Doura, les archégètes du *mithraeum* [4] et les personnages royaux de la synagogue. Une autre variété de la haute tiare semble avoir été portée dans les derniers temps de la ville par les princes de Palmyre, comme on le voit sur le portrait d'Hérodien, fils d'Odénat (pl. VI, 1). Mais elle est ornée alors d'une espèce de crête, dont la nature est douteuse. Ce couvre-chef est identique à celui des rois contemporains d'Osroène, que montrent les monnaies d'Édesse (pl. VI, 3), et rappelle la tiare de certains Arsacides [5].



Fig. 17. — Double chaussure (relief du Louvre) 150-250 après J.-C.

Le port de l'habit parthe est inséparable du port des armes. Qu'il s'agisse de grands seigneurs étendus au banquet ou des pacifiques échansons qui leur versent à boire, de prêtres officiants ou de petits porteurs de couronnes, dès l'instant qu'ils revêtent le costume iranien, tous s'équipent d'une arme, sinon de deux. Il ne peut s'agir là que d'une parure, car les Palmyréniens ne semblent pas avoir senti le besoin de s'armer lorsqu'ils s'habillaient à la grecque. Aussi bien cet usage frappait-il vivement ceux qui n'y étaient pas accoutumés. Ammien Marcellin, contemporain de nos reliefs, mais natif d'Antioche, où ces modes n'avaient pas le même succès, les note comme une coutume remar-

(1) Sur la forme de ce bonnet chez les anciens Perses, Schoppa, *Darstellung der Perser*, p. 40 s.

(2) Vogel, *Sculpture de Mathura*, pl. IV; Gardner, *Coins of the Greek and Scythic Kings in the British Museum*, pl. XXV s.

(3) Relief de Narsès à Naqsh-i-Roustem, Sarre et Herzfeld, *Iranische Felsreliefs*, p. 85; Herzfeld, *Revue des arts asiatiques*, 5, 1928, pl. XLIV, 1; Morgan, *Numismatique de la Perse antique*, pl. I, 4 et s. : Bahram II et son fils.

(4) Rostovtzeff, *Yale Classical Studies*, 5, 1935, fig. 78 s.

(5) *British Museum Catalogue, Parthia*, pl. XI (Phraate III), pl. XXXVI (Artaban V [illegible]). On voit déjà de ces tiares à crête sur les Perses que représentent certains vases grecs, comme une amphore de Canossa, Furtwängler et Reichhold, pl. LXXXVIII; cf. Schoppa, *Darstellung der Perser*, p. 49, avec la note 26.



1 et 2, Tessère d'Hérodien. — 3, Abgar X d'Osrhoène. — 4 et 5, Tessère de Zénobie. —
6, Contorniate. — 7, Bague d'or de Panticapée. — 8, Tapisserie d'Achmîm. —
9, Monnaie de Probus. — 10 et 11, Monnaies de Cibyra.



quable des Perses [1], qui *tous, sans distinction, portent des glaives au flanc jusque dans leurs festins et dans leurs solennités*. Ainsi voit-on à Kyzil, d'inoffensifs peintres de fresques faisant leur besogne avec une formidable rapière au côté [2]. En portant des armes avec l'habit parthe, les Palmyréniens se conformaient donc à l'usage iranien.

L'épée des Palmyréniens, toujours portée à gauche, était longue et ressemble à celle que l'on voit sur les reliefs parthes [3]. Si l'on prend mesure sur les reliefs de l'exèdre de Maqqai, et si l'on admet que les jeunes gens qui y sont représentés mesuraient 1 m. 70, leur épée avait 88 cm. La lame, dont la nervure est sensible sur les plats du fourreau, est à deux tranchants, et mesurerait 62 cm. La garde est formée par une pièce droite, ou presque droite, qui s'ajuste à l'entrée du fourreau en dessinant par une pointe le départ de la nervure. Enfin, la poignée, cylindrique, s'évasait légèrement pour former un pommeau, parfois ciselé (fig. 18), et ne mesurerait pas moins de 2[illegible] cm., y compris la garde. Le fourreau est lisse, et la mutilation de sa pointe empêche de dire s'il était muni d'une bouterolle. Vers le tiers de sa longueur, une double incision, ou peut-être un passant rapporté, permettait d'y passer le baudrier [4]. Celui-ci n'était pas mis en bandoulière, à la romaine, mais ceignait les reins, à la mode iranienne, bien distinct de la ceinture qui maintenait la tunique. Ce baudrier semble toujours très lâche ; on se demande s'il était fixé à la tunique,

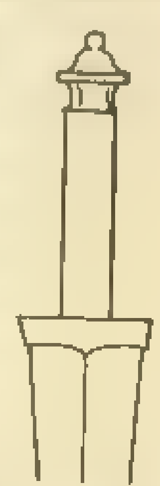


Fig. 18. — Poignée de l'épée de Maqqai, [illegible] après J.-C.

[1] Ammien Marcellin 23, 6, 75 : *omnes tamen promisce, vel inter epulas festosque dies, gladiis cincti cernuntur*. Cf. Florus, *Epitome*, 2, 21 où il s'agit d'Antoine en habit de Mède cousu de gemmes, avec le poignard perse (*ad latus acinaces*).

[2] Le Coq, *Bilderatlas zur Kunst und Kulturgeschichte Mittelasiens*, fig. 5-7.

[3] Andrae, *Die Partherstadt Assur*, pl. LIX b.

[4] Détail particulièrement clair sur le relief du Wadi Miyah : *Syria*, XIII (1932), pl. LVI. Systèmes identiques chez la plupart des peuples iraniens ou iranisés : monument de Commagène (Humann et Puchstein, *Reisen in Kleinasien*, pl. XXXVI, 2) ; escorte de Sapor Ier à Naksh i Roustem (Sarre et Herzfeld, *Iranische Felsreliefs*, pl. XI) ; statue de Chastan roi Kouchan : Bachhofer, *Frühindische Plastik*, pl. 78 b ; relief gandharien du musée de Lahore (Foucher, *Art gréco-bouddhique*, I, p. 400 ; Le Coq, *Bilderatlas*, fig. 46) et sculptures de Hadda (Barthoux, *Fouilles de Hadda*, pl. CX a.), plaque d'or sibérienne avec chasse au sanglier (Minns, *Scythians and Greeks*, p. 278). Voir Ginters, *Das Schwert der Skythen und Sarmaten*, p. 66 s., qui explique par ce système de suspension certains accessoires de fourreau trouvés en Russie et en Chine.

d'une manière ou d'une autre, du côté opposé à l'épée, mais les seuls monuments sur lesquels il soit visible sur tout son pourtour, la statue d'un prince kouchan, trouvée à Mathura, et celle de Sapor Ier à Chapour, ne laissent rien voir de tel. L'épée, du reste, devait pouvoir s'agrafer à la taille, comme on croit le distinguer sur certains reliefs (pl. X), pour ne pas rendre impossible l'office des serviteurs.

Le caractère le plus marquant de cette épée, qui était fort courante à Palmyre, lui vient de la hauteur considérable de sa poignée. Il en est de même chez la majorité des peuples iraniens, lesquels, dit-on, avaient à se servir de cette arme à deux mains[1]. Tacite attribue, en effet, ce mode de combat aux Sarmates Rhoxolans, et semble même dire[2] qu'ils s'y livraient à cheval, ce que la plupart des cavaliers modernes hésitent à croire[3]. Si le rapport de Tacite est vrai, il convient de limiter sa portée, car je ne crois pas qu'aucun des nombreux documents qui figurent les diverses nations iraniennes au combat n'illustre un tel usage, ni à cheval, ni à pied. Les monuments permettent d'affirmer au contraire que la règle habituelle de ces peuples était de manier l'épée d'une seule main[4], et que cette arme n'est donc pas faite en vue d'un service à deux mains. — La hauteur de la poignée s'explique, en réalité, tout autrement. Les longues épées sont difficiles à manier, et l'on voit parfois le guerrier passer l'index par-dessus la garde, comme sur quelques plats sassanides et sur une certaine fresque du Turkestan chinois[5], pour ne pas lâcher une arme dont toute la gravité est dans la lame. Mais justement ce

[1] Herzfeld, *Am Tor von Asien*, [illegible]; Le Coq, *Bilderatlas*, p. 15.

[2] Tacite, *Hist.*, I, 79 : [illegible] *longos utraque manu regunt*, [illegible] *lapsantibus equis et catafractarum pondere.*

[3] Un [illegible] John Evans [illegible] *in Western Europe*, I, p. 135, fig. 193 (vers 1380) [illegible] représente un cavalier se servant de sa masse d'armes à deux mains. Si ce motif représente autre chose que la fantaisie de son auteur, l'usage qu'il reflète reste exceptionnel.

[4] Les images de cavaliers tenant leur épée d'une main sont trop fréquentes pour être citées. Sur le relief de Sar Mechhed (Herzfeld, *Revue des arts asiatiques*, 5, 1928, p. [illegible] et pl. [illegible]) Bahram II [illegible] coupe un lion en deux avec une main. Au Turkestan chinois, dans une fresque qui figure un concours où il s'agit de couper sept arbres à la fois, [illegible] à deux mains (Le Coq, *Wandmalereien*, pl. [illegible]). On [illegible] plutôt [illegible] à deux mains [illegible] fig. [illegible] mais pas à cheval.

[5] Sarre, *Kunst des alten Persien*, pl. CIX [illegible] du Musée [illegible]; Le Coq, [illegible] fig. [illegible]; fresque de Bezeklik [illegible].

danger disparaît[1] si l'on rapproche de la main le centre de gravité[2]. C'est là le vrai objet de la haute et lourde poignée des épées iraniennes, que ce soient celles des rois de Commagène ou celles des rois Kouchan[3], celles des Sassanides ou celles des chevaliers du Gandhara et du Turkestan chinois (fig. 3). Comme de telles armes sont étrangères aux Achéménides, et qu'elles caractérisent en revanche les Sarmates[4] et les Parthes[5], c'est aux mains de ces derniers qu'elles ont dû descendre des hauteurs de l'Asie centrale vers la Syrie. — A quoi l'on ajoutera que le mode d'attache du baudrier au fourreau de l'épée se rencontre lui aussi dans tout le domaine iranien[6]. Il est curieux de constater qu'il fut adopté, comme tant d'autres particularités de l'accoutrement des Perses, dans l'usage de la tétrarchie[7] et de Byzance[8].

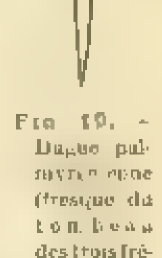


Fig. 19. — Dague palmyrénienne (fresque du tombeau des trois frères, 150-250 après J.-C.).

Outre l'épée, le costume iranien de Palmyre comporte encore un poignard, posé à plat sur la cuisse droite (fig. 6, 7, 10, pl. I, V); souvent on portait même un poignard sur chaque cuisse[9]. Les armes semblent avoir été agrafées ou cousues au bas de la tunique. Elles se distinguent surtout par leur fourreau obtus, muni de quatre lobes latéraux, et parfois orné de dessins géométriques ou d'un rang de perles. La garde, engagée dans les deux lobes supérieurs, semble droite, bien qu'une fresque lui donne, dans un cas, une forme singulière (fig. 19). — La poignée, souvent ornée de cannelures hélicoïdales, est terminée par un gros anneau. Ces poignards n'ont

[1] C'est à M. Claude Schaeffer que je dois cette intéressante observation.

[2] Aussi tient-on l'épée tout près de la garde. Voir notamment une coupe gréco-sace (IIIe ou IVe siècle après J.-C.) avec chasse au lion (Sarre, *op. cit.*, pl. CXIV; sur le groupe auquel appartient cette pièce : Rostovtzeff, *Seminarium Kondakovianum*, 6, 1933, p. 174 s.).

[3] Bachhofer, *Frühindische Plastik*, pl. LXXVI (statue de Kanichka); *British Museum Catalogue of Indian Coins, Greek and Scythic Kings*, pl. XXVI à XXIX (monnaies de Kanichka et de ses successeurs). Kanichka aurait régné de 78 à 123 : Wecker, *Indoskythien* (Pauly-Wissowa).

[4] Ginters, *Das Schwert der Skythen und Sarmaten*, p. 75 s.

[5] Andrae, *Partherstadt Assur*, pl. LIX b; Cumont, *Fouilles de Doura*, p. 99, 1; Rostovtzeff in *Excavations at Dura Europos, Second Season*, p. 190 et pl. XLII, 1.

[6] Voir plus haut, p. 27, note 4.

[7] Peirce et Tyler, *Art byzantin*, pl. 2 s (statues des tétrarques).

[8] Delbrueck, *Consulardiptychen*, pl. LXIII (Stilichon).

[9] Plus bas, p. 34. Cf. *Syria*, 17, 1936, pl. XXXVI, XLVI.

[10] Fresque du tombeau des trois frères. Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, pl. 16.

leurs pareils en Syrie que sur le monument de Commagène, où il est vrai qu'ils sont ornés avec une autre richesse : cinq masques de lion s'y détachent sur les quatre lobes et sur la bouterolle. Mais la garde est droite, la poignée travaillée en spirale, le pommeau annulaire, comme à Palmyre [1]. Les poignards de Palmyre et de la Commagène ne forment qu'une variété locale d'une nombreuse catégorie d'armes, répandue chez les peuples iraniens, du Bosphore au Turkestan chinois, et que distingue un fourreau lobé [2]. La genèse de ces lobes ressort des œillets qui y sont parfois percés [3] : ceux qui se trouvaient près de l'orifice du fourreau servaient au passage d'une bélière ; ceux qui se trouvaient près de la pointe servaient, soit au passage d'un lacet qui faisait le tour de la cuisse pour empêcher le poignard de ballotter, soit, dans l'épée des peuples cavaliers, au passage d'une bélière supplémentaire pendue au ceinturon, et dont certaines fresques du Turkestan chinois montrent encore l'usage [4], conservé par quelques armées modernes. Comme les Commagéniens, les Palmyréniens ont reçu cette arme des Parthes, chez qui un heureux hasard, cette fois, en a conservé l'image sur une stèle d'Assour [5]. On en peut dire autant du pommeau annulaire, qui distingue les armes des Scythes et des Huns, et présente un rapport évident, bien que mal défini, avec les poignards de la Chine sous les empereurs Han [6]. Ajoutons que le port de deux poignards, lui-même un usage parthe, était suivi vers le VIIe siècle par les chevaliers « tochariens » [7], et qu'il est attesté dans la Syrie du Nord sur la personne du dieu de Doliché [8]. Peut-être la même coutume est-elle allée jusque chez les anciens Arabes [9].

[1] Humann et Puchstein, *Reisen in Kleinasien*, p. 324, fig. 47.

[2] Ginters, *Schwert der Skythen*, p. 59. Il faut ajouter les armes des rois Kouchan : *British Museum Catalogue of Indian Coins, Greek and Scythic Kings*, pl. XXIV, 9 (monnaie de Hyrcodes ; sur la date de ce prince, voir Otto, *s. v.*, in Pauly-Wissowa).

[3] *Ibid.*, p. 55 ; 78. Cf. Rostovtzeff, *Iranians and Greeks*, pl. XXIV, 4 et 5, etc.

[4] Le Coq, *Bilderatlas*, p. 47 et fig. 7.

[5] Andrae, *Partherstadt Assur*, pl. LIX b : la photographie permet seulement de soupçonner la présence d'un poignard lié sur chaque cuisse, mais M. Devambez a bien voulu me confirmer cette hypothèse après avoir examiné l'original.

[6] Rostovtzeff, *Monuments Piot*, 26, 1923, p. 135 ; Ginters, *Schwert der Skythen*, p. 73.

[7] Le Coq, *Bilderatlas*, p. 17.

[8] *Syria*, XIV (1933), p. 372, note 1.

[9] Passage de Alqama sur l'idole de Manât « *portant une double cuirasse de fer sur laquelle il y a deux précieuses épées* » (*Revue biblique*, 35, 1926, p. 407).

Les remarques que l'on vient de lire et les monuments sur lesquels elles s'appuient, semblent faits pour illustrer le texte où Strabon[1] décrit l'accoutrement des « Perses » : *les chefs ont pour vêtement un triple pantalon, une double tunique à manches qui leur descend aux genoux, et une double chaussure montante.* Le triple pantalon, c'est le pantalon proprement dit, augmenté des hautes jambières, et probablement d'un caleçon. La double tunique, c'est la tunique proprement dite, sur laquelle est passée l'élégante veste ouverte. La double chaussure, c'est la haute bottine molle par dessus laquelle on chaussait le brodequin de sortie. Ce passage de Strabon semble donc confirmer les résultats de notre enquête, et permet de croire que les riches et nombreux monuments de Palmyre nous donnent aujourd'hui, en l'absence de témoignages plus directs, l'image la plus fidèle que l'on puisse avoir du costume de la cour des Parthes dans les deux derniers siècles de leur monarchie.

21. Sur quelques sculptures palmyréniennes

1. *Buste archaïque de Zabdibol.* — Le buste que représente notre figure 20 appartient au musée de Damas[2]. Son origine précise est inconnue. La plaque sur laquelle il se détache a été arrachée à un tombeau dont elle murait une case, selon l'usage de Palmyre, où les images des défunts, encastrées dans le décor architectural, se présentaient dans un cadre mouluré comme dans l'embrasure d'une fenêtre. Au-dessus de l'épaule gauche est gravée, en caractère local, l'épitaphe suivante :

HBL ZBDBWL
BR ZGWG BR
ZBDBWL

Hélas ! Zabdibol fils de Zagoug fils de Zabdibol

Ce buste, que l'on peut attribuer au début du IIe siècle ou aux dernières années du Ier grâce aux critères établis par M. Ingholt[3], est parmi les plus

[1] Strab., 15, 3, 19, p. 734 [illegible]

[2] Acquis chez un commerçant damascain. Hauteur 60 cm. ; largeur 38 cm.

[3] Ingholt, *Studier over palmyrensk Skulptur*, p. 90. Le buste daté qui ressemble le plus à celui de Zabdibol est celui de Iarhai fils de

archaïques de Palmyre, et l'on y distingue avec une clarté particulière la tradition et les influences qui s'affrontaient alors dans l'art de la grande ville du désert.

Le buste de Zabdibol, par son type, est entièrement oriental. Ce n'est pas que nous voulions y voir une tentative de reproduire les traits personnels du défunt : l'espèce d'anonymat abstrait de la représentation, qui semble caractériser toute la sculpture palmyrénienne de cette époque, est à peine compatible avec la notion que nous avons d'un portrait. Mais, outre le costume, qui est grec, l'idée d'un buste est étrangère à la tradition orientale. On ne sait pas trop où les Palmyréniens ont pris l'usage d'obturer les cases de leurs tombeaux avec des plaques à l'effigie des défunts [1], mais on croit reconnaître une habitude analogue en Batanée [2], et l'objet de tous ces reliefs ne peut avoir été, en tous cas, que d'imiter les bustes en ronde bosse de l'art gréco-romain. L'idée même d'un haut-relief est inconnue à l'Orient avant l'apparition de l'influence grecque.

Mais là s'arrête, semble-t-il, la part de l'Occident [3]. La figuration est strictement frontale, et ne connaît pas la moindre déviation. Les masses sont simplement équarries, sans aucune tentative de construction organique comme on l'attendrait d'un sculpteur grec, même à l'époque archaïque. La tête n'est qu'un bloc où les traits du visage sont inscrits ; les oreilles sont suspendues ; le torse n'est qu'une plaque arrondie, où l'étoffe est dessinée et dont les contours ne se détachent pas. La draperie ne traduit aucune forme sensible et les plis du manteau se contractent avec tant d'[illegible] que l'on [illegible]

Barikhi, il remonte à 108 (Syria, XVII, 1936, pl. XXXVII), mais son style est un peu plus [illegible] p. 28 et pl. [illegible] (buste de Barô [illegible]).

[1] Syria, XVI, [illegible]

[2] [illegible] de Suweida [illegible] n° 78 [illegible] n° 85 [illegible] sion intérieure des [illegible] aux nécropoles alexandrines [illegible] Watzinger, dans Wiegand, Palmyra, p. 84. Mais en Égypte, la plaque d'obturation ne porte pas [illegible] image du défunt. Le plus ancien exemple palmyrénien d'un de ces portraits est [illegible]

[3] [illegible] Voir [illegible] génie. Baur, Excavations at Dura, Third Season, p. 143 [illegible] p. 100 [illegible] 1936, p. [illegible] 242.

peine la synthèse : le sculpteur ne cherche évidemment pas à rendre l'aspect du tissu plissé, il en communique la notion. De même les oreilles sont-elles rabattues en avant pour se présenter en entier, telles qu'on les trouvait typiques, et non telles qu'on les voyait, telles qu'un esprit plus attaché à la synthèse se les fût représentées. Ce détail montre d'ailleurs à quel point la technique du haut relief était étrangère au sculpteur, qui n'a tiré aucun parti de la hauteur de la bosse pour mettre les organes dans leur vrai plan ; il suit encore toutes les conventions du bas-relief.



Fig. 20. — Buste de Zabdibôl (musée de Damas, vers 100 après J.-C.).

Parmi tant de formes indifférentes, une intention particulière semble animer pourtant les yeux. Ces yeux énormes [1], tout aussi irréels que les plis du manteau, semblent vouloir verser un torrent de vie, et c'est sur eux seuls que repose la tâche magique d'animer ce buste où allaient manquer toutes les apparences de l'être. Le besoin violent de donner une âme à l'image, l'amour de la vie que décèle cette déformation monstrueuse, frappent d'autant plus qu'ils s'allient au mépris de formes que la sensibilité occidentale ne regardait pas comme moins expressives de l'existence. Ce qui intéressait le sculpteur palmyrénien, dans l'être, n'était au contraire que son contenu le plus profond et le plus permanent. Tout ce qui était perceptible aux sens ne lui semblait digne que de servir de support : il se bornait à l'indiquer, et s'en remettait, du soin d'exprimer ce qui lui importait vraiment, à l'organe par lequel la vie s'épanche avec le plus de passion. Peut-être cet intense et élémentaire

[1] On les comparera à ceux des sculptures « parthes » de Doura (voir les ouvrages cités à la note précédente). Il ne s'agit pas seulement de l'art parthe tel qu'il apparaît dans les sculptures de Doura, mais bien de celui que révèlent par exemple les monnaies des Arsacides avec leurs yeux énormes et expressifs, leur style linéaire. Voir aussi les sculptures phrygiennes du IIe siècle (Rodenwaldt, *Jahrbuch des archaeologischen Instituts*, 34, 1919, p. 77 ss.).

sentiment de la vie était-il encore nourri par un désir religieux de rendre au défunt, dans une image fascinante, un peu de l'existence qu'il venait de perdre.

Enfin, et c'est un fait essentiel, les caractères que l'on vient de voir sont inséparables de la conception générale que les Palmyréniens avaient de la sculpture. Jamais ils n'ont vu en elle un art ayant sa fin en lui-même, comme nous le concevons en Occident ; ils l'ont uniquement pratiquée comme un art décoratif, destiné à orner les parois de leurs monuments. Tous les reliefs que nous possédons sont donc arrachés à un cadre qui leur est indispensable, et que l'on oublie trop souvent quand on parcourt des yeux, dans une galerie de l'Europe, le triste alignement de ces figures privées de leur raison d'être.

Les facteurs de la représentation chez un « primitif » palmyrénien, sont donc : un esprit essentiellement analytique ; une recherche uniquement dirigée vers l'expression de la vie intérieure, expression d'autant plus intense qu'elle n'est distraite par aucun goût des formes ; un asservissement rigoureux à la figuration frontale ; enfin, une étroite subordination à l'architecture. Ces quatre caractères sont particulièrement sensibles dans les reliefs qui remontent, comme le nôtre, à une époque où le style local n'avait pas encore été contaminé par l'art de l'Occident, fondé sur de tout autres principes. Il est à peine besoin de rappeler que ce sont aussi les caractères de l'art byzantin, dont le buste de Zabdibol nous offre, dès les environs de l'an 100, le plus frappant présage que l'on puisse concevoir.

2. *Les statues de Kasr el-abiad* (pl. I et fig. 4). — M. Ingholt a découvert en 1928, dans la vallée des tombeaux, parmi les ruines d'un mausolée que les Arabes nomment Kasr el-abiad (le *château blanc*), les deux statues mutilées que nous reproduisons[1]. On ne sait à laquelle appartiennent les deux pieds, trouvés en même temps. Les dos ne sont qu'ébauchés, et devaient être tournés contre la paroi. Le costume, orné de broderies que le sculpteur a minutieusement reproduites (fig. 21), est parthe, et se compose d'un pantalon, de jambières retenues devant et ouvertes derrière (fig. 22), d'une blouse courte et d'un manteau. Un poignard à fourreau lobé pend sur chaque cuisse.

[1] Ingholt, *Berytus*, II, 1935, p. 66 et pl. XXIX, 1. — M. Ingholt m'a très aimablement permis de commenter ici ces statues, dont l'intérêt n'est pas moindre pour l'histoire du costume que pour celle de la sculpture.

Sous le sein gauche, le contour d'attributs mutilés permet de reconnaître encore la cruche à libations et la boîte à encens ; ces objets étaient tenus dans la main gauche, d'une façon que j'ai décrite ailleurs [1], et qui caractérise le moment où le prêtre procède de la main droite à l'offrande de

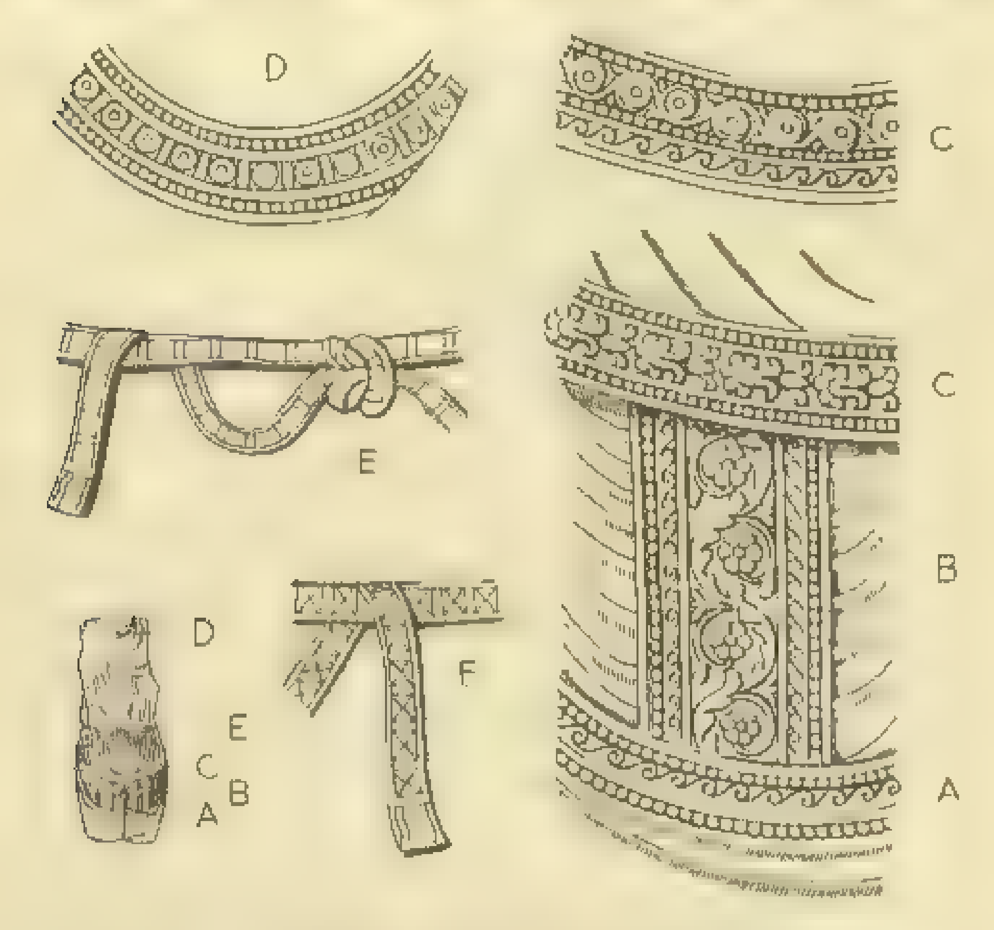


Fig. 21. — Galons des torses de Kasr el-abiad (100-150 après J.-C.).

l'encens. Ce détail nous renseigne sur la qualité des personnages et sur leur attitude : chacun devait se tenir à côté d'un pyrée sur lequel il sacrifiait. Un fragment de tête coiffée du mortier, découvert dans le même tombeau, semble donc très bien convenir à l'un d'eux.

Comme l'a montré M. Ingholt, le costume que portent les deux statues du

(1) *Syria*, XV, 1934, p. 157.

paraît à Palmyre vers 150 après J.-C., de même que la convention par laquelle les plis sont disposés en V, comme autant de colliers. Si l'on cherche un vêtement et une convention analogues parmi les monuments datés, on les trouvera sur le relief de Malkô, fils de Lishamsh, fils de Hannabêl, conservé à Copenhague et daté de 140 [1].

Les torses de Kasr el-abiad, bien que taillés en ronde-bosse, suivent la même tradition que le buste de Zabdibol. Le sculpteur, en effet, n'a manifestement pas choisi ce procédé pour y trouver plus de liberté, car ses statues ne sont que des reliefs projetés en avant du mur, sans doute pour donner par leur saillie plus de splendeur au décor. Ici également, la masse du prisme de pierre s'impose au regard avant les formes humaines qui y sont indiquées. Cette impression est encore plus forte du fait que les deux prêtres, presque identiques, se tiennent parfaitement droits, et que cette symétrie se poursuit dans l'arrangement de leurs habits, où les plis sont exactement disposés dans l'axe du torse ou de la jambe. Tout trait individuel ou accidentel est exclu, et le groupement même des images, de quelque façon qu'on se le figure dans un ensemble malheureusement inconnu, était dépourvu de fantaisie : c'était un de ces alignements, fréquents dans les reliefs de Palmyre, où des séries illimitées de prêtres identiques regardent droit devant eux et jettent l'encens dans la flamme sans regarder ce qu'ils font. La tradition d'une sculpture analytique et abstraite, rigoureusement consciente de son rôle décoratif, n'est donc pas brisée. Il est vrai que les statues de Kasr el-abiad atteignent plus facilement notre sensibilité que ne fait le buste de Zabdibol. Elles n'ont pas d'incohérences majeures ; si peu que ce soit, on croit sentir la forme du corps sous le vêtement ; les plis de la tunique, leur chute sur la ceinture, ont un peu de la mollesse du tissu ; le manteau est jeté sur l'épaule d'une façon plausible. Il est clair que le sculpteur a voulu, cette fois, traduire certains agréments que son œil avait perçus, et qu'il était en outre servi par une main accomplie. Ces qualités, qu'il n'est pas déraisonnable d'attribuer à l'influence de l'Occi-



Fig. 22. — Torse de Kasr el-abiad, vu de dos.

[1] Ingholt, *Studier over palmyrensk Skulptur*, p. 31 s., et pl. III, 4. Voir notamment les plis de la tunique sur le ventre.

dont, tempèrent la rigidité du morceau sans nuire toutefois à cette impression de mesure et de concentration que donnent les œuvres archaïques, et c'est en partie grâce à elles que ces deux torses, où règnent d'une manière si sensible la volonté de l'artiste et son parti d'ordonner les formes, semblent à Palmyre le meilleur produit du style ancien[1].

3. *La représentation frontale.* — Les deux prêtres sont figurés de face, conformément à la stricte tradition palmyrénienne, sur l'origine et les rapports de laquelle je voudrais dire encore un mot.

La représentation frontale précède la vue de profil chez les enfants et chez les primitifs. Dans les arts du bassin de la Méditerranée et de l'Asie antérieure (où l'on s'en remet à la statuaire d'établir, quand il le faut, un rapport direct entre le spectateur et l'image[2]), le relief et la peinture ont un caractère essentiellement narratif, et semblent avoir abandonné très tôt ce parti, qui nuit gravement au sens historique dès que la scène devient un peu compliquée[3]. Il n'en est pas de même dans l'art dont la sculpture palmyrénienne est un rameau, et dont l'art byzantin marque le triomphe en Occident. Ici le besoin d'un lien intime entre le spectateur et l'image paraît avoir été si impérieux, que la figure de face est exclusivement employée même dans les images planes. Un coup d'œil jeté sur les reliefs du temple de Bel suffit à montrer que l'artiste ne se préoccupe que très peu du sens historique. Sa représentation est toute analytique et symbolique : d'une part, il semble s'intéresser surtout à chacun de ses personnages en soi, et le représente sous sa forme la plus évidente[4]; d'autre part, l'œuvre d'art, à ses yeux, n'a pas son objet en elle

[1] Aucune sculpture ne ressemble davantage, par son esprit, aux statues de Kasr el-Abiad que l'image des deux Sapor (383-388) dans leur grotte de Taq i Bostan (Herzfeld, *Am Tor von Asien*, pl. XXXII) : même vue de face, même symétrie dans l'ordonnance des plis, même indifférence au rapport des vêtements avec l'articulation du corps, même indifférence au rapport des figures entre elles. La forme individuelle des plis, sur nos statues, ne rappelle pas seulement certains vêtements sassanides, mais encore les curieux plis de stuc fixés sur la surface plane du grand Bouddha de Bamiyan : Godard et Hackin, *Antiq. bouddhiques de Bamiyan*, p. 12 s.

[2] Rodenwaldt, *Bonner Jahrbücher*, 133, 1928, p. 234 ; *Gnomon*, 7, 1931, p. 293.

[3] On s'en rendra compte en regardant le relief du combat contre l'anguipède, *Syria*, XV, 1934, p. 165 s., 184.

[4] Ce désir de saisir pleinement la personnalité de l'individu dans son image est bien illustré par une particularité dont je dois la connaissance à M. Grabar : c'est le fait que l'iconographie chrétienne réserve le profil à la figure de Judas, comme si elle ne redoutait

même, mais reste déterminée par sa fonction décorative. Aussi n'éprouve-t-il pas le besoin d'échanger la face contre le profil, comme y ont été amenés les sculpteurs égyptiens, sumériens et grecs.

Cette disposition a pour corollaire, chez les peuples où elle se rencontre, l'absence de la sculpture en ronde-bosse, qui perd sa raison d'être dans un art où l'image plane parle directement [1]. Aussi — pour choisir un exemple local — tous les sanctuaires rustiques fouillés en Palmyrène par M. Schlumberger ne sont-ils ornés que de reliefs appliqués au fond de la *cella* [2]. Peut-être en était-il autrement dans les principaux temples de Palmyre, où l'influence occidentale avait sans doute entraîné l'usage des statues de culte [3]. Mais ces statues semblent avoir été de bronze, et importées [4], comme celles qui se dressaient sur les innombrables consoles des colonnades. Quant aux statues de pierre, taillées sur place, il n'en existe pour ainsi dire pas [5], et celles de Kasr el-abiad, qui proprement ne sont pas des statues, ne font que confirmer cette règle.

Le goût de la vue de face, qui devait peser d'un poids si décisif sur le développement artistique de l'Occident, passe généralement aujourd'hui pour remonter aux Parthes [6]. S'il est vrai que l'art officiel de la monarchie arsacide ait préféré le profil dans la plupart des cas, le fait qu'il ne l'a pas préféré toujours est doublement significatif. Aussi l'image frontale du roi sur quelques monnaies frappées entre 100 et 50 avant notre ère [7] prouve-t-elle indéniable-

d'offrir en plein que le visage [illegible] du théâtre. La même idée fait représenter de face les personnes apotropaïques (Bès, la déesse nue, Méduse), même dans les arts où le profil est de règle.

(1) Rodenwaldt, *loc. cit.* De là la platitude des statues tardives. C'est certainement ainsi que s'explique la platitude de la tête de bronze récemment découverte à Philippes : Lapalus, *Bulletin de correspondance hellénique*, 56, 1932, p. 360 s.

(2) Schlumberger, *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1935, p. 231 ; *Archaeologischer Anzeiger*, 1935, p. 595 s.

(3) La cella du temple de Bêl est certainement aménagée pour recevoir des statues de culte, et l'on a retrouvé dans une canalisation de la cour le pied d'une statue colossale de bronze, qui peut avoir été celle d'un dieu.

(4) C'est ce qui ressort du tarif de Palmyre, *CIS*, II, 3913, ligne 129 s. : *quod attinet ad aereas imagines, statuas, decretum est ut exigantur tamquam aes*, etc.

(5) On a trouvé à Palmyre une statue de marbre, importée, et une statue de calcaire, certainement faite sur place, mais de type occidental.

(6) Outre les ouvrages que j'ai cités (*Syria*, XV, 1934, p. 165 s.), voir Rostovtzeff, *Yale Classical Studies*, 5, 1935, p. 238 s. ; Hopkins, *Berytus*, 3, 1936, p. 1 s. ; Herzfeld, *Archaeological History of Iran*, p. 57.

(7) *British Museum Catalogue, Parthia*, pl. XII, 4-6. C'est la première fois, semble-t-il, que l'image d'un monarque apparaît de face sur une monnaie « grecque ».

ment que les artistes de Séleucie tendaient alors à cette représentation, qui domine complètement l'art populaire parthe dès le moment où il nous est connu, quelques décades plus tard [1]. A défaut de documents plus anciens, l'on peut alléguer que les graveurs en monnaies n'ont probablement cédé qu'à une tradition populaire plus ancienne qu'eux, et peut-être aussi faut-il attribuer à une influence parthe l'apparition de la vue de face dans la sculpture de l'Inde au milieu du IIe siècle avant J.-C. [2]. Mais tout cela ne nous conduit pas très haut. A vrai dire, M. Rostovtzeff [3] a rapproché le goût qu'avaient les Parthes pour la vue frontale du goût analogue que manifestaient les Sarmates dans la Russie du Sud dès le IIIe siècle avant notre ère, et en conclut que ces deux peuples iraniens auraient hérité cette disposition de leurs ancêtres communs, les nomades de l'Asie centrale. Les documents font malheureusement défaut pour faire de cette intéressante conjecture une certitude, et l'on peut se demander si le phénomène est assez particulier pour qu'il faille nécessairement et toujours lui supposer une source unique.

Les matériaux qui permettront de résoudre le problème en question sont encore loin d'être rassemblés, classés et datés. M. Rostovtzeff a réuni les exemples parthes et sarmates. Ceux de la Thrace et de l'Asie Mineure devront entrer en ligne de compte également, et je reproduis ici le croquis d'un relief du dieu Héron en cavalier (fig. 23) [4], dédié le 28 septembre 67 av. J.-C. à la

[1] Par les graffites d'Assour (Andrae, *Die Partherstadt Assur*, p. 100) et de Doura. Les fresques du Seistan, dont aucune photographie n'a malheureusement été publiée jusqu'ici, adoptent invariablement, semble-t-il, la vue de trois quarts (Herzfeld, *Archaeological History of Iran*, p. 70 s.), qui n'est qu'une variété de la vue frontale. Elles datent du Ier siècle de notre ère.

[2] Rodenwaldt, *Gnomon*, 7, 1931, p. 292 s.

[3] Rostovtzeff, *Yale Classical Studies*, 5, 1935, p. 240. — J'hésite à partager l'opinion de l'auteur sur un très ancien emprunt de la vue frontale aux peuples montagnards de la haute Mésopotamie, lesquels employaient très bien aussi le profil. L'objection faite à bon droit (*ibid.*, p. 238) à M. Herzfeld, qui regarde la vue frontale comme empruntée aux Grecs — de Bactriane ou d'ailleurs — vaut ici également : « *If that were so, the Palmyrene and Duran artists would use front view and profile promiscuously* ».

[4] Lefebvre, *Annales du Service des antiquités de l'Égypte*, 20, 1920, p. 237 s., pl. I et II. — Les peintures et reliefs égyptiens d'époque romaine, où est appliquée la vue de face, ne sont pas encore classés chronologiquement. M. Rostovtzeff en attribue quelques-uns au IIe siècle : *Aegyptus*, 13, 1933, p. 501. Il serait très important que l'on parvînt à dater ces monuments comme tous les reliefs de la Thrace et de l'Asie-Mineure où la même tendance se fait jour. En Syrie également, toute la sculpture hauranaise, où le profil est pratiquement absent (Dunand, *Musée de Soueida*), demande encore à être datée.

sante de Ptolémée XIII, qui montre — car il n'est pas seul en son genre — que des tendances analogues se faisaient jour dès cette époque en Égypte : le torse et le visage sont vus de face, ainsi que la tête du cheval, comme ils le sont chez nos cavaliers palmyréniens [1]. D'autre part, M. Rodenwaldt a fait observer que le goût de l'image frontale se manifestait à Rome même, dans l'art officiel du temps de Marc-Aurèle, et qu'il s'agissait là d'une apparition spontanée, où aucune influence orientale n'avait de part [2]. Tout se passe, en réalité, comme si l'art grec seul avait montré, à cette époque, une répulsion décisive à la transformation de la vue frontale en un principe de composition, comme s'il s'était trouvé seul au milieu de peuples naturellement enclins à cette représentation qui rappelle celle des enfants, et qui lui semblait engendrer la confusion dès qu'on l'appliquait à une scène historique. Si cette tendance populaire a envahi peu à peu le bassin méditerranéen, elle n'a pu le faire qu'au fur et à mesure que déclinaient l'esprit grec, sa conception essentiellement dramatique de l'art, et ses exigences impérieuses dans l'expression des rapports de causalité.



Fig. 21. — Le dieu Héron en cavalier, d'après un relief égyptien de 67 av. J.-C.

4. *Reliefs du triclinium de Maqqai.* — Le petit musée de Baalbek doit à la générosité de M. Michel Alouf un relief palmyrénien (pl. V), acheté jadis d'un collectionneur d'Alep. On y voit deux pages richement vêtus. Le premier porte un rhyton à tête de gazelle, que nous reproduisons en détail pour sa beauté, et dont il obturait sans doute l'orifice avec l'index, comme fait un autre échanson sur un relief du Louvre [3], pour laisser jaillir le vin dans les coupes à la demande des convives. L'autre tient une couronne de banquet dans sa main gauche abaissée ; la main droite, levée, était brisée, mais j'ai pu la reconnaître, tenant aussi une couronne, sur un fragment trouvé dans le *triclinium* de

[1] L'attitude de Héron et des cavaliers palmyréniens est exactement celle que l'on retrouve dans les sculptures du stupa de Barhut (Bachhofer, *Frühindische Plastik*, pl. XVII) et dans laquelle M. Rodenwaldt voit une influence iranienne : *Gnomon*, 7, 1931, p. 203. Cf. aussi les cavaliers du stupa de Sanchi : Strzygowski, *Asiens bildende Kunst*, p. 327.

[2] Rodenwaldt, *Bonner Jahrbücher*, 133, 1929, p. 232 ; *Gnomon*, 7, 1931, p. 204 ; Wegner, *Jahrbuch des archaeologischen Instituts*, 46, 1931, p. 106 s.

[3] Ingholt, *Berytus*, 2, 1935, pl. XXXII, 1.

Maqqai. Cette restitution ne complète pas seulement le relief, elle nous informe de son origine précise.

Le *triclinium* de Maqqai, dont M. Ingholt a donné une publication exhaustive [1], a pu être complété récemment, comme le montre notre planche IV, de divers fragments que M. Amy a recueillis en déblayant le reste de l'hypogée où il s'élevait. On voit que le lit central et celui de droite subsistent seuls, affectés respectivement à Maqqai et à l'un de ses parents. Le lit de gauche fait défaut, M. Amy n'ayant trouvé que l'effigie qui y était étendue et qui ressemble en tous points à celle qui repose sur le lit de droite. Mais il est certain maintenant, vu la stricte concordance de l'origine, du style et des dimensions, que le relief de Baalbek n'est qu'un fragment du lit perdu. On peut même assurer que c'en est le fragment de droite, car la composition de ces reliefs exige toujours que la jambe portante de chaque figure soit la plus voisine de l'axe du tableau [2]. On restituera donc à gauche les deux pages, comme c'est le cas sous le lit de droite, d'abord la figure centrale du relief, qui devait représenter le défunt, et dont quelques vestiges sont encore visibles, puis deux autres pages, la jambe gauche portante. Ce dernier détail me détourne d'attribuer au même tableau le jeune [illegible] acquis jadis à Alep par M. Sarre [3], chez le même collectionneur. Bien qu'il ressemble au relief de Baalbek par son style, il ne semble plus y avoir de place sur la façade du lit pour une figure portée sur la jambe droite. Peut-être le [illegible] ornait-il le petit côté du même lit.

Datés de 229, les reliefs de Maqqai sont les plus agréables produits que l'on ait des ateliers palmyréniens du IIIe siècle ; ils montrent où pouvaient atteindre les artisans qui avaient reçu des leçons prolongées de l'Occident, et se prêtent à une utile comparaison avec les reliefs précédents.

Dès l'abord, les différences semblent prépondérantes. Alors que le sculpteur

(1) *Ibid.*, p. 61-76.

(2) Voir le relief sculpté sous le lit de droite, *ibid.*, pl. XXVII, 2. Le défunt, qui est [illegible] par le [illegible], est figuré entre deux groupes symétriques de deux serviteurs. La même symétrie est à observer dans les portraits du tableau des trois frères : Strzygowski, *Orient oder Rom*, p. 30. Dans d'autres cas, où le défunt n'est pas représenté, on trouve d'autres ordonnances. M. Ingholt a publié un relief où sont alignés six serviteurs divisés en deux groupes, *op. cit.*, pl. XXXIV.

(3) Sarre, [illegible] *Festschrift Strzygowski*, p. [illegible] et pl. III, 2.

de Kasr el-Abiad, malgré les procédés de la ronde-bosse, n'avait pas détaché ses figures du fond, les échansons de Maqqaï au contraire tiennent au mur, mais ne font plus corps avec lui pour l'œil et semblent se mouvoir en avant de lui. Au lieu des alignements de personnages identiques qu'offrent les reliefs du temple de Bel et auxquels appartenaient sans doute aussi les prêtres de Kasr el-Abiad, le sculpteur a tenté d'introduire dans la longue série des pages une certaine souplesse : il a varié leurs attributs, leurs coiffures et même, dans les limites d'une exacte symétrie, leur aplomb. Les plis du vêtement, figurés jusqu'ici d'une manière théorique, sont maintenant plus liés aux formes du corps ; de là cette insistance maladroite à souligner le hanchement, à marquer sous la tunique la pointe des seins. Le visage cherche à plaire par sa forme, par un certain goût des nuances, des demi-teintes qui est surtout sensible dans le traitement des yeux et qui devait trouver son complément dans l'application de couleurs. Enfin la représentation est moins strictement frontale : les regards sont légèrement déviés vers le côté.

Mais il importe de ne pas s'exagérer ces nouveautés, qui n'atteignent guère que chaque figure prise individuellement. La liberté de l'attitude n'est probablement due qu'au type, et le sculpteur semble n'en avoir eu qu'un, et l'avoir adapté aux attributs divers que portent les serviteurs. Quant à l'expression du visage, il est vrai qu'elle est libérée de tout archaïsme, mais la vie qui s'échappait si vivement des œuvres plus anciennes a disparu. D'autre part, la composition n'a pas changé depuis le temps déjà lointain des reliefs du temple. L'artiste ne connaît toujours que l'alignement de figures isolées, et même la jolie scène du départ pour la chasse exige un coup d'œil attentif si l'on veut comprendre qu'il s'agit d'un seigneur entre ses domestiques : un seul plan, une seule attitude, une seule expression obscurcissent toute hiérarchie, pour laquelle le sculpteur s'en est remis à d'infimes détails de costume. La règle de la vue frontale contribue d'ailleurs à cette confusion, car elle subsiste malgré la timide vue de trois quarts, qui atteste plutôt le poids de la tradition que la liberté de celui qui l'enfreint.

En d'autres termes, les principaux caractères de la sculpture palmyrénienne n'ont pas changé. Les sculpteurs palmyréniens ont tenté de s'approprier les principes de la représentation grecque, mais les bases psychologiques de cette représentation leur ont fait défaut, et la preuve en est sans

doute dans le fait que les meilleurs parallèles que l'on puisse citer à des reliefs comme ceux de Maqqaï [1] sont fournis par la sculpture du Gandhara [2], par les fresques du Turkestan chinois et peut-être par celles du Seistan. C'est le même type de sensibilité, le même goût pour l'immobilité, pour le repliement sur soi, pour une sorte de grâce maniérée, le même attachement au rôle décoratif de la sculpture. Nous avons reproduit (fig. [illegible]) une fresque de Kyzil où des seigneurs « tochariens » sont alignés selon les mêmes règles, et avec le même sentiment si étranger à l'art classique. Ces rapports lointains ne sont pas fortuits. Ils attestent une profonde communauté de tendances, et nous orientent vers le domaine dont Palmyre, à la veille de la floraison byzantine, apparaît clairement comme un avant-poste dans sa résistance à la sensibilité occidentale.



Fig. 24. — Dieu dans un bige de guépards (Khirbet [illegible]) [illegible]

5. *L'attelage déployé.* — Le détail reproduit par notre figure 24 est emprunté à un relief découvert par M. Schlumberger dans le petit temple rustique de Khirbet Abouddouhour, au Nord-Ouest de Palmyre [3]. On y voit un dieu cuirassé, debout dans un bige de guépards, dont le véhicule et l'attelage sont faits pour surprendre des yeux accoutumés aux règles banales de notre représentation. Le char est vu de face ; les roues, sorties des deux plans parallèles où les fixe une nécessité sans poésie, semblent avoir pivoté pour se mettre toutes deux dans le plan de leur essieu et offrir une orbe pleine aux regards du spectateur ; enfin les guépards, vus de profil, se tournent le dos dans une position symétrique. Les têtes de ces animaux sont brisées, mais [illegible] bien que les vestiges qu'elles ont

[1] Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, pl. XX ; Ingholt, *Berytus*, 2, 1935, p. 60 s. ; un relief du Louvre, [illegible], *Bulletin des musées de France*, 6, 1934, p. 149, et un fragment que j'ai publié naguère, *Syria*, XIV, 1933, p. 379.

[2] Par exemple le relief de [illegible], Hackin, *Monuments Piot*, 28, 1925, p. [illegible].

[3] Schlumberger, *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1935, p. 251 ; *Archäologischer Anzeiger*, 1935, p. 617, fig. 12.

laissés sur le fond n'autorisent pas [illegible] — il me paraît certain qu'elles faisaient face au spectateur pour le regarder des deux yeux, comme le font les têtes de tous les animaux dans les reliefs palmyréniens à représentation frontale [1].

Diverses applications de ce thème cosmique ont joui d'une grande vogue dans les derniers siècles de l'antiquité. M. Herzfeld en a cité naguère quelques exemples [2], en limitant du reste ses recherches au monde iranien. Le plus ancien monument de sa série, d'ailleurs difficile à dater, remonterait « au IIIe siècle » : c'est un cachet sassanide où la Lune apparaît sur un char flanqué de bœufs cabrés. D'autres cachets plus tardifs [3], ainsi que la célèbre coupe de Klimova [4] (fig. 25) et diverses étoffes byzantines imitées de modèles perses [5] (fig. 26 et pl. VI, 8), attestent la vogue de ce thème en Iran. Les exemples occidentaux que nous ajoutons à cette série ne l'[illegible] pas nécessairement [illegible] ; mais plusieurs sont exactement datés, et parfois sensiblement plus anciens [6]. Le thème en question



Fig. 25. — Coupe de Klimova (Ermitage).

[1] Par exemple, le lion figuré sur le même relief, et dont les deux oreilles ont laissé leurs traces au fond. De même, la tête du cheval de Maqqal [illegible], *Berytus*, 2, 1936, p. 65.

[2] Herzfeld, *Jahrbuch der preussischen Kunstsammlungen*, 41, 1920, p. 105 s. (*Der Typus des Sonnen- und Mondwagens in der sassanidischen Kunst*), *Archaeologische Mitteilungen aus Iran*, 2, 1930, p. 128 s. — C'est dans le dernier de ces travaux qu'est publié le sceau attribué au IIIe siècle.

[3] Il faut y joindre maintenant un intéressant cachet sassanide du musée de Munich, publié par Mlle Bauer, *Revue des études anciennes*, 37, 1935, p. 204, fig. 6.

[4] Smirnov, *Argenterie orientale*, pl. CXVI, n° 306 ; Orbeli et Trever, *Orfèvrerie sassanide*, pl. XIX.

[5] Tissu de Cluny ou [illegible] d'Aix-la-Chapelle : Falke, *Geschichte der Seidenweberei*, fig. 87 ; Peirce et Tyler, *Art byzantin*, p. 187 a ; tissu de Münsterbilsen, Falke, *loc. cit.*, fig. 74.

[6] Voir les monuments les plus anciens aux notes suivantes. Vers la fin du IIIe siècle, sans doute, le type se répand dans tous les domaines. En voici quelques exemples : Mosaïque Albani, IVe siècle (S. Reinach, *Répertoire des peintures*, p. 290, 5 ; sur la date, Hinks, *Festschrift Schlosser*, p. 63 s.), peintures du cimetière de Trason, à Saint-Saturnin (Reinach, p. 246, 2), mosaïque du palais Mas[illegible] ; mosaïque de la synagogue de Naaran en Palestine, IVe siècle ([illegible], *Synagogue of Beth Alpha*, p. 54, fig. 49) ; disque d'or avec quadrige triomphal, IVe siècle (Dalton, *Catalogue of the Jewellery in the British Museum*, 3091) ; nombreuses intailles avec le quadrige de Sol,

apparaît sur la monnaie impériale de Rome (pl. VI, 9) sous Probus (276-282)[1], donc peu d'années après avoir été sculpté sur notre relief (263). Mais il figure dès le règne de Gordien III (238-244) sur la monnaie de Tralles[2], et, chose curieuse, dès celui de Septime-Sévère (193-211) sur une rare monnaie de Madéba[3] (fig. 27). Ce dernier exemple, d'autant plus caractéristique que l'on ne saurait en attribuer l'invention à cette bourgade de Transjordanie, montre que le type est antérieur aux Sassanides.



Fig. 28. — Tissu de Münsterbilsen (Bruxelles), d'après Herzfeld.



Fig. 27. — Monnaie de Madéba en Transjordanie.

Mais quelle en est l'origine ? L'art grec a connu de tels motifs, mais ils y constituent des archaïsmes, dont les exemples les plus récents remontent jusqu'au IVe siècle avant J.-C. — nous en publions deux, une bague de Panticapée[4] (pl. VI, 7) et un cratère

dont certaines peuvent remonter au IIIe siècle (Walters, *Catalogue of ... Gems in the British Museum*, 1603; Fossing, *Catalogue of ... Gems, Thorvaldsen Museum*, 993 b; 1686, etc.), médaillon de tapisserie d'Achmim, attribué au IVe ou au Ve siècle, avec Bacchus et Ariane dans un bige de centaures (Kendrick, *Catalogue of Textiles from Burying Grounds in Egypt*, I, pl. XIII, n° 46), verre doré du IVe siècle (?) représentant un aurige (Kisa, *Das Glas im Altertum*, p. 851 s., 873, fig. 359); un autre (Saglio-Pottier, s. v. *Circus*, fig. 1536), mosaïque de la synagogue de Beth Alpha, VIe siècle (Sukenik, *op. cit.*, p. 35, pl. X et frontispice); fresques du Turkestan chinois : Kyzil, VIIe siècle (Le Coq, *Bilderatlas zur Kunstgeschichte Mittelasiens*, fig. 222), Qumtura et Kirish Simsim, VIIIe siècle (*ibid.*, fig. 223, 220). Survivance du motif au moyen âge : relief de Venise avec l'ascension d'Alexandre, vers le XIe siècle (photo. Alinari 20697); coupe cloisonnée d'Innsbruck, XIIe siècle (van Berchem, *Amida*, p. 120 s.); ces deux derniers monuments discutés par Herzfeld, *Jahrbuch der preussischen Kunstsammlungen*, 41, 1920, p. 129 s.

[1] Mattingly et Sydenham, *Roman Imperial Coinage*, V, 2, pl. V, 4, etc. Dès le règne d'Aurélien le même type, mais sans roue, était apparu sur une rare monnaie, frappée par l'atelier de Serdique, à ce qu'il semble : *ibid.*, p. 274, n° 78.

[2] *British Museum Catalogue, Lydia*, pl. XXXVII, 8; Macdonald, *Catalogue of the Hunterian Collection*, 2, pl. LVI.

[3] Dieudonné, *Revue numismatique*, 1910, p. 532. Le dieu est identifié au Soleil par les lettres Ηλιος.

[4] Furtwängler, *Antike Gemmen*, pl. X, 47. Je reproduis un moulage de cette pièce que je dois à l'amabilité du musée de l'Ermitage.

à figures rouges (fig. 28) [1], et sont donc séparés par cinq siècles au moins de la monnaie de Maséba, ce qui rend toute filiation improbable. En réalité, le char à attelage déployé ne présente qu'un cas particulier de représentation analytique et doit là son succès dans les arts où ce principe est prépondérant. Les éléments du sujet y sont dissociés pour être vus sous leur forme la plus typique, sans égard à leur position dans la nature, et ce serait une grave erreur de croire que ce mode d'expression parût aussi obscur aux peuples qui l'employaient qu'il ne le paraît quelquefois à nous. A leurs yeux, il exprimait seul la réalité, et il suffit de lire les pages où Platon lui donne la préférence, comme étant le seul véridique [2], pour saisir à quel point notre propre type de représentation, uniquement fondé sur la sensibilité, nous est particulier [3]. Je reproduis ici (fig. 29) un relief égyptien [4] dont l'auteur a jugé ne pouvoir être compris qu'en figurant à la fois la partie visible et la partie cachée du chargement d'un âne. Tel est



Fig. 28. — D'un cratère à figures rouges.

(1) S. Reinach, *Répertoire des vases grecs*, I, p. 368, 3. Notre dessin est emprunté à Cook, *Zeus*, I, p. [illegible], fig. 269. M. Wuilleumier veut bien me dire qu'il attribuerait ce cratère à la seconde moitié du IVe siècle. Voir aussi le cratère de Ruvo, Reinach, p. 475, 1, Jatta, *Iapygia*, 3, 1932, p. 263, fig. 44. — Il semble bien que les peintres de vases, dans les cas de ce genre, se soient représenté le char au moment où il tournait, mais le type ainsi créé ne s'en rapproche pas moins, dans sa forte stylisation, des types tardifs que nous étudions.

(2) Platon (*Sophist.*, 235-236) distingue dans l'art de reproduire les objets, ou *mimétique*, deux modes distincts. Le premier, ou *icastique*, copie les objets en conservant à leurs parties les formes et les proportions qui leur appartiennent : c'est le mode *représentatif*. Le second, ou *phantastique*, imite les objets en leur donnant seulement les apparences que perçoivent nos sens, et admet notamment les raccourcis qui offusquent la vérité : c'est le mode *illusoire*. Platon prend clairement parti pour le premier (cf. *Respubl.*, 598 et suiv.) ; le second semble particulier aux peuples qui en ont reçu l'héritage de l'art grec classique. Voir sur ce sujet les études pénétrantes de M. Heinrich Schäfer, notamment *Von ägyptischer Kunst* (3e éd., Leipzig, 1930), p. 84, 249 s., 339.

(3) On lira dans le livre cité à la note précédente, p. 98, comment un Égyptien de condition aisée reprochait à l'artiste qui venait de le peindre de trois quarts, de lui avoir fait une moustache inégale à droite et à gauche. L'expression de nos sensations visuelles ne représente pas pour tout le monde la « réalité ».

(4) Schäfer, *op. cit.*, p. 116, fig. 32.

aussi le sort subi par nos guépards, et par les deux roues, que le sculpteur a traitées exactement comme un de ses prédécesseurs avait traité, quelque cent cinquante ans plus tôt, les oreilles de Zabdibôl (fig. 20)[1]. Il n'y a donc aucune raison de voir dans ce thème autre chose que la stricte application des principes qui caractérisent l'art indigène de la Syrie tel que nous l'avons analysé à Palmyre. Et comme le char à attelage déployé était en vogue dans l'art sassanide, comme d'autre part l'art iranien, dès l'époque des Arsacides, semble avoir plutôt fourni qu'emprunté ses éléments à la Syrie, il paraît probable que l'art syrien a reçu le thème en question des Parthes. Je serais porté d'ailleurs à mettre au compte de cette même origine le caractère symbolique, la symétrie quasi héraldique de cette image, qui rappelle d'une manière frappante certaines images du répertoire sassanide, par exemple celle de l'autel flanqué de deux servants, qui orne tant de monnaies[2], ou celle du monarque assis de face (fig. 8), qui fut popularisée par la peinture, la sculpture, le tissage et l'orfèvrerie[3]. Le sujet est transformé en symbole abstrait, comme s'il voulait se rapprocher de ces figures quasi géométriques dont les Perses aimaient justement à orner leurs sceaux, et cette tendance intime de l'artiste répond sans doute à l'attitude essentiellement métaphysique de toute la pensée iranienne[4].

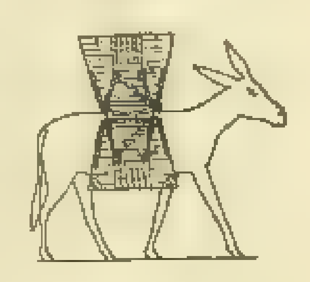


Fig. 20. — Âne portant un chargement : représentation déployée (relief égyptien, d'après Schäfer).

(1) Un cas analogue est fourni par les nombreuses intailles qui représentent des divinités du type d'Artémis d'Éphèse ou de Jupiter Héliopolitain : les animaux y sont figurés sous leur aspect le plus caractéristique, qui est le profil. — De même les artistes égyptiens figurent-ils de profil dans les peintures et reliefs, les deux statues qui flanquent (de face) la porte des sanctuaires égyptiens : Schäfer, *op. cit.*, p. 225, fig. 202.

(2) Sarre, *Kunst des alten Persien*, pl. CXLIII.

(3) Tissu d'Antinoé : Peirce et Tyler, *Art byzantin*, 2, pl. LVI. Fresque de Dokhtar i Noshirwân (Gandhara) : Godard et Hackin, *Antiquités bouddhiques de Bâmiyân*, p. 71 s. Triomphe indien de Sapor Ier sur le relief de Chapour : Herzfeld, *Revue des arts asiatiques*, 5, 1928, pl. XL. Coupes d'argent : Smirnov, *Argenterie orientale*, pl. XVI et XXIV. Orbeli et Trever, *Orfèvrerie sasanide*, pl. XIII (coupe de Strelka, gouv. de Perm, trouvée en 1927) ; cf. pl. XVIII ; voir également les motifs strictement symétriques des planches XX (forteresse) et XXXII (couple de bouquetins près d'un arbre). — La glyptique sassanide témoigne du même goût pour l'arrangement symétrique, ou même pour la disposition des éléments autour d'un axe.

(4) Herzfeld, *Archaeological History of Iran*, p. 17 s., 79.

Pour montrer combien ce genre de représentation était dans l'air à l'époque qui nous intéresse, je citerai encore une monnaie (pl. VI, 10) frappée en 220 à Cibyra de Phrygie [1]. On y voit la déesse poliade de cette ville assise dans une sorte de fauteuil roulant. Imhoof-Blumer a pensé que les deux lions qui flanquent la déesse traînaient son fauteuil malgré la bizarrerie de l'image, bizarrerie que souligne encore la vue de profil du même véhicule sur une autre pièce (pl. VI, 11) et cette opinion paraît bien être confirmée dans une certaine mesure par la représentation tout à fait analogue du quadrige de Sol sur le tissu byzantin de Munsterbilsen (fig. 26) [2]. — Quant aux roues, leur présentation semblera peut-être moins étrange sur les monuments que nous avons cités lorsque l'on considérera la façon dont les artistes byzantins ont parfois jugé utile de les figurer dans l'image d'un char vu de profil. Une boîte d'ivoire d'époque byzantine (fig. 30), d'origine égyptienne, et un médaillon contorniate (pl. VI, 6) [4] en donneront des exemples : l'auteur, tenant à représenter les deux roues, en a lancé une en avant de l'attelage.

Les monuments de char à attelage déployé constituent, lorsque les roues y sont représentées d'une façon si particulière, une classe fermée dont la communauté d'origine semble indiscutable. Il n'en est pas nécessairement de même pour les images de type plus simples où l'artiste, tout en déployant l'attelage, a négligé de figurer les roues. Ce dernier thème existe dans l'art grec archaïque en même temps que celui où l'attelage est vu de face avec les chevaux en raccourci, mais il disparaît à l'époque classique [5]. Sa réappari-

[1] *British Museum Catalogue, Phrygia*, pl. XVII, 7, cf. pl. XVIII, 9 ; Imhoof-Blumer, *Nomisma*, 8, 1913, pl. II, 11 et 12. — Sur la déesse, L. Robert, *Villes d'Asie Mineure*, p. 417 s.

[2] Plus haut, p. 44, note 5.

[3] Peirce et Tyler, *Art byzantin*, 2, pl. CLVIII c. Voir aussi la stèle de Dorylée : Mendel, *Catalogue des sculptures, Musées ottomans*, 3, p. 54 s., n° 841.

[4] Bernhart, *Handbuch der römischen Münzkunde*, pl. XXXI. — Un cylindre assyrien (von der Osten, *Ancient Oriental Seals in the Newell Collection*, n° 41) figure un char qui a récemment été l'objet d'une explication analogue : Heidenreich, *Archiv für Orientforschung*, 10, 1935-1936, p. 370.

[5] Les images où le buste de Sol est flanqué de protomes de chevaux ont un caractère symbolique et ne comptent pas ici : phalères d'Élis (*British Museum Catalogue, Jewellery*, 3108) et de Pessinonte (*British Museum Catalogue, Silver Plate*, 227) ; patères campaniennes du IIIe s. av. J.-C. (*British Museum Quarterly*, 2, 1928, p. 97) ; etc. — Il ne faut pas tenir compte, non plus, des images où le char du soleil émerge des flots : on ne peut guère représenter de face de simples protomes, et les graveurs les ont alors mises de trois quarts : Babelon, *Monnaies de la république romaine*, 2, p. 553, 4.

tion, qui témoigne du retour graduel de l'art au principe analytique, se produit en Orient, sous l'empire. Une monnaie d'Alexandrie frappée sous Domitien [1] en 96 montre un arc de triomphe sur lequel est un quadrige nettement déployé. On croira peut-être que l'exiguïté du champ en est cause, mais d'autres exemples sont là pour montrer que les graveurs en monnaies savaient parfaitement représenter, même à très petite échelle, les chevaux en raccourci. Au reste la faveur de ce type ne fit que croître : Marc Aurèle et Lucius Verus sont figurés dans un quadrige déployé [2], de nouveau à Alexandrie (164-165), et sous Héliogabale la pierre noire d'Émèse apparaît dans un équipage semblable sur la monnaie de Jérusalem [3]. La numismatique proprement romaine montre timidement une tendance analogue à partir du règne de Philippe (244-249) [4], mais a toujours répugné à mettre franchement les chevaux dos à dos jusqu'au jour où elle a adopté tout d'une pièce, sous Aurélien et Probus, le type oriental.



Fig. 30. — Ivoire byzantin, d'origine alexandrine.

Une autre catégorie d'attelages déployés est celle qui figure sur les monuments de l'Inde et du Gandhara. Le plus ancien exemplaire est sculpté sur la célèbre balustrade de Bodh Gaya [5]. M. Herzfeld, qui attribuait cette balus-

[1] *British Museum Catalogue, Alexandria*, pl. XXIX, 342.

[2] *Ibid.*, pl. XXVIII, 1389. — Voir aussi une terre cuite du musée de Berlin : Weber, *Aegyptisch-griechische Terrakotten*, p. 27, n° 283 (char solaire, avec protomes à droite et à gauche).

[3] *British Museum Catalogue, Palestine*, pl. X, 12 ss.

[4] Gnecchi, *Medaglioni romani*, pl. CIX, 4, etc.

[5] Coomaraswamy, *Sculptures de Bodh Gaya*, pl. LIII, 2. — Relief d'Elura : Fergusson et Burgess, *Cave Temples of India*, p. 431 s., reproduit par Herzfeld, *Jahrbuch der preussischen Kunstsammlungen*, 41, 1920, p. 116. — Relief de Mathura : Vogel, *Sculpture de Mathura*, pl. XXXVIII *a* (vers 300 ?). — Monuments gandhariens : haut-relief, Foucher, *Art gréco-bouddhique du Gandhara*, I, p. 207, fig. 83, patère, aujourd'hui au musée Guimet : Herzfeld, *Archaeologische Mitteilungen aus Iran*, 2, 1930, p. 130 s. ; enfin un beau groupe récemment découvert : Hackin, *Recherches archéologiques au col de Khair-Khaneh*, pl. XIV.

trade au temps d'Açoka, et ne pouvait donc lui donner pour prototype les chars sassanides qu'il étudiait, a pensé qu'il y avait là un motif grec, emprunté soit à l'hellénisme pré-alexandrin, soit à l'art gréco-bactre. Mais dans le monde grec, l'attelage déployé est un motif archaïque, qui n'était certainement plus vivant dans l'art hellénistique de la Bactriane, et dont la propagation vers l'Inde à l'époque archaïque reste mystérieuse. Or, le relief de Bodh Gaya n'est plus attribué aujourd'hui qu'à la seconde moitié du Ier siècle avant notre ère[1], et d'autre part, la monnaie de Mathura montre que le motif était connu avant l'avènement des Sassanides. Si l'attelage déployé n'a pas pu être inventé indépendamment aux Indes[2] — ce qu'il me faut laisser dire par de plus compétents — il serait tentant de le ranger parmi les emprunts qu'a faits l'art de l'Inde, comme semble bien l'avoir montré M. Rodenwaldt[3], à l'art parthe.



Fig. 31. — Char à une roue, d'après une fresque de Touen-Houang.

6. *Le char à une seule roue.* — Je voudrais enfin, pour terminer, dire un mot de trois monuments fort curieux qui se rattachent à ceux que l'on vient de voir. M. Pelliot a trouvé dans les grottes de Touen Houang certaines fresques, où sont figurées à plusieurs reprises des divinités traversant les airs sur des chars de l'espèce la plus étrange qui soit : l'attelage est réduit à des protomes de chevaux (sont-ils ailés ?) qui semblent émerger des flancs de la caisse, et une énorme roue, unique, est fixée sur le devant (fig. 31)[4]. Les protomes constituent un raccourci familier à l'art iranien, et notamment à celui des Sassanides[5], ce qui fixe l'origine du type. Quant à la roue unique, un commentateur[6] y

[1] Bachhofer, *Frühindische Plastik*, pl. XLIII b.

[2] Un relief de la balustrade du stupa de Sanchi (Bachhofer, *Frühindische Plastik*, pl. LVII ; cf. pl. LII ; Strzygowski, *Asiens bildende Kunst*, p. 328, fig. 333), qui est à peu près contemporain du relief de Bodh Gaya, figure une série de couples d'animaux en position déployée, et notamment, en bas, deux griffons (sans ailes) tenus en bride par un génie qui apparaît à mi-corps derrière eux. Bien qu'il n'y ait pas là de char, nous sommes indiscutablement en présence du même schéma. Les reliefs de Sanchi remonteraient à la fin du Ier siècle avant J.-C.

[3] Rodenwaldt, *Gnomon*, 7, 1931, p. 292 s.

[4] Pelliot, *Grottes de Touen Houang*, pl. CCLXIII.

[5] Roes, *Revue des études anciennes*, 37, 1935, p. 289 s.

[6] Le Coq, *Bilderatlas zur Kunstgeschichte Mittelasiens*, p. 30.

a vu *un exemple nouveau de l'amusante façon dont les Chinois se méprennent sur les choses d'Occident*. Cette opinion ne rend justice ni à la belle et adroite stylisation du motif, ni à son contenu, qui ne s'explique nullement par l'imagination vagabonde des Fils du Ciel. Du reste la même image se retrouve, hellénisée, sur une gemme magique des derniers temps du paganisme (fig. 32)[1] et le musée de Berlin possède un carré de tapisserie (fig. 33)[2] trouvé en Égypte, sur lequel on voit un char semblable, grotesquement déformé, mais dérivé sans doute d'un modèle analogue, ce qui exclut une invention chinoise et rend presque certain un emprunt à la Perse, dont l'influence est tellement sensible dans le répertoire de la tapisserie copte. Or, cette impression est confirmée par le trait même qui donne son caractère au motif. C'est une ancienne doctrine indo-iranienne, en effet, qui veut que le Soleil traverse les espaces célestes sur un char à une roue. Le Rig-Veda atteste ce mythe[3], qui reparaît plus tard dans l'hymne avestique à Mithra[4]. Cette pièce, qui remonte au moins au IVe siècle avant J.-C., décrit *Mithra, dont les chevaux blancs traînent le char d'or muni d'une seule roue*. Il paraît évident qu'il faut expliquer par cette légende la fresque de Touen Houang, dont le modèle iranien aura rayonné, dès une époque sensiblement plus ancienne, jusqu'aux bords du Nil pour y être adapté à la mythologie grecque. Si quelqu'un s'est mépris sur le vrai sens de ce motif, ce ne sont pas les Chinois, mais peut-être bien les Alexandrins.



Fig. 32. — Gemme magique gréco-égyptienne (IIIe-IVe siècle), d'après Forrer.



Fig. 33. — Carré de tapisserie trouvé en Égypte (Ve-VIe siècle).

[1] Je la reproduis ici d'après Forrer, *Préhistoire*, I, 1932, p. 67, fig. 43, n° 8.

[2] Wulff et Volbach, *Spätantike und koptische Stoffe aus ägyptischen Grabfunden*, p. 16 et pl. XLVI, n° 4614. Je dois la connaissance de cette pièce à M. Pfister.

[3] *Rig-Veda*, I, 164, 20; etc.

[4] *Avesta*, 10, 136. — Je dois à l'amitié de M. Benveniste de précieuses informations sur la date et la portée de ces passages, ainsi que sur quelques textes sanscrits récents qui répètent la même doctrine (*Bhavishya purâna*, *Sûryasahasranâmastotra*, cités par Scheftelowitz, *Acta orientalia*, 11, p. 331 s.).

APPENDICE

Cavaliers palmyréniens. — Je le crois expédient pour terminer les trois reliefs de cavaliers dont j'ai donné plus haut l'image.

Le premier (pl. III, 1 ; hauteur 70 cm., largeur 73 cm.) a été trouvé par M. Amy dans le sanctuaire de Bel en 1942, devant le contrefort arabe appliqué contre le mur Nord du péribole. Le cavalier se présente de profil, comme celui du relief que nous décrirons ensuite, ce qui est exceptionnel à Palmyre. Le galop est figuré selon la tradition [illegible].

Le costume se compose de jambières remontées, avec galon de perles sur le côté ; d'une blouse plissée, [illegible] serrée par une ceinture, et d'un [illegible]. On se demandera peut-être si les plis compacts de la tunique [illegible] une cuirasse légère, de ne [illegible] et permet sans doute de conclure à un procédé de stylisation des plis. En outre les cavaliers palmyréniens [illegible] le tir des archers aux flèches [illegible] peu d'obstacle.

La selle, petite, à l'arçon peu prononcé, est d'étoffe ou de cuir capitonné, piquée en losanges. Elle est maintenue par un poitrail et une avaloire ; la sangle est [illegible] par la [illegible]. Autour du cou est passé un large collier [illegible] ressemble [illegible] le cheval qui galope [illegible] dans un relief du temple de Bel, et à celui que montrent couramment les graffites de Doura, mais il se rencontre souvent aussi sur les chevaux des auxiliaires romains [2]. La parure de cabochons ou de clous, imitant des rangs de perles, est au contraire typiquement iranienne, et rappelle par exemple celle de certains chevaux de Ctésiphon [3].

La manière simple et [illegible] dont le sculpteur a stylisé les plis de la blouse et la crinière du cheval, la chute aisée du manteau, la position élégante de la jambe font de ces fragments, malgré leur mutilation, un morceau très

[1] [illegible] 29, p. [illegible]

[2] Cagnat, *Equus* (*Dictionnaire des Antiquités*), fig. 2736, etc.

[3] [illegible] Berlin), fig. 37. Également une très belle tête de cheval, de même provenance, au musée de Berlin.

agréable. Il est difficile de proposer une date pour un monument aussi rare, mais la stylisation très poussée, jointe cependant à la vue de profil si étrangère à l'art de Palmyre, me ferait penser plutôt au Ier siècle qu'à la première moitié du deuxième.

Le second de nos reliefs (pl. III, 4 ; hauteur 4[illegible] cm., largeur 37 cm.), taillé dans un calcaire très mou, représente un archer galopant. Son origine est inconnue. Le costume et le style rappellent le relief précédent. Le harnachement est augmenté d'une pièce qui descend obliquement de la phalère attachée au poitrail, et que l'on distingue mieux sur le relief suivant. L'arc est fixé en arrière de la selle, dans un énorme étui.

Le troisième relief (pl. III, 3 ; hauteur 44 cm., largeur 27 cm.), dont l'inscription seule a été publiée[1], représente « *Taimarsu, fils de Zabdibol, archer* ». On ne sait rien de son origine : ce n'est qu'une stèle funéraire de calcaire mou, grossièrement travaillée. Malgré sa mutilation, l'extrémité de l'étui apparaît derrière la jambe du cavalier. De la phalère du poitrail partent deux pièces : l'une semble rejoindre la sangle, l'autre le cou.

Henri Seyrig.

Beyrouth, décembre 1936.

[1] Cantineau, *Inventaire des inscriptions de Palmyre*, 8, 121.

LES FOUILLES DE MARI

TROISIÈME CAMPAGNE (HIVER 1935-36)

PAR

ANDRÉ PARROT

La troisième campagne menée par l'expédition du Musée du Louvre sur le site de l'antique Mari, commença le 28 décembre 1935 et dura quelque trois mois. Après les recherches à nouveau fructueuses, la Mission s'est trouvée tragiquement décimée. Le 3 avril 1936, dans un accident d'auto, sur la route d'Alep, MM. Paul François et André Bianquis ont été tués, cependant que leurs camarades de voyage, MM. Jean Payen et Dr Malta, étaient plus ou moins grièvement blessés, le dernier, plus particulièrement. M. Tellier, chef du chantier, était resté à Abou-Kémal, échappant ainsi à la catastrophe.

Dans ces circonstances tragiques, tous ceux dont l'aide ne nous avait jamais manqué et qui durant toute la campagne nous avaient une fois encore constamment soutenus, nous ont témoigné une sympathie particulièrement agissante. Je tiens à exprimer ma vive et respectueuse gratitude à M. Seyrig, directeur du Service des Antiquités qui a rendu devant les deux cercueils un si touchant hommage à la mémoire de nos amis, au général Huntziger, commandant supérieur des troupes du Levant, au général Martin, directeur du Service de Santé, au général Jacquot commandant les territoires de l'Euphrate et à son officier à Abou-Kémal, le lieutenant aujourd'hui capitaine Deangeli. Grâce à l'armée et à ses divers services, notre séjour et notre travail à Tell Hariri avaient été considérablement facilités et nos travaux, subventionnés comme précédemment par les Musées nationaux et le Ministère de l'Éducation nationale, s'étaient poursuivis dans d'excellentes conditions.

Ayant renforcé nos collaborateurs par l'engagement d'un nouvel architecte, M. Payen, nous avons pu travailler pendant toute la saison sur deux chantiers : l'un au temple d'Ishtar, l'autre au Palais. M. Payen fut chargé

des relevés du sanctuaire, dont le dégagement s'opéra sous la surveillance de M. Malta, M. François consacrant tous ses efforts au Palais. Comme précédemment, M. Bacquès était responsable de la documentation photographique de l'ensemble des secteurs et M. Tellier de l'organisation matérielle de la fouille.

LE TEMPLE D'ISHTAR

Le temple d'Ishtar avait été, nous le rappelons, découvert en 1934 (1), puis étudié en 1935 (2) sur le seul emplacement de la cella 17, où nous avions

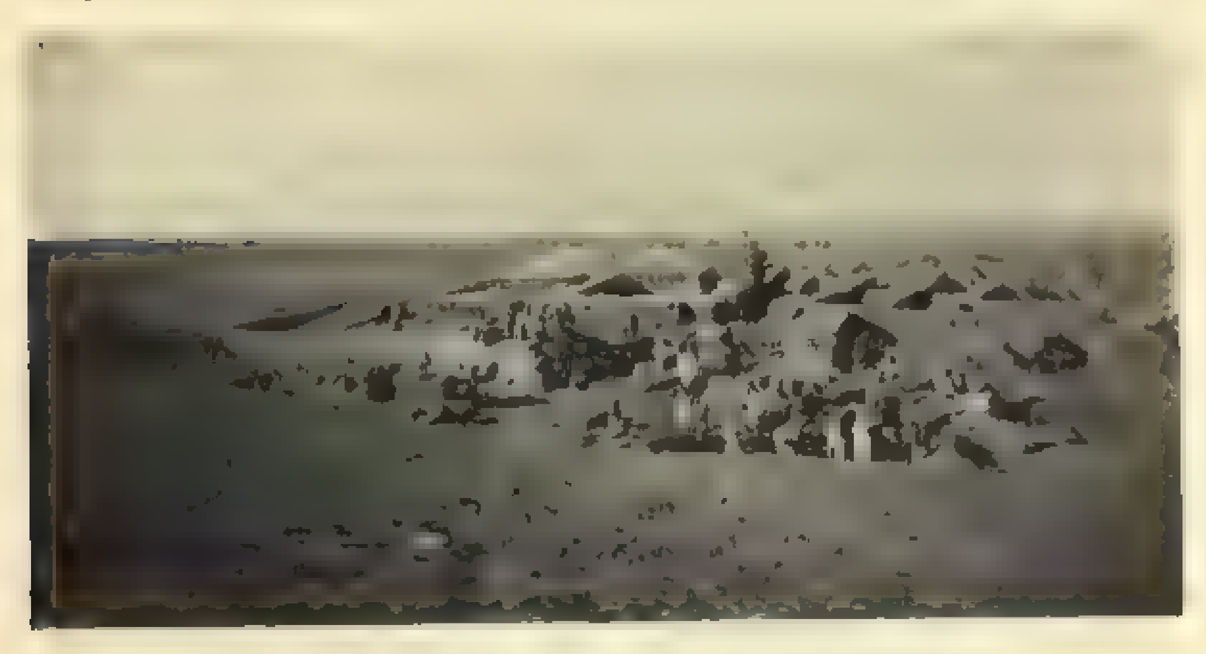


Fig. 1. — Fouilles au temple d'Ishtar, vues du Sud (printemps 1936).

dégagé, les uns après les autres, les divers pavements superposés. Les coupes faites en cet emplacement avaient révélé *trois* tables d'offrandes superposées (marquées par nous I, II, III) correspondant à *quatre* sols (deux sols, *b* et *c* pour la seule table II) (3). Ces constatations nous amenaient logiquement à une exploration systématique de toute l'aire sacrée (sanctuaire proprement dit et

(1) *Syria*, XVI, p. 12-22.

(2) *Syria*, XVII, p. 5-7.

(3) *Syria*, XVII, p. 5, fig. 2.

chambres des prêtres » que nous avons [illegible] durant la dernière campagne (fig. 1). Comme nous l'avions supposé à l'emplacement du « temple d'Ishtar », toute une série de sanctuaires sont, en effet, superposés et les trois tables (cella 17) correspondent à trois installations successives recouvrant visiblement la même superficie (fig. 2). En bref, voici comment on peut se représenter maintenant l'histoire du monument.



FIG. 2.

En surface, les lambeaux de la dernière installation (construction des rois de Mari de la fin du IIIe millénaire), détruite par Hammurabi lors de la double prise de la ville et presque complètement rasée par l'érosion. L'impossibilité d'en rapporter un plan cohérent nous incite à ne pas « étiqueter » ce niveau.

a) Par-dessous, le temple présargonique (niveau a) d'où est sortie la grosse masse des ex-voto (statuettes, vases en stéatite, panneau en mosaïque de coquille) et dont nous avions relevé le plan dès la première campagne [1]. Sanctuaire comprenant le groupement des chambres des prêtres (à l'est) et la région plus proprement cultuelle (à l'ouest), avec deux cours ouvertes (15 et 20) [2] et deux cellae (17-18). Tout est enclos soigneusement, du côté de la ville (nord et est) par une solide muraille en briques crues et fondations de pierre, du côté de l'extérieur (ouest) par le mur d'enceinte de la cité en

[1] *Syria*, XVI, pl. V, avec sur ce plan des éléments appartenant au niveau *b*, ainsi la canalisation qui s'en va vers le sud.

[2] Nous employons la numérotation adoptée dès la première campagne, cf. *Syria*, XVI, p. 15, fig. 6.

briques crues et sur le quatrième côté (sud) par un mur qui a disparu mais que l'on peut supposer et qui bordait une large avenue, voie d'accès à la ville. Nos constatations de 1936 nous montrent donc que le temple d'Ishtar était en bordure de l'agglomération, latéralement adossé au rempart et à proximité immédiate d'une des portes de la ville. La *cella* 18 fut construite après coup, accolée à la *cella* 17 et elle semble solidaire de la cour 20 à laquelle on avait accès de la rue par un escalier de pierre, dont nous avons retrouvé l'emmarchement. Dès lors, il n'est pas interdit de supposer que cette partie du sanctuaire (*cella* 18 et cour 20) était plus spécialement réservée aux voyageurs qui, soit à l'arrivée, soit au départ, pouvaient faire leurs dévotions à la déesse. La cour ouverte 15 eut son sol restauré au moins une fois[1], ce qui l'éleva quelque peu au-dessus du niveau *a* de la *cella*. Vasque à libation et tables d'offrandes s'y retrouvent comme dans l'installation inférieure. De la cour 15, on descendait donc, dans l'état dernier du sanctuaire, par un escalier de deux marches basses, dans la *cella* 17. Ce temple (niveau *a*) fut détruit, croyons-nous, par Eannadu, roi de Lagash[2]. Les ex-voto qui en proviennent[3], y compris ceux découverts encore cette année, seraient donc à dater du début du IIIe millénaire, disons entre 2900 et 2800 av. J.-C.[4]

b) Ce sanctuaire avait remplacé une autre installation (niveau *b*) d'un type similaire, mais pourtant avec des différences notables (fig. 3). Il y a toujours la même distinction, chambres des prêtres et sanctuaire proprement dit, mais il n'y a plus qu'une seule *cella* 17, la cour ouverte est avec portique et l'aire sacrée ne semble pas avoir été séparée de la ville par une enceinte spéciale. Ce sont là les traits essentiels. Dans le détail, de nombreuses différences. Le bloc des chambres est assez irrégulier et par suite du mauvais état des murs dont il ne restait bien souvent que les fondations, les communications parfois n'apparaissent plus. Il semble que l'on ait affectionné particulièrement le plan trapézoïdal, — ce que nous avions déjà remarqué dans le quartier dégagé en 1935[5]. D'autre part, aucune communication directe avec la ville à l'est.

(1) Il y a donc pour la cour 15, deux sols *a* et *a'*, non indiqués dans les coupes à petite échelle.

(2) Ce fut notre hypothèse dès la première campagne, *Syria*, XVI, p. 137 et le texte de Galet A, VI, 22.

(3) *Syria*, XVI, p. 22-28, 117-140 ; XVII, p. 7-11.

(4) Cette date nous semble bien confirmée par des trouvailles du printemps 1937 (4e campagne).

(5) *Syria*, XVII, p. 13 et fig. 9.

Le sanctuaire est très simple, une cour ouverte, de forme trapézoïdale, bordée sur deux côtés par un portique à cinq majestueuses colonnes de briques crues (1). L'évacuation des eaux se fait par un égout qui s'en va vers le sud

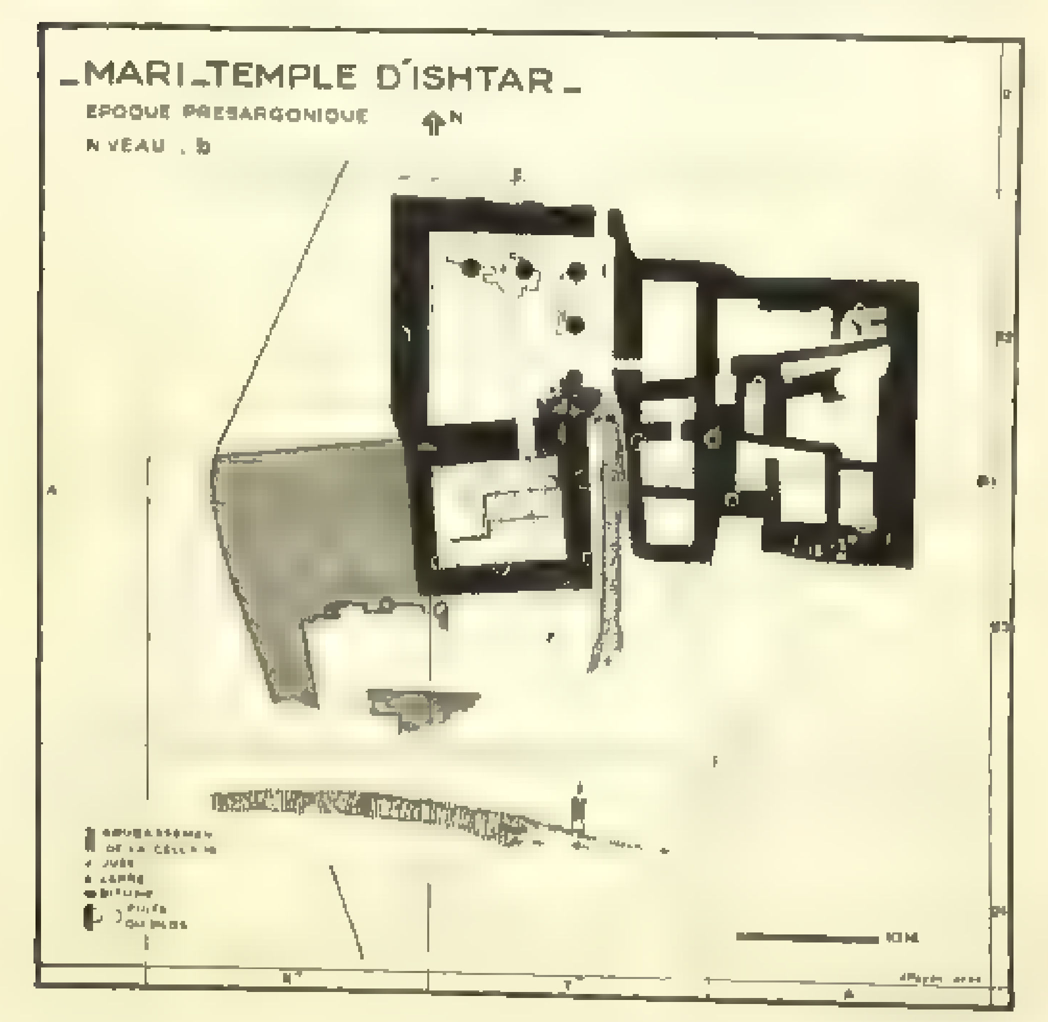


Fig. 3. — (Plan de J. Payen)

où il rejoint un grand collecteur sous la rue. Aucune trace d'autel n'a pu être relevée. La provision d'eau devait être fournie par le puits dont le dernier aménagement (époque de Hammurabi) a fait vraisemblablement

(1) Vérification faite au printemps 1937, ces colonnes ayant subi quelques remaniements, il faut peut-être les considérer comme appartenant au niveau c.

disparaître la construction antérieure. Dans la *cella* 17, une table d'offrandes dans l'axe d'entrée et un sol restauré une fois, d'où ces dépôts successifs de quatre barcasses (10, 2, 8 et 9) pour un sol, de deux barcasses 15 et 14 pour l'autre[1].

De quand date cette installation du niveau *b* ? Nous avons des indices précieux, d'une part dans ce fait qu'en démolissant la construction supérieure (niveau *a*) nous trouvions des objets noyés *dans* les murs et à notre sens bien caractéristiques, d'autre part, des documents étaient enfouis dans les éboulis des constructions *b*, nivelées pour faciliter les installations suivantes. Ainsi des amulettes en lapis-lazuli ou en pierre, représentant des animaux couchés, des cylindres du type Fara, des céramiques incrustées de lapis-lazuli, coquille et pâte rouge, enfin de petites têtes d'hommes imberbes, très différentes d'allure si on les compare avec les statuettes viriles sorties du niveau *a*. Si, ce que nous pensons, le sanctuaire du niveau *a* est une restauration du début du IIIe millénaire, il semble alors que le temple *b* ait été élevé peu avant 3000.

c) Il n'était pas le premier à cet emplacement, car il avait été précédé par un autre (niveau *c*) de même allure générale, chambre des prêtres à l'est, cour et *cella* à l'ouest. Les chambres des prêtres sont de type assez irrégulier et construites selon un module plus petit. La cour ouverte, trapézoïdale, est à portiques sur deux côtés, soutenus par cinq colonnes monumentales, le mur intérieur étant sur trois côtés décoré de pilastres dans l'alignement des colonnes (pl. VII, 1). Le rite d'enfouissement dans son sol, fait de plâtre particulièrement soigné, de barcasses en terre, se retrouve au pied du mur qui sépare cour et *cella*. Cinq récipients sont à droite de la porte, deux sont à gauche. La *cella*, au même niveau que la cour, renfermait déjà une table d'offrandes, elle aussi sanctifiée par des barcasses (11, 12, 6 et 7), le sol ayant été placé après l'accomplissement d'un rite identique (barcasses 16, 5, 4 et 3)[2].

Le temple, comme celui qui lui succéda, ne semble avoir communiqué avec l'extérieur que par une petite porte, à l'angle nord-est de la cour ouverte. Peu d'objets, à part la céramique sortie des chambres des prêtres. La date à laquelle on peut placer sa construction n'a pas dû être séparée de la restau-

(1) *Syria*, XVII, p. 5 et fig. 2.

(2) *Syria*, XVII, p. 5 et fig. 3.

ration (niveau *b*) par un grand intervalle de temps et c'est vraisemblablement au dernier siècle du IVe millénaire qu'on peut le plus légitimement songer.

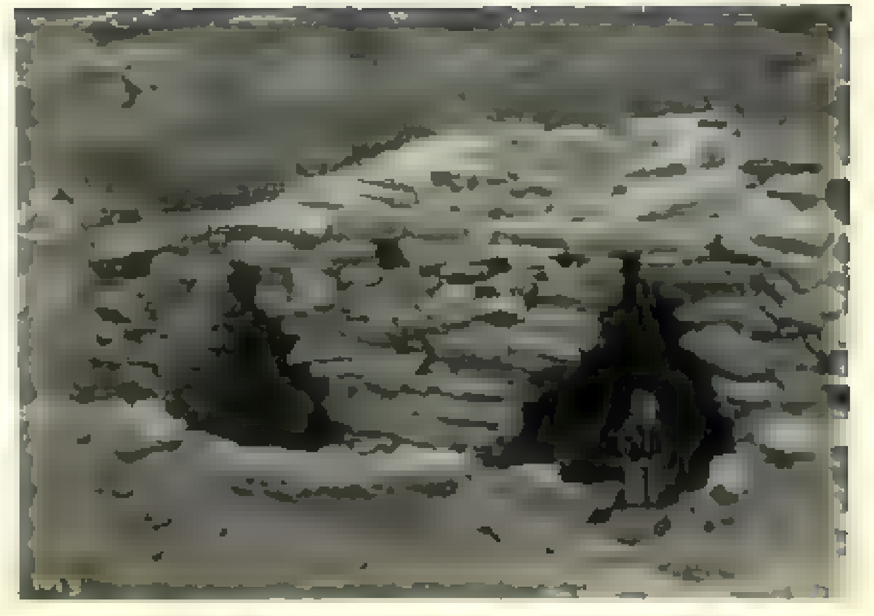
d) Le niveau antérieur *d* n'a pas été fouillé entièrement et les remarques que nous rapportons ci-dessous ne peuvent l'être que sous réserve, car toute la zone sous la cour et la *cella*, l'essentiel par conséquent du sanctuaire, n'a pas été étudiée. Cependant le niveau *d* atteint partout dans le secteur des



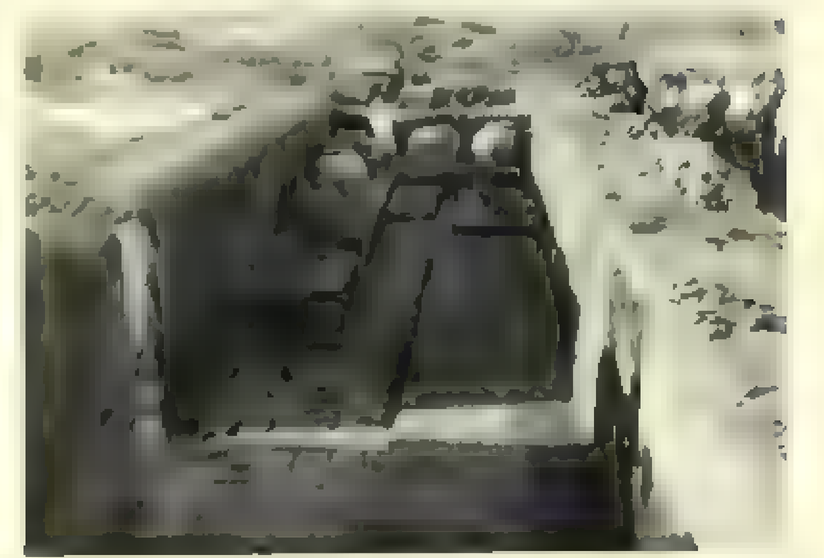
Fig. 4. — Temple d'Ishtar : [illegible] au niveau *d*. Au premier plan, maisons des prêtres.

chambres des prêtres a montré qu'il était alors occupé par des habitations d'un type différent, d'un style beaucoup plus étudié et très soigneusement construites : sols en plâtre bien lisse, plinthes en briques archaïques, cuites, dressées. Ces habitations (fig. 4) conçues sur le type de la cour intérieure avec petites chambres tout autour, intactes au sud du quartier des prêtres, avaient par contre souffert à l'emplacement du dit quartier, par l'implantation de deux grands tombeaux jumelés, construits en belles et énormes dalles de pierre et voûtés en encorbellement (pl. VII, 2). Ces tombeaux [illegible] 9 m. de lon[illegible]

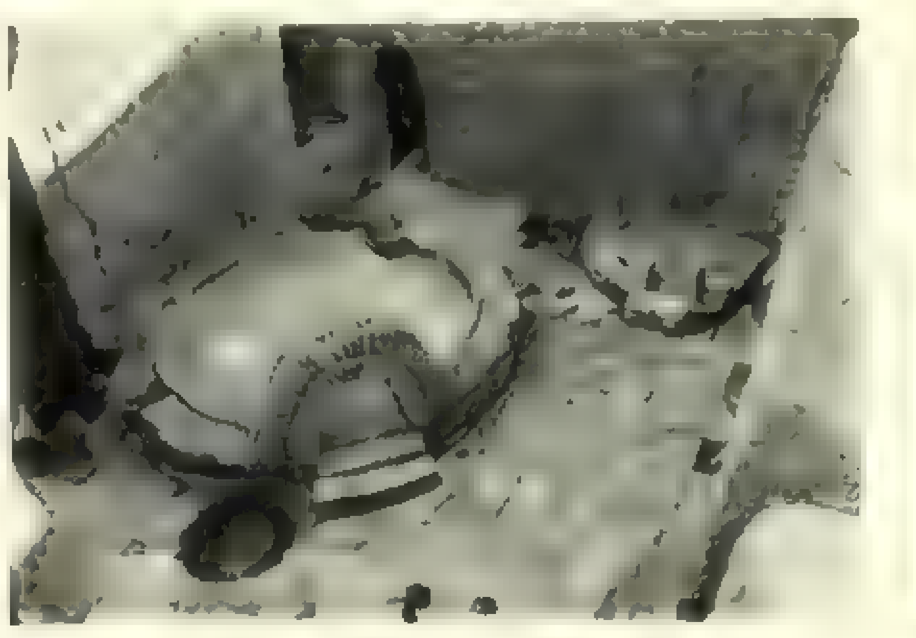
[1] On [illegible] les rapprochements avec ceux découverts au cours de la première campagne et dans



1. [illegible]



2. [illegible]



3. Palais de Mari : deux fours de la cour [illegible]. Les voûtes sont effondrées.

4. [illegible]

MARI



gueur, 2 m. 50 de largeur, 2 m. 70 de hauteur) sont de toute façon antérieurs à l'installation (niveau c) et postérieurs aux maisons du niveau *d*. Une troisième grande tombe est apparue en fin de campagne, qui s'enfonce en bordure de la cour ouverte du sanctuaire *c*. C'est là une constatation qui nous incite à penser que le sanctuaire *c* est le premier en cet emplacement, d'autant que le sondage dans la *cella* 17 n'a rien révélé sous le sol inférieur[1].

Mais le culte d'Ishtar est cependant attesté dès ce niveau *d*. Car à quelque vingt-cinq mètres à l'ouest des habitations, un sanctuaire plus petit, plus modeste, est apparu, abîmé par l'érosion et surtout par la construction du gros mur d'enceinte de la ville, mais dont il reste suffisamment pour avoir la preuve que les sanctuaires postérieurs (*c*, *b* et *a*) n'ont fait que reproduire, à une échelle plus imposante, un type de sanctuaire caractérisé déjà par une *cella* avec banquettes murales, une cour sur laquelle elle s'ouvre et surtout par le même rite de l'enfouissement des céramiques : deux dans la cour, une à la porte de la *cella*, quatre autres dans une banquette de la petite *cella*. Tradition qui s'est donc maintenue invariablement à travers toutes les restaurations. Adossés à ce sanctuaire et à l'est, des restes de deux vastes chambres, peut-être habitation du clergé. Enfin, au nord, le petit temple vient buter contre un énorme radier de blocs non taillés, sur lequel on éleva le soubassement des fondations de la *cella* 18, dont le sol était à quelque deux mètres au-dessus.

Ce premier sanctuaire d'Ishtar nous semble daté des environs de 3200. Il est, rappelons-le, de même époque que les petites maisons défoncées au moment où l'on construisit les grands tombeaux de pierre que nous avons retrouvés vides et qui le furent peut-être par les gens qui construisirent, en cet emplacement, un temple d'Ishtar plus imposant, celui du niveau *c*.

Le dégagement et l'évacuation systématique de tous ces niveaux superposés nous ont rendu une nouvelle série d'ex-voto ou mieux de débris d'ex-voto, qui ne pouvaient échapper à une recherche plus complète. Certains provenaient des constructions du niveau *a* et étaient restés, ou cachés par les éboulis ou recouverts par nos voies d'évacuation : ainsi le corps acéphale d'une femme au rameau, assise sur un siège dont les pieds de devant ont la forme des jambes d'un taureau (1025) ; une petite tête d'homme barbu (1019) ; une tête de femme

en tout autre secteur et de même époque : *Syria*, XVI, p. 9 et pl. II, 4.

[1] Ceci est vérifié par les fouilles du printemps 1937.

au nez élimé et aux yeux vidés de leur incrustation (1058) ; une tête de femme à coiffure ruchée (1026), rappelant un type rencontré précédemment (12) [1]. Mention spéciale doit être faite de la tête et du buste d'une statuette d'un homme imberbe (1108) (fig. 5). Le crâne rasé, les oreilles largement étalées, le personnage est extrêmement vivant avec ses lèvres petites, finement plissées et ses yeux encore incrustés de coquilles encastrées sur fond de bitume. La peau du visage glabre est bien tirée et l'on remarque en haut des joues de véritables balafres en creux, qui furent peut-être incrustées, de même que les sourcils, largement étalés et réunis à la racine. Le torse est mince, et se termine à la ceinture en un tenon d'emboîtement, les coudes sont anguleux et les mains jointes à la mode archaïque. Cette pièce fut ramassée au pied de l'escalier et non loin de la porte donnant accès à la cour 20. Tous ces objets proviennent du niveau *a*.



Fig. 5. — Statuette d'homme imberbe (M. 1108).

De ce même niveau et dans les fondations des murs de la *cella* 18, nous avons trouvé quatre énormes clous de fondation, en deux pièces (1086-1089)

[1] *Syria*, XVI, p. 124 et pl. XXV, 1.

avec tablettes anépigraphes en lapis-lazuli et gypse, du type de ceux déjà recueillis au cours de la première campagne [1], mais associés cette fois à des ossements d'animaux immolés rituellement.

Toujours du même niveau *a*, mentionnons enfin de nouveaux éléments du panneau en mosaïque de coquille : tête d'homme imberbe au crâne rasé (1083), tête et buste de guerrier barbu (1101), robes de parade avec écharpe étoilée (1102), bas du corps de deux hommes qui se croisent (1103), ce qui prouve que dans un même registre, les personnages ont pu être distribués dans deux sens différents, vêtements dentelés s'arrêtant à hauteur des genoux et jambes nues (1104, 1105). D'autres petites plaquettes, en coquille et provenant d'autres monuments, avec en légère incision la silhouette d'un homme (1049), d'une déesse, aux vêtements dentelés et flottants (1027) furent recueillies dans les environs.

La démolition des murs du temple (niveau *a*) révéla de nouveaux objets qui y avaient été certainement cachés avec intention : silhouettes en coquille (1082), languettes de coquille, parcelles de lapis-lazuli et de feuilles d'or. Dans les pavements (*cella* 17) une amulette-pendentif (1227), (*cella* 18) une petite tête d'homme imberbe, en coquille, yeux incrustés (1228).

D'autres pièces plus importantes proviennent du niveau *b* (quartier des prêtres) : belles amulettes (fig. 6) en lapis-lazuli, représentant soit un (1018) [2], soit deux taureaux barbus accostés (1070) [3]. Une autre figure, un taureau androcéphale d'un type très particulier, puisque le visage est barbu, mais avec les lèvres rases et des cheveux plaqués sur un crâne aplati (1072). La démolition des murs des chambres 13 et 14 donna deux petites têtes viriles d'une allure toute différente de celles jusqu'ici souvent rencontrées (1063, 1064). L'homme est imberbe, crâne mésaticéphale, rasé et profond, la physionomie aux traits arrondis respire la bonhomie et la paix. Mentionnons encore deux beaux cylindres (1080, 1081), le premier à deux registres, tous deux avec les scènes classiques d'animaux luttant et maîtrisés par des hommes ou des êtres

[1] *Syria*, XVI, p. 128 et fig. 11.

[2] Un taureau strictement semblable (style et matière) a été trouvé en Haute-Égypte, dans le « trésor » de Tood, épave asiatique de quelque mille ans antérieure à la date du dépôt et dans une tombe d'Ur, *Ur Excavations*, II, pl. 142.

[3] Exemplaire semblable à Ur (C. L. Woolley, *op. cit.*, pl. 142).

composites. Ces cylindres sont bien caractéristiques des environs de l'an 3000 [1] et nous permettent de dater les niveaux *a* et *b*, d'autant qu'ils s'ajoutent aux autres objets (amulettes, incrustations de lapis-lazuli, coquille et pâte rouge sur céramique, ou œufs d'autruche, dés à jouer [2]) qui contribuent à constituer un complexe archéologique des plus cohérents.



Fig. 6. — Amulettes en pierre (M. 1079, 1018, 1072).

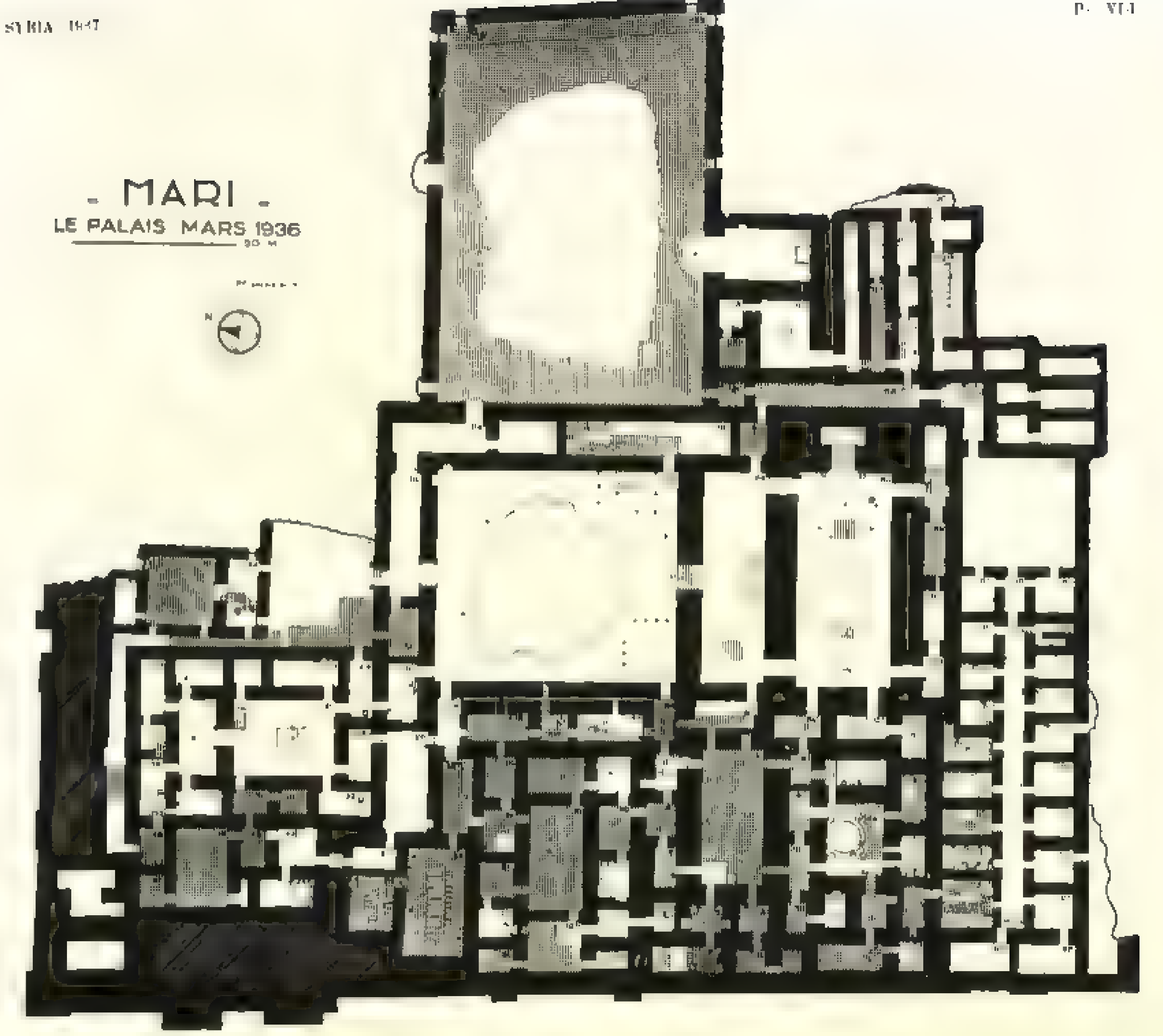
Des niveaux *c* et *d*, à part la céramique, peu d'objets. Les tombeaux de pierre, malheureusement violés, n'ont donné que quelques tessons. A l'entrée nous avons recueilli de petits dépôts de céramique : jarres, tasses, bols, avec aussi un type inconnu aux niveaux supérieurs, celui d'une flûte, évasée aux deux extrémités et percée de part en part [3]. Les « barcasses » du petit sanctuaire, niveau *d*, sont de forme irrégulière, avec prédominance du type du bol à fond arrondi. Quelques tombes en pleine terre (240, 244, 245, 246) nous ont redonné cette céramique « grenade », rencontrée dès la première campagne, tombes des gens du niveau *c* et de date postérieure aux grands tombeaux de pierre, ce qui confirme nos constatations de 1933 [4]. Au cours de notre

[1] On les rapprochera de ceux trouvés à Ur « dans la partie la plus ancienne de la période du cimetière royal » : Woolley, *op. cit.*, pl. 196 (17), 198 (72), ou à Fara.

[2] Woolley, *op. cit.*, pl. 156, pour une incrustation semblable et p. 158 *a* pour les dés.

[3] Même type signalé par Frankfort à Khafaje, *OIC*, 20, p. 44, *c*.

[4] *Syria*, XVI, p. 8.


- MARI -
LE PALAIS MARS 1936
30 M
N

prochaine campagne, nous nous proposons d'achever le déblaiement du niveau *d* et de rechercher les tombes contemporaines de cette installation.

LE PALAIS

Au cours de notre deuxième campagne, nous avions, on s'en souvient, découvert un Palais, dont le dégagement interrompu en avril 1935 avait déjà révélé 69 chambres ou cours, recouvrant une superficie de 5.000 mq[1]. Après les travaux de l'hiver 1935-1936, le développement de la construction, préalablement entrevu, se trouve confirmé et par une coïncidence que nous n'avons certes pas cherchée, nous avions fin mars 1936, le double exact du chiffre atteint un an avant, avec 138 chambres ou cours, en ce moment visibles. Seulement, nous ne sommes pas encore au terme du dégagement et l'on peut même se demander si une campagne nouvelle, menée à pleins effectifs, y suffira[2].

Un simple aperçu du plan (pl. VIII) atteste d'ailleurs, immédiatement, l'énormité de la zone construite. Celle-ci dépasse déjà un hectare et demi, avec ce monument qui mesure 133 mètres sur une face, 120 mètres sur une autre, l'une et l'autre non achevées. La grande cour trapézoïdale (131) apparue en fin de campagne, qui prolonge considérablement vers l'est les lignes des bâtiments, repousse d'autant leurs limites orientales. On le comprend mieux encore si l'on reporte sur le plan altimétrique les relevés à la date de mars 1936 et, sans conteste, ceux-ci démontrent que ce qui reste encore enfoui risque de représenter presque la moitié de la construction totale. Celle-ci s'étire donc vers le point culminant du tell (14 m. 50) et apparaît avoir été en étroite relation avec le monument caché en cet endroit, où dès le début nous avons cru retrouver les restes d'une espèce de *ziggurat*. Les travaux prochains nous permettront sans doute de mieux saisir cette relation.

Nous avons précédemment souligné l'ampleur et l'étonnante conservation du Palais. Celles-ci ne se sont pas démenties et il est superflu d'y revenir. La description de divers éléments du monument l'attestera d'ailleurs encore. Nous soulignons en outre que le climat et la qualité du sol ayant aidé à la

(1) *Syria*, XVII, p. 14 et sq.

(2) Elle n'y a pas suffi (avril 1937).

conservation de l'édifice, son agencement nous est remarquablement saisissable et qu'il restera peu de points obscurs dans cette architecture du IIIe millénaire.

Le problème de l'éclairage semble réglé ainsi que nous l'avions esquissé : la lumière pénétrait grâce aux cours intérieures, ouvertes, jusqu'au plus profond des pièces, par les très hautes trouées des portes. Il n'est nul besoin de supposer des lanterneaux et il n'y a aucune trace de fenêtres au rez-de-chaussée,

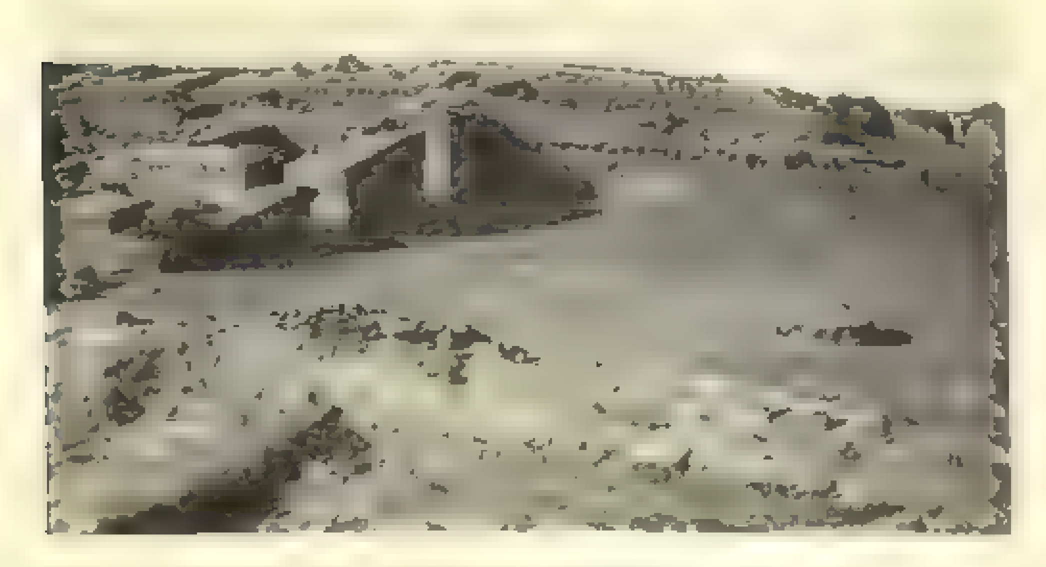


FIG. 7. — Palais de Mari : trous de poutraison. Au premier plan, ceux d'une galerie sur la cour 87, au centre et de gauche à droite, ceux des plafonds des chambres 80 et 82.

puisque nous avons maintenant la preuve — du moins à mon sens — que sur la partie centrale (sud et ouest de la pièce 64), il y eut un étage. Celui-ci est repéré (dans les chambres 80 et 82) par les alignements des trous de poutraison (fig. 7), soutenant le plafond du rez-de-chaussée, ou si l'on veut le plancher du premier étage. Cette poutraison était très serrée (14 poutres, chambre 80, 11 ou 12, chambre 82) et prévue pour des bois très épais (on le comprend, car nous avons retrouvé dans les éboulis le « plancher » fait d'un dallage de carreaux cuits), disposés à une hauteur moyenne de 4 mètres, au-dessus du sol du rez-de-chaussée. Toujours grâce aux éboulis, nous savons que les terrasses, dans cette zone haute, s'élevaient à près de dix mètres au-dessus du niveau inférieur et qu'elles étaient ainsi fabriquées : sur la trame des

poutres, on étendait des claies en joncs ou en petites branches tressées, sur lesquelles on posait un lit de larges briques crues. Par-dessus, on coulait une couche de plâtre très compact et l'eau des pluies était dirigée par une pente soigneusement prévue vers une gouttière en terre cuite qui la canalisait au-dessus de larges drains s'enfonçant à une dizaine de mètres sous les fondations. Ainsi celles-ci n'étaient pas sapées par l'infiltration qui n'est d'ailleurs à redouter que pendant la saison des pluies, de janvier à avril.

Le dégagement a révélé des installations aussi soignées que celles de l'an passé et similaires en bien des points. La région occidentale qui est apparue était affectée aux cuisines, offices et réserves. Toute cette zone fut remaniée à plusieurs reprises et principalement après la destruction du Palais, en vue d'une réoccupation à l'époque assyrienne. Ceci complique singulièrement la datation dans ce secteur, car souvent on y éprouve quelque hésitation dans l'attribution des divers éléments architecturaux.

Dans la cour intérieure 70, ouverte, deux fours étaient aménagés, tous deux autrefois voûtés (pl. VII, 3). A l'angle sud-est, débordant sur le passage entre 70 et 76, ce qui démontre son installation tardive, un four avec voûte en briques demi-cuites placées en encorbellement, avec les restes d'un escalier (3 marches encore visibles) prenant appui sur la voûte et plaqué à l'angle de la cour, permettant sans doute de surveiller plus facilement le tirage réglé par en haut. A peu près au centre, mais adossé au mur nord, le deuxième four, circulaire (diamètre : 3 m. 60), avec voûte en briques crues effondrée, prenant appui sur une sorte de margelle et un arc double en briques cuites délimitant l'entrée. Le pavement de ce four est en plâtre compact et ne présentait aucune trace d'un feu violent, qui n'avait pas davantage marqué les briques de la voûte. Sur le plâtre, nous avons simplement relevé quelques débris de suie ou de branches carbonisées, comme a pu en laisser un brasero déposé en cet endroit. Pour cette raison et eu égard à la découverte dans la pièce voisine (77) d'un choix étonnant de moules en terre cuite ne pouvant aller au feu, nous avons pensé que ce deuxième four pouvait être une « cave » à laitages ou à fromages, déposés là à la température favorable, alimentée par un brasero et conservée d'autant plus facilement que la porte de l'arc est très aisément fermée, vu ses petites dimensions (h. : 0 m. 73 ; larg. : 1 m.).

De cette cour (70), on passait facilement avant les remaniements assyriens,

dans la zone méridionale, avec sa distribution régulière de petits magasins (86-104 et 89-97), de part et d'autre d'un long et étroit couloir (99 *bis*). On retrouve dans cette région, un agencement traditionnel et bien connu dans les palais crétois[1]. Ces dépendances doivent d'ailleurs se prolonger encore vers le sud et vers l'est, mais le dégagement n'a pu en être poursuivi faute de temps, nos recherches ayant dû se porter sur la partie centrale où nous avions hâte de reconnaître les abords de la salle du trône (64).

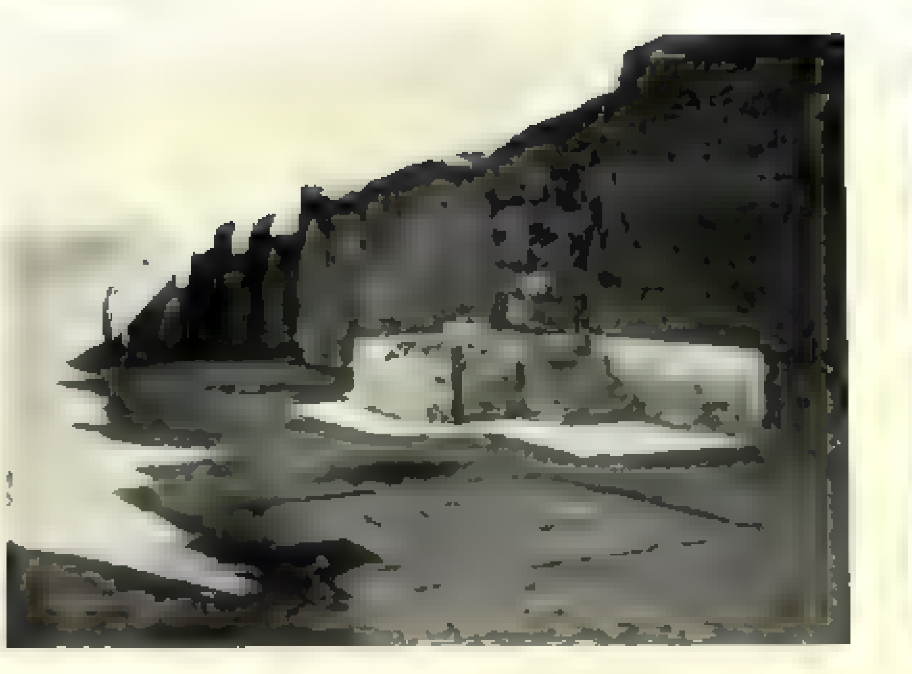


Fig. 8. — Grandes jarres d'un cellier du Palais (chambre 78).

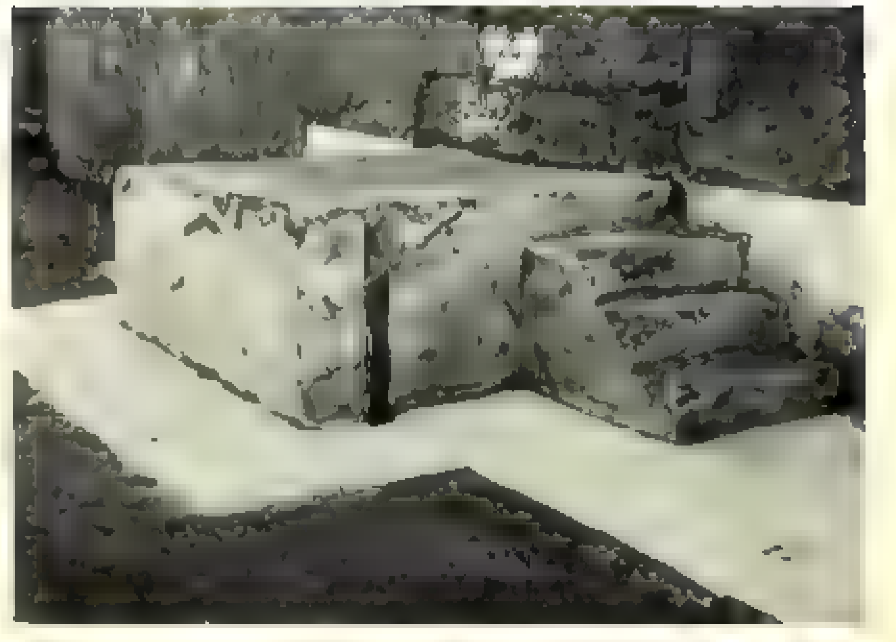
Avant de passer à la description de cette zone toute différente, signalons tout au moins la découverte de deux celliers, l'un (78) au sud-ouest de la pièce 64, avec huit énormes jarres (hauteur : 1 m. 15 ; diamètre : 1 m. 10), encore *in situ*, mais, sauf une intacte, assez endommagées par les effondrements (fig. 8), l'autre (116) à l'est d'une grande cour (106), avec onze jarres *in situ*, toutes enchâssées dans une large banquette courant le long des murs[2] et facilement accessibles grâce à de petits escaliers et à des paliers permettant de verser ou

[1] Palais de Phaistos, avec son couloir des magasins, à l'ouest.

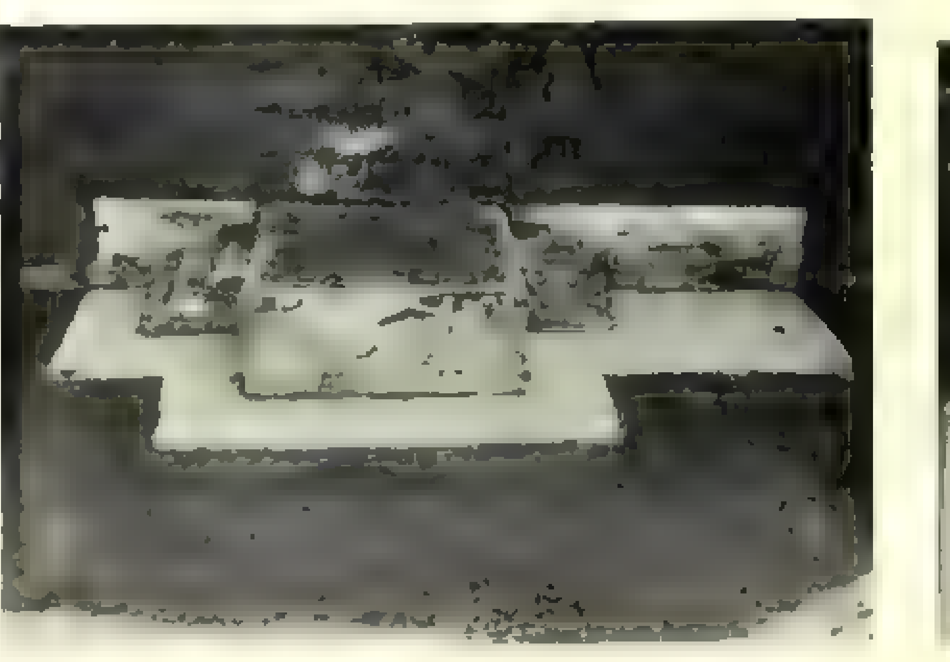
[2] Ce qui rappelle l'agencement crétois, ainsi Chapouthier et Charbonneaux, *Fouilles exécutées à Mallia*, pl. XXIV.



1. Les [illegible] de la cour 106 vu de l'Ouest.



2. Détail du podium [illegible] [illegible] logement [illegible]
3 [illegible]



3. Le podium [illegible] supérieure en faux marbre.



4. Le podium [illegible] par la [illegible] du grand portail.
Au [illegible] du revêtement [illegible].

PALAIS DE MARI

de puiser avec la plus grande commodité (pl. VII, 4). Les jarres sont de très gros module, leur hauteur intérieure variant entre 1 m. 25 et 1 m. 45. D'autres jarres, plus petites, furent ramassées cassées, qui étaient diversement décorées (col mouluré, panse avec triple bandeau cordé ou dessins incisés).

Mais toutes ces installations, quoique parfaitement intactes, ne peuvent nous retenir plus longtemps. Nous en arrivons maintenant au complexe, plus important encore, des grandes cours. L'an passé, nous avions terminé le déblaiement de la grande salle oblongue (65) et de la chapelle surélevée (66) avec sa volée de dix belles marches, son portail à redans et la statue renversée du patesi Ishtup-ilum[1]. Dès janvier 1936, nous reprenions le dégagement par le nord, et ceci révélait bientôt de nouvelles installations de type cultuel, qui montrent bien que les palais mésopotamiens du IIIe millénaire étaient non seulement des résidences royales, des édifices attribués aux services d'administration de l'État, ce qui est le cas dans une capitale comme Mari, mais que la religion y tenait non seulement une place dans le culte privé du prince, mais qu'elle s'y manifestait encore par des cérémonies publiques, avec un grand concours de peuple. Ce qui nécessitait des aménagements spéciaux, si bien qu'au milieu du Palais, c'est un véritable temple qui apparaît, avec deux installations cultuelles, conçues selon deux types différents : d'une part, dans la salle 65 oblongue, la chapelle surélevée s'ouvre sur le petit côté ; d'autre part, dans la pièce 64, elle aussi oblongue, un *podium*, adossé au long côté, est face à l'entrée et dans l'axe d'au moins trois portes. On pourrait donc dans le Palais de Mari, retrouver les deux conceptions, « nordique » et « babylonienne » du sanctuaire.

Nous ne disons rien de la chapelle surélevée, et de la salle du trône 65, décrites l'an passé. La fouille a montré qu'elles étaient en étroite relation avec la pièce contiguë 64, grâce à deux larges portes de communication. Dans cette salle rectangulaire (25 m. 50 × 8 m.), au milieu du long côté, un *podium* (hauteur : 0 m. 92) est adossé à la paroi (pl. IX, 1). On y accède de chaque côté par un escalier de trois marches. Le tout est en briques crues (sauf la face supérieure du *podium* qui est, en partie, faite de longues dalles de pierre) avec un revêtement de plâtre ; de même, en plâtre une plinthe de fond interrompue

[1] *Syria*, XVII, p. 19 et sq. Au lieu d'une cour, nous voyons maintenant en 65, une pièce couverte.

au centre, plus longue à droite qu'à gauche et au sol qui répond au développement de la plinthe et à la projection du cube du *podium*. Un baldaquin dont il restait la marque des deux supports antérieurs (pl. IX, 2) enfoncés respectivement à 0 m. 43 et 0 m. 41 dans le sol, recouvrait l'ensemble, étant en outre solidaire d'un panneau mural, en bois, à quatre registres (hauteur 1 m. 75) repérés facilement par les trous de scellement.

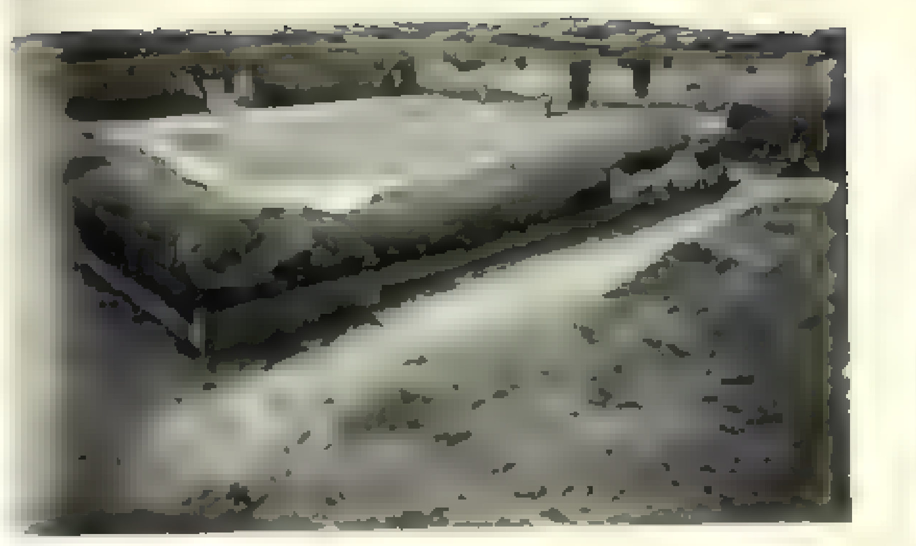
Le *podium* était décoré (pl. IX, 3) sur sa face supérieure (2 m. 34 × 2 m. 11) par huit panneaux simulant le faux marbre, enserrant un rectangle central peint en ocre rouge clair et encadrés sur les quatre côtés par une longue bande reproduisant une spirale (blanche ou ocre jaune) à enroulements multiples. Sur une partie de la bande ouest et dans les intervalles des spirales, surgissent de l'intérieur, des flammes en deux couleurs : ocre jaune et blanche. Cette peinture est posée sur une mince pellicule de plâtre (1 mm. à 1 mm. 5) recouvrant une plaque de terre (1 cm.) posée à même la pierre.

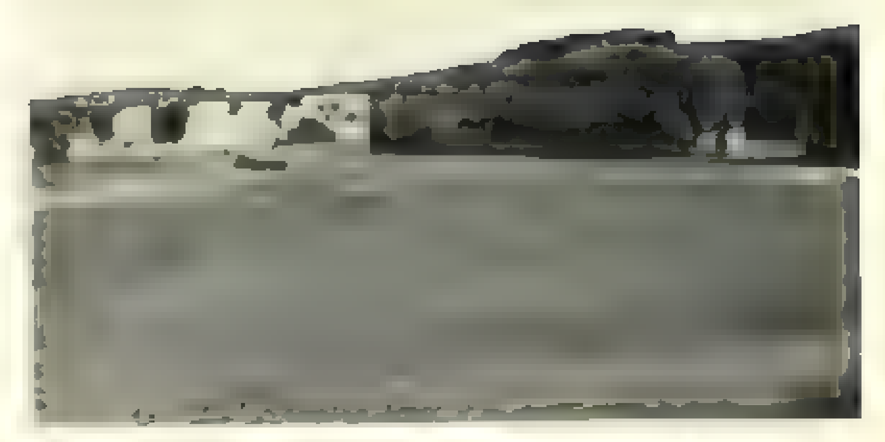
La destination cultuelle de ce *podium* semble évidente, surtout quand on songe qu'une grande statue — celle de la déesse au vase jaillissant — fut ramassée à quelques pas. Mais on ne retrouve sur la face supérieure, aucune trace d'un tassement marqué à cet endroit par la pose d'une statue, non plus que celles qu'y auraient laissées les pieds d'un trône, si l'on songeait à voir sur le cube l'emplacement du siège royal, aux heures d'audience officielle. D'autre part, la situation du *podium* et le symbolisme de la décoration, où les spirales et les flammes rappellent visiblement les cérémonies cultuelles de l'eau et du feu, indiquent nettement l'utilisation rituelle de ce monument remarquablement conservé.

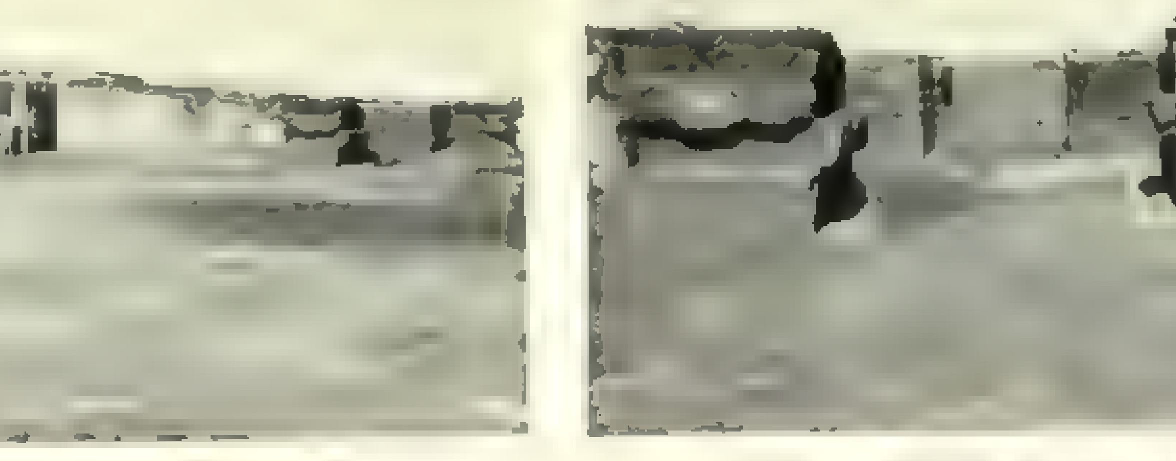
Celui-ci, nous l'avons dit plus haut, est face à un large portail (4 m. 10) (pl. IX, 4) qui semble n'avoir jamais été fermé (aucune trace de crapaudine) et s'ouvre sur une grande cour (106), rectangulaire (29 m. × 26 m.), au sol entièrement plâtré (alors que le passage 64-106 est dallé de carreaux cuits et que la pièce 64 a son sol en terre battue). Tout y était extraordinairement soigné : les encadrements des portes (il y en a 6) étaient relevés de bandes peintes en rouge ; les murs revêtus de plâtre étaient décorés d'une triple bande [1] : ocre rouge, bleu de cobalt, ocre rouge, des plinthes en plâtre teinte

[1] Même principe dans les chambres 43 et 46, mais avec une autre combinaison de couleurs : noir et rouge. Cf. Syria, XVII, p. 18 et pl. IV, 1.









courant au pied des parois. Mais cette décoration était spécialement poussée sur le mur oriental, avec plusieurs fresques, les unes placées très haut et malheureusement effondrées et réduites en miettes dans les éboulis, une autre beaucoup plus bas et encore *in situ*, à droite du portail (106-64) et relativement bien conservée. Notre regretté collaborateur, P. François, arriva à force de patience et d'intuition, à rassembler quelques éléments des panneaux effondrés. Quant à la fresque *in situ*, elle fut déposée avec succès en juillet 1936 par le grand spécialiste qu'est M. Pearson, architecte de la mission de Dura-Europos, assisté de notre collaborateur, G. Tellier. Nous proposant de faire prochainement une étude spéciale de ces peintures, nous ne nous y arrêtons pas davantage.

Dans cette grande cour ouverte (pl. X et XI) il était indispensable qu'une décoration aussi riche fût protégée de la pluie, du soleil et des intempéries en général. C'est à cela que répondent certainement vingt-cinq petits cubes de pierre, percés d'un trou, et enfoncés dans son sol, suivant certains alignements (pl. VIII). Il s'agit évidemment du logement de hampes mobiles destinées à supporter une couverture légère et modifiable suivant les nécessités. Il est probable, d'autre part, que les toitures des chambres diverses, contiguës à la cour 106, débordaient largement sur elle, constituant ainsi un avant-toit protecteur. Celui-ci abritait non seulement les bandes géométriques peintes, mais surtout la fresque *in situ*, elle, en dehors de la couverture mobile, d'après la disposition des supports. Par contre, un « bassin » (pl. X, 2) assez énigmatique, plaqué au mur est, semblait doublement protégé. Ce bassin, rectangulaire (2 m. 93 × 1 m. 90 × 0 m. 28) est fait de briques, enduites intérieurement et extérieurement de plâtre (fig. 9). On peut se demander si cela suffit pour assurer l'étanchéité, mais on ne voit pas bien alors à quoi pouvait servir cet aménagement. Songera-t-on à une « caisse » destinée à des plantations ?

Ne signalant ici que les traits essentiels de l'architecture du monument, indiquons que l'on quittait cette cour sur le côté nord par un autre grand portail (pl. X, 3 et 4) dans l'axe du *podium*, ce qui créait une magnifique perspective. Ce portail (pl. X, 4) est d'un type nouveau, avec des saillants (plaques de plâtre blanc) et des rentrants (des enduits peints en ocre rouge), destinés certainement à servir de logement à des poutres mobiles, évidemment

en relation avec la fermeture et l'ouverture du passage, la cour 106 n'étant pas accessible en tout temps. La circulation était d'ailleurs assurée en dehors d'elle et si la grande porte du Palais, que nous n'avons pas encore repérée, est au nord ou à l'est, on pouvait circuler entre l'extérieur, les appartements royaux (bloc de la cour 31), les écoles (24, 27), la zone réservée aux fonctionnaires (autour des cours 1 et 15) et les cuisines et communs (région de la

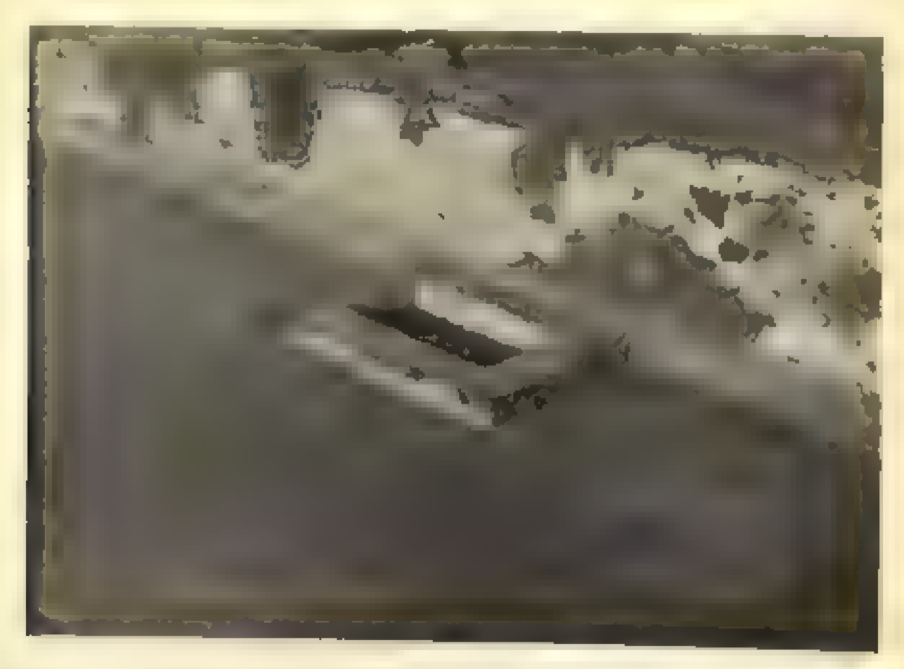


Fig. 9. — Le « bassin » de la cour 106 où fut trouvée la tête de la déesse au vase jaillissant.

cour 70) sans avoir à traverser les zones 106, 64 et 65, apparemment réservées aux cérémonies d'apparat et aux offices cultuels. De même le roi quittant ses appartements (cour 31) pouvait littéralement sans être vu des étrangers, gagner l'emplacement de son trône (salle 65) à quelque quatre-vingts mètres de sa chambre.

Nous pensions, alors que notre travail de déblaiement progressait au delà de la cour 106, vers le nord-est, par les couloirs 112 et 114, que nous allions arriver rapidement à « la porte ». Nos calculs furent trompés une fois de plus, quand, au sortir du couloir 114, nous débouchions dans une nouvelle cour (131), la plus grande de toutes (49 m × 33 m, en chiffres ronds), de forme



Cour 106 et pièces environnantes

PALAIS DE MARI

N. B. — A droite, lire [illegible] au lieu de [illegible]



trapézoïdale, du moins dans l'état actuel, en relation avec une nouvelle *cella* (132) qui ouvre sur le long côté de la base, par un large portail qui prolonge un très bel escalier semi-circulaire en briques cuites. J'ai parlé d'une *cella*, car on retrouve, dans l'axe de l'entrée, un *podium* bas sur des enduits de terre effondrés : de nouvelles peintures à représentations cultuelles sont apparues, dont le dégagement n'a été qu'amorcé. C'est cette décoration qui m'incitait à voir dans cette petite pièce une nouvelle chapelle, mais si l'on trouve que cela constitue trop d'installations cultuelles dans ce palais, on ne fera nulle difficulté d'y reconnaître une chambre de réception, le podium bas, en terre, marquant l'emplacement du roi.



Fig. 10. — Escalier entre couloir 68 et chambre 117, avec *in situ* une brique de Zimrilim.

Le développement de cette cour percée de 9 portes, sans compter le portail de la pièce 132, repousse d'autant les limites extérieures du Palais. L'issue principale est au nord et c'est par là qu'il faudra vraisemblablement progresser par de nouveaux couloirs en chicane, vers « la porte » principale sur l'extérieur. Le long couloir 68 [1], que nous avons cru, l'an passé, devoir nous y conduire, ne fait

[1] Marqué 69, sur le plan de l'an passé (*Syria*, XVII, pl. V), parce que là où nous avions cru devoir trouver deux chambres (64, 65), il n'en est apparue qu'une, 64, d'où un remaniement forcé dans notre numérotation. Celle-ci indique d'ailleurs la progression dans l'ordre des recherches. La cour trapézoïdale 131 a été par erreur marquée 133 sur le plan.

qu'assurer les communications entre la partie centrale, la grande cour trapézoïdale et une nouvelle zone construite, à un niveau supérieur, ce qui a rendu nécessaires soit un escalier (entre 68 et 117, fig. 10), soit des plans inclinés en terre battue (entre 87 et 68 bis, entre 117 et 127). Cette zone est caractérisée par des pièces très allongées, à allure de magasins. Malgré son installation qui rappelle celle des écoles (24 et 25), la salle 122, avec ses files de petites banquettes de terre, a dû servir de dépôt. Six jarres étaient restées, au milieu des allées, rappelant par leur décoration celles du cellier 116.

LES DOCUMENTS RECUEILLIS DANS LE PALAIS

Les découvertes amorcées l'an passé se sont poursuivies au cours du dégagement et à un rythme accéléré. Si le Palais fut saccagé consciencieusement, tout ne fut pas emporté en butin de guerre et il en restait suffisamment pour compenser largement l'évacuation onéreuse de milliers de mètres cubes de terre.

Il y eut d'abord une énorme moisson épigraphique : quelque 13 000 textes ont été recueillis cette année, en deux lots concentrés dans deux pièces distinctes (nos 108 et 115) (pl. VII, 4). Textes de première importance puisque ce sont en majeure partie des lettres qui, ainsi que l'a reconnu M. F. Thureau-Dangin, constituent la correspondance diplomatique du dernier des rois de Mari, Zimrilim, avec ses ambassadeurs, émissaires, espions, avec aussi Hammurabi, roi de Babylone [1]. On peut dire que grâce à cette moisson dont l'étude

[1] Une de ces tablettes, de forme carrée (3 cm. 5 de côté), vient d'être lue par M. G. Dossin, qui y a retrouvé, non seulement la mention d'Ugarit mais aussi la preuve que la renommée du Palais de Mari s'étendait jusqu'à la côte méditerranéenne, au point que l'« homme » d'Ugarit (*Ras Shamra*) en écrivit à Hammurabi. Voici la transcription et la traduction de ce petit texte, telles qu'elles m'ont été transmises aimablement par M. Dossin.

TRANSCRIPTION

A-na [Zi-i]m-r[i] - li - im
qí — bí — ma
um-ma Ha-am-mu-ra-pí
a-hu-ka-a-ma
5 *awîl Ú-ga-ri-it ki*
ki-a-am iš-pu-ra-am
Tranche. *um-ma — mi*
bît Zi-im-ri-li-im

TRADUCTION

À Zimrilim
dis ceci :
Ainsi parle Hammurapi,
ton frère.
5. L'« homme » d'Ugarit
vient de m'écrire
ce qui suit :
« Indique-moi

a été commencée par MM. Dossin et Jean, c'est non seulement toute l'histoire du Moyen-Euphrate qui réapparaît et avec quel détail, mais celle même de la grande période de Babylone, à la fin du IIIe millénaire. Une centaine de tablettes provenant des chambres 77 et 79 a été remise à MM. Boyer et Nougayrol, et Mlle Rutten a été chargée de l'étude de 32 foies inscrits, ramassés dans la chambre 108. Plusieurs briques inscrites[1] ont été, cette année encore, recueillies[2] dans les éboulis, avec le nom d'un *shakkanak* de Mari, Ilum-ishar,

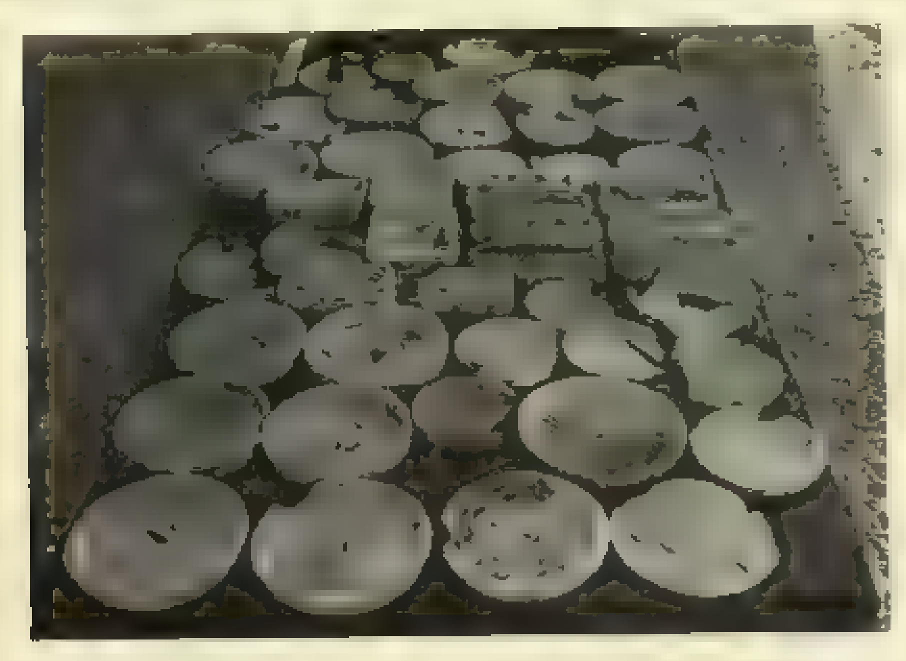


Fig. 11. — Collection de 47 moules, recueillis dans le Palais (chambre 77).

dans un escalier (fig. 10) (entre 68 et 117), *in situ*, avec celui de Zimrilim « roi fort », dernier occupant du Palais.

Parmi les autres documents recueillis, citons d'abord une importante collection de 47 moules (fig. 11) ayant servi à décorer certains plats déposés

Revers.	*ka-al-li-ma- an-ni* [illegible]	la demeure de Zimrilim
10	*la-am* [illegible]	10 Je désire la [illegible] voir »
	[illegible]	Maintenant, par ce même courrier,
	[illegible]	je te dépêche son fils.

[1] M. Dossin a fait une communication sur ces tablettes, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, séance du 15 janvier 1937.

[2] Thureau-Dangin, *RA*, XXXIII (1936), 169-171, 172-179.

sur la table royale (pl. XII). La pièce où ils furent ramassés (n° 77) étant très proche des fours (cour 70), nous pensons, étant donné certaines caractéristiques de ces moules (terre ne pouvant aller au feu et pour certains, difficulté de démoulage), qu'ils furent utilisés pour la confection de pâtisseries, laitages et fromages. Tous produits artistement décorés et ornementés. A côté des thèmes purement géométriques (pl. XII, 2) (cercles concentriques, chevrons emboîtés, lignes parallèles, rosaces simples ou doubles) on trouve des motifs plus compliqués, combinant le géométrique et la représentation d'animaux. Ainsi des cortèges de chiens, chacals, chèvres, gazelles, taureaux, lions, répartis dans les zones concentriques ou groupés dans la zone centrale. On trouve aussi un répertoire différent : un hérisson qu'entourent ses sept petits ; des poissons en files serrées, des vols d'oiseaux.



Fig. 12. — Moule (10[illegible]) : taureau passant sur la montagne.

Parfois on rencontre des moules en forme d'animaux : ainsi quatre exemplaires d'un poisson (10[illegible], 112[illegible], 1126, 1127), quatre d'un lion couché et hurlant, la queue relevée et une étoile ou un soleil à sept rais sur la nuque (1040, 1041, 1123, 1124)[1]. Ailleurs deux bouquetins s'affrontent, de part et d'autre d'un arbuste dont ils dévorent les jeunes pousses (10[illegible]) (pl. XII, 1) ou dont la silhouette stylisée est plantée sur la montagne (1036) (pl. XII, 1). Ici, un taureau efflanqué, qui passe à gauche, sur la montagne (10[illegible]) (fig. 12). Là, quatre personnages barbus et nus (pl. XII, 2), hormis l'étroite ceinture, dansent une ronde en se tenant

(1) Cette caractéristique est à souligner : le symbolisme religieux, jusque sur la table royale... Pour l'association de l'emblème solaire et du lion, Thureau-Dangin, *Arslan-Tash*, p. 72-73.



1. Moules [illegible] : [illegible] affrontés [illegible]



2. Moules [illegible] [illegible]

3. Moule 1052 : capture d'un cerf



4. Moule [illegible] : lion attaquant un taureau

PALAIS DE MARI

par la main et en serrant en même temps le vase de la fertilité d'où sort le rameau (1129). Trois moules rectangulaires (1044, 1121, 1122) reproduisent les traits d'une femme nue, assise et les mains se soutenant les seins (fig. 13). Le personnage est paré de bracelets et de colliers et ses cheveux sont serrés dans un turban [1].

Enfin, deux autres moules témoignent d'un vrai talent de composition, avec le souci de marquer les différences de plan. Sur l'un deux, un homme conduit un cerf qu'il maintient par les bois, cependant qu'un *sloughi* se jette sur le poitrail de l'animal (pl. XII, 3). Un autre cerf s'avance à l'arrière-plan, qui est sans doute le petit du prisonnier (1032). Sur l'autre (pl. XII, 4), un lion bondit sur la croupe d'un taureau qui passe à gauche. Dans le champ, deux animaux plus petits, sans doute des veaux, s'éloignent (1037). La simple nomenclature de ce « service » indique assez la variété de sa décoration et l'ingéniosité des décorateurs, sans oublier les goûts raffinés du roi et de ses hôtes.

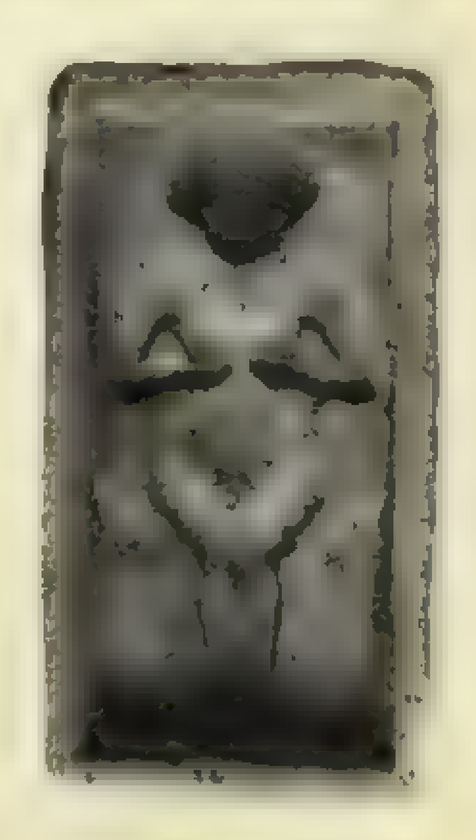


Fig. 13. — Moule 1044 : femme nue assise. Au Louvre.

Le travail de la pierre est cette fois encore fort bien documenté, que ce soit dans les petites dimensions ou dans la grande statuaire. Le patési Ishtup-ilum révélait un art, somme toute assez rude et plus soucieux de la simplicité des lignes que d'élégance raffinée. Deux monuments recueillis cette année sont d'une allure et d'une inspiration toutes différentes. Il y a tout d'abord un petit relief de pierre (1300), représentant une déesse de haut rang — elle porte une tiare à quatre rangs de cornes — respirant le parfum d'une fleur. La déesse,

[1] Cette coiffure bien définie rappelle étrangement celle attestée par des figurines retrouvées par Mackay dans le Sind, à l'est de l'Indus, *ILN*, 14 nov. 1936, p. 864 sq. et fig. 24 et 25; 21 nov. 1936, p. 911, fig. 37.

de profil à gauche, la tiare est représentée de face — est silhouettée avec la plus grande finesse et le sculpteur en a fait une merveille de ciselure (pl. XIV, 1). La femme a les cheveux ondulés sur le front et enroulés sur la nuque en un long chignon, cependant qu'une « anglaise » tombe sur l'épaule gauche. Cette élégance dans l'ordonnance de la chevelure se retrouve dans la parure, collier à multiples rangs, quatre bracelets à chaque poignet.

Le vêtement est peut-être la longue robe « deux pièces » à volants superposés et à longues mèches ondulées formant une sorte de cape qui épouse la forme des épaules d'où sortent les avant-bras, nus jusqu'aux coudes. Le bas du vêtement s'évase en forme de cloche suivant la mode du temps, une très longue natte tombe dans le dos[1], s'enroulant peu au-dessus des talons en une boucle terminale. Les deux mains sont levées côte à côte, mais il ne s'agit pas du geste classique de l'adoration, car entre la main gauche et le nez, un petit morceau de fritte représente certainement une fleur que la déesse respire et qu'elle tient par la tige.

Le relief était rehaussé d'un placage d'argent dont il reste des traces sur la tiare, l'épaule gauche, la paume de la main droite et le ruban du chignon. Il en était de même des pieds, recouverts d'une feuille de même métal qui n'a subsisté que sur l'arrière du pied droit et le devant du pied gauche. Cette petite plaquette (hauteur : 0 m. [illegible]) fut recueillie dans la cour 131, près de la porte 114. Elle avait dû appartenir à une incrustation, dont elle s'était détachée au moment du pillage du Palais.

Le second document est la statue d'une déesse au vase jaillissant (pl. VIII), ramassée en plusieurs morceaux au pied du *podium* (pièce 64, fig. 14). Haute d'un peu moins de 1 mètre 50, elle est coiffée d'une sorte de casque-perruque à un rang de cornes, ce qui indique son rang inférieur dans l'échelle des divinités. Debout, elle tient des deux mains l'aryballe classique. Malgré la mutilation antique du nez et les yeux vidés de leur incrustation, le visage est d'une grande finesse de traits (pl. XIV, 2) avec les joues bien modelées et les lèvres où un sourire s'esquisse. Le menton est court, en légère galoche, avec un double menton qui, d'ailleurs, n'a rien d'exagéré.

(1) De même la déesse au vase jaillissant, décrite plus loin et une statuette de même époque, mutilée, recueillie dans le puits du temple d'Ishtar (*Syria*, XVI, pl. XXVI, 2), au printemps 1934.







Trois vues de la déesse au vase jaillissant

PALAIS DE MARI



Les cheveux de la perruque tombent en ondes épaisses de chaque côté sur les épaules et sont noués sur la nuque en un lourd chignon aux lignes géométriques accusées, que maintient un large ruban. Dans le dos, suivant la mode précédemment attestée à Mari (buste du temple d'Ishtar et plaquette (1300) décrite plus haut), tombe très bas une natte ronde que serrent plusieurs coulants (pl. XIII, 1). Les oreilles sont cachées par ce que nous interprétions d'abord comme des bandeaux nattés, mais M. Seyrig nous a suggéré qu'il vau-

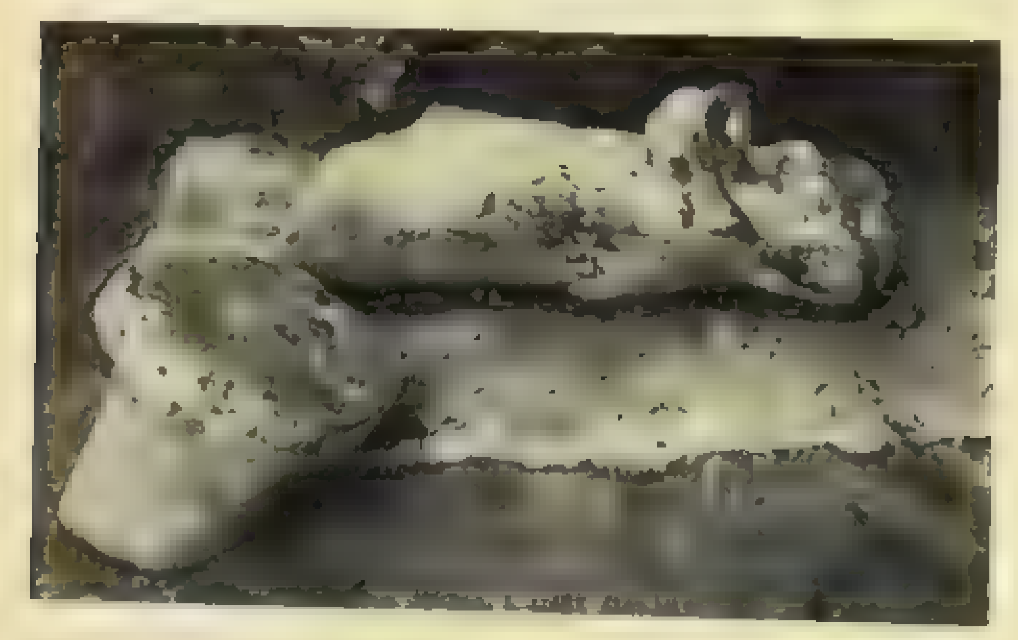


Fig. 14. — La déesse au vase jaillissant, acéphale, *in situ*, au pied du podium de la cour 64.

drait mieux y voir ces couvre-oreilles ovales en métal précieux que l'on rencontre à Palmyre, longtemps après. Nous nous rallions à cette hypothèse, qui explique en même temps que cette partie ait été peinte en rouge.

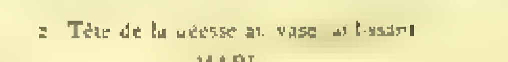
La femme porte au cou un collier de perles rondes de différentes grosseurs, à sextuple rang et trois bracelets à chaque poignet. Elle est vêtue d'une longue robe qui moule étroitement les formes et tombe jusqu'à terre, en s'évasant légèrement. Sur le devant, elle se trouve échancrée, pour que puissent sortir les pieds nus, posés à plat côte à côte. Il semble que jusqu'à la taille, très haute, la robe soit faite de bandes croisées en biais, avec des manches très courtes, ornées d'une bande festonnée. Sous la ceinture, formée

de deux bandes juxtaposées, le tissu pourtant uni est segmenté horizontalement par quatre légers évidements, rappel évident des volants superposés du costume féminin du temps et décoré verticalement de lignes ondulées incisées, qui se terminent en spirale. Il semble qu'on ait voulu ainsi représenter les eaux vivantes dans les flots desquelles ces poissons sont dessinés, montant ou descendant.

Le vase que tient la déesse est non seulement creux, mais il communique aussi avec un canal intérieur qui traverse la statue verticalement et s'ouvre à la base même du socle. Très certainement nous avons là un exemple incontestable de « statue vivante ». L'eau d'un réservoir extérieur, disposé à la hauteur voulue, devait être amenée dans la statue et se répandait par le vase qui était devenu, à la lettre, un « vase jaillissant »[1]. Ainsi les pèlerins et les visiteurs du roi étaient témoins de ce miracle bien fait pour les éblouir, de l'eau fertilisante dispensée par la déesse à ses adorateurs.

L'emplacement de la statue n'est pas facile à préciser. De ce que la face supérieure du *podium* ne présente aucun trou de scellement, nous avons cru pouvoir conclure que ce n'est pas là qu'elle fût dressée. On l'aurait pourtant fort bien vue sous le baldaquin et dans l'enfilade des portes. L'installation hydraulique suggérée par le canal intérieur de la sculpture et l'eau ruisselante, semblent d'autre part postuler des aménagements [illegible]. Or, ceux-ci sont particulièrement nets aux abords et dans la chapelle surélevée (fig. 60), *a priori* excellent emplacement. Seulement, on s'explique mal que l'escalier de cette tribune ne porte aucune trace comme celle qu'aurait laissée un gros bloc dégringolant d'une hauteur de dix marches. On le voit, toute localisation s'avère actuellement impossible, et sans doute faut-il attendre la fin du dégagement pour oser être plus affirmatif. Cependant, nous pensons que c'est dans une ou dans deux des trois zones déjà déblayées (66, 64, 65), qu'il faut redresser les deux grandes statues de nos deux dernières campagnes : celle du patesi Ishtup-ilum et celle de la déesse au vase jaillissant, le premier peut-être en face ou non loin de la divinité.

[1] Pour tout ce qui concerne ce symbole, Heuzey, *Origines orientales de l'Art*, p. 148 sq., et le travail d'ensemble de E. van Buren, *The Flowing vase and the God with streams*.

1. Plaquette de pierre (M. 1300).
Déesse respirant le parfum d'une fleur



2. Tête de la déesse au vase jaillissant.
MARI




3 et 4. Masques en fritte vernissée
hommes imberbes
(M. 1193 et 1342)



*
* *

Le développement de la fouille au cours du printemps 1936 a précisé et confirmé les conclusions que nous avions présentées au terme de la deuxième campagne[1]. Le Palais de Mari fut construit à la fin du IIIe millénaire et ce, semble-t-il, par une suite dynastique dont nous connaissons déjà cinq représentants : Ilum-ishar, Ishtup-ilum (ces deux noms interchangeables), Iagitlim, Iahdunlim et Zimrilim, celui-ci étant le dernier occupant[2]. La ruine est, sans doute aucun, et comme nous l'avions immédiatement indiqué, l'œuvre du roi de Babylone, Hammurabi. La masse des archives apportera certainement des révélations très explicites sur la défaite de la capitale du Moyen-Euphrate, datée, on le sait, de l'an 33 de Hammurabi et achevée en l'an 35[3]. Qu'un conflit dût opposer Babylone et Mari s'explique tout autant par des nécessités politiques que par des réalités géographiques. Dès l'instant où Babylone étendait sa suprématie totale sur le Sud-mésopotamien et jusqu'aux rives du Golfe Persique, Mari devait prévoir la lutte. En effet, Hammurabi, maître du Sud, ne pouvait accepter d'avoir sur ses frontières Nord, une puissance assez solide pour lui couper la route de l'Anatolie et de la Méditerranée. A en juger par la prospérité qu'implique le Palais que nous dégageons, les rois de Mari ne devaient pas pouvoir se résoudre à n'être que des alliés obéissants et éternellement soumis. Ils avaient conscience de leurs forces et de leurs droits, toutes choses que Hammurabi fut amené à écraser sans merci. Les tablettes recueillies par milliers, détailleront les épisodes de cette lutte d'abord diplomatique[4], mais évoluant rapidement jusqu'au choc de deux armées. Zimrilim dut s'incliner. Le palais incendié, les fresques saccagées, les statues mutilées, attestent la violence de l'assaut et l'acharnement des combattants. Mari était à jamais vaincue et la capitale du Moyen-Euphrate ne devait plus se relever de cet écrasement.

Dans ses ruines qui s'ensablent, une petite garnison assyrienne s'installe,

[1] *Syria*, XVII, p. 21 sq.

[2] Les rois s'appelaient d'ailleurs à quatre autres : voir *Mari, une ville perdue*, p. 336, à compléter par un cinquième, Idi-ilum (fouilles 1937).

[3] *Reallexikon der Assyriologie*, II, 180-181.

[4] Un document remarquable a déjà été publié par Thureau-Dangin, *RA*, XXXIII (1936), p. 171-177.

quelque sept siècles après [1] où les gouverneurs restaure quelques-unes des salles du palais, celles qui ont le moins souffert de la destruction babylonienne [2]. Les grandes cours, dont les murs sortent encore de terre, deviennent des enclos funéraires et la colonie assyrienne y enterre ses morts. C'est cette nécropole absolument intacte que nous avons retrouvée à mesure que la fouille progressait (fig. 15). Quelques tombes avaient été creusées dans les

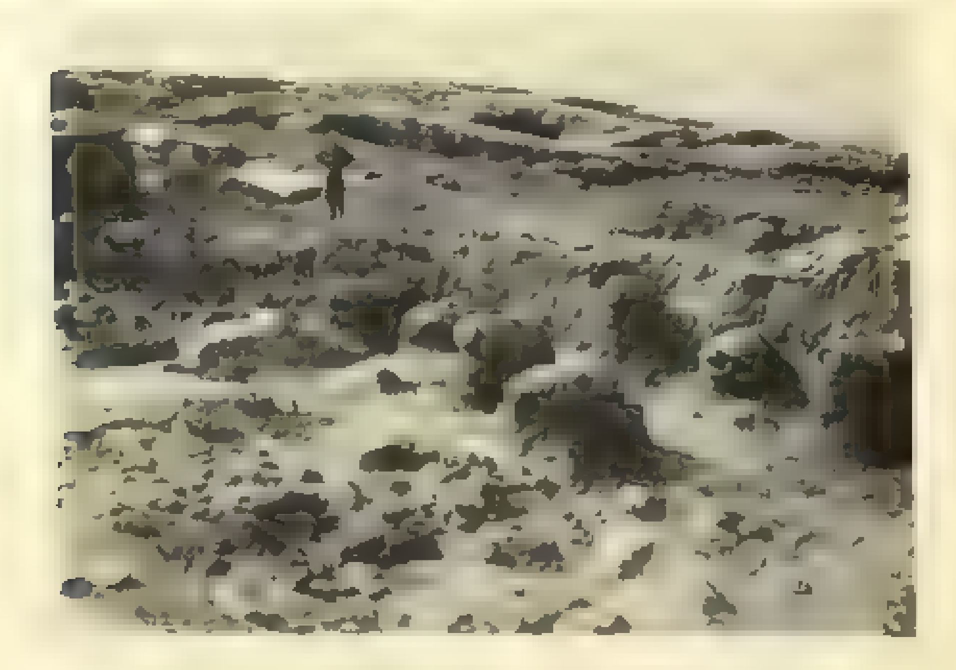


Fig. 15. — La nécropole assyrienne dans les éboulis de la cour 106.

murs très épais de la salle [illegible], mais la plupart étaient nettement localisées et groupées à l'intérieur des cours 106 et 131 et plus généralement le long des murs. Certaines n'ont été établies qu'en défonçant le dallage, surtout dans la cour 131. Près de [illegible] sépultures, intactes, ont été ainsi dégagées, qui ont abandonné un abondant et très varié mobilier.

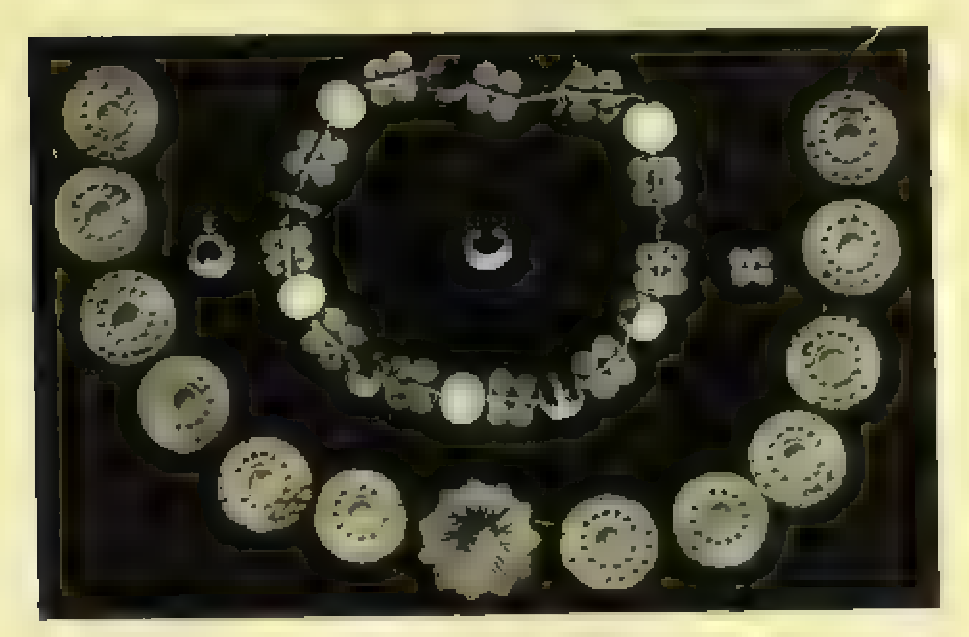
On déposait le corps soit en pleine terre, soit dans de grosses céramiques

[1] Sur cette installation assyrienne, Thureau-Dangin, *RA*, XXXI, p. 138-139. D'après ce que nous retrouvons, il s'agit, ce semble, d'un détachement de fonctionnaires et de soldats, installé dès le XIV^{e}-XIII^{e} siècles av. J.-C. Il faut peut-être remonter de quelques siècles, le gouverneur Shamash resh-usur

[2] Ainsi, probablement les chambres 51, 52, 53, 68 *bis*, 74, 75, 100-104.



1. Récipients en terre vernissée trouvés dans la nécropole assyrienne (cours 106 et 13[illegible] du palais).



2. Bijoux des tombes assyriennes : [illegible] en [illegible] et cornaline en pierre (tombe [illegible]) ; parure en disques et rosace en or (tombe [illegible]35).



3. Mobilier funéraire de la tombe 36 : terre, bronze, pierre et or.

MARI



rapprochées deux à deux, ouverture contre ouverture (fig. 16). Le cadavre est placé habituellement sur le côté, jambes fléchies, mais dans de nombreux cas on trouve aussi des cadavres étendus régulièrement sur le dos, jambes allongées. Les tombes sont très nettement orientées sensiblement est-ouest. Des enfants sont enterrés dans le cimetière des adultes, soit en pleine terre, soit dans une céramique de même type mais de module plus petit. Le mobilier funéraire est riche et caractérisé par d'élégants récipients en fritte vernissée



Fig. 16. — Tombe assyrienne (n° 236) creusée dans le dallage de la cour 131.

(pl. XV, 1) : bonbonnières à couvercle, ampoules, coupes, jarres, godets. En même matière, de petits masques d'hommes imberbes (pl. XIV, 3 et 4), yeux incrustés, avec en guise d'oreilles un appendice étiré, percé de trois trous, où l'on devait sans doute passer les fils destinés à fixer l'objet sur le corps du mort et nous avons pu constater qu'il était placé sur le sternum. De nombreux bronzes : bracelets, bagues, miroir, harpons. Trois tombes sont plus spécialement riches : n° 125, avec une élégante parure en tortillons d'or alternant avec des coulants plats faits de lapis-lazuli, pâte bleue et cornaline (pl. XV, 2) ; n° 135, avec une parure faite de douze disques en or et d'une rosace à onze pétales cernés d'un fil d'or (Pl. XV, 2) ; n° 236 (fig. 16), où la tête de la

femme s'ornait d'une parure en perles de pierres diverses, parfois serties dans des montures d'or, de cinq boucles d'oreilles en or et d'un collier où les éléments de cornaline sont en forme de grenades stylisées (pl. XV, 3). Il est assez malaisé de définir ce qui, dans ces mobiliers, est de fabrication locale et ce qui provient d'importation. Plusieurs scarabées, datés du Nouvel Empire [1], attestent les relations commerciales avec l'Égypte; les frittes et en particulier les masques, rappellent étrangement des documents similaires recueillis à Ras Shamra [2], et même à Suse [3]. Tout cela jalonne assez bien les grandes voies de circulation en pleine activité vers le milieu du IIe millénaire.

Les deux grands fleuves mésopotamiens et singulièrement l'Euphrate, restaient comme précédemment, les routes traditionnelles entre l'Inde et la Méditerranée. On comprend que les rois assyriens aient jugé bon d'avoir à Mari une véritable « tête de pont » qui leur assurait le contrôle facile de la moitié au moins du trafic oriental, d'autant que les postes d'Hindanu et de Terqa, l'un en aval, l'autre en amont de Mari, y participaient encore, et il est infiniment regrettable que la disparition du premier et la quasi impossibilité d'exploration complète du second, nous interdisent de mieux saisir cet aspect de la politique assyrienne sur les rives du Moyen-Euphrate. Cette région de transition restait sur la grande voie commerciale de l'antiquité orientale et il n'est pas étonnant qu'on ait recueilli à Mari des documents aussi dissemblables que ces scarabées égyptiens et ces perles de cornaline incrustée de pâte blanche, sans doute pacotille internationale achalandée et brocantée, mais témoins précieux de ces échanges commerciaux entre les rives du Nil et les plaines de l'Indus.

André Parrot.

30 novembre 1936.

[1] M. Montet a cru y retrouver, malgré l'usure, le nom de Ramsès II.

[2] Schaeffer, *Syria*, XIV, p. 106 et pl. XI, 2.

[3] Le masque d'Assur rappelle un type chypriote, Andrae, *Die jüngeren Ischtar-Tempel in Assur*, p. 78 et pl. 45. Andrae le date entre le XIIIe et le XVIe siècles av. J.-C.

LA DÉESSE 'ANAT

POÈME DE RAS SHAMRA

(Deuxième article, ou V AB, B)

PAR

CH. VIROLLEAUD

La seconde partie de V AB, soit V AB, B, comprend tout ce qui reste de la col. II et les premières lignes de la col. III, lesquelles sont gravées sur un fragment qui ne se raccorde pas matériellement à AO 16638 (= V AB) mais qui fait certainement partie de la tablette ainsi désignée.

Il manquait, à la fin de V AB, A (*Syria*, XVII, pp. 335-345), quatorze lignes environ, et il en manque une vingtaine au début de V AB, B. La lacune est donc beaucoup trop considérable pour qu'on puisse tenter de relier ensemble les deux morceaux. Comme, cependant, Môt avait reçu précédemment l'ordre de servir *Aleyn-B'l*, et qu'on verra bientôt (V AB, B, 5^{b} ss.) 'Anat massacrer des populations entières, il est permis de conjecturer que les instructions données à Môt par la déesse n'ont pas été suivies, ou qu'elles n'ont reçu qu'un commencement d'exécution, et que les divers massacres qui vont être décrits représentent autant de châtiments infligés par 'Anat à des collectivités au service de Môt, et qui auraient suivi, dans sa rébellion, l'adversaire constant d'*Aleyn-B'l*.

De toute façon, V AB, B se compose nettement de trois parties :

I. — Ll. 1-5^{a}, qui constituent la fin d'une scène et dont le sens est, par suite, fort incertain.

II. — Ll. 5^{b}-37 ou « les combats de 'Anat », épisode complet et bien conservé, qui se subdivise lui-même en plusieurs parties.

III. — Ll. 38-fin, début d'une scène nouvelle, qui se retrouvera d'ailleurs plus loin (D 86^{a} ss.), mais dans un état également fragmentaire, et à la suite d'un morceau tout différent de 5^{b}-37.

I

Fin d'un épisode (ll. 1-5)

Col. 2 (1) [ ] s [ ]
(2) *kpr . šb' . bnt.*
rḥ . gdm (3) *w anhbm.*
klat . šgrt (4) *bht 'nt*
w(?) tqry . ġlmm (5) *b št . gr.*

2-3a. — Littéralement : « le *kpr* des sept filles, (c'est) le souffle vital des chevreaux et des *anhb*. »

kpr, qui ne se rencontre pas ailleurs, peut représenter bien des choses différentes, mais l'explication la plus acceptable paraît être héb. כפור, acd. *kapru*, sorte de coupe. Le *kpr* des sept filles contiendrait le *rḥ* des chevreaux [1] et des *anhb*, comme la mer contient la *brlt* (synon. de *rḥ*) de l'animal marin (*anhr*, I* AB *I*, 15-16) ; cependant, comme on dit aussi (*ibid.*, 14-15) que la brebis (š) est la *nps* des lionnes du désert, *kpr šb' bnt* pourrait désigner la plante que broutent les chevreaux et les *anhb* (le כפר, par exemple).

Sur « les sept filles », voir ci-dessus A 21. Pour *gdm*, cf. II *Dan.*, 6, 21. *anhb*, qui se retrouvera plus loin, l. 42, désigne évidemment un autre animal, et, sans doute, un animal de petite taille ; comparer acd. *annabu*, héb. ארנבת, quoique l'association du lièvre avec le chevreau apparaisse singulière.

3b-4a. — La locution *klat šgrt bht 'nt* semble indiquer que la scène se passe devant la porte de la maison de 'Anat. Toutefois, l'absence de préposition est surprenante, car on dit ailleurs, II *Dan.*, 5, 6 *bap sġr*. D'autre part, *šgrt* ne peut être que le plur. de *šġr*, bien qu'on dise, en héb., *še'arim*. Pour *klat*, voir ci-dessus, A 11 ; il s'agit sans doute, non pas de deux portes, mais des deux battants ou vantaux d'une seule et même porte. — *bht*, pour *bt*, est connu déjà ; mais dans la suite (17 ss.) la forme *bt* se rencontrera seule, à l'exclusion de *bht*.

4b-5a. — *w(?) tqry* « et elle ('Anat) rencontre », ou « tu rencontreras », loi,

[1] Comparer à *rḥ gdm* la *nps 'gl* de I* AB 5, 4.

'Anat) », s'il s'agit de la 2e pers. Même verbe dans II *Dan.*, 6, 43 (*taqryk*) et ci-après, C 11b (*qryy*).

La déesse rencontre les serviteurs — les siens propres, ou ceux d'*Aleyn-...* — au moment où ils posent (à terre ?) ou déposent (dans la terre ?) le *gr*, ou bien, si *b* a le sens instrumental, la rencontre est provoquée par le dépôt du *gr* ou d'un *gr*. Ce dernier mot, d'un emploi si fréquent, est d'une interprétation très ardue. Dès le début, *gr* s'est trouvé en association avec *qb'* et dans des passages où il semble bien qu'il soit question de vases précieux (II AB, 5, 77-78, et où le sens de « coupe » pour *qb'* (h. גביע) paraissant assuré, *gr* doit nécessairement désigner aussi un récipient. En tout cas, il s'agit bien d'un objet, et facilement transportable, puisqu'on dit, I* AB 5, 13[1], *šu gr 'l ydm*, « élève le *gr* sur tes deux mains ». Il semble d'ailleurs certain qu'il existe, dans la langue de Ras-Shamra, deux vocables de la forme *gr*. Pour les termes monosyllabiques, les rencontres ou les confusions de ce genre sont fréquentes, on le sait. Il conviendra d'examiner chaque cas particulier, quand, du moins, le contexte permet de discuter le sens, ce qu'on ne saurait faire valablement pour la présente locution, par laquelle se termine un épisode dont nous n'avons, en somme, que les derniers mots.

II

Les combats de 'Anat.

1° Les premiers combats : II, 5b-16.

w hln . 'nt . tm (6) *thṣ.*
b 'mq . tḫtṣb . bn (7) *qrytm*

tmḫṣ . lim . hp y[*m*]
(8) *tṣmt . adm . ṣat . špš*

[1] Et à côté II AB 8, 5, le mot qui remplace *gr* était, dans la phrase suivante, *hlb*. Mais, dans I* AB 6, 17-18 et I AB 1, 2*, c'est *pdṯm* qui est parallèle à *gr*, tandis qu'il y a ailleurs, II AB 7, 5-6, *ǵr* et *gpn* et, dans un texte inédit, *ab ǵr, b'l gpn*.

(9) *tḥth . k kdrt . ri[š]*
(10) *'lh . k irbym kp.*
k . qsm(?) (11) ġrmn . kp . mhr.

'tkt (12) rišt . l bmth
šnst (13) kpt . b ḥbšh.
brkm . tġ[ll] (14) b dm . ḏmr.
ḥlqm . b mm['] (15) mhrm.

mṭm . tgrš (16) šbm
b ksl . qšth . mdnt

TRADUCTION

Et alors 'Anat combat :
(6) dans la vallée, elle meurtrit les Fils (7) de la ville.

Elle frappe le peuple du bord de la m[er] ;
(8) elle massacre l'humanité du Levant.

(9) Alors, il y a, sous elle, des têtes (nombreuses) comme les *kdrt*,
(10) au-dessus d'elle, des paumes de main, comme les sauterelles
et comme ... (11) ... (est) la paume (de la main) du *mhr*.

Ayant jeté (?) (12) les têtes sur sa colline
(et) attaché (13) les paumes sur son *ḥbš*,
elle plo[nge] ses deux genoux (14) dans le sang du *ḏmr*
ses deux ...., dans le *mm'* (15) des *mhr*.

... elle pourchasse (16) les vieillards
par le (moyen du) *ksl* de son arc

5b-7a — 'Anat massacre les gens de la Ville.

hlm, seulement ici et ci-après, l. 17 ; ailleurs *hln*, comme en hébreu, II AB 7, 27 et ci-après D, 29. Pour l'alternance *m n*, en fin de mot, comp. *hm* et *hn*.

col II.

5

10

15

20

25

30

35

40

col III

V AB B

Les deux verbes : *tmtḫṣ* et *tḫtṣb* sont à l'ifteal, comme pour indiquer qu'il y a, non seulement massacre, mais combat, ou que 'Anat combat avant de massacrer. L'ift. de *mḫṣ* est fréquent en accadien, mais, en héb., le verbe ne se rencontre qu'au qal, et il en est de même pour *ḫṣb*, dont le sens premier est « fendre, couper », mais qui signifie aussi parfois (*Osée*, VI, 5) « tuer » [1].

'Anat frappe les *bn qrytm* (plus loin, l. 20, *bn qrtm*). Il y a plusieurs exemples de pluriel de cette sorte ; ainsi, ci-après, l. 30, *bn ṯlḥnm*. — *bn qryt* (ou *bn qrt*) est l'équivalent d'accad. *mâr âli*, comme *bn rgm* de *mâr šipri*.

De quelle ville s'agit-il ? Peut-être de Beit-'Anat en Nephtali ; mais il y avait, en Palestine, plusieurs villes qui portaient ce nom [2], et il y avait aussi, d'après les documents égyptiens, une *Qrt 'nt* [3]. En tout cas, « la ville » dont il est ici question possédait apparemment une « maison de 'Anat », celle qui était mentionnée déjà à la l. 4 ci-dessus, et qui sera, un peu plus loin, l. 29β, le théâtre d'un nouveau massacre.

Cette « ville », quelle qu'elle fût [4], s'élevait à proximité d'une vallée, ou « dans une vallée » *b 'mq*. Dans l'A. T., « la Vallée », c'est ordinairement celle du Jourdain. Il peut en être de même ici.

7β-8. — 'Anat massacre les populations du bord de la mer et l'Humanité du Levant.

Le verbe *ṣmt* (héb. צמת), associé ici à *mḫṣ*, est d'un emploi rare ; il n'y a que deux autres exemples : III *Dan.*, I, 38 et ci-après, D 44.

ḥm et *adm* sont en parallélisme comme chez *Isaïe*, XLIII, 4 (אדם et לאמים). A RS, *adm* se rencontre aussi dans *ab adm*, qualificatif de El : I *Keret*, 37, 41, 130, 151, 278, 297.

La lecture *ḫp y[m]* s'appuie sur plusieurs passages de l'A. T. ; voir en particulier *Ezéchiel*, XXV, 16, où Yahvé extermine les gens du חוף הים (cf. *Keret*,

[1] Les verbes *mḫṣ* et *ḫṣb* sont évidemment synonymes et interchangeables. Aussi paraît-il inutile de corriger *mḫṣbt* en *mḫṣt*, chez *Isaïe*, LI, 9, comme le font, d'ordinaire, les commentateurs ; *mḫṣ*, qui est aussi fréquent à RS qu'en assyrien, tient, en somme, la place qu'occupe מחץ en hébreu ; comp., d'ailleurs, *mḫṣ aḫy* de I *Danel* 196 avec מכה אחיו de II *Samuel*, XIV, 7.

[2] Cf. Ab. Loos, *Israel*, p. 153 ss.

[3] Voir BURCHARDT, *Altkan.*, n° 930.

[4] Comp. I *Keret* 81, où il y a aussi *qryt*, simplement.

p. 9), comme fait ici ʿAnat. On notera cependant que h[illegible] correspond à ar. [illegible], alors qu'il y a RS — si notre lecture est juste — *hp* et non pas *hp*.

hp ym désignerait la côte même de la Palestine, région située à l'ouest de la Vallée et de la Ville. Mais ʿAnat frappe aussi « l'Humanité de l'Est », *adm ṣit šps*, expression un peu vague et qui ne permet point de tracer les limites de l'activité de la déesse du côté du Levant. [illegible] *ṣit* = h[illegible] [illegible] inf. constr. de *yṣ*; *ṣit špš* correspond à acc. *ṣit šamši* [1].

9-11ᵃ. — Conséquences du massacre.

A la suite de ce grand massacre ou de cette série de massacres, il y a aux pieds de ʿAnat (litt. « sous elle ») les têtes en quantité, et au-dessus d'elle (sans doute en l'air, ou dans les airs) il y a des mains (litt. paumes) aussi nombreuses que les sauterelles, de sorte que la déesse apparaît maintenant comme enveloppée ou submergée de débris humains. Telle est du moins l'idée qu'il est permis de se faire de la situation, qui est dépeinte, comme les combats mêmes, dans les termes les plus laconiques.

9-10ᵃ. — Les mot *rš* (tête) et *kp* (paume) sont au sing., alors qu'il y a évidemment des quantités de têtes et de mains; un peu plus loin, d'ailleurs, 12-13, on lira *ršt* et *kpt*. On ne voit pas, d'autre part, clairement pourquoi au lieu de *yd* « main », c'est *kp* qui est employé ici. Les paumes sont aussi nombreuses, est-il écrit, que les sauterelles (qui s'abattent sur les champs); *irbym* est le plur. de *irby*, qui s'est rencontré déjà, I *Keret*, 103 et 192, sous sa forme collective, seule usitée en hébreu, tandis que, en acc., le plur. de *aribu* est attesté, du moins dans l'écriture idéographique [2].

Quant aux têtes, elles sont comparées à une ou à des *kdrt*. Peut-être convient-il de rapprocher ce vocable d'ar. كدرة « gerbe de céréales ». Et comme, par analogie avec *irbym*, *kdrt* est sans doute un plur., le monceau de ces têtes que ʿAnat a coupées serait comparé, non pas à une gerbe isolée, mais à un tas de gerbes, ou, comme on dit, à une meule [3].

[1] Pour [illegible] « l'Occident », cf. RS 1929, n° 9, 9.

[2] De même h[illegible] [illegible] héb. [illegible] [illegible], tandis que, en acc., *ṣênu* a un plur. : *ṣênê*.

[3] Dans les bas-reliefs assyriens, on voit souvent ainsi, dans un coin du champ de bataille, des monceaux de têtes coupées.

10b-11a. — Paraît compléter ou préciser le sens de la phrase précédente (10a). Cette fois, en effet, il n'y a pas *kp* seulement, mais *kp mhr*, et, à la place de *kirbym*, on lit *k* (?) *qṣm* (?) *ǵrmn*. Il ne s'agit donc plus, d'une façon générale, des mains des victimes de 'Anat, mais de celles du *mhr* (ou des *mhr*, cf. I, 15a) de la déesse. Pour le terme même de la comparaison, il est d'autant plus difficile d'en préciser le sens que la lecture de la fin de *qṣm* n'est pas certaine. Si cependant *qṣm* se rattachait à la rac. קצץ, on pourrait, mais bien entendu sous toutes réserves, attribuer à ce mot un sens tel que « copeaux », *ǵrmn* correspondant, peut-être, à héb. ערמון, qui désigne un arbre, tel que le platane.

11b-13a. — Les trophées de 'Anat.

Le verbe *'tk* se retrouvera plus loin (D 41) avec, peut-être, le sens d'ar. عتك « se jeter sur, attaquer ». Pour le v. *šns*, qui ne se rencontre qu'ici, comp. h. שנס « ceindre », I *Rois*, xviii, 46.

Les verbes qui précèdent (aux ll. 5-10), comme ceux qui suivront (13 ss.), sont tous à l'imparfait. Mais ici *'tkt* et *šnst* représentent soit le parfait, 3e p. f.[1], soit le participe fém., et, s'il s'agit du partic., le sujet peut être 'Anat, ou bien, si le sens est passif, les *rišt* et les *kpt*; comp., à cet égard, I *Sam.*, v, 4 ושתי כפות ידיו כרתות... ראש.

Puisque 'Anat a une maison, c'est-à-dire un temple, c'est dans ce temple sans doute qu'on lui rendait un culte, et non pas sur un haut lieu. En conséquence, *bmt* doit signifier simplement hauteur ou colline, la colline sur laquelle s'élevait la Maison.

bmt s'est rencontré déjà : II AB *4*, 14 et 15 ; I *Dan.*, 17, 59, 60 ; II AB *7*, 34 ; I* AB *6*, 22. Parallèlement à *bmt*, il y a ici *ḫbš*, qui est ailleurs associé à *ʿrt* (III *Dan.*, *1*, 17-18 et 28-29), mais en rapport également avec 'Anat. Voir aussi, pour *ḫbš* isolément, RS 1929, n° 6 (hymne à 'Anat), l. 6.

[1] Sur l'emploi insolite du parfait, voir ci-dessus A 4, et 85 ; *Syria*, XVII, 338 ss.

13b-15a — ʿAnat se plonge, jusqu'aux genoux, dans le sang de ses victimes.

Par analogie et symétrie avec *brkm* « h. *birkayim*, *blqm* doit désigner une partie du corps, au-dessous également, peut-être le mollet ou la cuisse.

tġ [illegible], lu ainsi d'après l. 27 (voir aussi A 4), paraît correspondre à héb. [illegible] « s'enfoncer ». La prépos. *b* suffit d'ailleurs à indiquer, en gros du moins, le sens.

Parallèlement à *dm* « sang », il y a, ici et plus loin (27b-28a ; 34-35), *mmʿ* ; les deux mêmes mots se trouveront aussi au plur. *dmm* et *mmʿm*, dans E 10 et 33. *mmʿ* pourrait être une autre forme (par redoublement de la 1re radicale) de [illegible] « entrailles » (comp. acc. *mamu* à côté de *mê* « eaux », El-Amarna *mami* ou *mema*, et héb. [illegible] pl. constr., à côté de [illegible]). Cependant il est plus vraisemblable que *mmʿ* est le nom d'un liquide organique comme le sang même ; peut-être distinguait-on déjà entre le sang foncé et le sang clair, comme en Assyrie (cf. H. Holma, *Assyr. Körpert.*, p. 7)[1]. On notera aussi que, aux ll. 31-32 ci-après, il y a, en parallélisme avec *dm*, *šmn* [illegible], comme si cette expression tenait la place occupée d'ordinaire par *mmʿ*.

Sur *mhr*, voir *Danel*, p. 182. — *šmr* figure aussi dans *Dan.*, *I*, 29, 47 et 2, 2, 17, mais le sens n'est certainement pas gardien ; *š* est un tout autre phonème que *s*, et « garder » héb. [illegible] s'écrit à RS *šmr*[2].

Si ʿAnat plonge son corps jusqu'aux genoux dans le sang du *šmr* et des *mhr*, c'est donc qu'elle a massacré ceux de ses serviteurs qui sont ainsi désignés et qui étaient mêlés à la foule des Fils de la Ville aux ll. 6-7. Déjà, d'ailleurs, dans l'entre-temps (11b), il avait été question du *mhr* (sing. pour plur. ?), à l'exclusion cette fois du *šmr*.

15b-16 — ʿAnat pourchasse les vieillards.

mtm tġrš šbm — *mtm*, placé ainsi en tête de la phrase, paraît être un adv. ,

[1] Dans certains cas, on distinguait aussi en assyrien, entre le « sang clair » et le « sang fort », *dâmu dannu*.

[2] Se rencontre dans divers fragments alphabétiques recueillis en 1930.

et un adv. en *-m*, bien que les adv. de ce genre soient très rares en héb. et qu'il ne paraisse pas y en avoir d'autres à RS[1]. Si cependant il s'agit d'un adv., on comparera, pour l'origine et le sens, héb. מַטָּה « vers le bas » (opposé à מַעְלָה) et phén. *lmṭ*, Ešmun., l. 11, « en bas ».

La locution signifierait que 'Anat chasse les *šbm* en bas, c'est-à-dire vers la vallée ou au fond de la vallée auprès de laquelle ou dans laquelle le massacre a eu lieu. Pour le complément, *šbm*, nous l'expliquons par héb. שׂב (*Job* xv, 10)[2]; le subst. abstrait de la même rac. שׂיב, à savoir *šbt* (héb. שֵׂיבָה), s'est rencontré déjà : II AB *4*, 66 et on le retrouvera plus loin : E 10.

b ksl qšth mdnt indique de quelle façon 'Anat s'y prend pour chasser ou pourchasser les *šbm*.

Habituellement, *qšt* désigne, à RS, une sorte de récipient : c'est l'héb. קַשְׂוָה (voir surtout *Danel*, glossaire, et ci-après, E 11, où *qšt* est associé à *ks*). Mais il paraît évident que, dans le présent passage, *qšt* = héb. *qešet* « arc » : la déesse 'Anat, ou les déesses apparentées à 'Anat, étaient d'ailleurs, en Égypte, représentées l'arc au poing[3]. Quoi qu'il en soit, *mdnt* est apparemment un qualificatif de *qšt*, mais nous ne saurions dire ce que signifie cette épithète.

Ce n'est d'ailleurs pas au moyen de son *qšt* même que 'Anat chasse les *šbm*, mais au moyen du *ksl* de son *qšt*. Or, si *ksl* se trouve assez fréquemment à RS, le mot paraît être identique à héb. כֶּסֶל, voir, en particulier, ci-après, D 40 et 31b-32a; mais si *qšt* signifie vraiment « arc », *ksl* a nécessairement ici un autre sens que celui de « reins ». Serait-ce la corde de l'arc[4] ? S'il en est ainsi, 'Anat se servirait de cette corde comme d'un fouet.

[1] Comp., cependant, RS 1929, nº 5, 9, *'lm t'rbm 'lm*, locution analogue à *tmn tgrt šbm*, et dans laquelle *'lm* pourrait être un adv. en *-m*, de la rac. עלה.

[2] Il paraît peu probable qu'il s'agisse de « prisonniers » (pour la rac. שׁבה = *šby*, voir III AB, A, 29, 30). Si tel était le sens, le scribe aurait écrit vraisemblablement, sinon certainement, *šbym* ; comp. *bkyt* « les pleureuses », I *Dan.*, 171-2 et 183; voir aussi I AB 5, 3.

[3] Cf. Denyse Le Lasseur, *les Déesses armées*, 233 ss.

[4] Conviendrait-il de rapprocher *ksl* de l'ar. *kisl* ? Mais *kisl* a un sens très particulier, le mot étant défini en ces termes par Fr. Johnson, *Arabic Dictionary*, « a string hanging from a bow for beating cotton ». — Voir, d'autre part, sur le rapport qu'il peut y avoir entre *kesel* et acc. *maṭnu* = « corde (d'un arc) », les observations de P. Dhorme, *Choix de textes*, p. 44, n. 36, et *Emploi métaph. des noms de parties du corps*, p. 132.

2° Nouveaux combats de 'Anat (ll. 17-23a).

(17) *w hln . 'nt . l bth . tmgyn*
(18) *tštql . ilt . l hklh*
(19) *wl . šb'ı . tmtḫṣh*
b'mq (20) thtṣb . bn . qrtm .
tš'r (21) ksat . l mhr .
š'r . ṯlḥnt (22) l ṣbim .
hdmm . l ġzrm
(23) *mid . tmtḫṣn .*

(17) Et alors 'Anat, vers sa maison, s'en va
(18) elle se dirige, la déesse, vers son palais
(19) et, jusqu'à satiété, elle le frappe ;
dans la Vallée (20) elle meurtrit les Fils de la Ville
elle ... (21) les sièges aux *mhr*
(et de) ... les tables (22) aux soldats,
les marchepieds aux *ġzr*.
(23) Elle frappe fort.

A peine le premier combat (2-16) est-il terminé, 'Anat en engage un autre, qui a lieu dans la Vallée comme le précédent, et dont les premières victimes sont encore les Fils de la Ville. La déesse s'en prendra ensuite à ses différents serviteurs, aux *mhr*, dont il a été question déjà et aussi à d'autres, les « soldats » et les *ġzr*.

17-20a — La scène est semblable à celle qu'on vient de voir (5b-7a). Même début (*w hln 'nt*) et même fin (*b'mq thtṣb bn qrtm*), mais, dans l'intervalle, 'Anat est représentée se dirigeant vers sa maison (*bt* ou *hkl*) pour la frapper « jusqu'à satiété ». D'autre part, 'Anat est dédoublée en *ilt* « la déesse », exemple rare, sinon unique[1].

Pour les locutions *l bth tmgyn*, *tštql ... l hklh*, cf. II, *Dan.* 2, 24-25.

[1] Le double — ou le surnom — de 'Anat ou de *Btlt-'nt* est habituellement *ybmt* (ou *ymmt*) *limm* ; voir d'ailleurs ci-après, 32b-33, V AB, C 8-9, et déjà IV AB (*Syria*, XVII, 152).

« sa maison » ou « son palais »), cela désigne sans doute ceux qui habitent cette demeure [1] et qui seront désignés plus loin (20b-22, 29a-30a).

L'équivalent héb. de *šb't* est שבע (*Isaïe*, XXIII, 18; [illegible], 2; *Ezech.*, XXXIX, 19; *Aq.*, I, 6), qui s'emploie au sens propre : « manger jusqu'à satiété »; mais ici, le sens est, apparemment, figuré. La même idée est exprimée plus loin (29) sous une autre forme.

20b-22. — La construction *tš'r* (impf.) ... *š'r* (infin.) est assez fréquente, on le sait (I*AB 5, 18-20). — Pour l'héb., voir Joüon, *Grammaire*, p. [illegible].

Le verbe *š'r* s'est rencontré ci-dessus (A 4-5 (*qm yš'r* ...)). Mais il était alors employé d'une façon absolue, tandis que, ici, le complément est représenté par des termes concrets et de sens certain : sièges, tables et marchepieds [2]. La préposition *l* qui accompagne le verbe indique que ces différents meubles sont mis, par Anat, en direction de telle ou telle catégorie de serviteurs, et cela sans doute dans l'intention de blesser ou de tuer ces serviteurs, car *tš'r* est inséré entre *tkšd* (20a) et *tmḫṣ* (23a), verbes synonymes et de signification précise. Ainsi, à défaut d'autres armes, Anat emploierait les différents meubles qui lui tombent sous la main, une fois qu'elle s'est dirigée vers sa maison et qu'elle y a, peut-on croire, pénétré.

Pour le plur. *ksat*, voir déjà II AB 6, 52. Le plur. de *tlḥn* est, de même, identique à l'hébreu ; mais, en héb., le plur. de *hdm* (ici *hdmm*) n'est pas attesté.

Sur *mhr*, au sing., — alors que les termes parallèles *ṣbu* (22a) et *ǵzr* (22b) sont au plur. —, voir ci-dessus, 1 [3]. Les « soldats » (*ṣbim*, héb. צבאים), c'est-à-dire, sans doute les soldats de 'Anat [4], devaient constituer une sorte de milice sacrée.

Le mot *ǵzrm* s'est rencontré déjà (SS 14 : *il est šb'd ǵzrm*). D'autre part, *ǵzr* est, on le sait (voir *Danel*, p. 87 ss.), le nom d'un dieu. Enfin, dans un texte inédit (voir déjà *Syria*, XVII, p. 143, n. 1) la locution *šm il ǵzrm* « le nom [5] du dieu des *ǵzr* » se trouve en parallélisme avec *šm il mtm* « le nom [5] du dieu des héros (?) ». Pareillement *ǵzrm* est associé, ici, aux soldats *ṣbim*.

[1] Comp. *ahlm*, I *Dan.*, 214, 222 et *mṯpd*, I *Keret*, 64.
[2] Voir aussi NK 35-36 [illegible]
[3] Pour un autre meurtre (?) du *mhr* de Anat par Anat elle-même, cf. III *Dan.*, 4, 38.
[4] On sait que Keret était, quant à lui, le soldat de la déesse Šdl (*Keret*, p. 8).
[5] Ou « la plante », cf. *Syria*, XVII, 341.

23α L'adv. *mad* est connu déjà I K 23, II AB *I* 5, 77, 94, 100 et *Syria* XV, 80. Pour *mad*, adj. (?) de la même racine, voir I* AB. *3* 16, 17, 22, 23, pour *mad*, I K 88 et [178].

3° Autres combats de 'Anat (ll. 23β-32α).

w t'n (24) thtṣb . w thdy . 'nt
(25) *tġ(?)dd . kbdh . b ṣḥq .*
ymlu (26) lbh . b šmht .
kbd . 'nt (27) tšyt .
k brkm . tġll b dm (28) ḏmr .
ḥlqm . b mm' . mhrm
(29) *'d . tšb' . tmtḫṣ*
b bt (30) tḥtṣb . bn . tlḥnm .

ymḥ (31) [b]b(?)t . dm . ḏmr
yṣq . šmn (32) š(?)lm . b ṣ' .

Et elle répond (?), (24) en meurtrissant et en se réjouissant, 'Anat
(25) Il (?) . . . , son foie, de rire
il se remplit, (26) son cœur, de joie.
Le foie de 'Anat (27) . . . .
quand elle plonge ses deux genoux dans le sang (28) du *ḏmr*,
ses deux . . . dans le *mm'* du *mhr*.
(29) Jusqu'à ce qu'elle soit rassasiée, elle frappe
Dans la maison, (30) elle meurtrit les Fils de la Table.

Il efface (31) la . . . , le sang du *ḏmr* ;
elle est versée, l'huile (32) de paix (?), dans (ou sur) le *ṣ'*

Suite (ou autre version ?) du même combat, ou bien encore autre combat. Et, cette fois, non seulement 'Anat frappe, mais elle prend plaisir au massacre jusqu'à s'en réjouir de toute son âme. Puis, comme précédemment (13 ss.), elle se plonge dans le sang de ses victimes (*ḏmr* et *mhrm*), et l'on ajoute qu'elle frappe jusqu'à satiété et qu'elle meurtrit, dans sa maison, les *bn-tlḥnm*, dont il n'avait pas été question jusqu'à présent.

23β-24. — Le début de l'h ne laisse pas de surprendre, car personne n'a adressé la parole à 'Anat, et si le v. *'ny* signifie seulement ici, comme il arrive, « déclarer », on ne voit point que 'Anat soit prête à prendre la parole et à abandonner l'action dans laquelle elle est, tout entière, engagée. 'Anat, en effet, frappe (*tmḫṣ*, comme ci-dessus 6β et 20a) et elle se réjouit, *tḫdy*, mais intérieurement et sans rien dire à quiconque. — Sur le v. *ḫdy* (h. חדה), voir *Danel*, glossaire.

25-26a. — Développement de l'idée exprimée ci-dessus. — *kbd* « foie » est du genre fém., cf. plur. *kbdt*, I *Dan.*, 146. Pour le v. *tgdd* dont la 1re radic. est incertaine, il a, nécessairement, un sens très voisin de celui de שׂמח, avec lequel il est en parallélisme. Pour שׂמח avec ב cf. *Job*, xi, 11. *šmḫt* = h. שׂמחה ; pour le verbe *šmḫ*, voir II AB, *2*, 28 ; *5*, 97 ; IV AB, *3*, 18.

26β-27a. — *kbd 'nt tšyt* paraît exprimer simplement, sous une autre forme, l'état de choses qui vient d'être dépeint, mais il est difficile de rendre compte, étymologiquement et grammaticalement, d'une forme telle que *tšyt*. Puisque *kbd* est du genre fém., *tšyt* pourrait être tenu pour le partic. qal d'un v. *tšy* (voir ci-dessus 11β ss. *'tkt* et *ššt*), apparenté ou non à שׁוה = سوى, à moins qu'il ne s'agisse précisément du subst. תּוּשִׁיָּה « salut, force », et, s'il en est ainsi, le sens serait : « le foie de 'Anat (est) (toute) santé, ou en état de pleine santé ». Construction très prégnante, sans doute, mais qui donnerait à la locution un sens parfaitement conforme à l'ensemble du contexte [1].

27β-28. — Si 'Anat a recouvré la santé ou la plénitude de ses forces, c'est parce qu'elle s'est plongée dans le sang ; mais s'agit-il de ce bain qu'elle a pris déjà (13β-15a), ou d'un nouveau bain de la même sorte, qu'elle prendrait maintenant ? Il est bien difficile de le dire, et comme d'ailleurs le v. *tġll* est à l'imparf. (ou présent), le sens peut être : « le foie de 'Anat ..., chaque fois qu'elle ... ».

29a. — *'d tšb'*, au lieu de *'d šb'* de l. 19. — Exemple rare, à Rs., de la conjonction *'d* ; voir aussi *'d tšb' bk*, I AB, *1*, 9.

29β-30a. — *hlm tmḫṣ bn šmm* est symétrique à 6β-7a *bʿmq tmḫṣ bn qrytm*, mais on ne saurait conclure de ce rapprochement que les *bn šmm* sont identiques aux *bn qrytm* et que, par conséquent, « la Ville » s'appelait *Šmm*. Sans

[1] De toute manière, 'Anat est satisfaite, pour reprendre la locution égyptienne par laquelle Séti I désignait les chevaux attelés à son char de guerre.

doute, l'adjectif *sbny* s'est rencontré dans TG 17 (*Syria*, XV, 244 ss.), mais il s'agissait alors d'un document proprement « ugaritien », et d'une espèce tout autre que le Poème d'*Aleyn-b'l*. Il apparaît, en conséquence, beaucoup plus probable que les *bn-ṯlḥnm* étaient ceux des serviteurs du temple qui avaient charge de garnir les tables (cf. *Actes des Ap.*, VI, 2), ces tables dont il était question ci-dessus, 21β, et qui se retrouveront ci-après 16β-17α. Cependant, la locution pourrait signifier aussi les commensaux, ceux qui sont assis à la même table (cf. *Sir.*, VI, 10 חבר שלחן), de même que *bn-qrytm* désigne ceux qui vivent dans l'enceinte d'une même cité.

30β-32α. — Le sang du ou des *ḏmr*, qui a été versé à flots — en même temps que celui de beaucoup d'autres personnes — efface (rac. מחה) la [*k*]*bd*. Des trois lettres qui composaient ce mot, le *d* seul est lisible ; nous avions pensé, d'abord, qu'il s'agissait de *ebd* ennemie (cf. אויב) et que, tous ces massacres ayant satisfait 'Anat, la haine que la déesse portait au cœur se trouvait maintenant dissipée. Cependant, et bien que, en hébr. מחה s'emploie souvent au figuré, il ne paraît pas, épigraphiquement, possible de retenir cette explication.

La phrase qui suit est aussi très obscure ; car même si *šmn šlm* est parallèle à *dm* (voir ci-dessus, 13β-15α), nous ne saurions dire ce que représente le *ṣ'* dans lequel « l'huile de paix » est versée. Notons seulement que ce même mot *ṣ'* se retrouve dans un passage inédit de la légende de Keret : *yd bṣ' tšlḥ*[1], « elle étend la main sur le *ṣ'* ».

Le parallélisme des deux phrases (30β-31α et 31β-32α) n'est d'ailleurs pas, et comme il arrive souvent, rigoureux. Car si l'on dit que le sang est celui du *ḏmr*, il n'y a aucune indication du même genre pour *šmn šlm*, si du moins l'on admet avec nous que *šlm* est un qualificatif de *šmn*, le *š* de *šmn* n'étant, d'ailleurs, lisible qu'en partie.

4° 'ANAT SE LAVE LES MAINS ET REMET L'ORDRE DANS SA MAISON (Il. 32β-37)

tḥṣ . ydh . ḥt (33) [*l*]*t . 'nt*.
uṣb'th . ybmt . limm

[1] En hébr. שלח יד ב. — La phrase de Keret citée ci-dessus est suivie et, en quelque sorte, expliquée par celle-ci : *bḥrb tšt* « elle pose le pin ve sur le chair des victimes », de telle sorte que *ṣ'* se trouve en parallélisme avec *ḥrb* et doit avoir un sens analogue.

(34) [t]rḥṣ . ydh . b dm . ḏmr
(35) [u]ṣb'th . b mm' . mhrm
(36) [t(?)š']r . m(?)m(?)t . l ksat.
ṯlḥnt (37) l(?) ṯlḥn.
hdmm . tġar . l hdmm

Elle lave sa main, la Vierge (33) 'Anat,
(elle lave) ses doigts, la Protectrice des peuples.
(34) [Elle] lave sa main dans le sang du ḏmr,
(35) (elle lave) ses doigts, dans le mm' du mhr.
(36) Elle ... les ... aux (ou : sur les) sièges,
les tables (37) à (ou : sur) la table ;
les marchepieds, elle (les) ... aux (ou : sur) les marchepieds.

32β-35. — On lit d'abord (32β-33) que la Vierge 'Anat, (redoublée en Ybmt-limm, voir ci-dessus, p. 94, n. 1) se lave la main (ou : les mains) ou les doigts[1], puis (34-35), on précise en ajoutant que c'est dans le sang du ḏmr que la déesse lave sa main (ou : ses mains), et dans le mm' des mhr qu'elle lave ses doigts. Tous ces termes se sont rencontrés déjà, ci-dessus 13β-15α, mais c'était alors ses genoux (ou ses hlqm) que 'Anat plongeait dans le sang. Pour rḥṣ b dm, comp. *Psaumes*, LVIII, 11.

36-37. — Trois locutions, de sens ambigu, où reparaissent les différents meubles (ksat, ṯlḥnt et hdmm) qui étaient énumérés déjà 20β-22. En outre, le verbe employé ici, au début, à savoir [tš]'r paraît être le même qu'à la l. 20β, mais ensuite (37β) il y a tġar, forme verbale assonant à tš'r et de valeur analogue sans doute, mais dont le sens, comme d'ailleurs celui de š'r, nous échappe. Si, d'autre part, il y a bien deux fois, le même mot, et au plur., hdmm, dans la 3e phrase, dans la 2e, il y a ṯlḥnt et ensuite ṯlḥn, et, dans la 1re, au lieu de ksat qu'on attendrait après le verbe (tš'r), on lit mmt(?) ou, en tout cas, un autre mot que ksat.

Tout cela est fort obscur, et c'est à peine si l'emploi de la prépos. l per

[1] À la l. 10 de RŠ 1929, nº 9, on est tenté de lire [...] ... et yrḥṣ ... Voir aussi RŠ 1929, nº 6, 18-19, que nous proposons de comprendre ainsi : trḥṣ ... 'at, tptr' ... [ ] ... en attribuant à ... un sens analogue à celui de ẓhat ou ymat ; voir ci-dessus, p. 94, n. 1.

met de conjecturer que ʿAnat rapproche les uns des autres différents objets, ou, plus précisément, des meubles de la même espèce, comme si elle voulait remettre de l'ordre dans sa maison, maintenant que le combat a pris fin. Et encore faut-il tenir compte du fait que *l* n'a pas seulement le sens de « à vers », mais que cette particule tient lieu aussi de עד, quand elle accompagne des verbes de mouvement tels que *grš*, *yrd* et *rḥq*.

III

Lustrations faites par ʿAnat pour obtenir la rosée (l. 38-44).

(38) [*t*]*ḥspn . mh . wtrḥṣ*
(39) [*ṭ*]*l . šmm . šmn . arṣ .*
rbb (40) [*r*]*kb ʿrpt .*
ṭl . šmm . tskh
(41) [*rbb* ?] *t*(?)*skh . kbkbm*

Col. 3. (42) *ttpp . anhb*[*m .*]
d alp. šd] (43) *zuh . b ym* [*.*]
[*ṭl* ...] (44) [ ] *rn.*
l(?) [ ]

(38) Elle puise (?) son eau et la répand (en disant) :
(39) « [La ro]sée des cieux, c'est la graisse de la terre.
« Multiplie (-la) (40) (ô) Chevaucheur des nuées !
« La rosée des cieux, tu la verseras,
(41) « [tu (la) multiplieras] (et) tu (?) la verseras (en quantité, comme) les étoiles !
(42) « tu ..., les *anhb*,
« [car le *alp . šd*] (43) son *zu* (est) dans la mer.
« [La rosée . . . [44] . . .

38. — [t]*ḥspn mh w trḥṣ.* — En héb. חשף signifie parfois (*Isaïe*, xxx, 14, *Aggée* ii, 16) « puiser »[1]. C'est sans doute le sens de RŠ *ḥsp* ; sur l'alternance ש/ס, voir ce qui est dit ci-dessus, A, 13a (*Syria*, xvii, 341); comp., d'autre part, *mym ḥspt*, dans I *Dan.*, 50-51 et 55. Il en résulte que *mh* est pour *myh* « son eau », c'est-à-dire l'eau de 'Anat, déesse dont l'un des qualificatifs, du reste, est *qr mym*, I *Dan.*, 151, 152. Cependant c'est là un cas d'élision qui paraît être unique en son genre[2].

rḥṣ semble être employé ici d'une façon absolue. S'il en est ainsi, le verbe aurait, comme accad. *raḥâṣu* en pareil cas, le sens de « inonder, répandre (sur le sol) » l'eau qui vient d'être puisée par 'Anat elle-même. Il se peut cependant que *ṭl šmm* (... de 39a) soit le complément de ce verbe *rḥṣ*, bien qu'il existe, à RS, un verbe spécial (dénominatif ?) *ṭll*, attesté par I *Danel* (glossaire).

39a. — Si 39a est indépendant de 38, la locution *ṭl šmm šmn arṣ* constituerait une déclaration liminaire, prononcée par 'Anat au moment où elle prend la parole, car il est évident que, à partir de 39b, la déesse s'adresse à *Rkb-'rpt*. De toute façon, d'ailleurs, on comparera 39a à *Genèse*, xxvii, 28, 39 et autres passages semblables.

L'effusion de sang, considérable, que 'Anat a provoquée précédemment préparait-elle l'opération qui va avoir lieu et en était-elle comme la préfiguration ? On pourrait le penser, si cette scène (38 ss.) ne se retrouvait pas plus loin (D 86b ss.) dans un tout autre contexte.

39b-40a. — 'Anat, donc, s'étant tournée vers *Rkb-'rpt* lui dit d'abord : *rbb* (piel-factitif, sans doute), c'est-à-dire « multiplie ». Le complément n'est pas exprimé, mais il s'agit évidemment de la rosée, *ṭl*, dont il vient d'être question, 39a, et qui se retrouvera, d'ailleurs, dans la phrase qui suit, 40b. — Au sujet de l'association de *ṭl* avec l'idée de multiplication (rac. רבב), voir ci-dessus, A, 24b-25a (*Syria*, XVII, 344 ss.).

40b. — *ṭl šmm tskh*. Si le complément manquait dans 39b-40a, ici, en revanche, il est exprimé deux fois : « la rosée des cieux, tu la répandras (rac. נסך) ». On dit de même, III AB, B 21-22 : *hlm ilm tphhm*, « alors, les dieux, tu les appelleras ».

[1] Ordinairement, « puiser » se dit *šb* (h. שאב); ainsi I *Keret* 113, 210.

[2] On écrit bien *ph* « sa bouche », mais le mot isolé est *p*, et non *py*, tandis que « eau » = *my*, au pl. *mym*.

41. Complété partiellement, et avec doute, d'après le passage ci-dessus allégué (D 86 ss). La rosée versée par *Rkb-ʿrpt* devra être aussi abondante que sont nombreuses les étoiles dans le ciel. Tel paraît être le sens ; en effet, quoiqu'il y ait *kbkbm*, — alors qu'on attendrait *k kbkbm*, — et cela aussi bien dans D que dans B. Au lieu de *ašskh*, on peut lire *askh* et il y a, en tout cas, *askh* dans D ; ainsi, ʿAnat s'associerait personnellement à l'œuvre qu'elle ordonne à *Rkb-ʿrpt* d'entreprendre.

42-fin. Passage restitué également d'après D 89-90, mais de signification très incertaine. ʿAnat continue de s'adresser à *Rkb-ʿrpt* et elle lui dit d'abord *tpp anhbm* ; or, en héb., תפף signifie « frapper des mains sur sa poitrine ou sur un tambourin » et le complément, *anhbm*, est le plur. de ce mot *anhb*, qui, nous l'avons vu ci-dessus, l. 3, désigne un animal, le lièvre peut-être.

ʿAnat complète sa pensée en disant *d alp šd zuh bym*, locution qui s'est rencontrée déjà ap. I *Dan.*, 205, et sur laquelle voir *Danel*, p. 178.

Ch. Virolleaud.

BIBLIOGRAPHIE

F. Thureau-Dangin et Maurice Dunand, avec le concours de Lucien Cavro et Georges Dossin. — **Til-Barsib** (Bibliothèque archéol. et hist. du Service des Antiquités en Syrie et au Liban, t. XXIII). Un vol. de texte in-4° de 167 p. avec 42 fig. et 1 pl. en couleur; un album de 59 planches. Paris, Paul Geuthner, 1936.

Dès 1925, par une lettre de M. Paul Perdrizet (1), l'attention de nos lecteurs a été appelée sur le Tell Aḥmar, identifié avec Til-Barsib par Hogarth et Campbell Thompson. M. Thureau-Dangin a rendu compte ici même du sondage qu'il entreprit en 1927 (2), après ses travaux à Arslan Tash. Cette fructueuse reconnaissance l'engagea à mener trois campagnes (3) (1929-1931) avec la collaboration de M. Maurice Dunand. Le volume que nous annonçons en présente, trop modestement peut-être, les importants résultats.

Le site de Til-Barsib sur la rive gauche du moyen Euphrate, un peu en aval de Karkémish, a été occupé dès le IVe millénaire comme l'atteste entre 25 et 22 mètres au-dessous de la surface du Tell, la céramique peinte contemporaine de celle d'el-Obeid (pl. XXXV-XXXVI). Les affinités sont grandes avec Ninive 2. Vers la fin de la période apparaît le décor en feston bien représenté à Tell Arpatchiyah.

Le Tell a continué à être habité et à s'élever de plus de 8 mètres sans qu'on nous signale autre chose que des murs en brique.

Au-dessus, apparaît une nécropole dont M. Dunand présente une étude détaillée. Le principal hypogée consiste en une tombe à puits où deux cadavres occupaient une moitié de la tombe tandis que, dans l'autre moitié, étaient entassés 1.045 pièces céramiques intactes. Ces vases ont été disposés dans les tombes vides et à l'état de neuf. On peut donc supposer qu'il s'agit d'une offrande symbolique, chaque membre du village ou du clan ayant apporté au mort un ou plusieurs vases. Entre le lot céramique et les deux cadavres on avait déposé quelques bronzes, notamment une superbe hache dont la douille est ornée de quatre lions dressés. M. Dunand montre que tout ce matériel a des attaches très étroites avec la civilisation mésopotamienne ; il en rapproche les plus anciennes tombes de Mishrifé (Qaṭna) et environs, dont on doit à

(1) *Syria*, VI (1925), p. 299 et suiv.

(2) *Syria*, X (1929), p. 185 et suiv.

(3) Thureau-Dangin, *Un spécimen des peintures assyriennes de Til-Barsib*, *Syria*, XI (1930), p. 113-132.

M. Mesnil du Buisson des descriptions précises, appuyées de tableaux fort commodes [1]. Notre impression est que l'hypogée de Til-Barsib est d'époque un peu plus récente que le tombeau IV de Qaṭna que nous faisons tout au plus remonter au xxe siècle. L'abondance à Til-Barsib des « coupes à champagne » de type développé, n'est pas un signe de haute époque. A Qaṭna ce type céramique n'apparaît qu'au xvie siècle, mais on peut admettre que c'est avec quelque retard. L'hypogée de Til-Barsib serait ainsi à placer aux environs de 1800, autrement dit à la fin de la XIIe dynastie égyptienne, comme les tombes 1 et 3 de Dnebi. Quoi qu'il en soit, les tombes contemporaines de Til-Barsib et de Qaṭna signalent un même groupe ethnique.

Les vestiges qui apparaissent ensuite dans l'ordre chronologique appartiennent à d'importants monuments sculptés hittites, dont deux stèles avec texte hiéroglyphique hittite. M. Thureau-Dangin estime qu'elles ont été dressées à Til-Barsib avant le xe siècle, à moins qu'elles ne représentent des trophées de guerre. On est tenté de se ranger à cette seconde hypothèse, vu l'état sporadique des vestiges hittites sur le site et l'absence de construction correspondante.

Puis vient une installation araméenne datant de l'époque où Til-Barsib comptait comme ville royale du Bît-Adini ; elle tomba en 856 aux mains de Salmanasar III. La domination assyrienne s'est brillamment affirmée dans cette place où la route de Tell Khalaf (Guzana), Ḫarran, Arslan Tash (Ḫadatu) aboutissait à l'Euphrate. La mission Thureau-Dangin y a dégagé un palais du type de ceux d'Arslan Tash, que décorait une suite importante de peintures. M. Th.-D. incline maintenant à rapporter les plus anciennes au règne d'Adadnirari III. Une réfection partielle est attribuée à Assourbanipal.

La peinture, posée à la colle sur fond blanc, n'utilise que le noir, le rouge et le bleu en teintes plates. Comme pour les bas-reliefs contemporains découverts en Assyrie, toute la décoration sert à exalter les exploits de chasse ou de guerre du roi.

M. Thureau-Dangin publie d'importants textes assyriens relevés sur le site, notamment l'étrange inscription du *tartan* Šamši-ilu, qui rédige un bulletin de victoire contre l'Urartu sans même mentionner son roi Salmanasar IV. Il y a là une documentation de prix et l'on voit que la fouille de Til-Barsib aura été vraiment féconde en renseignements de toute sorte, qui sont mis en œuvre de main de maître.

R. D.

Charles Virolleaud. — **La légende phénicienne de Danel**, texte cunéiforme alphabétique avec transcription et commentaire, précédé d'une introduction à l'étude de la civilisation d'Ugarit (*Mission de Ras Shamra* dirigée par Claude F.-A. Schaeffer, tome I. — Bibliothèque archéol. et hist. du Service des Antiquités, t. XXI.) In-4° de 242 pages avec XVII planches. Paris, Geuthner, 1936.

Cette belle publication inaugure une collection dont le plan, très méthodique, est exposé par M. Schaeffer dans l'avant-propos. Les découvertes de Ras Shamra

(1) Du Mesnil du Buisson, *Syria*, 1930, pl. XXXI-XXXIV, et son volume *Le site archéologique de Mishrifé-Qaṭna* (1935), p. 144-167 (tombeau IV).

qui, on peut le dire sans emphase, ont complètement renouvelé notre connaissance du Proche Orient en général, et de la Phénicie en particulier, y seront éditées en deux séries, l'une contenant les documents épigraphiques, l'autre les monuments archéologiques. Dans ce volume nous avons *La Légende de Danel*, indiquée par le sigle D, et dans le volume suivant *La Légende de Keret, roi des Sidoniens*, qui a pour sigle K. On ne saurait trop insister sur les titres que l'auteur s'est acquis à la reconnaissance des orientalistes, en s'attachant à la besogne ingrate de copier, transcrire, traduire des textes souvent obscurs, énigmatiques, écrits dans une langue dont la connaissance évolue en même temps que paraissent de nouveaux documents.

La légende de Danel, qui fait l'objet principal de l'ouvrage que nous analysons, n'appartient pas au cycle ordinaire des légendes épiques et mythologiques de Ras Shamra. Le nom du héros, Danel, ne reparaît pas dans la contexture des épisodes merveilleux où figurent les protagonistes du panthéon d'Ugarit. Nous avons affaire ici à une de ces légendes traditionnelles, analogue, selon nous, à celles d'Adapa, d'Etana, d'Atarhasis, etc., dans la littérature de Sumer et d'Accad, ou mieux encore à l'épopée de Gilgamès qui fut diffusée dans tout l'ancien Orient. De Danel nous n'avons que des *membra disjecta*, à savoir quatre tablettes ou fragments de tablettes [1]. Or « les quatre documents réunis, s'ils étaient intacts, feraient un total de 1 200 lignes, au moins ; mais, de ces 1 200 lignes, il en reste à peine 400. Il paraît superflu d'ajouter que rien n'autorise à penser que la légende tenait, tout entière, dans ces quatre tablettes ; il est, au contraire, bien vraisemblable qu'il y en avait d'autres encore, appartenant au même cycle » (p. 85).

La mise en scène est précédée de la présentation des personnages par M. Virolleaud (p. 87 ss.). Le nom du protagoniste est *Dn-'il*, lu *Dan-El* « El est juge », nom qui a été aussitôt rapproché par M. Dussaud du sage Danel mentionné dans *Ézéchiel*, XIV, 14 et 20, entre Noé et Job, puis (*ibid.*, XXVIII, 3) dans l'apostrophe au roi de Tyr : « Voici que tu es sage plus que Danel ! » Le *kethib* est partout *Dnl* ; mais il est probable qu'on lisait Daniel, comme le suggère le *Qeré*, de même qu'on prononçait *Élimélech* le nom transcrit *'il m l k* à Ras Shamra (p. 87, n. 1 ; *Syria*, XV, p. 241). Le personnage n'a rien de commun avec le voyant légendaire Daniel, qui appartient à la littérature de basse époque, celle du temps d'Antiochus Épiphane [1].

[1] Admirablement reproduites en héliogravure dans les pl. XII-XVII. Les copies très fidèles de M. Virolleaud sont données dans les pl. I-XI.

[1] Pour ma part, je serais assez porté à rapprocher Danel d'une autre figure légendaire, celle de Dan, l'ancêtre des Danites. Le nom de Dan, fils de Jacob, est hypocoristique de *Dan-'El*, de même que Jacob provient de *Ya'aqûb-'El*. Le Danel d'Ugarit est ainsi campé dans la légende (I D, 21-25 et II D, 5, 6-8, trad. Virolleaud) :

[illegible] la porte [illegible]
[illegible] près de [illegible]
[illegible] il juge le procès de la veuve [illegible]
il établit le droit de l'orphelin.

Cette allusion directe au nom de Danel « El est juge », je la retrouve dans la vieille béné-

Il semble hors de conteste, d'après les passages allégués dans les pages 87-90, que le héros Danel porte un double nom et un double titre. C'est le procédé commun aux poèmes homériques et aux anciennes légendes accadiennes. Le Noé babylonien, *Ûta-napishtim* est aussi *Atarḫasis*, « le très intelligent. » Les deux appellations parallèles de Danel sont *dn-'il mt rp'i* et *ġzr mt hrnmy*. Évidemment *ġzr*, comme le suggère l'auteur (p. 88, n. 3), équivaut à l'hébreu *'zr*. Je vocaliserais volontiers *ġôzêr* participe ou adjectif verbal « celui qui aide, l'auxiliaire [1] ». On trouve quelquefois dans les textes de Ras Shamra la juxtaposition *'il ġzr* qui est interprétée « le dieu *gezer* » (p. 89). Il y a lieu de se demander si le dieu *ġzr* n'est pas issu d'une équivoque. La locution où apparaît *'il ġzr* est constamment *ydd 'il ġzr*, doublet de *bn 'ilm Mt* « Mot, le fils des dieux. » La composition de la seconde formule inciterait à comprendre la première « *Ġzr*, aimé d'El », ou, dans le cas particulier de I*AB, I, 12b-14a, « *Ġzr*, aimé du fils d'El. » Par un système d'équations dont raffolent les mythographes d'Ugarit, nous avons ainsi une nouvelle identification. Danel-Ghôzêr devient une figure de *Mot* sur la terre. Ainsi nous ne nous étonnerons plus d'avoir pour Danel le qualificatif *Mt-rp'i* « *Mot* qui guérit » et pour Ghôzêr celui de *Mt-hrnmy* « Mot de *Hrnm* [2]. »

diction de Jacob, l'un des plus curieux morceaux poétiques de l'Ancien Testament (mon ouvrage, *La poésie biblique*, p. 90 ss.), tout en assonances, en jeux de mots, en figures étymologiques.

Dan juge son peuple
Comme une des tribus d'Israël
(*Gen.*, XLIX, 16.)

Le rôle joué par les Danites dans la fondation du sanctuaire de Dan, avec son idole et son prêtre (*Juges*, XVI-XVIII), le changement du nom de la ville de Laïsh en celui de Dan « du nom de Dan, leur père » (*ibid.*, XVIII, 27-31), la survivance du culte idolâtrique de Dan au temps des Rois, sous la forme du veau d'or (I, *Rois*, XII, 29), autant de traits qui mettent les Danites à part des autres tribus et qui suggèrent de chercher des relations entre eux et Danel, ce dernier étant peut-être la figure mythique d'où serait issue celle de Dan. Le nom de Dan a survécu dans celui de *tell-el-Qadi* « tell du juge » près de Banias. Un coup d'œil sur la carte montre que Danites et Sidoniens ont pu être en rapports constants. Et c'est à Sidon que se sont élaborées les légendes poétiques de Danel et de Kéret (cf. p. 123). L'étude de M. Dussaud, dans *Syria*, 1936, p. 283 ss., met précisément en relief « les cultes cananéens aux sources du Jourdain d'après les textes de Ras Shamra ».

[1] Ce qui expliquerait les *ġzrm* « auxiliaires », parallèles aux *ġlm* « soldats » (p. 88, n. 3). Le passage inédit, qui est mentionné *ibid.*, se traduirait : « Bénissez le nom d'El, auxiliaires ! » Selon M. Dussaud (*RHR.*, 1934, I, p. 219), *ġzr* correspondrait à l'arabe *ghazîr* « abondant ». Depuis, il a abandonné cette explication pour celle de *'ezer*, appliqué à Yahwé (*RHR.*, 1935, I, p. 31 et note 4).

[2] La forme *Hrnm*, supposée par l'ethnique *hrnmy*, est certainement un pluriel ou un duel, comme dans les noms géographiques hébreux *Horonaïm* et [illegible]. Ce *Hrnm* rappelle singulièrement *Hârân* qui est donné comme frère d'Abram (*Genèse*, XI, 26-29, 31), mais qui, à l'origine, a pu être un nom de ville comme c'est le cas pour *Nâḥôr* (*Gen.*, XI, 22 ss.) et même pour *Lâbân*. Pour *Nahor*, cf. Dhorme, *RB.*, 1928, p. 486 et J. Lewy, *RHR.*, 1934, II, p. 45 s. Pour *Laban*, J. Lewy, *loc. cit.*, p. 44 s. Je ne crois pas qu'on puisse, à cause de la différence de la gutturale initiale, identifier *Hârân* avec la ville de *Ḥarran*, comme l'a pourtant proposé

Danel se ramène donc, en dernière analyse, à une hypostase de Môt [1], tantôt « guérisseur », tantôt divinité d'une localité dont le nom était probablement *Haranaym*.

On voudra bien m'excuser de m'être attardé à définir le héros de la légende de Danel. Les équations qui précèdent sont d'autant plus suggestives qu'elles permettent de reconnaître dans *'ght* qui est le « fils de Danel », un fils de Ghâzêr, d'où son nom de *'ght-gzr* (p. 96 ss.). Il a pour sœur *Pgt* que M. V. propose de lire *Pagat* (p. 99 s.). Il me semble qu'on pourrait rapprocher *Pgt* du n. pr. *Pû'ah*, l'une des sages-femmes mentionnées dans *Exode*, I, 15. Les lectures *Aqhat* et *Pagat* sont donc provisoires. Elles permettent de ne pas réduire à une juxtaposition de consonnes les noms des héros de la légende. Le frère et la sœur jouent un rôle très important dans les péripéties du drame. Avant de chercher à définir ce rôle, les lecteurs feront bien de parcourir les pages 100-120 qui sont intitulées « vue d'ensemble ». Ils constateront « qu'il y a certaines analogies, un parallélisme assez net, dans les grandes lignes du moins, entre le mythe d'*Aleyn* — où 'Anat, sœur et protectrice du fils de Baal, attaque et tue Môt — et la légende de *Danel*, où 'Anat, aidée d'Ytpan, tue Aqhat, fils de *Danel-môt-rapa* ou de *Ġazer-môt-haranamy* » (p. 110). M. V. s'est efforcé de saisir le sens du mythe et d'en retracer les épisodes. Il a, en particulier, groupé sous les titres « scènes rituelles », « scènes de sacrifice et cérémonies diverses », les principales données sur le culte pratiqué en Phénicie septentrionale dès les origines de la religion qui devait donner au monde l'Adonis mourant et ressuscité. Dans les trois morceaux de la légende transcrits et traduits à partir de la page 126 nous pouvons dire qu'il reste autant d'obscurités que de clartés. Tel petit passage apparaîtra limpide, comme celui où Danel rend la justice (p. 130 s., p. 203 s.), mais il sera encadré entre des épisodes dont on se demande l'exacte signification. À chaque instant, dans les sous-titres en caractères gras, l'auteur est obligé de suppléer aux lacunes du texte, aux insuffisances de la traduction, aux incohérences apparentes de la composition. Cet effort louable ne peut qu'être apprécié par tous ceux qui utiliseront cette première interprétation. Mais il reste beaucoup à faire. Si l'obscur-[illegible] des aigles ne semble pas très caractéristique (p. 142), la scène où Baal brise l'aile des aigles est du plus haut intérêt (p. 158 ss.), surtout avec l'intervention du père des aigles, *Hargab* (p. 162 s.), et de la mère des aigles, *Samal* (p. 163 s.). Il y aurait peut-être à faire quelques rapprochements avec le mythe accadien d'Etana, dans lequel les aiglons et leur père jouent un si grand rôle [1].

J. Lewy (*loc. cit.*, p. 46). Mais il existe une localité du nom de *Beyth-Hârân* dans la tribu de Gad (*Nombres*, XXXII, 36), qui devient *Beyth-Hârâm* dans *Josué*, XIII, 27. Il est piquant de constater que *hârân* peut dériver de *har* « montagne » et que *hârâm* signifie « la hauteur ». Nous aurions dans le nom de lieu *Hrnm* un duel signifiant « double mont », comme on a *Râmâthayim* « double hauteur » dans I *Samuel*, I, 1.

[1] M. V. n'hésite pas à écrire, à la page 95, « *Ydd* est un doublet ou une hypostase de Môt ». Selon nous, c'est *Danel-Ghâzêr* qui est cette hypostase, *ydd* n'étant qu'une épithète

[1] Mon *Choix de textes...*, p. 167 ss.

Dans les trois prières de Danel (p. 165 ss.), il s'agit d'obtenir la vengeance du meurtre d'Aqhat. Le roi demande à la déesse 'Anat de susciter un '*aḫry* qui fasse trembler la main du meurtrier. Selon M. V. (p. 41, n. 1 et *passim*), le personnage en question, le *ḫry*, serait un Horite. Mais on sait, depuis que j'ai traduit les textes de 1929, que le Horite s'écrit *ḫry* dans l'alphabet d'Ugarit [1]. Dans la légende de Danel le mot '*aḫry* peut très bien représenter « un successeur, un autre », qui se chargera de venger le mort. Cette signification conviendrait à '*aḫryt* dans II D, VI, 35, où il s'agirait des « autres » femmes, par opposition aux vierges (l. 34). Ces autres femmes seraient celles de la tribu d'Aser, les Ashérites (l. 36). On sait que les gens d'Aser figurent dans la légende de Kéret (l. 84-90).

Dans le passage où, durant sept ans, Danel pleure sur Aqhat (p. 171 ss.), il me semble que le parallélisme ne permet pas de traduire « *Aqhat* (fils de) *Ġezer* », aux ll. 173-174 et 177-178, mais qu'il faut interpréter de façon suivante (ll. 173-180) :

Il pleure sur Aqhat, Ġezer,
Il verse des larmes sur Kedad, Danel-Môt-Rapa
Des jours, des mois, des mois, des années,
jusqu'à sept ans,
Il pleure sur Aqhat, Ġezer,
Il verse des larmes sur Kedad, Danel-Môt-Rapa
Pendant sept ans.

On lira avec le plus vif intérêt le dialogue entre *Danel* et *Pağat*, sa fille, sur le sacrifice à offrir aux dieux (p. 174 ss.). Pağat est celle « qui connaît la marche des étoiles ». Il est regrettable que le passage où, selon toute vraisemblance, intervenaient les noms de Teraḥ et de Kéret, soit en mauvais état. L'échange de coupes entre Ytpan, meurtrier présumé d'Aqhat, et Pağat, vengeresse de son frère (p. 181 ss.), termine la première tablette de Danel. Ici encore les lacunes du texte ne permettent qu'une interprétation provisoire.

La deuxième tablette (p. 188 ss.) remet en scène Danel qui se plaint de n'avoir pas de fils. Le héros porte maintenant l'épithète de *uzr 'ilm* que M. V. traduit « *uzr* des dieux », en proposant de rattacher *uzr* à la racine '*zr* « ceindre » (p. 190). Certains faits, recueillis par M. V. lui-même [1], tendent à prouver que le signe '*u* équivalait parfois à *w*, avec la valeur *u*. Je me demande, dans ces conditions, si l'on ne pourrait rattacher *uzr* à la racine *wzr* et voir dans ce mot un équivalent de l'arabe *wazîr* (au pluriel *wuzarâ'* et '*auzâr*), d'où provient « vizir ». La fonction de Danel sur terre serait celle de « vizir des dieux. » Dans le récit très vivant et très circonstancié des banquets précédant ou suivant la naissance du premier fils de Danel (II D, I, 2-23) une quantité troublante est l'apparition des pluriels '*uzrm 'ilm* « les *uzr* des dieux » et '*uzrm* « les *uzr* » aux ll. 22-23. Le fait est d'autant plus étrange qu'il s'agit encore, tout comme dans les lignes précédentes, du *bn qdš* « le fils saint ». Or, nous avons ici un cas de répétition rythmée, et il est plus que probable que la consonne *m* de '*uzrm* représente ici l'enclitique *ma* dont on trouve

GRESSMANN, *Altor. Texte zum A. T.*, 2e éd., p. 235 ss.

[1] *RB*, 1931, p. 38.

[1] *Syria*, 1934, p. 153, n. 2.

de fréquents exemples à la suite des pronoms, des noms, des verbes, dans le dialecte d'Ugarit [1]. Ce serait toujours « le vizir des dieux » qui ferait l'objet du récit.

L'une des plus curieuses parmi les scènes rituelles qui suivent est celle où sont mentionnées les *Kôšarôt* (II D, ll. 26 ss.). La lettre qui est transcrite š est celle que j'ai proposé de rendre par š, tandis que Bauer propose š̂, pour bien marquer qu'elle correspond primitivement au ث arabe. Elle est transcrite t dans l'ouvrage de Montgomery-Harris que je viens de citer en note. On lira dans les pages 105-106 l'intéressante synthèse des données que fournissent les textes, dont un inédit, sur ces nouvelles figures de la mythologie d'Ugarit. Leur nom les apparente avec *Kšr*, le *Kôšer*, qui est déjà connu soit sous sa désignation simple, soit sous son binome *Kôšer-et-Ḫasis* (p. 106). Elles sont appelées « filles de *Hll* », c'est-à-dire de Hélal, le croissant lunaire. On leur accole le nom de *snnt* dans lequel M. V. a reconnu l'accadien *sunûntu* « hirondelle ». Dans le passage de Danel qui les concerne, le héros leur sacrifie un bœuf, puis il leur donne à manger et à boire durant sept jours. D'après cette dernière indication, il est possible qu'elles aient été au nombre de sept. Il existe une relation entre elles et le dieu-lune (p. 105). Leur qualité de « filles de Hélal » permet de voir en elles des divinités astrales. D'autres textes nous fixeront sans doute sur la nature exacte de ces divinités qu'on rencontre aux enfers, comme Istar, pour y pleurer un mort (p. 105).

La femme de Danel joue le premier rôle dans la col. V de la deuxième tablette. Le héros, dont on retrace la silhouette en forme de juge, demande à son épouse de préparer l'agneau et le *pḥd*, ce dernier mot correspondant à l'accadien *puḫâdu* qui désigne le chevreau ou l'agneau au moment de sa maturité [1]. Il s'agit d'un sacrifice aux dieux, en particulier à *Kôšer-et-Ḫasis*. Sacrifice alimentaire : « elle donne à manger, à boire aux dieux » (l. 29). Le nom de la femme de Danel est *Mtt-Dnty*, le t étant ici encore la consonne correspondante au ث arabe. Il est à noter que la femme de *Keret* s'appelle *Mtt-Ḥry*. L'élément commun *mtt* est le féminin de *mt*, qui est le nom du fils d'Aleyn-Baal et de la génisse (p. 100).

Le dialogue, qui remplit la col. VI, est hérissé de difficultés. Relevons les ll. 25-29 :

> Et répond la vierge 'Anat :
> Réclame la vie pour Aqhat,
> Gezer, réclame la vie,
> Et je te donnerai souveraineté,
> Et je te ferai dominer
> Je te ferai compter, avec Baal, les années,
> Avec le fils d'El tu compteras les mois.[2]

(1) *What is taken as the plural — m in these texts may frequently be this particle* (Montgomery-Harris, *The Ras Shamra mythological texts*, p. 10, n.

(1) Voir les constatations de B. Landsberger, *Archiv für Orientforschung*, X (1935), p. 157.

(2) Ici encore j'ai cru pouvoir dissocier les personnages *Aqhat* et *Ghezer*. Si, en effet, l'apostrophe s'adresse à celui-ci, tout devient clair, puisque M. V., qui traduit « le désir des vivants (est tourné) vers Aqhat », reconnaît que « le sens peut être : désire la vie, ô Aqhat » (p. 219). Ce que la Vierge demande à Gezer, c'est de réclamer la vie pour Aqhat. Les sens d'*erêšu* en accadien justifient la traduction que je propose du verbe *'rš*.

La troisième tablette est ainsi résumée : « Dialogue de 'Anat avec *Yṭpan* au sujet de la mise à mort d'*Aqhat*. Le morceau paraît représenter une autre version, plus développée, de l'épisode I D, 76-104 » (p. 116 s.). Les fonctions augurales, en particulier l'observation du vol des aigles et des vautours, appartiennent en propre à la déesse 'Anat.

Parmi les quelques fragments transcrits dans les pages 228-229, figure une citation d'un inédit qui mérite d'être retenue :

> Ce jour-ci et le suivant,
> Vous mangerez, Rephaïm, vous boirez !
> Le troisième, le quatrième jour,
> Le cinquième, le sixième jour,
> Vous mangerez, Rephaïm, vous boirez !

J'ai disposé en hémistiches ce petit couplet pour bien en marquer le rythme. Il éclaire singulièrement la notion du culte des morts chez les Phéniciens. Pour eux, comme pour les Babyloniens et les Assyriens, il faut nourrir et abreuver les défunts. Faute de quoi, il est évident, que des représailles seraient exercées contre les vivants (1).

On voudra bien m'excuser d'avoir insisté sur certains passages de la légende de Danel. Il faut reconnaître que, même après la vigoureuse étude de M. V., les problèmes posés par ces nouveaux documents restent nombreux et difficiles à résoudre. Il y a là de la besogne pour bien des années.

Je serai moins long au sujet de l'introduction. Après un aperçu du site de Ras Shamra et un récit de la découverte des ruines d'Ugarit (p. 1-5), l'auteur reprend la question des « rapports anciens de la Haute-Syrie avec la Chaldée » (p. 6-11). A propos du fameux texte de Sargon d'Accad, je lui signalerai mon étude sur *La tablette de Sargon l'Ancien* (*RB.*, 1924, p. 10 ss.), ainsi que le commentaire géographique annexé à l'histoire de *Sharru-kîn* (*RB.*, 1930, p. 542 ss.). Le chapitre sur « Ras Shamra au temps de la XIIe dynastie d'Égypte » met en lumière l'action des Pharaons en Syrie et en Phénicie dans la première moitié du second millénaire avant notre ère. Pour ce qui concerne les Hyksos, les renseignements de l'auteur seront à compléter par le récent article de M. Dussaud, *Quelques précisions touchant les Hyksos* (*RHR.*, mars-juin 1934, p. 113 ss.). C'est à propos d'Ugarit « au temps de la conquête égyptienne » (p. 21 ss.) que M. V. publie la très intéressante [illegible] lettre adressée à un certain *I-bi-ra* (p. 23 ss.). L'auteur de cette missive est appelé *Ni-iq-me-ăš* qui est identifié à bon droit avec *Nqmd*, le roi d'Ugarit dont il est question au chapitre v (p. 31 ss.). Le dernier signe *aš* ou *ăš* ayant régulièrement la valeur *taš* dans les textes accadiens d'el-Amarna et de Boghaz-keui, je suis incliné à croire que la vraie lecture est celle proposée par M. Albright *Ni-iq-me-daš*, la terminaison *aš* ou *as* étant l'indice du nominatif (1). Le nom de *Nqmd* dans les tablettes en écriture alphabétique se lira donc *Niqmed*, ce qui nous rapproche singulièrement de la lecture *Nikomede(s)* postulée autrefois par M. Hrozný en faveur d'une origine ionienne (2). Quant au dieu qui figure

(1) Mon ouvrage, *la Religion assyro-babylonienne*, p. 38 ss.

(1) *Bulletin of the Americ. Schools of Orient. Research*, n° 63 (octobre 1936), p. 63.

(2) *Archiv Orientální*, 1932, p. 176 ss.

dans la salutation, il est exprimé par l'idéogramme IM, que M. V. traduit *Tešub*, mais qui est très probablement le Baal phénicien ou le Hadad araméen [1]. Il s'agit, dans la lettre, de la fugue d'un *ka*[illegible], c'est-à-dire d'un écuyer [2] qui s'est installé dans la ville d'*Aladḫam*, identique à *Alalha* des inscriptions cunéiformes. M. V. conteste cette équivalence, mais les arguments de M. Albright la confirment pleinement. À la l. 14, le verbe *ḫu-uḫ-bu-ut* est un permansif, et non pas un impératif. La traduction des ll. 9-16, comme l'a justement reconnu M. Albright, sera donc la suivante : « À présent ils l'ont pris (l'écuyer) et de leur propre main ils ont payé pour lui une mine d'argent : il est engagé et, pour une mine d'argent, il est installé au palais. » La fin se comprend de soi. Niqmed proteste contre cette situation faite à un fugitif dont il réclame l'extradition. Le verbe *kalû* de la dernière ligne ne signifie pas « lâcher », mais au contraire « retenir. » Donc, aux ll. 17-21 : « Or, il a perdu trois chevaux et il s'est enfui, et maintenant tu ne retiendras pas l'écuyer ! », c'est-à-dire : tu ne refuseras pas de l'extrader !

Le chapitre sur « Niqmed, roi d'Ugarit » passe en revue un certain nombre de désignations ethniques éparses dans les textes alphabétiques de Ras Shamra. Le très curieux document *RS.*, 1929, n° 2, dont j'ai fourni les bases d'interprétation dans *RB.*, 1931, p. 37 ss., est l'objet d'une étude spéciale (p. 38 ss.). Malgré les objections de l'auteur, je ne crois pas devoir changer l'identification de *ŷ* et *n* du texte avec *Iawan* de la Bible, et surtout *Iaman* des textes cunéiformes, c'est-à-dire avec l'Ionie [1].

La proximité de l'île de Chypre me semble toujours favoriser le rapprochement entre *'ily* de notre texte et le pays d'*Alašia* (Chypre) qui apparaît fréquemment dans les lettres d'el-Amarna. M. V. propose d'y reconnaître le pays d'*Alzi* ou *Alše* vers les sources du Tigre (p. 41). Cette identification n'est pas plus sûre que celle qui transporte au pays de *Dadmuš* (région du Haut-Tigre) le *Ddmy* des ll. 12, 20, 20. J'ai proposé de voir dans *Ddm* la ville de Didyme et dans son dieu l'Apollon de Didyme (*RB.*, 1931, p. 38). N'est-il pas curieux de trouver dans *RS.*, 1929, n° 17, 5-6, précisément *Ršp Ddm*, le dieu Rèshèp étant de toute antiquité assimilé à Apollon ? L'argument négatif, invoqué à la page 40, n'aurait de valeur que si nous étions restreints à la documentation grecque. La découverte de faits nouveaux est génératrice d'hypothèses nouvelles. C'est ainsi, par exemple, que le dieu Auronas de Iamnéia, connu par l'inscription du mont Cynthe, à Délos, remonte maintenant à Horon de Yabné qui figure dans les poèmes de Ras Shamra, comme M. V. l'a signalé lui-même dans une communication du 16 octobre dernier à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres [2].

Le remarquable colophon de I AB, publié d'abord dans *Syria*, XV, p. 227 et 241 ss., est étudié dans les pages 31-34. Les titres de *Niqmed* sont « roi d'Ugarit,

[1] Dussaud, *le Vrai nom de Baal* (*RHR.*, 1936, I, p. 5 s.).

[2] Albright, *loc. cit.*, p. 24, « un groom ».

[1] Voir Hrozný, *Archiv Orientální*, 1932, p. 169 ss.

[2] Voir *le Temps* du 18 octobre 1936, p. 3.

seigneur de *Yrgb*, maître de *Šrmn*. » Le pays de *Yrgb* serait peut-être à rapprocher de *'argob* dans la région de Basan (*Deut.*, III, 4, 14; *Rois*, IV, 13). On pourrait comparer l'équivalence *Azuru-Yazur* que j'ai notée jadis à propos de l'itinéraire de Sennachérib sur la côte palestinienne [1]. Quant à *šrmn*, l'interprétation par « cyprès », d'après *RS.*, 1929, n° 10, l. 16, où j'ai traduit *gt šrmn* par « jardin de cyprès », n'exclut pas une signification géographique [2]. Il s'agirait d'un endroit où les cyprès foisonnent, comme on avait la « montagne des cèdres » (l'Amanus) ou la « ville des palmes » (Jéricho : *Deut.*, XXXIV, 3; *Juges*, I, 16, etc.).

Le chapitre « Ugarit au temps d'el-Amarna » résume brièvement les données de la correspondance d'Aménophis III et d'Aménophis IV avec les villes de la côte méditerranéenne au temps de la fameuse révolte des Habiri. A ces documents diplomatiques s'ajoutent les très intéressantes données des archives de Boghaz-keui. J'ai essayé de reconstituer la situation politique d'*Amourrou au temps d'el-Amarna*, par l'utilisation de cette double source d'informations, dans un article paru dans *RB.*, 1930, p. 168 ss. L'auteur ignore cette étude, comme bien d'autres sur le sujet.

La pénétration de la religion égyptienne dans la Phénicie du Nord, parallèlement à son intrusion à Byblos et à Qatna, est bien mise en lumière, par les déductions que M. V. tire de l'analyse des monuments trouvés à Ras Shamra, comme la stèle de Mami (p. 58 ss.).

(1) *Les pays bibliques et l'Assyrie*, p. 69.

(2) M. Dussaud propose la localisation à Sermin, sur la route d'Alep (*Syria*, XVI, p. 238).

C'est à « l'alphabet cunéiforme de Ras Shamra » que le chapitre VIII est consacré. L'auteur raconte l'histoire de son déchiffrement et, sous prétexte qu'« on ne peut pas dire qu'on a déchiffré une écriture inconnue, tant qu'on n'a réussi qu'à lire quelques mots épars » (p. 70), il donne comme date décisive le 30 septembre 1930. Mais il ne faut pas oublier — et M. Schaeffer a eu soin de le rappeler dans son avant-propos — que les caractères de l'alphabet cunéiforme de Ras Shamra avaient été identifiés, en partie, par M. Hans Bauer dès le mois de mai 1930. Dans un article du 15 août 1930, j'avais complété et rectifié ce premier alphabet (*RB.*, 1930, p. 571 ss.). Le 14 septembre 1930, je constatais les différences entre les deux alphabets, différences qui étaient à mon avantage pour les consonnes essentielles *k, m, š, p, q, t* (*RB.*, 1930, p. 577; 1931, p. 32). Du premier coup, je lisais au début du n° 18 *l rb khnm* « au chef des prêtres » (*RB.*, 1930, p. 573). Je regrette d'avoir à faire cette rétrospective. Mais il est bon de savoir que, même avec une documentation précaire, Bauer et moi-même nous étions arrivés à des résultats auxquels il ne manquait, pour être définitifs, que la publication des textes dont disposait M. Virolleaud. C'est pourquoi je n'admets pas que l'auteur écrive que « à part quelques noms propres et les noms de nombre », le travail que représentait ma « Première traduction des textes phéniciens de Ras Shamra » (*RB.*, 1931, p. 32 ss.) aurait été « au lendemain même de sa publication, à reprendre entièrement » (p. 72). Mon alphabet, docile quand il s'agissait de noms propres ou de noms de nombre, ne s'est pas montré réfractaire aux autres parties du discours.

Je ne perdrai pas mon temps à aligner les noms de mesures et de denrées du n° 12, les noms d'animaux de sacrifice, les termes cultuels des nos 1, 3, 9, ni les autres substantifs, adjectifs, verbes, membres de phrase que j'ai pu dégager de ces textes dont M. V. écrit qu'ils sont encore « presque totalement inintelligibles » (p. 72), ce qui est une forte exagération. J'ai d'ailleurs le plaisir de retrouver ma « première traduction » dans les passages où, après plus de cinq ans, l'auteur risque une interprétation. Par exemple, pour le texte rituel n° 19, j'avais proposé « au jour du sacrifice » (l. 13), « une pour Astarté » (l. 16), « les quatre oiseaux » (l. 17), « le jardin de cyprès » (l. 18). Je lis maintenant dans l'ouvrage de M. V. (p. 80) : « au jour du sacrifice » (l. 13), « une (?) à Astart... » (l. 16), « quatre oiseaux » (l. 17), « *peut-être* le jardin (?) du cyprès » (l. 18). De même pour le n° 3 (*RB.*, 1931, p. 40), je traduisais, à la l. 48, *b ym ḥdš* « au jour de la néoménie » et je constate que M. V. écrit (p. 81) : « On notera particulièrement *b ym ḥdš* « au jour de la néoménie ».

Mieux que tout autre, le savant éditeur des textes mythologiques de Ras Shamra connaît les difficultés du sujet. C'est pourquoi il s'abstient de donner même un aperçu de la grammaire d'Ugarit. Plus tard seulement il abordera cette synthèse (p. 84). D'ores et déjà les spécialistes sont à l'œuvre. La publication méthodique des documents, sous la direction de M. Schaeffer, est brillamment inaugurée. Elle permettra aux initiés qui, par les éditions de M. Virolleaud dans *Syria*, avaient déjà une mine d'informations, de pousser à fond l'étude de la langue, de la religion, de la civilisation d'une race qui a exercé une influence incontestable sur les peuples voisins et en particulier sur les ancêtres d'Israël. Les profanes seront heureux de profiter des résultats acquis et d'en tirer parti pour une meilleure intelligence de l'ancien Orient et des récits bibliques. Dans cet immense domaine, qui vient à peine de s'ouvrir à la sagacité des chercheurs, c'est par le travail collectif que la science recueillera le maximum de fruits.

30 novembre 1936.

E. Dhorme.

Arthur Ungnad. — **Subartu**. Beiträge zur Kulturgeschichte und Völkerkunde Vorderasiens. Un vol. in-8° de xi et 204 pages. Berlin et Leipzig, Walter de Gruyter, 1936.

L'auteur qui, dès 1923, a eu l'occasion de signaler le rôle historique du pays de Subartu et des Subaréens a repris la question sur des bases élargies. Après une introduction (p. 1-23), il groupe en un ensemble fort précieux tous les passages mentionnant le Subartu (p. 24-108), puis il en offre une analyse et tire ses conclusions (p. 109-201). C'est là une œuvre magistrale, principalement dans la discussion des textes ; elle jette une grande lumière sur une question difficile.

Par le fait même de son importance, les limites du Subartu sont imprécises, car à sa valeur géographique le vocable a ajouté une valeur politique. Le sumérien fournit le terme *Sagir*, *Sogir* qui, primitivement englobait l'Elam — détail à retenir par les archéologues, — puis est devenu *Subar* [1] en sumérien classique

[1] Par un processus bien connu qui de *Gubl* a tiré *Byblos*.

d'où la forme accadienne *Subar-tu*. Cela réfute l'opinion émise récemment, par les partisans de l'hypothèse khurrite, qu'il n'est pas question des Subaréens avant les rois d'Assyrie.

Hugo Winckler tirait de Subartu, le nom de la Syrie, que Nöldeke expliquait comme une abréviation du terme Assyrie. Tout en reconnaissant que le matériel est fort lacuneux, M. Ungnad (p. 126) penche pour l'opinion de Winckler.

Dès l'époque d'Akkad, le Subartu atteignait à l'ouest le pays de la Montagne des cèdres c'est-à-dire l'Amanus. Cependant l'Amurru existait déjà et paraît limiter une telle extension vers l'ouest. A l'est, le Subartu touchait au Gutium. Au sud, il se heurtait au territoire d'Eshnunna.

A côté de la valeur géographique et de la valeur politique, il nous semble qu'il faut tenir compte de la valeur ethnique des termes. Le texte Ras Shamra 1929, n° 2 le montre bien, quand il distingue, au XIV[e] siècle avant notre ère, le peuple subaréen (*'elp šbr*) du peuple khurrite (*'elp ḫry*) [1] qui avait occupé le Mitanni (M. Ungnad observe que Mitanni est un génitif) recouvrant probablement un vieux fonds de population subaréenne. Finalement, le Subartu s'identifie à l'Assyrie, ce qui répond à la définition primitive.

Précisément, le savant assyriologue montre que le chef Ušpia qui érige le temple du dieu Ašur dans la ville d'Aššur et le chef Kikia qui fonde le mur de la ville, portent des noms subaréens. Et puisque Aššur s'élevait dans une région de langue subaréenne, M. Ungnad estime qu'il serait surprenant que son nom ne fut pas subaréen. Il l'identifie avec l'ancien toponyme *ša-aš-ru*, dont on a plusieurs variantes comme *ša-aš-šu-ru* et il se demande si les Sémites n'ont pas interprété le vocable non-sémitique Šašur comme *ša-ašur* « la (ville) du (dieu) Ašur ». Toutefois, cette étymologie populaire n'est valable qu'autant que l'identité de Šašur avec Aššur est certaine.

Pour M. Ungnad les Khurrites ne représentent qu'une élite aryenne de chefs qui sont parvenus à dominer l'ancienne population subaréenne répandue sur un large territoire dont le centre serait la vallée du Khabour et non à Nuzi (Kerkouk). Ainsi les textes subaréens de Ras Shamra ne lui paraissent pas une déformation de la langue parlée par les rois mitanniens ; mais la survivance d'une langue subaréenne de l'ouest en usage à Ugarit bien avant le II[e] millénaire. Les dieux d'un texte subaréen de Ras Shamra, sur lequel M. Hrozný a le premier attiré l'attention, sont d'anciens dieux vénérés, dès une haute époque, depuis Ugarit — et même le pays anatolien de Qiawadna — jusqu'à Ninive et à Kerkouk.

De fait, ces conclusions fournissent aux archéologues l'explication des découvertes de ces dernières années, en ce qui concerne la céramique du IV[e] millénaire, répandue depuis Ras Shamra jusqu'en Mésopotamie et en Elam et même sur le plateau de l'Iran [1]. Cependant, la céra-

[1] Le même texte mentionne *'alty* qui n'est pas Chypre, comme le pense encore M. Ungnad, mais Alshé (VIROLLEAUD, *Danel*, p. 41), Alzi autrement dit l'Arzanène, qui précisément confine au Subartu et est fréquemment citée avec ce dernier (voir UNGNAD, *Subartu*, p. 124), comme c'est le cas dans le texte de Ras Shamra, ce qui est décisif pour l'identification.

[1] Voir *Syria*, VII, p. 247.

mique subaréenne est spécialement celle qui fleurit dans le pays proprement subaréen, autrement dit assyrien, et où la polychromie domine. Quant au décor, il atteint une précision géométrique rare et il offre cette particularité remarquable de réapparaître à l'époque assyrienne [1].

Le mouvement khurrite, peuple de langue voisine, s'est superposé à ce vieux fonds ; les chefs khurrites se sont répandus au IIe millénaire jusqu'en Palestine. Toutefois, M. Ungnad ne veut pas en tirer argument pour annexer la Palestine au Subartu : « Que la Palestine même, dit-il, ait été primitivement peuplée d'une population subaréenne, on ne peut encore le décider (p. 159). »

Nous ne suivrons pas M. Ungnad dans sa recherche des survivances de l'art du Subartu ; la question est moins claire et se présente d'une manière plus complexe qu'il ne l'envisage. D'ailleurs, dans le compte rendu qui suit, nous aurons l'occasion de voir intervenir, au IIe millénaire, des éléments d'une autre importance comme source d'art.

R. D.

ALBRECHT GÖTZE. — **Hethiter, Churriter und Assyrer.** Hauptlinien der vorderasiatischen Kulturentwicklung im II. Jahrtausend v. Chr. Geb. (Institut pour l'étude comparée des civilisations, série A, XVII). In-16 de 194 pages, 79 planches et 3 cartes. Oslo, H. Aschehoug (W. Nygaard) (et Paris, Les Belles Lettres), 1936.

L'excellent philologue et historien qu'est M. Albrecht Götze, met ici à la portée du public instruit les derniers progrès des études hittites au sens large et les résultats des découvertes archéologiques pour montrer comment, au IIe millénaire avant notre ère, l'action des Hittites et des Khurrites a profondément modifié la civilisation suméro-babylonienne qui, au cours du IIIe millénaire, s'était étendue sur toute l'Asie antérieure et comment, de ce nouvel état de choses, est sortie la civilisation assyrienne. Sa démonstration est menée avec une profonde connaissance du sujet et sur bien des points elle emporte la conviction.

En particulier, nous accueillons volontiers les précisions apportées sur la question hittite car, depuis longtemps, nous protestons contre l'abus du terme hittite qu'ont fait les historiens de l'art. La Cappadoce, dont l'hégémonie s'est étendue de 1900 à 1200 av. J.-C., n'a pas été génératrice d'art. Celui qui apparaît tardivement à Boghaz-Keui et à Yazili-Kaya est directement inspiré de l'art qui, au XIVe siècle, règne dans la Syrie du nord et à un degré moindre en Haute-Mésopotamie. Il est caractérisé par le goût pour les animaux fabuleux dont l'origine se trouve dans l'art sumérien du IIIe millénaire, le disque solaire ailé, le démon soutenant le ciel de ses mains, le dieu de la tempête et du combat brandissant la hache et le foudre, les dieux montés sur les animaux, les processions cultuelles, etc.

Doit-on attribuer cet art à l'influence exercée par les Khurrites, comme le pense M. Götze ? Pourquoi alors ne se manifeste-t-il pas tout d'abord dans le primitif territoire khurrite, en pleine montagne ? A priori, il est peu vraisemblable que les populations montagnardes

[1] Consulter à ce sujet *Syria*, XVI (1935), p. 388. Voir aussi le compte rendu ci-après.

de ces époques reculées, pas plus celles du lac de Van, où M. G. fixe le centre khurrite, que celles du plateau anatolien, aient été génératrices d'art, pas plus que les Kassites, qui éteignent la flamme artistique des Babyloniens. L'art qui se constitue dans la seconde moitié du II^e millénaire a son centre en Syrie, ce qui explique qu'il soit imprégné d'une part de traditions babyloniennes et de l'autre de traditions égyptiennes apportées par les Phéniciens. Le disque ailé, le dieu de la tempête sont des motifs d'origine égyptienne adoptés par les Phéniciens et transmis par eux. Nous avons signalé, il y a nombre d'années, l'importance de cet art syrien [1] ; les trouvailles faites sur le site de Ras Shamra ont accru le nombre des monuments qui en dépendent et elles ont rendu manifeste l'action des Phéniciens dans l'élaboration des représentations figurées qui ne sont pas, d'autre part, sans ressentir l'influence égéenne.

Quand, après avoir fondé le royaume mitannien, les Khurrites franchissent l'Euphrate et fournissent des chefs à nombre de villes de Syrie et jusqu'en Palestine, ils adoptent cet art dont on leur fait gloire. Leur apport le plus certain paraît être le char léger à deux roues, instrument qui les aide à asseoir leur domination. Cependant, le char à deux roues était déjà en usage chez les Sumériens de la première moitié du III^e millénaire [2].

En tout cas, un perfectionnement technique militaire ne suffit pas à déterminer un progrès en art ; on l'a bien vu quand la civilisation du bronze a sombré sous la poussée de hordes mieux armées. Le plat en or de Ras Shamra nous représente, vraisemblablement, un chef khurrite, pratiquant la chasse en char ; il eût été naturel d'y trouver une expression ou tout au moins un reflet de l'art khurrite, mais en réalité, l'artiste ugaritien a été entièrement dominé par les formules égéennes. L'art qui, au XIV^e siècle avant notre ère, se révèle à Chypre aussi bien qu'à Kerkouk a son centre dans la Syrie du nord, plus spécialement d'Ugarit à l'Euphrate.

Un autre point nous paraît important à mettre en lumière parce qu'il tend à écarter l'hypothèse que l'art khurrite, s'il a vraiment existé, a suscité l'art assyrien, c'est que, dès le IV^e millénaire, certains motifs décoratifs tenus pour spécifiquement assyriens sont déjà constitués [1]. La constance, avec laquelle le particularisme de cette région s'est affirmé, écarte que les Khurrites y aient joué un rôle culturel important. Bien avant la venue des Khurrites, l'art local a réagi sur l'art suméro-babylonien, alors tout puissant, en ce que ce dernier a adopté des motifs empruntés à un autre climat, en particulier le conifère dressé sur la montagne et accosté de bouquetins. S'il fallait avancer un ethnique pour cette population, qui a manifesté son goût dès le IV^e millénaire dans la céramique de Tell Khalaf, d'Arpatchiyah et de Ninive, nous pencherions pour celui de subaréen [2]. Submergé par la vague sémi-

[1] *L'art syrien du II^e millénaire avant notre ère*, dans *Syria*, VII (1926), p. 247.

[2] Voir le relief de Ur qu'on complète généralement d'après un fragment de Khafadjé : Woolley, *Antiquaries Journal*, VIII, pl. V et IX ; IX, pl. II ; A. Evans, *Palace of Minos*, IV, p. 814.

[1] Voir *Syria*, 1935, p. 388.

[2] Nous renvoyons sur ce point au compte

tique, au point que la langue locale disparaît devant l'accadien, cependant quelque chose du vieux fonds subsiste.

Les questions discutées par M. Götze sont, comme on le voit, d'une grande importance. On peut espérer que le prodigieux progrès des découvertes dans le Proche-Orient apportera bientôt la solution cherchée. Jusqu'ici et malgré le chaleureux plaidoyer de M. Götze, venant appuyer celui de M. Moortgat, la balance ne penche pas en faveur des Bergvölker et la primauté artistique reste à la plaine.

R. D.

S. Ronzevalle. — **Bronze libanais** (Notes et études d'archéologie orientale, 3e série, I), dans *Mélanges de l'Université Saint-Joseph*, t. XIX, p. 1-22. Beyrouth, 1935.

Dans le nouveau volume des excellents *Mélanges* de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, nous signalerons plus spécialement à nos lecteurs une étude minutieuse du R. P. Séb. Ronzevalle sur un bronze libanais (pl. I) trouvé à Sardjabâl, à l'ouest de Deir el-Qamar (Liban). Cet exemplaire rentre dans une série de bronzes de la côte syrienne, ou encore de la région de Dan, de 0 m. 24 à 0 m. 41 de hauteur où il est difficile de séparer le vrai du faux.

Nous faisons crédit au bronze de Sardjabâl ainsi qu'au bronze Tyszkiewicz et nous ne demanderions qu'à adopter la bonne opinion que le R. P., dont nous déplorons la perte, professait en faveur du bronze du Louvre que nous avons retiré des vitrines il y a nombre d'années, si le savant archéologue ne nous fournissait lui-même un argument contraire. En effet, il tient pour faux tous les bronzes déclarés, par un antiquaire syrien décédé, comme provenant d'une cachette découverte à Dan, aux sources du Jourdain. Or, cet antiquaire combattant mes doutes sur le bronze du Louvre, m'a assuré que ce dernier avait fait partie du lot de la soi-disant cachette de Dan.

R. D.

C. Bradford Welles. — **Royal Correspondence in the hellenistic Period. A study in greek epigraphy.** Un vol. in-8° de 403 pages et 12 planches. New Haven, Yale University Press, 1934.

L'ouvrage de M. Welles est depuis deux ans dans les mains de tous ceux qui s'occupent de l'histoire hellénistique. Il contient toutes les lettres des souverains hellénistiques de l'Asie et (en partie) celles des Lagides conservées sur la pierre. Les textes trouvés en Égypte sont, non sans raison, exclus; mais on regrettera l'absence des lettres des rois de Macédoine. Tous les actes reproduits, en somme 76, souvent après les nouvelles collations de l'auteur, sont accompagnés de très utiles notes historiques et philologiques. Ici, je ne signalerai que les cinq documents, touchant directement la Syrie. Ce sont no 45, la lettre de Séleucos IV à la ville de Séleucie en Piérie, publiée pour la première fois *Syria*, XIII, 255 et nos 71-72, deux lettres royales proclamant la liberté de la même ville en 109 av. J.-C. M. Welles fixe à ce propos, dans son commentaire, deux dates

rendu qui précède et que nous consacrons à l'ouvrage de M. Ungnad, *Subartu*.

de l'histoire de la ville : elle a été déclarée « sainte » vers 145, et « sainte et inviolable » avant 138 av. J.-C. Mais je ne crois pas que Welles, 72 (= Michel, *Rec. inscr. gr.* 49, 19 = W. Dittenberger, *Orient. gr. inscr.* 257, 19) soit une lettre d'envoi d'Antiochos VIII à la ville de Séleucie portant à la connaissance de celle-ci le n° 71, la lettre du même monarque à Ptolémée IX. Dans ce cas, la lettre d'envoi aurait précédé sur la pierre le document à communiquer. Or, sur la pierre le n° 71 précède le n° 72. Je crois que le dernier texte est plutôt une lettre de Ptolémée IX, approuvant la décision du roi séleucide. Une lettre d'Antiochos III de l'an 189, n° 44, est la nomination d'un grand prêtre « d'Apollon et d'Artémis, τῶν Δαιττῶν et de tous les autres sanctuaires de Daphné ». Comme le montre une inscription de Suse, le nominatif du pluriel de l'épithète divine est Δαῖτται. Quel est le sens de ce mot énigmatique Δαίττης ? Il n'a rien à voir, semble-t-il, avec l'épithète Δαιτίς d'une Artémis et d'une Aphrodite à Éphèse. Enfin, un décret séleucide (n° 70) octroie des privilèges au sanctuaire de Baetocaece (Hosn Soleiman). Je me permets de renvoyer à mon article dans l'*Aegyptus*, XIII, 349 pour explication de la forme de l'acte et à la note de R. P. Mouterde dans les *Mélanges de l'Université de Beyrouth*, XVIII, 152 pour explication des mots énigmatiques [illegible] τῆς περὶ [illegible] dans le texte du document.

E. BICKERMAN.

CANTINEAU. — **Inventaire des Inscriptions de Palmyre**, fasc. 8 (*suite*). Le dépôt des antiquités. In-8° de 97 pages. Beyrouth, Imprimerie catholique, 1936.

M. Cantineau continue à publier son utile recueil. On trouvera dans ce nouveau fascicule les textes conservés au dépôt des antiquités de Palmyre, textes palmyréniens de fondation de sépulcres familiaux et de statues ou reliefs funéraires. M. H. Seyrig y a joint quelques textes funéraires latins et des textes funéraires grecs chrétiens du même dépôt.

I. **Phyllada tou meghalou Alexandrou**, avec une introduction historique par A. A. PALLIS. 1 vol. In-4° de 164 pages et 30 figures dont un frontispice en couleurs. Athènes, 1935.

C'est l'histoire légendaire du conquérant macédonien d'après les sources musulmanes, rapprochée du roman grec dérivant du Pseudo-Callisthène, et illustrée par la miniature persane, que nous donne, dans une belle édition, M. A. A. Pallis.

On sait que les poètes persans Firdousi, au x° siècle, et Nizami, au xii°, ont chanté la geste d'Alexandre ; mais l'affabulation a été poussée jusqu'à faire du héros grec un musulman et un Persan, hommage que le fils de Philippe n'aurait peut-être pas jugé excessif, étant donnée la politique de fusion des civilisations hellénique et perse qu'il avait poursuivie. Même son nom, dont la première syllabe a été prise pour l'article arabe *al*, est tronqué en *Iskender*.

Le texte du roman grec [1] d'Alexandre

[1] [illegible] MILLER a présenté une savante étude sur les versions grecques du roman.

est donné d'après une édition de Venise, du XVII^e siècle, parue en fascicules, ce qui explique le titre.

M. Pallis compare dans ses prolégomènes, les versions orientales avec le texte grec et discute, avec beaucoup d'érudition, les divergences et les questions qu'elles soulèvent, en particulier au sujet du feu grégeois et de la muraille construite contre Gog et Magog.

L'illustration n'est pas la partie la moins intéressante de ce volume [1]. Malheureusement les miniatures qui se rapportent à Alexandre ne se distinguent en rien des autres peintures persanes, le mythe musulman et son iconographie étant complètement en marge de l'histoire ; aussi l'opposition est-elle violente avec les quelques effigies grecques authentiques, reproduites.

Les figures, nombreuses, sont particulièrement soignées sur les planches hors texte, au nombre d'une dizaine, et font honneur à la maison Pyrsos. Mais une particularité confère à ce livre un intérêt spécial pour les études sur la miniature musulmane, c'est qu'une partie de son illustration, d'après les collections du Musée du Vieux Sérail de Stamboul, est inédite.

De ce nombre sont les figures 6 et 10, qui toutefois semblent appartenir à un manuscrit qui avait été prêté à l'Exposition d'art persan de Burlington House de 1931 (532 C. du Catalogue), ce qui les daterait, non du XIII^e siècle, mais de 1330.

A. Sakisian

PÉRIODIQUES

Du Mesnil du Buisson. — **Inventaire des inscriptions palmyréniennes de Doura** (*Revue des Études sémitiques*, 1936, p. XVII suiv.). — M. du Mesnil du Buisson publie ici la première partie d'un inventaire dont je ne saurais malheureusement juger les mérites épigraphiques et philologiques, mais qui rend grand service en réunissant une série de textes très curieux, et en grande partie inédits. Je note parmi ceux-ci :

1. Dédicace d'un sanctuaire à Bêl et Iarhibôl, datée de 32 av. J.-C., ce qui en fait le plus ancien texte palmyrénien connu. Il faut attendre la publication du sanctuaire lui-même pour juger si vraiment un sanctuaire de Bêl et de Iarhibôl peut être mis en relation avec un culte funéraire. Le fait semble unique, et, jusqu'à preuve du contraire, rencontrera sans doute beaucoup de scepticisme. — 2. Inscription tracée sur un vase, et mentionnant peut-être Bêl et Arsou. — 20. Dédicace à Ashérou et Saad, génies. Ces deux divinités se rencontrent dans les temples de la Palmyrène du Nord, fouillés par M. Schlumberger, et y portent le même titre, ce qui paraît confirmer la lecture. Saad, tout au moins, est un dieu arabe bien connu. — 21. Dédicace à Asher. — 23. Dédicace bilingue à Baalshamin (Zeus Kyrios), datée de 32 après J.-C. — 25. Inscription peinte sur une fresque

dans son article sur l'*Ascension d'Alexandre*, *Syria*, 1923, p. 85.

[1] L'article de Gabriel Millet reproduit des miniatures sur l'ascension d'Alexandre, d'après le roman français, tandis que F. Macler a donné l'iconographie de la version arménienne dans son *Enluminure arménienne profane*, Geuthner, 1928.

représentant un banquet, et où les banqueteurs sont recommandés à la bénédiction de Bêl, Iarhibôl, Aglibôl et Arsou. L'association d'Arsou à la triade de Bêl est fort intéressante, et je crois qu'elle fera reconnaître Arsou dans le dieu casqué qui est adjoint à cette triade dans une fresque de Doura et sur un relief de Palmyre (cf. *Syria*, XIII, 1932, p. 195, où je suis resté dans le doute; et p. 260, note 3, où il semble bien qu'il s'agisse du même dieu). — 28-32. Dédicaces aux Gads de Palmyre et de Doura, sur les bas-reliefs déjà bien connus du « fondouk » des Palmyréniens. — 33. Dédicace à Iarhibôl, gravée sous une image où je me refuse à reconnaître un autre dieu qu'Aglibôl. Ce même dieu, avec les mêmes attributs, figure sur un médaillon de la collection Froehner, avec une dédicace à Baalshamîn, qui ne l'identifie pas davantage à celui-ci (cf. *Syria*, XIV, 1933, p. 247, note 4). Une image dédiée à une divinité ne représente pas nécessairement cette divinité, et les cas que je viens de citer, où la même figure est dédiée à deux dieux distincts, sont typiques. — 34. Dédicace à Nébo, gravée au-dessous d'un dieu long-vêtu, lauré, dans lequel je ne puis reconnaître qu'Apollon citharède. M. du Mesnil estime qu'il tient une tablette : j'y vois une cithare, que le dieu touche de son plectre. Une tessère palmyrénienne représente justement Nebo dans cet attirail, et le nom du dieu y est inscrit en légende, non en dédicace, ce qui rend l'identification certaine. On sait, d'ailleurs, que le nom d'Apollon remplace régulièrement celui de Nébo dans les traductions grecques de noms théophores sémitiques : Apollinaris-Barnebo, etc.

Henri Seyrig.

Orientalistische Literaturzeitung, octobre 1936. — K. Galling, *In der Werkstatt des Hephaistos von Ugarit*, tente de préciser les opérations de Hiyn, Hasis dans II AB, I, 24 et suiv. Bon rapprochement de II AB, V, 12 [illegible] *Rois*, VIII, 12 [illegible] et divers. *La cinquième — et la sixième — campagnes de Fouilles à Ras Shamra* (Otto Eissfeldt : die Textveröffentlichungen, die zumeist Virolleaud zu verdanken sind, verdienen hohes Lob). A. de Boucheman, *Matériel de la vie bédouine* (W. Heffening). Theodor Wiegand, *Milet* : III, 4. *Das islamische Milet* (Fr. Taeschner).

Idem, novembre 1936. — J. Schleifer, *Zu Sobhys General Glossary der Dahira*. Comptes rendus : P. Sattler et G. von Selle, *Bibliographie zur Geschichte der Schrift bis in das Jahr 1930* (H. Jensen : travail méritoire et riche collection de 3.000 numéros ; un supplément est fort désirable, car depuis 1930 d'importants travaux ont vu le jour, notamment sur les hiéroglyphes hittites, l'écriture de Mohenjo-Daro, celle de Ras Shamra et l'écriture runique). Vasiliev, *Byzance et les Arabes*, t. I et E. Honigmann, *Die Ostgrenze des Byz. Reiches*, *ibid.*, t. III (H. v. Mzik). H. Frankfort, *Oriental Institute Discoveries in Iraq*, 1933-1934 (Douglas Van Buren : interesting and important material).

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Congrès international des Sciences préhistoriques et protohistoriques, deuxième session, Oslo, août 1936. — Quatre cents archéologues environ, appartenant à plus de 30 nations, ont participé au deuxième

Congrès International des Sciences pré- et proto-historiques. Nous résumons quelques communications qui nous paraissent de nature à intéresser plus particulièrement les lecteurs de *Syria*.

M. M. E. L. Mallowan étudiant *The Origin of Asiatic Painted Wares* a esquissé une vue d'ensemble sur les différentes catégories de céramique peinte récemment mises au jour dans les tells anciens de la Haute-Mésopotamie et de la Haute-Syrie, notamment celles qu'il avait lui-même découvertes à Tell Arpachiyah et Tell Chaker Bazar. Si l'origine ou les origines de ces remarquables productions céramiques restent encore obscures, du moins M. Mallowan a-t-il pu délimiter leur extension géographique. Elle s'étendrait depuis le littoral syrien à l'ouest jusqu'à la vallée de l'Indus à l'est. A l'intérieur de cette vaste région on distingue plusieurs familles de poterie peinte présentant certains caractères communs, celle du IV^e millénaire de la Syrie septentrionale et de la Haute-Mésopotamie culminant dans la céramique polychrome d'Arpachiyah, de Chaker Bazar, de Tell Halaf, de Jerablus-Karkémish et de Ras Shamra étant une des plus caractéristiques.

M. Unvala présente quelques remarques sur la succession des différents styles céramiques de Suse. Il nous semble pourtant qu'il n'y a pas lieu de mettre en doute la séquence telle que la plupart des spécialistes l'admettent actuellement. Le regretté Edmond Pottier, peu avant sa mort, l'avait précisée en se fondant sur les observations de M. Contenau au Tépé-Giyan : le style I *bis* est le plus ancien, précédant I et II.

Nous-même avons exposé la structure stratigraphique des couches inférieures de Ras Shamra et la question de la date de la céramique peinte des hautes époques, question qui avait été délibérément écartée des précédentes discussions. — Trois niveaux céramiques importants, et nettement distincts, ont été observés. Le plus ancien, le niveau V, entre 16 mètres et 17 m. 50 de profondeur, immédiatement superposé au roc naturel, contient une céramique sans peinture. D'aspect primitif, elle s'apparente à la céramique mise au jour par M. Mallowan dans les plus anciennes couches de tell Chaker Bazar, ainsi qu'à celle, qui, à Tell Halaf, repose sous la « Prachistorische Buntkeramik » de M. von Oppenheim. L'outillage en pierre de ce niveau présente une technique de taille fort habile et invite à considérer le V^e niveau de Ras Shamra comme appartenant à l'époque néolithique.

Dans le niveau immédiatement superposé, le IV^e, entre 12 mètres et 16 mètres de profondeur, apparaît une belle céramique peinte dont les spécimens les plus caractéristiques se révèlent être identiques à la poterie peinte mise au jour dans une série de tells proto-historiques de la Syrie septentrionale, de la Haute-Mésopotamie et du plateau iranien voisin : Karkémish, Tell Halaf, Tell Arpachiyah, Tell Chaker Bazar, Samarra et Tépé Moussian. Certains vases des couches inférieures de ce niveau sont à rapprocher de la céramique peinte énéolithique de Chypre et de celle de la Thessalie, notamment celle de la Tsani Magouli et Tsangli.

Au IV^e millénaire le littoral de la Syrie du Nord se rattachait donc à une civilisation étonnamment développée ayant eu, de toute apparence, son centre dans

la vallée supérieure de l'Euphrate et du Tigre. Grâce à sa situation géographique, Ras Shamra, d'autre part, a dû être en relation dès cette époque par delà la mer et les îles, Chypre notamment, avec l'Europe sud-orientale.

Vers la fin du IV^e millénaire l'apparition à Ras Shamra de la céramique peinte du style d'el-Obeid tardif et de Jemdet Nasr, caractérisant le niveau III (entre 7 m. 50 et 11 mètres), celle qui supplanta la poterie polychrome du style d'Arpachiyah et de Tell Halaf, semble être la conséquence d'une montée vers le Nord-Ouest des influences mésopotamiennes, préparant le terrain aux conquêtes qu'illustreront les premiers rois du début de l'époque historique.

Dans la vallée inférieure des deux grands fleuves, la céramique peinte du style d'El-Obeid et de Jemdet Nasr fut abandonnée avant le début de la première dynastie d'Our, vers 3000. Nous ignorons encore s'il en était de même à Ras Shamra ; cependant, le fait que d'épaisses couches formées d'une poterie grossière ou, par endroits, presque stériles, s'intercalent entre les strates de la céramique peinte du niveau III et la base du niveau II fixée par de nombreux monuments au XXI^e siècle, indique que cette céramique avait cessé d'être employée à Ras Shamra bien avant le milieu du III^e millénaire.

M. B. FILOW rappelant que l'armement thrace était fameux dès le temps d'Homère, a passé en revue un certain nombre de trouvailles bulgares de l'âge du bronze, présentant des affinités avec les produits de l'industrie mycénienne. Les vases en métal précieux du trésor bien connu de Wultschitren, en Bulgarie septentrionale, seraient parents des canthares et des poisselles de la IV^e tombe à fosse de Mycènes. De même la grande tombe encore inédite à deux chambres funéraires avec voûte en encorbellement munie d'un dromos long de 20 m., trouvée au Maltépé (?) et datant du XV^e siècle av. J.-C., refléterait l'architecture funéraire mycénienne. D'après M. Filow les traditions mycéniennes auraient survécu très longtemps en Thrace grâce à une relative stabilité du fonds ethnique. Il en conclut que la civilisation mycénienne doit y être très ancienne. Sans que le conférencier l'ait lui-même exprimé, on eut l'impression qu'il placerait volontiers en Bulgarie un des foyers de la civilisation mycénienne, ce qui ne pouvait manquer de provoquer une discussion assez animée.

On fit remarquer que si la Bulgarie méridionale a gravité vers le monde méditerranéen, le barrage des Balkans s'opposait à la pénétration vers le nord du pays des influences en provenance du sud. D'autre part, d'après M. R. Vulpé, l'architecture de la tombe à tholos de Maltépé (?) ne prouverait pas une persistance des traditions mycéniennes, mais aurait été introduite en Bulgarie par les guerriers grecs à l'âge du fer.

M. R. W. HUTCHINSON présenta une étude comparative des haches d'apparat ou haches de combat du monde égéen (*Aegean battle-axes*). La ressemblance entre certaines de ces pièces et des haches hongroises serait attribuable à des influences européennes, voire nordiques, sur l'armement dans les régions méditerranéennes. M. Menghin s'opposa à cette théorie en insistant sur le fait que les haches de combat de provenance nordique, auxquelles il avait été fait allu-

sion, sont plus récentes que celles de l'Égée. M. Gordon Childe contesta lui aussi l'origine nordique de ces types d'armes.

Dans sa communication *Neolithic discoveries in Cyprus*, M. P. Dikaios signala les résultats de ses recherches, si activement poussées, dans les gisements chypriotes les plus anciens actuellement connus. Il les divise en deux catégories. D'une part, ceux qui n'ont pas livré de céramique, mais seulement des vases en pierre, comme Petra tou Limniti et Phrenaros fouillés par M. Gjerstad, et Khirokitia récemment exploré par M. Dikaios lui-même. D'autre part, les stations comme Lapithos, Kythrea et surtout celle d'Erimi où M. Dikaios a fait une récolte particulièrement riche de belle céramique peinte en rouge et rouge-brun sur un épais engobe de couleur blanc-ivoire ou rosé, sont attribuées par lui au néolithique récent. M. Dikaios estime que ce néolithique récent s'est singulièrement attardé et descend au IV^e millénaire. M. Gjerstad, indépendamment, était arrivé à la même conclusion. A cette époque, l'usage des objets en cuivre était déjà répandu dans les pays voisins de l'île, notamment dans ceux du littoral syro-palestinien. Vouloir attribuer à l'époque néolithique la céramique peinte de Chypre si brillamment représentée à Erimi, site qu'on pourrait choisir comme station éponyme, cela reviendrait à dire que la civilisation chypriote durant le IV^e millénaire avait été considérablement en retard sur celle des régions avoisinantes. Pour notre part, nous ne nous permettrions pas de l'admettre. D'ailleurs, M. Dikaios a trouvé au milieu des couches d'Erimi une sorte de crochet façonné en cuivre, ce qui trancha la question. La céramique peinte de Chypre du type d'Erimi est à classer à l'énéolithique.

Mlle Élisabeth de Manneville fit une communication sur la statuaire préhistorique, l'architecture et la céramique à Malte. Dans son exposé, illustré de nombreuses projections, elle rappela utilement l'importance de l'île aux époques pré- et proto-historiques. Pour diverses raisons, dont M. Chr. Hawkes se fit l'écho dans la discussion, les pré-historiens s'étaient quelque peu détournés de l'île, où les recherches donnaient l'impression de piétiner sur place.

M. J. L. Myres, président de la séance, rappela les efforts du sous-comité des recherches dans l'Ouest méditerranéen.

Les communications de MM. S. A. Kansu et R. O. Arik firent connaître le résultat des fouilles entreprises en septembre et novembre 1935, sous le patronage de la commission historique turque, au Huyuk près d'Alaça (Vilayet Çorum). Dirigées par M. Hamit Zubeyr Koşay avec le concours de M. Remzi O. Arik, ces recherches aboutirent à une découverte d'exceptionnelle importance. Sous une couche épaisse de 6 m. contenant dans sa première moitié des objets ottomans, dans la seconde des antiquités romaines, phrygiennes et hittites, on mit au jour entre 6 et 8 m. de profondeur une couche préhistorique dont la céramique se rattache à celle d'Alishar I et d'Ahlatlibel. Dans ce niveau trois grandes tombes superposées avaient été installées. Le mobilier étonnamment riche, comprenait une cruche, une coupe, un diadème et des bijoux en or, de grandes plaques ajourées avec représentation du

svastika, des figurations de cerfs et de bœufs en argent et en bronze incrusté d'argent, de taille exceptionnelle, faisant probablement partie d'une garniture de char. Le style de ces animaux dont l'un, avec son tenon, mesure plus de 40 cm de hauteur, rappelle tantôt des bronzes du Caucase, tantôt les figurations d'animaux sur les passe-guides d'Our. L'*Illustrated London News* (21 sept. 1935), et l'*Archiv für Orientforschung*, 1936, p. 98, ont publié un des taureaux en argent (début du IIe millénaire), recueilli au même endroit avant les fouilles systématiques. Parmi les autres objets, il y avait deux armes votives, manifestement trop grandes et trop pesantes pour avoir servi, dont la forme rappelle celle des soi-disant poignards chypriotes à lame percée et courte soie massive, recourbée, trouvés à Troie. Comme pièces importantes pour la datation de l'ensemble il y a encore des éléments de collier en or faits de deux paires de spirales opposées reliées par un petit tube, analogues à ceux trouvés à Troie, et récemment par M. Parrot, à Mari, ainsi qu'une épingle également en or à tête formée de palettes disposées en rayon, semblable à certaines épingles en argent trouvées dans le niveau II de Ras Shamra.

M. Arik au cours de sa minutieuse présentation du mobilier funéraire mentionna également des squelettes d'animaux, dont l'un avait un anneau en métal placé entre l'os nasal et le maxillaire supérieur. Il s'agit sans doute des bêtes ayant tiré le char et qu'on aurait dirigées au moyen de rênes attachées à un anneau passé dans la lèvre supérieure ou dans la cloison des naseaux à la manière des équidés sur la mosaïque en nacre de Mari (cf. PARROT, *Fouilles de Mari*, *Syria*, 1935, fig. 10).

Ces tombes qu'on est tenté d'appeler royales à cause de la richesse de leur mobilier funéraire, remonteraient, si nous avons bien compris M. Arik, à l'époque énéolithique. Après les projections et l'examen de certaines pièces que M. Hamid Zubeyr Koşay nous montra à Ankara et nous fit présenter au Musée d'Istanbul en juin dernier, nous ne pensons pas qu'on puisse dater ces tombeaux antérieurement au IIIe millénaire. Cependant, avant de se faire une opinion définitive, il convient d'attendre la prochaine publication de cette belle découverte annoncée dans *Türk Tarih, Arkeologya ve Etnografya Dergisi*, vol. III.

M. S. A. KANSU exposa le résultat de l'examen anthropologique des squelettes trouvés dans ces tombes : il s'agit d'individus de taille moyenne (1 m. 60-1 m. 64) aux crânes nettement brachycéphales. M. Vallois et le professeur Pittard insistèrent sur la pénurie de nos connaissances concernant l'anthropologie des peuples anciens de l'Asie Mineure, ce qui complique l'étude raciale des Hittites. Actuellement la population est surtout dolichocéphale, les minorités brachycéphales étant localisées dans les régions montagneuses.

C. F. A. SCHAEFFER.

Le Gérant : PAUL GEUTHNER

4116-37. — Tours, Imprimerie ARRAULT et Cie.

LES FOUILLES DE RAS SHAMRA-UGARIT

HUITIÈME CAMPAGNE (PRINTEMPS 1936)

RAPPORT SOMMAIRE [1]

PAR

CLAUDE F.-A. SCHAEFFER

Nos recherches ont duré du début du mois de mars jusqu'à la fin du mois de mai 1936. Elles ont été facilitées grâce au concours que les autorités civiles et militaires en Syrie ont, de nouveau, prêté à la mission. Nous tenons à remercier particulièrement M. Henri Seyrig, directeur du Service des Antiquités, M. le général Huntziger, commandant supérieur des troupes du Levant, et M. Schoeffler, gouverneur de l'État de Lattaquié. Nous sommes également reconnaissant à M. le chef de bataillon Delattre, commandant d'armes à Lattaquié, à M. Badih el Khazen, directeur des travaux publics, à M. le commandant Charollais, conseiller technique auprès du Gouvernement de Lattaquié, et à M. Benoist, directeur des services financiers et fonciers, pour leur appui sur place. Des photographies par avion de nos divers chantiers de fouilles, exécutées par M. le capitaine Petit (pilote adjudant-chef Gaudichon), sur ordre de M. le colonel Lhermite, commandant les forces aériennes du Levant, ont été très précieuses pour nos travaux de relevé et de reconnaissance du terrain.

Subventionnée par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, le Conseil des Musées Nationaux et le Ministère de l'Éducation Nationale, la Mission, à laquelle le Gouvernement de Lattaquié accorda son aide effective, occupa une moyenne de 200 ouvriers, pendant toute la durée des recherches. Le temps a favorisé nos travaux ; les dernières pluies d'hiver s'arrêtèrent relativement tôt, tandis que la température du commencement d'été fut clémente.

[1] Un résumé de ce rapport a été lu le 24 juillet 1936, devant l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. Il fait suite aux rapports sur les sept précédentes campagnes : *Syria*, X, 1929, p. 285-297 ; XII, 1931, p. 1-14 ; XIII, 1932, p. 1-27 ; XIV, 1933, p. 93-127 ; XV, 1934, p. 105-136 ; XVI, 1935, p. 141-176 ; XVII, 1936, p. 105-149.



M. Georges Chenet, notre fidèle compagnon depuis sept ans, retenu à son foyer par une fièvre paludéenne tenace, contractée pendant la campagne de 1935, n'a pas pu rejoindre la mission.

Comme l'an dernier, M. Jean de Jaegher et M. Paul Pironin, architectes, assuraient les relevés des constructions mises au jour et aidaient à la surveillance sur les chantiers de recherches.

I. — Le plan de la Ville basse.

Afin de poursuivre le dégagement de la ville du niveau I, celle de l'Ugarit phénicienne et mycénienne des XV[e] au XII[e] siècles, trois chantiers furent mis en action sur le tell, cf. le plan, pl. XXVI, A, B, C.

Voici quelques indications complémentaires relatives au plan des quartiers de la ville occupant l'extrémité nord-est du tell.

Au rempart était adossé, de l'intérieur, une file de spacieuses maisons privées. Elles avaient une sortie sur le rempart au pied duquel s'étendaient les jardins de la ville des deux côtés du nahr[1]. Au sud, leurs portes s'ouvraient sur une rue orientée est-ouest, parallèle à l'enceinte et que nous appellerons, rue du Rempart, pl. XXVI, B. Entre cette rue et le pied de l'acropole s'étendait une autre rangée de maisons privées, plus profondes et séparées par des rues ou des impasses orientées nord-sud. L'une, rejoignant perpendiculairement la rue du Rempart, a été dénommée par nous : rue de la Harpe, puisque c'était dans une des maisons attenantes que nous avons trouvé, en 1935, la belle arme reproduite dans notre précédent rapport[2].

II. — Le Tell préhistorique.

La pente de l'acropole ne porte aucune construction. Ses couches supérieures se composent de terre fine, ce qui fait supposer qu'il y avait une ceinture de jardins entre la ville inférieure et la ville haute. Vers le bas de la

[1] Cf. nos observations dans le rapport de la cinquième campagne, *Syria*, XV, 1934, p. 108.

[2] Cf. *Syria*, XVII, 1936, pl. XVIII, 4.

pente nous mîmes au jour dans le chantier A, pl. XXVI un solide mur légèrement courbe dont la construction à profil incliné rappelle nettement le mur dégagé en 1933 à la base extérieure du rempart[1]. La suite des fouilles nous dira s'il s'agit ici d'un ouvrage de défense ou simplement d'un mur de soutènement destiné à éviter les glissements de terre sur cette pente fortement déclive.

Nous avions déjà observé pendant nos précédentes campagnes que sur cette pente les couches des III^e et IV^e millénaires, farcies de fragments de vases peints du type de Jemdet Nasr et d'El Obéid, affleurent la surface. Il n'y a plus de doute maintenant que cette déclivité représente la pente nord de l'ancien tell préhistorique qui était sensiblement de moindres dimensions que le tell actuel. Toute la partie de la vaste colline constituant la terrasse au pied septentrional de l'acropole ne doit sa formation qu'à l'accroissement d'Ugarit à partir du niveau II, c'est-à-dire à partir du début du deuxième millénaire[2].

A cette époque aussi remonte la construction du rempart. Son orientation a déterminé le tracé des rues qui a été maintenu jusqu'au temps de la ville mycénienne du niveau I, lorsque l'ouvrage n'avait plus de valeur défensive[3]. Le plan de la ville basse, tel qu'il apparaît sous nos fouilles reflète donc sensiblement le plan d'Ugarit du niveau II, celui du Moyen Empire. Ainsi s'explique certaines superpositions observées entre des bâtiments ou des tombes des deux niveaux.

III. — Le plan de la Ville haute.

Des constatations analogues ont été faites dans les quartiers sur l'acropole. Ici, également, les maisons sont construites le long de rues parallèles orientées d'Est en Ouest et divisées en quartiers par des rues ou impasses orientées nord-sud. Les deux grands temples phéniciens dégagés dans cette partie de la ville, dédiés l'un à Baal, l'autre à Dagon[4], se logent très exactement dans ce plan urbain. Leur fondation, nous l'avions constaté l'an dernier, remonte

[1] Cf. le rapport de la cinquième campagne, dans *Syria*, XV, 1934, p. 108 et pl. XI, 1.

[2] Que la ville s'appelât Ugarit dès le début du II^e millénaire un texte de l'époque d'Hammourabi mentionnant un « homme d'Ugarit » trouvé à Mari, le prouve. Cf. A. Parrot, *Les fouilles de Mari*, dans *Syria*, XVIII, 1937, p. 74, note 1.

[3] Cf. nos observations dans rapport de la septième campagne, dans *Syria*, XVII, 1936, p. 146.

[4] Cf. notre rapport de la sixième campagne, dans *Syria*, XVI, 1935, p. 155.

au temps du Moyen Empire. La ville mycénienne sur l'acropole a donc également épousé le plan de l'Ugarit phénicienne du temps des Senousrit et des Aménophis. Ses quartiers serrés, traversés par des ruelles parallèles, ses maisons composées de nombreuses pièces et d'une courette intérieure, supposent une population très dense. Les toits étaient formés par des terrasses horizontales, faites de terre comprimée, cela est prouvé par les nombreux rouleaux en pierre que nous trouvons parmi les ruines (fig. 2). Dans les maisons dégagées pendant cette campagne (chantiers B et C, pl. XXVI), l'habitation proprement dite se trouvait au premier étage. Il n'en subsiste que les escaliers en pierre, parfois avec palier de repos, derrière lesquels était discrètement logé le cabinet. Les nombreuses chambres et pièces du rez-de-chaussée, à en juger d'après les trouvailles, étaient destinées aux logements des serviteurs. On y conservait aussi les provisions ou les marchandises. Dans l'une, en effet, huit pithoi, hauts de plus d'un mètre, étaient encore alignés, pl. XX, 3. D'une autre pièce, nous retirâmes une sorte d'étiquette en terre cuite de forme triangulaire portant l'empreinte d'un cylindre ainsi qu'une inscription en cunéiformes accadiens mentionnant une quantité de blé [1]. Il y avait là aussi des ateliers et des comptoirs où des artisans et des artistes vaquaient à leurs occupations. L'un d'eux était sculpteur. Sa dernière œuvre, la stèle reproduite pl. XVII, était restée sur place inachevée. Il n'y avait pour la terminer qu'à finir de creuser le champlevé au centre du panneau [2], puis à polir les creux et le cadre de la stèle.

IV. — La stèle de l'hommage au dieu El (?)

Faite d'un bloc de serpentine altérée, apportée des montagnes, la stèle figure un officiant en exercice devant une divinité (fig. 1). Assis sur un trône richement orné, copie fidèle des fauteuils d'apparat du temps du Nouvel Empire, le dieu porte le costume syrien des personnages de marque, telles que les peintures égyptiennes des XVIII[e] et XIX[e] dynasties le représentent et se composant

[1] Cf. la note de M. E. Dhorme, à la suite de ce rapport. A comparer aux étiquettes trouvées pendant la cinquième campagne, et publiées en appendice à notre rapport, dans *Syria*, XV, 1934, figure 8, p. 134, par M. Ch. Virolleaud.

[2] Dans l'angle formé par les bras levés du personnage assis et le giron, le creux du champlevé n'est pas entièrement terminé.



Stèle figurant une offrande au dieu El. Haut. 1 m,47

RAS SHAMRA-UGARIT

d'une longue chemise dont les plis tombent jusqu'aux chevilles. Au dessus



FIG. [illegible]. — Stèle à l'offrande au dieu El (S. [illegible], pl. XVII). (Dessin de A. Schaeffer-Boehling.)

d'elle, est ajustée une bande d'étoffe faisant deux fois le tour des hanches

retenue à la taille par une ceinture [1]. Les épaules sont couvertes d'un châle formant pèlerine ouverte par devant, par où passent les bras. Le sculpteur n'a marqué le raccord du bras avec l'épaule gauche que par une ligne très fine indiquant le pli du châle ou sa transparence [2]. La double ligne striée faisant le tour du cou représente soit un collier, soit l'encolure brodée du vêtement [3]. Les pieds, apparemment nus, reposent sur un tabouret. La coiffure, en forme de tiare tripartite a une certaine ressemblance avec la couronne égyptienne qui caractérise Osiris. A sa base, deux grandes cornes naissent du front ou plutôt de la tempe gauche de la divinité [4]. A la partie postérieure de la tiare, c'est un ruban ou une mèche de cheveux, qui tombe sur l'épaule et le dos du dieu. Sa figure, vue de profil, montre des traits nettement sémitiques caractérisés par un gros nez tombant attaché à un front fuyant, des lèvres bien dessinées, de grands yeux coupés en amande. La lèvre supérieure est garnie d'une petite moustache dont les pointes descendent sur la grande barbe soigneusement frisée à pointe avancée, qui cache le menton. De sa main gauche levée, aux paumes tournées à l'extérieur [5], le dieu esquisse le geste d'accueil ou de bénédiction, tandis que dans la droite avancée, il tient un objet en forme de cône renversé duquel s'élève un autre cône de plus petite dimension. Cela pourrait être une fleur stylisée, mais, vues ses dimensions, nous proposerions plutôt d'y reconnaître un brûle-encens en forme d'une écuelle conique. Les dépôts votifs retrouvés à Ras Shamra nous en ont livré de très nombreux exemplaires présentant parfois encore, au fond du creux, les traces du feu [6]. La pointe surmontant le bord du vase, sur notre

[1] Le même vêtement est porté par l'un des Syriens captifs figuré sur les plaquettes émaillées du palais de Ramsès III à Medinet-Habou, cf. G. Maspero, *Ars Una, Histoire générale de l'Art, Égypte*, pl. II, et du même, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, II, p. 152.

[2] Sur ce châle formant pèlerine, cf. Maspero, *Hist. anc.*, II, p. 151 et p. 111. Le même vêtement est porté par l'un des envoyés de Retenou sur la fresque d'une tombe de Thèbes datée vers 1500, British Museum, n° 37991 et Maspero, *loc. cit.*, p. 283, première figure à gauche du registre inférieur.

[3] Sur ce détail, voy. l'une des plaques de Medinet-Habou dans Maspero, *loc. cit.*, pl. II, deuxième figure à gauche.

[4] Ayant figuré les cornes de face, l'artiste était obligé de les faire sortir de la tempe au lieu du front.

[5] L'artiste semble avoir fait confusion et inverti les mains par rapport aux bras.

[6] Dans ces dépôts les brûle-encens sont souvent réunis en grand nombre, fig. 3. Nous supposons que ces récipients ayant servi au culte devaient être soustraits à tout usage profane, et c'est pour cette raison qu'on les enterrait.







[illegible]

RAS SHAMRA-UGARIT



stèle, serait alors une stylisation de la flamme ou de la fumée que dégage la braise odoriférante[1].

Devant la divinité se tient debout un personnage vêtu d'une longue robe serrée à la taille par une ceinture. Il est coiffé d'une haute tiare ornée à la partie frontale de l'uraeus, ressemblant à la couronne blanche des pharaons d'Égypte. Elle se termine par un large couvre-nuque et un fanum tombant jusque sur le dos. Dans la main gauche, le personnage tient une œnochoé de forme élancée apparemment en métal. Nous n'en avons pas l'exact équivalent parmi les vases en terre cuite trouvés jusqu'ici à Ras Shamra. Dans la droite, il lève vers le dieu un objet rituel en forme de sceptre à tête recourbée. Au-dessus des deux personnages est figuré le disque ailé gravé d'une étoile à huit branches[2], les ailes touchant d'un côté à la coiffure de l'officiant, de l'autre à la tiare du dieu.

La stèle étant anépigraphe, nous sommes pour l'identification de la divinité et de l'officiant, réduit à des hypothèses. Pour ce qui est de la divinité, il faut, à notre avis, renoncer à la considérer comme étant Ba'al. Ce dieu, dont les textes de Ras Shamra nous rapportent l'humeur combative est figuré sur les nombreux monuments d'Ugarit sous les traits d'un homme plutôt jeune, toujours debout, portant un casque ou une tiare ayant la forme de la couronne de la Basse Égypte. Ses attributs sont la foudre ou la lance et la massue brandie au-dessus de la tête. Or, le dieu sur notre stèle est assis et visiblement d'âge mûr. Il a l'air accueillant, à la fois paternel et majestueux. Nous sommes tenté d'y reconnaître le grand dieu El, celui qui, dans les textes de Ras Shamra est qualifié de roi, père des années[3]. Placé en tête du panthéon phénicien, El, qu'on appelle le sage[4], accorde aux autres dieux la sagesse et l'éternité[5]. Comme le rappelle M. Dussaud, les auteurs anciens, notamment

[1] On retrouve un encensoir analogue entre les mains de Ramsès II officiant devant Horus, sur un bas-relief de son temple funéraire. Cf. Lepsius, *Denkmäler*, Abt. III, pl. 167. Reproduit aussi dans F. Vigouroux, *Dictionnaire de la Bible*, Paris, 1926, t. II, p. 1778, fig. 565. Pour la stylisation de la flamme en pointe au-dessus de l'encensoir, cf. les candélabres figurés sur les stèles votives de Carthage. G. Perrot et Ch. Chipiez, *Histoire de l'Art*, t. III, p. 134, fig. 82-83.

[2] Analogue à l'étoile sur les pendeloques en or, pl. XVIII.

[3] Ch. Virolleaud, *Un poème phénicien de Ras Shamra*, dans *Syria*, XII, 1931, p. 198.

[4] Ch. Virolleaud, *Un nouveau chant du poème d'Aleïn-Baal*, dans *Syria*, XIII, 1932, p. 138 et 139.

[5] D'après Dussaud, *Le sanctuaire et les dieux phéniciens de Ras Shamra*, dans *Rev. de*

Philon de Byblos, confirment la prééminence d'El et ils s'accordent à lui reconnaître un caractère solaire très net, le comparant au Kronos des Grecs [1]. Précisément, la scène sur notre stèle se passe sous l'emblème du disque solaire ailé. Peut-être faut-il conclure de la présence des cornes fixées à la coiffure du dieu à une parenté entre lui et le dieu Ba'al qui porte, lui aussi, des cornes et des cornes de taureau [2], avec lesquelles, suivant l'expression même du poète de Ras Shamra, il terrasse et déchire ses adversaires [3]. Mais le même texte nous apprend [4] que El, également, prenait parfois la forme d'un taureau, appelé Shor-El, le Taureau-El, et ce fut sous cette hypostase qu'il semble s'être uni à Acherat-de-la-Mer, la grande déesse de Ras Shamra. Si notre interprétation est juste, notre stèle offre la première représentation du dieu suprême des Phéniciens d'Ugarit que nous avons trouvée à Ras Shamra.

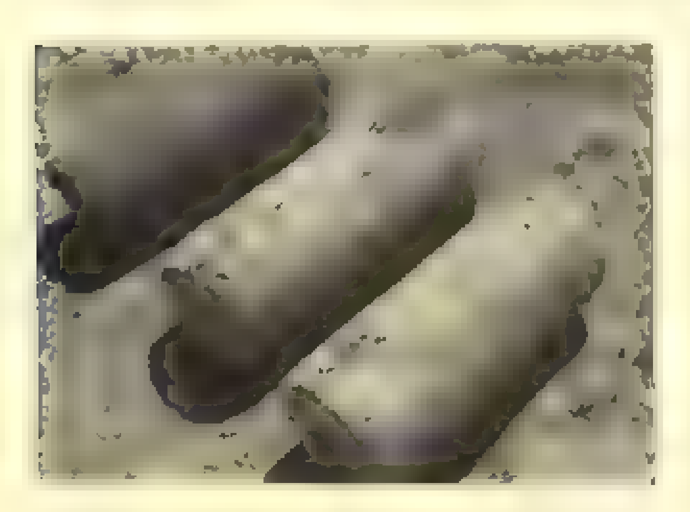


Fig. 2. — Rouleaux en pierre pour les terrasses en terre des maisons d'Ugarit (Long. 1 m. 55 à 0 m. 60).

En ce qui concerne le personnage devant la divinité, sa tiare ornée de l'uraeus le distingue comme un très haut dignitaire. Peut-être devons-nous y reconnaître un roi d'Ugarit en personne qui cumulait les pouvoirs temporels et spirituels [5], à l'instar du pharaon d'Égypte et des autres roitelets de Syrie [6].

L'oenochoé dans la main gauche de l'offrant doit contenir le vin, ou ce

l'Histoire des Religions, t. V, figure 42, p. 285. la combinaison de ces deux vertus définit chez les Sémites, la divinité.

(1) R. Dussaud, *La mythologie phénicienne d'après les tablettes de Ras Shamra*, dans *R. H. R.*, CIV, 1931, p. 338.

(2) C. F. A. Schaeffer, *La stèle du Ba'al au foudre de Ras Shamra*, dans *Fondation E. Piot, Monuments et Mémoires*, t. XXXIV, p. 9 du tirage à part.

(3) Ch. Virolleaud, *Un poème phénicien de Ras Shamra*, dans *Syria*, XII, 1931, p. 223.

(4) Ch. Virolleaud, *Nouveau poème d'Aleïn-Baal*, loc. cit., p. 133.

(5) C. F. A. Schaeffer, *Stèle du Ba'al au foudre*, l. c., p. 12.

(6) Les rois de Sidon de la dynastie d'Eshmounazar ont été grands-prêtres d'Astarté, cf. R. Dussaud, dans *Syria*, XIV, 1933, p. 335.





que les poèmes de Ras Shamra appellent « le sang des arbres » ce qui, peut-être, était la même chose. Ces liquides sont expressément mentionnés dans des offrandes au dieu El[1]. L'objet qu'il présente dans sa main droite levée, à première vue, pourrait être considéré comme une torche ayant servi à allumer l'encensoir que tient le dieu. A l'examiner de près, nous croyons reconnaître dans la partie recourbée et renflée à l'extrémité supérieure du sceptre une tête d'animal munie de cornes. Si nous ne sommes pas victimes d'une illusion, le sceptre ressemble à celui que tient l'officiant sur le naos phénicien de Sidon conservé au Louvre. L'identité du geste et des attributs est, en effet, frappante[2]. Un sceptre analogue est figuré aussi sur un ex-voto voué à Astarté du Musée du Caire[3]. Enfin, M. Dussaud a reconnu le même instrument entre les mains du roi de Sidon sur les monnaies de cette ville frappées au IVe siècle[4]. Mais, dans ces trois cas, l'encensoir semble être attaché au sceptre même, tandis que sur la stèle de Ras Shamra il est tenu au dieu.

Reste la question de la date du monument. Pris dans l'ensemble, le style comparé à celui des reliefs sur les autres stèles jusqu'ici trouvées à Ras Shamra, pourrait donner l'impression d'être plus tardif. Au contraire, quand on analyse les détails, cette première impression disparaît. En effet, le costume du dieu et la forme de son trône se retrouvent, comme nous l'avons vu, sur des monuments égyptiens du temps des XVIIIe-XIXe dynasties. D'autre part, la scène elle-même, ainsi que les caractéristiques du dieu, répondent aux traditions du culte telles que les textes alphabétiques de Ras Shamra datant des XVe-XIVe siècles nous les révèlent. Rien ne nous oblige donc *a priori*, à croire notre stèle plus récente que le XIIIe siècle, époque finale de l'Ugarit phénicienne et mycénienne. Les indications stratigraphiques sont favorables à cette conclusion. Le monument reposait à 1 m. 25 de profondeur dans une maison

[1] Ch. Virolleaud, *Nouveau chant du poème d'Aleïn-Baal*, l. c., p. 133.

[2] M. Noël Aimé-Giron avait considéré l'officiant sur le naos de Sidon comme une divinité, cf. son étude dans le *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, XXXIV, p. 36; M. Dussaud, qui nous a rendu attentif à cet intéressant monument, a démontré qu'il s'agit en réalité du roi de Sidon (cf. *Syria*, XIV, 1933, p. 335). Un fragment de stèle présentant un personnage muni du même sceptre provenant de Saïda a été publié par Maurice Dunand, dans *Syria*, VII, 1926, p. 127 et pl. XXXIII, 21.

[3] M. Noël Aimé-Giron, *Un ex-voto à Astarté*, *Bulletin de l'Inst. fr. d'arch. orientale*, XXV, 1925, p. 191 et figure 18.

[4] R. Dussaud, dans *Syria*, *loc. cit.*, p. 335.

qui a été élevée sur les fondations d'une construction de la première moitié du xive siècle. Elle en épouse exactement le plan et l'orientation. Certains indices comme le manque de pierres de taille aux angles des murs et aux jambages des portes semblent indiquer que la reconstruction date de la dernière époque d'Ugarit, mais qu'elle ne peut guère être postérieure à la fin du xiiie ou au début du xiie siècle.



Fig. [illegible] — Dépôt [illegible]

V. — Deux nouvelles grandes tombes de l'époque mycénienne.

Dans la partie sud du chantier C sur l'acropole, cf. le plan pl. XXVI, le terrain monte assez brusquement[1] vers l'un des points les plus élevés du tell. C'est la butte [illegible] 27 m. 76 située à [illegible] m. [illegible] du point culminant coté 31 m. 30, cf. pl. XXV. Le rehaussement du terrain est dû ici aux ruines provenant d'un quartier de maisons dont faisait précisément partie celle dans

(1) L'extrémité nord du chantier C est à 21 m. 18 d'altitude, la limite sud atteint la cote de 27 m. 46, cf. le plan pl. XXV.

laquelle nous avons trouvé la stèle. Lors de leur construction, on avait utilisé les fondations et, en partie même, les murs des bâtiments se trouvant immédiatement au-dessous. Ce sont de spacieuses maisons privées dont chacune contenait, installées sous l'une des pièces du rez-de-chaussée, le caveau de famille. La chambre funéraire est voûtée en encorbellement et précédée d'un dromos avec escalier en pierre, figures 4 et 5. Par-dessus la voûte un sol en terre battue, par endroit encore en place, avait été établi, son niveau correspondant au sol des autres chambres et pièces de la même maison. En avant du dromos une porte fit communiquer la pièce située au-dessus du caveau avec une sorte d'antichambre. Dans l'une des tombes, sous les dalles en partie arrachées de la chambre funéraire, nous trouvâmes une grande jarre enfoncée debout dans la terre. L'entrée du col devait se trouver au niveau des dalles. C'était la réserve d'eau conformément au rite funéraire observé dans toutes les grandes tombes de l'époque mycénienne trouvées à Ras Shamra. Les deux nouveaux caveaux, comme tous les précédents, avaient été vidés de leur contenu dès l'antiquité. Seuls sont restés sur place les fragments céramiques parmi lesquels il y a de nombreux tessons de vases mycéniens peints. Ils permettent d'attribuer avec certitude ces tombes et les constructions dont elles dépendent au XIIIe siècle.

VI. — Nouvelles tablettes cunéiformes

Dans le chantier C, les couches supérieures du niveau I n'ont livré aucune tablette. Mais, dès que nous atteignîmes les couches du XIVe siècle, se trouvant ici enfouies sous 2 à 3 mètres de débris plus récents, nous rencontrâmes plusieurs nouvelles tablettes et fragments. Quelques-unes seront publiées à la suite de ce rapport.

M. Thureau-Dangin a bien voulu se charger de l'étude de certains contrats rédigés en accadien. D'après l'un d'eux, un citoyen d'Ugarit laisse à sa femme tous ses biens, y compris ses serviteurs et servantes. Les deux fils ne doivent élever aucune contestation et honorer leur mère. La femme mariée semble avoir joui d'une position très respectée dans la société ugaritienne [1]. A en

[1] Cf. aussi la lettre adressée par Talmiyanu à sa mère que publiera M. Édouard Dhorme.

juger par un texte trouvé en 1934, il semble que pendant une minorité, ce fut une reine qui détenait le pouvoir à Ugarit[1].

M. Virolleaud a accepté de déchiffrer les nouveaux textes alphabétiques. Parmi eux, il y a une liste nominative des employés et serviteurs attachés aux sanctuaires de la ville. Il se confirme que pour les affaires relatives aux temples et aux prêtres, ainsi que pour les textes mythologiques, c'est exclusi-

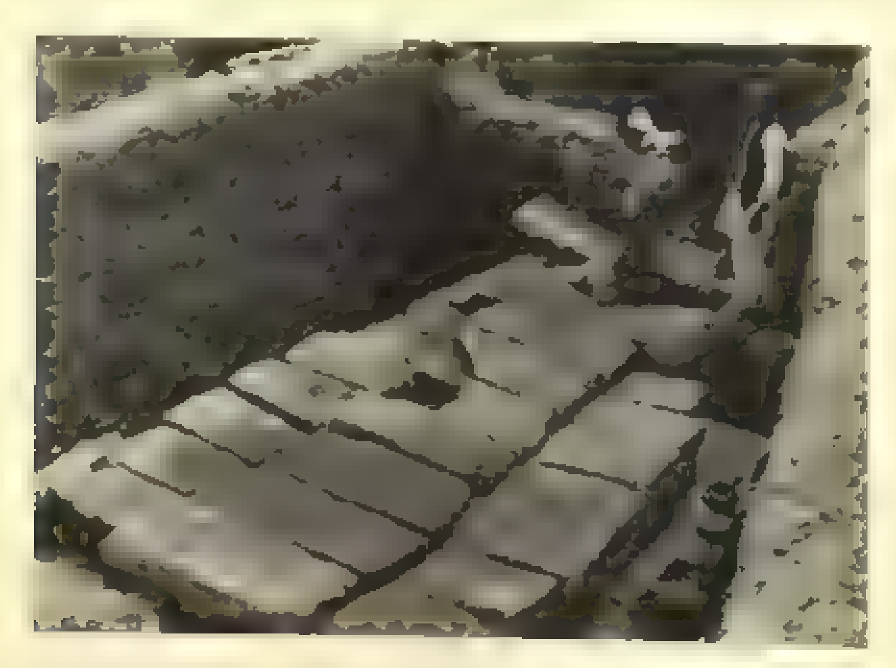


Fig. 4. — Vue extérieure de la grande tombe mycénienne VIII montrant sa disposition dans le sous-sol de la maison et la porte donnant accès au *dromos* (XIIIe s.).

vement le cananéen, ou proto-phénicien écrit en cunéiformes alphabétiques, qui fut en usage à Ras Shamra Ugarit. On s'en servait de même pour la plupart des documents concernant les affaires intérieures de la ville. C'est par l'écriture alphabétique et en langue cananéenne également, que s'exprimaient, dans leur correspondance privée, les membres de la maison royale. Une lettre découverte pendant cette campagne le prouve. C'est d'après la traduction due à M. Édouard Dhorme un message conçu en des termes extrêmement déférents adressé par Talamyani (*Tlmyn*), qui est le « voyant » de la propre sœur

[1] F. Thureau-Dangin, *Une lettre assyrienne à Ras Shamra*, dans *Syria*, XVI, 1935, p. 188.

du roi d'Ugarit, à sa mère. Par contre, quand il s'agissait de rédiger un acte juridique[1] ou de dresser le bilan d'une affaire commerciale[2], c'est l'accadien et l'écriture babylonienne qui furent souvent employés. Langue diplomatique de l'époque, le babylonien devait également servir pour la correspondance officielle entre Ugarit et les pays voisins. C'est en cette langue, en effet, que sont rédigés les documents émanant des chancelleries étrangères, jusqu'ici retrouvés à Ras Shamra. Une tablette de cette campagne en apporte une nouvelle confirmation. C'est une lettre du roi de Karkemish adressée à A-aš-ta-ri, roi du pays d'Ugarit. M. E. Dhorme, qui se propose de consacrer une étude à cet intéressant document, me fait savoir que certaines particularités de l'écriture ne se rencontrent que dans les lettres d'El Amarna et dans les textes accadiens de Boghazkeui. Les indices paléographiques concordent donc avec la date que nous avions assignée à la couche renfermant ces textes, la première moitié du XIVe siècle.

VII. — Le tremblement de terre d'Ugarit au XIVe siècle.

L'état dans lequel se présentent les ruines de la couche aux tablettes à la base du niveau I est fort variable. A certains endroits la destruction était radicale ; à d'autres, seulement partielle, de sorte que les maisons, après réparation des murs, avaient continué d'être occupées. D'une façon générale, les fondations étaient restées intactes. Les traces d'incendie sont plutôt rares et nettement localisées. Dans certains cas, la partie inférieure de la façade était restée debout, quoique fortement penchée à l'extérieur, tandis que les pierres de taille des assises supérieures gisent au pied du mur comme les éléments d'un puzzle. Dans un des plus beaux bâtiments jusqu'ici dégagés à Ugarit, le mur de la façade construit tout entier en pierres de taille, avait glissé sur sa fondation à partir de la première assise dépassant le sol ancien. Tous ces indices indiquent très nettement un tremblement de terre suivi, par endroits, d'un incendie.

[1] Voy. les contrats mentionnés plus haut.
[2] F. Thureau-Dangin, *Un comptoir de laine pourpre à Ugarit*, dans *Syria*, 1934, p. 137.

On sait que le bassin oriental de la Méditerranée, ses côtes et ses îles forment une des régions de l'écorce terrestre où les mouvements du sol et du fond de la mer sont les plus fréquents. Combien de fois aux époques historiques les villes du littoral syrien ont-elles été détruites par des tremblements de terre. Seul, le défaut de renseignements littéraires, fait qu'on ne se doute pas des ravages que la même calamité causa dans ces régions aux hautes époques. On sait qu'à plusieurs reprises, la vaste résidence de Cnosse avait été endommagée ou détruite par des tremblements de terre [1]. Les magnifiques objets retirés des ruines du palais continuent à courir le même risque au Musée de Candie [2]. Lors des fouilles de contrôle entreprises ces dernières années par une mission de l'Université de Cincinnati, à Hissarlik, il a été reconnu que la fameuse sixième ville, celle que l'on tenait pour la forteresse de Priam, a été également détruite par un tremblement de terre [3]. Lors de notre visite sur le célèbre site, au retour de cette

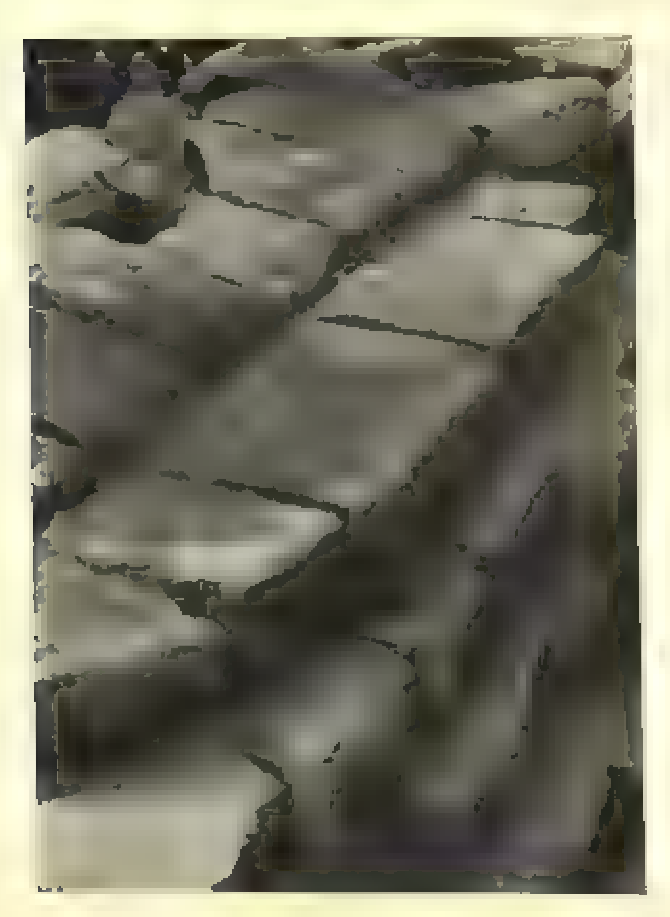


FIG. 5. — Détail de la construction en encorbellement de la chambre funéraire de la tombe mycénienne XIII (XIIIe s.). A comparer avec la figure 4.

[1] Le dernier en date à Cnosse est celui qui causa la destruction finale du palais à la fin du XVe ou au début du XIVe siècle ; cf. Sir Arthur EVANS, *The palace of Minos at Knossos*, vol. IV, part. II, p. 942 et suiv.

[2] Le tremblement de terre de 1935 ayant causé de nouveaux dégâts, la direction du musée s'est décidée à remanier le bâtiment afin de prévenir les dangers d'effondrement.

[3] Carl W. BLEGEN, *Excavations at Troy*, 1934, dans *American Journal of Archeology*, XXXIX, 1935, n° 1, p. 17 (du tirage à part).

huitième campagne [1], nous avons pu nous rendre compte que les effets du séisme sur les maisons avaient été les mêmes à Hissarlik qu'à Ugarit. Les ruines présentent relativement peu de traces d'incendie, par contre, on rencontre beaucoup de murs lézardés, penchés ou écroulés.



Fig. 6. — La tombe XXXVII en place, avant l'ouverture. Au-dessus de la dalle de couverture (à la hauteur de la pelle de l'ouvrier), on remarque un matelas de terre intact sur lequel repose une forte couche de décombres provenant de maisons démolies du XIII^e siècle.

Ce qui donne à la constatation de la couche de destruction par tremblement de terre à Ras Shamra tout son intérêt, c'est que nous pouvons dater la catastrophe assez exactement. Les indices archéologiques sont formels : le séisme a dû avoir lieu au cours du XIV^e siècle. C'est à la lumière de cette constatation qu'un passage assez énigmatique de l'une des lettres de Tell el Amarna ayant trait à Ugarit prend une signification nouvelle. Dans ce document, Abimilki, roi de Tyr, signale à Aménophis IV [2] qu'Ugarit a été ra-

[1] Nous tenons à remercier M. Blegen de son aimable accueil et des informations qu'il nous a données sur les lieux. Pendant notre séjour à Istanbul, M. Gabriel a bien voulu nous offrir l'hospitalité de l'Institut français d'Archéologie et nous faire profiter de sa profonde connaissance du pays. Nous l'en remercions très sincèrement.

[2] Le nom du pharaon à qui était adressée la lettre n'est pas mentionné. Mais il est généralement admis que la plupart des tablettes d'El Amarna datent du règne d'Aménophis IV dans le palais duquel elles furent retrouvées. Les événements relatés dans la lettre d'Abimilki correspondent d'ailleurs parfaitement à la situation en Syrie au temps de ce pharaon, telle que nous la connaissons d'après d'autres sources d'information.

vagée par le feu. Il ajoute, comme pour insister sur la nature particulière de la catastrophe, que l'incendie n'a détruit que la moitié de la ville et que l'autre moitié n'est plus là [1]. Dans une langue aux ressources limitées, cette description peut fort bien s'appliquer à un tremblement de terre [2]. Si le séisme dont nous avons constaté les effets dans les ruines de la ville de notre premier niveau est le même que celui auquel semble faire allusion le roi de Tyr, nous obtenons une date fort précise pour la catastrophe, car la lettre d'Abimilki a dû être écrite entre 1375 et 1358 av. notre ère.

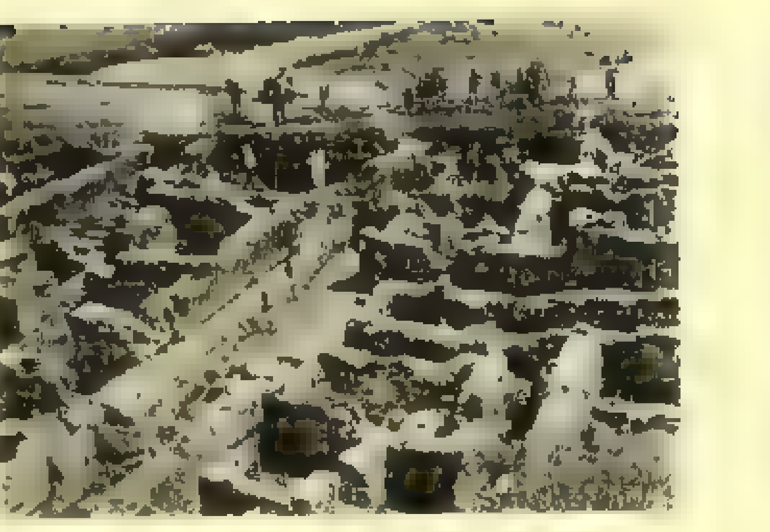
Malgré son extrême brièveté la remarque d'Abimilki relative à la destruction d'Ugarit ne manque pas d'être fort précise. Il n'est pas impossible qu'elle se fonde sur une connaissance des lieux. En tout cas, prise à la lettre, elle répond admirablement à la topographie de la ville, telle que nos fouilles la révèlent. En parlant de deux moitiés d'Ugarit, il se peut que le correspondant du pharaon ait visé, d'une part, la ville sur le tell, située en retrait de la côte, et de l'autre le quartier maritime que nous avons découvert au bord de la baie de Minet el Beida [3]. La première aurait particulièrement souffert de l'incendie, tandis que celle qui est située directement au bord de la mer, aurait complètement disparu. Le tremblement de terre avait-il été accompagné d'un raz de marée ayant dévasté le quartier du port d'Ugarit ? C'est tout à fait possible, car ces catastrophes sont assez fréquentes sur la côte syrienne. Encore à la fin de l'hiver qui précéda notre huitième campagne, un raz de marée avait mis à mal le port de Beyrouth ainsi que les bas quartiers de plusieurs villes du littoral. Nous avons vu à Djounieh les ruines des maisons dont une partie avait été emportée par les vagues ; à plusieurs endroits la route était enlevée et les communications, le long de la côte, coupées pendant plusieurs jours. Sur l'île de Rouad un des énormes blocs de l'enceinte phénicienne avait été arraché et jeté à plus de 40 m. de distance sur la falaise rocheuse de l'île. On déplorait de nombreuses victimes et le récit des énormes vagues déferlant sur la côte et démolissant les maisons le long de la mer était dans toutes les bouches. C'est à un pareil désastre qu'a pu faire allusion la lettre d'Abimilki.

Dès notre troisième campagne, d'ailleurs, nous avions observé que les

[1] J. A. Knudtzon, *Die El-Amarna Tafeln*, Leipzig, 1915, p. 623.

[2] C'est ce que d'ailleurs l'éditeur des lettres avait déjà supposé, Knudtzon, *l. c.*, p. 1017.

[3] Cf. notre rapport de la sixième campagne, dans *Syria*, 1935, p. 168.



1. « Rue du Rempart » et mur avec [illegible] de poutre.



2. Détail montrant le logement de la poutre.



3. Cellier avec jarres en place.



4. Vue du chantier C pendant les fouilles.

RAS SHAMRA-UGARIT

constructions à Minet-el-Beida, à une date située entre le xve et le xiiie siècles, avaient été détruites une première fois et qu'elles avaient continué, par la suite, à être utilisées après de sérieuses réparations [1]. Pendant nos recherches, en 1934, nous avons pu constater que la stratigraphie des couches comporte un niveau inférieur contemporain des xve et xive siècles et un niveau supérieur de la fin du xive et du xiiie siècles [2]. D'après ces données, le quartier du port avait donc subi au cours du xive siècle une dévastation suivie d'une reconstruction, tout comme la ville sur le tell. Enfin, n'oublions pas que l'un des textes mythologiques jadis conservés dans la bibliothèque d'Ugarit, retrouvé par nous en 1931, contient une authentique relation d'un *raz de marée*. Ce texte, publié par M. Virolleaud sous le titre de *La révolte de Koser contre Baal* [3] et repris par M. Dussaud dans son étude sur *Les éléments déchaînés* [4], nous fait assister à une terrifiante tempête qui renverse les arbres, tandis que la mer se soulève par des vagues énormes. Montant à l'assaut de la terre elles repoussent les fleuves qui débordent et inondent à leur tour le pays. M. Dussaud



Fig. 7. — Vue de la porte d'entrée avec montants pourvus de feuillures et de l'intérieur de la chambre funéraire de la tombe XXXVII, après enlèvement de la dalle de couverture (cf. fig. 6 et 8 et pl. XXI-XXII).

[1] *Syria*, 1933, p. [illegible] et 14.
[2] Cf. le rapport de la sixième campagne, dans *Syria*, 1935, p. 169-170.
[3] *Syria*, XVI, 1935, p. 29.
[4] *Syria*, XVI, 1935, p. 196.

pense que la description ne s'applique pas à la région de Ras Shamra même, mais que ce poème, composé en Phénicie propre, met en scène l'ensemble des éléments déchaînés. Par contre, M. Virolleaud admet que pour évoquer l'événement qui, dans la légende primitive se passa peut-être dans une toute autre contrée, celle où habitaient les ancêtres des Ugaritiens, le poète de Ras Shamra avait fort bien pu s'inspirer du souvenir d'une catastrophe locale. M. Virolleaud qualifie le récit comme l'un des plus caractéristiques de toute la littérature de Ras Shamra qui, en dépit de son extrême brièveté, serait un des plus vivants. Quoi qu'il en soit, il est significatif que dans l'un des poèmes retrouvés à Ras Shamra, il soit fait allusion à ces catastrophes dont les pays le long du littoral syrien avaient à souffrir de tout temps. Celle qui ravagea Ugarit au xiv^e siècle, a dû être particulièrement désastreuse.

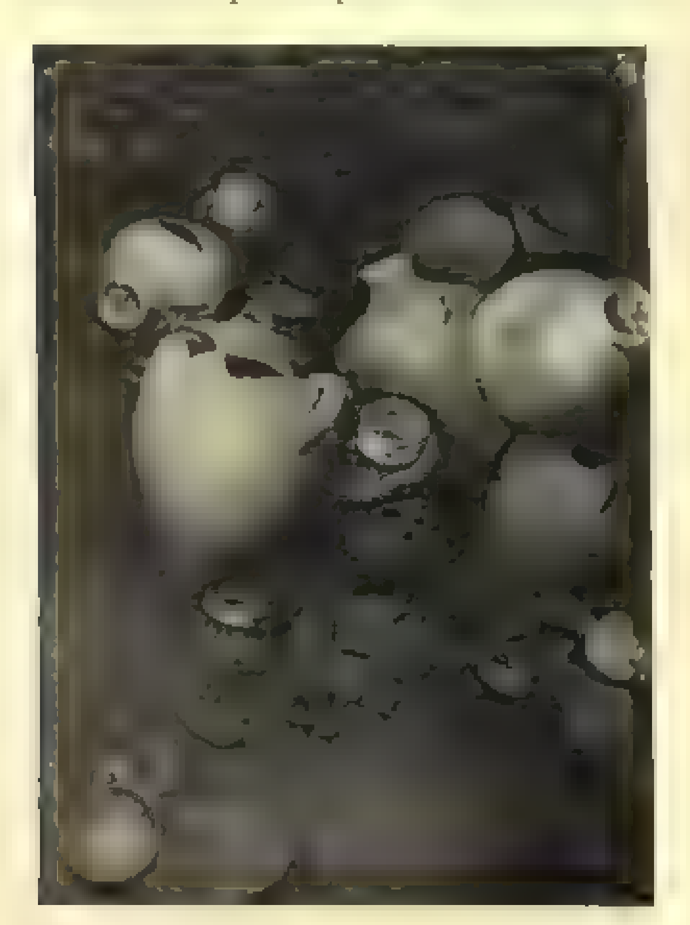


Fig. 8. — Le mobilier céramique entassé dans l'angle N.-O. de la chambre funéraire de la tombe XXXVII (Cf. fig. 6 et 7 et pl. XXI, XXII).

VIII. — Le chaînage de poutres dans les murs d'Ugarit

En attendant le supplément d'information que nous espérons recueillir pendant nos recherches ultérieures au sujet du tremblement de terre du xiv^e siècle, nous tenons à signaler une particularité d'architecture qui n'est pas sans intérêt pour la question. Déjà, en 1930 et 1931, nous avions relevé des traces de poutrage dans les murs de la bibliothèque et de la maison



Types céramiques de la tombe XXXVII (fin XIVe siècle).

RAS SHAMRA-UGARIT

du Grand-Prêtre située entre le temple de Baal et celui dédié à Dagon. Une constatation analogue a été faite en 1933 dans le mur du grand édifice à belle façade en pierres de taille qui nous a livré les deux vases historiés en or. Mais, dans tous ces cas, la partie supérieure des murs s'était écroulée et les traces laissées par les poutres étaient relativement peu apparentes. Cette année nous avons déblayé dans le chantier B, cf. le plan, pl. XXVI, une grande maison dont la façade, donnant sur la rue du Rempart, était restée debout jusqu'à deux mètres. On y voit nettement, entre la troisième et la quatrième assise de pierres de taille, à compter de la surface de la rue, le logement d'une poutre dans le sens longitudinal, longue de 11 m. sur 0 m. 20 de hauteur, pl. XX, 1. Au cours des siècles, à mesure que le bois se détruisait, le creux produit s'était rempli de terre d'infiltration mélangée de petite pierraille. A un autre endroit est resté visible le trou résultant de la disparition de la tête d'une poutre traversant le mur en sens transversal. Un tel chaînage fait de solides pièces de bois logées dans l'intérieur des murs devait assurer à la maçonnerie une forte cohésion, ce qui était précisément utile dans une région soumise à de fréquents mouvements sismiques. La même technique avait été employée aussi dans les constructions de plusieurs autres villes de l'époque mycénienne, comme Mycènes, Tirynthe, Troie (VIe ville), pour ne citer que les plus connues. Enfin, rappelons les si nombreux exemples de poutrage relevés dans les murs du palais de Cnosse [1], ainsi que les fameuses plaquettes multicolores en faïence trouvées par Sir Arthur Evans dans le même site et représentant des façades de maisons minoennes. Le poutrage des murs y est indiqué par une teinte bois. L'hypothèse que ce mode de construction ait été introduit à Ugarit par des architectes égéens ou mycéniens est tout à fait admissible. Précisément, la maison au poutrage mise au jour dans le chantier B contient une belle tombe voûtée en encorbellement dont les parallèles les plus proches, en dehors de Ras Shamra, sont à chercher en Crète, à Isopata [2].

[1] Même poutrage à Mallia.

[2] Voy. nos remarques sur l'architecture des autres grandes tombes de l'époque mycénienne mises au jour à Ras Shamra, dans *Syria*, X, 1929, p. 291, et les rapports suivants. A ce sujet, on lira également le chapitre consacré par Sir Arthur Evans à la *Structural identity of the corbelled tombs at Ras Shamra with the royal tomb of Isopata and related Cretan group*, dans le IVe volume de *The Palace of Minos at Knossos*, p. 771 à 776.

IX. — Rapports entre Ugarit et la Crète dès le Minoen moyen

A quelques mètres au Sud de la maison à poutrage, nous avons mis au jour un autre caveau de famille dépendant également d'une habitation de l'époque mycénienne, tombe XXXVI, fig. 14. Sous le sol de la chambre funéraire, nous trouvâmes deux vases, l'un peint, l'autre en terre rouge lustré du type du niveau II de Ras Shamra, figure 15. A côté de ces vases, nous recueillîmes le fragment d'une tasse à paroi extrêmement mince, couverte d'une peinture polychrome du Minoen Moyen II, figure 16. Il est, sans aucun doute, de la même origine que les vases du meilleur style de Kamarès, ce qui permet de l'attribuer avec certitude aux XIXe-XVIIIe siècles [1]. Concurrem-



Fig. 9. — Éléments de coffre, rasoir en forme d'éventail, serpes votives, hameçon, pinces à épiler, aiguilles à chas et épingle en bronze (Diam. du rasoir : 0 m. 172, longueur de la serpe de gauche 0 m. 095, du hameçon : 0 m. 055) (XIVe s.).

[1] Ce fragment a figuré à l'exposition au Burlington House à Londres, à l'occasion du Cinquantenaire de l'École anglaise d'Athènes. Dans le catalogue, *British archaeological discoveries in Greece and Crete*, Royal Academy of Art, London 1936, p. 8 et 15, Sir Arthur Evans le décrit comme suit : « Part of a vase





Types [illegible] de [illegible] XXXVII [illegible]

[illegible] du vase à [illegible] haut[e]ur de la [illegible]

RAS SHAMRA-UGARIT



ment avec d'autres trouvailles analogues antérieurement faites à Ras Shamra[1], il démontre les rapports qui, dès le début du IIe millénaire reliètent Ugarit à la grande île de la Mer Égée.

X. — Bijoux en or et armes en bronze.

Parmi les nombreux objets recueillis à divers endroits de nos recherches, nous signalons une belle série de cylindres en pierres et en hématite du niveau I, ainsi que deux cachets lentoïdes en pierre portant sur les deux faces des inscriptions en hiéroglyphes hittites[2].

Dans le chantier C, à la base du premier niveau, nous trouvâmes un ensemble de bijoux en or, dont sept pendentifs discoïdes ornés de quatre ou de six rayons repoussés et gravés et deux en forme de croissant, pl. XVIII. Nous considérons les premiers comme des emblèmes solaires[3], tandis que ceux en forme de croissant devaient figurer la lune. Deux autres de ces pendentifs représentent une divinité féminine qui est, sans doute, en rapport avec le culte de la fécondité. Sur l'une des plaquettes, sa tête, en haut relief, porte la coiffure hathorique. Les seins et le triangle sexuel sont indiqués avec soin. Entre le



Fig. 10. — Vases urnules peints en rouge et noir, servant aux libations (Cf. le *sm* et *qrbnt*, dans *Syria* 1932, p. 12). Haut. : 0 m. 172.

in the pure polychrome style of the Middle Minoan II a period equated with the reign of Senusert II (ca. 1906-1888 B. C.). Its fine « egg shell » fabric, as well as the correspondance in minute details, proclaims it to be a work of the Palace *atelier* at Knossos. »

[1] Cf. notre rapport de la septième campagne, dans *Syria*, 1936, p. 144.

[2] Cf. la note de M. E. Forrer à la suite de ce rapport.

[3] A comparer au disque solaire sur la stèle d'El, pl. XVII.

triangle et le nombril, est gravé un signe en forme d'épi ou de branche d'arbre qui, sur certains cylindres de Ras Shamra signifie l'arbre sacré [1]. Signalons aussi le pendentif composé d'un éclat de roche serpentinoïde [2] qui semble avoir subi le feu avant d'être serti d'or. La pierre, en elle-même, étant ordinaire, quelle valeur lui attribuait-on pour l'avoir si précieusement enchâssée? Au même ensemble appartient une petite triade en argent, également portée en pendentif et figurant trois personnages debout côte à côte, pl. XVIII. Celui du milieu, porte un masque en forme de tête de taureau. Les deux autres sont coiffés d'une haute tiare évasée au sommet et vêtus d'un long manteau ouvert par devant apparemment bordé de fourrure. L'un d'eux tient dans sa main un bâton recourbé à l'extrémité inférieure. Ces détails rappellent certaines divinités ou certains personnages royaux sur des bas-reliefs et cylindres de provenance anatolienne (Iasili-Kaia, Malatia, etc.)

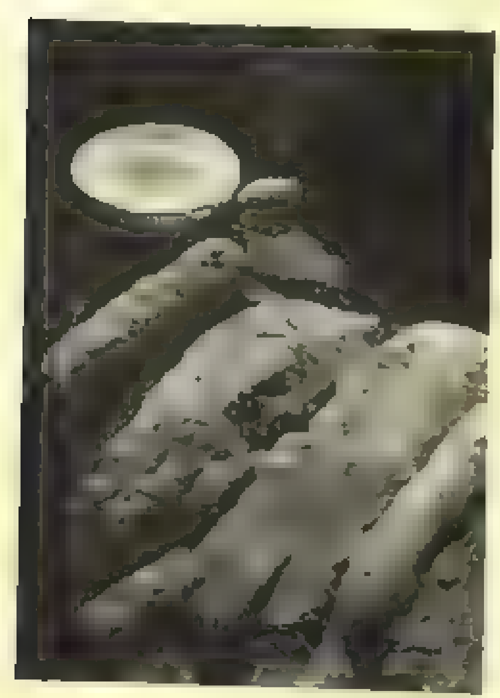


Fig. 11. — Position d'un mortier en basalte et d'une cruche pointue à l'entrée de la tombe XXXII, chantier B, plan pl. XXVI (XIVe-XIIIe s.).

Il convient de rappeler que les trois catégories de pendentifs en or rencontrés dans ce dépôt en forme de soleil, de lune et d'une déesse de fécondité, probablement Astarté, sont cités dans les textes mythologiques de Ras Shamra sous le nom même des divinités qu'ils représentent [3]. Les mots employés pour désigner les pendentifs figurant les deux astres sont *sps* et *yerah*. M. J. W. Jack [4]

[1] Le même signe se retrouve sur des pendentifs analogues antérieurement trouvés à Ras Shamra. Cf. notre rapport de la troisième campagne, dans *Syria*, XIII, 1932, pl. IX.

[2] La nature de la roche a été déterminée par M. Orcel, sous-directeur du Laboratoire de minéralogie du Muséum d'Histoire naturelle, ce dont nous le remercions.

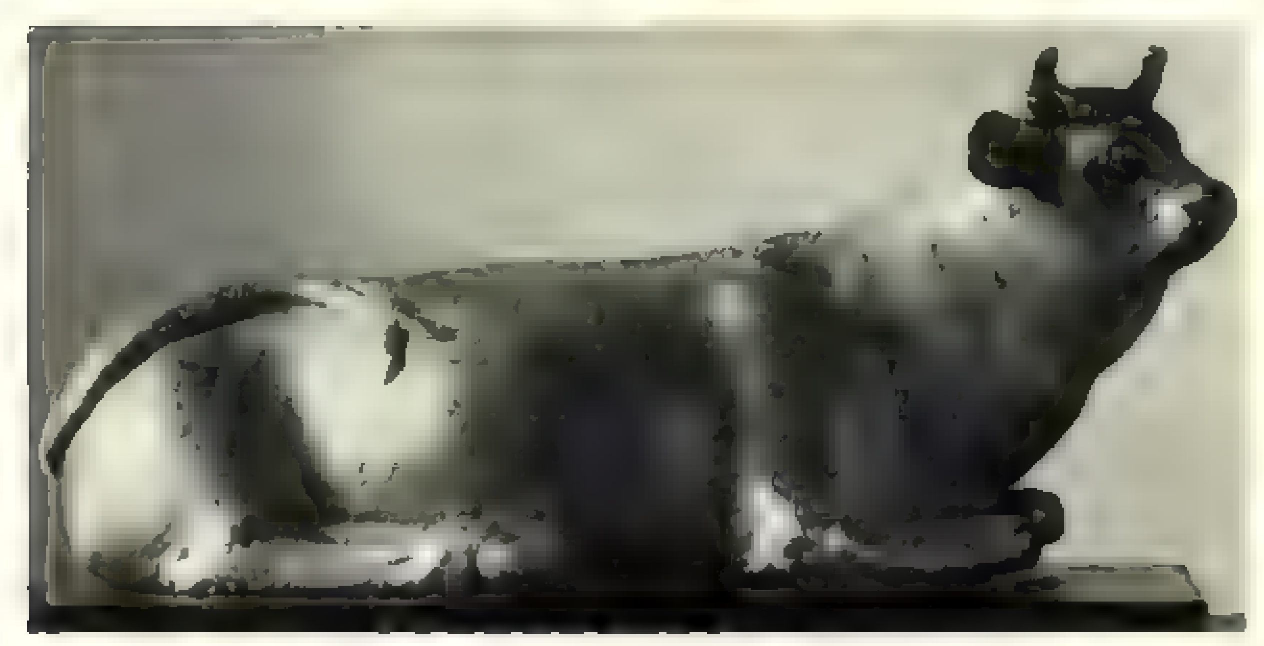
[3] R. Dussaud, *La mythologie phénicienne d'après les tablettes de Ras Shamra*, dans *Rev. de l'histoire des religions*, CIV, 1931, p. 375.

[4] J. W. Jack, *The Ras Shamra tablets, their bearing on the Old Testament*, Edinburg, 1935, p. 45.









STATUETTES DE DIVINITÉS CASQUÉES ET POIDS EN FORME DE TAUREAU COUCHÉ, EN BRONZE (XIVᵉ-XIIIᵉ SIÈCLES).

[illegible] des trois statuettes : 0 m. 1[illegible] [illegible] ; longueur [illegible] : 0 m. 17[illegible] ; poids [illegible] gr.

RAS SHAMRA-UGARIT



propose de les identifier avec les ornements appelés shebisim et saharonim, cités dans Isaïe, 3, 18.

Parmi les nombreux outils en bronze et armes trouvés pendant cette campagne, nous nous contentons de mentionner ici la hache d'armes, ornée au sommet de la douille d'une tête de lionne en relief [1] (xiv^e siècle), pl. XIX. Elle provient d'une cachette établie dans une maison du chantier B.

XI. — Nouveaux monuments pondéraux.

Dans cette même cachette, nous trouvâmes une belle statuette en bronze creux, longue de 17 cm. représentant un taureau couché [2]. Venue à la fonte à cire perdue d'une exécution technique remarquable, ce bronze est l'œuvre d'un excellent animalier [3]. Comme les nombreuses statuettes analogues de moindres dimensions trouvées antérieurement à Ras Shamra, celle-ci servait de poids pesant 469 gr., ce qui équivaut à une mine de valeur intermédiaire entre la mine babylonienne de 505 ou 491 gr. et la mine égyp-

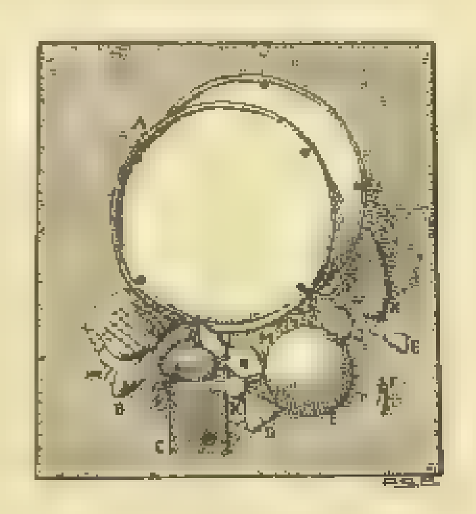


Fig. 12. — Dessin montrant la disposition des deux plateaux de balance et des poids reproduits pl. XXIV.

[1] La tête de lionne au sommet de la douille rappelle évidemment la hache en schiste de Mallia du Minoen moyen I (Cf. J. Charbonneaux et F. Chapouthier, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1925, p. 23, et dans *Mon. Piot*, 1926, pl. I, II). Mais c'est en Asie qu'il convient, sans doute, de chercher le prototype de ces haches ornées en ronde bosse de têtes de fauves. Nous ne citons que la dernière découverte, celle de la hache de Til-Barsib, cf. F. Thureau-Dangin et M. Dunand, *Til-Barsib*, Paris, 1936, p. 106 et pl. XXVIII, 5. Quant aux pointes à la partie postérieure de la douille, c'est une caractéristique de beaucoup de haches trouvées en Palestine, en Syrie et en Anatolie. Ras Shamra nous a livré plusieurs autres haches de ce type ainsi que des moules, ce qui prouve qu'on les fabriquait à Ugarit même.

[2] Le sexe est indiqué.

[3] La tête de l'animal est étonnamment petite par rapport au corps. Vu la qualité du bronze, il n'est guère vraisemblable que la disproportion résulte d'une méprise de l'artiste. Il avait sans doute pour modèle une race de bovidés à petite tête. Un spécialiste, le professeur Hilzheimer, nous fait savoir qu'il existe, aujourd'hui encore, en Europe et en Asie Mineure une race bovine présentant cette caractéristique, désignée par les zoologues sous le nom de *bos taurus longifrons* ou *bos taurus brachyceros*.

tienne de 437 gr. Cette mine de 469 ou 470 gr. est d'ailleurs représentée parmi les monuments pondéraux recueillis à Ras Shamra par d'autres exemplaires, dont l'un également en forme de bovidé couché[1]. A Ugarit on ne s'était donc pas seulement dégagé du compte sexagésimal de tradition sumérienne, comme l'atteste un texte commercial trouvé en 1933[2], il semble qu'on y avait adopté

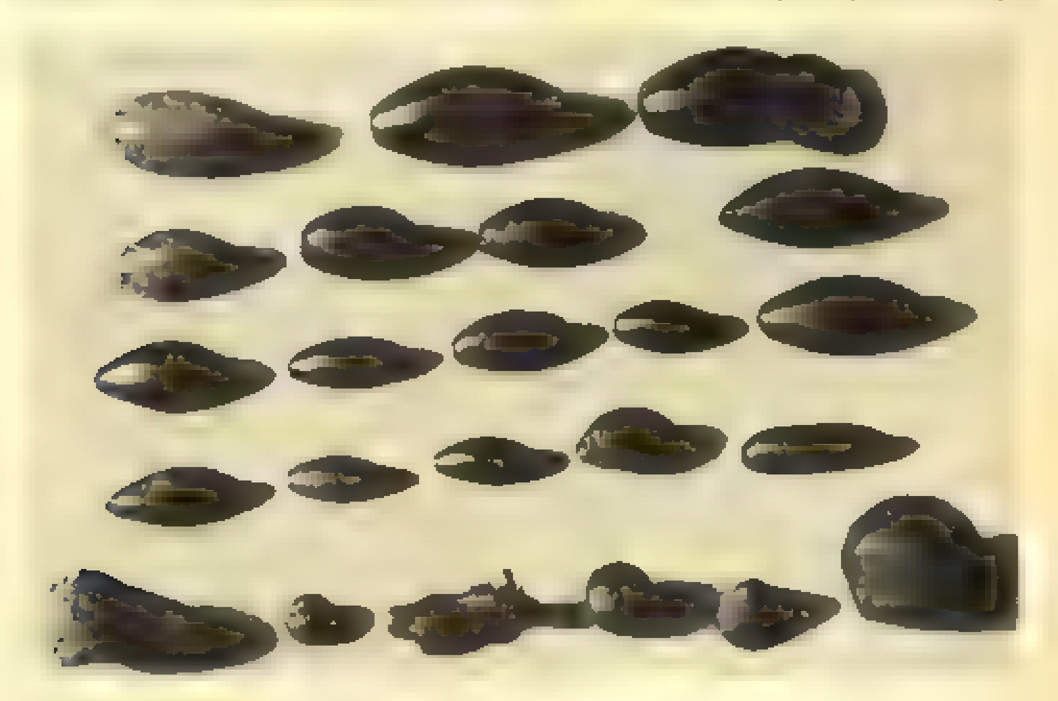


Fig. 14. — Série de poids en hématite et en pierre.

une mine spéciale, qui, il est fort probable, avait été en usage aussi en Palestine. Le poids porte, gravé sur le flanc du taureau, le signe hiéroglyphique ∩ signifiant dix, répété deux fois, ce qui, d'après la tradition égyptienne, est à lire 20. Notre mine équivaut donc à 20 unités d'un poids théorique de 23 gr. 50. On pourrait se demander si cette division par 20, ne reflète pas l'ancien système sexagésimal qui, dans la pratique, n'a dû être supplanté que progressivement par la division en 50 sicles. En tout cas, nous n'avons pas encore trouvé parmi les nombreux poids de Ras Shamra cette unité de 23 gr. 50. Peut-être

[1] Cf. notre rapport de la sixième campagne, dans *Syria*, 1935, pl. XXXIII, 5.

[2] Cf. F. Thureau-Dangin, *Un comptoir de laine pourpre à Ugarit d'après une tablette de Ras Shamra*, dans *Syria*, 1934, p. 141.



Poids en forme de tête humaine ([illegible] gr., haut. 0m,038).
Paire de plateaux de balance et jeu de poids (diam. des plateaux 0m,096).
XIVe s. [illegible]

RAS SHAMRA UGARIT



certains de nos poids oscillant entre 44 et 45 gr. en représentent-ils le double. Il ne faut pas méconnaître qu'à cause du caractère international du commerce d'Ugarit, les poids usités dans cette ville étaient réglés sur des unités empruntées à divers systèmes pondéraux. Ainsi la mine égyptienne de 437 gr. y était couramment employée [1]. Cependant une grande partie de nos poids se rattachent néanmoins au système basé sur une mine divisée en 50 sicles qui avait prévalu aussi en Palestine [2]. Une autre découverte de cette campagne en apporte la démonstration.

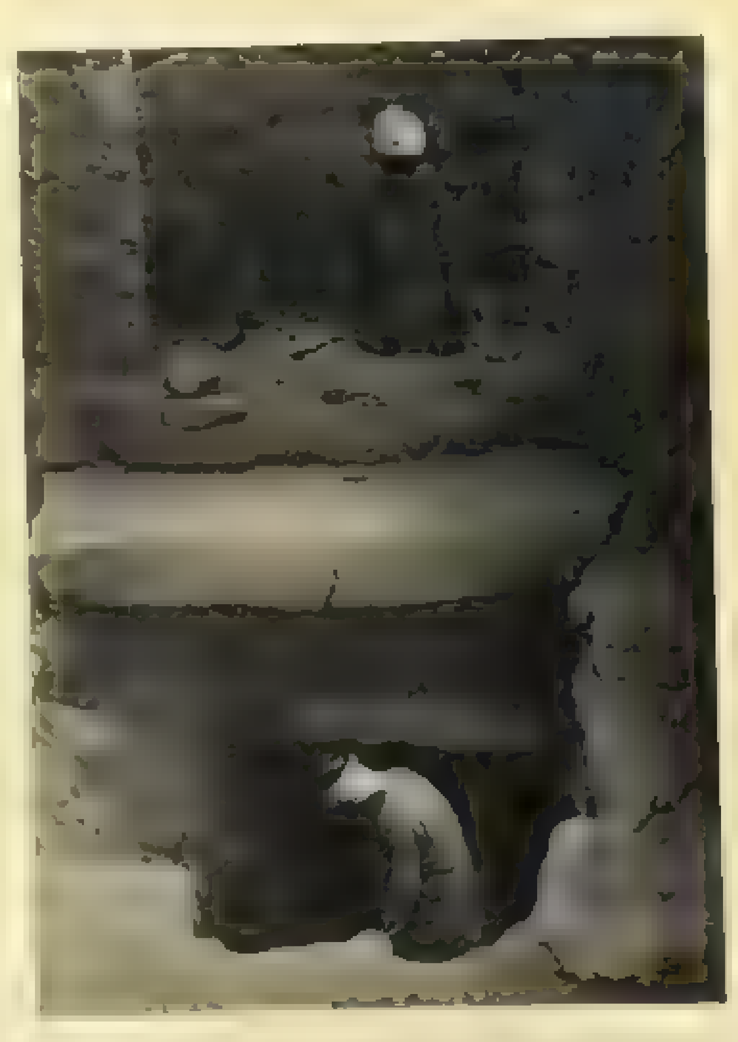


Fig. 14. — Seuil sous lequel se trouve la porte d'entrée de la tombe XXXVI (chantier B, pl. XI). L'ouvrier qu'on aperçoit dans le haut se tient debout sur la dalle de couverture de la tombe, l'ouvrier en bas indique le niveau du fond de la même tombe (XIVe s.).

A 2 m. 50 de profondeur, dans une strate intacte du chantier A datant des XIVe-XIIIe siècles, nous trouvâmes une paire de plateaux de balance en bronze, enfouie intentionnellement. Nous en rencontrons assez souvent à Ras Shamra, soit dans des dépôts en rapport avec des installations rituelles ou votives, soit dans

[1] Cf. notre rapport de la première campagne, dans *Syria*, X, 1929, p. 287.

[2] Cf. A. Barrois, *La métrologie dans la Bible*, dans *Revue Biblique* 1931-1932 p. 35 (du tirage à part).

des cachettes ou encore isolement dans des habitations abandonnées. Dans le dépôt trouvé cette année, les plateaux de balance, percés de quatre trous de suspension, étaient entourés de tout un jeu de poids, en tout 6, et d'un certain nombre d'autres objets [1], fig. 12. Il n'y manquait même pas les grains d'argent d'une fraction de gramme à l'aide desquels on avait l'habitude de parfaire la pesée. Le plus petit des poids en forme de sphère à base aplatie



Fig. 15. — Deux vases trouvés sous le sol de la chambre de la tombe XXXVI, cf. fig. 14 et 16. A gauche, vase peint en rouge et noir, à droite, vase rouge lustré.

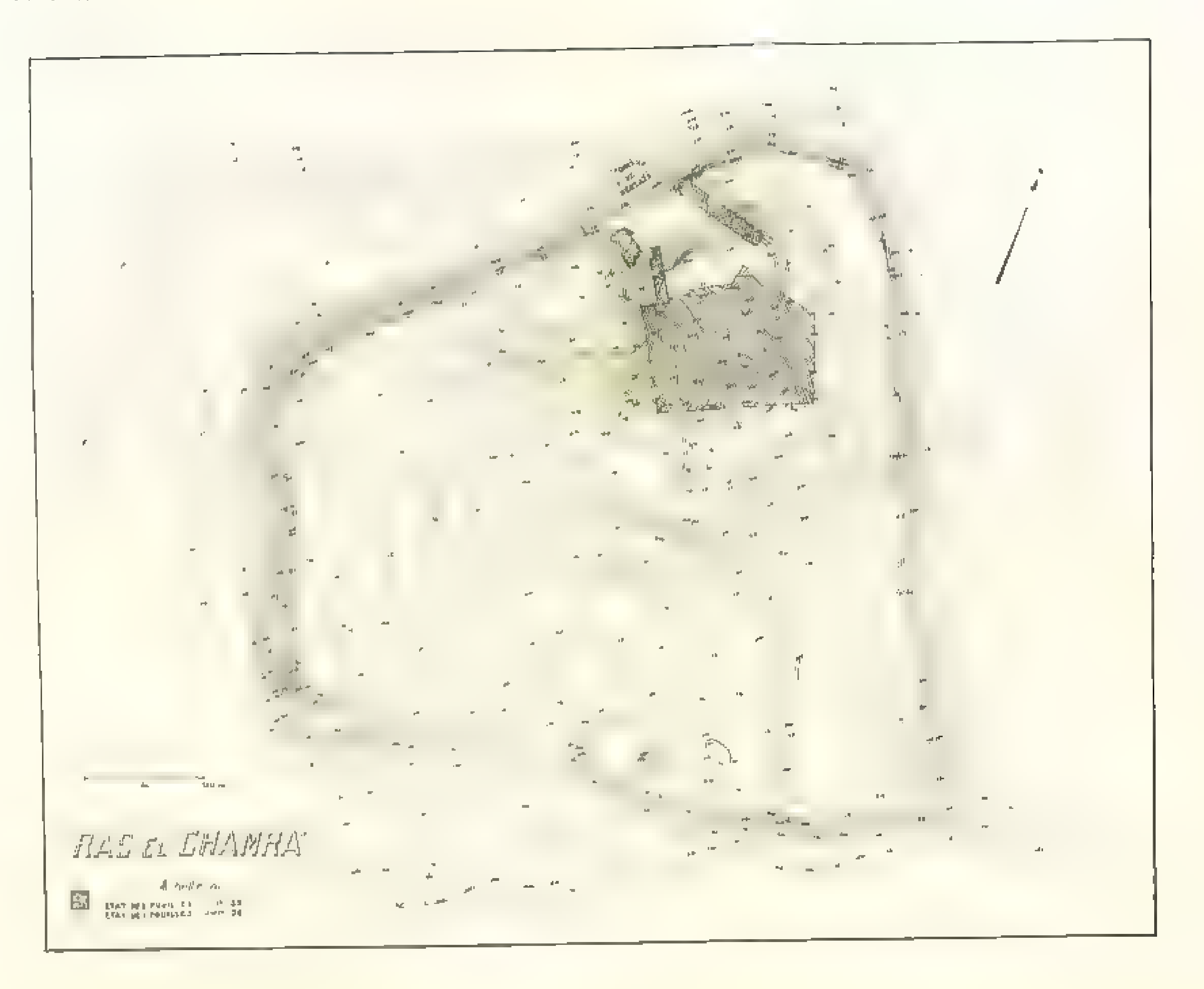
d'un diamètre de 8 mm. pèse 2 gr. 5, le plus lourd, en forme de tête humaine d'un style étonnant, pèse 190 grammes. Les valeurs intermédiaires sont 3 gr. 5, 9 gr. 5, 18 gr. 70 et 94 gr. 55, pl. XXIV.

Nous trouvons dans cette série le sicle de 9 gr. 5 qui doublé donne le poids de 18 gr. 70 [2] multiplié par 10 et par 20 il donne les poids de 94 gr. 55 [3]

[1] Un élément de moule à pièces, non creusé, deux perles (?) en fritte non perforées, une canine de carnassier (chien ?) et un petit camée inachevé figurant une tête humaine gravée sur une pierre brunâtre, sorte de stéatite.

[2] Ce double sicle est représenté à Ras Shamra par de nombreux poids, la plupart en hématite ; l'un porte le sigle numérique deux, en forme de deux petits traits parallèles, v. fig. 13.

[3] Cette unité, d'après de nombreux autres


RAS EL CHAMRA

et de 190 grammes, multiplié par 50 il aboutit à la mine des 470 grammes. Ce système avec ses fractions de 1/4 et 1/3 du sicle et ses multiples de 2, 10, 20 et 50 est très cohérent. Le sicle de 9 gr. 5 correspond à quelques décigrammes près, au poids de la série palestinienne portant la marque n-s-f, qu'on a appelé neseph. D'autre part, le plus petit des poids de notre série valant un quart de sicle est peut-être à mettre en parallèle avec le poids, dit de Samarie à l'Ashmolean Museum, pesant 2 gr. 54 et portant une inscription fort discutée, mais qui semble signifier quart du n-s-f [1].



Fig. 16. — Fragment de vase crétois peint en rouge et blanc, du type de Kamarès. Minoen moyen II. Trouvé avec les vases reproduits fig. 15.

En attendant que nous puissions publier l'ensemble des monuments pondéraux recueillis à Ras Shamra, il est utile de constater que bon nombre d'entre eux, et notamment ceux découverts pendant cette campagne, figure 13, répondent à une mine divisée en 50 sicles. Ils se rattachent ainsi au système palestinien du talent équivalant à 3.000 sicles, qui, d'après l'Exode, était en usage aussi chez les Israélites.

Un mot au sujet du poids en forme de tête humaine, pl. XXIV. Cette figure d'une expression extraordinaire rappelant, à première vue, certains bustes du moyen âge de nos cathédrales, étonne parmi les monuments d'une si haute époque. C'est à notre avis l'œuvre d'un artiste ugaritien. Pour ce qui est de ses sources d'inspiration, il nous semble qu'il faille les chercher en Égypte. A part que le détail de la coiffure à lourde perruque incline dans cette direction, il y a certaines petites sculptures égyptiennes qui montrent ce même surprenant réalisme [2].

poids de Ras Shamra, oscille entre 92 et 98 grammes.

[1] Cf. A. Barrois, l. c., p. 48 et F. Vigouroux, *Dictionnaire de la Bible*, article poids p. 480.

[2] Nous ne citons ici que les lutteurs du Musée Scheurleer au Haag, cf. H. Schaefer et Walter Andrae, *Die Kunst des Alten Orient*,

XII. — Un trésor de statères grecs archaïques

Pour terminer ce rapport sur la 8e campagne de Ras Shamra, nous signalons une dernière découverte dont la nature est assez singulière. Il s'agit d'une cachette contenant une quarantaine de statères grecs en argent du VIe siècle, types très rares et en partie inconnus. La plupart en ont été frappés dans des

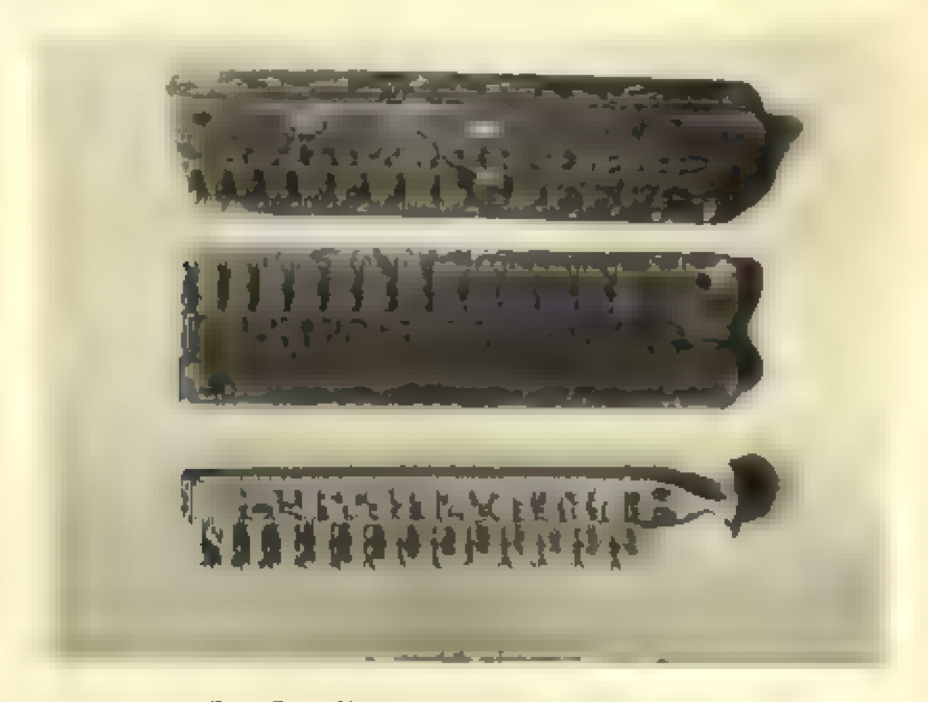


Fig. 17. — Moule bivalve et empreinte (XIIIe s.).

ateliers des régions thraco-macédoniennes fameuses pour leurs mines d'argent. De cette provenance sont notamment les pièces montrant à l'avers un satyre ithyphallique poursuivant une ménade. Aux mêmes régions sont à attri-

Berlin, 1925, pl. 201. — 2. On perçoit cette tendance naturaliste déjà sur certaines sculptures égyptiennes de l'Ancien Empire, notamment sur le portrait du maître-constructeur de vaisseaux de la IIIe dynastie conservé au British Museum, cf. Schäfer et Andrae, l. c., pl. 225, monument sur lequel M. Sidney Smith, Conservateur au British Museum, a attiré notre attention. — En ce qui concerne le Nouvel Empire il suffit de rappeler les masques d'étude bien connus des sculpteurs de l'époque d'El Amarna, cf. Schäfer et Andrae, l. c., pl. 353.




ÉTAT DE DÉGAGEMENT
1936
8ème CAMPAGNE



Vue aérienne des fouilles de Ras Shamra à la fin de la 8e campagne, juin 1936
A comparer au plan pl. XXVI
Photographie prise par le Capitaine [illegible] Brigade Air [illegible]

buer les pièces figurant un griffon ailé marchant à gauche ou un sanglier posé sur une branche fleurie (Stagire), tandis que les statères portant l'image d'un bélier couché proviennent de Salamine en Chypre.

Mêlés à ces monnaies, nous avons trouvé deux statères à moitié fondus, ainsi que plusieurs morceaux d'argent brut présentant les traces d'un débitage



Fig. 18. — Statères grecs du VIe s. et lingots d'argent avec le vase qui les contenait.

à coups de ciseau. Parmi ces morceaux, il y en a deux de forme discoïde à surfaces plan-convexes. C'est manifestement le métal tel qu'il s'était déposé au fond du creuset. Tout autour, il y avait des pierres fortement brûlées, ce qui prouve que la fonte avait été pratiquée sur place. Des fragments d'un vase écrasé étaient mêlés à l'ensemble, fig 18.

L'interprétation de cette trouvaille qui nous paraît la plus plausible d'après nos premières recherches est la suivante : il s'agirait d'un trésor de monnaies archaïques dont on avait commencé à fondre les pièces. Pour une raison qui nous échappe l'opération fut interrompue. L'un des morceaux présentant la

forme du creuset porte encore, adhérant à la surface, un statère qui était en train de fondre dans la masse, quand, sous le creuset, le feu s'éteignit, entraînant le durcissement du métal en fusion. Le poids des morceaux d'argent indique que le trésor a dû primitivement comprendre environ 150 statères. Il a été confié à la terre dans la seconde moitié du VIe siècle.

Cette trouvaille nous apprend que les relations commerciales entre Ras Shamra, l'île de Chypre et le monde grec, si actives du temps de l'Ugarit phénicien et mycénien, avaient subsisté jusqu'au VIe siècle. Elles ne devaient se rompre qu'à la suite de la conquête perse et l'avènement de Laodicée au rang de capitale de la cinquième satrapie lors de la réorganisation de la province syrienne sous Darius Ier.

C. F.-A. Schaeffer.

Saint-Germain-en-Laye, le 1er novembre 1936.

NOTE SUR UN CYLINDRE BABYLONIEN ET UN CACHET HITTITE DE RAS SHAMRA

PAR

EMIL FORRER

Le cylindre à inscription cunéiforme, n° 8346 de Ras Shamra, est à lire :

1. nu-úr-(AN-) UD	1. Nur-Šamaš,
2. TUR ta-ri-bu-um	2. fils de Taribum,
3. ARAD (AN-) AN-um	3. serviteur du dieu Ilum

En ce qui concerne son époque, les indices parlent pour la dynastie d'Hammourabi : 1° la complémentation de deux noms propres avec le signe *-um* de mimation ; 2° le nom Taribum que portent au moins trente personnages différents[1] du temps des derniers rois de la première dynastie babylonienne, Sinmuballit, Hammurabi, Samsu-iluna[2], Ammi-ditana, Ammi-zaduga et Samsu-ditana. Nous placerions donc le cylindre entre 1973 et 1758, plutôt au début de ce temps, c'est-à-dire à l'époque d'Hammurabi étant donnée la terminaison en *-m* de tous ces noms. Le nom de Nur-Šamaš, « Lumière du soleil » est trop fréquent pour fournir un argument chronologique. Aussi sa graphie avec le signe ur reste en usage jusqu'au XIII^e siècle avant notre ère[3]. La transcription *AN um* = ilum(-um) est, autant que nous sachions, la première mention en cunéiformes babyloniens de ce dieu dont on prononça le nom plus tard El. Sous cette forme il occupe une place prépondérante parmi les divinités de Ras Shamra.

[1] H. Ranke, *Early Babylonian Personal Names*, 1905, p. 169.

[2] Jusqu'ici inconnu sous Abi-ešuh.

[3] Comp. le nom nu-úr-a... dans le texte publié par O. Schroeder, *KAV*, 101, 4.

*
* *

Cachet hittite n° 8394 de Ras Shamra, figure 1, A, B. — La science de l'écriture pictographique dite hittite, plus exactement luvitabalienne, c'est-à-dire de l'écriture qu'utilisèrent les Luviens de 2000 à 1200, les Tabaliens de 1200 à 700, est toute récente. Pour éliminer les sources d'erreur, il est prudent de ne considérer que des monuments en bon état de conservation. Nous ne nous occuperons donc ici que du cachet [1] n° 8394 qui, par son excellent état de conservation et sa belle inscription, se présente comme un des meilleurs documents pour l'étude des inscriptions luvitabaliennes.

L'inscription des cachets circulaires hittites ou luvitabaliens commence au milieu en haut et se divise en bas en deux branches de signes analogues qui reviennent le long de la périphérie du cachet vers le haut, cf. le schéma, fig. 1, C. Les signes de la rangée centrale tournent leur face [2] vers la droite. Les signes des deux branches montantes regardent le commencement de l'inscription, c'est-à-dire la branche centrale. De la sorte les signes de la branche gauche sont tournés à droite, ceux de la branche opposée à gauche. Cette disposition est fort claire sur la face A du cachet, figure 1. Comme nous écrivons et lisons de gauche à droite, il est d'usage dans nos transcriptions de placer les signes de façon qu'ils regardent vers la gauche. L'inscription du cachet de Ras Shamra se présente ainsi comme le montre la figure 1, D. Le signe en forme de jambe (?) qui ne se trouve que sur la face A, au milieu en bas, ne sert probablement qu'au remplissage. Il doit en être de même de la petite croix sur la même face et des quatre signes analogues sur la face B. Remarquons que les deux derniers signes qui figurent à la fin des deux branches de la face A et de la branche gauche de la face B ont été omis dans la branche droite, face B, quoique la place n'y manquât pas. Le graveur a préféré la remplir avec les quatre petites croix, figure 1, B. Cela indique que les deux signes en question n'étaient pas indispensables à l'intelligence de l'inscription. La signification du second de ces deux signes a déjà été déterminée par nous [3] : il veut dire

[1] La huitième campagne de fouilles de Ras Shamra a fourni un second cachet hittite.

[2] Par exemple, le deuxième signe, en pointe.

[3] F. Forrer, *Die hethitische Bilderschrift*, *Oriental Institute Chicago Studies*, n° 3, 1932, p. 8.

« pierre ». Sur de nombreux cylindres-sceaux et cachets il se trouve associé à un autre signe, figure 1, E, qui nous a suggéré la lecture : « pierre de cachet », qui correspond, quoique en ordre inverse, à la formule sumérienne Ná-Kišib, « pierre de cachet ».

Sur le deuxième sceau hittite de Ras Shamra (n° 8200) et sur de nombreuses autres pièces [1], on rencontre le signe « pierre » isolément et également à la fin, ce que nous garantit son rapport au cachet même. Sur un cachet acheté à Ankara [2] ce signe « pierre » est précédé du signe ⵏL comme dans l'inscription de notre sceau de Ras Shamra. Nous lui avons attribué [3] la

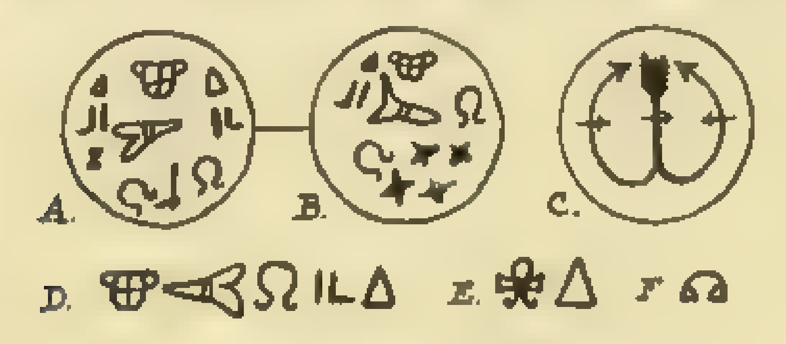


Fig. 1. — Cachet hittite de Ras Shamra.

signification de « joint ». Ainsi, il a pour mission de joindre les « membres » de la phrase. On le rencontre aussi comme idéogramme d'un verbe (« joindre »). L'omission de tous les deux signes « joint » et « pierre » sur la face B, branche droite, indique que ces deux signes sont étroitement liés et que leur signification équivaut à « pierre de cachet ». Peut-être pouvons-nous avancer de « joint » vers « jointure » par « nœud » et arriver à « bouton », ce qui rappelle la forme du cachet [4]. Ainsi les deux derniers signes de l'inscription pourraient signifier « bouton-pierre » ou pierre en forme de bouton. En tout cas, le signe ⵏL ne sert pas de trait d'union entre les signes du nom qui le précède et « pierre ». Il est, en effet, employé avec cette signification dans les inscriptions plus longues, mais jamais sur un sceau.

[1] L. Messerschmidt, *Corpus inscriptionum hettiticarum*, pl. XL, 16; XLI, 9-10; XLII, 4; XLV, 4, 7.

[2] Messerschmidt, *loc. cit.*, XLII, 7-8.

[3] Forrer, *loc. cit.*, p. 4.

[4] En allemand « Knopf » (bouton) est de la même racine que « Knöchel » (nœud des doigts) et « Knoten » (nœud).

Le nom ne se compose donc que des trois premiers signes de la fig. 1, D, que nous proposons de lire ba-la-?. Dans les textes de Boghazkeui nous rencontrons les noms suivants commençant avec *bal*. Balla(s) huit fois, Ballanna(s), Balloral, Ballatati(s), Ballija(s), Ballili(s), Ballullu, Ballu(s) et Balluvarazidi. On pourrait admettre que le cachet de Ras Shamra a appartenu à un personnage du nom de Ballas, le signe Ω n'étant qu'une variante du signe, figure 1, F, ressemblant à l'anse d'un chaudron en métal dont on se sert fort souvent pour indiquer la terminaison du nominatif en *-s*. Contre cette interprétation parle cependant le fait, que les noms sur les cachets n'ont jamais la terminaison du nominatif, mais sont écrits dans la forme radicale. La signification du signe en forme d'omega nous échappe donc encore.

E. Forrer.

ÉTATS NOMINATIFS ET PIÈCES COMPTABLES PROVENANT DE RAS-SHAMRA

PAR

CH. VIROLLEAUD

Les huit petits textes ou fragments qui sont publiés ci-après proviennent de la huitième campagne de Ras-Shamra. Pour les circonstances mêmes de la découverte, on voudra bien se référer au rapport, publié ci-dessus, de M. Cl. F.-A. Schaeffer.

I

RŠ 8183 + 8201

Partie inférieure d'une tablette qui mesure 13 cm. de large, et dont la hauteur était, par conséquent, de 20 cm. environ. C'était un état nominatif des fonctionnaires ou employés de l'un des temples d'Ugarit, et cela à la belle époque, à en juger par l'écriture, qui est tout à fait « classique ».

Face . . . . . .

[ ] *n* (?)
[ ] *b*(?)*bb* . *bn* [ ]
'*bd el* . *bn* . *m* [ ]
'*pśn* . *bn* . *špš* [?]
5 *mśn* . *bn* . *krmn*(?)
bn . *umh*
yky . *bn* . *slyn*
ypln . *bn* . *ylḥn*
'*zn* . *bn* . *ml*(?)*t*

---

10 *krm* [ ]

[*b*]*n* . *špš*[*yn*]

. . . .
wmnn(?) [

[*'*(?)]*b*(?)*dm*
[*bn*] . *mgrn*
? *rkn*(?)*n*
5 '*b*[*d* ?]
w[*n*]*hlh*
tn(?)*n* . *bn* . *ap*[ ]*t*
n(?)*sk* . *šlš*
bn . [ ]*m*[ ]*r*

Tranche [*b*]*n* . *krml* [ ] 10 *bn* . *šmrm*

bn . *tnn*

bn . *pndr*(?)

Rev. 15 *bn* . *nqq* *šn*(?)*nm*

ḫrš bhtm

———

bn . *ṣṣl*

bn . *ubln*

bn . *elt*

20 *špšyn* . *nḫlh*

n'mn . *bn* . *eryn*

nrn . *nḫlh*

bn . *ḫsn*

bn . *'bd*

25 [ ] *m*

. . . .

| [– –]*nn* . *bn* . *qqln*

| *mnn*(?) . *bn* . *qqln*

| *'bd* . *el*[*t*] . *bn* . *qqln*

15 | *lsy* . *b*[*n*] . *qqln*

| *mnn* [.] *bn* . *ṣnr*

| *ahy* [. *b*]*n* [.] *'tr*

| *'bdy* [– – .] *bn* . *y*(?) *tn*

| *yrmn*[?] [ ] *bn* [ ] *'n*

20 | *kra*(?)*n* . *nḫlh*

| *ttn*[. *n*]*ḫlh*

| [– – *bn* . *'*(?)]*šn*

| [ ] *'n* [?]

| . .

Comme il ne subsiste, de ce texte, que le milieu, représentant à peu près le quart de l'ensemble, il est difficile de se rendre compte de l'ordre adopté par le scribe dans son énumération. Il semble, cependant que, contrairement à l'usage, la col. I de la face se prolonge, par la tranche, sur le revers, et que, en face de cette liste continue, il y a à droite deux autres listes, indépendantes l'une de l'autre et séparées par un « blanc ».

Dans la col. I, chacun des groupes de noms est précédé — ou suivi — d'un vocable, simple ou composé, désignant la classe à laquelle appartiennent les différents prêtres ou employés du temple. Il y a ainsi :

L. 10 *šrm*. — Ce mot pourrait désigner les chanteurs ou chantres, héb. שָׁרִים ; mais on dit plutôt, comme en héb. d'ailleurs, *mšrrm* (Nk 30), et *šrm* répond vraisemblablement à שָׂרִים, plur. de שַׂר « chef »[1], le mot étant pris ici,

[1] Pour *śr*, prince, voir SS 8 : *Mlk w śr* et *ibid.*, 2 et 12 *bn śrm*. Cependant si *śr* = acc. *šarru* « roi », on notera que le nom d'Ewiri-šarri, s'écrit, à RŠ (*Syria*, XIV, pl. XXV n° 2, l. 1), *šr* et non pas *śr*, tandis que le n. pr. *Arip-šarri* ou *Arip-LUGAL* de Nuzi et Kerkouk se rencontre à RS [illegible] (6, 7) sous la forme *Arpšr*



comme il l'est aux livres postexiliques (*Esdras*, VIII, 29, etc.) dans son sens sacerdotal.

L. 16 *ḥrš bhtm*. — *ḥrš* figure dans l'épithète du dieu Ḫiyon (*Ḫyn d ḥrš ydm*, *Syria*, XIII, 117). Le v. חרש [1] signifiant essentiellement « creuser, tailler », on ne saurait dire ce qu'étaient au juste, les *ḥrš bhtm*, en tout cas, ce vocable, qui se retrouvera plus loin nº II, 6, est composé de la même façon que *bn qdšm* (*Syria* XIII, 116 ss.), *bn šlmm* (V AB, B 30) et *bn šmm* ci-après.

col. 2, 10. — *bht*, pour *bt*, maison ou temple, s'est rencontré plusieurs fois déjà.

Dans la col. 2, c'est-à-dire dans les deux listes de droite, la classification apparait très incertaine. Il y a d'abord, l. 2, [*'b*]*dm* les serviteurs ou les esclaves? ; puis l. 8, [*n*(*?*)]*sk šls*, si c'est *n* qui manque en tête, on comparera l'acd. *nisakku* « prêtre qui fait la libation », et si *šls* est pris au sens ordinal, il s'agirait de la 3e classe des prêtres appelés *nsk* ! — Viennent ensuite les *bn šmrm*, l. 10, littéralement « les fils de la garde »[1], qu'on retrouvera plus loin (nº IV, 13, 15, 17), mais avec un autre emploi. — A la l. 11, il parait y avoir *šnnm*, qui s'est rencontré déjà SS 7 et 26 en parallélisme avec *'rbm* ; voir aussi *šnn* : I *Keret*, 91.

Les noms propres. — Ils sont pour la plupart — sinon tous — sémitiques ; beaucoup sont accompagnés du nom du père, mais souvent le patronymique tient lieu, à lui seul, de nom (voir déjà TG : *Syria*, XV, 244 ss.).

Plusieurs noms sont suivis des mots *w nḥlh* (*2*, 6), qui se sont rencontrés dès le début : 1929, nº 10, 2 et 4, ou *nḥlh* : *1*, 20 et 22 ; *2*, 20-21, et qui signifient apparemment « (et) ses héritiers »[2], formules semblables : *Mnn w bnh* « *Mnn* et ses (ou son) fils » 1929 nº 15, 12, et dans les Poèmes : *Ašrt w bnh*, « Ašerat et ses fils », I AB, *1*, 12 et ailleurs.

Ap[--]*n* : *2*, 7.

Ehln *1*, 18 ; *Ezl* *1*, 17, de la rac. אזל « s'en aller »[3], cf. אוזל n. pr. h. *Genèse* x, 27, etc. ; *Eḫy*, *2*, 17, identique à אחי n. pr. d'un des fils de Benjamin, *Genèse*, XLVI, 21, en assyr. *aḫyd* ; *Elt* *1*, 19, identique à אלה n. pr. d'un roi d'Israel et de divers autres personnages[3] ; *Eryn* *1*, 21[4] ; *'nh* *1*, 6 ; *Hm* *1*, 23 ; *Ḥrml*[ ] *1*, 12.

Iky *1*, 7, comp. *Ik-ki-ia*, n. pr. h. à Kerkouk (par ex. Gadd, *Rev. Assyr.*, XXIII, 76) ; *Ilḥn* *1*, 8 ; *Ypln* *1*, 8 ; *Yrmš*[ ] *2*, 19 ; comp. El-Am., 130, 11 *I-ri-*

[1] Il y a lieu de distinguer entre *šmr*, qui est l'héb. שמר et *šmr* (*Danel*, II, *1*, 29, 47, *2*, 2, 17 ; V AB, B 14 suiv.) dont le sens est indéterminé. Il se peut cependant que *šmrm* représente un n. pr. h. — à comparer au Šemiramôt de l'A. T. —, et non pas le plur. de *šmr*.

[2] Pour *nḥlt*, « héritage », cf. *Syria*, XVII, 170.

[3] Comp. עֲנָה n. pr. h. (*Genèse*, xxxvi, 20), qui est, d'abord, le nom de la déesse 'Anat de la mythologie phénicienne, la forme ancienne du nom s'est d'ailleurs conservée, outre *El-Amarna*, 170, 43, dans *'Anat*, nom du père de Šamgar (*Juges*, III, 31 et V, 6), comme dans le toponyme Beit-'Anat.

[4] Autres noms en *-yn* : TG 11 *Nryn* = *Nu-ri-ia-na* de *Syria*, XVI, 194 ; TG 8 *Ḥdyn* = *Hadiann*, à Tell-Halaf, et ci-après *Slyn*, *Špšyn*.

ma-ra-ai-šu; *Y?)n*, 2, 18, *Kra(?)n*, 2, 20 voir ci-après, n° V 6, *Krm(?)n* 1, 5 *Ley* 2, 15, identique à El-Am., 162, 70 (voir déjà *Syria*, XVII, 344, n. 2).

Mnn 1, 5 2, 16. Voir déjà 1929 n° 15, 12 *Mnn w bnh* et comp. le partic. (hifil ou piel) *mnwn*: SS, 40, 44, 47 : *Mṣrn* 2, 3, le nom peut avoir rapport à l'Égypte, *Mt(?)l* 1, 9 *N'mn* 1, 21 ; aussi TG 41 et Poèmes de RS, *passim* (v. *Danel*, p. 92), *Nqq* 1, 15, *Vrn*. 1 22, *Nyn* 1, 7, à comparer, peut-être, à héb. *Sr̄yôn* « panthère ».

'bd 1, 24 et 2, 5(?), « le serviteur », n. théophore apocopé, comp. *ebed* *Juges*, IX, 26, etc.... *'bd-el*, 1, 3, « le serviteur de El », l'un des surnoms de Keret, dans la légende du roi des Sidoniens, cf. *'bd elm*, TG 41 — *'bd-el[t]*, 2, 14 « le serviteur de la déesse », la déesse étant Ašerat[1], épouse de El, ou bien 'Anat, sa fille, *'bdy[ ]*[2] 2, 18, *'-n*, 1, 9 et peut-être 2, 22, identique à [illegible] de l'A. T., s'est rencontré déjà, d'ailleurs, à RS : Stèle B, *Syria*, XVI, 178 ss. ; — *'lr* 2, 17 : comp. 1929 n° 14, 5 *b'l bt 'lr* ; *'n* 2, 19 et 23(?), voir aussi TG 32, peut-être s'agit-il du dieu *nr* qui a été signalé en Égypte dès le temps de la XI[e] dynastie[3] ; — *'pin* 1, 4.

Pndr(?) 1, 14, *Šmr*, 2, 16, même nom 1929 n° 14, 10, *Qqln* 2, 12 à 15, comp., pour la forme du moins, *qiqālôn*, *Habac.*, 2, 16 ; *Špšyn* 1 20 et 11, dérivé de *Špš* « soleil », comme, dans A. T., Šimšôn (= Samson), de Šemeš : *Šsg[?]* 1, 4, n. étranger sans doute, égyptien peut-être, *Tnn* 1, 13 et 2, 7(?), sans doute *tannin*, « le dragon[4] » ; *Ttn*, 2, 21.

■

RŠ 8252

Long. 68 mm. ; haut. 47 mm.

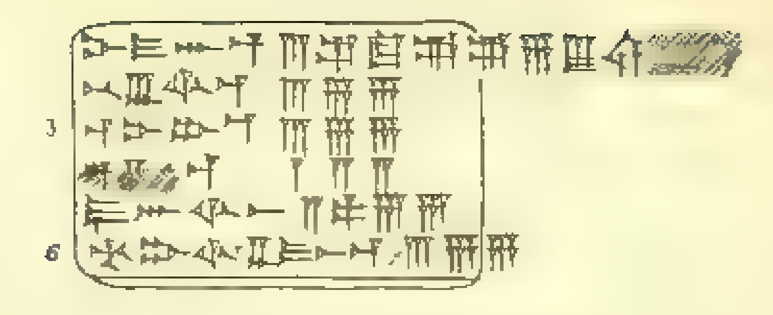
Inscrit d'un seul côté, sauf que la l. 1 se prolongeait jusqu'au milieu du revers.

[1] Comp. Abdi-aširta, ap. Lettres d'El-Amarna.

[2] Peut-être *'bd y[w]* (A. T. [illegible], LXX Ἀβδειου), le n. div. *yw* se rencontrant dans un fragment inédit qui a été cité plusieurs fois déjà, et, en dernier lieu, par A. Vincent, *Éléphantine*, p. 27.

[3] *Syria*, VIII, 215.

[4] Sur le monstre Tannin dans la mythologie de Ras-Shamra, comp. I AB 6, 50 (*Syria*, XV, 237).



1. *khnm 3 GUR ZÌ-KAL-KAL 6 GÌN KU[BABBAR 6.*]
2. *qdšm* 3 6 6
3. *mkrm* 3 6 6
4. *ms(?)m* 1 2 2
5. *enšt* 2 5 5
6. *ḥrš.bhtm* 3 6 6

Sorte de tarif sacerdotal, extrêmement succinct et aux termes duquel les prêtres *khnm*, *qdšm* et *mkrm* (1-3), ainsi que les *ḥrš-bhtm* (6) donnent (ou reçoivent)[1] 6 *gur* de farine dite KAL-KAL, 6 sicles d'ar[gent (et ?, 6 ...)], tandis que les *enšt* (5), qui sont des femmes, donnent 1/6 en moins et les *ms(?)m* (4), trois fois moins. Sur les particularités, graphiques ou autres, dont ce document fournit un exemple unique, voir ci-après p. 165 ss.

Les six classes sacerdotales. — 1-2, *khnm* et *qdšm* se rencontrent aussi, dans ce même ordre, ap. *Syria*, XV, 243 n. 1[2] et ci-après n° III, *khnm* (en héb. *koha-*

[1] En l'absence de tout verbe, il est impossible, en effet, de décider s'il y a versement ou recette. De même, s'agit-il de sommes ou quantités qui s'ajoutent les unes aux autres, ou bien qui sont données comme équivalentes ?

[2] Le sens de ce petit texte est évidemment tout autre, — on le voit maintenant —, que celui que nous avions proposé d'abord, non, d'ailleurs, sans grande hésitation. Il s'agit, en réalité, d'un document de la même famille que les nos II et III de la Campagne 1936. D'une part, en effet, il paraît certain qu'il faut lire *tš'* « neuf », et non pas *tšt*, impf. du v. *št* ; d'autre part, la conj. *w*, étant isolée du mot suivant par le trait séparatif, on peut tenir pour assuré que si *b*, dans *bnšm*, représentait la prépos. *b*, cette particule serait également séparée de *nšm* ; voir des exemples semblables ap. RŠ 1929, n° 3, ll. 35, 38 et suiv., et *Syria*, XV, 79.

Nous proposons, en conséquence, de comprendre ainsi *khnm* (ou *qdšm*) *tš' bnšm w ḥmr* « les *kohanim* (ou *qedešim*) (donnent ou reçoivent), neuf *bnš* et un *ḥomer* ».

Il s'en suivrait que *bnš* désignerait une mesure de capacité, dont le *ḥmr* serait une subdivision. Sur le *ḥmr* même, voir ci-après, n° VIII, p. 172 ss. Pour *bnš*, cf. 1929, n° 41, 3.

nim) figure également dans le titre *rb khnm* (RŠ 1929, nº 18, 1 et épigraphes des haches, *Syria*, X, pl. LX), lequel est associé à celui de *rb nqdm*, dans le colophon de I AB (*Syria*, XV, 227). — *qdšm*, en héb. *qedêšîm* « les consacrés », désignation de sens incertain, du moins pour l'époque où nous reportent les documents de RŠ.

3. *mkrm*. — On pourrait sans doute penser à la rac. מכר et donner au mot le sens de « marchands », mais il semble bien que toutes ces désignations concernent les prêtres et le temple, et c'est pourquoi nous expliquons *mkrm* par l'héb. מבקרים, participe piel de בקר II, et traduisons, en gros du moins, par « surveillants ».

4. *msm*. — Bien qu'il y ait un petit intervalle entre *s* et *m*, il n'y a cependant pas assez de place pour une lettre, ni trace d'un signe quelconque. Nous lisons donc *msm*, qui est sans doute héb. מסים « gens de corvée ». Les *missîm*, d'ailleurs, donnent (ou reçoivent) trois fois moins que les *khnm*, les *qdšm* et les *mkrm*, bien qu'ils soient nommés avant les *enšt*, qui donnent 1/6 en moins seulement que les trois premières classes, et avant les *ḥrš bhtm*, qui donnent autant.

5. *enšt*, mot fém. plur. qui s'est rencontré déjà, semble-t-il, ap. I AB *6*, 40 (*Syria*, XV, 227) et qui peut désigner simplement « les femmes », *enš* signifiant « homme », RŠ 1929, nº 1, 22, au plur. *nšm* I AB *2*, 18 et *passim*. — *enšt* pouvant être, à la rigueur, une autre forme de *anšt* (III *Danel*, *1*, 10; *6*, 16).

6. *ḥrš bhtm*, comme ci-dessus, nº I, *1*, 16.

Les chiffres. — Dans tous les textes de RŠ qui ont été publiés précédemment, les noms de nombres étaient écrits en toutes lettres, et cela non seulement dans les Poèmes, mais aussi dans les pièces comptables (ainsi 1929, nºˢ 25, 29 ; *Syria*, XV, 249), — tandis qu'ici, et aussi nº III, ci-après, le scribe s'est servi de véritables chiffres, qu'il a empruntés à la Babylonie, mais en les modifiant légèrement. En effet, 1 (l. 4) est écrit au moyen d'un trait ou « clou » vertical, alors que le mot qui suit (et qui est, il est vrai, sous-entendu) est *gur* ; or, en Mésopotamie, c'est toujours, dans ce cas-là, le trait horizontal qui représente l'unité. — A la l. 5, les cinq clous du chiffre 5 ne sont pas disposés tout à fait de la même façon qu'à Babylone ou à Ninive. — Enfin, dans 2 [illegible] (l. 5), [illegible] signifie visiblement[1] (1 1/2 *gur*) ; or, ce signe-là, avec le sens de

[1] Pour que la proportion ou l'équivalence soit constante, vu qu'il y a ensuite (l. 5) 3 et 5, au lieu de 6 et 5, ll. 1-2 et 6.

1 2 *gur* n'est attesté nulle part en Babylonie, ainsi que M. Thureau-Dangin veut bien nous le confirmer.

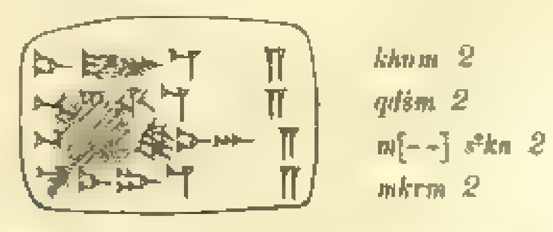
Les noms de mesures. — Chose plus remarquable, et unique jusqu'à ce jour, les noms de mesures qui suivent ces chiffres [1] sont également babyloniens et écrits, non pas alphabétiquement mais, comme ils le seraient dans un texte babylonien, au moyen de signes idéographiques Ces noms sont *GUR* (héb. *kor* mesure de capacité pour les céréales, et *GIN*, qui est le sicle (en acd. *siqlu*, héb. *šeqel*, à RŠ *ṯql* 1929, n^os 5, 10, plur. *ṯqlm*, *Keret*, 29, *Danel*, I, 33)[2].

Les noms de denrées ou de matières. — Ces noms sont écrits, de même, idéographiquement, mais on prononçait sans doute, à la place du sumérien *ZI-KAL-KAL* et *KUBABBAR* les mots phéniciens correspondant à ceux-là, l'équivalent de *KUBABBAR* étant, on le sait, *ksp* ou, exceptionnellement (*Keret*, 71 et 164), *ḫṯš*

III

RŠ 8208.

Long 37 mm. — Inscrit d'un seul côté.



khnm 2
qdšm 2
m[- -] *s*ʾ*kn* 2
mkrm 2

Quatre noms, désignant quatre classes de prêtres et suivis, chacun, du chiffre 2 (voir déjà n° II ci-dessus), le sens étant soit « 2 *kohanim*, etc. . », soit plutôt : les *kohanim* donnent (ou reçoivent) 2 *gur* (cf. n° II), ou tel autre nom de mesure

Sur *khnm*, *qdšm* et *mkrm*, voir n° II, 1-3.

L. 3, à compléter peut-être, d'après II 4, en *m*[*rm*]; pour *škn*, le mot s'est rencontré déjà, *Syria*, XVI, 183 et *Danel*, p. 192, mais le sens en est incertain

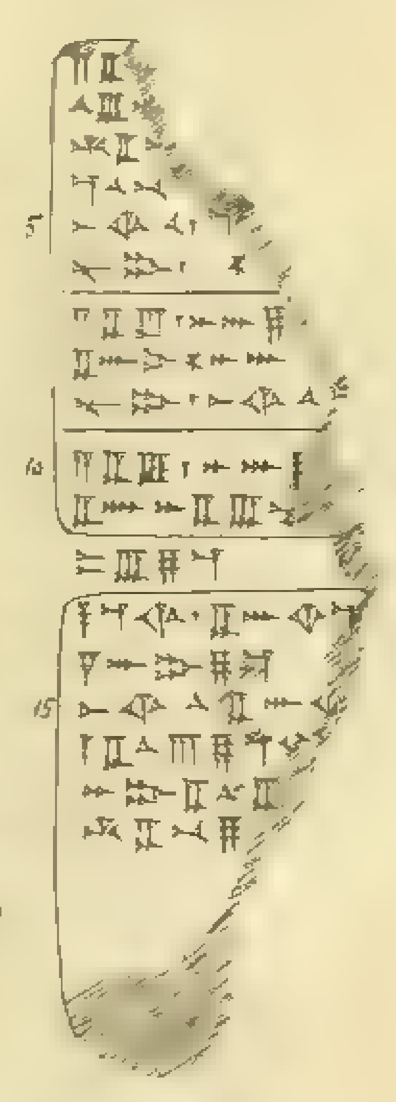
[1] A la l. 1 seulement, ces noms étant, aux lignes suivantes, sous-entendus.

[2] Pour *GUR* et *GIN*, dans les documents accadiens de Ras-Shamra, voir *Syria*, XV, 137 ss, et XVI, 194 ss.

IV

RŠ 8279.

Haut. 56 mm.



I (1) *sb[u anyt* (?)] (2) *'dn* (?) [ ] (3) *tbq[ym w* (?)]
(4) *m'q[bym* (?)] (5) *tš' m* [ ] (6) *gr . š[m]*

II) (7) *sbu anyt* (?) (8) *bn kšan* (9) *gr tš'm*

III) (10) *sbu an'yt* (?) (11) *bn a'bdhr* (?)) (12) *pdym*
(13) *hmš . bn smrm* (14) *snrym*
(15) *tš' . bn š[mrm]* (16) *gb'lym š* (?) [ ]
(17) *arb'* [.] *b[n šmrm]* (18) *tbqy[m]*

I. (1) La troup[e du vaisseau] (2) de *'dn* (?) [ ] (3) (se compose de gens de *Tbq* et(?) (4) de gens de *M'q[b]*
(5) (Il y a) neuf ma[telots (?)]. (6) En tout (?) qu[atre-vingts ? (hommes)].

II) (7) La troupe du vaisseau (8) de Ben-*kšan*, (9) en tout (?) : quatre-vingt-dix (hommes).

III) (10) La troupe du vaisseau (11) de Ben-*a'bd[hr* (?)] (12) (se compose de) gens de *Pd*.
(13) Il y a (en outre (?)) cinq gardes (14) de *Snr*,
(15) neuf gard[es] (16) de *Gb'l*,...
(17) quatre g[ardes] (18) de *Tbq*.

Si notre restitution de l. 7 (et, par conséquent, des ll. 1 et 10) est juste, *anyt* serait l'héb. אניה vaisseau [1], et *sbu* [2] *anyt* désignerait la troupe embarquée

[1] Il y a bien place, à la fin des trois lignes 1, 7 et 10 pour -*t*. Cependant il n'y avait peut-être que *'ny* seulement. En héb., il est vrai אני a le sens collectif de « flotte » ; mais d'après *El-Amarna*, n° 245, 28, le mot cananéen *anaji* était l'équivalent d'acd. *elippu*.

[2] *sbu* (et *sbe*) aussi ap. *Keret* (glose), pour le plur. *sbem* voir V AB B, 22 (*Syria*, XVIII pl. XVI).

sur un navire. Il s'agirait donc ici de navires de guerre ou de transports maritimes.

Le nom du 3e commandant, Ben-*ʿbdḫr* (10-11), est complété d'après TG 36, où se trouve mentionné un certain *ʿbdḫr mrg*; et l'on notera que, dans le présent document, ll. 13-14, une partie des « gardes » du vaisseau de Ben-*ʿbdḫr* se composait précisément de gens du pays ou de la ville de *Ṣur*.

Les hommes de troupe, *ṣbu*, sont désignés d'après leur lieu d'origine, du moins dans les anneaux I et III. Ils sont, d'une part, de *Ṭbq* (l. 3, à compléter d'après l. 18) ou de *Mʿqb* (voir TG 16), et, d'autre part, de *Pd*, cf. RŠ 1929, nº 14, 3 et *Syria*, XVII, p. 343, n. 5.

A la l. 5, nous proposons de lire *m[lḥm]*, qui serait l'héb. מלחים, les hommes d'équipage, qu'on appelle aussi, en héb. אנשי אניה.

Pour le troisième vaisseau, on indique, en plus, le nombre et le lieu d'origine des « gardes », sur *ṯn ṯmrm*, voir ci-dessus, nº 1, 2, 10, p. 162. Il y en avait dix-huit, et de trois pays différents : *Ṣur* (TG 36), *Gbʿl*[1] (TG 27 et 28), qui est sans doute Byblos, et *Ṭbq* (cf. l. 3).

Dans deux cas, la formule se termine par les mots *ġr š* [...] (l. 6) et *ġr tšʿm* (l. 9). Vu le contexte, il s'agit apparemment d'un tout autre vocable[2] que ce mot *ġr*, si fréquent dans les Poèmes, et sur lequel voir en dernier lieu, *Syria*, XVIII, p. 87. — A la l. 6, on peut lire *š[lšm]* « trente », ou *š[šm]* « soixante », ou *š[mnym]* « quatre-vingts »[3], et ce dernier nombre est sans doute celui qui convient le mieux, puisque l'effectif du deuxième vaisseau était de quatre-vingt-dix[4] hommes.

[1] *Gbʿlym*, l. 16, est suivi d'une lettre mal formée ou à demi effacée qui paraît être *y*.

[2] En arabe, *ġâr* a, entre autres sens, celui d'« armée ».

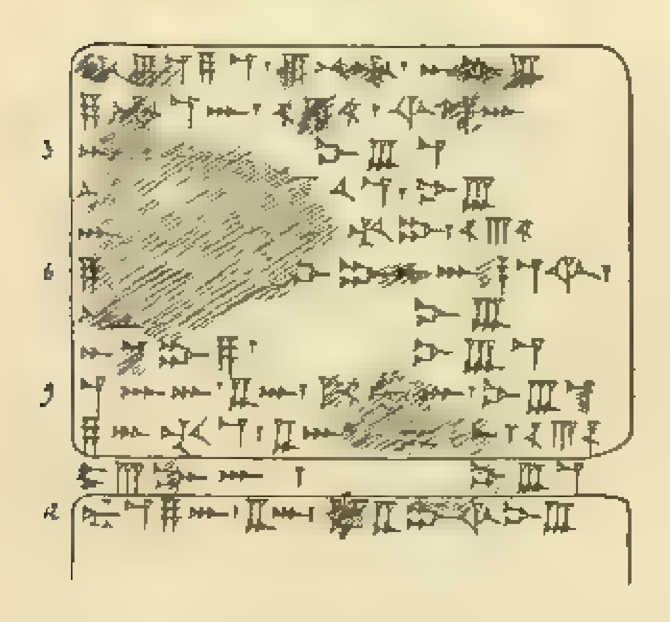
[3] Pour *ṯlṯm*, voir 1929, nº 12, 5 et nº 3, 19, pour *ššm*, II AB 7, 9; pour *ṯmnym*, 1929, nº 25, 5; I* AB v, 9; II AB 7, 11 et BH 2, 50.

[4] *Tšʿm* aussi ap. II AB, 7, 12 et *Syria*, XV, 134 ss.

V

RS 8280

Larg. 85 mm ; haut. 65 mm.



šlmym . lqḥ . akl
yṭ(?)mn . lll . šmn
a(?) [ ] kdm
[ ] 'm . kd
5) n(?) [- - - . bn . abd(?)]ḫr . šls
y[- - - . bn .] krmt . ḫmš
[ ] kd
amry . kdm
mnn . bn . qsh(?)n kdm
10) ynḥm . bn [.] . šls
plam . kdm
ṭ(?)mgn . bn . abrš . kd

Pour le premier mot, nous avons lu, tout d'abord et sans hésitation, *šlmym*; cependant, au cours du nettoyage, auquel il était d'ailleurs indispensable de soumettre ce morceau, le début de la 1re lettre a disparu.

šlmym désigne apparemment des gens de Salamis en Chypre, qui seraient venus à Ugarit pour prendre (*lqḥ* au sens d'acheter (?)) des vivres, *akl* [1].

Le terme, de sens très général, *akl*, est, semble-t-il, précisé ensuite [2], l. 2, par *šmn* « huile », et, du même coup, on indique qu'il y avait *3 šmn*, ce qui signifie *3 gur* (ou tel autre nom de mesure) [3] de cette denrée. Le verbe *yṭmn*, indiquerait, s'il y a bien *ṭ*, que cette huile a été enfouie (טמן) ou stockée.

[1] *akl* aussi ap. *Keret*, 81, 172 et stèle de Dagon, *Syria*, XVI, 177. Pour *lqḥ* et *'okel* dans A. T., voir *Genèse*, XIV, 11.

[2] Cependant *lll šmn* peut ne représenter qu'une partie d'un approvisionnement plus considérable.

[3] Sur le *gur*, voir ci-dessus n° II ; pour le *ḥomer*, ci-après, n° VIII. On dit *lll šmn*, comme ailleurs *alp ksp* et *rbt ḫrṣ* (NK 20-21), sans indiquer expressément l'unité de mesure employée.

Cette huile est versée ensuite, — ou au moment même, — en un certain nombre de cruches [1], vingt-deux en tout, qui sont réparties entre dix personnes différentes, à raison de une, deux [2], trois ou cinq cruches [3] par personne. D'où l'on peut conclure que le contenu d'un *kd* était approximativement le 1/7e de la mesure dont le nom est sous-entendu, à la l. 2, dans *šb šmn*.

Les noms des bénéficiaires, dont cinq étaient accompagnés du nom des pères, sont fort endommagés. Ces différents noms donnent lieu aux observations suivantes :

L. **4**. [ ] '*m*, cf. ci-dessous, nº VII, 6 [ ] *b'm*. — **5**. [*Abd*]*ḫr* d'après TG 36 et ci-dessus, nº IV, 11. — **6**. *Krm* ou *Krnn*; cf. ci-dessus nº I, 2, 20. — **8**. *Amry*, cf. Clay, *Personal names*, p. 54 : *A-mur-ri(-e)-ia*. — **9**. *Mnn*; cf. ci-dessus, nº I, *1*, 5, 2, 16; *Gšḥn*, à comparer peut-être à *Gi-es ḫa a*, Clay, *ibid.*, p. 77. — **10**. *Ynḥm*, de la racine (ar. *nḥm*) à laquelle se rattachent plusieurs noms bien connus d'A. T., p. ex. Menaḥem, Neḥemia, Naḥum ; *ynḥm* est identique au *Ianḫamu* des Lettres d'El-Amarna [4], mais l'étymologie proposée jadis (Knudtzon, p. 1171) n'est pas exacte : le *ḫ* de Ianḫamu représente ح et non pas خ. — **11**. *Ptwn*, cf., pour la forme, *ksum* 1929, nº 12, 3 et *ks'un*, *ibid.* 11. — **12**. *T(?)mgn*; la 1re lettre paraît être *t* écrit sur *b*, mais ce pourrait être aussi *g*; sur ces noms en *-yn*, voir déjà ci-dessus, p. 162. — Le père de *T(?)mgn* s'appelle *Ubrš*, et un tel nom paraît asianique ou grec, cf. Υέβρας, Ὕβρας.

[1] Voir aussi 1929, nº 12, 2-8, 15 *kd šmn mr*.

[2] *kdm* est évidemment le duel, ce nombre étant, on le sait, bien plus fréquemment employé dans la langue de RŠ qu'en hébreu. — *kd*, seul, signifie « une cruche », comme *ḥmr* = un ḥomer, voir ci-dessus, p. 164, n. 2.

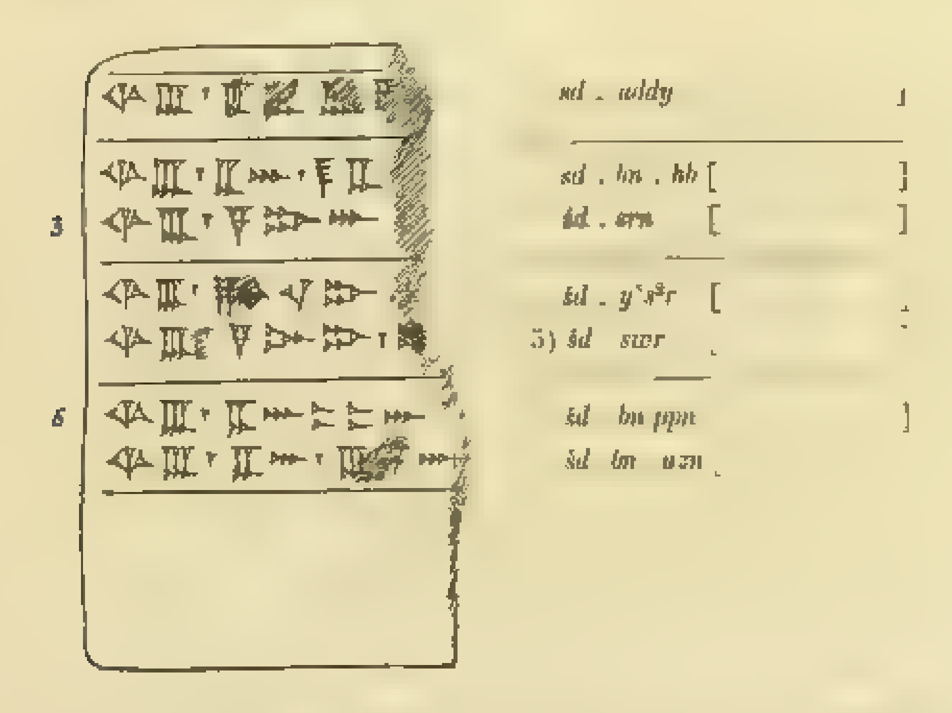
[3] Quand il y a plus de deux cruches (*kdm*), on écrit le nombre, mais on supprime le mot *kd*.

[4] Comme aussi en *ynḥm* des textes égyptiens : Burchardt, *Altkan. Fremdworte*, nº 224.

VI

RŠ 8277

Haut. 85 mm. — Rien au revers.



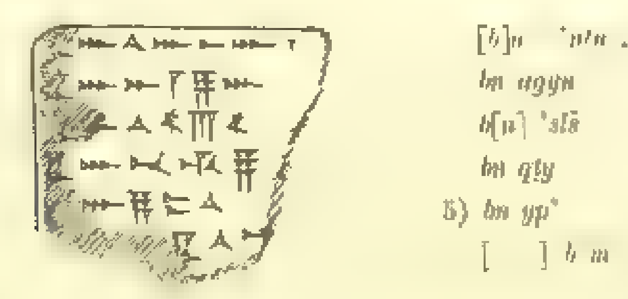
Énumération de champs désignés par les noms de leurs propriétaires respectifs, ces noms étaient sans doute accompagnés de gentilices, comme dans TG.

1) *ʿldy*, nom en *-y*, s'il est complet, cf. *ʿmry*, ci-dessus, V 8. — 2) Lire sans doute *Bn-ḥb*[*b*]; comp. *Syria*, XVI, 184 5. — 3) *Ṣrn*, héb. *seren*, à RŠ le nom paraît figurer, au plur., dans la locution *yn ṣrnm* (*Syria*, XVI, 150). — 4) *Yʿš²r*, nom dérivé d'une 3ᵉ p. de l'impft., comme *Yḥḥm* (ci-dessus, V, 10) et beaucoup d'autres. — 5) *Swr*, comp., pour la forme, *ʿwr* (h. *ʿiwwer*) aveugle ou borgne, *Keret*, II 99 et 187. — 6) *Bn-ppn*, comp., *Pa-ap-pa(-na)* n. pr. h., ap. Clay, *Personal names*, p. 116 et, à Kerkouk, *A-ri-ip-pa-ap-ni* (R. A. XXIII, p. 142, nº 1, l. 25). — 7) *ʿzn*[(?)], comp. *ʿzzmn*, à RŠ même, dans une tablette accadienne publiée par M. Thureau-Dangin, *Syria*, XV, 138, l. 22.

VII

RŠ 8213

Petite tablette, qui devait mesurer 7 cm. de haut. Hauteur actuelle 4 cm. Rien au revers.



[b]n 'ntn .
bn aggn [
b[n] 'ślš [ ]
bn qty [ ]
5) bn yp' [ ]
[ ] b'm [ ]

1-5. Cinq noms propres d'hommes, tous patronymiques, et qui pouvaient être accompagnés d'un gentilice.

1) *Bn 'ntn* « le Fils de 'Anatôn », nom formé sans doute sur 'Anat, comme Šimšon (à RS *Špšyn*) [1] sur Šemeš. — 2) *Bn-aggn*, comp. TG 35 *Bn-aggmt*. — 4) Dans *Bn-qty*, *qty* peut être un gentilice, comp. *qtš*, RS 1929, n° 2, 28 (*ulp qtš*) et *ddmy ddmš*, voir *Danel*, pp. 36 et 49. — 5) Dans *Bn-yp'* on reconnaît יפיע, n. pr. h., porté par divers personnages dans AT.

6) [ ]*b'm* est sans doute la fin d'un n. de nombre, [*ar*]*b'm*, quarante, ou [*š*]*b'm* soixante-dix. Voir cependant, ci-dessus, V, 4, où [ ]*'m* ne peut représenter que la fin d'un n. pr. h.

VIII

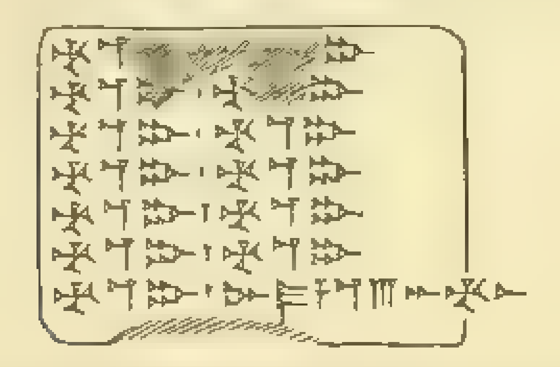
RŠ 8203

Long. 6 cm. Rien au revers.

De 1 à 7a, il y a treize fois consécutivement le mot *ḥmr*; on lit ensuite, 7b, *w ezml aḥt*. Le sens est donc « 13 *ḥmr* et une *ezml* ».

ḥmr s'est rencontré dès le début, RS 1929, n° 12, 6, 12, 18 au sens d'héb. *ḥomer*, mesure de capacité pour les céréales. Voir aussi ci-dessus, p. 164, n. 2.

(1) Voir ci-dessus p. 163.



ts' bosm w ḥmr. Le sens est sans doute le même ici [1], le nom de la céréale, — l'orge probablement, — n'étant pas mentionné [2].

ṣmd paraît être une subdivision du ḥomer, bien que, en héb., le ḥomer se compose de dix *epha*. Comparer l'acd. *ṣamadu* panier ou « couffin ». De toute façon, le mot est du féminin, comme on le voit par *aḥt* (h. אחת), ce nom de nombre figurant déjà dans RS 1929, n° 19, 14-16 et 19.

Ch. Virolleaud.

[1] *ḥmr* au sens d'héb. *ḥamor* « âne » nous avait paru figurer, dans I AB *I*, 58' (*Syria*, XV, 227); mais il semble préférable de lire, avec M. Ginsberg, *Orientalia*, V, 194, [y]*ḥmr*, en héb. *yaḥmour* « antilope »; « âne », à RŠ, se dit *'r* (h. עיר), comme on le voit dans II AB, 4, 14-15; I *Danel* 52-53 et suiv. Voir cependant, I* AB *I*, 19 et *Syria* XV, p. 79, ll. 19 et 30. — On sait d'ailleurs qu'il y a un rapport étroit entre les deux mots *ḥamor* et *ḥomer*, *ḥomer* désignant proprement une charge d'âne; de même, en sumérien, le même signe représente les deux mots *imêru*, signifiant l'un âne, et l'autre « ânée ».

[2] Il en est de même pour *kd*, ci-dessus, n° V, mais il est vrai qu'il y avait, dès la l. 2, dans le mot *šmn*, une indication suffisante.

A PROPOS D'UN DÉPÔT DE PROVENANCE ASIATIQUE TROUVÉ A TÔD

PAR

J. VANDIER

Les fouilles [1] que le Louvre et l'Institut français d'Archéologie orientale du Caire ont entreprises, depuis 1934, à Tôd, petit village de Haute Égypte situé à 20 kilomètres environ au Sud de Louxor, sur la rive droite du Nil, ont mis au jour, cet hiver, un dépôt d'objets de provenance [2] asiatique, dont l'intérêt historique est d'autant plus grand que la trouvaille est datée : c'est, en effet, sous le règne d'Amenemhat II (env. 1938-1904) que le dépôt dont il va être question dans cet article avait été enfoui dans les fondations du temple de Tôd.

Ce temple est connu, depuis Champollion, pour être un des quatre sanctuaires de Montou en Haute Égypte. Lorsque le site fut choisi par le Louvre, le temple était presque entièrement enfoui sous un kôm ; les quelques parois dont le sommet émergeait étaient couvertes de représentations et d'inscriptions ptolémaïques et romaines, mais, en 1934, on s'aperçut qu'il restait une façade datée du règne de Sésostris Ier, et remaniée à l'époque ptolémaïque. Lorsqu'on eut achevé de déblayer le fond du sanctuaire, on vit apparaître, presque intact, un massif de fondations constitué par trois assises de blocs en calcaire ; quelques-uns d'entre eux étaient décorés, et marqués aux cartouches des rois de la XIe dynastie, Mentouhotep III et Mentouhotep V ; on se trouvait donc en présence des fondations du temple de Sésostris Ier, fondations qui avaient été faites avec les débris d'un temple antérieur et qui s'étaient conservées jusqu'à l'époque ptolémaïque. Il fut décidé que tous ces blocs en calcaire

[1] Ces fouilles ont été dirigées depuis le début par M. F. Bisson de la Roque. C'est avec son assentiment que je publie cette note et je tiens à le remercier de son aimable autorisation.

[2] Il ne s'agit, ici, que de la provenance de l'envoi. L'origine et la date de chacun des groupes d'objets seront traitées plus bas, p. 179 et seq.

seraient enlevés, et c'est pendant cette opération que furent trouvés les deux grands et les deux petits coffres marqués aux cartouches d'Amenemhat II [1].

Les grands coffres contenaient du lapis-lazuli : des morceaux bruts, des pièces ébauchées, et enfin des pièces travaillées. Parmi celles-ci, on peut citer [2] un très grand nombre de perles et d'amulettes, des sceaux, des cylindres et fragments de cylindres décorés de personnages et d'animaux : deux d'entre eux et plusieurs fragments étaient gravés de signes cunéiformes ; les petits coffres contenaient, en dehors de 10 lingots d'or et de 13 lingots d'argent, des pièces d'orfèvrerie : une coupe en or et plus de 150 coupes en argent dont la plupart étaient pliées et martelées, un vase, un bracelet, deux bagues, un petit lion, des chaînes, composées chacune de cinq chaînons d'inégales dimensions, et enfin de longues tiges repliées dont les extrémités, en forme de spatules, étaient percées d'un trou. Aucun de ces objets, sauf les quatre coffres, n'était de facture égyptienne.

Une première question se pose : comment ces objets se trouvaient-ils en Égypte ? Était-ce le résultat d'une expédition militaire en Asie ? Était-ce le produit d'un échange commercial ? Ou enfin était-ce un présent, ou un tribut ? Avant de discuter la première hypothèse, je crois qu'il importe de résumer ce que l'on sait des rapports entre l'Égypte et l'Asie au Moyen Empire.

Il est établi que les Asiatiques ont occupé au moins une partie de l'Égypte pendant la première période intermédiaire de la fin de la VI^e au milieu de la (X^e dynastie). Bien que le document [3] qui mentionne l'expulsion des Asiatiques soit une composition postérieure aux événements, plus littéraire qu'historique,

[1] Ces coffres qui ont été trouvés sous les deux assises supérieures de fondations, à 2 mètres environ de l'enceinte nord et à 7 mètres du fond du sanctuaire, et qui ont été déposés là sous Amenemhat II, c'est-à-dire postérieurement à la fondation du temple (qui date du règne de Sésostris I^er), ne peuvent absolument pas être considérés comme un dépôt de fondation.

[2] Quelques-uns de ces objets sont reproduits aux planches XXVIII et XXIX.

[3] Il s'agit du papyrus 1116 A recto de Saint-Pétersbourg, publié par Golénischeff, *Les papyrus hiératiques, n^os 1115, 1116 A et 1116 B de l'Ermitage impérial à Saint-Pétersbourg*, traduit par Gardiner, *J. E. A.*, I (1914), p. 20 et seq., par Erman, *die Literatur der Aegypter*, p. 109 et seq. Les conclusions historiques du papyrus ont été récemment exposées d'une manière tout à fait remarquable par A. Scharff, *der historische Abschnitt der Lehre für König Merikare* (Sitz. d. Bayerischen Akad. d. Wissenschaften, Phil. hist. Abt., 1936, 8, particulièrement p. 42 et seq. (Sur cette même question, on peut aussi consulter Gardiner, *The Admonitions of an Egyptian Sage*, p. 112.

on peut tenir le fait pour certain. La rapide victoire des Thébains n'eût d'ailleurs pas été possible si, après avoir franchi la barrière hérakléopolitaine, ils avaient trouvé devant eux des troupes asiatiques.

Des documents extrêmement intéressants, et datant des dernières années de la XI[e] dynastie, nous montrent que l'Égypte avait été la proie des étrangers pendant la première période intermédiaire ; il s'agit d'un grand nombre de tessons couverts d'écriture hiératique, et contenant des malédictions à l'égard de toutes sortes de tribus étrangères parmi lesquelles les tribus asiatiques ont une place de choix [1]. Qu'il y ait eu dans la rédaction de ces malédictions une précaution magique pour repousser les attaques éventuelles des peuples nommés, c'est certain ; mais, si l'Égypte n'avait pas eu à souffrir récemment d'incursions de ces tribus, il est peu probable qu'on eût éprouvé le besoin de rédiger contre elles de pareilles menaces.

Le passage de la XI[e] à la XII[e] dynastie ne paraît pas avoir suscité de graves troubles en Égypte. Cependant le premier roi de la XII[e] dynastie dut avoir, pour s'imposer, à soutenir des luttes de toutes sortes. Le problème asiatique avait pour lui une telle importance [2] que, malgré ses autres soucis, un de ses premiers soins fut de construire, à la frontière orientale du Delta, un mur, appelé le *mur du Prince*, destiné à protéger l'Égypte contre les incursions asiatiques ; c'est ce que nous certifient deux textes littéraires du Moyen Empire ; nous lisons en effet dans les prophéties (*post eventum*) du papyrus 1116 B recto de Saint-Pétersbourg, à la ligne 66 : « Amenemhat I[er] *construira le mur du* Prince, vie, santé, force, *et les Asiatiques ne pourront plus descendre en Égypte en demandant selon leur habitude, de l'eau pour faire boire leurs troupeaux* », et dans le conte de Sinouhé (B, l. 16 et seq.) : « *je me dirigeai vers le Nord et je passai près du* mur du Prince *qui a été construit pour éloigner les Bédouins ; je me cachai dans un buisson de peur que la sentinelle de service, qui veille sur le mur, ne me vît.* »

Ce sont là les premiers documents qui nous renseignent sur les rapports des rois de la XII[e] dynastie avec l'Asie. Comme on le voit, ils n'avaient, à

(1) Sethe, *die Aechtung feindlicher Fürsten, Völker und Dinge auf altägyptischen Tongefässscherben des M. R.* ; cf. Dussaud, *Nouveaux renseignements sur la Palestine et la Syrie* (*Syria*, VIII, 1927, p. 216 et sq.) ; Alt, *die asiatischen Gefahrzonen in den Aechtungstexten der XI Dyn.* (*Ä. Z.*, 63, 1928, p. 39 et seq.) ; Lods, *Israël*, p. 59 et n. 3 ; Albright, *The Vocalization of the Egyptian syllabic Orthography*, p. 7 et n. 10 ; Montet, *Kêmi* I (1928), p. 19 et seq., qui date les tessons de la XIII[e] dynastie.

(2) Cf. Gardiner, *Admonitions*, p. 112.















DÉPÔT DE TOD



l'égard de leurs voisins, aucune visée impérialiste, et ils se contentaient de pratiquer une politique défensive qui semble avoir réussi pleinement puisque, avant Sésostris III [1], nous n'avons aucune preuve que la paix ait été rompue entre les deux pays. On peut même admettre que les rapports ont été amicaux : en effet, lord Carnarvon avait acheté, en 1920, au Caire, un cylindre en lapis-lazuli portant des inscriptions bilingues (hiéroglyphes et signes cunéiformes). La partie hiéroglyphique se lit : *le Roi de Haute et Basse Égypte Sehetepibre aimé d'Hathor maîtresse de ...* (le nom de la localité manque) [2]. L'inscription cunéiforme est encore plus fragmentaire : T. G. Pinches [3] a proposé de la lire de la façon suivante : *offrande divine du serviteur (?) d'Amenemhat le Roi*). Le style de l'inscription est à peu près celui de l'an 2000. Le roi Sehetepibre' dont parle l'inscription hiéroglyphique, est donc bien Amenemhat Ier et non pas un des deux rois portant le même nom et le même prénom que le fondateur de la XIIe dynastie, et ayant vécu entre la XIIIe et la XVIIe dynastie [4].

L'existence de ce cylindre est une preuve que les rapports entre l'Égypte et l'Asie n'étaient pas hostiles sous le règne d'Amenemhat Ier. L'histoire de Sinouhe dont il a déjà été question, et qui se rapporte à des faits à peu près contemporains, nous confirme dans cette opinion. Sinouhe, pris de panique à la suite de la mort d'Amenemhat Ier, se réfugie en Asie ; il est très amicalement accueilli par le chef d'une tribu à qui il commence par faire un éloge dithyrambique de son nouveau souverain, Sésostris Ier ; de cet éloge, je citerai un passage d'après la traduction de M. G. Lefebvre [5] : *il (Sésostris Ier) conquerra les pays du Sud, mais il ne s'est pas (encore) occupé des pays du Nord* [6] *(Pourtant) il a été créé pour frapper les*

[1] Cf. *infra*, p. 178. Les témoignages qui semblent contradictoires (Louvre C 1 ; Beni Hasan I, pl. XLIV), sont datés l'un et l'autre du règne d'Amenemhat Ier et font sans doute allusion à des incidents de frontière assez naturels à un moment où la situation ne pouvait pas encore s'être stabilisée. Cf. Peet, *Journ. of the Manchester Eg. and Or. Society*, 1914-1915, p. 43 et seq.

[2] On a trouvé à Byblos une statuette égyptienne en serpentine, datant très probablement du Moyen Empire, et portant l'inscription hiéroglyphique suivante : *offrande royale à Hathor, maîtresse de Dendérah, celle qui réside dans Byblos* (cf. Dunand, *Syria*, VIII, 1927, p. 91 et pl. XXV. Peut-être une formule analogue terminait-elle l'inscription de notre cylindre.

[3] *J. E. A.*, VII, 1921, p. 196 et seq. L'article est fait en collaboration avec Newberry.

[4] Cf. Gauthier, *Livre des Rois d'Égypte*, II, p. 6-7 et 10.

[5] Cette traduction est encore inédite.

[6] Sinouhe tient à la fois à rassurer Nenshi (*il ne s'est pas encore occupé des pays du Nord*) et à l'effrayer (*pourtant il a été créé pour frapper les Bédouins...*) Le passage peut sembler contraire à la logique et à la psychologie.

Bédouins et pour écraser les coureurs des sables ; va le trouver, fais-lui connaître ton nom. Ne profère pas le juron : « Malheur à Sa Majesté ». Il ne manquera pas de faire du bien à une contrée qui sera loyale envers lui. Sans doute ne faut-il pas accorder une trop grande confiance à ces textes littéraires du Moyen Empire dans lesquels il entre beaucoup d'imagination et d'exagération, mais je crois que ce serait aussi une erreur que de leur dénier toute créance lorsqu'ils font, comme c'est ici le cas, une allusion à l'histoire contemporaine. Je crois donc qu'on peut admettre que les princes asiatiques avaient accoutumé d'envoyer des tributs aux rois d'Égypte pour se concilier leurs bonnes grâces.

Ce qui ne veut pas dire qu'il suffisait qu'il y eût échange de tributs entre les deux peuples pour que la paix fût maintenue. Un fait certain, c'est que, sous le règne de Sésostris III, pour une raison qui ne nous est pas précisée, les armées égyptiennes pénétrèrent en Asie, dans le pays des Retenou, et s'emparèrent de la ville de Sekemkem. C'est une stèle funéraire d'Abydos qui nous l'apprend [1], et c'est actuellement le seul document qui mentionne une incursion égyptienne en Asie, sous la XII[e] dynastie. Que s'était-il passé ? Probablement une violation de frontière : une tribu palestinienne avait peut-être pénétré en Égypte pour faire boire ses troupeaux [2], et Sésostris III avait décidé de faire une courte expédition punitive dans le pays des délinquants ; s'il s'était agi d'une véritable campagne, nous aurions, semble-t-il, des documents plus nombreux sur l'évolution de la politique asiatique des pharaons, à la fin de la XII[e] dynastie. Quelle qu'ait été cette opération militaire, il est certain que le roi d'Égypte dut rapporter de sa campagne un butin. Est-il possible d'attribuer au dépôt de Tôd une origine semblable ?

Je crois qu'on peut répondre, sans hésiter, par la négative : d'une part, en effet, nous n'avons aucune mention d'expédition asiatique sous les quatre premiers rois de la XII[e] dynastie [3], et d'autre part, tous les renseignements que

car Sinuhe était livré à l'arbitraire du prince de Retenou. Gardiner, qui avait été frappé par cette difficulté, avait d'abord supposé (*Notes on the Story of Sinuhe*, p. 38-39) qu'il fallait restituer devant « *été créé* » la mention du *mur du prince* dont il a été question, mais il est revenu sur son idée (*ibid.*, p. 157) et dans sa dernière traduction (*ibid.*, p. 170) il s'est rallié à l'opinion de Maspero et d'Erman. Sinuhe était probablement d'avis qu'il obtiendrait plus de son hôte par la crainte que par la douceur.

(1) Cf. Garstang, *El Arabah*, pl. V et p. 32-33 ; Blackman, *J. E. A.*, II, 1915, p. 14.

(2) Cf. *supra*, p. 176.

(3) Černý, *Archiv. Orientální*, VII, 1935,

nous avons sur les rapports entre Asie et Égypte sont en faveur d'une politique de bonne entente[1], devant ces preuves négatives et positives, il me semble difficile de supposer une guerre entre les deux pays, alors surtout que nous pouvons donner au dépôt de Tôd une origine beaucoup plus satisfaisante.

Je ne m'arrête pas à l'hypothèse d'un échange commercial, car il me paraît absolument impossible que le produit d'un troc ait pu être enfoui sous les fondations d'un temple, en hommage à un dieu.

Il ne nous reste donc plus que deux hypothèses : le dépôt de Tôd est un présent ou un tribut. Une inscription hiératique qui avait été dessinée par un scribe égyptien, sur une des coupes en argent, nous apprend même le nom de celui qui envoya en Égypte ce présent ou ce tribut ; nous lisons en effet : *le messager de Nenitef*[2]. Ce renseignement, tout précieux qu'il est, n'est malheureusement pas précis et nous aurons à faire une série d'hypothèses avant de pouvoir donner, avec réserves, une conclusion à peu près vraisemblable. Mais il nous faut, auparavant, revenir aux objets eux-mêmes.

Ce qui frappe tout d'abord dans ce lot d'objets, c'est leur manque d'homogénéité : alors que les pièces d'orfèvrerie sont décorées de motifs nettement

n° 3, p. 381 et seq.) note que les représentations belliqueuses entre Asiatiques et Égyptiens cessent, dans les carrières du Sinaï avec la XII^e dynastie. Bien plus, il semble, d'après plusieurs exemples datant de la fin de la XII^e dynastie (à partir de Sésostris III) que les Asiatiques aient aidé les Égyptiens dans leurs expéditions du Sinaï, ce qui nous confirme dans l'idée que l'expédition de Sésostris III dont il vient d'être question constitue une exception (cf. aussi la n. 4 de la p. 177).

[1] En faveur des échanges amicaux, on peut encore citer le fait suivant : on a trouvé à Mishrifé (ancienne Qatna), près de Homs, en Syrie, un sphinx marqué au nom de la princesse Ita, une des filles d'Amenemhat II, cf. Du Mesnil du Buisson, *Syria*, IX, 1928, p. 10 et pl. XII.

[2] Nous ignorons malheureusement la nationalité de ce Nenitef. Le nom, bien qu'il ne soit pas connu par ailleurs, est égyptien et se traduit littéralement : *n'existe pas son père*, c'est-à-dire, *il n'a pas de père*. Mais ceci ne suffit pas à nous donner l'assurance que Nenitef était égyptien. En effet, les Asiatiques portaient quelquefois des noms égyptiens ; ainsi le cheikh qui accueillit Sinouhé s'appelait Nenshi, fils d'Amou. Ce dernier est purement égyptien ; quant au premier, il se trouve, avec une orthographe différente il est vrai, dans l'inscription de Mes (publiée par Gardiner) N 9. Notons aussi que Nenitef et Nenshi sont des noms formés exactement de la même manière. Nenshi peut en effet être traduit : *je n'ai pas de jardin* (cf. Sethe, *Aechtung feindlicher Fürsten*, p. 46, n 8). Il faut signaler enfin que M. F. Bisson de la Roque propose, non sans vraisemblance, de voir dans Nenitef un surnom péjoratif donné par les Égyptiens au prince étranger qui envoya le lot d'objets trouvés à Tôd.

égéens[1], les objets en lapis-lazuli sont de fabrication certainement mésopotamienne. De plus les amulettes et les cylindres sont de dates diverses : les trois cylindres cunéiformes s'échelonnent entre le XXV^e^ et le XXI^e^ siècle[2] et certaines des amulettes remontent au XXVIII^e^ siècle[3]. Enfin nous avons, aussi bien pour le lapis-lazuli que pour l'argent[4], de la matière brute, des objets ébauchés et des objets terminés. Il est peu probable que ces objets aient été réunis en Égypte. Il est beaucoup plus vraisemblable de supposer, comme l'a fait M. Dussaud[5], qu'ils ont fait, avant de partir pour la vallée du Nil, un stage sur la côte syrienne, et c'est très probablement de là qu'ils ont été expédiés à Amenemhat II. Les fouilles de Syrie qui nous apportent chaque année de nouvelles preuves des rapports étroits qui unissaient l'Égypte et la Phénicie, au Moyen-Empire, nous confirment dans cette supposition. Nous aurons à tenir compte de ces remarques dans la discussion des hypothèses que je vais exposer maintenant.

1° Nentef était un Égyptien envoyé comme gouverneur dans une localité phénicienne dont nous ignorons le nom, par Amenemhat II à qui il aurait envoyé, par reconnaissance ou par devoir, le lot d'objets trouvés à Tôd comme présent ou comme tribut. Nous savons, en effet, grâce à de très intéressants documents publiés par M. Montet[6] que de tels gouverneurs existaient, au moins à Byblos, sous la XII^e^ dynastie, et avant Amenemhat III.

2° Nentef était un prince syrien qui, dans le désir de se concilier les bonnes

(1) Au sujet de ces coupes M. Dussaud a eu l'extrême obligeance de me communiquer la note suivante : « Les trouvailles, en Crète, n'ont pas fourni de collection pareille pour le XX^e^ siècle, mais les tasses en céramique dites de Kamarès, en Crète, impliquent l'existence de tels objets en métal. Le décor peint de certaines de ces pièces céramiques imite nettement le décor en godron du métal. » Cela donne un nouvel intérêt à la trouvaille de Tôd. Voir les différentes formes et les décors variés des coupes pl. XXVIII et XXIX. Les coupes reproduites pl. XXVIII sont celles qu'on a retrouvées, intactes, dans le coffre d'Amenemhat I^er^. La pl. XXIX reproduit quatre coupes encore pliées et huit coupes reformées par M. André.

(2) Ces dates m'ont été aimablement communiquées par M. Contenau qui a pu étudier ces cylindres sur des empreintes envoyées du Caire.

(3) M. Parrot a trouvé à Mari, en Mésopotamie, des amulettes exactement semblables à celles de Tôd et qui, d'après lui, ne peuvent être postérieures au XXVIII^e^ siècle ; cf. *Syria*, XVI, 1935, p. 127 (fig. 10) et p. 133 (fig. 14).

(4) M. André, en dépliant les coupes s'est aperçu que quelques-unes d'entre elles étaient simplement préparées, et d'autres inachevées.

(5) Dans une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur laquelle je reviendrai plus bas.

(6) *Syria*, VIII, 1927, p. 85 et seq.



Tasses d'argent en partie redressées du dépôt de Tôd

grâces de son puissant voisin, avait envoyé à Amenemhat II tout un lot de présents.

3° Enfin M. Dussaud, dans une très intéressante communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au sujet de la trouvaille de Tôd, a émis l'hypothèse que ces objets auraient été en partie des ex-voto déposés dans un temple phénicien, ex-voto qui auraient été envoyés par le prince de l'endroit (ou par le grand prêtre) comme complément d'un lot de présents.

La première hypothèse me semble être difficilement soutenable. L'existence de ces gouverneurs égyptiens de Syrie constitue, en effet, jusqu'à présent du moins, un cas exceptionnel qu'il serait dangereux de généraliser en dehors de tout document convaincant.

La deuxième et la troisième hypothèses n'en forment en réalité qu'une seule : l'une et l'autre supposent, en effet, l'envoi par un prince syrien d'un présent au roi d'Égypte, présent constitué par des objets provenant, dans la première hypothèse, du Trésor du roi et d'ateliers royaux, et dans la seconde, du Trésor du roi et de celui du Temple. La signification du geste est la même dans les deux cas et c'est là l'essentiel ; cependant la question de la destination première des objets n'est pas sans intérêt, car c'est en la précisant qu'il nous sera peut-être possible d'expliquer pourquoi les objets qui constituent le dépôt de Tôd sont de dates et de provenances diverses et pourquoi certaines pièces ont une valeur réelle alors que le reste semble, à première vue du moins, n'avoir aucune valeur.

D'après M. Dussaud, les pièces ayant une valeur réelle (comme les lingots) provenaient du Trésor du prince ; les autres seraient des ex-voto qui auraient été envoyés en Égypte uniquement à cause de leur valeur religieuse : c'est ce qui explique que l'envoi du prince phénicien ait été déposé dans un sanctuaire égyptien et que les objets qui le composaient aient été aussi disparates.

Il peut sembler étrange que des pèlerins aient offert à une divinité des blocs de lapis-lazuli brut et des objets inachevés. Cependant, comme d'une part il faut bien admettre qu'un ex-voto ne tire pas son efficacité de sa valeur réelle, mais de l'intention de celui qui l'a déposé et de son contact avec lui et que d'autre part, des cylindres simplement ébauchés ont été trouvés dans des tombes, l'argument cesse de valoir contre l'hypothèse de M. Dussaud, hypothèse qui s'appuie par ailleurs, au point de vue psychologique sur le désir

naturel, même chez des pèlerins, de tromper la divinité tout en s'assurant, par un geste pieux, sa protection.

Mais il y a une chose qu'il ne faut pas oublier : c'est qu'en Égypte, l'argent et le lapis-lazuli étaient des matières premières importées et par conséquent relativement assez rares. C'est pourquoi il ne me semble pas nécessaire d'attribuer à la majeure partie des objets de Tôd une *valeur autre que la valeur marchande*. Comme il est difficile d'admettre que ces objets aient été envoyés comme *présents*, à cause de la pauvreté artistique de la plupart d'entre eux, je me demande s'ils ne constituent pas tout simplement un tribut que le roi d'Égypte avait prélevé, par droits de vasselage, sur un prince phénicien. Ce tribut aurait été payé dans la monnaie du temps, c'est-à-dire en matières premières, et pour le rassembler on aurait recueilli dans des ateliers tout ce qui avait pu s'y accumuler depuis des siècles, de façon à faire un poids donné d'or, d'argent et de lapis-lazuli[1]. Ainsi peut s'expliquer la diversité des objets, des dates et des provenances. Il n'est pas non plus invraisemblable que le roi d'Égypte, considérant le paiement de ce tribut comme une victoire morale, en ait fait hommage au dieu guerrier Montou.

Jacques Vandier.

Paris, le 13 novembre 1930.

[1] Je parle d'ateliers parce que l'existence d'ateliers crétois en Phénicie, bien que elle ne soit pas attestée, jusqu'à présent du moins, me paraît tout à fait vraisemblable, mais il n'est pas impossible que ces objets aient été pris, comme le pense M. Dussaud, dans un dépôt d'ex-voto. En tout cas, je crois qu'ils ont été envoyés en Égypte, non pas comme ex-voto et à cause de leur valeur religieuse, mais bien en tant que matières premières et à cause de leur valeur marchande, pour parfaire un tribut dont le montant était fixé à l'avance.

UNE LISTE DE NOMS PROPRES ÉTRANGERS [1]

SUR DEUX OSTRACA HIÉRATIQUES DU NOUVEL EMPIRE

PAR

G. POSENER

L'âge trouble qui succéda au Moyen Empire, l'époque obscure de la domination hyksos et les années agitées de la lutte libératrice des princes thébains contre les rois d'Avaris ont été suivis d'une renaissance rapide de l'Égypte sous l'égide des premiers souverains de la XVIIIe dynastie. La restauration de l'autorité royale allait de pair avec la restauration économique du pays. L'entreprise nécessitait des ressources matérielles dont la trésorerie thébaine ne devait pas disposer. Le moyen le plus expéditif de se les procurer était la guerre, et la situation politique internationale vers le milieu du deuxième millénaire était favorable à la solution belliqueuse du problème financier.

Nous avons là, sans doute, une des raisons qui incitèrent les premiers pharaons du Nouvel Empire à entreprendre des expéditions militaires vers le nord et vers le sud. Chaque victoire amenait en Égypte un riche butin et des contingents importants de prisonniers. La répartition se faisait en trois parts inégales, les bénéficiaires étant la couronne, l'armée et le sacerdoce.

Ce dernier s'était beaucoup appauvri depuis le Moyen Empire. La restauration ou la reconstruction des temples, le fonctionnement régulier du culte, le payement des prêtres nécessitaient des subventions de l'État. La part des trophées et des captifs attribuée aux dieux était d'autant plus importante qu'elle se justifiait par l'aide miraculeuse qu'ils assuraient aux troupes royales. La foi dans l'efficacité de cette aide et l'idée que les conquêtes se font selon les desseins divins maintiendra la participation du clergé au partage des dépouilles même après le rétablissement de l'économie des temples.

La présence de la main-d'œuvre étrangère dans les ateliers, sur les terres

[1] Les caractères hiéroglyphiques de cet article ont été prêtés par l'Imprimerie Nationale.

et sur les chantiers des temples est attestée à travers tout le Nouvel Empire. Thoutmôsis Ier offre des prisonniers nubiens aux biens divins d'Amon de Karnak [1]. Hatchepsout présente des captifs aux différents temples [2]. Thoutmôsis III, qui a entrepris de nombreuses expéditions étrangères, a donné à plusieurs reprises des contingents importants de prisonniers au temple d'Amon. Les mentions de ces dons sont fréquentes dans les textes officiels et dans les inscriptions de hauts fonctionnaires [3]. On apprend ainsi que le dieu thébain a reçu à cette époque des Nubiens et des Asiatiques, dont 1 588 Syriens (*Hr*), et que ces captifs étaient employés comme tisserands, ouvriers agricoles [4] et maçons [5]. Le temple funéraire de Thoutmôsis IV à l'ouest de Thèbes reçoit des Syriens et des Nubiens [6]. Dans la même région, le temple des Colosses, bâti par Aménophis III, « est entouré de villages syriens », et l'atelier de ce temple « est rempli d'esclaves » qui sont des prisonniers de guerre [7]. Sous Aménophis III également, le temple de Montou à Karnak est pourvu d'un personnel composé d' « enfants de princes de tous les pays étrangers » [8]. Sous Eye il existe une « place des Hittites » à Memphis [9]. Séthosis Ier offre des prisonniers, parmi lesquels on signale des Hittites, aux ateliers d'Amon [10]. Le temple d'Osiris à Abydos reçoit sous ce roi des habitants du Retenou [11]; celui de Min-Amon à Ouâdi Halfa n'est pas oublié [12] et les dons de Ramsès Ier à ce temple [13] sont confirmés par son fils. Amon de Karnak reçoit des prisonniers ramenés par Ramsès II de la guerre contre les Hittites [14]. Sous Ramsès III, les

(1) *Urk.* 4, 70, 1-3.

(2) *Urk.* 4, 248, 8-9.

(3) Et même dans les œuvres littéraires, cf. Gardiner, *Late-Egyptian Stories (Bibl. Aegyptiaca)* I, 86, 1-2.

(4) *Urk.* 4, 742, 10-743, 6 = *Urk.* 4, 1147, 16-1148, 4.

(5) Cf. plus bas p. 185. — Voir encore *Urk.* 4, 172, 6-8; 185, 10-13; 780, 4-7; 780, 16-781, 2; 795, 11-12; 796, 2-3, 6-7; 1102, 11-15; 1147, 7-11.

(6) Petrie, *Six Temples at Thebes*, pl. 1, nos 7-8 et p. 9 et 20-21. Cf. Borchardt, *ÄZ* 36 (1898), 84, qui, le premier, a mentionné l'établissement des prisonniers sur les terres des temples.

(7) Spiegelberg, *RT* 20 (1898), 40, 44 et 50.

(8) Bouriant, *RT* 13 (1890), 172. Aménophis III donna des captifs sans doute à d'autres temples encore: cf. Breasted, *Anc. Rec.* 2, § 918.

(9) Daressy, *RT* 16 (1894), 124; cf. von Bissing, *ÄZ* 37 (1899), 79-80.

(10) Sander-Hansen, *Historische Inschriften der 19. Dyn. (Bibl. Aegypt.* vol. IV), 7, 11-12; 9, 10-18; 11, 18-12, 2; Lefebvre, *Ann. Serv.* 4 (1902), 113.

(11) Sander-Hansen, *ibid.*, 16, 2-3.

(12) Breasted, *Anc. Rec.* 3, § 160.

(13) Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, I, 1, 2.

(14) Champollion, *Notices descriptives* 2, 123; Kuentz, *Bataille de Qadech*, 245, 99.

distributions de captifs aux temples sont nombreuses et les dieux de Thèbes, d'Héliopolis et de Memphis en bénéficient largement [1].

Il semble que les esclaves amenés de Palestine et de Syrie aient été souvent utilisés dans les travaux de construction et de carrière. Déjà sous Amosis I[er] on voit des Asiatiques conduisant des bœufs qui traînent des blocs de calcaire [2]. Les *ʿpr* employés au transport de pierres et mentionnés dans les textes de cette époque sont des étrangers. De nombreux termes architecturaux sont empruntés sous le Nouvel Empire au sémitique et témoignent de l'influence des Cananéens sur l'art de bâtir chez les Égyptiens [3]. On trouve ainsi *ṯkr* (*porte*) dérivé de la racine [illegible] [4], *ṯrrt* (*mur*) < [illegible], *sdrt* (*salle hypostyle*) < [illegible], *sʿr* (*porte, prison*) < שער, *trʿi* (*porte*) < [illegible], *ʿrt* (*grenier*) < [illegible], *mktr*, *mkdr* (*tour*) < [illegible], *krī* (*cachot*) < [illegible], etc. [6].

Dans le tombeau de Rekhmara, vizir de Thoutmosis III, un bas-relief représente des « prisonniers », dit le texte qui l'accompagne, « amenés par Sa Majesté pour les constructions du temple d'Amon », « faisant des briques pour bâtir à nouveau le magasin du temple de Karnak [7] », les transportant et les mettant en place [8]. Un ostracon hiératique du Musée de Berlin [9] énumère les catégories d'ouvriers travaillant à une construction dans la nécropole thébaine sous les ordres du même vizir Rekhmara et mentionne dans le nombre 30 Syriens (*ḫ3rw* = [illegible]) [10]. Un autre ostracon hiératique [11] qui doit, comme le précédent,

[1] *Grand Papyrus Harris*, *passim*, et surtout 10, 15 ; 31, 8 ; 51a, 9. A rapprocher de *Medinet Habu* I, pl. 28, l. 68-69, et, en ce qui concerne Thèbes, de *Reliefs and Inscriptions at Karnak* I : *Ramses III's Temples*, pl. 23A, l. 21 et pl. 34A, l. 24. — Le papyrus de Bologne 1086 (date : fin de la XIX[e] dyn.) parle d'un esclave syrien du temple de Thot situé sans doute à Memphis, cf. WOLF, *AZ* 65 (1930), 89-97. Voir encore le « champ de Chypre » (?) en Nubie sous Ramsès VI (LEPSIUS, *Denkmäler* 3, 229 c, l. 12). Il serait facile d'allonger la liste ; cf. BAILLET, *RT* 27 (1905), 194-196.

[2] LEPSIUS, *Denkmäler* 3, 3a, *Urk.* 4, 25.

[3] ERMAN-RANKE, *Aegypten* 615.

[4] Étymologie différente dans ALBRIGHT, *The Vocalization of the Egyptian Syllabic Orthography*, 65 (XX. A. 15).

[5] Mot connu à l'époque éthiopienne.

[6] Cf. BURCHARDT, *Altkanaanäischen Fremdworte und Eigennamen im Aegyptischen*, vol. 2, *passim*. — Ce titre sera abrégé par la suite : *AFE*.

[7] Comparer aux Hébreux moulant des briques en Égypte, *Exode* I, 14 ; V.

[8] WRESZINSKI, *Atlas zur altaegyptischen Kulturgeschichte* I, pl. 319-320 ; voir le texte dans *Urk.* 4, 1153, 7-11.

[9] *Hierat. Pap. aus den Königl. Mus. zu Berlin*, 3, XXX-XXXa, n° 10621 ; la transcription publiée dans *Urk.* 4, 1174-1175 est moins bonne.

[10] Verso, ligne 9.

[11] Dans la collection de l'Université de Leipzig, publié par STEINDORFF, *ÄZ* 38 (1900), 15-18, étudié par W. MAX MÜLLER, *OLZ* 5 (1902), 225-230 ; LIDZBARSKI, *Ephemeris für*

provenir de la région thébaine et qui remonte également au règne de Thoutmôsis III[1], donne une liste de 21 noms propres étrangers intitulée « les nouveaux Syriens (*Ḫr*) ». Il serait hasardeux de tenter une identification entre ces Asiatiques et les ouvriers syriens de Rekhmara. Mais un rapprochement de ces trois documents contemporains s'impose. Il n'était pas rare que la main-d'œuvre étrangère fût employée au Nouvel Empire sur les chantiers de la Thébaïde.

La « liste des nouveaux Syriens » n'est pas unique dans son genre. Le papyrus qui contient l'Hymne au Diadème du Roi et qui date de la fin de l'époque hyksos, a conservé un catalogue de 58 noms propres étrangers[2]. Ils ne sont accompagnés d'aucune note explicative, mais l'éditeur du texte, Erman, pense qu'il s'agit d'esclaves travaillant pour le temple de Sebek au Fayoum[3], lieu d'origine vraisemblable du papyrus. Ces noms contiennent de nombreux éléments communs et doivent appartenir au même groupe linguistique. Il est permis d'écarter l'origine sémitique, car aucun des 58 noms ne renferme les sons ʿ (ע) et ḥ (ח)[4].

Une tablette du British Museum[5] qui date du début de la XVIIIe dynastie nous fournit, à côté d'autres textes fragmentaires, une liste de noms propres. En tête de la liste on lit « faire les noms crétois (*Kftjw*) ». Ce titre manque de précision, mais on peut supposer qu'il s'agit d'un exercice de scribe cherchant à se familiariser avec la construction des noms crétois et avec leur transcription égyptienne.

Le quatrième document de ce type est gravé dans la tombe de l'« amiral » Ahmôse, célèbre par la part qu'il a prise dans l'expulsion des Hyksos et dans les premières campagnes des rois thébains en Palestine et en Nubie. Énumérant les récompenses qu'il avait reçues de ses maîtres pour ses services, il

sem. *Epigraphik*, 2, 10-11 ; Gustavs, *ÄZ* 64 (1929), 54-56. Le nom propre n° 17 de cet ostracon *Imbj*, correspond sans doute à *im-bi-ia* (Contenau, *Les tablettes de Kerkouk*, dans *Babyloniaca* 9 (1926), 183).

[1] L'ostracon n'est pas daté, mais la forme des signes, permet de l'attribuer avec certitude au règne de Thoutmôsis III, cf. Möller, *Hierat. Paläographie*, 2, 5.

[2] Erman, *Hymnen an das Diadem der Pharaonen*, dans *Abhandl. der Königl. preuss. Ak. der Wiss.*, 1911, 53-58.

[3] *Ibid.*, 55 note 1.

[4] L'absence de ce dernier son rend l'origine libyenne également peu vraisemblable.

[5] N° 5647 ; Peet dans Casson, *Essays in Aegean Archaeology presented to Sir A. Evans in honour of his 75th birthday*, 90-99 et pl. 15-16.

nous donne l'état nominatif des esclaves des deux sexes pris sur l'ennemi et attribués à lui[1]. Sur les 19 noms contenus dans la liste, quelques-uns (au plus 4) sont étrangers, mais le plus grand nombre est typiquement égyptien. Comme plus de la moitié de ces esclaves étaient des étrangers, le changement de noms sémitiques ou nubiens en noms égyptiens est évident. Il nous montre que le pourcentage des étrangers en Égypte, qu'on pourrait déduire de la fréquence des noms étrangers dans les textes égyptiens serait inférieur à la réalité[2]. Le cas des esclaves d'Ahmose n'est pas unique : qui pourrait croire que l'esclave *Gm n i-ḥr-tm.tt*, mentionnée dans le papyrus 65.739 du Musée du Caire, l. 4, est une Syrienne, si son origine n'était pas précisée dans le texte[3]?

A ces quatre documents que nous venons d'énumérer on peut ajouter maintenant une quatrième liste d'étrangers qui s'apparente étroitement par sa forme et par son lieu de provenance à l'ostracon des « nouveaux Syriens ».

Il s'agit d'un texte hiératique écrit à l'encre noire sur deux éclats de calcaire qui se trouvent au Musée du Louvre (pl. XXX). Le premier porte le nº E 14.354, mesure 0 m. 14 de hauteur, 0 m. 105 de largeur et 0 m. 02 d'épaisseur et contient cinq noms propres disposés en une colonne, chaque nom occupant une ligne. Le verso de l'ostracon porte quelques traits indistincts ; il y manque une partie de la surface disparue par la chute d'un éclat superficiel. Le deuxième ostracon nº E 14.355 a 0 m. 115 de haut, 0 m. 125 de large et 0 m. 03 d'épaisseur[4]. Les neuf noms qui composent son texte sont rangés en deux colonnes ; la première comprend six noms, la deuxième trois. Dans celle-ci l'exiguïté de la place a obligé le scribe à couper en deux le premier et le dernier noms qui sont

[1] *Urk.* 4, 11, 4-14 et *id.* 4, *Text*, 5-6 (traduction); W. Max Müller, *Studien zur vorderasiatischen Geschichte*, 8-9 (*Mitteil. der vorderasiat. Gesellschaft*, 1898, 3); Gunn et Gardiner, *JEA* 5 (1918), 58.

[2] Outre les esclaves, beaucoup d'étrangers résidant en Égypte adoptaient des surnoms égyptiens (cf. Spiegelberg, *Z. für Assyr.* 13 (1898), 49), qui devaient se substituer progressivement à leurs noms de naissance. Les enfants d'immigrants, nés en Égypte, portent régulièrement des noms égyptiens ; cf. Erman-Ranke, *Aegypten*, 616-617. Les exemples de ces deux phénomènes sont très nombreux.

[3] Gardiner, *JEA* 21 (1935), pl. 13-14 et p. 141. Date du papyrus : début du règne de Ramsès II. Ces changements de noms d'esclaves sont connus en Mésopotamie, cf. [illegible], *ÄZ* 29 (1891), 133-134, qui publie un contrat cunéiforme du temps de Cambyse sur la vente d'une Égyptienne portant un nom babylonien.

[4] Je donne les plus grandes dimensions.

ainsi disposés sur deux lignes, les autres noms de cet ostracon occupent chacun une ligne. L'état de conservation des deux textes est parfait et la liste ne comporte pas de lacunes. Les deux éclats de calcaire ont été achetés simultanément et proviennent de la région thébaine. Leur lieu d'origine exact est inconnu. Ils sont écrits de la même main et font vraisemblablement partie d'un seul et même document.

L'écriture de ces noms insolites pour un scribe égyptien manque de cohésion, les signes sont espacés, les ligatures rares. Malgré cette absence de naturel, la paléographie permet de fixer approximativement la date des ostraca. La forme du signe *t*, des trois traits superposés et de l'homme portant la main à la bouche sont de la première moitié de la XIX^e dynastie. M. J. Černy me signale que la graphie particulière de l'oiseau *b* avec l'aigrette en forme de * se rencontre sur l'ostracon Gardiner 89 recto 1,5 (inédit) qui date de la première moitié du règne de Ramsès II ou de celui de Séthosis I^er. Le trait horizontal à la base du signe *s* est à peine marqué, certains signes verticaux (*i* et le boumerang) ont un léger appendice ou un épaississement à leur partie inférieure. Ces caractéristiques se retrouvent dans le papyrus Harris 500 recto (Chants d'Amour) que Möller [1] place entre la fin du règne de Séthosis I^er et les toutes premières années de Ramsès II. Les deux ostraca du Louvre dateraient donc du début du xiii^e siècle.

Or, à cette époque, remarque Albright[2], l'emploi de l'écriture syllabique [3] était encore très correct et la vocalisation des mots d'emprunt fidèlement rendue. Cette constatation augmente l'intérêt du nouveau document et nous invite à ajouter à la transcription consonantique des noms propres (système Burchardt) leur forme vocalisée (méthode préconisée par Albright).

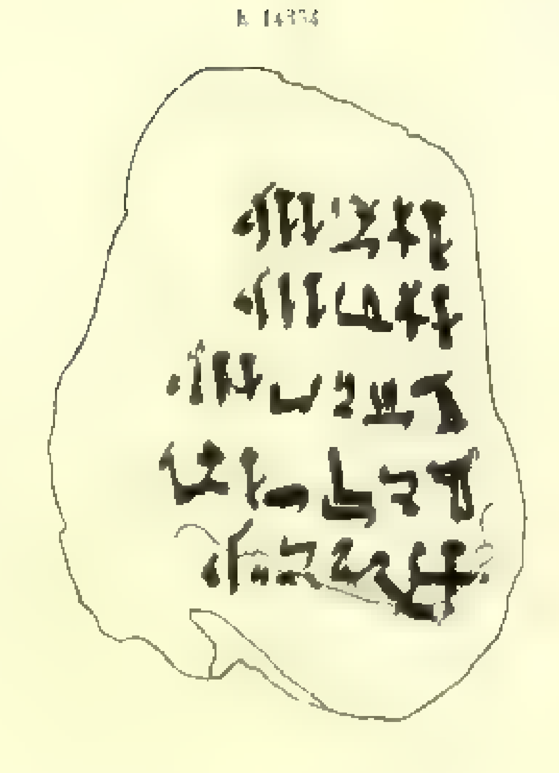
L'étude des noms propres que nous allons maintenant aborder est essentiellement fondée sur la documentation égyptologique. Elle aura besoin d'être reprise et complétée par des sémitisants et des hittitisants [4].

(1) ÄZ 56 (1920), 43.

(2) *The Vocalization of the Egyptian Syllabic Orthography*, 12-13.

(3) Écriture spéciale employée pour les mots étrangers et pour les néologismes dont l'étymologie est obscure.

(4) M. E. Dhorme a bien voulu lire cet article et m'a suggéré un certain nombre d'étymologies de noms propres. Je lui en exprime ici ma sincère reconnaissance.



Deux ostraca hiératiques du Nouvel Empire



Ostracon du Louvre E 14354.

1. *ỉbj* (*'a-bi-ya*) = אבי, *a-be-ia*[1], abréviation d'un nom propre composé; cf. par exemple אבי < אביה < אביהו. Cet élément se rencontre dans un certain nombre de noms géographiques et de noms propres sémitiques transcrits en égyptien comme *ỉbš* = *abi-sar*, *ỉbšmw* = *abi-semu*[2], *ỉbrm* = אברם, *ỉbšḳb* = אבשקב[3].

L'égyptien a connu à toutes les époques les noms *ỉb*, *ỉbi*, *ỉbj* qui ressemblent à l'hypocoristique qui nous occupe, de sorte qu'il est parfois difficile de décider si nous avons affaire à un étranger ou à un indigène. L'emploi de la graphie syllabique ne permet pas toujours de trancher la question en faveur du premier. Ainsi dans la tombe saïte d'Aba (*ỉb*), le désir de varier les graphies du nom de son propriétaire[4] a poussé le scribe à l'écrire tantôt sous les formes courantes de *ỉb*, tantôt en écriture syllabique[5]. Dans notre exemple, le déterminatif du boumerang et le voisinage d'autres noms étrangers excluent toute hésitation quant à l'origine non égyptienne de *ỉbj*.

Il n'en est pas de même dans le cas de *ṯrbjbn* (*sa-ra-bi-ya-bi-na*), prêtre de Baal et d'Astarté à Memphis, surnommé *ỉbj*[6]. Cet *ỉbj* est écrit trois fois en syllabique et deux fois en orthographe égyptienne courante. Burchardt[7] conclut qu'il s'agit d'un אבי. Nous ne voyons pas l'intérêt qu'aurait eu un étranger installé en Égypte, comme c'est le cas, à adopter un surnom non égyptien. Il paraît plus vraisemblable qu'à l'exemple de beaucoup d'immigrés, il ait pris un deuxième nom égyptien[8]. Nous croyons donc que *ṯrbjbn* avait un surnom égyptien, choisi peut-être à cause de sa ressemblance avec אבי et que les graphies syllabiques de cet *ỉbj* s'expliquent par le phénomène fréquent de

[1] Gadd, *Rev. d'Assyr.*, 23 (1926), 71, n° 1 (tablettes de Kerkouk; date : vers 1400). Il n'est pas certain que *a-be-ia* soit l'équivalent cunéiforme de אבי. Selon Gadd, *id.*, 63, il s'agirait bien d'un nom sémitique, mais on connaît des noms propres asianiques composés avec l'élément *apḫi* (Contenau, *Tablettes de Kerkouk* dans *Babyloniaca*, 9 (1926), 204-205). *a-be-ia* pourrait être un hypocoristique de cette origine et *ỉbj* de notre texte, sa transcription égyptienne.

[2] Albright, *The Vocalization*, 8.

[3] Burchardt, *AFE*, 2, 2, 30 et 68.

[4] Voir à ce sujet Posener, *Ann. Serv.*, 34 (1934), 141-144; Albright, *id.*, 21.

[5] Ranke, *Ägyptischen Personennamen*, 19-20.

[6] Lepsius, *Denkmäler*, *Text*, I, 16; date XVIIIe dynastie.

[7] *AFE*, 2, 88.

[8] Cf. *supra*, p. 187, note 2.

« dissimilation » graphique [1] et aussi peut-être par l'origine étrangère du prêtre qui a pu influencer le scribe.

Une généalogie de prêtres memphites datant de la XXII^e dynastie et comprenant 60 membres remonte jusqu'à la XI^e dynastie et emploie comme repères chronologiques des noms de rois, dont un certain *ihj ...-kn*, qui le suit, semble être un Hyksos [2], et *ihj* pourrait l'être aussi [3] ; le rapprochement avec ... serait peut-être à envisager.

2. *ihj ʿa-qi-ya* = hourrite *a-gi-ia*, *a-ki-ia* [4]. Le même nom figure sous la même forme dans la liste des « nouveaux Syriens » dont il a été question plus haut. Que ce nom étranger se rencontre dans deux textes égyptiens, ceci n'a rien de surprenant car il s'agit d'un hypocoristique très répandu et attesté maintes fois en cunéiforme. *a-k-gi-ia* serait une abréviation de *ak-gi-teš-ub* connu également en égyptien qui l'écrit *ikjsb* ʿ*a-ki-ta-s-ba* [5], substituant *k* à la place de *k* (*ih*) [6] à l'exemple du cunéiforme *q*, *k*.

3. *tpjdj* (*ti-p-i-di-ya*). Le signe *ti* sans compléments et le groupe ... ne sont inconnus dans l'écriture syllabique. Le signe hiératique suivant se lit régulièrement ... *d* [7] et il est peu vraisemblable qu'il soit ici

[1] Voir p. 189, note 4.

[2] Borchardt, *Die Mittel zur zeitlichen Festlegung von Punkten der ägyptischen Geschichte und ihre Anwendung*, pl. 2 et 2a, 3e registre, nos 12 et 13 et p. 106. Borchardt traduit ʿ*ȝ-kn* *l'âne est ma force* (ou *l'âne est puissant*) et pense qu'il s'agit peut-être de l'animal de Seth adoré par les Hyksos. Ce sens correspond à l'orthographe employée, mais le nom ainsi obtenu paraît suspect. On ne connaît qu'un seul composé théophore nom divin + *kn*. C'est *imn-kn* qui, d'ailleurs, n'est peut-être qu'une inversion graphique de *kn-imn*, cf. *kn-hr*, *kn-hnm.w*, etc. D'autre part, les noms théophores comprenant l'élément *kn* ne se rencontrent pas avant le Nouvel Empire. Aussi, pourrait-on se demander si nous ne sommes pas en présence d'une fausse étymologie d'un nom étranger ʿ(ȝ) *kn* (קנה ?) ou d'une corruption d'un nom royal égyptien comprenant les éléments ʿȝ et *kn*, cf. ʿ*ȝ-kn-n-rʿ* Apophis et *tȝ-ʿȝ-kn* ? La même inscription mentionne un autre roi hyksos inconnu dans les textes égyptiens, *š* (*ȝ*) *rk* (3e registre, no 6), qui pourrait être Salatis de la tradition, cf. *ibid.*, 106-107.

[3] A moins qu'il ne s'agisse d'un roi de la XIIIe dynastie *nb-mȝʿt-rʿ* dont on a voulu lire le deuxième nom *ibi*, cf. Gauthier, *Livre des Rois*, 2, 51, note 2 ?

[4] Gustavs, *AZ*, 64 (1929), 55 ; Steindorff, *AZ*, 38 (1900), 18. Lidzbarski, *Ephemeris für semitische Epigraphik*, 2, 17 compare *ihj* à ... W. Max Müller, *OLZ* 5 (1902), 290 : √...

[5] Gustavs, *ZDPV*, 50 (1927), 6-9.

[6] Ranke, *Ägyptischen Personennamen*, 48, no 27 ; Burchardt, *AFE*, 2, 10 ; Albright, *The Vocalization*, 34 (III A 19).

[7] Cf. aussi *krkmš* = *krkmš* et *ihr* = *ihr* (signalés par M. J. Černý).

[8] Ce signe est très rare dans l'écriture syllabique. En dehors de notre exemple je ne

employé pour *mt* [illegible]. Selon M. E. Dhorme, ce nom propre serait formé sur la racine [illegible].

4. [hiéroglyphes] *t'-b'r* (*t-* *b-r*), nom théophore composé avec le nom du dieu בעל. Ici également certaines particularités graphiques sont à souligner. On y trouve le signe [illegible] sans compléments, comme dans le nom précédent, le groupe [hiéroglyphes] qu'on ne rencontre pas par ailleurs dans l'écriture syllabique et dans lequel le rouleau de papyrus pourrait être le déterminatif du premier élément du nom propre, enfin le groupe [hiéroglyphes], vraisemblablement une erreur pour [hiéroglyphes]. L'omission de [hiéroglyphes] qui figure à la fin de tous les autres noms de notre liste est à noter. Si ce n'est pas un oubli de scribe, il faudrait supposer que le nom propre ne s'arrêtait pas à la ligne 4, mais allait jusqu'à la fin de la ligne 5 où l'on trouve le déterminatif en question. On obtiendrait ainsi le nom *t'-b'r šm'n*. Ce groupement est peu plausible.

t'-b'r doit sans doute être rapproché de *p'-b'r* = פעלבעל (cf. [illegible]) connu par les textes égyptiens[1]. Dans notre exemple le verbe [illegible] serait à l'impératif.

5. [hiéroglyphes] *šm'n* (*sa-ma-' na*). Il y a de fortes possibilités pour que nous ayons là le nom propre שמעון (Σεμεων) qui est écrit dans les textes cunéiformes *sa-ma-ah-ú-nu*. La racine שמע avec le ע exprimé ne s'est pas rencontrée jusqu'ici dans les noms propres sémitiques transcrits en égyptien, mais on a cru trouver plusieurs exemples de ce verbe sous la forme assyrienne *semu* (*semi*) dans les noms propres[2] : *mtr-sm* (Mitra a exaucé)[3], *bj-sm*[4], *sm-b'r*[5], *sm-rb*[6], *sm-rj*[7]. M. E. Dhorme pense que dans ces exemples *sm* serait plutôt le substantif שם *nom*[8].

Spiegelberg a cru que [hiéroglyphes] *šmk*, nom d'un roi hyksos, correspondait à Siméon[9]. Ce rapprochement a été rejeté[10], car dans שמעון nous avons un

[illegible]'ai trouvé qu'une seule fois, dans le groupe [hiéroglyphes], cf. PEET dans GARSON, *Essays in Aegean Archaeology presented to Sir A. Evans in honour of his 75th birthday*, 93, 95 et pl. 15-16.

[1] Voir l'ostracon E 14355, les noms 5, 7, 8 et 9 où l'on trouve ce dernier groupe.

[2] BURCHARDT, *AFE* 2, 43.

[3] BURCHARDT, *OLZ* 15 (1912), 153.

[4] *Ibid.* Cf. W. MAX MÜLLER, *ibid.*, 254.

[5] RANKE, *Äg. Personennamen*, 233, n° 20.

[6] *Id.*, 317, n° 17 ; BURCHARDT, *AFE* 2, 44.

[7] RANKE, *Id.*, 317, n° 18.

[8] *Id.*, 328, n° 4.

[9] Voir sur l'emploi de ce mot dans l'onomastique sémitique occidentale, THUREAU-DANGIN, *Syria*, 15 (1934), 142-143.

[10] *OLZ*, 7 (1904), 131-132 ; voir aussi du même auteur *Aegyptologische Randglossen zum Alten Testament*, 12.

[11] BURCHARDT, *ÄZ* 50 (1912), 8 ; voir aussi ED. MEYER, *Die Israeliten und ihre Nachbarstämme*, 420, note 1.

'aïn (ع = ʿ de *ím'n*) et non un ghaïn (غ = égyptien *ḫ*), comme l'indiquerait *smkn*. Différentes autres hypothèses ont été émises pour expliquer le nom du « roi-pasteur ». La plus récente, celle de Gustavs, substitue à une étymologie sémitique une traduction hourrite [1], mais les noms théophores qu'il propose ne sont pas attestés par les textes cunéiformes. On connaît, par contre, le nom שמגר, סנגר *sangar* [2] qui pourrait à la rigueur être rapproché de *smkn* [3].

Ostracon du Louvre E 14355.

1. *ḳd dr'* (*qaḏ, n-d r-ʿa*). Notons d'abord l'emploi du groupe *ḏr* assez peu usité dans l'écriture syllabique [4], mais qui n'est pas sans avoir de parallèles [5]. Qu'il s'agisse du substantif *ḏr limite, frontière* ou de la préposition *ḏr depuis*, la prononciation de ce groupe s'était modifiée au Nouvel Empire et la consonne initiale était devenue *d* (*t*). La confusion de la conjonction *m-ḏr* avec la préposition *m-ḏt* montre que dans certains cas le *r* était tombé. Dans l'écriture syllabique il devait sans doute se prononcer, car le scribe avait à sa disposition d'autres moyens plus simples pour exprimer la syllabe *d* et n'aurait pas recouru pour la rendre au groupe rare [6].

Le groupe final se rencontre couramment dans l'écriture syllabique avec la valeur ʿ (*a*). En égyptien, il signifie *grand* ʿȝ, et se trouve souvent au

[1] *ÄZ*, 64 (1929), 57-58 : *Šimik-ari « Šimike hat geschickt » ou *Šimik-ari « Šimike ist Herr ».

[2] Roi hittite de Qarqémich ; cf. Haupt dans *Studien zur semitischen Philologie und Religionsgeschichte J. Wellhausen... gewidmet*, 199-200.

[3] Sur *r* = *n*, cf. Burchardt, *AFE* 1, § 74 et בית־שאן rendu en égyptien *bt-šr* ?

[4] Voir, par exemple, *ḏrr*, localité de Palestine, Gauthier, *Dictionnaire Géographique*, 6, 190 ; W. Max Müller, *Die Palästinaliste Thutmosis III*, 30-31 (*Mitteil. der vorderasiat. Gesellschaft*, 1907, 1).

[5] L'écriture syllabique connaît un certain nombre de bilitères ayant comme deuxième consonne un son autre que *ȝ*, *i*, *y* et *w*, cf. par exemple, *mn*, *mś*, *ḥm*, *pḥ*, *pr*, etc., voir Burchardt, *AFE* 1, *sub voce* ; *ḏr* n'y est pas signalé.

[6] Le groupe syllabique qui peut être rapproché de *ḏr*, correspond dans trois exemples sur les quatre connus à *ḫr* (Burchardt, *AFE* 2, 5, 26 et 87), et dans un à *ḫa* (Albright, *The Vocalization*, 38 (IV, 14)). On trouve une fois avec la valeur *ḫr* (*id.*, 35 (III, C, 3)). Il est donc permis de supposer que le nom géographique écrit *ḏrr* (cf. *supra* note 4) se prononçait *d/tr*. S'agirait-il de la localité דאר, דור ? Et la vocalisation de l'égyptien *ḏr* (préposition ?) était-elle au Nouvel Empire *dâr* ? Sur *â* > *ê* (*m-ḏr* > copte ⲛ̄ⲧⲉⲣⲉ=), cf. Albright, *id.*, 17-18.

Moyen Empire à la fin des noms propres (sans le déterminatif) avec le sens *aîné*. Dans notre exemple *ʿ3* ne doit pas avoir cet emploi qui permet de différencier deux personnes du même nom : la liste des « nouveaux Syriens » contient le nom propre *ʿpr-bʿr p3 srj* « *pr-bʿr le jeune* » qui montre qu'au Nouvel Empire, après un nom étranger, un qualificatif de ce type aurait été précédé de l'article *p3* et écrit après le déterminatif.

Si la lecture *kd-r3-ʿ* du nom propre est juste, il est possible, selon M. E. Dhorme, que nous ayons là le nom théophore [illegible], cf. [illegible].

Ainsi notre nom propre n'aurait pas d'éléments communs avec *kdrdj* (*q(a)-d(a)-(a)-r-di-ya*)[1] qui à première vue lui ressemble. *kdrdj* est le nom d'un prince palestinien ou syrien et selon Albright[2], serait un hypocoristique hourrite. D'après Burchardt[3], il s'agirait d'un nom sémitique composé avec la racine [illegible]. Comme *kdrdj* est sans doute un personnage littéraire[4], on pourrait songer à l'expression [illegible] *ma main est (trop) courte*[5], qui a sa traduction une ligne plus haut dans le texte égyptien où on lit *qnn d.t-k* « *ta main devient faible* »[6].

2. *kš-rʿ* (*ka-sa-ʾa*). Ce nom ne doit avoir rien de commun avec le nom propre égyptien *kš*, courant au Nouvel Empire et qui s'écrit . Il est possible que nous soyons en présence de l'ethnique *Cassite* fréquemment employé comme nom propre sous les formes *kas-sa-a-a*, *kas-sú-u*, *kas-su-ú-a*[7].

3. *ʿbn-ʿ3* (*ʾa-bi-na-ʾa*) = *a-bi* (*a*)-*na-a* des tablettes de Kerkouk[8]. On connaissait déjà dans les textes égyptiens le nom propre *ʿbn* (*a-bi-na*)[9], mais sans la finale qui apparaît d'une façon intermittente à la

(1) *Papyrus Anastasi* I, 23, 6.

(2) *The Vocalization*, IV, XXI, B, 2.

(3) *AFE*, 2, 49.

(4) Voir le contexte : une personne désemparée est comparée à *kdrdj* lorsque celui-ci a été surpris par une hyène (?) dans un arbre, cf. Gardiner, *Egyptian hieratic texts*, *series I*, *Literary texts of the New Kingdom*, *part I*, 25* et 34-35.

(5) = *je suis trop impuissant* ; Gesenius, *Handwörterbuch*[17], 122, cite à ce propos le nom propre *Longimanus*.

(6) Voir sur cette expression Gardiner, *Id.*, 25*, note 9.

(7) Tallqvist, *Assyrian Personal Names*, 263.

(8) Gadd, *Rev. d'Assyr.*, 23 (1926), 71. M. R. Dussaud me signale le nom propre *abn* dans les tablettes de Ras Shamra, cf. Gaster, *Syria*, 16 (1935), 226.

(9) Transcrit [illegible] par Burchardt, *AFE*, 2, 1 ; cf. Albright, *The Vocalization*, 19 ; Ranke, *Äg. Personennamen*, 21, nº 14 ; voir aussi (?) Lieblein, *Dict. de noms hiérogl.*, nº 2540. L'exemple le plus connu est celui du tombeau

fin des mots étrangers transcrits en égyptien[1]. C'est la première fois qu'on rencontre ce nom déterminé par le boumerang et désignant sûrement un étranger.

4. [illegible] *ḥnj* (*ḥa-na-ya*). Les textes cunéiformes connaissent le nom propre *ḫa-an-ni-i-ia*, *ḫa-ni-i*[2]. Si ce nom dérive de la racine חנן[3], on ne peut pas le rapprocher de notre exemple qui fait état de l'initiale *ḫ* (= ḫ = خ)[4] et non de *ḥ* (= ḥ = ح)[5], comme il le faudrait pour חנן, cf. le nom géographique *ḥqrj-ḥnn(?)* = חקל־חנן[6]. Mais il est plus vraisemblable que *ḫa-an-ni-i-ia* n'est pas sémitique[7] et ne se rattache pas à la racine חנן. Il est donc permis de l'identifier au *ḥnj* de l'ostracon. Ajoutons que *ḥn* (*ḥa-na*) entre comme deuxième élément dans la composition du nom propre *srḥḥn* (*sa-ra-ḥa-ya-ḥa-na*), dont il a été question plus haut[8].

5. [illegible] *tpqr* (*ta* (?)-*p-i-ḳa-ra*). M. E. Dhorme pense que ce nom se décompose en *t* = *ta* (< תא)[9] et פקר[10].

6. [illegible] *tsta* (*ta* (?)-*sa-ta*). Il ne faut sans doute pas tenir compte du *t* qui suit le *s*. Le groupe [illegible] s'emploie couramment pour la 3e personne fém. sing. du pronom-régime [illegible], qui est d'un usage courant dans l'écriture syllabique. Dans notre exemple [illegible] doit être mis à sa place et avoir la même valeur phonétique. Si le scribe voulait qu'on tienne compte de la consonne *t*, il l'aurait vraisemblablement notée par un groupe syllabique[11]. Le groupe final *ṯn* ressemble au pronom-régime de la 2e personne du pluriel[12] *tn* > *tn*, mais la graphie avec [illegible] est surprenante au Nouvel Empire; il s'agit peut-être simplement d'une combinaison de [illegible] + [illegible].

Le nom ainsi écrit pourrait se décomposer en *ta*, *te*, préfixe fréquent dans

de l'« amiral » Ahmôse, fils d'Abina, cf. Loret, *L'inscription d'Ahmès*, 1 (*Bibl. d'Étude*, I, III).

(1) Burchardt, *AFE*, I, 8, § 16.

(2) Tallqvist, *Assyrian Personal Names*, 85; Ranke, *Keilschr. Material*, 9.

(3) Tallqvist, *id.*, 284.

(4) Burchardt, *AFE*, I, § 102.

(5) *Id.*, I, § 98.

(6) *Id.*, II, 37.

(7) Contenau, *Tablettes de Kerkouk*, dans *Babyloniaca*, 9 (1926), 105.

(8) Voir p. 189.

(9) Cf. תא... [illegible]; Dhorme, *Rev. Bibl.*, 7 (1910), 66, note 1 et 507.

(10) Sur *q* égyptien = ק, cf. Burchardt, *AFE*, I, § 127, 2.

(11) Burchardt, *AFE*, I, § 128.

(12) Le pronom-suffixe de la même personne lui est identique et on pourrait se demander si ce n'est pas lui que le scribe entendait écrire. L'emploi parallèle des pronoms-régimes *tw* et *ṯj* nous fait écarter cette alternative.

l'onomastique de l'Asie Mineure[1], et en *si-ta-na*, élément qu'on rencontre dans les noms propres de Kerkouk[2].

7. *qqrks* (*qa-qa-ra-ka-sa*). Selon M. E. Dhorme, ce nom serait un nom théophore composé avec le nom du dieu édomite קוס, *qa-us* (*qa-su*, *ka-us*)[3]. Le premier élément pourrait être [illegible] ou [illegible] (de [illegible]).

8. *prt* (*pi-ra-ti*). Ce nom est connu en hiératique par une annotation de l'archiviste égyptien sur une tablette de Tell el-Amarna[4]. Une lettre de Toushratta à Aménophis III porte un petit texte donnant la date de l'arrivée du message et les noms des courriers qui l'ont apporté. Le premier s'appelle *prt*; le texte babylonien donne *pi-ri-iz-zi*. La graphie du nom est identique à celle de notre ostracon, avec cette différence que *t* est écrit [hieroglyph], au lieu de [hieroglyphs]. Notons que ce dernier groupe est considéré par Burchardt[5] comme exceptionnel dans l'écriture syllabique. Nous le retrouverons dans le nom suivant de notre liste.

On a hésité à classer *prt* comme nom propre étranger[6]. L'exemple de l'ostracon du Louvre permet de trancher la question dans le sens affirmatif. C'était déjà l'avis de Böhl[7] qui a rapproché *pi-ri-iz-zi* de פרזי. Selon Contenau[8] et Albright[9], ce serait un nom hourrite.

Signalons que la langue égyptienne du Nouvel Empire connaît le verbe *prt* (*pi(?)-a(?)-ra-ti*) visiblement emprunté au cananéen et dont le sens n'est pas clair[10]. W. Max Müller[11] le rapproche de la racine [illegible].

9. *prtj* (*pi-ra-ti-ya*). Ce nom ne diffère du précédent que par l'adjonction de la finale *j* (*ya*) et du déterminatif de l'œil. Un exercice hiératique d'écolier[12] contient parmi d'autres termes étrangers le mot *prtj*

(1) Tallqvist, *Assyrian Personal Names*, 310.

(2) Contenau, dans *Babyloniaca*, 9 (1926), 139.

(3) Cf. Dhorme, *Rev. Bibl.*, 7 (1910), 198 et 8 (1911), 210-211; Tallqvist, *ibid.*, 259.

(4) Erman, *ÄZ*, 27 (1889), 63.

(5) *AKF*, I, § 141.

(6) Steindorff, *Die keilinschriftliche Wiedergabe äg. Eigennamen* dans *Beiträge zur Assyriologie*, I (1890), 331 note; Ranke, *Keilschr. Material*, 24.

(7) *Kanaanäer und Hebräer*, 56, cité par Gesenius, *Handwörterbuch* [17], 658.

(8) *Tablettes de Kerkouk*, dans *Babyloniaca*, 9 (1926), 207.

(9) *The Vocalization*, 43 (VII, C 3).

(10) *Papyrus Anastasi I*, 23, 4. Le mot est déterminé par l'homme armé.

(11) *Studien zur vorderasiatischen Geschichte*, 29, note 2 (*Mitteil. der vorderasiat. Gesellschaft*, 1898, 3).

(12) Ostracon Petrie, n° 28 verso, l. 4. Je dois la copie de ce texte inédit à l'obligeance de M. J. Černý.

écrit comme notre nom (sauf à la place de) et déterminé également par l'œil. Le souvenir de ce mot a pu influencer le scribe de l'ostracon du Louvre lorsqu'il écrivait le nom propre *prtj* et l'a incité à ajouter ce signe. Dans ce cas il s'agirait d'une forme allongée du nom *prt*, cf. *kkt* = *kgtj* (1). Mais il serait peut-être plus simple de supposer que le nom propre dérive du mot *prtj* et que le déterminatif est bien à sa place.

Ainsi sur 14 noms fournis par les deux ostraca du Louvre 10 sont nouveaux. En outre, on y relève quelques emplois de signes et de groupes inconnus jusqu'ici et qui complètent notre connaissance de l'écriture syllabique. Il faut enfin souligner une particularité dans le classement des noms propres. Sur l'ostracon E 14354 les deux premiers commencent par les signes (*ʾa*), le troisième et le quatrième par *t* (*ti*); sur l'ostracon E 14355, les nos 5 et 6 ont la même initiale (*ta*?), les nos 8 et 9 sont *prt* et *prtj*. Le groupement partiel des noms d'après les premiers signes se trouve également dans la liste des « nouveaux Syriens »(2) et dans le catalogue du papyrus de l'Hymne au Diadème(3), mais la proportion des noms classés y est bien moindre que dans notre document(4).

Ce dernier, comme le prouve cet essai de classement, n'est pas la liste originale faite à la réception d'un nouveau contingent d'étrangers. L'inscription des noms d'hommes inconnus ne pouvait se faire que dans l'ordre où ils se présentaient et le classement alphabétique même partiel était, dans ces conditions, impossible. Il ne s'agit pas non plus du registre matricule des esclaves appartenant à une administration; ce document aurait été classé sur papyrus et comprendrait, outre le nom de l'esclave, ceux de ses parents et de sa ville d'origine et son lieu de résidence(5). Notre liste serait plutôt un extrait d'une

(1) ALBRIGHT, *The Vocalization*, 60 (XVII. A 10).

(2) Deux cas : nos 4 et 5 — *j* (*ya*), nos 10 et 21 — *ʿ* (*ʿa*).

(3) ERMAN, *Hymnen an das Diadem der Pharaonen* dans *Abhandl. der königl. preuss. Ak. der Wiss.*, 1911, 55.

(4) Hymne au Diadème : 10 noms sur 38; « nouveaux Syriens »: 4 sur 21 (ce pourrait être une rencontre fortuite); ostraca du Louvre : 8 sur 14. Les listes de noms propres égyptiens contiennent parfois aussi des essais de classement, voir par exemple, *Cat. Gén. du Musée du Caire*, ČERNÝ, *Ostraca hiératiques*, nos 25526, 25575, 25570, 25627.

(5) Voir le papyrus de Bologne no 1086, 11-13, qui donne sans doute un extrait de ce registre; cf. WOLF, *ÄZ*, 65 (1930), 93, qui cite à ce propos le *papyrus Abbott*, 4, 13-14; cf. aussi le *papyrus Anastasi III*, 4-6 verso.

pièce de ce genre. Quant à la destination des ostraca, elle est difficile à préciser, en raison de l'absence de toute note explicative[1]. Ce que nous savons actuellement sur les étrangers résidant en Égypte sous le Nouvel Empire, et, d'autre part, sur les listes hiératiques de noms propres égyptiens écrits sur ostraca, nous permet de supposer que le document étudié était en relation avec le travail qu'on faisait exécuter par les étrangers (liste d'appel ou mémento de contremaître ?) et que ceux-ci étaient des prisonniers de guerre employés sur quelque chantier thébain.

G. Posener.

[1] La liste pouvait être, en réalité, plus longue et son titre se trouver sur un ostracon qui ne nous est pas parvenu.

ANTIQUITÉS SYRIENNES

PAR

HENRI SEYRIG

22. — Iconographie de Malakbêl

Bien que Malakbêl ait des monuments plus nombreux qu'aucun autre dieu palmyrénien[1], et bien qu'il passe universellement pour un dieu solaire, sa nature est moins claire qu'on ne pourrait le croire.

Le nom de Malakbêl est un objet de controverse. Les uns[2] le traduisent par *Bêl est roi*, mais cette exégèse, outre ses difficultés intrinsèques, souffre du fait qu'aucun nom divin de ce type ne se rencontre à Palmyre. D'autres[3] y voient l'épithète du *messager de Bêl*, interprétation séduisante pour l'historien des religions. Enfin, l'on a proposé[4] d'y voir un nom formé sur le modèle du nom phénicien de Milkbaal. Mais tant que l'accord ne sera pas fait sur ces questions difficiles[5], l'analyse des monuments figurés restera notre seul moyen de connaître, si incomplètement que ce soit, la nature du dieu.

[1] Il y a deux résumés récents du culte de Malakbêl : [illegible], *Malachbelos* dans l'encyclopédie de Pauly et Wissowa, et Février, *Religion des Palmyréniens*, p. 55 s. On trouvera cités au cours du présent article tous les monuments de Malakbêl dont je puisse me souvenir, et je publie en appendice les tessères de ce dieu. L'inscription d'Abila de Lysanias dont j'ai fait usage moi-même naguère (*Syria*, X, 1929, p. 314 ss.) ne doit plus être regardée comme mentionnant Malakbêl (Ingholt, *Berytus*, I, 1934, p. 38).

[2] Vogüé, *Bulletin de l'Athénée français*, 1855, p. 138; Réville, *La religion à Rome sous les Sévères*, p. 51; Lagrange, *Palmyrenes* (dans l'encyclopédie de Hastings), p. 593.

[3] Ph. Berger, *L'ange d'Astarté* (Mélanges Reuss, p. [illegible]); Isid. Lévy, *Revue des études juives*, XLI, 1901, p. [illegible] s.; Lidzbarski, *Ephemeris für sem. Epigr.*, I, 1902, p. 255 s.; Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. or.*, V, p. 155; Dussaud, *Les Arabes en Syrie*, p. 171; Chabot, *Choix d'inscript. de Palmyre*, p. 65; Cumont, *Religions orientales*, p. 104; S. A. Cook, *Religion of Ancient Palestine*, p. 219 s.; Février, *Religion des Palmyréniens*, p. 63 s. (où cette symbolique est regardée comme un calembour); Ingholt, *Berytus*, I, 1934, p. 37.

[4] Baethgen, *Beiträge zur semitischen Religionsgeschichte*, p. 84 : le nom de Malakbêl serait à comparer au phénicien Mokaom, au babylonien Ammalik. Cette théorie a été reprise en partie par M. Février, *loc. cit.* Les noms en question signifient *Bêl est roi*, *Milk est seigneur*.

[5] Aujourd'hui que l'existence d'un dieu

Le plus connu de ces monuments est le bel autel du Capitole[1], dont la dédicace bilingue traduit le nom de Malakbêl en latin par celui de Sol. Une face représente un cyprès, consacré par une bandelette, et d'où émerge, chargée d'un chevreau, une petite figure en qui l'on reconnaît sans doute avec raison le jeune dieu naissant du feuillage sacré. Les trois autres faces montrent trois étapes de la course du Soleil. Ces bas-reliefs ne laissent pas de donner une idée ambiguë du dieu[2]. Trois d'entre eux montrent un dieu solaire, le quatrième un dieu de la végétation. Le conflit de ces deux aspects semble trop profond[3] pour que Malakbêl ait pu les réunir autrement que par suite d'un syncrétisme. C'est un point sur lequel les monuments de Palmyre jettent un peu de lumière lorsqu'on les classe d'une manière rationnelle; aussi les diviserons-nous, pour les examiner, en trois catégories, selon que le dieu y est associé au dieu anonyme et à Aglibôl, à Gad Taimi; et enfin à Aglibôl seul.

∴

On rencontre à Palmyre[4] une triade dont le chef est le dieu anonyme, sans doute quelque aspect de Baalshamin. La place d'honneur à côté de ce dieu cosmique est invariablement donnée au dieu lunaire Aglibôl, la seconde place à Malakbêl. Dans cette fonction, Aglibôl et Malakbêl sont revêtus de l'habit

Malka est parfaitement attestée à Palmyre (Ingholt, *Berytus*, II, 1935, p. 101; Schlumberger, *Archäologischer Anzeiger*, 1935, p. 613), et que l'on y connaît aussi des noms divins composés des noms de deux dieux (Bêlastor : Cantineau, *Syria*, XII, 1931, p. 131; Wénalac, id., *Syria*, XIV, 1933, p. 193; probablement aussi Arsoubêl sur une tessère inédite), on peut se demander si le nom de Malakbêl ne serait pas un composé de Malka et de Bêl. MM. Ingholt et Cantineau me disent que la chose est possible au point de vue grammatical. Sur l'interprétation de cette catégorie de noms, voir Baudissin, *Adonis und Esmun*, p. 259 s.; Ed. Meyer, *Zeitschr. für die alttestam. Wissenschaft*, VIII, 1931, p. 6 s.

[1] Cumont, *Syria*, IX, 1928, p. 101 s.

[2] J'ai naguère insisté sur cette ambiguïté (*Syria*, X, 1929, p. 349 s.) à propos de l'ambiguïté analogue que je crois déceler chez Mercure Héliopolitain, mais le peu d'expérience que j'avais alors des monuments palmyréniens m'a fait croire à tort que Malakbêl avait été *d'abord* un dieu solaire, *ensuite* un dieu de la végétation, comme je crois que ce fut le cas pour Mercure Héliopolitain.

[3] Frazer, *Adonis, Attis, Osiris*, I, p. 228; Baudissin, *Adonis und Esmun*, p. 106, note 1, p. 141.

[4] J'ai discuté les monuments de cette triade (*Syria*, XIII, 1932, p. 193; XIV, 1933, p. 106 s., p. 281). Depuis lors M. Schlumberger a trouvé dans le désert au Nord de Palmyre un bas-relief qui la représente (inédit; cf. *Archäologischer Anzeiger*, 1935, p. 614).

militaire (cuirasse à lambrequins et chlamyde), et leurs têtes se détachent sur des nimbes radiés. Cet attribut s'explique tout naturellement chez Aglibôl ; il s'explique aisément aussi chez Malakbêl par comparaison avec l'autel romain et avec les autres inscriptions (toutes deux étrangères à Palmyre) où ce dieu est assimilé à Sol [1] : on en conclura que Malakbêl, dans cette association, est regardé comme le Soleil.

. .
.

Une inscription [2] et un certain nombre de tessères [3] montrent Malakbêl en compagnie de Gad Taimi, divinité peu connue, qui semble avoir eu les traits d'une déesse couronnée de tours. Dans ce groupe de monuments, le dieu est vêtu d'un pantalon et d'une veste extrêmement courte dont je ne connais pas d'autre exemple à Palmyre. Sa tête chevelue n'est entourée d'aucun nimbe, et tandis que sa main gauche se pose sur la poignée d'un glaive, sa main droite tient une harpé de la forme la plus caractéristique [4].

On voit que cette catégorie de monuments présente Malakbêl sous un aspect tout autre que la précédente. Le dieu n'y porte aucun attribut solaire. En revanche, une des tessères émises en l'honneur de Malakbêl et de Gad Taimi présente l'image d'un arbre, dont la forme globuleuse se distingue nettement de celle du cyprès, mais permet de conjecturer tout de même un culte de la végétation.

(1) Outre l'autel du Capitole (plus haut, p. 199 note 1) : Dessau, *Inscript. latinae selectae*, 4338 (Rome), *CIL*, 3, suppl. 1, 7956 (Sarmizegetusa).

(2) *CISem.*, 2, 3927 (140 après J.-C.).

(3) Voir l'appendice, nos 1 à 7.

(4) Cette vieille arme chaldéenne a été adoptée très tôt par les Syriens, qui la passèrent aux Égyptiens dès le Moyen-Empire. Les trouvailles de Byblos attestent la persistance de son usage, et plusieurs dieux phéniciens en sont encore pourvus à l'époque gréco-romaine, comme Phanebal d'Ascalon, le Persée de Ptolémaïs, le baal d'Orthosie (voir les monnaies, et Ronzevalle, *Mélanges de l'Université S. Joseph*, XVI, 1932, p. 16 s.). Sans doute cette harpé explique-t-elle au moins en partie que tant de dieux syriens aient été assimilés à Cronos ; elle dut faciliter en tout cas la représentation de Malakbêl en Cronos sur l'autel du Capitole. Sur la harpé, son origine et sa diffusion, voir Heuzey, *Origines orientales de l'art*, p. 367 s. ; Pottier, *Syria*, III, 1922, p. 304 s. ; Montet, *Byblos et l'Égypte*, p. 173-180 ; Bonnet, *Waffen der Völker des alten Orients*, p. 85 s.



Stèle du Musée Capitolin à Rome, jadis au Palais des Conservateurs.

Aufnahme des Deutschen Archäologischen Instituts Rom. Inst. Neg. 1938.108



*
* *

Les monuments les plus nombreux associent Malakbêl à Aglibôl seul, et donnent toujours la préséance à ce dernier [1]. Ici comme ailleurs, Aglibôl porte la cuirasse, la chlamyde et le nimbe radié. Malakbêl au contraire porte le costume local, composé du pantalon et d'une tunique de forme variable [2]. Sa tête n'est jamais radiée, et dans un cas au moins il est armé de la harpé [3]. Son aspect est donc le même que lorsqu'il accompagne Gad Taimi.

Trois reliefs importants, provenant l'un du temple de Bêl [4], l'autre d'un sanctuaire du désert [5], le troisième de Rome [6], montrent Aglibôl et Malakbêl se serrant la main. Grâce à l'amabilité particulière de M. Curtius, nous sommes à même de publier ici une vue excellente du dernier de ces monuments (pl. XXXI). La célébrité du type remonte certainement à une image très populaire, qui ne peut guère avoir été que celle qui se dressait dans le sanctuaire commun des deux dieux à Palmyre. Ce sanctuaire est représenté sur le relief du temple de Bêl ; il se composait d'une cour, d'un temple, de deux autels et de l'arbre sacré. Une tessère, qui nomme également Allât, figure justement ce cyprès à côté des autels [7].

Des textes enseignent qu'Aglibôl et Malakbêl étaient cultivés par un thiase [8] ; qu'ils possédaient un jardin [9], et également un bain [10]. J'ai cru pouvoir leur attribuer aussi une poterie, où l'on aurait fabriqué les nombreuses lampes qui portent leurs deux noms en caractères palmyréniens [11].

(1) *Syria*, XIII, 1932, p. 193.

(2) Sur la stèle du Capitole (note suiv. et pl. XXXI), on retrouve la tunique très courte que figurent les tessères où le dieu est associé à Gad Taimi (appendice, nos 3 et 7). Par-dessus cette tunique est passée une veste largement ouverte, qui est attestée à Palmyre aussi : *Syria*, XVIII, 1937, p. 92 s.

(3) Tessère 10. — M. Cumont, après avoir examiné de près l'instrument que tient Malakbêl sur la stèle du Capitole, et qui a été donné parfois pour une harpé (Helbig, *Führer*, trad. Toutain, mais cette précision a disparu de la 3e édition allemande (1912), I, p. 567, n° 988), veut bien m'assurer qu'il est impossible de tirer aucune conclusion du monument dans son état présent ; le dieu n'a plus dans la main qu'un fragment cylindrique.

(4) *Syria*, XV, 1934, pl. XXII.

(5) Schlumberger, *Archäologischer Anzeiger*, 1933, p. 618, fig. 13.

(6) Photographie de l'Institut archéologique allemand, 1930, n° 1106.

(7) Tessère 9.

(8) *CISem.*, 2, 3980 (34 après J.-C.).

(9) Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, VII, p. 166.

(10) Ingholt, *Berytus*, 3, 1936, p. 109.

(11) *Syria*, XVII, 1936, p. 2 s.

*
* *

Cette brève analyse des trois cultes de Malakbêl montre qu'il y avait à Palmyre deux traditions iconographiques. L'une, celle de la triade du dieu anonyme, représentait Malakbêl avec les attributs du Soleil et l'habit militaire gréco-romain ; l'autre, originaire du temple d'Aglibôl et de Malakbêl, ainsi que d'un culte où Malakbêl était adoré avec Gad Taimi, représentait le même dieu avec l'habit parthe et la harpé, mais ne lui donnait aucun attribut solaire, ce qui est d'autant plus remarquable qu'elle avait su pourvoir Aglibôl de toutes les marques caractéristiques d'un dieu de la lumière. Or, il est notable que cette tradition soit justement celle où Malakbêl est en rapport avec l'arbre sacré. La contradiction que nous avons trouvée sur l'autel romain semble donc ne pas exister dans l'iconographie proprement palmyrénienne.

Malakbêl est associé au dieu anonyme sur trois monuments, qui remontent au IIIe siècle. Il est appelé Sol dans trois inscriptions dont deux se laissent dater approximativement, et remontent aussi au IIIe siècle. Au contraire, les nombreux monuments où il accompagne Gad Taimi ou Aglibôl, et où il apparaît comme un dieu de la végétation sans aucun attribut héliaque, s'échelonnent du début du Ier siècle jusqu'au IIIe. Les apparences portent donc à croire que Malakbêl était d'abord un dieu de la végétation, et qu'il a été assimilé au Soleil, autre dieu naissant et mourant, à l'époque où le syncrétisme solaire s'est fait jour dans la plupart des religions antiques. Cette époque est aussi celle où le dieu anonyme a eu sa plus grande vogue, et j'ai tenté de montrer ailleurs [1] le caractère tardif et artificiel de la triade où justement Malakbêl représente à son côté le Soleil.

Il est très probable que les Palmyréniens du IIIe siècle, et peut-être déjà ceux du IIe, voyaient en Malakbêl le Soleil lors même qu'ils adoraient son image dépourvue d'attributs solaires. Ce qui vient d'être dit tend seulement à montrer que leur iconographie reflète une tradition plus ancienne, où l'on ne faisait pas cette confusion.

[1] *Syria*, XIV, 1933, p. 248 s.

*
* *

C'est ici le lieu de mentionner un autel[1] vu jadis par Waddington et par Vogüé, qui ont malheureusement négligé d'en reproduire et même d'en décrire le bas-relief. Je ne doute pas que cet autel, dédié en grec et en palmyrénien à Shamash-Hélios, ne soit le même qu'a revu M. Cantineau, et qui, fort abîmé, est aujourd'hui conservé à Palmyre (fig. 1)[2]. Les deux premières lignes sont très effacées, mais M. Cantineau a eu le mérite d'en lire une troisième, constituée par le seul nom de Malakbêl en lettres palmyréniennes. Ces lettres sont gravées sur la moulure supérieure du cadre qui orne le devant de l'autel, et désignent manifestement le personnage au-dessus de la tête duquel elles se lisent. Celui-ci, qui est donc Malakbêl, est sculpté là avec un autre personnage, sans doute le dédicant, qui sacrifiait sur un pyrée placé entre eux. Tous deux portent le costume à larges jambières, toujours antérieur au milieu du IIe siècle[3]. Il est clair que Malakbêl, d'ailleurs dépourvu de tout attribut solaire, n'est pas identifié à Shamash : c'est son image qui est dédiée à Shamash. Mais la combinaison de son image avec la dédicace indique peut-être déjà que l'on s'achemine vers l'assimilation dont nous venons de parler.

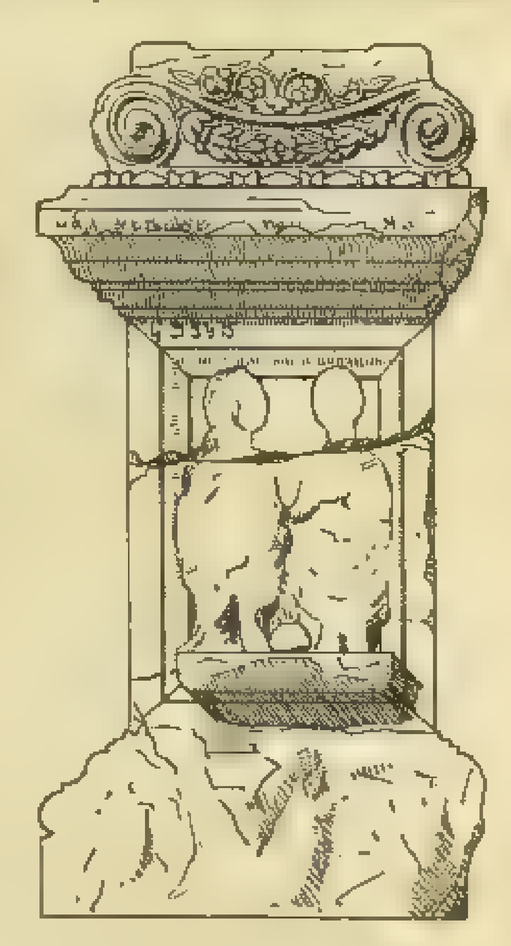


Fig. 1. — Sacrifice à Malakbêl, sculpté sur un autel dédié à Hélios-Shamash. — Palmyre.

[1] *CIGrec.* 2, 3979.

[2] Cantineau, *Inscriptions palmyréniennes* (1930), n° 60.

[3] Plus haut, p. 13.

*
* *

Dépouillé d'un syncrétisme qui semble tardif, le culte de Malakbel apparaît comme celui d'un ancien dieu de la végétation, qui renaissait chaque année dans les branches d'un cyprès sacré. On se rappelle les exemples fameux que d'autres cultes de la végétation, comme ceux d'Attis, d'Adonis et d'Osiris fournissent de ce mythe, et M. Cumont, dans son riche commentaire de l'autel du Capitole, en a tiré un autre du Code théodosien[1], où il semble être question de l'abatage rituel d'un cyprès dans le bois sacré de Daphné. Le fait qu'il s'agit-là d'un cyprès paraît d'autant plus digne de remarque, que cet arbre semble avoir reçu un culte dans diverses villes de Syrie. Les monnaies de Damas le représentent souvent[2], et il en est de même à Aradus[3], où cette dévotion est d'ailleurs attestée aussi par un relief du haut-lieu de Betocécé[4]. Trois cyprès ornent encore une sorte de trône de bronze (fig. 2) trouvé près de Sidon[5], et il faut citer enfin un curieux ex-voto de plomb (fig. 3) découvert dans la canalisation d'Aïn Djoudj près de Baalbek, où l'on voit un cyprès flanqué d'un cheval[6]. Tous ces monuments, dont l'exégèse est très malaisée dans l'état

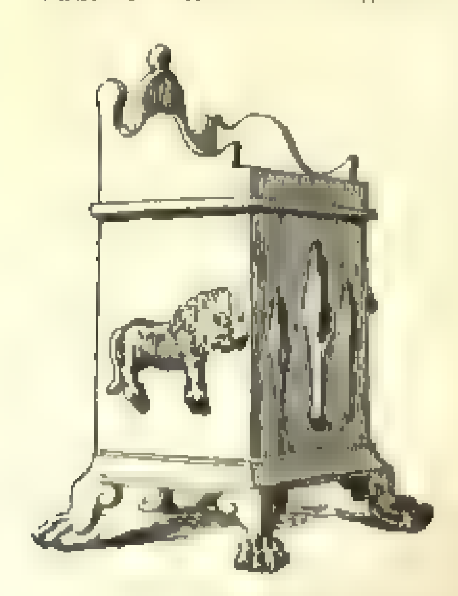


Fig. 2. — Bronze de Sidon, au Cabinet des Médailles.

[1] *Cod. Theodos.*, 10, 1, 2, 10, avec les notes de Godefroy, cf. Cumont, *Syria*, IX, 1928, p. 106 s.

[2] Saulcy, *Numismatique de la Terre Sainte*, p. 47 s.; *British Museum Catalogue, Galatia, etc.*, p. 288.

[3] *Ibid.*, *Phoenicia*, pl. VI et XXXVIII.

[4] Dussaud, *Revue archéologique*, XXX, 1897, p. 325.

[5] Babelon et Blanchet, *Catalogue des bronzes de la Bibliothèque Nationale*, n° 1471. Peut-être faut-il ajouter à cette série le relief de Tyr rapporté au Louvre par Renan, *Mission de Phénicie*, p. 540. Il est curieux de noter que le cyprès du milieu porte un moignon de branche coupée, exactement comme le cyprès de Malakbêl sur le relief du temple de Bêl.

[6] Winnefeld apud Wiegand, *Baalbek*, I, p. 34. Notre photographie est due, comme celles des autres plombs que nous avons publiés naguère (*Syria*, X, 1929, pl. LXXXIV), à la grande obligeance de M. Zahn. Le cyprès est assurément peu distinct, mais on ne

présent de nos connaissances, attestent du moins la diffusion du culte de cet arbre vert et des conceptions qui y étaient liées. Et l'on peut être tenté d'y voir un indice de plus des liens qui liaient les cultes palmyréniens à ceux de la Syrie occidentale [1].

Malakbêl, en qui s'incarnait au printemps la force nouvelle de la sève des arbres, semble donc avoir été d'abord le protecteur des cultures de Palmyre, de cette oasis considérable même aujourd'hui, et que les besoins d'une grande ville avaient dû étendre encore dans l'antiquité. Mais il ne faut pas négliger non plus le chevreau que le dieu naissant porte déjà sur ses épaules. Ce petit animal est sculpté sur l'autel de Malakbêl dans son sanctuaire de Palmyre [2], ce qui confirme l'importance qu'on lui attribuait dans le culte. C'est que le dieu protégeait sans doute aussi les éleveurs, qui attendaient de lui la même bénédiction printanière que les agriculteurs. D'autres témoignages, malheureusement encore peu clairs, semblent attester l'importance du chevreau dans divers cultes syriens [3].



Fig. 3. — Plomb de Baalbek. — Musée de Berlin.

Ces raisons, pourtant, ne suffisent pas à expliquer la popularité du dieu. Ce n'est pas pour l'abondance des récoltes ou la multiplication des troupeaux que furent dédiés les monuments palmyréniens de Rome [4]. Et toutes les dédi

douterа pas de son identification si l'on regarde les monnaies de Damas, citées plus haut, où il est aussi flanqué d'un cheval. Le plomb d'Aïn-Djoudj est malheureusement mutilé à droite, et l'on ne sait s'il faut y restituer, comme à Damas, un taureau.

(1) Cf. *Syria*, XIV, 1933, p. 251 s.; XV, 1934, p. 159; 169 s. Ajouter l'inscription relative au culte de Rechef : Cantineau, *ibid.*, 17, 1936, p. 270.

(2) *Syria*, XV, 1934, pl. XXII.

(3) Statue d'un jeune dieu portant un chevreau et un rameau, trouvée à Yamouné sur Baalbek : Virolleaud, *Syria*, 15, 1934, p. 143 et pl. XXVII. Inscription délienne interdisant de sacrifier la chèvre à Hauroun de Iamnéia : Plassart, *Sanctuaires et cultes du Cynthe*, p. 278 s.; cf. Albright, *American Journal of Semitic Languages*, 53, 1936, p. 5 s.; Dussaud, *Syria*, 17, 1936, p. 394. Peut-être faut-il aussi mentionner une monnaie de Sidon (le meilleur exemplaire reproduit par Rouvier, *Journal internat. d'archéologie numismatique*, 5, 1902, p. 260, n° 1336), où l'on voit une divinité portant un dieu enfant, et mettant sa main sur une chèvre.

(4) Outre les monuments cités plus haut *CIL*, 6, 51 (cf. *Syria*, XVI, 1935, p. 402).

caces faites par des soldats palmyréniens en Dacie[1], en Numidie[2], en Maurétanie[3], ne sont pas les monuments d'un culte agraire. Probablement l'interprétation mystique donnée par M. Cumont aux bas-reliefs de l'autel du Capitole donne-t-elle la clé de ce succès. On se rappelle que trois faces de cet autel représentent trois étapes de la course du Soleil : le Soleil s'élançant sur son char ; le Soleil planant dans toute sa gloire sur les ailes d'un aigle ; enfin, le Soleil à son déclin sous les traits de Saturne, le Soleil de la nuit ; la quatrième face représente la naissance du dieu dans le cyprès. Peut-être dans le cycle de ces quatre images, la naissance est-elle conçue comme une renaissance : la croissance, l'apogée, le déclin et la renaissance du dieu auraient présenté au myste l'image de son salut. Cette hypothèse n'expliquerait pas seulement le lien des quatre tableaux : elle expliquerait encore la vogue particulière du culte de Malakbêl chez les auxiliaires palmyréniens, en un temps où les soldats mirent tous leurs espoirs dans les dieux qui leur promettaient un sort meilleur dans l'au delà[4].

APPENDICE

Les tessères de Malakbêl[5].

1. Tessère rectangulaire 16 × 21. Pl. XXXII.

Face *a* : BL WBNY | BWN', *Bêl et les fils de Bônnê*. En bas à gauche, deux globules.

Face *b* : MLKBL | WGD TYMY, *Malakbêl et Gad Taimi*. — Cabinet des médailles. Inédite.

Ce petit monument paraît être le seul où Bêl et Malakbêl soient nommés ensemble : cf. *Syria*, 16, 1935, p. 402.

[1] *CIL*, 3, suppl. 1, 7954-7956 ; *Archäologisch-epigraphische Mitteilungen*, XIII, 1890, p. 194.

[2] *CIL*, 8, 2497 ; Lidzbarski, *Ephemeris für semitische Epigraphik*, II, 1908, p. 92 ; Carcopino, *Syria*, XIV, 1933, p. 40.

[3] *CIL*, 8, 8795 ; *Ephemeris epigr.*, 7, p. 266, n° 801.

[4] Cumont, *Mystères de Mithra*, 3e éd., p. 41 s.

[5] Sur l'usage des tessères : *Syria*, XVI, 1935, p. 394. — Les tessères décrites ci-dessous sont en partie inédites, en partie connues, et empruntées, grâce à la permission de M. Ingholt, au recueil dont nous préparons tous deux la publication. Parmi ces dernières, dont nous n'avons donné qu'une bibliographie sommaire, il en est dont la lecture ou la description diffère des précédentes publications ; les lectures et les descriptions données ici reposent toutes sur une nouvelle inspection des monuments originaux.

2. Tessère rectangulaire. 14 × 18. Pl. XXXII.

Face *a* : MLKBL WGD TYMY, *Malakbêl et Gad Taimi*. Dans le champ, un astre à quatre rais. — Face *b* : arbre touffu ; dans chaque angle, un globule. — Damas 522, Berlin 321. *Répertoire d'épigr. sémitique*, 1730.

2 *bis*. Tessère pentagonale. 15 × 23. Fig. 4.

Face *a* : en haut, buste de Malakbêl entre deux globules. Grènetis. En bas, MLKBL WGD TYMY, *Malakbêl et Gad Taimi*. Face *b* : buste de Gad Taimi, flanqué de deux globules, dans un édicule à fronton. Le fronton contient un astre à huit rais entre deux globules. — Damas 208. Inédite.

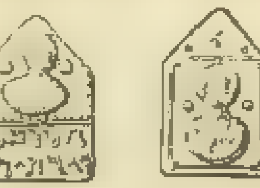


Fig. 4. — Tessère 2 *bis*.

3. Tessère en forme d'équerre. 18 × 18. Pl. XXXII.

Face *a* : Malakbêl debout, tête nue, la chevelure bouclée, vêtu d'un pantalon et d'une tunique très courte, la main gauche sur la poignée de son glaive, la main droite tenant une harpé abaissée. MLKBL | GD TYMY, *Malakbêl, Gad Taimi*. Grènetis. — Face *b* : YRḤY BR BWRP', *Iarhai, fils de Borrepha*. En haut, rosace à neuf pétales, entourée de quatre globules. Grènetis. — Londres 102801. Louvre, coll. d'Andurain. DELAPORTE, *Catalogue des cylindres orientaux du musée du Louvre*, 1489.

Iarhai est le personnage aux frais de qui, ou sous la présidence de qui, se donnait le repas sacré.

4. Tessère carrée. 20 mm. Pl. XXXII.

Face *a* : MLKBL GD | TYMY, *Malakbêl, Gad Taimi*. De part et d'autre de la ligne 2 deux cercles. — Face *b* : mouton à gauche. Dans le champ, bucrâne et cercle contenant un point. — Berlin 505. *Répert. d'épigr. sémitique*, 1731.

Le mouton, et probablement aussi le bucrâne, font allusion, comme souvent sur les tessères, aux sacrifices dont on consommait la viande dans les repas sacrés auxquels les tessères donnaient accès.

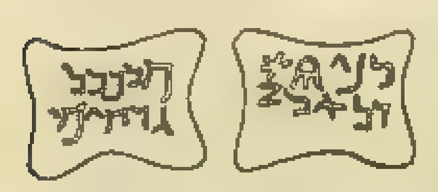


Fig. 5. — Tessère 5.

5. Tessère rectangulaire à côtés concaves. 19 × 24. Fig. 5.

Face *a* : MLKBL | GD TYMY, *Malakbêl, Gad Taimi*. Grènetis. — Face *b* : BNY RBL, *Les fils de Rabbêl*. A la fin de la ligne 1, le symbole palmyrénien et une étoile ; à la fin de la ligne 2, signe en forme d'un Z latin. Grènetis. — Damas 394, Copenhague, coll. d'Andurain. Inédite.

Le symbole de la ligne 1, très fréquent à Palmyre, n'a jamais été expliqué. Voir *Syria*, XIV, 1933, p. 245, note 1.

6. Tessère rectangulaire. 22 × 17. Pl. XXXII.

Face *a* : buste de Malakbêl, drapé, flanqué de deux cercles et de deux globules

Au-dessous : MLKBL | GD TYMY, *Malakbêl*, *Gad Taimi*. Grènetis. — Face *b* : buste tourelé de Gad Taimi, paré de boucles d'oreilles globuleuses, et flanqué de deux enseignes portant des croissants. Au-dessous : RWḤZY, *Rôḥa..*. Une seconde ligne de texte a laissé de faibles vestiges. Grènetis. — Damas 47. *Répertoire d'épigr. sémit.*, 514.

Les enseignes sont fréquentes dans les cultes palmyréniens. On comparera à celles-ci l'enseigne, également surmontée d'un croissant, qui se dresse à côté d'une déesse également parée de boucles d'oreilles sphériques, sur un relief de Khirbet Ramadan : SCHLUMBERGER, *Archäologischer Anzeiger*, 1935, p. 621, fig. 15.

6 *bis*. Bulle ovale. 26 × 20. Fig. 10.

Face *a* : MLKBL *Malakbêl*. En bas, ornement des cercles et de chevrons. — Face *b* : BNY TYMY, *les fils de Taimi*. De part et d'autre de la l. 1, un globule. — Damas 406. Inédite.

Cette tessère semble apporter une heureuse confirmation à l'hypothèse de M. DUSSAUD (*Notes de mythologie syrienne*, p. 73), qui voyait dans Malakbêl, associé à Gad Taimi, une dévotion des Bene Taimi.

7. Tessère pentagonale. 20 × 15. Pl. XXXII.

Face *a* : Malakbêl debout, avec la harpé, dans la même tenue que sur le n° 3. A droite, peut-être, un pyrée. — Face *b* : buste de Gad Taimi, tourelé, flanqué de deux anneaux. — Damas 105. Inédite.



Fig. 6. — Tessère 8.

8. Tessère triangulaire. 15 × 20. Fig. 6.

Face *a* : MLKBL WʿLT | WBNY | BLNWRY, *Malakbêl et Allât et les fils de Bêlnouri*. — Face *b* : BLNWR MQMW (*sic*) | ḤYRN MLY, *Bêlnour*, *Moqîmo*, *Ḥaïrân*, *Malé*. — Damas 95. Inédite.

9. Tessère rectangulaire. 22 × 17. Pl. XXXII.

Face *a* : les autels d'Aglibôl et de Malakbêl, à côté du cyprès sacré, tels qu'ils apparaissent sur le relief monumental du temple de Bêl. Au-dessus, un bœuf couché à gauche, surmonté d'un croissant. — Face *b* : Allât casquée, appuyée de la droite sur une lance, vêtue d'une très longue tunique et d'un manteau dont un pan retombe sur le bras gauche. De chaque côté, un grand pyrée de métal, à plusieurs renflements, sur lequel s'élèvent des flammes. — Londres 100664. ROSTOVTZEFF, *Caravan Cities*, pl. XXI, n° 3 ; ID., *American Journal of Archaeology*, 37, 1933, p. 60 et pl. IX. Cf. *Syria*, XV, 1934, p. 178 et pl. XXI, n° 4.



Fig. 7. — Tessère 10.

10. Tessère rectangulaire. 20 × 13. Fig. 7 et pl. XXXII.

Face *a* : Malakbêl debout, avec la harpé, dans la même tenue que sur le n° 3. A gauche : ʿGLBWL, *Aglibôl* ; à droite : ML[KB]L, *Malakbêl*. Face *b* : bœuf couché à gauche ; au-dessus de lui, un croissant. — Berlin 3340. Inédite. — Je dois un moulage de cette intéressante tessère à l'amabilité de M. Andrae.



Tessères de Malakbêl. 2 : 1



11. Tessère rectangulaire, 10 × 22. Fig. 8.

Face *a* : rosace entourée d'un filet ['GL]BWL | MLKB[L], *Aglibol, Malakbel*. — Face *b* : HRWŠ ḤYRN, *Harous, Hairân*. Cadre linéaire. — Cabinet des médailles (Schlumberger 278). Inédite.

Fig. 8. — Tessère 11.

12. Tessère elliptique, 15 × 20.

Face *a* : 'GLBWL | MLKBL, *Aglibol, Malakbel*. A droite, une palme ; en bas, sept cercles. — Face *b* : 'WMY, *Oummaï*. Rameau de feuillage. — Université américaine de Beyrouth. *Répertoire d'épigraphie sémitique*, 1081 g. CHABOT, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, p. 132, fig. 8.

13. Tessère circulaire, 19.

Face *a* : 'GLBWL WMLKBL YWM 12, *Aglibol et Malakbel, 12e jour*. — Face *b* : grappe de raisin. — Damas 541, Berlin 337, Université américaine de Beyrouth. *Répertoire d'épigr. sémitique*, 1080 c, 1732. CHABOT, *op. cit.*, p. 132, fig. 9.

Le 12e jour du mois? de la fête? est la date du banquet auquel fait allusion la grappe.

14. Tessère circulaire, 18.

Face *a* : 'GLBWL, TWR', *Aglibol, taureau*. — Face *b* : MLKBL, TWR', *Malakbel, taureau*. — Université américaine de Beyrouth. *Répert. d'épigraphie sémitique*, 1081 d.

Les taureaux mentionnés ici sont certainement les victimes dont la chair servira de substance au repas sacré.

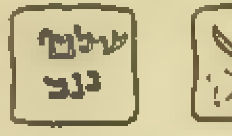


Fig. 9. — Tessère 15.

15. Tessère rectangulaire, 17 × 18. Fig. 9.

Face *a* : 'GLBW[L] | [M]LKB[L], *Aglibôl, Malakbêl*. — Face *b*, très fruste : croissant dans lequel on croit apercevoir des caractères. En bas, à droite, masque barbu et cornu ; à gauche, objet indistinct. — Damus 374. Inédite.

Henri Seyrig

Beyrouth, mars 1937.

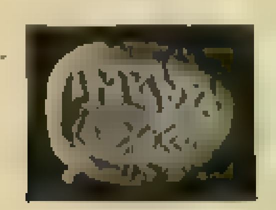




Fig. 10. — Tessère 6 *bis*.

BIBLIOGRAPHIE

Charles-F. Jean. — **Le Milieu Biblique avant Jésus-Christ**, III, *Les idées religieuses et morales*. Un vol. gr. in-8° de xxxix et 727 pages, 78 dessins et 80 planches. Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1936.

Le tome I exposait l'histoire et la civilisation du milieu biblique, le tome II traitait de la littérature, le tome III offre un large exposé des religions du proche Orient, à l'exception de l'ancien Israël, mais y compris le mouvement des idées dans le monde juif à l'époque hellénistique. L'auteur indique qu'il publie ainsi son cours. Il y a réuni une masse imposante de renseignements et l'ensemble a été remanié pour la publication. Tout particulièrement la spécialité du savant assyriologue y a pris un remarquable développement et rendra de grands services. Il faut le louer d'apporter une documentation directe et analytique, de ne pas craindre de citer le terme technique dans la langue originale.

Notons que le panthéon suméro-accadien, au prix d'un vaste dépouillement, y est étiqueté chronologiquement et l'on en retire, dans le détail tout au moins, une impression assez différente de celle que donnent les exposés où toutes les époques sont bloquées et les renseignements harmonisés. Il faut remarquer, cependant, qu'aux hautes époques la documentation est déficiente; il est donc prudent de ne pas trop se fonder sur l'argument *a silentio*. La découverte de nouveaux textes précisera la méthode.

L'illustration est des plus copieuses et à ce titre encore l'ouvrage rendra service. Plus de trois cents figures évoquent les découvertes les plus notables dans le paléolithique, Sumer, Accad, l'Élam, l'Assyrie, l'Égypte, la mer Égée, Canaan et Chypre.

R. D.

Seton Lloyd. — **Mesopotamia.** Excavations on Sumerian sites. Un vol. in-12 de xiii et 198 pages avec 6 fig. et 18 planches. Londres, Lovat Dickson, 1936.

Le grand public s'est pris d'un vif intérêt pour les fouilles en Asie occidentale ; même, à la suite des trouvailles de Ur, le vocable de Sumérien lui est devenu familier. On comprend que les fouilleurs soient incités à mettre leurs découvertes à sa portée. C'est précisément le cas de M. Seton Lloyd, qui a fouillé de longues années en Iraq, envoyé par l'Oriental Institute de l'Université de Chicago. On lui devait déjà une étude intitulée *Sennacherib's aqueduct at Jerwan*.

Ayant dépensé plus particulièrement son activité à Tell Asmar (Eshnunna) au N.-E. de Baghdad et non loin de Khafadjé (Akshak), on trouvera nombre de renseignements concernant ces deux ruines dans cet aperçu sur les sites les plus notables de l'époque sumérienne. Les comparaisons qui s'imposent entre Khafadje ou Tell Asmar, d'une part, et les découvertes de Mari de l'autre, retiennent aussi l'attention de l'auteur. La figure 3 (p. 53) institue une comparaison entre le temple de Sin à Khafadjé et le temple d'Ishtar à Mari. Toutefois, si le même long couloir sert d'entrée et de chemin d'accès (notamment pour le bétail) dans la cour du temple, en laissant sur la gauche les locaux réservés aux prêtres, si la canalisation évacue de même les eaux usées des sacrifices, cependant le plan de la cella diffère complètement : le modèle sumérien du sanctuaire de Khafadjé n'apparaît pas à Mari. Ainsi, en dépit des analogies, nous sommes ici sur un autre terrain.

R. D.

Louis Delaporte. — **Les Hittites** (L'Évolution de l'Humanité). Un vol. in-8° de x et 371 pages avec fig. et cartes. Paris, La Renaissance du livre, 1936.

Syria a publié, il y a trois ans [1], un compte rendu, par M. E. Dhorme, du volume de M. Contenau sur la Civilisation des Hittites et des Mitanniens. M. L. Delaporte nous donne aujourd'hui un volume consacré aux Hittites seuls. Il n'était guère possible d'espérer un renouvellement de la question en un espace de temps si court. M. Delaporte n'a même étudié que sommairement les monuments découverts dans ses fouilles de Malatia, qui ont pourtant l'attrait de l'inédit, les réservant sans doute pour une publication particulière. L'auteur a eu l'heureuse idée, au cours de son exposé, d'utiliser fréquemment les textes eux-mêmes, ce qui renouvelle notre intérêt pour des événements maintenant connus, et en rend le récit plus vivant.

Le plan comporte l'étude du pays et de son histoire, 1° avant l'arrivée du clan indo-européen, qui a fondé le grand empire hittite en réunissant sous sa domination les peuples non indo-européens qui habitaient auparavant l'Asie Mineure ; — 2° après la fondation de l'empire des princes de Boghaz-Keui.

M. Delaporte étudie ensuite les institutions de l'État, sa constitution « féodale », où l'on trouve en germe le système des fiefs, des vassaux, de la corvée qui sera caractéristique des sociétés du moyen âge. Il donne un résumé complet du droit, car grâce à la publication du recueil des lois, c'est un des points les mieux connus de la civilisation hittite.

La religion et l'art forment deux importants chapitres. On regrettera que M. Delaporte, qui s'est spécialisé dans l'étude du hittite, n'ait accordé qu'un chapitre si court aux langues et à la littérature. Les travaux sur le déchiffrement des hiéroglyphes, événement capital de ces dernières années et la nature de la langue qu'ils expriment occupent moins de trois pages.

La dernière partie de l'ouvrage a trait aux Néo-Hittites de Haute-Syrie. Ces populations sémitiques parmi lesquelles se sont infiltrés des Hittites et des Mitanniens, ont essayé de recueillir les tradi-

[1] *Syria*, XV (1934), p. 378.

tions de l'empire de Boghaz-Keui, détruit dans la tourmente des Peuples de la Mer. Nous les connaissons surtout par leurs démêlés avec les monarques assyriens du I[er] millénaire. Trois cartes, une bibliographie nourrie, un index, des figures au trait et quatre planches hors-texte complètent ce volume, appelé à rendre de grands services.

M. Rutten.

George G. Cameron. — **History of Early Iran.** Un vol. pet. in-8° de xvi et 200 pages. Chicago, The University of Chicago Press, 1936.

Rendant compte de l'ouvrage, par ailleurs si précis, de Clément Huart sur *La Perse antique et la Civilisation iranienne*, le regretté Edmond Pottier (*Syria*, VII (1926), p. 94) s'étonnait que le savant auteur ait pris son point de départ avec l'entrée en scène des Assyriens (837 av. J.-C.), car la Perse avait une histoire beaucoup plus ancienne « et si l'on ne parle pas de la période élamite qui précède, on fait mal comprendre le développement si brillant de la Perse classique... Il est clair que l'Élam avait sa place toute marquée dans une Histoire de la Perse et il nous semble que c'est là une erreur bien regrettable dans le plan conçu [1] ». Encore Cl. Huart était-il en progrès sur la tradition qui, encore récemment, ne faisait débuter l'histoire des Perses qu'avec Cyrus.

[1] Ce qui était plus regrettable encore, c'est l'opinion que Huart exprimait, *O. c.*, p. 260, à savoir que les trouvailles de la Mission de Morgan « n'ont pas fait avancer d'un pas notre connaissance de la Perse antique. » Elles ont complété et rectifié les découvertes antérieures.

M. George G. Cameron aura été le premier à entrer dans les vues de Pottier en point qu'il a principalement porté son effort sur les périodes anciennes. Ce volume quoique limité à l'histoire dynastique, rendra de grands services par le soin avec lequel il a été établi et ses nombreuses références. Les tables de dynasties avec les principaux synchronismes seront appréciées. Pour le III[e] millénaire les dates adoptées sont les plus basses qui aient été proposées, ainsi Sargon d'Agade est placé aux environs de 2530 et le règne d'Hammourabi de 1947 à 1905.

R. D.

Albrecht Alt. — **Völker und Staaten Syriens im frühen Altertum** (*Der Alte Orient*, 34, 4). Une broch. in-8° de 38 pages. Leipzig, J. C. Hinrichs, 1936.

L'auteur cherche dans les noms de pays, de peuples et de personnes fournis par les documents du II[e] millénaire avant notre ère, des indications sur l'origine des anciennes populations de Syrie. Abstraction faite de la côte phénicienne du sud et en Palestine, un petit nombre seulement des noms de lieux fournis par les listes égyptiennes dérivent du sémitique. Cela ne fait que confirmer ce que nous savions du point de départ méridional de la migration des Sémites, qui les conduit, dès la seconde moitié du III[e] millénaire, jusqu'à Ugarit. Il eut été utile de souligner ce gain récent de l'archéologie.

Depuis quand ces toponymes non sémitiques étaient-ils en usage en Syrie ? Il est difficile de le dire, mais on accordera à M. Alt qu'ils peuvent remonter à la fondation même des cités qu'ils désignent.

Pour les noms de personnes la difficulté est plus grande. Quant aux noms de peuples non sémitiques, celui des Khurrites est mis au premier plan et on le tient pour identique à celui des Ḥorites de l'A. T. Les raisons qu'on en donne ne nous paraissent pas convaincantes. Si, comme on l'admet, les Khurrites n'ont été représentés en Syrie et surtout en Palestine que par un groupe de chefs, on se demandera ce que cette aristocratie guerrière, voyageant en chars légers, serait allée faire dans le pays de Sé'ir et comment elle aurait donné son nom à l'ancienne population. Les Ḥorites de cette contrée représentent une population locale qui fut dominée par Édom et non par les Khurrites.

Il n'est pas sans intérêt de rechercher le rôle en Syrie et en Palestine des populations non sémites, et M. Alt s'y est employé avec autant de science que d'ingéniosité. Il est à craindre seulement que le lecteur non averti, se rende mal compte du dynamisme sémitique qui s'affirme dès le IIIe millénaire et se développe au IIe, au point que les dialectes sémitiques deviennent le grand véhicule de toute civilisation. Nous savons aujourd'hui par les découvertes de Ras Shamra que ce privilège ne fut pas limité aux vallées du Tigre et de l'Euphrate. D'ailleurs, le déchiffrement des tablettes de Mari, d'un demi-millénaire plus anciennes, précisera bientôt la question et forcera à reviser bien des points de vue.

R. D.

F. Chapouthier et R. Joly. — **Fouilles exécutées à Mallia.** *Deuxième rapport, Exploration du palais* (1925-1926). (Études crétoises, IV.) Un vol. in-4° de 33 pages avec 12 fig. et 38 planches. Paris, Paul Geuthner, 1936.

Nous avons rendu compte en son temps du premier rapport (*Syria*, 1929, p. 68) dû à MM. Chapouthier et Charbonneaux, aussi de la publication par ce dernier savant des trois armes d'apparat découvertes au cours de la première campagne (*Syria*, 1927, p. 191). Les fouilles de 1925-26 ont vérifié la disposition générale du palais construit autour d'une cour centrale rectangulaire. Le plan en deux couleurs de la planche XXXV indique clairement le gain du nouveau dégagement. L'analogie avec le second palais de Cnosse est frappante.

Le point le plus remarquable du dégagement de 1925-26 se place dans le quartier XVI, appuyé à un escalier monumental qui n'est plus conservé qu'en partie. Le frontispice reconstitue l'installation : par une porte au seuil monolithe on aperçoit, dans une première partie de la pièce, une colonne et dans la seconde partie, au sol un peu surélevé, une table d'offrande circulaire devant laquelle est une banquette, qui ne manque jamais dans les lieux de culte minoens. Au fond, l'escalier qui conduit aux appartements supérieurs.

La table d'offrande (pl. VI) est solidement fixée dans le sol à 0 m. 30 en avant de la banquette. Elle affecte la forme d'un cylindre de 0 m. 36 de haut et de 0 m. 90 de diamètre. Au centre, une cupule assez grande, profonde de 0 m. 078. Sur la périphérie ont été creusées 34 cupules plus petites, dont la plus grande est profonde de 0 m. 019. M. Chapouthier a déjà étudié cet objet (*BCH*, 1928, p. 292 et suiv.) où il voit un instrument du culte ana-

logue au *kernos* classique. Ce qu'on saisit moins bien c'est la relation entre cette chapelle, curieusement ouverte à tous les vents, et le grand escalier. Si la cupule centrale était destinée à recevoir quelques charbons ardents sur lesquels on pouvait faire fumer de l'encens, on comprendrait que la disposition des lieux ait permis de faire partager cet hommage au puissant prince montant dans ses appartements. L'encensement s'adresserait surtout au prince.

La seconde partie de ce rapport est consacrée au mobilier qui se répartit, tant par la stratigraphie que par les types, en deux périodes bien distinctes, autrement dit, qui correspond à deux palais, l'un daté du M. A. III au M. M. I, le second du M. M. III *b* au M. R. I *a*. Les auteurs inclinent à attribuer la plus grande partie du palais conservé, notamment les façades sur la cour intérieure, au palais le plus récent.

Ainsi, dès le second rapport, se précisent l'ordonnance de ce remarquable palais et les dates afférentes.

R. D.

Eugène Cavaignac. — **La Problème hittite** (Études d'archéol. et d'hist., dir. A. Piganiol). Un vol. in-8° de xix et 201 pages avec 10 planches et cartes. Paris, Librairie Ernest Leroux, 1936.

Après les mises au point successives de MM. Contenau et Delaporte, les Hittites sont l'objet, chez nous, d'une étude où s'expriment plus spécialement les recherches personnelles de M. Cavaignac. Cela suffit pour en marquer l'intérêt. Nous n'envisagerons que les points de détail qui visent plus spécialement la Syrie, mais on ne perdra pas de vue que le *Problème hittite* s'attache à préciser les relations internationales [1].

Notons tout d'abord (p. 20) une bonne définition : « Les Hyksos étaient des Bédouins Sémites qui n'avaient aucune affinité avec les Hurrites. » Mais il y a, alors, contradiction quand on ajoute : « Les Hyksos semblent bien avoir apporté dans leur capitale Tanis le dieu hurrite, Hurun. »

Le dieu Ḫurun ne nous paraît avoir aucun rapport avec les Khurrites de la Haute Mésopotamie, car ce dieu était spécialement le dieu de Yabné (Iamneia) comme M. Virolleaud vient encore de le démontrer en le retrouvant dans les textes de Ras Shamra [2]. Il avait aussi un sanctuaire à Bet-Ḫoron ; c'était donc un dieu de la région que nous avons définie comme représentant le « Canaan primitif », autrement dit la Philistie et son prolongement le Négeb. La population mi-sédentaire, mi-nomade qui le peuplait et s'étendait de la lisière du Delta du Nil aux bords de l'Euphrate constituait dès la fin du IIIe millénaire une puissance remarquable qui n'avait nullement besoin de céder à la pression hypothétique des Khurrites pour faire irruption en basse Égypte.

Ces dernières années, les historiens ont traité avec une faveur particulière les Khurrites, au détriment des Hittites et surtout des Sémites. Il apparaît aujour-

[1] Page x, les indications sur les tablettes cappadociennes ne sont pas à jour. M. Hrozny en a découvert de nouveau un grand nombre (voir *Syria*, VIII, p. 1 et s.) et l'importante collection du Louvre est publiée en trois volumes.

[2] Voir *Syria*, 1936, p. 394.

d'hui, tant par les découvertes de Ras Shamra que par celles de Mari, que les Sémites ont constitué dès le IIIe millénaire des groupes ethniques singulièrement actifs. Ils se sont étendus à la fois en Mésopotamie, en Asie mineure (Kanesh) [1] et en Arabie méridionale. Il y a lieu aussi de tenir compte du fait essentiel que la langue accadienne est devenue la grande langue de civilisation de l'Asie antérieure.

M. Cavaignac institue (p. 30 et s.) une intéressante discussion touchant la relation entre les lettres d'Akizzi et le sac de Qaṭna dont M. du Mesnil du Buisson a relevé les traces au cours de ses fouilles. Tout s'explique par les deux interventions de Subbiluliuma à vingt ans d'intervalle. Une première fois, le grand roi hittite se contente d'emporter du butin et des otages, espérant que Qaṭna restera dorénavant dans l'obéissance. Mais il n'en est rien, Akizzi cherche appui auprès du Pharaon. Aussi quand, vingt ans après, revient Subbiluliuma et qu'il « rendit frontières les pays de Kinza (Qadesh) et d'Amurru », il détruisit Qaṭna. Comme le propose M. Cavaignac, les lettres d'Akizzi visent le premier événement.

A propos de l'infiltration achéenne à Chypre et aux environs, au cours du XIIIe siècle, M. Cavaignac (p. 96) remarque qu'Ugarit « ne paraît pas avoir encore été affecté par ces courses ». La question méritait d'être précisée. Au XIIIe siècle les Achéens prennent la place des Phéniciens et, dès la fin de ce siècle, les nouveaux maîtres d'Ugarit ruinent violemment la civilisation phénicienne qui dominait dans la ville cosmopolite.

Il faut prendre garde qu'au premier millénaire avant notre ère le terme hittite était devenu synonyme de syrien. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'apostrophe d'Ezéchiel, XVI, 3, qui donne une Hittite pour mère à Jérusalem. Une démonstration de ce fait est apportée par le terme *bît-ḫilani* qui, comme son nom l'indique, n'est pas hittite, mais sémitique et ne désigne pas un « vestibule à colonnes » (p. 112), mais une maison à fenêtres [1]. Le savant professeur à l'Université de Strasbourg a porté une attention particulière à la chronologie et il aboutit à relever un peu les dates généralement reçues. Le lecteur eût aimé trouver quelques indications bibliographiques complémentaires ; c'eût été d'autant plus aisé à l'auteur que son volume condense de longues et consciencieuses recherches. En tout cas, le problème hittite est examiné ici du point de vue historique, par un historien ayant accès aux sources.

Dans la *Revue Hittite et Asianique*, 6e année, fasc. 24, juillet 1936, p. 240-244, M. Cavaignac groupe utilement les renseignements sur *Ras Shamra et l'empire hittite*.

Qu'il « n'y a pas trace d'interruption violente dans la vie de la ville haute » (p. 242) doit être corrigé par les constatations de M. Schaeffer dans son dernier rapport. Les relations avec Babylone

[1] Il eût fallu utiliser l'article capital de M. Julius Lewy, *Les textes paléo-assyriens et l'Ancien Testament*, dans *Rev. de l'Hist. des Religions*, 1934, II, p. 29 et suiv.

[1] *Syria*, 1935, p. 350. Dans *Le problème hittite*, à la page 135, il est question de « haras égyptiens ». Comme l'Égypte voit rapidement dégénérer les produits de la race chevaline, c'est que le texte biblique cité n'est pas en ordre ; voir *Syria*, 1927, p. 189.

(p. 243) sont attestées dès le XX^e siècle avant notre ère par une tablette de Mari déchiffrée par M. Dossin et publiée dans le rapport de M. Parrot (*Syria*, 1937, p. 74). Ce qu'on lit, p. 244 : « on n'a relevé aucune trace de hittite hiéroglyphique : c'est un indice de plus de l'absence de cet idiome dans la Syrie du Nord avant les mouvements de peuples des environs de 1200 » est contredit par l'article ci-dessus de M. Emil Forrer. Même page : « on n'a pas rencontré non plus l'égyptien » est contredit par plusieurs découvertes de M. Schaeffer publiées dans *Syria*, et qui méritent d'autant plus de retenir l'attention qu'elles fournissent de précieux synchronismes.

R. D.

William F. Edgerton et John A. Wilson. — **Historical Records of Ramses III. The Texts in** *Medinet Habu* vol. I and II, translated with explanatory notes (Orient. Inst. of the Univ. of Chicago. Studies in ancient oriental civilization, 12). Un vol. in-4° de XV et 159 pages. Chicago, Univ. of Chicago Press, 1936

On sait avec quels soins minutieux le regretté James H. Breasted avait organisé la collation des textes hiéroglyphiques gravés sur les murs de Médinet Abu. Le travail a été mené à bien par MM. Edgerton et Wilson, qui, à cette occasion, ont découvert des passages inédits. Les textes parfaitement édités et commodément groupés sont donc accessibles dans leur ensemble aux historiens. Il y est surtout question des guerres contre les Nubiens et les Libyens, mais aussi contre les peuples de la Mer et contre les Asiatiques.

Maintenant que les tablettes de Ras Shamra nous ont démontré qu'il a bien existé un dieu Ba'al et que ce dieu était Hadad, les documents historiques égyptiens, qui en font mention, prennent une tout autre valeur. Dans les textes de Ramsès III, le dieu apparaît quelques fois sous la forme *B'r*. Ainsi dans 37, 2 (p. 41) où l'on compare Montou d'Égypte à Ba'al des pays étrangers. Il ne serait pas difficile de souligner certaines analogies entre les deux divinités qui expliquent, peut-être, le dépôt dans le temple de Montou, à Toud [1], d'ex-voto qu'on peut estimer provenir d'un sanctuaire phénicien. En effet, la nature des objets l'indique nettement et la façon dont ils ont été pliés ou mis en lingots a ses analogues à Ras Shamra.

Mais la comparaison entre le Pharaon et Ba'al est autrement précise. Dans 79, 22 et 87, 3 le cri de guerre du Pharaon est comparé au cri de Ba'al dans les cieux, autrement dit au tonnerre [2]. C'est pourquoi il est dit 80, 25 que le cœur du roi est tempêtueux (stormed) comme Ba'al dans les cieux. Une variante de la même idée se trouve dans 94, 7 : le cri de guerre du Pharaon est semblable à celui de Ba'al sur les cimes des montagnes.

Dans l'inscription de l'an 8, les Asiatiques, voyant le roi charger dans la bataille, s'écrient (46, 3, de même, 101, 22-23 ; comparer 115, 16) que le roi d'Égypte est exactement semblable à Ba'al. C'est

[1] Voir l'article ci-dessus de M. J. Vandier.

[2] Comparer dans les textes de Ras Shamra, II AB, IV-V, 70 : « (Ba'al) fait entendre sa voix dans les nuages » et II AB, VII, 29 : « Ba'al donne de sa voix sainte. » Cf. *RHR*, 1932, I, p. 256 et 1936, I, p. 5 et suiv.

qu'en effet, les Phéniciens avaient, pour représenter Ba'al, adopté la pose classique du Pharaon abattant ses ennemis avec son arme [1]. Très importante aussi pour la nature et la localisation de Ba'al, qui sera qualifié de *libanéotes* et d'*akroreites* [2], est cette définition que le Pharaon est semblable à Ba'al sur les cimes des montagnes (80-83, 54-55 et ci-dessus 94,7

Les identifications de noms géographiques n'ont pas sensiblement progressé. Dans 44.30 le scribe distingue *Tunip*, ville, de *Tenep*, pays étranger [3]. On relève encore dans ce passage Pebkh (p.-ê. Mabog), Qadna (Qaṭna, Mishrifé), Segerekh (non identifié) et Yerteg (l'Eltoqêh biblique) [4].

Quand les peuples de la Mer marchèrent contre l'Égypte, on nous dit qu'auparavant aucun pays ne put résister à leur invasion et on les cite (46, 16-17) : Hatti, Kode (Cilicie), Karkémish, *Yereth* et *Yeres*. On s'accorde à reconnaître Alasia (Chypre) dans le dernier vocable. Quant à *Yereth* on incline maintenant à l'identifier avec Arzawa (Cilicie) plutôt qu'avec Arwad qu'on réserve pour la graphie *Ird*. Cette précision phonétique est peut-être excessive, car on trouve ailleurs (88,10) Yereth, comme nom d'une ville qui aurait subi l'attaque de Ramsès III, ce qui exclut radicalement l'identification, phonétiquement peu satisfaisante d'ailleurs, avec Arzawa. Le plus probable est encore l'ancienne identification avec Arwad et l'on s'explique alors qu'on mentionne Ba'al dans le récit de la campagne. Dans ce cas aussi l'énumération des territoires soumis par les peuples de la Mer suit un ordre logique : elle part de l'intérieur des terres pour atteindre Chypre par Arwad. De plus, lorsque le texte ajoute que les envahisseurs établirent un camp en Amurru (46,17), il ne faut pas l'aller chercher en Cœlé-Syrie, mais plutôt sur la côte nord de Syrie, qui faisait partie d'Amurru. On peut songer à Ugarit, puisque M. Schaeffer y a relevé les effets du passage des peuples de la Mer et que, d'autre part, le port d'Ugarit, Minet-el Beida, est le meilleur de cette côte, à proximité de la Cilicie et de Chypre.

Puisque le rapprochement de *Fenkhu* avec le nom des Phéniciens a repris faveur, il faut relever qu'en 43,28 ; 123 A, 124 B, ce vocable est déterminé par une tête de veau et un rouleau. De plus il est spécifié que toutes les plaines et toutes les contrées montagneuses et impénétrables des Fenkhu sont soumises à Horus. Il faut reconnaître que ces mentions répondent assez bien à la définition de la Phénicie.

R. D.

[1] Voir nos *Découvertes de Ras Shamra (Ugarit) et l'Ancien Testament*, p. 41 et suiv.

[2] *Ibid.*, p. 69 et *RHR*, 1933, II, p. 26. Pour l'expression *srrym ṣpn* « la plus grande hauteur du nord », résidence de Ba'al, voir *Syria*, 1935, p. 294 et suiv.

[3] Dans 90, 17 mention de « Tunip des Hittites ».

[4] Pour les identifications, consulter Gauthier, *Dictionnaire des noms géographiques*

Hans Bauer. — **Die alphabetischen Keilschrifttexte von Ras Schamra** (Kleine Texte für Vorlesungen und Uebungen hrsgg von Hans Lietzmann, 168). Une broch. in-16 de 75 pages. Berlin, Walter de Gruyter, 1936.

Le savant professeur de Halle a groupé tous les textes en cunéiforme alphabétique

de Ras Shamra qui ont été publiés jusque fin 1935. On sait la part éminente que l'auteur a prise dans le déchiffrement de ces textes, obtenu sans le secours d'une bilingue. Les textes découverts en 1929 (n^{os} 1-48) ont été l'objet d'une révision personnelle enregistrée déjà dans *Entzifferung der Keilschrifttafeln von Ras Schamra* (1930) avec additions dans *Alphabet von Ras Schamra* (1932.

Les textes en transcription latine sont accompagnés de notes brèves, mais substantielles. Le tableau des signes (p. 64) est suivi de remarques sur leur valeur, qui amènent l'auteur à conclure que l'alphabet de Ras Shamra aurait été tout d'abord imaginé pour une langue non-sémitique, comme le khurrite. Trois pages (p. 68-70) sont consacrées aux particularités du vocabulaire.

Tout cela est établi avec une remarquable précision et l'on y glane des vues nouvelles. Ainsi la lecture : *btlt 'nt tptr' td[h]* « la vierge Anat découvrit (sa) poitrine » dans R. Sh. 1929, 6, 10. Il a reconnu une déesse dans l'appellation *ǵlmt* et l'on peut penser, croyons-nous, qu'il s'agit de la déesse Nikal ; voir nos *Découvertes de Ras Shamra (Ugarit) et l'Ancien Testament*, p. 82.

Signalons à cette occasion, un écueil bibliographique. M. Montgomery a, le premier, adopté pour caractériser les divers textes un système de sigles d'un principe différent de celui de M. Virolleaud. M. H. Bauer emploie, de son côté, un autre système sans indiquer les correspondances. Ainsi il note A* et A le I AB de M. V. tandis que B = II AB. Dans ses publications antérieures il dénommait C le SS de V., aujourd'hui il change cette lettre en un chiffre n° 60. Il désigne par Ca, le III AB, A, et par D le BH de Virolleaud alors que ce dernier désigne par D le texte de Danel. Pour peu que chaque savant adopte un système particulier, on ne pourra bientôt plus s'entendre, surtout si, comme c'est le cas pour la tablette A, on modifie encore la numérotation des lignes. Outre la confusion introduite dans les sigles, le système inauguré par M. Montgomery a l'inconvénient de ne pas parler à l'esprit et de dissocier les tablettes appartenant à un même poème.

R. D.

Giulio Jacopi. — **Dalla Paphlagonia alla Commagene**, 26 pages et XXX planches. Rome, Istituto d'archeologia, 1936.

Ce « rapport sur la première campagne d'exploration » entreprise par le directeur de la nouvelle mission archéologique en Anatolie, nous conduit d'abord d'Ankara en Paphlagonie jusqu'à Inéboli (Abonotichos) sur la Mer Noire, puis à travers la Galatie et la Cappadoce par Comane jusqu'en Commagène. Un journal de voyage concis mais substantiel est coupé par la publication des textes épigraphiques les plus importants et la description de monuments et de sculptures que reproduisent cent treize petites figures. C'est assez dire la richesse archéologique que contient cette mince brochure. On pourrait y relever plusieurs découvertes qui intéressent indirectement la Syrie ; ainsi à Tavium, en Galatie, une stèle funéraire au type de l'aigle tenant une couronne, dont nous nous sommes occupé dans nos *Études syriennes* (p. 38 ss.). Mais nous voudrions attirer

surtout l'attention sur un fragment de dédicace copié par M. Jacopi à Samosate, qui complète heureusement la fin mutilée de la grande inscription d'Antiochus Ier de Commagène trouvée par Puchstein à Gerger (Arsameia) et reprise par les PP. Jalabert et Mouterde dans leur recueil (n° 47, v. p. 52). Elle offre, en effet, un intérêt tout particulier pour la connaissance de ce mazdéisme hellénisé qui était la religion de la dynastie gréco-iranienne de la Commagène ; la race des impies, qui souillent la terre, doit être détruite par le « feu guerrier » de Dieu (1) ; l'homme pieux, qui aura offert des sacrifices et récité des prières dans le temple élevé, qui est proche de la demeure des dieux, peut espérer qu'après sa mort son âme s'élèvera « vers les trônes célestes d'Oromasdès » (2) ; le Juste, en accomplissant de bonnes actions, devient l'allié d'Oromasdès dans sa lutte contre l'Esprit du Mal (1) ; toutes ces croyances, exprimées ou indiquées dans la remarquable inscription devenue mieux intelligible, sont purement mazdéennes, et nous avons ici un document précieux des croyances qui avaient cours chez les mages hellénisés d'Asie Mineure et de Commagène au premier siècle avant notre ère. Il serait très désirable que M. Jacopi pût obtenir de ce texte important un bon estampage, qui permette d'en fixer avec sûreté la teneur.

Fr. Cumont

(1) L. 10 : ἀσεβείας γένη, [τὰ] ἐχθρὰ γῆς, θεοῦ πολεμίωι πυρὶ φλεγέσθω, cf. ll. 6-7 : Διός τε Ὠρομάσδου οὐρανίοις, et mon article sur la fin du monde selon les mages dans la *Revue hist. des relig.*, CIII, 1931, p. 39 ss.

(2) La phrase sibylline ll. 12 ss : γεραροῖς δὲ μακάρων [illegible] [illegible] στρέψαι ἐξ ἡμετέρας τυχῆς βίον ἀγαθὸν εἰς ἐλπίδας ἀθηγήτους ἰδίας, s'éclaire par une comparaison avec l'inscr. du Nemroud-Dagh (Dittenberger, *Or.*, 383 *Inscr. Syrie* I, l. 108 : οὐ μόνον εἰς τύχην ἡμετέραν ἀλλὰ καὶ μακαριστὰς ἐλπίδας ἰδίας [illegible] τέχνα. Il s'agit du bonheur du juste dans l'autre vie ; cf. *Ibid.*, l. 18 : σῶμα πρὸς οὐρανίους Διὸς Ὠρομάσδου θρόνους, θεοφιλῆ ψυχὴν προπέμψαν. — L'expression l. 14 de l'inscr. de Samosate : πλησίον [Ὠρομάσδου] Διὸς μέγαν οὐράνιον οἶκον ἐγγὺς ὀφθαλμοῖς [illegible] a déjà été expliquée par le P. Jalabert, p. 53, note à l. 16. — Les lignes 19-20 doivent être lues : [μέχρι] παντὸς αἰῶνος [illegible] κρίνουσιν ἐκείνοι, cf. Gerger, III, 15 : μέχρι παντὸς αἰῶνος. Nemroud Dagh, 103 : διὰ τῶν [illegible]

The Excavations at Dura-Europos, *Preliminary Report of VI season of work* (1932-3), edited by M. I. Rostovtzeff, A. B. Bellinger, C. Hopkins and C. B. Welles. Un vol. in-8, xx et 518 pp. 53 pl. New Haven, Yale University Press ; London, Oxford University Press, 1936.

La sixième campagne (1932-3) de fouilles à Doura a été particulièrement brillante. On ne saurait songer à passer en revue ici tous les monuments qui font l'objet du volumineux VI *Report* (2). Il est même difficile de choisir entre les trouvailles les plus notables. Faut-il mentionner de préférence la découverte de sapes et de contre-mines, creusées pendant le siège sassanide de Doura, en 236, ou bien ces tableaux décorant une maison du IIIe siècle qui évoquent singulièrement, dans la vérité de leurs traits individuels, les

(1) L. 21 : [καὶ τ]ὸ συναγωνιστὴν ἀγαθῶν ἔργων αὐτοῦ Ὠρομάσδην.

(2) Il faut mentionner, en tout cas, un fragment du Diatessaron de Tatien en grec, datant du IIIe siècle (p. 411).

portraits funéraires de l'Égypte hellénistique (pl. XLIV, 1, etc.)? On nous permettra de nous attacher à deux monuments religieux, qui font ressortir deux aspects importants du syncrétisme syrien.

Déjà F. Cumont, dégageant à Doura le sanctuaire d'Artémis-Nanaïa, reconnut le caractère babylonien du plan formé par une grande cour rectangulaire avec *cella* et plusieurs chambres et chapelles, adossées au mur de clôture. Une déesse, venue d'Erech, était vénérée dans le bâtiment, dont le dessin suivait la tradition mésopotamienne. Comme les fouilles de 1932-3 l'ont montré, ce sanctuaire a été érigé vers 40-32 av. J.-C. Mais il a été précédé sur le même terrain par des constructions successives dont le plan reproduisait celui des sanctuaires grecs. C'était d'abord une enceinte oblongue à colonnade autour d'un autel, bâtie au IIIe s. av. J.-C. et détruite par le feu. C'était ensuite un petit temple rectangulaire entouré de colonnes et se présentant dans le sens de la longueur, suivant la tradition grecque. Ce dernier édifice, encore inachevé, fut démoli et ses pierres remployées dans la construction du temple de Nanaïa. Le fouilleur, Mr. F. E. Brown, met ces deux constructions grecques en relation avec le culte d'Artémis et Apollon fondateurs (ἀρχηγοί) attesté sur le même site (III *Report*, p. 63). Il est difficile de se refuser à cette conclusion. Ainsi, les dieux des colons macédoniens furent vénérés dans un édifice de style grec. Quand, à l'époque parthe, Nanaïa, remplaça dans les mêmes lieux Artémis, et bien qu'elle lui ait été identifiée, comme à Suse, elle exigea un sanctuaire du type oriental. Encore quarante ans après (2 ap. J.-C.) Artémis et Apollon « fondateurs » se virent dédier un autel, par l'initiative privée dans la cour de leur héritière babylonienne.

Ainsi, au Ier s. av. J.-C., le syncrétisme des spéculations théologiques n'influence pas le clergé indigène. Comme les chapelles d'Isis dans la diaspora portent l'empreinte égyptienne, comme les enceintes de dieux palestiniens à Délos reproduisent les enclos des sanctuaires sémitiques, comme « Artémis Perse » en Asie mineure est desservie en langue perse, ainsi Nanaïa reste encore vers 40 av. J.-C., une divinité purement babylonienne, même si on l'appelle en grec « Artémis ». Cet exemple n'est-il pas valable aussi pour les cultes syriens pendant l'époque gréco-romaine?

Le Judaïsme est sorti, lui aussi, du pays syrien. La découverte d'une synagogue à peintures, construite en 244, [1] ce « clou » des fouilles de 1932-3 à Doura, soulève la difficulté d'accorder l'aversion connue du Judaïsme rabbinique pour les images anthropomorphes avec la profusion de figures humaines dans les tableaux qui illustrent l'histoire biblique sur les murs de la synagogue de Doura. Pour la publication détaillée de ces peintures, le *Report* renvoie au volume spécial en préparation. Mais deux savantes dissertations rédigées par M. Pearson et par M. Kraeling, sur l'histoire et la décoration de la synagogue, permettent déjà d'élucider la question que nous avons posée et que pose aussi M. Kraeling (p. 381). Il y a quelques années encore on pouvait croire suffisant d'expliquer la représen-

[1] La date est assurée par l'indication de l'an 2 de l'Empereur Philippe. Mais « l'ère des pères » pour désigner l'ère des Séleucides est une expression insolite, et j'ai des doutes sur l'exactitude de la lecture de M. Obermann (p. 390).

tation d'êtres animés dans plusieurs synagogues par l'hypothèse que les constructeurs n'ont pas connu ou n'ont pas respecté les prescriptions rabbiniques [1]. Mais les artistes qui travaillaient à Doura ne composaient pas les tableaux d'après leur fantaisie individuelle, ils dépendaient plutôt d'une tradition décorative. L'analyse des peintures ne permet aucun doute sur ce point (p. 382). Faut-il donc en conclure que ces tableaux nous révèlent l'existence d'un Judaïsme hétérodoxe, imprégné de traditions hellénistiques [2] ? Mais les peintres de la synagogue suivent exactement, en interprétant les scènes de la Bible, des explications rabbiniques (p. 361, 364). Surtout, les représentations anthropomorphes n'apparaissent qu'à l'époque de la toute-puissance rabbinique. Elles restent abominables aux yeux de Philon et de Flavius Josèphe, au premier siècle, mais elles apparaissent, comme motifs de décoration sur les murs de certaines synagogues de Galilée au début du IIIe, c'est-à-dire à l'époque de la codification de la Mishna, rédigée précisément en Galilée. Elles dominent dans la décoration de la synagogue de Doura, érigée en 244. On les emploie sans scrupule pour orner les synagogues, bâties en Palestine, au Ve et au VIe siècles ; c'est-à-dire dans le pays et à l'époque du Talmud. Voici donc un fait nouveau et capital, révélé par les fouilles de Doura.

Sous la synagogue de l'an 244 on en a dégagé une autre, plus ancienne, ornée aussi de peintures, mais cette fois sans aucune figuration humaine. Des pierres et des fragments d'enduit de l'ancienne synagogue ont été remployés dans la nouvelle construction (p. 332). On n'admettra qu'assez difficilement qu'un mouvement hétérodoxe et paganisant avait envahi en 244 la communauté israélite de Doura, qui priait jusqu'à cette date et depuis un siècle, dans une synagogue parfaitement « orthodoxe ». Il semble qu'il faille chercher une autre explication. Or, on relève comme un trait typique du Judaïsme gréco-romain, depuis le temps des Macchabées, que tout en refusant de s'adapter aux principes du paganisme, il imite volontiers tel ou tel procédé de ce dernier, sitôt que la cohésion de ses adhérents les « immunise » contre la contagion émanant de la pratique qu'on emprunte [1]. Ainsi que les sanctuaires de Doura en témoignent, toutes les grandes religions rivales du IIIe siècle, le Christianisme comme le Mithraïsme, par exemple, décorèrent leurs temples de tableaux, illustrant leur histoire sainte. La communauté juive ne se laissa pas distancer. Plusieurs générations de discipline pharisienne permirent d'exposer, même dans le lieu sacré, les figures humaines, ou bien les représentations exactes des temples païens, aux yeux des fidèles sans craindre que ceux-ci ne s'abusent. Ainsi, l'histoire du peuple élu devint visible même aux illettrés sur les tableaux et les mosaïques, décorant telles synagogues érigées après la victoire du Rabbinisme.

E. Bikerman.

(1) S. Krauss, dans *Real-Encyclopädie der klass. Altertumswissenschaft*, s. v. *Synagoge*.

(2) J. Hempel, *Zeitschr. f. alttest. Wissensch.*, 1933, 283 ; H. Lietzmann, *Geschichte der alten Kirche*, II, 35 ; E. R. Goodenough, *By Light, Light* (1935) et *Journ. of bibl. Liter.* 1936, 219.

(1) Je me permets de renvoyer à mon petit livre *Die Makkabäer* (1935).

A. S. Marmardji. — **Diatessaron de Tatien.** Texte arabe, traduit en français. Un vol. in-8° de cxl, 538 et 84 pages. Beyrouth, Imprimerie catholique, 1935.

Le Père Marmardji, professeur à l'École biblique et archéologique française de Jérusalem, nous livre le fruit d'un travail considérable qui ne peut manquer d'être utilisé par les spécialistes du Nouveau Testament.

Né vers 110 de notre ère, dans la région de Mossoul, Tatien demeura longtemps en Grèce et à Rome. Il revint d'Occident vers 172 et mourut probablement à Édesse en 180. Il est célèbre par une harmonie des quatre Évangiles appelée *Diatessaron*. On admet aujourd'hui, d'après la découverte d'un fragment à Doura, que Tatien établit son *Diatessaron* en grec et le traduisit ensuite en syriaque. Ce livre connut la plus grande faveur chez les Syriens et resta en vigueur jusqu'à ce que Rabbula, évêque d'Édesse (mort en 435) en interdit l'usage dans les églises de son diocèse pour le remplacer par la Peshitta.

Le texte qu'édite et traduit le savant orientaliste est la traduction arabe du *Diatessaron* syriaque. Le texte arabe désigne Aboul Faradj ibn at-Tayyib comme auteur de cette version, mais le P. Marmardji doute de la véracité de cette assertion.

R. D.

P. Touilleux. — **L'Apocalypse et les cultes de Domitien et de Cybèle.** Un vol. in-8° de 192 pages. Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1935.

Nous ne pouvons que signaler la position de l'auteur dont le mérite n'est pas mince d'apporter une hypothèse originale et séduisante sur un sujet depuis si longtemps étudié. D'après lui, l'œuvre vise des faits contemporains, le culte de Domitien et celui de Cybèle ; ceux-ci se manifestent sous les espèces des deux monstres que Satan met en mouvement. Pour encourager les chrétiens dans leur résistance, Jean établit un curieux parallèle entre les deux cultes : « Face au bélier menteur, il dresse l'Agneau triomphant ; face à la Mère légendaire, il montre l'Église, Mère et Fiancée mystique ; face au rituel de l'initiation, il fait songer à la destinée chrétienne qui, elle aussi, fait participer au sang de l'Agneau et à ses noces ; face aux pompes éclatantes des grandes processions phrygiennes, il fait espérer la grande liturgie qui se déroulera devant le trône de Dieu. »

R. D.

Jean-Baptiste Frey. — **Corpus Inscriptionum Judaicarum.** Recueil des inscriptions juives qui vont du iii° siècle av. J.-C. au vii° siècle de notre ère. I. Europe. Un vol. in-8° de cxliv et 687 pages. Città del Vaticano (et Paris, Librairie orientaliste Geuthner), 1936. Prix : 200 lires.

Il faut vivement louer le R. P. Frey pour la présentation et l'exécution de ce beau recueil de textes. Le soin avec lequel il l'a établi nous vaut d'assez nombreuses améliorations de lecture et quelques inédits. Ainsi ont été réunies pour Rome et ses environs 554 inscriptions, 180 pour le reste de l'Italie et de l'Europe, près d'un millier pour l'Asie et l'Afrique. Le présent volume en renferme donc 734, précédées d'une introduction

qui met en œuvre cette documentation.

Tout d'abord ce répertoire épigraphique atteste combien, aux dates envisagées, les Juifs étaient répandus en Europe, notamment en Pannonie, en Germanie, dans les Gaules, en Espagne, mais surtout en Italie, au cœur de l'Empire.

Ils se rattachent à des professions très diverses, s'occupant notamment de commerce et même de banque. Importante était la part des Juifs dans la grande entreprise que constituait l'Annone romaine. Il n'est pas tout à fait exact de dire qu'ils adoptèrent rapidement la langue du pays. En réalité, la langue écrite des Juifs, comme des Syriens en général, était le grec. C'est pourquoi on ne relève à Rome qu'une inscription entièrement en araméen, une bilingue grecque et araméenne, à peine une dizaine d'acclamations, *shalom*. Pour le reste, 74 p. 100 des inscriptions sont grecques et 24 p. 100 latines. Il n'en est que plus certain, comme le suppose le P. Frey, que « l'office synagogal se faisait, à Rome, en grec jusqu'au IVe siècle, comme ce fut le cas pour la liturgie chrétienne jusqu'au IIIe siècle. »

Un septième seulement des noms sont hébreux ou araméens. Il n'est pas surprenant que les affranchis empruntent le nom gentilice du maître ou les clients le nom du patron; assez naturel aussi que les noms juifs soient souvent traduits en grec; il est plus inattendu de voir porter des noms théophores païens à des Juifs. Cette remarque est particulièrement importante, observe le P. Frey, pour le commentaire du chapitre XVI de l'Épître aux Romains et en ce qu'elle écarte un critère de Harnack.

Ce ne sont là que quelques points que permettent d'établir, une fois groupés, ces simples textes funéraires.

R. D.

Arthur Christensen. — **L'Iran sous les Sassanides** (Annales du Musée Guimet. Bibl. d'études, XLVIII). Un vol. gr. in-8° de 559 pages, 52 figures et 1 carte de l'Iran. Copenhague et Paris, Paul Geuthner, 1936.

Le savant professeur de Philologie iranienne à l'Université de Copenhague, reprend ici sous une forme élargie le volume qu'il a donné, il y a trente ans, sous le titre *l'Empire des Sassanides*. Le point de vue en est quelque peu différent, car dans l'ouvrage que nous annonçons c'est toute l'histoire de la civilisation sassanide qui est envisagée sous tous ses aspects. Même l'Introduction résume nos connaissances sur l'État arsacide.

Cinq siècles et demi après la chute de l'empire des Achéménides, les Perses dominent de nouveau et fondent un empire oriental qui menace les possessions romaines en Orient. La province de Fars ne pouvait guère servir de centre à cet empire; Ctésiphon en devint la capitale et atteignit sa plus grande extension sous Khosroès Ier. Elle embrassait plusieurs villes, notamment Ctésiphon et Séleucie, séparées par le Tigre. On connaît, par l'article de M. J. H. Schmidt (*Syria*, 1934, p. 1 et suiv.) qu'utilise M. Christensen, les installations de l'époque sassanide et leur curieux décor en stuc.

Une attention particulière est donnée à l'organisation de l'empire et aux religions qu'il a connues : zoroastrisme d'État (M. Christensen incline à faire vivre le

prophète du mazdéisme réformé au VII^e siècle av. J.-C.), manichéisme pour lequel le savant historien a pu, au dernier moment, utiliser les documents coptes récemment publiés, christianisme et judaïsme.

Cet empire iranien fondait ses traditions politiques sur une noblesse dirigeante et sur le clergé. Bien après l'effondrement des Sassanides, les Iraniens gardèrent la direction intellectuelle des peuples de l'Islam. M. Christensen attribue la décadence du peuple iranien à la démocratisation qu'amena l'Islamisme. Les classes nobles iraniennes se perdirent peu à peu dans le gros de la population et les qualités qui les avaient caractérisées disparurent avec leur raison d'être. Les Iraniens donnèrent encore une base solide au califat des Abbassides, notamment avec la famille des Barmécides. La valeur de la civilisation iranienne s'est d'ailleurs affirmée dans le maintien de sa langue et de sa littérature.

R. D.

Henri Charles. — **Le Christianisme des Arabes nomades sur le limes et dans le désert syro-mésopotamien aux alentours de l'hégire.** (Bibl. de l'École des Hautes-Études, Sciences religieuses T. LII.) Un vol. in-8° de XI et 114 pages. Paris, Librairie Ernest Leroux, 1936.

Le pèlerinage a de tout temps été la manifestation religieuse du nomade. Cela est déjà attesté pour le temple de Hiérapolis et cela explique la diffusion à l'époque romaine du culte de Hadad et d'Atargatis en région arabe. Il en fut de même quand le christianisme installa son grand sanctuaire de Saint-Serge à Rosafa et lorsque saint Siméon le Stylite attira les foules de tout l'Orient. Dans le pèlerinage à la Mecque, l'Islam conserve une vieille tradition arabe.

Mais la recherche que s'est proposée le P. Charles a surtout eu pour objet de déterminer si les tribus du désert de Syrie n'ont pas reçu une instruction religieuse plus effective. Il aboutit à la conclusion que seule l'Église jacobite réussit à vivre au milieu de populations insaisissables et à s'épanouir en plein désert. Elle ne se contenta pas de s'établir sur le Limes et aux différents points d'eau, elle a su, par surcroît, pendant près de trois cents ans, du VI^e au IX^e siècle de notre ère, d'Ahudemmeh jusqu'aux derniers « évêques des Tribus », faire vivre une chrétienté proprement nomade, phénomène unique dans l'histoire de l'Église ».

Cette enquête, bien conduite, classe avec soin des renseignements épars et utilise judicieusement une bibliographie souvent incertaine.

R. D.

Hilma Granqvist. — **Marriage conditions in a Palestinian village.** I, 1931 ; in-8°, 200 pp. — II, 1935 ; in-8°, 366 pp. Helsingfors, Akademische Buchhandlung.

En dépit de la facilité croissante des voyages, la famille musulmane demeure inaccessible. Les reportages ne nous livrent qu'un pittoresque superficiel, et les statistiques, des colonnes de chiffres assez souvent fallacieux : mais le véritable fait humain continue à nous échapper. Sans parler des obstacles dus à la connaissance imparfaite des idiomes, à la méfiance des indigènes, à l'inadap-

tation des Européens ; il reste que toute enquête se cantonne sur un terrain particulier et que l'on ne saurait sans imprudence en généraliser les résultats. Or, nous en sommes encore au premier stade de la recherche, qui consiste à amasser les éléments de l'induction.

L'enquête de Miss Grankvist porte sur le seul village d'Ortas dans la montagne judéenne, à quelques kilomètres au sud de Bethléem. L'auteur y passa deux ans, introduite dans les maisons du village par Mlle L. Baldensperger, qui habite Ortas depuis une trentaine d'années. Grâce à ces circonstances favorables, Miss Grankvist a pu se renseigner sur les mariages célébrés depuis quatre à cinq générations et assister aux préparatifs et à la célébration de ceux qui furent conclus durant son séjour. Des tables généalogiques et d'ingénieux tableaux synoptiques permettent de suivre à tout moment la marche de l'enquête et d'établir la situation exacte des ménages. Le fait que la population d'Ortas est homogène et passablement réfractaire aux innovations, donne toute sa valeur à cette statistique. Du moins faudra-t-il ne pas perdre de vue que les filles y sont beaucoup moins nombreuses que les garçons, ce qui oblige les jeunes gens à chercher leurs épouses au dehors, à Bethléem ou dans la tribu des Taamrès

Aussi bien la rigueur apparente des chiffres est-elle fort heureusement tempérée et illustrée par l'observation concrète : on a tenu compte de tout : des prétextes allégués, et des motifs avoués ou devinés. L'auteur examine successivement l'âge moyen des mariés, le mariage des enfants se justifiant par le fait de circonstances favorables que l'on craint de ne pas voir se reproduire ; puis le choix de la fiancée, les fiançailles croisées d'une famille à l'autre, et le prix de la fiancée ; sur ce point l'auteur proteste contre l'idée trop simpliste que le futur mari *achète* sa femme ; il n'y a pas plus d'achat ici qu'il n'y a *rachat* lorsqu'un meurtrier verse le prix du sang : la femme ne devient pas la propriété absolue de son époux et il n'arrive guère que le beau-père du jeune homme conserve intégralement le *mahr* ; encore le départ de sa fille le prive-t-il des services qu'elle rendait à la maison et les cérémonies du mariage comportent par ailleurs des dépenses qu'il y a lieu de compenser

On lira attentivement les conclusions très nuancées de l'auteur sur la polygamie, sa fréquence et ses causes, ainsi que les pages consacrées aux relations entre la femme mariée et la famille de son père, au cas où abandonnant le domicile conjugal elle viendrait en *ḥardaneh* y demander asile. Le livre se termine par une étude sur le divorce — assez rare — et sur la condition des veuves que la pratique du lévirat ou une union contractée avec un étranger qui les visite de temps à autre, le *djōz muṣarreb*, tire des inconvénients de la solitude sans les faire changer de famille ou de foyer.

Il est à souhaiter que se multiplient des enquêtes du genre et de la qualité de celles-ci. Alors seulement on pourra s'exprimer autrement qu'en lieux communs sur la famille en terre d'Islam.

A. G. Barrois.

S. Mazloum. — **L'Ancienne canalisation d'eau d'Alep** (Le Qanayé de Haïlan). (Institut français de Damas. Documents

d'Études orientales. Un vol. in-4° de 96 p., 15 planches et 3 plans. Sans date

La ville d'Alep étant actuellement desservie par les canalisations de 'Aïn et-Tell, le Qanayé d'Alep a perdu beaucoup de son importance. Mais précisément il était intéressant de procéder à son étude comme vestige de l'antiquité. Le développement du réseau de distribution à l'intérieur de l'enceinte byzantine atteste son existence avant la conquête arabe. M. Mazloum pense que son organisation remonte plus haut, car dès au moins l'époque perse furent installées des canalisations souterraines, jalonnées de puits et de regards de visite comparables à ceux du Qanayé d'Alep, qui prend naissance à Haïlan et se développe sur une longueur de 12 kilomètres.

R. D.

PÉRIODIQUES

Sir Aurel Stein. — An Archaeological Tour in the Ancient Persis, dans *Iraq*, III (1936), p. 111-230.

La prospection dont Sir Aurel Stein donne le compte rendu porte sur un quadrilatère d'environ 240 km. de large sur 225 km. de long, Chiraz étant à peu près au centre du quadrilatère ; elle a duré de novembre 1933 à mai 1934, et fait connaître les principaux monuments de l'ancienne Persis à laquelle répond le Fârs actuel.

En même temps que Sir Aurel Stein dressait une carte méticuleuse de la région, il décrivait les routes, les ruines rencontrées sur son passage ; parmi les monuments les plus importants, on peut citer ceux de Firuzabad, de Sarvistân (surtout d'époque sassanide), les citernes et le barrage d'Idj, la mosquée dans le roc à Sahr-i-Idj, l'autel du feu de Tang-i-Karam et les ruines de Dârâb. La partie de la prospection sur laquelle je veux insister est la reconnaissance des installations très anciennes à céramique peinte, marquées par de nombreux tépés qui jalonnaient la route.

Cette céramique est de la classe générale qu'on a appelé le style d'Obeid, avec toutes les différences de détail que justifie l'éloignement de ces ateliers.

Le décor est le géométrique habituel du style d'Obeid (pl. XXI, 1), mais avec adjonction sur de nombreux tessons, du pointillé ou des imbrications garnies de pointillé qui forment fréquemment le fond de la céramique de Tell-Halaf (pl. XXII, 50, 64 ; XXIV, 30 ; XXV, 35, 37 ; XXVI, 41) ; de nombreux spécimens sont ornés d'une sorte de « grecque » (pl. XXII, 21, 29, 71 ; XXIV, 21 ; XXVI, 13) qui rappelle la céramique de Samarra.

En même temps, cette céramique présente de nombreuses affinités avec celle des ateliers qui sont géographiquement les plus proches d'elle ; on y retrouve soit le décor, soit la tendance à incurver les lignes géométriques (pl. XIX, 11, 13), ou le décor formé des parties du corps d'un animal stylisé que l'on rencontre à Suse (les cornes, par exemple, pl. XXI, 33), le décor qui rappelle soit des bustes humains, soit des bucrânes, du moins d'après la céramique d'Arpachiyah (pl. XXIII, 8), la croix ou carré de Malte (pl. XXII, 43), la même figure simplifiant un animal (pl. XXV, 53), le swastika,

enfin la technique d'un fond noir où le décor est en réserve (pl. XXIII, 89) comme à Suse. Mais les céramistes du Fârs ont adopté cependant une stylisation très personnelle de l'oiseau (pl. XXII, 32), et aussi du bouquetin (pl. XXIV, 7, 8). On peut remarquer d'ailleurs que, dans ces ateliers, les présentations de l'animal restent toujours plus originales que les combinaisons géométriques dont les possibilités sont limitées.

D'autres rapprochements avec le Balutchistan s'imposent (pl. XXII; XXII, 40; XXIV, 1, 6; XXV, 30; XXVI, 38).

Il est même un ornement de la céramique du Fârs à rapprocher de celui qu'on appelle le « sceau royal » propre à certaines céramiques ou à des cachets d'Anatolie. Il se présente plus ou moins développé sur les tessons recueillis par Sir Aurel Stein (pl. XXI, 41; XXII, 17; XXIII, 1; XXIV, 3; XXVIII, 17).

La conclusion générale qui se dégage de l'étude de la céramique archaïque du Fârs est qu'elle appartient à la civilisation à céramique peinte dite d'Obeid dans le Sud de la Mésopotamie, de Samarra et de Tell-Halaf dans le Nord (étant entendu que le début du Tell-Halaf est contemporain de l'Obeid, qui le remplace, d'ailleurs, sur bien des points au cours de son évolution). Cette céramique, à laquelle appartiennent les ateliers de Persépolis, de Suse I, du Balutchistan, persiste en Iran alors que la céramique du style d'Obeid a depuis longtemps été remplacée, en Mésopotamie, par d'autres techniques (Uruk, Djemdet-Nasr, etc.). Comme on le voit, cette céramique couvre une aire correspondant à toute l'Asie Occidentale, sauf l'Anatolie.

La prospection de Sir Aurel Stein fait suite aux voyages qu'il entreprit dans le Makran et le Balutchistan, jusqu'à Kirman d'une part, à la sortie du golfe Persique de l'autre, et de là en remontant la côte jusqu'à Bouchir; l'exploration de 1933-1934 achève de faire connaître la nature archéologique de tout le Sud-Est de la Perse et prouve quels rapports commerciaux ont existé entre le Nord de l'Inde et l'Iran par le Balutchistan; c'est une tâche énorme, dont Sir Aurel Stein a le droit d'être fier.

G. Contenau.

Theodor H. Gaster. — **New Light on early Palestinian religion.** More texts from Ras Shamra, dans *Religions* (Londres), janvier 1937, p. 7-36.

M. Gaster publie dans *Religions*, le journal de la *Society for promoting the study of religions*, qu'édite Sir E. Denison Ross, sa lecture du 23 novembre 1936. L'auteur est familier avec les textes de Ras Shamra et il en donne des extraits typiques.

M. Th. H. Gaster a eu quelque mérite à se convaincre dès le début de 1933 que les éléments sémitiques de la civilisation de Ras Shamra dérivaient du sud palestinien. La première impression était que les nouveaux textes représentaient la langue sémitique locale et ce n'était pas inexact en ce qui concerne les textes découverts en 1929. Cependant, d'après certains indices relevés dans ces textes nous avions pu « conclure que les fondateurs de la colonie phénicienne de Ras Shamra étaient des Tyriens » (*Syria*, 1931, p. 74-75). Et dès la publication par M. Virolleaud de la lutte de Mot et d'Aliyan (*Syria*, 1931, p. 193-224) nous avons essayé d'intégrer ce mythe dans la

mythologie phénicienne (*Revue de l'Hist. des Rel.*, 1931, II, p. 353 et suiv.). De son côté, M. Virolleaud admit que les dieux révélés par ce poème étaient des dieux phéniciens (*Antiquity*, 1931, p. 403-414). Nous n'avons cessé de développer l'idée de l'origine phénicienne des grandes tablettes de Ras Shamra que nous proposions d'attribuer à Thabion ou à son école (*RHR*, 1931, II, p. 377 et suiv.) et bientôt nous avons pu trouver dans ces textes la preuve de l'origine sud-palestinienne des Phéniciens, en accord non seulement avec Hérodote, mais aussi avec le prophète Sophonie.

L'origine méridionale de la colonie sémitique de Ras Shamra, comme le dit M. Gaster (p. 31), *met with a very cool reception. The distinguished Palestinian archæologist, Professor Albright, especially dismissed it summarily as a fantasy.* Pour maintenir son point de vue, après la publication de *La Légende de Keret* par M. Virolleaud, M. Albright est obligé de nier qu'il soit question du royaume d'Édom et de reporter l'action vers Babylone.

R. D.

Orientalistische Literaturzeitung, décembre 1936. — Robert Eisler, *Diktys von Byblos und die Zwiebeln* (syncrétisme d'influences égyptiennes, mésopotamiennes et égéennes). E. Brögelmann, *Arawna* (serait un nom hittite, de même les Hyksos sont des Hittites, d'où on déduit que les Hittites ont fondé Jérusalem, en accord avec Ézéchiel, XVI, 3 et 45. Mais comment expliquer alors que le nom de Jérusalem apparaisse dans les textes d'exécration publiés par Sethe, et que ce nom de ville ait quelque apparence sémitique ?). Comptes rendus : Louis Robert, *Villes d'Asie Mineure* (Josef Keil tient cette publication en très haute estime, ajoutant : « Man versteht, dass die scharfe Klinge seiner Kritik nicht jedermann sympatisch ist »). J. A. Montgomery et Z. S. Harris, *The Ras Shamra Mythological Texts* (O. Eissfeldt). H. L. Ginsberg, *The Ugarit Texts* (O. Eissfeldt).

Berytus. — Archeological studies published by the Museum of archeology of the American University of Beirut, III, 1. Copenhague, Levin et Munksgaard, 1936.

Dans un travail très approfondi : *Aspects of Parthian Art in the Light of Discoveries from Dura-Europos*, M. Clark Hopkins recherche tous les éléments qui, dans les représentations figurées de Doura, peuvent être classés comme étant d'origine parthe. Sous ce terme, d'ailleurs, on englobe peut-être arbitrairement toutes les influences venues de l'Est, y compris celles de l'ancien Iran, avant qu'il ne fut dominé par les Parthes, et aussi de l'Inde du nord, comme l'a signalé M. Herzfeld. Cependant, provisoirement tout au moins, acceptons cette large définition du terme de « parthe ». S'ensuit-il que la loi de frontalité si familière aux artistes de Doura et de Palmyre soit une des plus fermes caractéristiques de l'influence parthe ? Nous attendons qu'on ne se contente pas de l'affirmer, mais qu'on veuille bien le démontrer. Nous avons donné des raisons pour que cette mode de la frontalité soit considérée comme une manifestation de l'art syrien tardif, ou si l'on veut syro-hellénistique [1]. Cela n'explique-t-il

[1] *Artibus Asiae*, 1936, p. 191 et suiv.; cf. *Syria*, 1936, p. 390.

pas (p. 9-10) que la frontalité soit l'exception sur les monnaies parthes, et que les monuments parthes de Séleucie et d'Assour appliquent beaucoup moins cette règle que les artistes de Doura et de Palmyre — on peut ajouter de toute la Syrie à la même époque ?

A part cela, la contribution de l'art parthe peut très bien, en effet, consister en un apport « of certain crude and naïve conventions in especially to horsemen », et en des éléments de costume [1]. Tout cela ne constitue pas une influence artistique notable et, de fait, dès qu'on se trouve en présence de véritables représentations parthes la différence saute aux yeux. Il suffit de comparer le haut de la planche VIII aux deux plaquettes en terre cuite du bas.

M. Hopkins ne relève pas comme étant d'influence parthe, comme le fait M. Seyrig [2], l'exagération dans le rendu des yeux. Là encore, nous ne pouvons voir qu'une mode locale consécutive à l'emploi du fard. C'est le cas de citer Jérémie, IV, 30

Quand tu te vêtirais de pourpre,
Quand tu te parerais de bijoux d'or,
Quand tu t'élargirais les yeux avec du fard, etc.

Le goût des vêtements de couleur, l'abus des bijoux, l'attrait des grands yeux sont autant de traits qui caractérisent l'art du Proche-Orient et spécialement syrien en opposition avec la sobriété classique.

N'empêche que l'article de M. Hopkins, très prudent et très balancé, plein de notations précises, reste un modèle du genre.

[1] Cette question a été traitée de façon approfondie par M. Seyrig, dans *Syria*, 1937, p. 4 et suiv.

[2] *Syria*, 1937, p. 33-34.

Bonne utilisation du matériel épigraphique, par M. H. Stocks, sous le titre : *Adoniskult in Nordafrika*, avec une ingénieuse restitution de *CIS*, I, 166.

La question des sarcophages en plomb est reprise par M. Eugen von Mercklin, *Untersuchungen zu den antiken Bleisarkophagen*, à propos d'un monument de ce type conservé à Hambourg.

M. Albrecht Götze, *Eine altassyrische Rechtsurkunde auf einer Tontafel in Beyrouth*, publie un texte cappadocien, provenant sans doute de Kültépé.

Le directeur de la publication, M. Harald Ingholt, *Inscriptions and sculptures from Palmyra*, livre un certain nombre d'inscriptions et de reliefs trouvés par lui au cours de ses deux expéditions de 1924 et 1925 à Palmyre. Signalons, p. 83 et s., une étude très poussée de la *qubbâ* « a specially decorated tent destined to house the image or the symbol of the divinity » [1].

A la liste donnée p. 114, n. 245 des cadrans solaires, il faut ajouter celui qui est creusé dans le cippe nabatéen de Dmeir ; cf. *Syria*, XIV, 1933, p. 76-77. Le bas-relief palmyrénien aux trois chameaux est remarquable ; ce sont des animaux destinés à convoyer les caravanes et à faire des patrouilles dans le désert : ils sont harnachés en conséquence.

R. D.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Travaux archéologiques à Chypre. — L'activité du Service des antiquités de

[1] Un bon exemple de *qubba* se voit sur un bronze du Louvre ; cf. *Monuments et Mémoires Piot*, t. XXX, p. 99-100, et pl. VIII. Même représentation sur un autel de la Glyptothèque de Ny Carlsberg, cf. *Syria*, XI (1930), pl. LVI

Chypre se manifeste par la publication du *Report of the Department of Antiquities Cyprus 1935* (Nicosie, 1936). On le félicitera tout d'abord d'avoir entrepris des travaux de réparation principalement aux monuments de Famagouste, qui arrivaient à la limite de résistance. M. Hilton en donne la liste et M. Mogabgab, avec un plan de Famagouste, expose les dégagements auxquels il a procédé. Miss Joan du Plat Taylor a travaillé dans des monuments chrétiens et il n'est pas sans intérêt qu'elle signale, comme trouvés à Chypre, de ces bols en faïence d'époque byzantine (xiv^e^-xv^e^ siècles) qu'on a coutume d'attribuer à cette île. Enfin, M. Dikaios, dont nos lecteurs connaissent bien les remarquables découvertes [1], donne la liste des sites néolithiques de Chypre et expose les résultats de ses fouilles d'Erimi, en 1935. On lui doit une description des récentes acquisitions du Cyprus Museum et des indications sur les aménagements nouveaux du Musée. Le tout est illustré de 14 planches.

Cette utile publication est appelée à se développer. Le prochain volume contiendra la publication définitive d'Erimi.

R. D.

Palmyrene מטלתא. — In *Syria*, XII, 130-1 and XVII, 274-6 Cantineau has published two Palmyrene inscriptions each of which refers to the construction of a מטלתא in honour of certain deities. In the latter article he has endeavoured to determine the exact meaning of the term, and reaches the conclusion that it denotes « an edifice of humble proportions and of religious character, designed to *shelter* a divine image, or some sacred object » (p. 276). I should like to illustrate the matter from other sources.

1. In the Ras Shamra Poem of Aleyan-Baal and Mot, Tablet II, i. 13, 18 and iv-v. 52, 58 the cognate term מטלל is used to denote a chapel or fane erected in honour of a deity. In both passages the word stands parallel to מתב which, as I have pointed out in *JRAS*, 1935, p. 7, n. 1, equates with Sabaean מותב and Assyrian *mušabu*, both of which are employed in the technical sense of « petty sanctuary », or « fane ».

The word is also restored conjecturally by Mittwoch and Schlobies at the beginning of a South Arabian inscription (Hamburg Mus. f. Völkerkunde, No 31.309: 1910) published by them in *Orientalia*, 1936, p. 350. It is there associated with a term קרשת, which they leave unexplained. This latter equates, however, with Ras Shamra קרש, denoting the pavillion of the god El, in I AB, i. 7 and II AB, iv-v, 24. It connects with the Hebrew קֶרֶשׁ « beam », and is a case of *pars pro toto*, on the exact analogy of Sumerian *ki.urra* (lit. « place of beams ») used in a similar sense in the text published by Pinches, *PSBA*, 1911, p. 85 ff. r. 8.

2. The term מטלתא corresponds to the Hebrew סֻכָּה, which it serves to translate both in the Targum of Onqelos (e. g. Isaiah, 4, 6; Ps. 10, 9) and in Samaritan. Now, it is significant that the words סֻכָּה and סֹךְ are indeed used, if only as a poetic expression; in the Old Testament, viz., Psalm., 76,3; Lam., 2,6; Job, 36, 29, to denote the habitation of Yahweh.

3. If the Assyrian term *sukku* is really identical with the Hebrew סֹךְ, סֻכָּה

[1] En dernier lieu, *La Civilisation néolithique de l'île de Chypre*, *Syria*, 1936, p. 356 et suiv.

(rather than derived from the Sumerian SUG), the application of the latter term, and hence of the corresponding משכנא, to a divine abode is illustrated by the fact that in II Rawlinson 35, a-b 14; 15 *sukku* is indeed registered as a synonym of *parakku*, meaning the inner fane of a temple. The words also stand parallel in III Rawlinson 66,9; 36 whilst in the syllabary S[b] 30 the ideogram DUL (Sum. « chamber ») represents both *sakku* and *subtu*, the latter term being used like סכה, parallel to משכן, in the Ras Shamra texts cited above.

6. The erection of a special fane in honour of one or another deity would appear to have been a feature of the harvest-festivals in Semitic antiquity. This would at once explain the construction of such fanes in the Ras Shamra poem for, as I have elsewhere shown (*Archiv Orientalni*, 1933, p. 118-123; *Folklore*, 1933, p. 379-390; *Religions*, June 1934, p. 14-16; JRAS, 1934, p. 678-680), that poem, like several others from the same site, is really the *mythos* of a ritual performed at the autumnal feast of ingathering. Similarly, in the Assyrian poem *Enuma Eliš*, which is likewise the mythus of the Harvest-New-Year Feast in autumn, and which was in fact enacted thereon, the action ends with the building of a fane (*parakku* = *sukku* = סכה = משכנא !) to the triumphant vanquisher of Tiamat (VI, 37-40), whilst the distinguishing feature of the Israelitic Feast of Ingathering (*Asiph*) was, of course, the construction of סכות, — an ancient institution which was charged with a new and distinctively national significance.

This time honoured custom may, indeed, explain the fact that both of the Temples at Jerusalem were dedicated at the Feast of *Asiph* ! This would have been a conscious or unconscious conservation of ancient and traditional usage. Moreover, if, as has frequently been maintained (v. Rankin, *The Origins of The Festival of Hanukkah*, p. 91-120), the Feast of Dedication in the month of Kislew is really a « postponed Booths » the feature of temple-dedication which bulks so largely in it may ultimately derive from this practice.

The custom is known also on non-Semitic soil. Deissmann has pointed out (*Light from the Ancient East*, English ed. p. 116) that an inscription of the second century B. C. from the island of Cos prescribes the erection of a booth (σκηνοπηγίαν) in connection with some religious panegyry, apparently « held only once a year », and he has further observed that the noun σκηνοπηγία is indeed used by the Septuagint to render the Hebrew חג הסכות. In editing the aforesaid inscription (*Athenische Mitteilungen*, 1891, p. 415), Johannes Toepffer has adduced a number of pagan examples of the custom, whilst it is interesting to observe that in describing the Roman festival of *Sementivae Feriae* in January, Tibullus (ii, 1. 24) makes a point of saying « turba ludet et ex virgis exstruet ante casas ». Somewhat similarly, the celebrated Pervigilium Veneris, which really has reference to the Festum Veneris Verticordiae et Virilis Fortunae in April, says specifically (1. 5) : « Cras amorum copulatrix inter umbras arborum Implicat casas virentes de flagello myrteo », and this, as Clementi has pointed out, bears allusion to the same custom.

Lastly, it is perhaps possible to see a survival of this erection of fanes at the autumnal harvest-festival in the German popular custom of dedicating chapels at this season (v. Sartori, *Sitte und Brauch*, III, p. 245).

Recognition of the fact that the erection of these « booths » or « petty fanes » was an *annual rite* will at once explain the otherwise enigmatic conclusion of the inscription published by Cantineau in *Syria*, XVII, p. 274:

בכל שנא שר שלמא ליקריהון, for this will now refer, as M. Cantineau has indeed suspected (p. 277), to the construction each year of a new מטלתא « to the honour » of the deities named.

THEODOR H. GASTER.

London, 14 th January, 1937.

Another Word on Qasr Al-Ḥair. — M. Gabriel, in his account of his discovery of Qasr al-Ḥair ([1]), suggest de that the long walls, to the south of the Greater and Lesser Enclosure, were not part of the fortified enclosure but were intended for the retention of water, so as to form a great artificial lake, 7 km. long and 1 500 m. wide the level of which could be controlled by the sluice gates at the end.

M. Seyrig, in 1931, suggested that instead of a lake there was « a vast garden enclosure protected by a defensive work that would certainly not have resisted a sufficiently organized enemy, but which would suffice to repulse a razzia such as might be feared from nomad tribes ». He also maintained that the sluices, on the analogy of the walled gardens at Palmyra, were more probably intended to allow of the escape of flood water, after the torrential rain-storms to which this region is liable in the winter ([2]). He discovered that these long walls of stone, after the first metre and a half or so, had originally been surmounted by upwards of twenty courses of mud bricks measuring 42 × 42 × 9 cm. He also found, by excavation, the lower parts of two monumental gateways in these walls ([3]).

He therefore came to the conclusion that the area enclosed had been, not a lake but a garden, and that the walls had been intended to keep out bands of roving Bedawīn.

But what does the word *ḥair* mean? I submit quotations from two early Arabic historians, which I maintain throw new light on this question.

1° Ya'qūbī, describing the foundation of Sāmarrā by the Khalif al-Mu'taṣim in A. D. 836, says

« And wherever these streets of al-Ḥair touched land granted to other people, he woudl order the wall (of al-Ḥair) to be built farther back. Behind the wall were wild animals, gazelles, wild asses, deer, hares and ostriches, kept in by an enclosing wall, in fine broad open tract ([3]). »

2° Miskawaihī, under the year 315H (925-6) says: « This year there was a rising of the disbanded cavalary, who went out to the Oratory, plundered the Palace called ath-Thurayya [the Palace of the Pleiades at Baghdad], *and slaughtered the game in the Ḥair* ([4]).

([1]) *Syria*, VIII, p. 309-310.

([1]) *Ibid.*, XII, p. 317-318.

([2]) *Ibid.*, XII, p. 316-317.

([3]) *Buldân*, p. 263.

([4]) Margoliouth's text, I, p. 159; transl., I p. 179.

I maintain, therefore, that the enclosure 7 m. long and 1.500 m. wide at Qasr al-Ḫair was neither an artificial lake nor a garden, but a game preserve for the Khalif Hishām, and that the walls were meant, not to keep the Bedawin out but to keep the animals in.

In other words it was a Paradeisos, the very word used by Theophanes, when speaking of the works of the Khalif Hishām in the desert : « And he began to found palaces in open country and town, and to create sown fields and Paradeisos, and to make water channels [1] »

The name Qasr al-Ḫair should be translated as « Palace of the Game Preserve ».

K. A. C. Creswell.

Orientalistes français. — Dans un opuscule intitulé *Au Service de Clio* (Chalon-sur-Saône, Bertrand, 1937), le R. P. Scheil groupe de très intéressants souvenirs sur ses voyages et sur ses fouilles. Car l'éminent assyriologue est aussi un voyageur infatigable et un fouilleur heureux. S'il ne mit pas la main sur le Code d'Hammourabi en creusant le site de Sippar, il eut la joie de le trouver à Suse où Shoutrouk Nakhounté l'avait transporté comme trophée.

Quelques pages sont consacrées à ses collaborateurs de la Délégation scientifique en Perse : J.-Et. Gautier qui fouilla en Syrie l'île du lac de Homs à une époque où l'on connaissait mal la civilisation du bronze, puis en Égypte où il fit la belle trouvaille de la pyramide de Licht, enfin en Mésopotamie à Moussian, — et G. Lampre qui, de rédacteur en chef du *Triboulet*, devint secrétaire général de la Délégation en Perse. On y trouvera aussi une notice sur Hartwig Derenbourg à qui le P. Scheil a succédé à l'Académie des Inscriptions.

D'autre part, M. D. Sidersky donne à la librairie orientaliste Paul Geuthner, *Quelques portraits de nos maîtres des études sémitiques*, qu'il a particulièrement connus : Ernest Renan, marquis de Vogüé, Clermont-Ganneau, Philippe Berger et Joseph Halévy, qui ont communié dans un même zèle épigraphique.

R. D.

L'influence orientale en Crète. — Dans une note très documentée et sous le titre de *Crète et Orient au temps d'Hammourabi*, M. Pierre Demargne se félicite (*Revue archéol.*, 1936, II, p. 80-91) de la tendance de sir Arthur Evans à faire de plus en plus place au facteur asiatique dans le développement de l'art minoen [1]. « Et cependant, précise-t-il, nous irons plus loin que sir Arthur ; il nous semble que certaines perspectives nouvelles sont, par lui encore méconnues, qui s'imposeront toujours davantage aux études égéennes, éclipsant, je crois, la perspective égyptienne. »

M. Demargne fournit ses arguments dans un raccourci impressionnant, et il faut reconnaître que les dernières découvertes en Syrie apportent de notables confirmations à sa thèse.

Ayant étudié dans la bijouterie minoenne la technique du grènetis, il conclut à une origine asiatique. Même ori-

[1] Καὶ ἤρξατο κτίζειν κατὰ χώραν καὶ πόλιν παλάτια, καὶ κατασπορὰς ποιεῖν καὶ παραδείσους, καὶ ὕδατα ἐκβάλλειν ; Bonn ed., p. 640, de Boor's ed., p. 403.

[1] Sur ce point, voir Charles Picard, *Journal des savants*, 1936, p. 193-213.

gine pour la technique de la granulation dans le trésor de Dahshour « Une fois de plus, note-t-il, nous devons admettre que les ressemblances entre Crète et Égypte s'expliquent par la communauté des modèles d'Asie ». De même la glyptique crétoise dépend des modèles asiatiques et aussi les tablettes inscrites de la Crète des premiers palais. Il ne serait donc pas surprenant que l'iconographie minoenne, qui se constitue au temps des premiers palais, dérive en partie de la grande imagerie asiatique.

Les découvertes de M. Parrot à Mari, permettront de reconnaître un des sites où s'est effectué le contact entre la civilisation sumérienne et la civilisation crétoise. Les fresques du palais de Mari, détruit la 3[illegible]e année d'Hammourabi, attestent une forte influence crétoise au point qu'il est probable que des artistes minoens, ayant pris la voie d'Ugarit, y ont participé. Nous visons les fresques du palais de Mari portant la spirale avec imitation du marbre d'après un procédé en usage en Crète [1]. De retour chez eux, ces Crétois n'ont pu manquer d'y introduire des motifs orientaux, notamment le bouquetin, le lion, le griffon [2] et d'autres êtres fantastiques. La pénétration de l'influence crétoise en Syrie est attestée dans la plaine du lac d'Antioche, non plus seulement par les légendes grecques, mais aussi par la céramique découverte par sir Léonard Woolley [3].

[1] A. Evans, *Palace of Minos*, I, p. 356, fig. 255, et IV, p. 896, fig. 874.

[2] C'est, croyons-nous, le griffon que les textes de Ras Shamra désignent sous le nom de « chien-oiseau » ; cf. *Les Découvertes de Ras Shamra (Ugarit) et l'A. T.*, p. 103.

[3] Voir *ibid.*, p. 24 et 36.

L'invasion égéenne n'a pas cessé dans la suite, et puisque M. Albright, à qui M. Dhorme donne son assentiment, a établi que le nom de Niqmad, doit se lire *Ni-iq-me-dai* dans la lettre d'Ibira, il devient très probable que M. Hrozný a vu juste lorsqu'il en a rapproché le nom de Nikomédès. Ce roi d'Ugarit ne serait pas un Mitannien, mais un Égéen, qui a pu naître, d'ailleurs, sur la côte syrienne.

Nous avons insisté, à plusieurs reprises sur le rôle de ces immigrés égéens dans les échanges qu'on constate, et que M. Demargne fait remonter plus haut qu'on a coutume, entre les civilisations égéenne et asiatique. Cela autorise des rapprochements, que nous n'avons encore osé aborder, entre les cultes et les légendes de ces deux civilisations.

R. D.

Les sites archéologiques de Palestine et de Phénicie. — Sous le titre *Fouilles et champs de fouilles en Palestine et en Phénicie*, M. L. Hennequin, professeur au Grand Séminaire de Metz, a donné dans le *Dictionnaire de la Bible, Supplément*, dirigé par L. Pirot, fasc. XIII-XIV, col. 318-524, un important article venant compléter les articles *Archéologie biblique* de M. L. Delaporte (t. I, col. 602-613) et *Canaan* du P. Barrois. On y trouve sous une forme très pratique les renseignements essentiels, d'abord sur les missions archéologiques en ces pays, puis sur les résultats obtenus par elles. Les notices, forcément succinctes, mais bien documentées, sont appuyées par 134 figures. Pour répondre au programme initial du *Supplément*, l'enquête a été limitée aux découvertes pouvant se rapporter aux IIe

et Iᵉʳ millénaires av. J.-C., en empiétant sur le Iᵉʳ siècle de notre ère. L'inconvénient de ces limites est évident; aussi y est-il pallié par deux appendices : 1° Archéologie préhistorique, et 2° Les anciennes synagogues de Palestine et de Transjordanie.

L'information est étendue; le renseignement bref touche immédiatement le point essentiel et s'accompagne d'une bibliographie sommaire avec renvois à d'autres articles du *Dictionnaire*, parus ou à paraître. Ce travail analytique est le fruit d'un dépouillement très complet, mené par un esprit clair et méthodique [1].

Le lecteur jugera ainsi sur pièces des résultats considérables obtenus, grâce aux fouilles, dans des régions où l'on commençait à désespérer d'atteindre les hautes époques. Depuis quinze ans le voile s'est déchiré sur le IIᵉ millénaire et a fait apparaître en Canaan une civilisation singulièrement développée qu'on ne soupçonnait guère, et nous ne sommes qu'au début des découvertes et de leur utilisation.

M. Hennequin nous promet à l'article *Milieu biblique* une présentation d'ensemble des apports non seulement palestiniens et phéniciens, mais encore de ceux des grands empires d'Orient « dont les riches civilisations ont dominé toute l'évolution culturelle de l'antiquité. »

R. D.

[1] Voici quelques remarques de détail. Col. 377, le rapport officiel sur les fouilles de Ay a été donné par Mme Marquet-Krause dans *Syria*, 1935, p. 325. — Col. 426, n° 83, lire *Tell el-Mouteselliin*. — Col. 457, c'est le torse d'Osorkon Iᵉʳ qui est au Louvre et non le fragment du siège de Sheshonq Iᵉʳ. — Col. 470 et fig. 316, la stèle de la collection de Clercq ne provient pas d'Amrit, mais d'un point plus au sud, vers l'embouchure du Nahr el-Abrash.

Hans Bauer. — Les études de philologie sémitique ont fait une grande perte, le 6 mars 1937, en la personne du savant professeur de langues sémitiques à l'Université de Halle. Il venait, étant né le 16 janvier 1878, d'entrer dans sa soixantième année.

Au sortir du gymnase de Bamberg, il étudia à Rome, à l'Université grégorienne, la philosophie, la théologie, les sciences naturelles et les langues, sans pouvoir se décider à fixer son choix. Les mathématiques et l'astronomie, aussi la médecine retenaient plus particulièrement son attention. Son collègue et ami, le professeur Otto Eissfeldt, nous apprend [1] que ce sont ses aptitudes aux combinaisons mathématiques qui l'ont mis sur la voie du déchiffrement de l'écriture de Ras Shamra, qu'il a obtenu sans le secours d'une bilingue.

Il attendit l'automne 1906 pour se consacrer aux langues orientales qu'il étudia à Leipzig et à Berlin. Docteur en 1910, il fut nommé à Halle en 1912 où, en 1923, il succéda comme *Ordinarius* à Brockelmann.

Hans Bauer possédait non seulement toutes les langues sémitiques et les langues européennes, mais d'autres encore. Son effort a porté principalement sur la grammaire de l'A. T. Il a publié en collaboration avec P. Leander deux œuvres magistrales : le tome I d'une *Historische Grammatik der Hebräischen Sprache*

[1] *Archiv für Orientforschung*, 1937, p. 405 et suiv.

des Alten Testaments (1922), dont on annonce que le tome II (Syntaxe) pourra être mis sur pied par un de ses collaborateurs, Hans Wehr [1], et une *Grammatik des Biblisch-Aramäischen* (1927).

Il se tenait au courant des découvertes épigraphiques qui se faisaient dans le domaine sémitique. C'est ainsi qu'il a étudié l'inscription de Kalamou [2], qu'il a donné son avis sur le déchiffrement des textes du Sinaï [3], qu'il a discuté les inscriptions phéniciennes de Byblos [4] et le texte araméen de Sudjin (Sefire) [5]. Mais sa participation la plus éclatante dans cette discipline a été son étude sur les textes en cunéiforme alphabétique de Ras Shamra. *Syria*, dès le premier jour, en a marqué l'importance et en a rendu compte; nous y renvoyons nos lecteurs [1]. Il était venu à Paris pour collationner les textes de Ras Shamra 1929. En 1936, il a publié le texte annoté des documents de Ras Shamra, connus jusqu'alors, dans la collection des *Kleine Texte* de Hans Lietzmann, *Die alphabetischen Keilschrifttexte von Ras Shamra* [2].

D'une haute valeur morale et jouissant d'une grande considération, Hans Bauer, outre son œuvre considérable, laisse d'abondants matériaux manuscrits qu'il sera probablement possible d'utiliser.

R. D.

[1] Auteur de la notice nécrologique dans *ZDMG*, 1937, p. 175-184 avec la bibliographie de Hans Bauer.

[2] Dans *ZDMG*, 1913, p. 684-691 et 1914, p. 227-228.

[3] *Zur Entzifferung der neuentdeckten Sinaischrift und zur Entstehung des semitischen Alphabets*, Halle, 1918.

[4] *Eine phönikische Inschrift aus dem 13. Jahrh.*, dans *OLZ*, 1925, p. 129-140; *Eine neue Inschrift aus Byblos (um 900)*, *ibid.*, 1926, p. 164-166.

[5] *Ein aramäischer Staatsvertrag aus dem 8. Jahrh. v. Chr. Die Inschrift der Stele von Sudschin*, dans *Archiv für Orientforschung*, VIII (1932), p. 1-16.

[1] *Syria*, XI (1930), p. 200-204, à propos de son premier essai de déchiffrement qu'il nous avait chargé de communiquer à l'Académie des Inscript. et Belles-Lettres (voir *Comptes rendus*, 1930, p. 130-131); *Syria*, XV (1934), p. 203-204, à propos de *Das Alphabet von Ras Schamra* (1932) et *Die Gottheiten von Ras Schamra* (1933). Sur la question du déchiffrement, voir notre opuscule *Les découvertes de Ras Shamra (Ugarit) et l'Ancien Testament*, p. 48 et suiv.

[2] Voir *Syria*, XVIII (1937), p. 217 et suiv.

Le Gérant : Paul Geuthner.

8103-37. — Tours, Imprimerie Arrault et Cie.

LES INSTALLATIONS HYDRAULIQUES DE MEGIDDO

PAR

A.-G. BARROIS

La proximité d'un point d'eau est un facteur essentiel dans la naissance et le développement des agglomérations de l'ancien Orient. Mais il arrive que la commodité du ravitaillement entre en conflit avec les nécessités de la défense et il n'est pas rare que l'une ou l'autre soit en péril. Pour assurer en temps de siège l'approvisionnement de leurs villes fortifiées, les habitants de Canaan imaginèrent des dispositifs souvent ingénieux qui permettaient d'atteindre, au terme d'un cheminement couvert, quelque nappe souterraine ou quelque source extérieure aux remparts et dissimulée aux regards de l'ennemi.

L'expédition de l'Institut Oriental de l'Université de Chicago a récemment découvert une de ces installations au flanc du tell de Megiddo, et de très larges crédits ont mis les fouilleurs à même de déblayer en totalité les puits et galeries desservant la source[1]. Leur examen vient compléter à propos les observations recueillies en des conditions infiniment moins avantageuses par les officiers du *Survey* et les archéologues qui explorèrent à Jérusalem les tunnels et canaux de la cité de David.

Outre la source d'*el Kubbi*, au nord du tell, dont l'équipement antique est encore mal connu, les habitants de Megiddo utilisèrent les eaux souterraines affleurant au bas des pentes sud-ouest de la colline, au fond de la caverne C1 (fig. 2 et 3). Le creux d'eau primitif s'étant asséché par suite d'une baisse générale de la nappe phréatique, les usagers approfondirent la caverne et la dotèrent d'un escalier accessible de l'extérieur et qui conduisait à la chambre d'eau C2, tandis que l'ancienne fosse de puisement, artificiellement remblayée et pavée, joua dans la suite le rôle de poste de garde. Des trous de scellement visibles dans les parois durent recevoir des chevilles où l'on suspendit les

(1) R. S. Lamon, *The Megiddo Water System*, in-4 de 41 p. et VIII pl. Chicago, University Press, 1935.

lampes dont la fumée noircit la voûte rocheuse. Le cadavre et des débris de bois et de vêtements calcinés occupaient encore ce réduit. Il ne semble pas que l'on se trouve en présence d'une sépulture régulière ; toutefois il est hasardeux d'échafauder un roman sur les circonstances dans lesquelles le malheureux trouva la mort.

Le premier dispositif de protection de la source [illegible] consiste dans une galerie G, resserrée entre deux murs de masque en gros blocs d'appareil à remplissage de moellons. Le passage, large d'un peu plus d'un mètre, était pavé de dalles régulières. La hauteur conservée des parois atteint par endroits 2 mètres. On peut supposer une couverture en grandes pierres plates, l'ensemble de l'ouvrage étant dissimulé dans du remblai. Seule la partie supérieure du dispositif a été conservée, mais sa direction permet de considérer comme très probable sa connexion avec l'orifice de la grotte. Cette sorte de galerie couverte fut abandonnée avant la construction du mur de crête, daté par les fouilleurs de l'époque salomonienne. Un blocage vint obturer le couloir à sa partie supérieure et reçut les assises de fondation du nouveau rempart.



Fig. 1.

Entre temps, les ingénieurs de la ville avaient réalisé à grands frais une nouvelle installation, dont le thème général se réduit à ces deux propositions : forer à l'intérieur de l'enceinte, en un point déterminé par les commodités de l'urbanisme, un puits vertical, et le relier par un tunnel horizontal à la chambre d'eau C2. L'orifice du puits, creusé aux dépens des anciens niveaux d'occupation de la cité, affecta, après que les terres eussent été fixées au moyen de murs de soutènement, la forme d'un large entonnoir rectangulaire, P1 ; une deuxième section, d'une dizaine de mètres, est percée verticalement dans le roc. Toutefois, les spires d'un escalier réservé le long des parois et qui prolonge les volées de marches construites le long des murs de soutènement, res-

treignent graduellement l'ouverture du forage qui ne mesure plus que 3 mètres environ à sa partie inférieure. Or, il s'en fallait encore de 10 à 12 mètres pour qu'on pût atteindre le plan d'eau. Les puisatiers creusèrent alors en plein roc, dans la direction de la source, une galerie inclinée, E1, dont les degrés de roc, qu'on fit sauter par la suite, sont attestés par leurs amorces encore visibles sur les parois.

Le plafond de cette galerie présente une série de décrochements qui semble indiquer des hésitations dans le contrôle du nivellement. Avec les moyens rudimentaires dont ils disposaient, l'opération était en effet des plus ardues : la multiplicité des réductions à l'horizontale dans l'axe de la caverne et le long des pentes du tell, puis à nouveau dans la galerie E1, nécessaires pour obtenir les données d'un nivellement par cheminement, amenèrent infailliblement une certaine incertitude sur la hauteur totale à donner au forage. Le contrôle de la direction, également malaisé, fut réalisé de façon satisfaisante. Il fallut déterminer par double jalonnement l'aplomb de la chambre d'eau ; les ingénieurs purent être aidés par cette circonstance toute fortuite que la pente moyenne du sol de la caverne est à peu près égale à celle du tell selon le même plan vertical. L'aplomb étant trouvé, il suffisait alors de jalonner en direction du forage ; il se trouve que celui-ci se présente par rapport à cette ligne selon une diagonale ; aussi pouvait-on couler, à une distance convenable, deux plombs sur lesquels les mineurs rectifiaient l'orientation de leur tracé qui, de fait, ne présente aucune déviation vraiment grave.

Ils amorcèrent assez timidement le tunnel horizontal T1, à près d'un mètre au-dessus du plan d'eau, soit erreur de nivellement, soit à dessein, afin d'éviter l'envahissement. On progressa d'une quinzaine de mètres sur un front de taille à peine suffisant pour un seul ouvrier, cependant qu'une autre équipe s'avançait de la caverne à leur rencontre ; celle-ci était beaucoup moins sûre de sa direction, à en juger par l'inflexion du tunnel en T2 et le repentir sur la paroi sud en T3. Lorsque les chantiers se furent rejoints, on procéda à une régularisation des parois du tunnel et de son radier ; une inspection minutieuse des saillies laissées sur le roc a permis aux fouilleurs de reconstituer avec une entière certitude la succession de ces retouches. La dernière en date, suggérée sans doute par l'usage, consista à ravaler le sol du tunnel au-dessous du plan d'eau, de façon à le transformer en un canal souterrain ; on évitait ainsi un

long cheminement dans l'obscurité et l'on venait passer au bas des marches de l'escalier de roc.

Une transformation plus importante fut de reprendre l'ancien projet de puisement direct au bas de l'escalier en colimaçon P1. Il fallait pour cela prolonger vers l'est le tunnel horizontal et l'amener à l'aplomb du puits vertical.

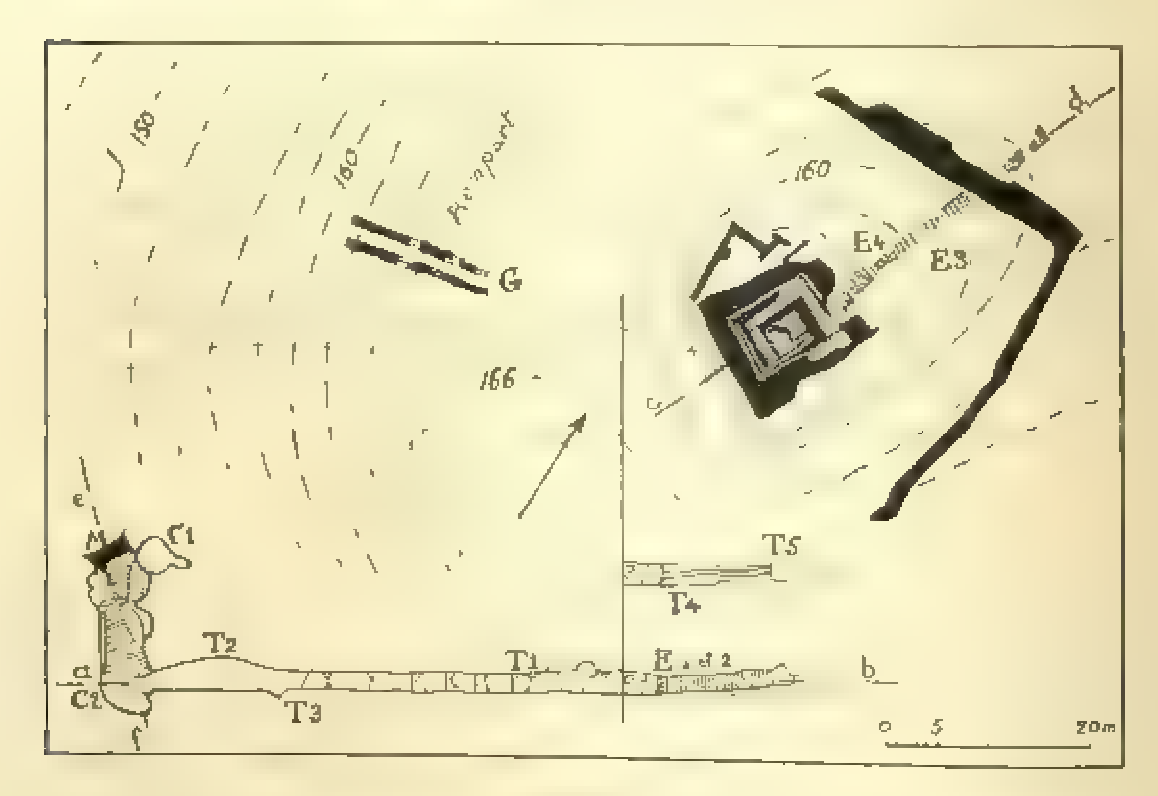


Fig. 2

Les déblais furent évacués par les degrés de la galerie E1. Toutefois, le chef mineur commit une amusante méprise : il poussa son équipe à une distance égale à la longueur non réduite de l'escalier de roc ; ainsi son tunnel T4 se trouva-t-il trop long de près de 5 mètres. Le forage vertical P2 recoupe exactement le nouveau tunnel et une fosse fut aménagée au bas du puits en T5 pour recueillir les eaux et faciliter le puisement qui dut s'effectuer dès lors au moyen de cordes. Le tunnel et la chambre d'eau devenaient inutilisables et inaccessibles : on fit en effet sauter l'escalier de roc et la masse rocheuse triangulaire sur laquelle il reposait, l'amorce des marches de E1 et les débris de la voûte

de T4 encore visibles le long des parois sommairement ravalées sont les témoins irrécusables du système en son premier état et de l'ordre des opérations qui aboutirent au nouveau dispositif.

Cependant le mieux était, ainsi qu'il arrive souvent, l'ennemi du bien. Si le ravitaillement se trouvait facilité par temps normal, il était fâcheusement compromis dès qu'une sécheresse prolongée faisait baisser la nappe souterraine, car alors la fosse T5 cessait d'être alimentée par le canal. Aussi dut-on, après un abandon momentané de l'ouvrage, envisager à nouveau un cheminement jusqu'à la chambre d'eau primitive en C2. Dans ce but, on rétablit dans l'ancienne galerie inclinée sur un sommier de terre, un escalier de maçonnerie E2. Dans le radier du tunnel, plusieurs fosses furent creusées qui pouvaient se remplir par la crue et qui, tout au moins pendant les mois pluvieux, dispensaient les puiseuses d'une marche longue et pénible.

Dans les dernières années du système, un escalier E3, puis E4, à pente plus rapide, furent construits à l'orifice de P1 et aux dépens des murs de soutènement à la partie supérieure de l'entonnoir de descente. Les détails de cette longue évolution ont été minutieusement étudiés par les fouilleurs et les nombreuses photographies qui illustrent l'ouvrage de R. S. Lamon justifient le résumé que nous en donnons. L'amabilité du directeur du chantier nous a d'ailleurs mis à même, au cours de plusieurs visites à Megiddo, de constater les faits que lui et ses collaborateurs ont si diligemment enregistrés.

S'il est relativement aisé d'établir la succession des diverses phases du puits de Megiddo, il est beaucoup plus difficile de les dater avec exactitude : les indices chronologiques sont rares, imprécis, et les conclusions qu'ils permettent admettent plus d'une échappatoire. Le point de départ est l'abondante céramique trouvée dans le remblai du poste de garde en L1 : tessons du bronze II et de la période de transition du bronze III au fer I ; parmi ceux-ci, on distingue les restes caractéristiques d'une gourde chypriote et d'une jarre peinte du *paneled style*. L'installation du réduit peut donc être datée approximativement du XIIe siècle. Lamon suppose comme plus probable que l'aménagement du poste appartient au premier stade de l'installation, c'est-à-dire à la galerie couverte à flanc de côte, qui dès lors ne serait pas antérieure au XIIe siècle. Il raisonne comme si la bouche de la caverne avait été immédiatement reliée à l'extrémité inférieure de la galerie ; en ce cas, il est bien évident

que le gardien de la source ne pouvait se passer des lampes dont la fumée a noirci la voûte de sa loge. Mais cet éclairage n'eût pas été superflu même au cas où la caverne se fût ouverte à l'air libre. Elle ne mesure pas moins en effet de 20 mètres suivant la pente. Il se pourrait fort bien que le poste de garde avec sa plate-forme de cailloutis eût été installé postérieurement à la ruine de la galerie dont l'origine, en cette hypothèse, retombe dans l'indétermination, ainsi que l'auteur l'admet très loyalement. En fait, l'examen structural de la

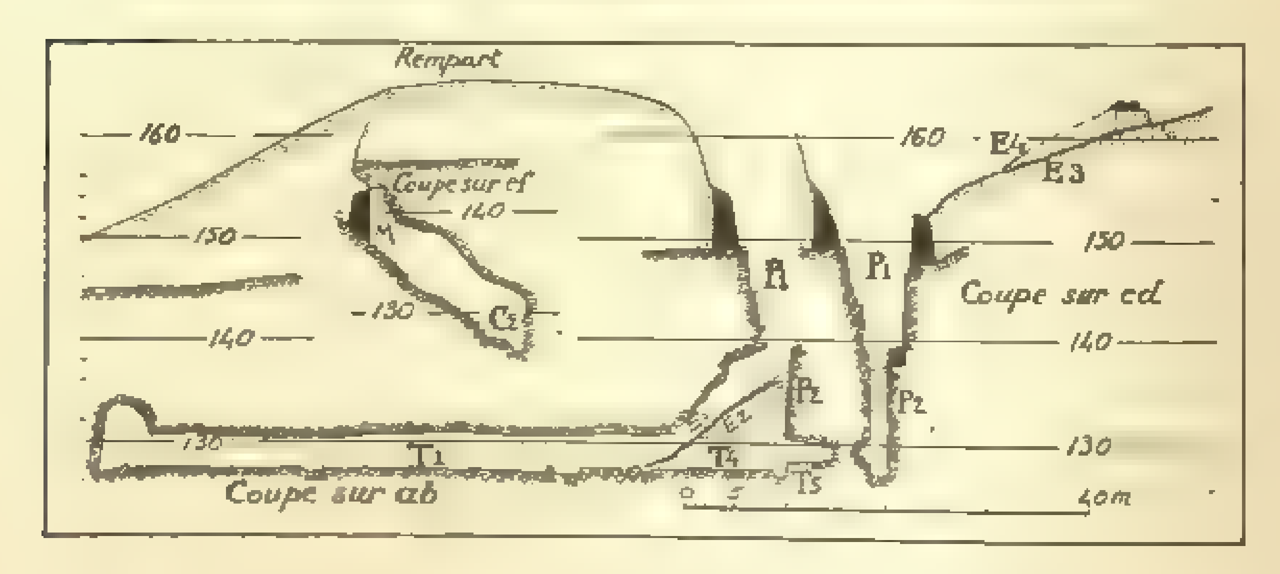


Fig. 2.

galerie s'accommoderait bien fort d'une date plus haute que le XIIe siècle : à Megiddo même il ne manque pas de maçonneries du bronze III qui présentent les mêmes caractères.

Il n'est pas aisé de décider à quelle période de toute l'installation fut édifié le mur massif qui obtura la caverne en M. Celui-ci ne peut être avant le forage du puits, de l'escalier de roc, et le percement du tunnel manifestement amorcé par les deux bouts. Sans doute cette réalisation exige-t-elle qu'on cherchât à prévenir toute surprise possible de la part d'un assaillant qui eût utilisé pour envahir la ville à l'improviste le trajet journellement parcouru par les puiseuses ; mais on pouvait parer à moindres frais à ce danger en gardant soigneusement l'orifice supérieur du puits ; de la sorte la source restait accessible du dehors ; c'était peut-être un inconvénient en cas de guerre ; en temps

de paix, les paysans, jardiniers et pâtres d'alentour y devaient trouver leur compte.

Le prolongement du forage vertical en P2 nous inviterait à penser qu'après l'adoption de cette solution moyenne, le désir d'une sécurité absolue l'emporta. Si l'on n'avait voulu que faciliter le passage au seau, on n'aurait pas pris la peine, lors de la première réfection du passage souterrain, de faire sauter l'ancien escalier de roc E1. Mais en fait, après cette opération des plus onéreuses, un ennemi qui aurait tenté de forcer le passage se fût trouvé arrêté par une paroi presque verticale de 12 mètres et n'offrant aucune prise ; même à l'endroit le plus étroit, la largeur de la cheminée est encore trop considérable pour pouvoir « ramoner ».

Aussi nous nous demandons si, contrairement à l'hypothèse retenue par Lamon (qui d'ailleurs envisage l'alternative), il ne vaut pas mieux reporter la construction du mur d'obturation jusqu'à l'établissement de l'escalier de maçonnerie E2, qui rétablit pratiquement l'installation dans son premier état.

Les plus anciens tessons accumulés dans les anfractuosités de la caverne appartiennent à des types communs au fer I, ce qui donnerait le XII^e siècle comme *terminus a quo* pour la mise en service des puits et tunnels. En tout cas, cette date ne peut être remontée de beaucoup si l'on tient compte de ce que le forage du puits vertical dans ses parties hautes a été pratiqué aux dépens de constructions appartenant aux anciens niveaux d'occupation de la ville et dont l'une d'elles est datée par de la poterie du bronze III évolué.

Quant au remplissage qui supporte l'escalier de maçonnerie E2, il contient exclusivement des tessons de la première phase du fer I. Il n'est dès lors pas impossible que la remise en état des installations hydrauliques de Megiddo à cette époque eût été le fait des préfets de Salomon ; il semble d'ailleurs que ce sont des matériaux provenant du curage du puits qui furent utilisés pour niveler la plate-forme des écuries royales.

A en juger par les strates où aboutissent les deux escaliers E3 et E4, construits à l'entrée du grand puits, l'installation avait encore été utilisée jusqu'au VII^e siècle, et peut-être jusqu'à la période gréco-perse. Elle fut alors abandonnée et le remarquable dispositif qu'avaient conçu les vieux ingénieurs de la cité tomba dans l'oubli jusqu'à nos jours.

Pour résumer cette note déjà trop longue, nous proposons cette succession, qui nous paraît la plus probable :

1° Puisement direct et approfondissement de la chambre d'eau.

2° Galerie G à flanc de côte. — Vers le xve siècle.

3° Chambre de garde, forage de P1, E1, et tunnel T1, T2, T3. xiie siècle.

4° Forage de P2, T4 et T5 ; destruction de E1

5° Construction de l'escalier E2 et du mur d'obturation de la caverne. — xe-ixe siècle.

A.-G. Barrois.

Kain, le 17 avril 1937.

TROIS CONTRATS DE RAS-SHAMRA

PAR

F. THUREAU-DANGIN

Parmi les tablettes cunéiformes trouvées à Ras-Shamra par M. Schaeffer, au cours de sa huitième campagne (1936), figurent trois contrats qui remontent approximativement au temps d'El Amarna[1]. Ces tablettes, qui ont reçu, sur l'inventaire des fouilles, les nos 8.145, 8.208 et 8.213, mesurent, la première 0 m. 072 × 0 m. 056, la deuxième 0 m. 05 × 0 m. 043, la troisième 0 m. 087 × 0 m. 058. Elles sont en argile fine et bien cuite.

Le texte commence au milieu de la face antérieure, immédiatement au-dessous d'une empreinte de cylindre, fait le tour de la tablette sans aucune discontinuité et rejoint ainsi l'empreinte du sceau sur le recto. Si besoin est, le scribe emploie la tranche latérale gauche pour y inscrire les dernières lignes.

A la différence des contrats babyloniens ou assyriens, ceux-ci ne sont pas datés. C'est une particularité qu'ils ont en commun avec d'autres contrats du même temps, provenant de la région de Kerkouk.

La langue rappelle celle des tablettes cananéennes d'El Amarna. Je me suis attaché à suivre dans la traduction l'ordre des mots, très différent de celui qu'exigerait la syntaxe accadienne.

[1] M. Schaeffer a en outre recueilli quelques petits fragments de tablettes du même type.

RS 8.145

tranche inférieure

revers

tranche supérieure

face

5

10

15

20

25

30

RS 8.213

5

tranche inférieure

10

revers

15

20

tranche supérieure

25

face

30

tranche latérale

35

RS 8.208

tranche inférieure 5

revers

10

15

tranche supérieure

face

tranche latérale 20

au-dessus du sceau

sur le sceau

RS 8.145

	Transcription	Traduction
	iš-tu ûmi ¹ an-ni-i-im-ma	A partir d'aujourd'hui,
	a-na pa-ni amêlê ši-bu-ti	devant temoins,
	ᴵIa-ri-mu-na a-wa-ti an-ni-ti iq-bi	*Ia-ri-mu-na* en ces termes a parlé :
	a-nu-um-ma mi-im-ma-an-ni-me-e	« Or çà, tout
(5)	*ša i-ba-aš-šu a-na ia-ši*	« ce qui existe à moi,
	ša ik-šu-du-ši ᴵBi-da-wa	« (ou) qu'a acquis *Bi-da-wa*
	it-ti-ia alpê-ia šênê-ia	« avec moi, mes bœufs, mes moutons,
	imê[rê]-ia ardê-ia amâtê-ia	mes â[nes], mes esclaves-hommes, mes esclaves-femmes,
	za-ab-la siparri alallû siparri	« (mes) *zabla* ⁽²⁾ de bronze, (mes) bassins de bronze,
(10)	*tallu siparri ᵍⁱˢpisannu-ia*	« (mes) vaisseaux de bronze, mes paniers,
	eqel Bin-ᴵḪa-ra-ṣi-na	« le champ de *Bin-Ḫa-ra-ṣi-na* ⁽³⁾,
	ša i-na eqel nâr Ba-ah-ba-ni	« situé dans le(s) champ(s) de la rivière *Ba-ah-ba-ni*,
	a-na ᴵBi-da-wa aššati-ia at-ta-din	« à *Bi-da-wa*, ma femme, j'ai donné.
	ù a-nu-um-ma 2 mârê-ia	« Or donc, mes deux fils,
(15)	*ᴵIa-at-li-nu rabû ù ᴵIa-an-ḫa-mu ṣeḫru*	« *Ia-at-li-nu*, l'aîné, et *Ia-an-ḫa-mu*, le cadet,
	ma-an-nu-um-me-e i-na libbi-šu-nu	« celui d'entre eux
	ša is-sí-iz i-na di-ni	« qui aura été en procès
	it-ti ᴵBi-da-wa ù ša	« avec *Bi-da-wa*, ou qui
	u-qa-al-li-il ᴵBi-da-wa	« aura traité avec mépris *Bi-da-wa*,
(20)	*umma-šu-nu 5 me-at šiqil kaspa*	« leur mère, cinq cents sicles d'argent
	a-na šarri i-na-ad-din	« il paiera au roi.
	ù ṣubâta-šu i-šak-kan-ma	« En outre, sa tunique il déposera
	a-na sikkuri ù i-ṣaḫ-ḫur a-na sûqi	« à la serrure ⁽⁴⁾ et s'en ira dans la rue.

⁽¹⁾ Écrit *ud-t-kam*.

⁽²⁾ Il est possible, mais douteux, que *zabla* ait le même sens que *zabbilu* (« bêche »).

⁽³⁾ Ainsi appelé du nom d'un ancien propriétaire « fils de *Ḫa-ra-ṣi-na* ».

⁽⁴⁾ Il faut sans doute entendre qu'avant de

	ù ma-an-nu-um-me-e i-na libbi-šu-nu	« Mais celui d'entre eux
(25)	*ša ú-kab-ba-s[t] ᴵBi-da-wa*	« qui aura honoré *Bi-da-wa*,
	ᴵum-ma-ša [illegible] ša šu-a-ti ta-na-an-din	« sa [mè]re, c'est à celui-là qu'elle donnera (les biens). »
	[pa]-[ni] ᴵAn-tah-ma mâr ᴵ...[1] -da-na	[De]vant *An-tah-ma*, fils de ...[1] *-da-na*.
	[pân] ᴵAbdi-An-tum mâr ᴵBur-za-an	[Devant] *Abdi-An-tum*, fils de *Bur-za-an* -
	[pân] ᴵGal-be-wa mâr ᴵIa-aš-me -	[Devant] *Gal-be-wa*, fils de *Ia-aš-me* -
(30)	*pân ᴵAd-du-mu-nu mâr ᴵḪa-li-ia*	Devant *Ad-du-mu-nu*, fils de *Ḫa-li-ia*
	pân ᴵGal-be-wa mâr ᴵA-bu-uš -	Devant *Gal-be-wa*, fils de *A-bu-uš* - ..
	ᴵBur-qa-nu [illegible] tup-sar-rum	*Bur-qa-nu*, scribe.

Les tablettes de ce type étaient, vers le même temps, dans le pays d'Arrapha (région de Kerkouk), désignées par le nom de *tuppi šimti* « tablette de fixation »[2]. Iarimmu, par le document qu'on vient de lire, « fixe » ce qui revient à sa femme et à ses deux fils, détermine leurs droits respectifs relativement à son héritage. En Babylonie et en Assyrie, aussi bien que dans le pays d'Arrapha, un mari était autorisé par la loi ou la coutume à laisser tout ou partie de ses biens à sa femme. Celle-ci, à moins de remariage[3], en a la jouissance sa vie durant. Elle ne doit en principe en rien aliéner[4]. Elle n'est

s'en aller il suspend sa tunique au pêne de la serrure. Il doit quitter la maison sans rien emporter, pas même son vêtement. Comparer ci-dessous, note 3.

[1] Ici le signe Br. n° 4442, avec une lecture inconnue.

[2] Sur les *tuppi šimti*, voir Speiser, *New Kirkuk Documents*, dans *Annual of Amer. Schools*, X, p. 40 ss.; Koschaker, *ZA*, XLI, p. 39; Cyrus H. Gordon, *ZA*, XLIII, p. 162 s.

[3] Remariée, elle perd tout droit sur les biens. Voir le texte d'Assur KAJ n° 9, traduit par Koschaker (*Neue keilschriftliche Rechtsurk. aus der El-Amarna Zeit*, p. 155 s.) et les textes de Nuzi cités par Gordon, *ZA*, XLIII, p. 163. D'après les textes de Nuzi, la femme doit sortir nue de la maison. Voir, à ce sujet, les intéressants rapprochements suggérés par Kohl (*ZAW*, NF, XI, p. 102 ss.) et par Gordon (*ibid.*, XIII, p. 277 ss.) et comparer ci-dessus, p. 249, note 4.

[4] Une *tuppi šimti* spécifie qu'elle ne doit rien faire sortir de la maison ou vendre à qui que ce soit à la porte de la ville (voir Gordon, *ZAW*, NF, XIII, p. 279). Dans la *tuppi šimti* HSS, V, n° 70 (traduite par Speiser, *l. c.*, p. 55), la femme est au contraire autorisée à disposer des biens comme bon lui semblera. En fait, ainsi qu'on l'apprend par une autre tablette, elle les laisse aux héritiers de son mari, à ses deux fils adoptifs (voir Speiser, *l. c.*, p. 39). Il s'agit d'ailleurs de biens meubles (dont une esclave qu'elle a acquise de ses deniers). Il est probable qu'en ce qui concerne les immeubles la règle ne souffrait aucune exception.

cependant pas seulement usufruitière, car, s'il y a deux ou plusieurs fils, elle a en général le droit de choisir celui qui héritera [1]. A cet égard le Code de Hammurapi est très explicite : d'après le § 150, si une femme doit à la libéralité (posthume) de son mari champ, verger, maison ou biens meubles, elle peut laisser ces biens au fils qu'elle préfère, mais non à un étranger [2]. Le même droit est reconnu à la femme par la tablette de Ras-Shamra.

RS 8.213

	iš-tu û-mi an-ni-i-mi [3]	A partir d'aujourd'hui,
	a-na pa-ni awîlê[pl] *šibû-ti*	devant témoins,
	[I]*Ia-ši-nu mâr* [Id]*Addu-la-na*	*Ia-ši-nu*, fils de *Addu-la-na*,
	ip-ta-ṭar (bît) dimti[ti] [4]	a libéré le castel [5]
(5)	*ša i-na eqlêti*[pl] *Hu-wa-t[i]*	situé dans les champs de *Hu-wa-t[i]*,
	qa-du eqlêti[pl] *Šu-qa-al*	avec les champs de *Šu-qa-al*,
	[iṣ] *si-ir-di-ša*	(avec) ses oliviers [6],
	qa-du kiri karâni[m] *š[a]*	avec son clos de vignes,
	qa-du kiri-ša	avec son verger,
(10)	*i-na 4 me-at kaspi*[m]	au prix de quatre cents (sicles) d'argent,
	iš-tu qâtî [I]*A-ši-ru-n[a]*	de la main de *A-ši-ru-n[a]*

(1) Voir notamment *HSS* V, n° 73, l. 48 (cf. Speiser, *l. c.*, p. [illegible]) : « celui parmi mes fils, que Z (la femme) préfère, c'est à celui-là qu'elle donnera. » Dans *HSS* V, n° 71, le droit de désigner l'héritier appartient également à la femme, sauf en ce qui concerne une maison dont un tiers seulement lui a été attribué, les deux autres tiers étant attribués à l'un des fils : c'est, comme il est naturel, ce dernier qui doit être l'héritier de la maison entière (Voir Speiser, *l. c.*, p. 49 s.).

(2) Pour l'exclusion de l'étranger, voir en outre [illegible], l. 27 et *HSS* V, n° 73, l. 26 ss.

(3) Le scribe a écrit [illegible].

(4) Restitution conjecturale et très incertaine.

(5) Mot à mot « la tour ». Par *dimtu* « tour » on entendait apparemment une maison rurale fortifiée. Sur l'emploi de ce terme dans les contrats de la première dynastie babylonienne et dans les textes de Nuzi, voir Koschaker, *Rechtsurk. aus der El-Amarna Zeit*, p. 62 s.

(6) Parmi les arbres acclimatés par Sennachérib dans ses jardins de Ninive figure le *sirdu* (voir, par exemple, col. VIII, 21 du prisme publié par King dans *C.T.* XXVI). Un passage du même texte mentionne l'huile de *sirdu* (voir l. 72). Meissner (*Ass. St.* V, p. 19, note 2) en a conclu que cet arbre pourrait être l'olivier. Cette conjecture est confirmée par notre texte, car il est tout naturel qu'un domaine rural, sis près d'Ugarit, contînt un plant d'oliviers.

ù ši-tu qâti[1]	et de la main
[1]*Abdi-A-da-ti mâr* [1]*Bu-ra-na*	de *Abdi-A-da-ti*, fils de *Bu-ra-na*.
ša-ni-tam šum-ma ur-ra-am	D'autre part, si demain,
(15) *še-ra-am* [1]*A* [illegible]	après-demain[1] *A*[illegible]
ù [1]*Abdi-A-da-tum mâr* [1]*Bu-ra-na*	ou *Abdi-A-da-tum*, fils de *Bu-ra-na*,
ù mârê[pl] *-šu-nu mârê*[pl] *mârê*[pl] *-šu-nu*	ou leurs enfants, (ou) les enfants de leurs enfants,
i-túr<-ru>-nim a-na lib-bi-šu-nu	reviennent sur leur accord[2],
1 bilat kaspam[pl] *ú-ma-la-nim*	1 talent d'argent ils paieront
(20) *a-na šarri*	au roi
ù šum-ma [1]*Ia-ši-nu ù mârê*[pl] *-šu*	Ou, si *Ia-ši-nu*, ou ses enfants,
i-túr ana ú-nu-te[pl] *siparri*[pl]	reviennent sur les ustensiles de bronze[3],
1 bilat kaspam[pl] *ú-ma-la-ú*	1 talent d'argent ils paieront
a-na šarri	au roi.
(25) *pân* [1]*Šub-am-mu mâr* [f]*Zi-zi*	Devant *Šub-am-mu*, fils de (femme) *Zi-zi*
pân [1]*Ia-ri-šu-nu mâr* [1]*Nûr-*[d]*A-na*	Devant *Ia-ri-šu-nu*, fils de *Nur-A-na*.
pân [1]*Da-na-nu mâr* [1]*Ili-u-nu*	Devant *Da-na-nu*, fils de *Ili-u-nu*.
pân [1]*Ur-te-nu mâr* [1]*A-mu-wa*	Devant *Ur-te-nu*, fils de *A-mu-wa*.
pân [1]*Mal-ki-*[illegible] *šaṭammu*	Devant *Mal-ki-*...., l'administrateur.
(30) *pân* [1]*Ili-*[d]*Šamšu* [illegible] *šaṭammu*	Devant *Ili-Šamšu*, l'administrateur.
pân [1]*A-na-ni-*[d]*Šarru-ma*[5] *mâr* [1]*Ši-bur-*[d]*Tešub*	Devant *A-na-ni-Šarru-ma*, fils de *Ši-bur-Tešub*

(1) L'expression *urram šêram* se retrouve dans les textes de Boghaz-köi, voir Hrozný, *Boghazköi-Studien*, 3. Heft, p. 117, note 7; Weidner, *ibid.*, 8. Heft, p. 80, note 5, et Labat, *L'akkadien de Boghazköi*, p. 210. *Urram* signifie « demain », voir Landsberger, *OLZ* 1923, p. 71, note 1, et Kraus, *MVAG* 35, 4, p. 129. Il est probable que, de même que *ûmam urram* signifie « aujourd'hui, demain », c'est-à-dire « tous les jours » (cf. Lewy, *MVAG* 35, 3, p. 24, note e), *urram šêram* signifie « demain, après-demain », c'est-à-dire « à l'avenir ».

(2) Mot à mot « sur leur cœur ».

(3) Il est probable que l'acquéreur avait prétendu racheter aussi le mobilier, notamment les « ustensiles de bronze », qui en constituaient sans doute la partie la plus précieuse. Les vendeurs se garantissent contre un renouvellement de la discussion à ce sujet.

(4) Écrit [illegible]. La lecture [illegible] est incertaine. Lire peut-être [illegible].

(5) Signe [illegible] ?

(6) Comparer les noms hurrites *Ili-ši-ni-šarru-ma* (Gustavs, *ZA* XXXVI, p. 206), [illegible] (Ungnad, *Subartu*, p. 161).

(7) Écrit [illegible]. En l'absence d'un complément

pân [1]*Ḫa-wa-Il* [amêl][K]AR-GAB — Devant *Ḫa-wa-Il*, le ...

pân [1]*A-ba-be-nu mâr* [1]*Ša-te-wa* [1] — Devant *A-ba-be-nu*, fils de *Ša-te-wa*.

pân [1]*La-i-wa mâr* [1]*Am-mu-u-na* — Devant *La-i-wa*, fils de *Am-mu-u-na*.

[1]*Il arad-*[d]*Sin* [amêl]*ṭup-šar-rum* — *Il arad-Sin*, scribe.

L'emploi du terme *paṭâru* « délier, libérer » apparente ce contrat à certains contrats babyloniens, du temps de la première dynastie, qui ont pour objet de « délier, libérer » un fonds de la maison paternelle (*bît abîšu*). On a pensé que l'acquéreur exerçait dans ce cas un droit de retrait. Cette manière de voir a été contestée par Édouard Cuq, qui estime qu'il s'agirait plutôt d'un rachat amiable (voir *RA*, VII, p. 133 et *Études sur le droit babylonien*, p. 205).

RS 8.208

iš-tu ûmi [an-]*ni-i* — A partir d'aujourd'hui,

a-na pa-ni amêlûti ši-<-bu-ti> — devant témoins,

[1]*Gil-be-en râbis bît* [f]*šarra-ti* — *Gil-be-en*, intendant de la maison de la reine,

u-wa-aš-šar — affranchit

(5) [f]*E-li-ia-wa* — (la fille) *E-li-ia-wa*,

amta-ša i-na [f]*Bitê-a* — son esclave. En présence[1] de femme *Bitê-a*

ù [1]*Aš ta-ba-ak* — et de *Aš* il a versé

šamna a-na qaqqadi-ša — de l'huile sur sa tête.

ù ú-za-ak-k[*i*]*-ša* — En outre il l'a libérée.

(10) *ki-i-me-e e-li-*[*š*]*i za-ka-ti* — « De même qu'[à] son [regard], je suis libre,

ki-i za-ki-[*at*] *e-li-ia* — de même [elle] est libre à mon égard

a-na da-ri-it-ti — pour toujours. »

ša-ni-tam [1]*Bu-ri-ia-na* [amêl]*na-mu-u* — D'autre part, *Bu-ri-ia-na*, le *namu*,

i-ḫu-uz-ši a-na aššati-šu — l'a prise pour sa femme.

(15) *ù il-te-qi 20 kaspi* — En outre il a apporté 20 (sicles) d'argent

plausible que, la lecture *Tešub* ne peut être que conjecturale.

(1) Le clou vertical qui précède ce nom propre a été, par erreur, omis dans la copie.

(2) Écrit ... *kam*.

¹*Bu-ri-ia-nu* amêl *mu-[u]t-ša*	*Bu-ri-ia-nu*, son mari,
ù *it-ta-din-šu*	et les a donnés
a-na qâtâti ¹*Gil-be-en*	aux mains de *Gil-be-en*.
pân ¹*Sa-da-la*	Devant *Sa-da-la*.
20) *pân* ¹*Tab-bi-ia-nu*	Devant *Tab-bi-ia-nu*.
pân ¹*Za-lu-wa-na*	Devant *Za-lu-wa-na*.
pân ¹*Šu-ub-am-mu*	Devant *Šu-ub-am-mu*.

Au-dessus du sceau se lit la mention :

abnu*kunuk* ¹*Gil-be-en*	Sceau de *Gil-be-en*

Sur le sceau est inscrite en petits caractères la clause pénale :

[illegible] *Bu-ri-ia-nu*]	Si demain, après-demain, *Bu-ri-ia-nu*
[illegible] *E-ḫa-wa* [illegible]	ne s'approche pas de *E-ḫa-wa-nu* [2]

La peine reste sous-entendue.

Cette tablette est à la fois un acte d'affranchissement et un acte de mariage. Une fille esclave, Ehawa, est affranchie par son maître en vue de son mariage, et c'est le même acte qui constate l'affranchissement et le mariage.

L'affranchissement s'accompagne d'un geste symbolique qui consiste à verser de l'huile sur la tête de l'affranchie. Ce rite paraît correspondre à la « purification » ou « purification du front » mentionnée par les actes d'affranchissement babyloniens du temps de la première dynastie. Il semble avoir pour objet d'effacer la souillure liée à la condition d'esclave.

La somme d'argent versée par l'épouseur entre les mains de l'ancien maître représente le prix de l'affranchissement aussi bien que le *mohar*.

Sur ces nouvelles tablettes de Ras-Shamra l'onomastique présente le même caractère composite que sur la tablette de même provenance que j'ai publiée dans *Syria*, XV, p. 137 ss. Certains noms livrés par ce dernier document se retrouvent sous une forme identique ou à peine modifiée. Ainsi *Abdi*-[illegible]

[1] Voir au sujet de cette expression ci-dessus, p. 252, note 1.

[2] Il faut sans doute entendre : s'il ne s'approche plus d'Ehawa, s'il la délaisse ou la répudie.

var. *Ubb-Addu-tum* (8. 21), l. 13 et 16), *Ib-na-na* (*ibid.*, l. 27), *La-[illegible]* (*ibid.*, l. 15), *Ha-ra-si-na* (8. 15a, l. 11) sont à comparer respectivement à *Ubb-Addu* de la [illegible] tablette (l. 17), *Ib-na-na* (*ibid.*, l. 20), *La-[illegible]* (*ibid.*, l. 5), *Ha-ra-si-na* (*ibid.*, l. 11 et 22). Dans le nom propre *Ubb-Addu* (variante *Ubb-Addu-tum*), le second élément est certainement, comme M. Virolleaud me le suggère, le phénicien *adt* « dame », dont une lettre en cunéiforme alphabétique, découverte à Ras-Shamra cette année même, offre plusieurs exemples.

F. Thureau-Dangin.

LA DÉESSE 'ANAT

POÈME DE RAS SHAMRA

(Troisième article, ou V AB, C) [1].

PAR

CH. VIROLLEAUD

Du début de la col. III de V AB, il ne reste plus que le commencement de trois lignes, comme on l'a vu ci-dessus, pl. XVI; après quoi, il y a une lacune de 15 ll. environ. Viennent ensuite 90 lignes (fin de col. III et ce qui reste de la col. IV), dont les 28 premières lignes, soit V AB, C, sont séparées de l'épisode qui suit — soit V AB, D — par un double trait horizontal [2].

L'objet principal, sinon unique, de V AB, C, — à partir de 5b, du moins — c'est un message adressé par *Aleyn-b'l* à 'Anat, message dont il n'est pas facile d'indiquer, d'un mot, la signification et la portée, et pour lequel le lecteur est prié de consulter le commentaire qui accompagne la traduction.

[1] Voir déjà *Syria*, XVII, 335-345 et XVIII, 85-103.

[2] II AB est, de même, composé de deux parties, ou plutôt de trois parties, car à la col. VIII, les quinze dernières lignes sont séparées de celles qui précèdent par un trait horizontal, comme si elles constituaient le début d'une scène (ou d'une *série* de scènes) qui se trouvent décrites dans I* + I AB. — Bien entendu, il pouvait y avoir, tant dans V AB que dans II AB, un plus grand nombre de séparations de ce genre, mais les lacunes ne permettent pas d'en juger. — On notera, d'ailleurs que, dans II AB, il n'y a pas seulement (col. 5, 103 ss.) séparation entre deux scènes, mais invitation, pour le récitant ou le chantre, à intercaler à cette place certain épisode (mspr), qui commençait par les mots *k lḥkm ġlmm*, et que nous ne possédons pas.

V AB, C

1-5a Fin d'instructions données aux Serviteurs

. . . .	*gd ? Pdry . bt . ar*
[ ] (1) [ ]	(4) *ahbt* [.] *Tly . bt . rb .*
m(?)št rmst (2) *l irth .*	*dd . Arṣy* (5) *bt . y'bdr .*
mšr . l. dd . Aleyn (3) *B'l .*	

. (2) sur sa poitrine,
. . sur le sein (?) d'*Aleyn-Ba'l*,
(qui est) l'amour de Pdriya, fille de Lumière,
(4) la volupté de Taliya, fille d'Abondance,
l'amant d'Arsiya (5), fille d'*Y'bdr*.

Ces paroles sont adressées aux *ǵlmm* (?), soit par *Aleyn-B'l* lui-même, soit plutôt par un autre dieu (Baal[1]), car *Aleyn-B'l* est nommé aux ll. 2b-3a, comme s'il s'agissait d'une tierce personne. De toute manière, le [illegible], qui sera annoncé aux ll. 4 à 11a, exprime bien la [illegible] d'*Aleyn-B'l*, communiqué à Anat par les *ǵlmm*, ces « jeunes gens » qui [illegible] au nombre de sept, d'après I* AB 5, 8b-9a.

1b-2a. — *m(?)št rmst l irth*. Comparer I* AB 5, 25 *y[št* [illegible] .] *l irth* où *h* désignant le fils de la génisse (*[illegible]t* ou *prt*) et d'*Aleyn-B'l*, soit *Ib*, *ibid.*, 18-22.

Il paraît y avoir *mšt*, mais *tšt* (2e p. impf.) serait bien plus satisfaisant. Les *ǵlmm* recevraient l'ordre d'orner la poitrine (*irt*) d'Aleyn-b'l[2], et de l'orner de *rmst*, ce mot paraissant correspondre à héb. רָאמוֹת (*Ézech.*, XXVII, 16), qu'on traduit approximativement par « corail ».

2b-3a. — *mšr l dd Aleyn-b'l*. — *mšr* pourrait être l'imp. d'un v. *mšr*, qui se rencontrera plus loin (F 9-10) au šafel : *šmšr*[3], mais il est plus vraisemblable que *mšr* est un subst., parallèle à *rmst* et désignant aussi quelque objet de parure. S'il en est ainsi, en d'autres termes si le stique 2b-3a prolonge le sens de 1b-2a, *dd* signifierait « sein », tout comme aussi *irt*. On sait cependant que, en

[1] Le pron. suff. -*h* désigne à l'avance le dieu, qui sera nommé expressément dans la phrase suivante (autres exemples, cf. [illegible] l. 20 et Nk 17).

[2] V. de aussi [illegible] [illegible] [*Ugar*]*Ugrt*, RS 1929, n° 2, 18.

héb., *dad* signifie exclusivement le sein de la femme, comme *šd* et *šad* [1]. Mais si dans *l* [illegible] (2a) [illegible] *h* peut, à la rigueur, représenter une autre personne qu'*Aleyn-b'l*, il est bien évident que le *dd* de 2b est celui de ce dieu.

3-5a. — Trois locutions parallèles qualifiant *Aleyn-b'l*. Après *ql*, il y a traces d'un signe qui a peut-être été effacé ; ce pourrait être *qlt*, mais il n'y a pas assez de place pour *qdlt* qui serait *qodqod* de *Jér.*, XII, 7 ou [illegible] de *Ps.* XLV, [illegible] — Sur *ql* et *[illegible]*, ce parallélisme commun ici, voir déjà II AB, I, 48-49 et *Syria*, XVI, 266. — *dd* autre mot que [illegible], est évidemment héb. *dod*, qui s'est rencontré précédemment, ap. Nk, 21.

Sur *Pdry*, *Tly* et *Arsy*, voir *Syria*, XVII, 344 ss.

5-17a. — Les Serviteurs sont envoyés auprès de 'Anat pour transmettre à la déesse un message d'Aleyn-ba'l.

km ǵlmm (6) *w. 'rbn.*	*qryy. b arṣ* (12) *mlḥmt*
l p'n. 'nt. [h]br (7) *w ql.*	*št. b 'prt. ddym*
tšthwy. kbd. hyt	(13) *sk. šlm. l kbd. arṣ*
(8) *w rgm* [.] *l Btlt. 'nt*	(14) *arbdd. l kbd. šdm*
(9) *ṯny. l Ymmt. limm*	(15) *ḥšk. 'ṣk. 'bṣk* (16) *'my.*
(10) *tḥm. Aleyn. b'l.*	*p'nk. tlsmn. 'my*
hwt (11) *Aliy. qrdm.*	(17) *twtḥ. išdk. dm.*

(Faites) ainsi, (ô) jeunes gens (6) et (puis) entrez !
Aux pieds de 'Anat, [pe]nchez-vous (7) et jetez-vous.
Vous vous prosternerez, (et) honorez-la ;
(8) et dites à la Vierge 'Anat,
(9) répétez à la Yemamat des peuples
(10) la décision d'*Aleyn-b'l*,
la parole (11) d'*Aley-qrdm* :

« Viens me trouver sur la terre (12) du combat !
« Plante, dans le sol, des mandragores.

[1] [illegible] Ras, et *Dussaud*, p. [illegible], n. [illegible] Quant au *šd* [illegible] de SS 24 et 61, il s'agit certainement d'un tout autre mot.

(13) « Verse le *šlm* dans le sein de la terre,
(14) « l'*arbdd* dans le sein des champs ».

(15) « Ton verger, ton arbre, ton *'ṣ* (16) (sont) auprès de moi.
« Tes pieds, tu (les) feras courir auprès de moi
(17) « (Même si ?) tu couvrais(?) ta jambe de sang ».

5b-11a. — Les Serviteurs sont envoyés auprès de 'Anat.

5b-6a. — *km ġlmm w 'rbn*.

La conj. *km* ne se rencontre pas ailleurs, ainsi employée. Voir cependant *km y'tqn* [illegible], ap. II AB 7, 6 (*Syria*, XVII, p. 343, n. 2). Pour *b km* devant l'impft., cf. I *Danel*, 57, 58 et II AB 7, 42, et, après l'impft., IV AB *3*, 30.

w 'rbn. On ne dit pas où les *ġlmm* doivent entrer ; mais c'est, sans doute, dans la maison de 'Anat, dont il a été question ci-dessus, B 4 ss.

6b-7. — *hbr w ql*. Ces deux verbes sont presque constamment associés, comme on l'a vu dès le début : I AB *1*, 9 ; à noter que *ql* alterne, une fois, avec *npl* « tomber ».

tšthwy kbd, association, fréquente aussi, de *šhy* avec *kbd*, mais ici le 1er verbe est à l'impft., tandis que le second est à l'impér., la conj. *w* manquant alors qu'elle figure dans II AB 8, 28-29 et ci-dessous F 19-20[1].

Sur le pron. 3e p. fém. *hyt*, voir *Syria*, XVII, 338, n. 1, à modifier d'après [illegible], *Groupe chamito-sémitique*, t. II, p. 69 ss. et 73.

8-9. — *rgm* et *ṯny* « dire » et « répéter », comme *'ny* et *ṯb* « répondre » et « répliquer » : I *Dan.*, 180-181 ; IV *Dan.*, 2, 7-8 et ci-après D 6 [illegible] ; exemple unique ; partout ailleurs le qualificatif de *Ltpn-'il* s'écrit [illegible].

10-11a. — On notera que *Aliyn-qrdm* ne se rencontre, [illegible] toujours en parallélisme avec *Aliyn b'l*, que dans les formules du genre de celle-ci, annonçant l'envoi d'un message. Ainsi II AB 8, 32b ss. ; I* AB 2, 10-11a et 17b-18 ; voir aussi ci-après F, 24-25[2].

[1] *w* peut manquer aussi entre deux [illegible], ainsi, p. ex., *ld ld* [illegible] BH 1, 25 et ailleurs *lk lkn*, « Va (et) [illegible] ». Au contraire *pr w du*, I *Danel*, 190.

[2] Comme il y a toujours *Aliy-qrdm*, il y a de même toujours *Aliyn b'l*, sauf le cas de I* AB 2, 17-18 [illegible]. Dans I* AB 5, 17 il y a (*Syria*, XV, pl. XL) *Aliy-b'l*, mais c'est une simple omission de l'éditeur.

Dès les premiers jours, nous avons proposé (*Syria*, XII, 196) pour *Aleyn-qrdm*, — et, du même coup, pour *Aleyn-b'l* —, une explication qui n'est sans doute pas bien satisfaisante, mais à laquelle il semble pourtant qu'il soit difficile d'en substituer quelque autre.

11β-14. — Le Message d'Aleyn-Ba'l. — 1re Partie [1]

(11β) *qryy . b arṣ* (12) *mlḥmt .*
št . b ʿprt . ddym
(13) *sk . šlm . l kbd . arṣ*
(14) *arbdd . l kbd . šdm*

11β-12α. — *qryy*. Si, comme il paraît probable, le sens est « viens me trouver », on attendrait *qryny*, comme on a *mgny*, II AB 6, 59 et 8, et ailleurs *b'lny* « sois mon mari » [2]. Cependant, comme l'a fait observer M. R. Labat (*Bullet. Groupe linguist. sémit.*, II, 7), -*y* se rencontre parfois, en vieil assyrien, à la place de -*ny*.

De toute façon, A.-B. souhaite rencontrer (pour le v. *qry*, voir aussi II *Den.*, 6, 13 *laqry*) 'Anat, et la rencontre doit avoir lieu dans le *arṣ mlḥmt*, locution qui paraît signifier « champ de bataille », bien qu'elle ne figure pas dans l'A. T., et que le v. *lḥm* (c'est-à-dire לחם I) ne se rencontre pas à RS. — D'autre part, les trois stiques qui suivent (12β-14), ayant trait à la fertilisation du sol, l'idée de combat, exprimée ainsi en tête du message, paraît surprenante. Mais il est vrai que, peu après, — comme on le verra dans V AB, D —, il sera effectivement question de luttes, qui seront engagées par 'Anat elle-même contre divers adversaires, et cela en vue de la conquête de l'or.

12β. — *št b ʿprt ddym*. — *ʿprt* pl. de *ʿpr* (IV AB 2, 25), comme en héb., mais on écrit aussi *ʿprm*, ci-après D 67 et 73.

ddym a été expliqué d'abord (*Syria*, XII, 353) comme le plur. de דוד « pot », mais il paraît certain que ce n'est pas là le sens, car le plur. de *dd* (pour le sing., cf. RS 1929, nº 1, 41 *dd šmn* et nº 12, 1, 7, 13 *dd š'rm*) serait

[1] Les ll. 12β et suiv. jusqu'à 14α ont été citées ap. *Syria*, XII, 353 et commentées, depuis lors, par différents auteurs. Voir en particulier R. Dussaud, *Syria*, XVII, pp. 104 ss.

[2] Cependant *mgny* et *b'lny* peuvent représenter l'imp. énerg. [illegible]

ddm et non pas *ddym* (1) et, en outre, le mot serait suivi sans doute, d'un nom indiquant le contenu des vases (2). En réalité *ddym* est le plur. de דוד mot qui se présente au plur. sous la forme aberrante et tardive דודאים. Vu les propriétés qu'on attribuait jadis à cette plante, le geste qui est fait ici — ou que *Aleyn-b'l* demande à 'Anat de faire — a évidemment pour objet de stimuler les forces défaillantes de la nature.

13-14. — L'emploi du v. *ysk* indique suffisamment que le *šlm* et l'*arbdd*, que 'Anat est requise d'introduire dans la terre et d'y introduire profondément (« jusqu'au foie »), sont des liquides. La nature du *šlm* est mal déterminée ; pour l'*arbdd*, on peut comparer ar. ربدة (de rac. *rbd*), qui désigne une couleur, le gris cendré.

Comme nous l'avons indiqué déjà, les instructions proprement dites, ou les instructions essentielles, de *Aleyn-b'l* à 'Anat se terminent ici. Lorsque, en effet, 'Anat répondra à A.-B. (D 66² ss.), elle dira *aqry . . . . l kbd arṣ*, mais elle n'ajoutera rien concernant le *ḥš* etc. (15 ss.) ni le *rgm* (17 ss.) que A.-B. va confier ou révéler à la déesse.

15-17ᵃ. — Le Message d'Aleyn-Ba'l. — 2ᵉ Partie

15-16ᵃ. — *ḥšk 'ṣk 'bṣk 'my*

Par analogie avec *'ṣ* « arbre », *ḥš* doit être rapproché d'ar. حش « verger » ; le 3ᵉ terme *'bṣ* appartient certainement à la même famille de mots, mais le sens exact nous échappe.

'ṣ désigne-t-il l'arbre en général, ou au sens collectif comme *ḥšk* les arbres, ou bien un arbre en particulier, et un arbre consacré spécialement à la déesse 'Anat ? Nous ne saurions le dire, et l'on peut se demander aussi si le *'ṣ* dont il s'agit ici est celui-là même dont il sera question plus loin (19-20), cet arbre dont la parole (*rgm*) s'associera au chuchotement de la pierre pour exhaler quelque plainte mal définie.

Quand *Aleyn-b'l* dit à 'Anat : « ton arbre ... est avec moi », cela signifie-

(1) Le plur. de *dd* « pot », qui n'était pas attesté jusqu'à présent, est bien, en effet *ddm* comme on le voit par un fragment nouveau de RŠ 1929, nº 12.

(2) Toutefois, dans I *Sam.*, II, 14 etc., *dwd* (au sing. ou au plur.), est employé seul, sans qualificatif quelconque.

t-il « ce qui t'appartient, et plus particulièrement les végétaux qui t'appartiennent sont sous ma protection, ou je les prendrai sous ma protection, si tu fais (ou quand tu auras fait) ce que je viens d'ordonner (11b-14) ». Dans ce cas, 15-16a représenterait la conclusion de ce qui précède immédiatement. Mais le sens peut-être aussi : « ce qui t'appartient se trouve (habituellement ou occasionnellement) auprès de moi, autrement dit : je détiens, actuellement, ce qui t'appartient et doit te revenir ; si donc tu veux en prendre possession, accours auprès de moi », et, s'il en est ainsi, 16b-17a se rattacherait étroitement à 15-16a.

16b. — *p'nk tlsmn 'my.*

Sur le v. *lsm*, accad. *lasâmu*, voir déjà *Syria*, XII, 223. Le verbe doit être ici au thème factitif (piel ou hifil), le complément étant *p'nk*. Comp. *Isaïe*, LIX, 7 : « leurs pieds courent (v. רוץ)... ».

17a. — *twth isdk dm*, complète sans doute le sens de 16b, bien que le parallélisme des deux stiques ne soit pas rigoureux ; mais il y a bien d'autres exemples du même genre.

isdk paraît correspondre au *p'nk* de 16b ; c'est peut-être accad. *išdu* de la rac. יסד, bien que *išdu* ait été rapproché de *ḫšḥ* ... Holma, *Körperteile*, p. 128. — Le v. *twth*, qui appartient à une rac. à 1re w, comme *wpṯ* (II AB, 3, 13 et 6, 14), est d'ailleurs inédit ; le sens est très incertain, et d'autant plus que la même locution se rencontre dans VI AB ; mais, au lieu de *twth*, on lit *tḥth*, bien qu'il y ait ici, dans V AB, et très nettement, *twth*.

En gros, 16b-17a paraît signifier « cours le plus vite possible, même si tu devais mettre tes jambes en sang », ou bien encore « de façon à mettre tes jambes en sang », — comme si ce sang de 'Anat, ainsi versé, était nécessaire aussi à la fécondation de la terre (1).

17b-28. — Le Message d'Aleyn-Ba'l (3e Partie)

rgm (18) *iṯ . ly . w . argmk*	(21) *rgm . l td' . nšm*
(19) *hwt . w . aṯnyk .*	*wl tbn* (22) *hmlt . arṣ*

(1) Dans VI AB, il y a ici, après *tḥ(?)th isdk dm*, *ǵr ks dm*, « le *ǵr* (voir ci-après, p. 208 ss.), couvre la כסה(le) de (ton) sang ».

rgm (20) *'ṣ . w lḫšt . abn*	*atm . w ank* (26) *ib[ǵ]yh .*
(21) *tant . šmm . 'm . arṣ*	*btk . ǵry . il . ṣpn*
(22) *thmt . 'mn . kbkbm*	(27) *b qdš . b ǵr . nḥlty*
(23) *abn . brq . dl . td' . šmm*	(28) *b n'm . b gb' . tlỉyt*

J'ai un (18) message, et je te (le) dirai ;

(19) j'ai un ordre, et je te (le) répéterai,

(c'est) le message (20) de l'arbre et le chuchotement de la pierre,

(21) le gémissement des cieux avec la terre

(22) (et) de l'océan avec les étoiles.

(23) Je créerai l'éclair pour que tu instruises les cieux,

(24) que tu fasses connaître aux hommes le message

et que tu (le) fasses comprendre (25) aux foules (qui peuplent) la terre :

Vous et moi (26) nous le haïssons (?),

(car c'est) dans mon *ǵr* (que réside) le dieu du Ṣafôn ;

(27) (c'est) dans (ce lieu) saint, (à savoir) dans le *ǵr* de mon héritage,

(28) (c'est) dans (ce lieu) agréable, (à savoir) dans le *gb'* de ma (ou mes) *tlỉyt*.

On retrouvera plus loin, D 57[b]-64, et à peu de chose près, la même déclaration qui sera adressée également, par les *glmm* (d'V AB), à la déesse 'Anat. En outre, VI AB contient une scène du même genre, mais dans laquelle c'est le dieu El qui parle, s'adressant à Kosar. Le tableau synoptique ci-joint facilitera d'ailleurs la comparaison.

	V AB, C, 17[b]-28.	*V AB, D, 57[b]-64.*	*VI AB, 3, 12[b]-16*
I	(17[b]) *rgm* (18) *iṯ ly w argmk* (19) *hwt w aṯnyk* *rgm* (20) *'ṣ w lḫšt abn*	(57[b]) [*rgm iṯ ly*] *w argmn* *hwt* (58) [*w aṯnyn*] [*rgm*] *'ṣ w lḫšt* (59) [*abn*]	(12[b]) *r*[*gm iṯ ly w argmk*] (13) *hwt w aṯnyk* [*rgm 'ṣ w lḫšt abn*]
II		[*rgm ltd*]*' nšm* [*wl*] *tbn* (60) [*hmlt a*]*rṣ*	
III	(21) *tant šmm 'm arṣ* (22) *thmt 'mn kbkbm*	*tant šmm 'm*] *arṣ* (61) *thmt* [*'mn kbkbm*]	(14) *tant šmm 'm* [*arṣ*] [*thmt 'mn kbkbm*]

IV	(23) *abn brq dltd' šmm*	[*abn brq*] (62) *dlt*[*d' šmm*]	
II	(24) *rgm ltd' nšm* *wltbn* (25) *hmlt arṣ*		(15) *rgm l td' n*[*šm*] [*wl tbn hmlt arṣ*]
V	*atm w ank* (26) *ebġyh* *btk ġry el ṣpn*	*atm w ank* (63) *ebġ*[*yh*] [*btk ġ*]*ry el ṣpn*	(16) *at w ank ebġ*[*yh*]
VI	(27) *b qdš b ġr nḥlty* (28) *b n'm b gb' tlеyt*	(64) *b q*[*dš b ġr nḥ*]*lty*	

17b-20 Sur les verbes *rgm* et *šnq*, voir ci-dessus, II, 8-9.

Le *rgm* que possède A.-B., et qu'il va transmettre à 'Anat est apparemment celui de l'arbre dont il sera question ci-après 19-20a, le *hwt* pouvant correspondre au *lḫšt* de la pierre. Cette expression *lḫšt abn* a été citée déjà, *Syria*, XII, 355, d'après le présent passage. La racine *lḫš* est apparentée sans doute à [illegible], qui ne se rencontre pas à RS.

Le *rgm 'ṣ*, c'est, à n'en pas douter, le bruissement des feuilles, considéré comme une voix (comp., en Grèce, les chênes de Dodone). Quant au *lḫšt abn*, on peut supposer qu'il s'agit, par exemple, de l'entrechoquement des galets roulés par le flot, ou du glissement des pierres dévalant de la montagne. Sur les arbres et les pierres représentés comme des êtres vivants, voir *Jérémie*, II, 27 et *Isaïe*, XIV, 8. Il sera fait mention, du reste, ci-après (VI AB), des « Fils de la pierre », *bn-abnm*, voir, en outre, les noms propres *bn-abn* et *bn-*[illegible], ap. TG 24 et 25.

Que disent l'arbre et la pierre ? Peut-être se plaignent-ils, comme font les cieux et la terre, les océans et les arbres (21-22). Mais cette plainte n'est-elle qu'un vague murmure, ou bien a-t-elle un objet précis ? Sans doute, *rgm* a un sens très général, mais *lḫšt* trahit l'idée de confidence, et *tant* enfin (21), exprime — ou nous paraît exprimer — la nature vraie de ces différents colloques. Comme la préoccupation dominante de 'Anat, et celle de *Blt* est aussi, également, c'est ici et dans II AB jusqu'à 4, 57, la construction du temple de Baal [1], il semble que le poète cherche à peindre l'inquiétude qui s'est emparée

[1] Ou des deux temples, celui de Baal et celui d'*Aleyn-b'l* ; les mots *bht* ... *hkl* de II AB 5,

de la nature entière, en présence de cette injustice dont Baal est la victime, puisque de tous les Fils de El il est le seul qui n'ait pas de maison à lui ; et cette plainte ou ce reproche à l'égard du père des dieux est exprimée à quatre reprises au moins : deux fois ci-après (V AB, F, 1-[illegible] et [illegible]), et deux fois dans II AB (col. I, début et col. IV, [illegible]-57). D'ailleurs, la révolte des éléments ou l'émoi manifesté par les différents règnes de la nature peut s'expliquer aussi et plus simplement peut-être [1] par les difficultés mêmes que Baal rencontre dans la conquête du Ṣafon (ce pays où s'élèvera, un jour, sa maison), mais qui est occupé maintenant encore par un autre dieu (voir ci-après 25[illegible] ss.), lequel sera chassé de son trône par ʿAnat, assistée de Baal, comme on le verra bientôt, dans V AB, D.

21-22. — *tant šmm ʿm arṣ, thmt ʿmn kbkbm.*

Bien que *tant* (var. *tunt* dans VI AB) réponde exactement, pour la forme, à l'h. [illegible] « désir ardent », *Jér.*, II, 24, de la rac. [illegible] II, cependant le sens de [illegible] (*Isa.*, XXIX, 2), de [illegible] I paraît seul convenir ici. Si d'ailleurs *tant* était une forme verbale (3e p. f. du v. *ant*), on comparerait ar. أنّ qui signifie justement « gémir ».

Sur ʿ*mn*, voir déjà IV AB, 5, 24 [illegible]. Il n'y a pas d'autre exemple de ʿ*mn* devant un subst. ; dans un fragment de la même scène, qui sera publié ultérieurement, il y a, du reste, à cette place ʿ*m*, comme d'ordinaire, et non pas ʿ*mn*.

23. — *abn brq dl tdʿ šmm.*

abn nous paraît être la 1re p. impft. de *bny*, h. [illegible] [2]. Il semble que Baal annonce à ʿAnat qu'il va lui donner l'éclair, créé par lui, afin que la déesse puisse, au moyen de ce signe, annoncer aux cieux les événements qui se préparent. Comme à la l. 24 *tdʿ* est nécessairement au thème [illegible], on peut penser qu'il en est de même ici ; cependant *šmm* étant du genre fém., *dl tdʿ* peut signifier « pour qu'ils soient instruits ». Sur *dl* [illegible] correspondant à h. [illegible], voir déjà IV AB, I, [illegible] *dl* [illegible] ; on trouvera plus loin, dans

[illegible] ss. représentant souvent toute apparence des dieux. On sait que le temple sera fait non pas de pierres, il est vrai, mais de briques (II AB, 4-5, 61-62) et de bois de cèdre (*ibid.*, 6, 18 ss.).

[1] La formule [illegible] n'apparaîtra en effet pour la première fois que longtemps après (V AB, E), tandis que la lutte contre le dieu du Ṣafon est immédiate.

[2] Cf. *Syria*, XII, 214.

VI AB, *dt qtka* « qu'il s'en aille ». Il n'y a d'ailleurs pas d'autre exemple de cette conjonction.

24-25a. — *rgm l td' nšm, wl tbn hmlt arṣ.*

S'il ne faut rien moins que l'éclair pour informer les cieux, un simple *rgm* suffit pour la terre et ses habitants (sur ce *rgm* et sa nature, voir ci-dessus 17b-20). Sur le verbe *bn* (héb. בין), de *wl tbn*, voir II AB 5, 121-2, où l'imp. qal (*bn*) est parallèle à *šm'*.

hmlt arṣ est ici en parallélisme avec *nšm*, comme dans II AB 7, 51-52, mais on notera que, dans I AB 2, 17-19, il y a *bn nšm*, et dans II AB, 7, 52, *dm w nšm*, au lieu de *nšm* seulement. Pour *hmlt* (sans *arṣ*), et synon. de *lem*, cf. I* AB 6, 24-25. Le mot correspond vraisemblablement à l'héb. [illegible], syn. de [illegible][1], mais on ne rencontre pas, dans A. T., *hmlt* associé avec *arṣ*; les locutions équivalentes sont, en héb., *bnê ha'adam* ou *yošbê* ou *'ammim*; voir, d'autre part, *lumm* et *arṣ* ap. IV AB, *1*, 8-9.

25b-26a. — *atm w ank ebġyh.*

Jusqu'à présent, A.-B. s'adressait (par l'entremise des *ġlmm*) à 'Anat seulement (cf. ll. 18 et 19 *argmk, ašnyk*, et sans doute aussi *td'* 23-24a et *tbn* 24-5).

Voici maintenant que le dieu s'adresse à deux divinités au moins ('Anat et Baal?), mais son appel vise peut-être un bien plus grand nombre de personnes, les habitants des cieux et ceux de la terre, ceux-là du moins qui sont dévoués à Baal et dont 'Anat est la protectrice.

Après *atm w ank*[2], on attendrait un verbe à la 1re p. plur., mais l'accord a été fait simplement, à ce qu'il semble, avec le pron. le plus rapproché; on pourrait, toutefois, à la rigueur, considérer *ebġy* comme un subst. de la même forme que *erbq*[3], et s'il en était ainsi, nous aurions affaire à une phrase purement nominale, comme il s'en rencontre tant. De toute manière, une racine telle que *bġy* n'est pas attestée ailleurs, à RS.; on peut comparer ar. بغى « demander, désirer » (dans A. T. בעה), mais c'est là, un sens bien vague et qui ne serait guère, autant qu'on en puisse juger, en harmonie avec le contexte[4].

[1] Voir aussi *Syria*, XV, 309 n. 4.

[2] Dans VI AB, [illegible] p. [illegible] ci-dessus, il y a [illegible] *ank* [illegible], comme nous l'avons indiqué déjà, la situation est tout autre, puisque c'est [illegible] qui parle et qu'il s'adresse à une seule personne, Košer.

[3] [illegible] *Keret*, [illegible] et voyez VI AB [illegible]

[4] بغى suivi de la prépos. على signifie « opprimer », mais, dans notre passage, la construction est différente.

Pour le pron. suff. -k, il désigne par avance [1], selon toute probabilité, le dieu du Ṣafon qui sera nommé dans la phrase suivante, et qui est l'objet de l'animadversion de A.-B. comme de 'Anat et de Baal, ainsi qu'on le verra par la suite.

26[3]. — *btk ġry el ṣpn.*

Cette simple déclaration pose deux importants problèmes, concernant l'un *ṣpn* et l'autre *ġr*.

On a vu, dès le début (V AB, A), que Baal avait été invité par son ennemi (*Mt* ou *Ġzr*) à monter sur le Ṣafon. Mais ce n'était là sans doute qu'une feinte, et le triomphe de Baal devait être sans lendemain, à supposer même que Baal ait pu faire véritablement, dès ce moment-là, l'ascension de la montagne sainte. Bien que la grande lacune (de 15 ll. env.) qui sépare A de B empêche de rétablir, de façon assurée, la suite des événements, il apparaît cependant bien probable que Baal n'a pas pu s'installer solidement sur le Ṣafon, et, s'il a échoué, c'est, peut-on penser, parce qu'il n'y avait pas alors, sur le Ṣafon, cette maison que 'Anat veut construire en l'honneur du dieu et pour sa sauvegarde, — maison qui ne sera construite que longtemps après et de la façon qui est relatée dans II AB, à partir de la col. [illegible]. Baal a dû être trahi [2], par ceux-là même, à ce qu'il semble, qui avaient reçu l'ordre de le servir, et ainsi s'expliqueraient ces massacres répétés que 'Anat a faits (V AB, B), et qu'il était dans sa nature ou dans son rôle de faire.

Cependant 'Anat, aussi persévérante qu'elle est combative, poursuit son dessein ; elle n'a nullement renoncé à faire de Baal le Maître du Ṣafon (*b'l ṣpn*), et elle est aidée dans cette tâche par [illegible], ce dieu dont le sort est lié, d'ailleurs, d'une façon si constante et si intime, au destin même de Baal. Mais, si c'est bien sur la montagne du Nord [3] que la maison de Baal s'élèvera un jour, cette montagne est actuellement aux mains du dieu qu'on appelle *el ṣpn*, que le nom signifie « le dieu du Ṣafon », ou bien « le dieu Ṣafon » [4].

Ainsi *El ṣpn* est installé dans *btk ġry* « dans ma montagne », dit A.-B., parlant au nom de Baal comme en son nom personnel. *El ṣpn*, pour Baal et les siens, c'est,

(1) Cas du même genre, ci-dessus, ll. 2-3.

(2) [illegible] la trahison est exprimée à RŠ comme on le verra dans III AB, B, par la rac. *mġl*, h. מעל, ar. مغل.

(3) Exactement « dans [illegible] les [illegible] du Ṣafon », II AB, 5, 117.

(4) *El ṣpn* n'apparaît qu'ici dans les poèmes, mais le nom se rencontre dans la liste de divinités, RŠ 1929, n° 17, à la l. 13, après *mlk* et *šlm*. Voir [illegible] p. 107.

en quelque sorte l'usurpateur : il occupe un territoire qui ne lui appartient pas en réalité, ou qui, s'il lui a appartenu jadis et jusqu'au temps présent, doit revenir, et très prochainement sinon immédiatement, aux *b'lm*; la conquête du Nord et le détrônement d'*Él-ṣpn* feront, en effet, l'objet de la scène qui suivra et qui est décrite dans la 1re partie de I AB, I. C'est 'Anat elle-même qui, comme d'ordinaire, mènera le combat, elle qui revendiquera pour Baal et pour le Chevaucheur des nuées les dépouilles de l'ennemi, au premier rang desquelles figure l'or.

Pour le mot *ǵr*, sur lequel voir ci-dessus, p. 87, on sait que ce vocable se rencontre soit isolément, soit (et p. ex., ci-après, ll. 27-28) en parallélisme avec *gb'*. Si l'on admet que *gb'* correspond à h. [illegible] colline [1], *ǵr*, quelle que soit l'étymologie du terme, désignerait une hauteur et pourrait être traduit par « montagne ». Il y a cependant des cas où ce sens paraît difficilement acceptable ; ainsi II AB 8, 5 : *ša ǵr ʿl ydm* « élève le *ǵr* sur les deux mains », et aussi II AB 5, 77 ss. : « on t'apportera des *ǵr* [illegible] d'argent et des *gb'* *gb'm* d'or », locution où, il est vrai, *ǵr* et *gb'* pourraient, à la rigueur, s'entendre au sens de masse ou monceau [2].

Dans certains cas *ǵr* précède des noms de pays [3] et, à ce qu'il semble, de pays étrangers au monde cananéen et, sans doute, de pays situés au nord, peut-être en Asie-Mineure, contrée de hauts plateaux et de grandes montagnes ; ainsi *ǵr Trǵzz* et *ǵr Šrmg*, II AB 8, 2-3.

D'autre part, et comme nous l'avons indiqué déjà, ci-dessus, p. 87, n. 1, *ǵr* est associé à *Ṣpn* dans deux passages dont l'un est encore inédit. Et cette même association se retrouve ici même puisque V AB dit, s'adressant à 'Anat : « (c'est) dans mon *ǵr* (que se trouve) *Él-Ṣpn* », comme si le dieu « fils de Baal », voulait, en terminant, rappeler à sa protectrice qu'il y a là une situation intolérable et à laquelle il convient de mettre, sans délai, un terme.

27-28. — ***b qdš b ǵr nḥlty, b nʿm b gbʿ tlỉyt.***

Développement de l'idée exprimée par 26 : le *ǵr* par excellence qui est le Ṣafon est en même temps un *gb'*, les deux mots *gb'* et *ǵr* étant évidemment

(1) Comp. *Gr, Donat.* p. 148 et gl I *Keret*, 71.

(2) C'est à ce qu'il semble le sens de [illegible] voir *Syria*, XVII, 2[illegible]. Sur [illegible] pris dans un autre sens, cf. *Syria*, XVIII, 168.

(3) Il n'en est pas de même pour *gb'*, autant qu'on en puisse juger.

(4) Sur *[illegible]* et *[illegible]* voir IV AB 3, 52 et *Syria*, XVII, 170, où le présent passage de V AB C a été cité mais avec interversion accidentelle des deux locutions.

synonymes[1]. On comparera *ġr nḥlt* à *arṣ nḥlt* (II AB 8, 13-14, V AB 2, 16 et cf. ap. F 15-16), locution qui est elle-même parallèle à *ksu ṯbt*.

Ce *ġr-ġb'* est un lieu saint, *qdš* et agréable, *n'm*. Sur *n'm*, « pays agréable », voir déjà *Syria*, XVII, 162 ss.; sur *qdš* « (lieu) saint », cf. I *Keret* 197. On peut noter, à ce propos, que *qdš* ne se rencontre pas ailleurs associé à *n'm*, dont l'équivalent habituel est *ysm*, ainsi p. ex. IV AB 2, 30, et que, d'autre part, *qdš* se trouve, une fois, en parallélisme avec *adr* — l. 278.

En résumé, la fin du message d'A-B nous paraît contenir une sorte de déclaration de guerre, visant *El-Ṣpn*, — déclaration formulée, du reste, de la façon la moins provocante, et en termes si mesurés que le sens n'en est qu'à grand peine perceptible, l'indétermination de la valeur de *ebqt*, l. 26, comme l'absence de tout verbe aux ll. 26-28, compliquant encore la tâche du traducteur.

A la haine dont il est animé à l'égard d'*El-Ṣpn*, se mêle, chez A-B, l'espoir, et même la certitude, d'une victoire prochaine, car le fils de Baal sait bien qu'il peut compter, en cette circonstance comme dans toutes les autres, sur le courage et l'habileté de sa sœur, la déesse 'Anat.

Sans doute, les préoccupations qui se faisaient jour au commencement et qui concernaient la fertilisation des champs (12 ss.) semblent maintenant perdues de vue; mais elles réapparaîtront, le moment venu, et d'ailleurs tout cela ne tend qu'à un objet unique : assurer le succès de Baal, esprit de la végétation, sur les ennemis qui cherchent, par tous les moyens, à retarder son avènement, autrement dit, à empêcher qu'on élève un temple à sa gloire et pour sa sécurité[2].

Il convient d'ajouter que notre interprétation n'est pas fondée uniquement sur le texte que nous venons d'analyser, mais aussi et plus encore sur les épisodes qui suivront celui-ci, de telle sorte que c'est seulement au jour où V AB aura été publié en entier que le lecteur pourra juger si notre explication doit être admise, ou s'il faut, au contraire, la rectifier, et de quelle façon.

Ch. Virolleaud.

[1] Dans IV AB 3, 32 il y a *b n'm b ġr tliyt*, au lieu de *b n'm b ġb' tliyt*, ci-dessus. Les ll. 31-32 de IV AB 3 doivent être interprétées de la façon suivante : « Ainsi, elle ('Anat) monte sur le *Arr* et sur le Ṣafôn, sur ce lieu agréable, (à savoir), sur le *ġr* de la (ou des) *tliyt*. »

[2] Voir cependant, dès le début (11-12), *qryy b arṣ mlḥmt*.

REFLEXIONS SUR LA LOI FISCALE DE PALMYRE [1]

PAR

DANIEL SCHLUMBERGER

Depuis cinquante-cinq ans qu'elle est connue la loi fiscale [2] de Palmyre n'a guère cessé d'être étudiée, et le texte s'en trouve aujourd'hui notablement amélioré. Mais les questions qu'elle pose à l'historien sont loin d'être toutes résolues. L'économie même ne s'en discerne pas encore clairement ; la nature de ses diverses parties continue d'être en discussion. L'objet des lignes qui suivent est de soumettre à un nouvel examen les problèmes historiques soulevés par ce grand document.

Je rappellerai brièvement que le texte se divise en deux parties : une courte introduction, une partie principale [3].

L'introduction est un décret daté du 18 de Nisan 137, par lequel le Sénat de Palmyre promulgue un texte destiné à compléter une ancienne loi fiscale

(1) Les idées exposées dans le présent travail m'ont été inspirées par la lecture de la dernière publication dont la loi fiscale ait fait l'objet, celle du *Corpus Inscriptionum Semiticarum* (II, n° 3913). Je suis le premier à penser qu'une telle étude n'aurait dû être faite que par un historien qui fût aussi un sémitisant. Tel n'est pas mon cas ; je n'ai pu étudier le texte palmyrénien de l'inscription que dans la traduction latine du *Corpus*. Mais l'amitié du professeur Harald Ingholt a du moins atténué largement la difficulté où je me trouvais. Son assistance, dont je lui exprime ici mes remerciements très vifs, ne m'a jamais fait défaut ; l'on verra ci-dessous tout ce dont je lui suis redevable. A la bibliographie donnée par le *Corpus* ajouter : J. Février, *Essai sur l'histoire politique et économique de Palmyre*, Paris 1931, chap. IV–VI, et M. Rostovtzeff, *Seleucid Babylonia*, dans *Yale Classical Studies*, III (1932), p. 74-85.

(2) Loi fiscale, *lex vectigalis*, comme le souligne avec raison M. Rostovtzeff, *loc. cit.*, p. 79-80, et non pas loi douanière.

(3) Sur la disposition matérielle du texte qui s'étend sur quatre panneaux, voir *CIS*, II, III, p. 34. Une numérotation spéciale a été affectée aux lignes du premier panneau, lequel contient les textes grec et palmyrénien du décret. Deux lignes de grec (l. 14-15) et de palmyrénien (l. 12-13), qui appartiennent à la partie principale, ont été gravées en outre sur ce panneau parce que la place manquait ailleurs.

reconnue insuffisante. Ce texte codifiera les droits qui, jusqu'alors [1], ne figuraient pas dans la loi, et étaient perçus selon la coutume.

Dans la partie principale, les derniers commentateurs s'accordent à reconnaître trois grandes subdivisions, que nous désignerons provisoirement ici par les lettres A [2], B [3], C [4], pour ne préjuger en rien de leur nature. La section A est regardée par la plupart des auteurs, et en dernier lieu par M. Février [5], comme la « loi nouvelle », comme la modification ordonnée dans le décret du Sénat. Mais M. l'abbé Chabot [6], suivi par M. Rostovtzeff [7], y voit au contraire la loi ancienne. Inversement la section B, qui comporte elle-même deux parties fort distinctes, est considérée par M. Février comme la loi ancienne, par l'éditeur du *Corpus* comme la « loi nouvelle ». La section C est décrite par M. l'abbé Chabot [8] comme « une sorte de commentaire ou d'explication relativement à certains articles déjà mentionnés plus haut, et à d'autres qui ne l'ont pas été ».

Pour parvenir à une intelligence véritable du texte, il paraît indispensable de considérer successivement les quatre problèmes suivants :

I. La partie principale correspond-elle à ce que fait attendre le décret ?

II. Laquelle des deux sections A et B représente l'ancienne loi et, partant, laquelle contient la nouvelle tarification ?

III. La section B possède-t-elle une unité ?

IV. Qu'est-ce que la section C ?

[1] Introd. l. 4 : ἐν τοῖς πάλαι χρόνοις. M. Rostovtzeff, *Gesch. d. Staatspacht*, p. 37, et *Yale Classical Studies*, III, p. 75 entend « dans des temps très anciens » (« no doubt earlier than the time of Tiberius »). Je ne vois pas de raison d'adopter cette opinion, qui du reste ne paraît pas avoir été suivie. L'expression signifie « précédemment » ; cf. Liddell and Scott, *Greek-English Lexicon*, s. v. πάλαι II.

[2] Grec, Introd. l. 14-15 et l. 1-93, palm. l. 1-62.

[3] Grec, l. 94-149, Palm. l. 63-73. Les lignes 121-149 du grec n'ont pas de contrepartie dans le palmyrénien.

[4] Grec, l. 150-231, Palm. l. 73-149.

[5] *Histoire politique et économique de Palmyre*, p. 31.

[6] *CIS*, II, III, p. 58 et 64, cf. aussi *Choix d'inscriptions de Palmyre*, p. 31.

[7] *Yale Classical Studies*, III, p. 76.

[8] *Choix d'inscriptions de Palmyre*, p. 33.

I. La relation de la partie principale au décret.

A quelque opinion que l'on se range sur la loi ancienne et sur la nouvelle codification, ainsi que sur le « commentaire », l'on doit reconnaître que le contenu de la partie principale ne correspond pas à ce que fait attendre le décret. Celui-ci prévoit l'établissement de la liste des droits perçus selon la coutume, et l'inscription de cette liste sur une stèle auprès de la loi ancienne[1]. On devrait donc trouver dans la partie principale d'une part, l'ancienne loi; d'autre part une liste d'articles non inclus dans cette loi. Il ne devrait pas y avoir d'articles mentionnés deux fois. Or il y en a : d'une part quelques articles, auxquels certaines taxes sont imposées dans la section A, reparaissent avec des taxes différentes dans les sections B ou C. D'autre part plusieurs articles sont mentionnés, avec les mêmes taxes, dans la section A et dans la section C.

a) *Articles mentionnés deux fois avec des taxes différentes.* — 1° La laine pourpre[2], dont le droit, calculé par toison, à l'entrée et à la sortie, est de huit as dans la section A (palm. l. 11-12, grec l. 16-18), de quatre deniers dans la section B (palm. l. 67, grec l. 101). La taxe fixée dans A est égale au huitième de celle qui est prévue dans B.

2° Les matières sèches, dont le droit, calculé par charge de chameau, à l'entrée et à la sortie, est de trois deniers (soit deux deniers, plus un denier de taxe sur l'animal[3]) dans la section A (palm. l. 8-10, grec l. 9-13), de quatre deniers dans la section B (palm. l. 66)[4]. La taxe est, en A, égale à la moitié de ce qu'elle est en B.

3° Le froment, le vin, la paille, etc. : la différence entre les deux taux n'apparaît pas à première vue. Le droit est fixé dans la section A (palm. l. [illegible], grec l. 89-91), à un denier « pour chaque voyage », c'est-à-dire à l'entrée et à la

[1] Introd. grec l. 9-11, palm. l. 8-10.

[2] La restitution du mot signifiant pourpre ne fait pas de doute; cf. *CIS*, II, III, p. 64 *ad versum* 67.

[3] Sur les raisons qui ont amené à imposer ainsi cette taxe, cf. ci-après, p. 274, note 3.

[4] La mise en parallèle de ces passages dépend de la vraisemblance de la restitution, très vraisemblable à mes yeux, mais néanmoins conjecturale du mot signifiant « matières sèches » à la l. palm. 66. Cf. *CIS*, II, III, p. 64 *ad versum* 66.

sortie), dans la section C (palm. l. 109-113; grec l. 187-191), un denier également, à l'entrée et à la sortie. Mais il est établi qu'une taxe sur les animaux de transport[1], mentionnée dans la section C[2] et par suite superposait à la taxe sur les objets transportés, est au contraire confondue avec cette taxe dans la section A[3].

[1] Le texte ne nomme que les chameaux. Mais il résulte du tableau comparatif des taux que la même taxe s'appliquait aux ânes. Cf. *CIS*, II, III, p. 63 *ad versum* 51.

[2] Grec l. 194-197; palm. l. 118-121. Taxe sur les chameaux tant chargés que non chargés.

[3] Mention du seul droit sur les chameaux non chargés (grec l. 92-93; palm. l. 61-62) parce que la taxe sur les chameaux chargés est incluse dans les taux qu'énumère cette section. Le mérite de cette découverte revient à Dessau (*Hermes*, XIX, 1884, p. 511-515); c'est lui qui a reconnu d'abord que la relation du simple au double où étaient d'une part les taxes sur les fardeaux d'ânes et les fardeaux de chameaux, d'autre part, dans certains cas, les taxes à l'importation et à l'exportation avait été oblitérée, dans la section A, par l'addition de la taxe de un denier sur la bête de somme, ainsi que le montre le tableau ci-dessous (d'après grec l. 9-15, 40-50; palm. l. 7-10, 13-35).

Aux articles « huile dans quatre outres » et « graisse dans quatre outres », l'on remarquera que le texte ne prévoit pas de droits pour la charge d'âne. Ceci s'explique très simplement si l'on admet que quatre outres ne pouvaient être portées par un âne, mais formaient un fardeau normal de chameau. Les taxes pour l'huile et la graisse dans deux ou-

	Charge de chameau	Charge d'âne
Matières sèches		
Importation . . .	3 (2 + 1)	2 (1 + 1)
Exportation . . .	3 (2 + 1)	
Huile aromatique en « alabastra »		
Importation	25 (24 + 1)	13 (12 + 1)
Exportation	13 (12 + 1)	7 (6 + 1)
Huile aromatique en outres		
Importation	13 (12 + 1)	7 (6 + 1)
Exportation	7 (6 + 1)	4 (3 + 1)
Huile dans quatre outres		
Importation et Exportation	13 (12 + 1)	
Huile dans deux outres :		
Importation et Exportation.	7 (6 + 1)	7 (6 + 1)
Graisse dans quatre outres :		
Importation et Exportation.	13 (12 + 1)	
Graisse dans deux outres :		
Importation et Exportation.	7 (6 + 1)	7 (6 + 1)
Poissons :		
Importation.	10 (9 + 1)	perdu

L'on doit donc penser, avec M. Février [1], que le denier dont la perception est prévue dans cette dernière section correspond à la taxe sur les animaux de transport, tandis que le denier mentionné dans la section G représente la taxe sur les objets transportés, à laquelle venait, dans cette section, s'ajouter la taxe sur la bête ; en d'autres termes que la taxe de un denier prévue par G n'existe pas dans la section A.

b) *Articles mentionnés deux fois, avec les mêmes taxes.* — Ces articles sont au nombre de cinq : ce sont les esclaves, les vivres, les chameaux non chargés, les prostituées, les peaux [2].

Ainsi donc l'on ne peut nier l'existence d'un désaccord entre l'introduction, qui ne fait nullement attendre des mentions doubles de certains articles, et la partie principale qui offre de telles mentions. Je tenterai plus loin d'expliquer ce désaccord.

II. — Loi ancienne et nouvelle codification.

Le texte palmyrénien de la partie principale tient tout entier sur l'un des quatre panneaux de la stèle. Il est divisé en trois colonnes ; au-dessus d'elles, gravé en caractères plus grands, règne le titre suivant (I, 1) : « *Lex vectigalis portus Hadrianae Palmyrae et fontium aquarum [Aelii] Caesaris* [3]. » À la treizième ligne de la seconde colonne, mais sans qu'aucun intervalle, aucune graphie particulière ne le distingue du reste du texte, se lit le titre qui introduit la section B (II, 63-65) : « [*Lex v*]*ectigalis Palmyrae et fontium aquarum et salis qui est in civitate, secundum st*[*ipulationem*] *quae stipulata est coram Marino praeside* [4]. »

Ce fait suffit à montrer qu'on a tort de décrire le document comme contenant « deux lois fiscales successives portant chacune un titre particulier [5] ».

tres sont identiques pour les chameaux et pour les ânes, parce que deux outres, qui suffisent à charger un âne, ne font qu'une demi-charge de chameau.

(1) *Histoire de Palmyre*, p. 40-41. Dessau n'est pas mentionné.

(2) Cf. ci-dessous, p. 282.

(3) Traduction de M. l'abbé Chabot au *Corpus*. Je ne recourrai à la traduction française, plus ancienne, du même auteur (*Choix d'inscriptions de Palmyre*) que dans les cas de désaccord entre les deux traductions.

(4) Autre restitution du même passage : *Journal Asiatique*, 1918, p. 303. M. Ingholt la regarde comme moins heureuse.

(5) Février, *Histoire*, p. 33. Même opinion chez Rostovtzeff, *Yale Class. Studies*, III, p. 80 : « I mean the two headings, one at the top of

La disposition du premier titre au-dessus du texte tout entier interdit d'admettre qu'il ne serve d'en-tête qu'à l'une de ses parties [1]. En d'autres termes l'on a : 1°) un titre général; 2°) les 61 lignes du texte A sans titre particulier; 3°) une loi particulière B, explicitement désignée comme telle par un titre particulier.

Cette constatation donne, à elle seule, un argument sérieux contre ceux qui voient dans la section B la loi nouvelle. Pour maintenir cette opinion il faudrait admettre que le titre général est en réalité le titre de la section A (dans ce cas la loi ancienne), et qu'il a été gravé par erreur au-dessus de l'ensemble du texte. Il est plus simple d'admettre que B est la loi ancienne, et cette hypothèse semble confirmée par les trois observations suivantes.

1° Palmyre est nommée Hadriana Tadmor dans le titre général, Tadmor dans le titre de la section B. Cela ne s'explique naturellement, dans un texte officiel daté de 137, que si la section B est antérieure au temps où Palmyre reçut [2] le nom d'Hadriana [3].

2° La section A se réfère à deux reprises à la coutume : dans un cas celle-ci est explicitement mentionnée (palm. l. 54, gr. l. 82), dans l'autre l'usage établi par un certain Cilix [4] est invoqué (palm. l. 62, gr. l. 93). Sans doute

the ancient law, the other at the top of the new law ».

[1] L'absence d'un titre dans l'endroit correspondant du texte grec est une singularité remarquable. Elle s'expliquerait cependant, si le titre général grec se trouvait en tête de la stèle, comme l'a conjecturé Dessau (*Hermes*, XIX, 1884, p. 497, note 2). Ce titre se serait terminé par le protocole d'Hadrien et la date consulaire, dont les vestiges sont conservés. Le fait que, contrairement à ce que croyait Dessau, ce titre aurait régné au-dessus des deuxième et troisième panneaux seulement (*CIS*, II, III, p. 56) n'enlève rien de sa valeur à cette hypothèse. Je la regarde comme des plus vraisemblables.

[2] Probablement lors de la visite de l'empereur, qu'il faut dater soit de 123/24, soit de 129/30. La seconde date est généralement préférée, mais M. Dobiáš veut bien m'écrire qu'il accorde au contraire à la première une probabilité plus grande. Cf. Dobiáš, *Listy Filologické*, LV, 1928, p. 190-199 (en tchèque).

[3] M. Février a fait usage de cet argument, *Histoire de Palmyre*, p. 36. Les deux autres arguments par lesquels il pense prouver que B est la loi ancienne, A la loi nouvelle, me paraissent sans valeur.

[4] Dessau (*Hermes*, XIX, 1884, p. 533) et Hirschfeld (*Kaiserl. Verwaltungsbeamten*, p. 80, note 1) ont estimé que Cilix, affranchi impérial, ne pouvait être qu'un fonctionnaire, percevant directement des impôts pour le compte de l'empereur. Dessau a supposé que le lieu de cette activité avait été quelque station douanière de la province de Syrie, Hirschfeld au contraire a pensé qu'elle ne pouvait s'être exercée qu'à Palmyre, dont les revenus, naguère perçus par les empereurs, n'auraient été restitués à la ville qu'à une époque récente, sans doute par Hadrien lui-même. Je suis persuadé, comme Hirschfeld,

n'est-il pas inconcevable que la loi ancienne ait elle-même fixé une coutume[1]. Mais il est assurément plus simple d'admettre que les droits coutumiers fixés ici sont ceux dont le décret (introd. palm. l. 8, gr. l. 9-10) prévoyait la codification. Ici encore la section A paraît donc être la plus récente.

2° Du fait que certains articles figurent avec des taxes différentes, d'une part dans la Section A, d'autre part dans les Sections B et C, il résulte nécessairement que l'une des mentions de chacun de ces articles est périmée. Or, la solution la moins absurde est certainement d'admettre que les droits périmés sont ceux qui figurent dans les sections B et C, et que toute la section A forme un bloc homogène de droits en vigueur. Dans le cas contraire en effet, où la section B serait la loi nouvelle, il y aurait au milieu de la liste A, sans que rien les signalât, quelques articles dont les taxes seraient périmées, et les usagers du texte n'auraient trouvé les taxes en vigueur pour ces articles qu'une cinquantaine de lignes plus bas. Une telle disposition eût rendu notre inscription inutilisable dans la pratique.

Ainsi B[2] doit être la loi ancienne ; mais il n'en résulte pas que l'on puisse appeler A la « loi nouvelle ». Cette expression, dont tous les commentateurs se sont servis, doit être rejetée. Elle ne figure pas dans l'inscription, qui ne nomme explicitement que la « loi ancienne ». La liste de droits, dont le décret sénatorial prévoit la rédaction, n'a pas de titre, ne constitue pas une nouvelle loi, elle n'est qu'un complément à une « loi ancienne », qu'elle modifie sur quelques points, mais dont la plupart des articles restent en vigueur, sans quoi le Sénat n'eût pas décidé qu'elle continuerait d'être affichée. A partir de 137, comme nous l'apprend le décret, la loi sera la loi ancienne, augmentée de ce complément, auquel s'ajoute encore un autre document, la section C.

Nous avons déjà vu que la nouvelle codification avait repris deux articles de la loi ancienne pour en abaisser les droits. Ce n'est pas le seul emprunt qu'elle ait fait à ce document. A la ligne qui suit ces deux articles dans la loi

que Cilix a été percepteur à Palmyre; mais il ne me paraît pas que sa qualité d'affranchi impérial doive détourner de voir en lui un publicain (CAGNAT, *Revue de Philologie*, VIII, 1884, p. 139). L'hypothèse d'une perception impériale directe des revenus palmyréniens, au premier siècle, ne s'accorde guère avec la présence d'un publicain à Palmyre, dès 58 de notre ère (CIS, II, 4235).

(1) Cela est concevable même si l'on adopte la conjecture développée ci-dessous, p. 286, sur la formation de l'ancienne loi.

(2) Plus précisément Ba. Cf. ci-dessous, p. 281.

ancienne, nous lisons en effet (palm. l. 68) : *Item, et pel publicanus omni quais ut supra scriptum est*. D'où l'on peut déduire, très vraisemblablement, que l'ancienne loi contenait à cet endroit une série de dispositions que la section A a reproduites, mais cette fois sans changement, en sorte qu'il a été possible d'en remplacer l'énumération par ce renvoi. De cette constatation résulte un fait important : c'est que nous ne pouvons, dans la nouvelle codification, distinguer entre les articles jusqu'alors coutumiers, qui seuls auraient dû la constituer, et les articles tirés de l'ancienne loi.

III. — Les subdivisions de la section B.

Un regard sur la section B y fait apercevoir deux parties, Ba (palm. l. 63-73 ; grec l. 94-120) et Bb (grec l. 121-149), dont la seconde est unilingue et se distingue par là de la première ainsi que de tout le reste de l'inscription. Or ces deux parties semblent différer par leur nature même. La première offre l'aspect d'un tarif, comme la section A, et réserve faite seulement du dernier article (disposition sur le sel, palm. l. 69-73) sur lequel je reviendrai, la brièveté de ce tarif ne doit pas surprendre puisque le renvoi dont il vient d'être question s'est substitué dans le dernier état du texte à une partie de ses articles. Au contraire, comme Vogüé en avait déjà fait la remarque[1], le passage unilingue Bb n'a plus le caractère d'un tarif.

Il est donc permis de douter *a priori* si M. l'abbé Chabot a raison de faire dépendre la section B tout entière du titre qui la précède. L'opinion de l'éditeur du *Corpus* paraît fondée sur un seul argument : on devrait reconnaître

[1] « Du paragraphe 40 au paragraphe 46 le texte grec n'est plus un tarif, mais offre une série d'articles législatifs réglant la procédure à suivre en cas de contestation ou de fraude », dans *Inscriptions palmyréniennes inédites* (Extrait du *Journal Asiatique*, 1883, p. 5). En fait le paragraphe 40 de l'édition de Vogüé (*CIS*, II, 3913, grec l. 116-120 ; palm. l. 72-73 et 74 ; sur cette interversion voir ci-dessous, p. 293) correspond à la fin de notre subdivision Ba. Deux raisons me portent à le rattacher à ce qui le précède : la première est qu'il est encore bilingue ; on verra la deuxième ci-dessous, p. 285, note 1. — D'autre part, j'espère montrer ci-dessous, p. 289 ce que contenait le paragraphe 46 (grec l. 152 et suivantes ; palm. l. 75 et suivantes ; les l. grec 150-151 et palm. 74 doivent y être rattachées). — Mais la remarque de Vogüé reste excellente pour les paragraphes 41 à 46 (moins les deux dernières lignes de ce dernier), c'est-à-dire pour le passage unilingue.

dans la mention des sources, aux lignes 139-140 du grec, le règlement des sources annoncé par le titre. Ce qui vient d'être dit montre que cet argument n'est pas inébranlable. Car le règlement des sources pourrait s'être trouvé parmi les articles remplacés par le renvoi. Observons incidemment que, dans cette hypothèse, l'eau pourrait avoir eu dans le texte de l'ancienne loi la place qu'elle occupe dans le titre de celle-ci, entre les *vectigalia* et le sel.

Je voudrais confirmer, par l'étude des passages relatifs aux eaux, que la conjecture selon laquelle Ba et Bb forment deux documents distincts est assurément la plus vraisemblable.

Les mentions de l'eau sont, dans notre inscription, au nombre de quatre :

1° *Palm. l. 1* (titre général de la loi) : *Lex vectigalis portus Hadrianae Palmyrae et fontium aquarum [Ae]lii Caesaris.*

2° *Grec, l. 88* (nouvelle codification) : χρήσεως πηγῶν β' ὑδάτων ἐν τῇ πόλει * ω' = palm. l. 58 : *Pro usu fontium aquarum duarum qui sunt in civitate d. DCCC.*

3° *Palm. l. 63-65* (titre de la loi ancienne, le grec est perdu) : *Lex vectigalis Palmyrae et fontium aquarum et salis qui est in civitate et finibus eius, secundum sti[pulationem] quae stipulata est coram Marino praeside.*

4° *Grec, l. 139-140.* M'inspirant du titre général (palm. l. 1) et m'aidant d'une excellente photographie [1] que je possède de cette partie de l'inscription, je proposerais de lire ce passage : λιμένος ² Π[αλμυρηνῶν καὶ πη]γῶν ³ ὑδάτων Καίσαρος ⁴ μισθωτῇ. D'après le *Corpus* la lacune ici comblée n'admettrait pas plus de huit lettres. Mais comme le montre ma photographie, l'espace en question est notablement plus long que celui qu'occupent les huit lettres conservées au début de la ligne. Le rapport des deux longueurs autoriserait une restitution de onze lettres ; la mienne, qui en comporte douze, ne fait pas de difficulté. Ce passage nous donnerait donc la mention, au datif, du fermier (des recettes) du

[1] Je la dois à Philippe Dollinger, qui a pu se la procurer au Musée de l'Ermitage. Je l'en remercie vivement ici, ainsi que la Direction du Musée.

[2] Le mot λιμήν a ici le sens de district fiscal, comme m'en persuade l'argumentation de M. Rostovtzeff, *Yale Classical Studies*, III, p. 79-80.

[3] Aucune trace de lettres n'est visible dans la lacune. M. Seyrig, qui a vu la pierre, veut bien me confirmer que la première lettre après la lacune ne peut être qu'un gamma. Toute autre lecture est exclue, même celle d'un *tau*. La séduisante restitution ἐργ]ῶν suggérée par Dessau, *Hermes*, XIX, 1884, p. 523, note 2, n'est pas vraisemblable : elle demanderait une lettre de plus, et ne s'accorde pas, comme celle que nous proposons, avec le titre général palmyrénien.

district fiscal de Palmyre et des sources de César. Cette mention introduit sans doute des dispositions concernant les sources, car, comme l'a conjecturé l'éditeur du *Corpus*, c'est bien vraisemblablement à celles-ci que se rapportent à la l. 141 les mots [illegible].

Si on admet ma restitution on observera d'une part la similitude des passages 1 et 4, qui nomment le district fiscal (*λιμήν*) de Palmyre, et les sources d'Aelius César. L'on rapprochera d'autre part, les passages 2 et 3, où sont mentionnées seulement des sources anonymes. Or, les deux passages où paraissent des sources anonymes, l'un est ancien (titre de la loi ancienne), l'autre peut l'être, puisqu'il se trouve dans la section A, et que, comme je l'ai dit, nous ne pouvons, le plus souvent, distinguer dans cette section les articles qui fixent la coutume, de ceux qui reproduisent la loi ancienne. D'autre part des deux passages mentionnant les « sources de César » le premier est récent (titre général), et le second peut l'être, puisque je viens de montrer que la subdivision Bb, dont il fait partie, peut être distincte de la loi ancienne. Il résulte de là que l'existence même de ces sources pourrait être récente. Car rien ne contraint à partager l'opinion de M. l'abbé Chabot[1], selon laquelle les « deux sources » se confondraient avec les sources de César. Les premières, dont le passage 2 nous dit si explicitement qu'elles se trouvaient dans la ville ne peuvent être que les deux points d'eau naturels où Palmyre s'alimente encore aujourd'hui. Au contraire, dans les « sources d'[Ae]lius César » il est permis de voir avec Dittenberger[2], quelque adduction effectuée par ce prince, peut-être l'aqueduc de Palmyre[3].

Les seuls passages où le *λιμήν* soit mentionné sont ceux où il paraît en même temps que les sources de César. Le *λιμήν* pourrait donc être, lui aussi, d'existence récente. Ceci rend possible la conjecture suivante : postérieurement à la rédaction de l'ancienne loi, les divers droits que le titre de celle-ci énumérait séparément sous les *vectigalia*, les droits sur les eaux, les droits sur le sel, furent groupés sous la dénomination de revenus du *λιμήν*. Rien ne nous permet plus de dire quelle fut la portée de cette opération, et s'il faut voir dans la constitution du *λιμήν* une véritable réforme, ou seulement un change-

(1) *CIS*, II, III, p. 63, ad versum 58.
(2) *OGIS*, II, p. 333, note 99.
(3) Sur les sources et sur l'aqueduc, voir mon étude dans *Berytus*, II (1935), p. 155, note 41.

ment de mots, l'introduction d'une dénomination simplifiée ; mais peu nous importe ici. Ce qui confère à notre hypothèse un haut degré de vraisemblance, c'est qu'elle explique pourquoi les sources et le sel qui figuraient dans le titre ancien n'apparaissent plus dans le titre général : ils ne demandent plus de mention particulière puisqu'ils sont de ceux que recouvre la mention générale des revenus du [illegible]. A ces revenus seront venus s'ajouter par la suite ceux de nouvelles eaux dites les « sources de César ».

Ainsi la section B paraît n'être qu'une création arbitraire des commentateurs. Nous considérerons Ba et Bb comme des documents distincts et probablement d'âges différents. En Ba je reconnais la loi ancienne, ou plus précisément ce qui nous est conservé de cette loi. Quant à Bb je me réserve d'indiquer plus bas ce que l'on peut y voir.

IV. — La section C (grec l. 150 — fin ; palm. l. 74 — fin).

Lorsqu'on aborde le texte de la section C, l'on ne peut manquer de remarquer combien il diffère de celui des sections A et Ba. Celles-ci se définissent aisément : ce sont, nous l'avons dit, des tarifs. Rien de plus difficile, au contraire, que de caractériser la section C, dont le trait le plus certain est le manque d'unité.

La section C contient, elle aussi, des articles où sont fixés des droits. Ils ne sont pas les plus nombreux et je les étudierai d'abord. Ce sont les suivants :

a) Esclaves (palm. l. 80-88 ? ou au delà ?)

b) Vivres (grec l. 187-189, palm. l. 109-111)

c) Chameaux chargés ou non (grec l. 194-197, palm. l. 118-121).

d) Prostituées (grec l. 203-?, palm. l. 126-128).

e) Sel (palm. l. 133).

f) Peaux (palm. l. 142-143).

Ces articles n'ont pas tous pour objet exclusif de fixer des droits. Par exemple l'article sur les vivres va, dans le grec, jusqu'à la ligne 191, dans le palmyrénien jusqu'à la ligne 113 ; après avoir fixé le montant de la taxe, il précise que les vivres à destination ou en provenance des villages ne la paient

pas. De même l'article sur le sel ne se borne pas à définir le droit pesant sur cette denrée : les lignes 131 et 132 prescrivent en quel endroit il sera vendu ; les lignes 134 à 136 assimilent le sel produit à Palmyre au sel importé.

Mais ces articles ont tous un caractère commun : ils se réfèrent à la loi [1]. En même temps ils reproduisent les dispositions des sections A et Ba, parfois en omettant l'une d'elles, parfois au contraire, avec précisions additionnelles, mais, semble-t-il, sans jamais les modifier ou les contredire. Cela est certain pour les passages sur les vivres et sur les prostituées, qui se bornent à répéter les stipulations précédentes. Il est évident aussi que le passage sur les chameaux, par sa différence avec le passage parallèle de la section A ne résulte que de la fusion réalisée dans celle-ci de la taxe sur les bêtes de somme avec la taxe sur les matières transportées. L'identité des deux passages sur les peaux est très probable, malgré la mutilation de l'un d'eux. Enfin je voudrais montrer que les dispositions essentielles de la section A sur le sel et toutes les dispositions de la section Ba sur les esclaves se retrouvent dans la section C.

Voici comment je propose de comprendre les deux passages sur le sel :

1° Section Ba. — Palm. I. 69-70 : Quant au sel, il en sera perçu comme prix de vente par boisseau de seize setiers, et ce dont (les particuliers) auront besoin pour leur usage leur sera fourni (à ce taux) [2].

Palm. I. 72-73 : celui qui possède du sel à Palmyre, ou dans le territoire de Palmyre livrera ledit sel au publicain contre (paiement) par le publicain d'un as pour chaque boisseau.

Palm. I. 71 : celui qui ne livrera pas (son sel) paiera, pour chaque boisseau (non livré, une amende de) deux sesterces.

Je place la ligne 71 après la ligne 72 conformément à la disposition du texte

[1] Esclaves : palm. I. 87, *sicut scriptum est in lege*. Vivres : grec I. 187, κα(τὰ) τὸν νόμον ; palm. I. 10? *sicut in lege*. Chameaux : grec I. 1?? [illegible] ; palm. I. 129 *sicut in lege scriptum est*. Prostituées : palm. I. 12?, *sicut* [illegible]. Sel : palm. I. 13?, *sicut in lege* (= grec I. 215 νόμον ?). Le passage sur les peaux est trop mutilé pour que l'on puisse assurer qu'il faisait allusion à la loi, mais cela est bien vraisemblable.

[2] De l'avis de M. Ingholt, la restitution de la ligne 69 n'est pas complète [illegible] le sel plutôt que מלח sel [illegible]. Mais la [illegible] des lignes 133-134 me paraît néanmoins donner une grande vraisemblance au sens que je conjecture.

grec, dans lequel il est évident que les l. 116 à 118 correspondent à la ligne palm. 72, les l. 119 et 120 à la ligne palm. 71[1]. L'interversion qui s'est produite ici doit être attribuée à la négligence du traducteur[2].

2e Section C. — Palm. l. 130-132 : le sel sera vendu en place publique.

Palm. l. 133-134 : le Palmyrénien qui achètera du sel pour son usage le paiera un as par boisseau.

Palm. l. 135-136 : Le revenu du sel qui est produit à Palmyre sera, comme dans la province[3], recueilli (au taux) de l'as, et sera vendu au publicain, selon la coutume.

Pour ces deux dernières lignes je m'écarte aussi bien de l'interprétation du *Corpus*[4] que de celle que M. l'abbé Chabot avait présentée précédemment dans son *Choix d'inscriptions de Palmyre*[5]. Par les traductions *vectigal salis* et *l'impôt du sel*, il a marqué la dépendance où le second terme de ces expressions se trouve par rapport au premier. Or, selon M. Chabot, l'on attendrait que cette relation fût exprimée soit par l'état construit (מכס מלחא), soit mieux encore par la particule די (מכסא די מלחא) ; ainsi l. 102 מכסא די טבחיא la taxe *des* bouchers, l. 125 מכסא די זניתא la taxe *des* courtisanes. Ce qui montre encore que le sens *vectigal salis* n'est pas probable, c'est la difficulté où l'on se trouve de construire la phrase lorsqu'on adopte ce sens. Cette difficulté s'aperçoit jusque dans les traductions de M. l'abbé Chabot : en français, il a donné à chacun des deux verbes un sujet particulier, « l'impôt du sel » au premier, « le sel » au second ; or ce second sujet ne se trouve pas dans le texte. La traduction latine fait de *vectigal salis* le sujet de l'un et de l'autre verbe ; mais si *vectigal salis* ... *exigatur* est possible, *vectigal salis* ... *vendatur* ne se comprend pas. Au contraire, si l'on entend par מכסא מלחא la production des salines, le « revenu-sel », l'on a un sujet qui gouverne aussi bien le verbe « sera recueilli »

[1] Voir [illegible] de M. l'abbé Chabot, C. I. S., t. III, p. 65, *ad versum* 141.

[2] Les commentateurs sont unanimes à voir dans le texte grec l'original de notre document. Le texte palmyrénien n'en est que la traduction souvent fautive. Qu'il me suffise de citer sur ce point l'opinion de M. Rosenthal, *Sprache der palmyrenischen Inschriften*, p. 34, note 3. Je ne sais du reste s'il faut aller jusqu'à admettre, avec lui, que « la partie palmyrénienne de l'inscription n'était jamais lue ».

[3] Cf. ci-dessous, p. 287, note 3.

[4] *Et etiam vectigal salis quod est Palmyrae sicut in (provincia) lege (?) ad usum exigatur et Palmyrenis vendatur secundum consuetudinem.*

[5] P. 37 : « L'impôt du sel qui est à Palmyre sera, comme dans la province, évalué d'après l'as, et le sel sera livré aux marchands, pour être vendu selon la coutume ».

que je vois ici « sera vendu ». Il n'est plus nécessaire de donner au premier le sens de *sal venale*, qu'il n'a jamais, ni celui de *vectigal*, que notre inscription rend régulièrement [1] par un autre verbe (מכס). A la ligne 14 (?) on s'étonnera peut-être de la liberté que je prends de ne restituer que trois lettres (א [illegible]), publicains, là où M. l'abbé Chabot a voulu en mettre quatre (א [illegible]), marchands), puis cinq (א[illegible]) Palmyréniens. Mais, outre que ces trois lettres sont de celles qui prennent le plus de place, j'observe que Vogüé avait proposé pour ce passage une restitution qui n'était pas plus longue, et surtout qu'il avait lu le *nun* qu'exige ma conjecture, tandis que M. l'abbé Chabot restitue un *tav*.

Si l'on admet mon interprétation de ces deux passages, l'on m'accordera aussi qu'ils n'ont plus rien d'obscur. Ils montrent qu'un monopole du commerce du sel existait à Palmyre [2] : car lorsqu'il nous est dit que le sel sera vendu aux Palmyréniens (c'est-à-dire aux particuliers) pour leur usage (personnel), il faut comprendre évidemment « pour la consommation », mais non point pour en faire commerce. Comme les autres revenus municipaux, ce monopole était périodiquement mis en adjudication. Il était pris à ferme en même temps qu'eux par un fermier général, que liait une double obligation : le sel ne devait être vendu qu'en place publique, et à un prix imposé. L'existence de salines dans le territoire palmyrénien constituait une difficulté. Il y était obvié par un article qui obligeait, sous peine d'amende [3], les producteurs palmyréniens à vendre leur sel au publicain. Celui-ci le leur payait un as par boisseau, soit le prix auquel il le revendait. L'intérêt que les producteurs auraient pu trouver à faire concurrence au fermier en vendant clandestinement le sel au-dessous du prix officiel, était ainsi supprimé. Il était indifférent que le bénéfice du fermier sur le sel fût, par là même, réduit à rien : car il lui restait le gain qu'il tirait de la vente du sel importé. La disposition par laquelle les producteurs palmyréniens étaient contraints à la cession intégrale de leur sel n'avait d'autre objet que de permettre au publicain de réaliser ce dernier bénéfice en rendant effectif le monopole.

Ainsi la section IIa et la section C contiennent, si l'on m'en croit, les mêmes

[1] L. 1, 46, 47, 50, 51, 53, 59, 61, 63, 68, 106, 10[illegible], 110, 123, 126, 129, 131, 134, 139, 140.

[2] Plusieurs savants l'ont pensé. Voir en dernier lieu Heichelheim, dans Pauly-Wissowa, R. E., s. v. Monopole, p. 196, 5.

[3] Deux sesterces = huit as : ils paieront huit fois ce qu'ils auraient reçu.

stipulations sur le sel : les lignes 69-70 correspondent aux lignes 113-134, les lignes 72-73 aux lignes 134-140. En outre, la section Ba (l. 71) précise qu'une amende frappe les contrevenants ; la section C (l. 130-132) précise dans quel endroit se fera la vente.

J'en viens aux passages sur les esclaves. Les droits sont les suivants :

1° Section A.

a) Palm. l. 2-3. Importation d'un esclave : 22 deniers.

b) Palm. l. 4. Vente d'un esclave à Palmyre (non suivie d'exportation) : 12 deniers.

c) Palm. l. 5. Vente d'un esclave vétéran (sans doute dans les mêmes conditions) : 1[0] deniers.

d) Palm. l. 6. Exportation par l'acheteur d'un esclave (ou d'un esclave vétéran) : 12 deniers.

2° Section C.

a) Palm. l. 80-81. Importation et exportation d'esclaves : 22 deniers.

b) Palm. l. 82. Achat d'un esclave à Palmyre (non suivi d'exportation) : 12 deniers [1].

c) Palm. l. 83. Vente d'un esclave vétéran : [10] deniers.

d) Palm. l. 85. Exportation (par l'acheteur [2]) : 12 deniers.

Ainsi, pour autant que la mutilation du second passage permette d'en juger, celui-ci contient toutes les stipulations du premier. Il y ajoute à la l. 81 que les 22 deniers se perçoivent aussi à l'exportation, aux l. 84 et suivantes d'autres précisions, malheureusement perdues.

Le reste de la section C n'a pas pour objet de fixer des taxes mais de définir :

1° si certains objets sont soumis ou non à l'impôt ; 2° la catégorie fiscale à laquelle appartiennent certaines matières ; 3° les modalités de perception.

1° La laine statique (grec l. 174-176 = palm. l. 96-97), les cadavres d'ani-

[1] Ce parallélisme, rapproché des autres parallélismes que nous relevons ici, est la deuxième raison (ci-dessus, p. 274, note 1) qui me porte à rattacher à l'ancienne loi les lignes 69-73, bien qu'elles n'aient pas pour seul objet de fixer des taxes.

[2] M. Chabot m'assure que la restitution [illegible] ne rencontre pas d'obstacle.

maux (grec l. 186 = palm. l. 108), les vivres provenant des villages, soit de l'intérieur des frontières palmyréniennes (grec l. 189-191 = palm. l. 112-114), les peaux de chameaux (palm. l. 122-123) ne sont pas taxés. Les herbes (et légumes?) (palm. l. 123-124), les troupeaux qui viennent pâturer en Palmyrène (grec l. 233-235 = palm. l. 149) paient la taxe.

2° Les pommes de pins sont assimilées aux matières sèches (grec l. 191-193 = palm. l. 114-117), les statues de bronze au bronze (palm. l. 128-130).

3° La taxe sur les bouchers (grec l. 181-185 = palm. l. 102-107) sera perçue en monnaie italique, et au-dessous du denier, en petite monnaie locale.

Parmi les articles énumérés dans la section C, il en est trois qui ne figurent pas dans les sections A et B, et qu'il n'est pas vraisemblable d'y restituer : ce sont ceux qui ont trait aux bouchers, aux herbes et aux bronzes. Il est digne de remarque qu'un droit n'est fixé pour aucun de ces trois articles. Dans ces conditions il est légitime de se demander si l'absence de ces articles, dans les tarifs qui occupent le début de l'inscription, ne s'explique pas par le fait que la taxe qui les frappait restait variable. Dessau [1] a fait une intéressante conjecture que je voudrais reprendre et développer ici. A l'origine tous les droits auraient été perçus *ad valorem*. Mais ensuite, pour un certain nombre d'articles, sans doute ceux dont la valeur était le plus stable, l'estimation aurait été faite une fois pour toutes. C'est ainsi que l'on en serait venu à rédiger un premier tarif, celui que nous conserve en partie la section Ba. Pour les articles que cette loi ne contenait pas, l'estimation devait théoriquement continuer d'avoir lieu. Mais ces articles auraient été affectés à leur tour par la tendance qu'avaient les droits variables à se transformer en droits fixes, et l'estimation aurait été remplacée dans la pratique par une tarification verbale, « la coutume ». Enfin, dans notre inscription, cette coutume se serait muée elle-même en une tarification écrite. J'incline d'autant plus à adopter cette explication qu'il semble que la pratique de l'estimation, supposée par Dessau, se maintenait encore, en 137, pour un article au moins : la taxe à percevoir des marchands de vêtements (grec l. 86-87 = palm. l. 57) reste variable, et, quoiqu'il ne soit pas dit explicitement que le droit sera perçu *ad valorem*, il est raisonnable de supposer que c'est là le sens

[1] *Hermes*, XIX, 1884, p. 494.

de ce passage. Cette disposition s'expliquerait par la variabilité de la valeur des vêtements. Or la même explication pourrait s'appliquer aux droits sur les bouchers, sur les bronzes et sur les herbes[2].

J'achèverai cette étude des particularités de la section I par deux remarques :

1° Presque tous les articles du texte s'appuient sur quelque source ou autorité :

a) Sur « la loi ». Huit références : ajouter aux cinq passages mentionnés ci-dessus p. 282, note 1, les trois suivants : grec l. 178 = palm. l. 99 ; grec l. 180 = palm. l. 101 ; grec l. 232 = palm. l. 149.

b) Sur « la coutume ». Deux passages : grec l. 185 = palm. l. 107 ; palm. l. 136.

c) Peut-être sur des dispositions en vigueur dans la province de Syrie, car il me paraît probable que l'expression « comme dans les autres cités », à la ligne palm. 116-117 signifie « comme dans les cités de la province »[3]. Et c'est aussi l'expression « comme dans la province » que je regarde comme la restitution juste de la ligne palm. 135[4].

d) Sur les lettres de grands personnages romains du siècle précédent : Germanicus, grec l. 182-183 = palm. l. 103-104 ; Corbulon, grec l. 196-197 = palm. l. 121.

[1] *CIS*, II, III, p. 63, *ad versum* 57.

[2] A moins que celles-ci ne soient comprises dans les matières auxquelles fait allusion la l. 80 : ὁ αὐτὸς πρά[ξ]ει γόμου πυρικοῦ, οἰνικοῦ, ἀχύρων καὶ τοιούτου γένους = palm. l. 59-60 : « *exigat publicanus pro onere frumenti, vini paleae et omnium id genus* ».

[3] C'est, selon moi, le gouverneur qui parle, cf. ci-dessous p. 290.

[4] Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, p. 37 ; cf. ci-dessus, p. 283. Cette restitution [(א)בהפרכי(א)] calquée sur le grec ἐπαρχεία a été ensuite abandonnée par son auteur, malgré la préférence qu'il conserve pour elle en tant que lecture (*CIS*, II, III, p. 71, *ad versum* 135), parce que, à son avis, le palmyrénien pour « province » devrait reproduire ἐπαρχία et non point ἡγεμονία. Mais le mot ἡγεμονία dans le sens de province est attesté en grec (cf. Hérodien, VI, 7, 2). En palmyrénien, aucun mot signifiant province n'est connu, mais il est probable *a priori* que le mot en usage transcrivait un mot grec, comme presque toutes les expressions de la langue administrative (Rosenthal, *Sprache der palmyrenischen Inschriften*, p. 91 ; Cantineau, *Grammaire du palmyrénien épigraphique*, p. 154-156). Et ce qui donne à la restitution [א]יהגמוני[א], une grande vraisemblance, ce n'est pas seulement que le mot palmyrénien pour gouverneur calque ἡγεμών comme on l'a vu ci-dessus (cf. aussi Rosenthal et Cantineau, *loc. cit.*), mais encore que הגמוניא existe avec le sens requis, dans la Mischna, cf. Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes*, II, 59, note 140. Or, le texte de la Mischna remonte précisément au second siècle de notre ère, *ibid.*, I, p. 121.

c) Sur l'accord (des parties en présence) grec l. 174-175 = palm. l. 96 ; palm. l. 144 ; grec l. 233 = palm. l. 148-149.

La taxation des herbes (palm. l. 123-124) est justifiée par référence implicite au principe, sans doute incontesté, que ce dont on fait commerce est soumis aux droits.

Les seuls articles de la section C où de telles références manquent sont les suivants : cadavres d'animaux (grec l. 185-186 = palm. l. 108), peaux de chameaux (palm. l. 122-123), bronzes (palm. l. 128-1[illegible]).

2° A trois reprises le rédacteur du texte fait usage de la première personne [1].

Nous avons pris de la section C une connaissance suffisante pour pouvoir aborder maintenant le problème de sa nature et de sa destination. Telle que nous la possédons, elle fait partie de la loi, comme l'indique sans conteste, nous l'avons déjà vu, sa disposition au-dessous du titre général. Mais les nombreux passages où elle se réfère à la loi montrent qu'elle a commencé par en être distincte.

Selon toute vraisemblance elle a donc existé à côté de la loi ancienne jusqu'au moment où elle s'est trouvée incluse dans la loi présente. Dans ces conditions je proposerais d'y retrouver le contrat par lequel les revenus de la cité de Palmyre étaient donnés à ferme. Je crois que cette hypothèse rend compte bien mieux que toute autre des particularités du texte.

Deux mentions du contrat d'affermage existent dans l'inscription. La première se trouve dans le décret, la seconde dans le titre de l'ancienne loi.

1° Le décret nous apprend, je le rappelle (grec, trad. l. 9 = palm. introd. l. 9), d'une part que la liste des droits coutumiers à fixer par écrit doit être insérée dans le contrat, dont le renouvellement, qui est sur le point de se faire, requiert encore l'agrément du soumissionnaire [2] ; d'autre part, que cette liste doit être gravée avec la loi ancienne. Ainsi, bien qu'il ne soit pas dit explicitement que le contrat aussi sera gravé sur la stèle, on peut s'attendre à l'y

[1] 1° Palm. l. 76 [illegible] statui, quod M. [illegible] ne regarde pas cette restitution comme tout à fait sûre ; 2° Grec l. 187-188 [illegible] = palm. l. 109-110 statui exigendum esse denarium ; 3° Palm. l. 131, aequum mihi visum est.

[2] C. I. S., II, p. 77 : [illegible], le soumissionnaire s'oppose à [illegible], le fermier, comme l'a fait observer Dessau, *Hermes*, XIX, 1884, p. 493.

rencontrer puisqu'il est stipulé, d'une part que la liste, elle, doit s'y trouver, et d'autre part qu'elle doit être incluse dans le contrat. L'on objectera que, justement, la section C ne contient pas la liste. Mais nous avons déjà vu que les prescriptions du Sénat n'ont pas été suivies à la lettre. De même qu'au lieu de la liste de droits coutumiers prévue, l'on a, en fait, une liste où ces droits sont mêlés à d'autres qui faisaient partie de l'ancienne loi, de même l'on aura ici, au lieu d'un document en incluant un autre, deux documents distincts.

2° Le titre de la loi ancienne nous apprend incidemment[1] que l'un des précédents contrats avait été conclu en présence d'un personnage, Marinus, qualifié de הגמונא ; or, ce mot n'est que la transcription littérale du grec *ἡγεμών*. L'on s'accorde généralement à reconnaître dans ce *ἡγεμών* un gouverneur de province. Si la section C est bien le contrat, nous pouvons donc nous attendre à voir figurer dans la proposition qui en forme le début non seulement les Palmyréniens et les publicains, soit les parties qui concluaient le contrat, mais encore le gouverneur en présence duquel il se concluait. Or, il semble qu'il en soit ainsi. La première ligne (grec 150, palm. 74) contenait les noms d'un personnage romain, dont malheureusement le prénom seul (Gaius) est conservé, suivi, dans la version araméenne, du mot הגמונא = *ἡγεμών*. L'équivalent de ce titre dans le texte grec doit être cherché à la fin de la ligne 150 et au début de la l. 151, où Dittenberger a restitué les mots *πρεσβευτοῦ καὶ ἀντιστρατήγου*[2]. Les noms des parties viennent ensuite. M. l'abbé Chabot traduit à la ligne 75 du palmyrénien : *inter Palmyrenos et* ... et M. Ingholt restitue, en effet, à la fin de la ligne 75, au lieu de [illegible] proposé par l'éditeur du *Corpus*[3], le mot ובין qui correspond à *et*[4]. M. Ingholt m'indique de plus que le mot traduit l. 76 par *vectigalia* peut aussi bien se lire *publicani*, ou même si l'on doute du *iod* qui ferait de ce mot un pluriel, *publicanus*. Ce *iod* a été lu par M. l'abbé Chabot, mais pourrait n'être que la partie supérieure de l'*alef* du mot מכסא *publicanus*. Sur la photographie publiée par Vogüé[5], je vois

[1] Cette indication paraît n'y figurer là que comme une référence à une source. Cf. ci-dessous, p. 292.

[2] *OGIS*, II, p. 334.

[3] *CIS*, II, III, p. 67 *ad versum* 75.

[4] Cette restitution est fondée sur la tournure exactement semblable employée à la ligne 4 de l'introduction : *inter mercatores et*.

[5] *Journal Asiatique*, 1883, extrait n° 5, pl. II.

comme terminaison du mot qui précède, non point le *taw* qu'a vu M. l'abbé Chabot, mais un *samek*. Cette lettre conviendrait comme finale d'un nom propre, celui du publicain. Entre le *qof* lu par M. l'abbé Chabot, et le *samek* que je propose au lieu du *taw* final, M. Ingholt croit lire un *nun*, et me fait remarquer que ces trois lettres *qof, nun, samek* forment la fin du nom d'Alcimus qui se lit deux lignes plus bas, et qui doit être le nom d'un publicain, puisqu'il est précédé du verbe *conduxit*. La l. 132 du grec pourrait donc se restituer : αστ.. Παλ[μυρηνῶν καὶ Ἀλκίμου – – –]νος [1].

De ce qui précède, l'on peut conclure à un double rôle du gouverneur :

1° Lors de la conclusion du contrat, dans une réunion où se rencontraient sous sa présidence, le soumissionnaire et les représentants de la Cité de Palmyre, en débattant les conditions dans lesquelles le publicain exercerait son activité ; c'est au gouverneur qu'appartient la décision [2], comme le montrent les trois passages à la première personne auxquels je viens de faire allusion, et où ses paroles sont conservées telles qu'il les a prononcées, tandis que, dans tous les autres, elles sont transposées à l'impersonnel. Cette décision, le gouverneur avait presque toujours soin d'en indiquer la raison : elle était conforme à la loi, à la coutume en usage à Palmyre, aux règles parallèles suivies dans la province ; elle enregistrait l'accord des Palmyréniens et du publicain ; elle se référait à quelque principe reconnu de tous. Ainsi le contrat était l'œuvre du gouverneur qui y fixait les conditions d'application de la loi, après avoir amené les parties à un accord.

2° Le contrat une fois en vigueur, le gouverneur était juge en dernier ressort des contestations que pouvait soulever son application. Car il est bien probable que les lettres de Germanicus [3] et de Corbulon à Statilius et à Bar-

[1] La lacune qui subsiste dans cette restitution serait de six ou sept lettres, et je ne sais trop que proposer pour la combler. Peut-être faut-il restituer ici le patronymique d'Alcimus.

[2] Cette vue ne me paraît pas en contradiction avec le passage du décret (grec l. 10, palm. l. 9) où est mentionnée l'acceptation, par le soumissionnaire, de la liste inscrite dans le contrat (en d'autres termes, du contrat dans son dernier état). Le Sénat de Palmyre présentait une addition au contrat ; cette addition, qui abaissait certains droits, portait atteinte aux intérêts du publicain ; il est naturel, dans ces conditions, que l'adhésion de ce dernier ait semblé l'essentiel, et que l'on n'ait mentionné qu'elle. Mais je n'en suis pas moins persuadé que seul l'acquiescement du gouverneur permettait la mise en vigueur du contrat.

[3] Les pouvoirs exceptionnels de Germanicus (Tacite, *Annales*, II, 43) sont supérieurs

barus répondaient à des questions posées par ces derniers, et relatives à des litiges dans lesquels ils étaient soit partie, soit juges. C'est ici qu'intervient le problème de savoir quelles étaient les fonctions de Statilius et de Barbarus. On les considère le plus souvent comme des procurateurs [1]. Je ne vois pas sur quoi se fonde cette opinion. M. l'abbé Chabot [2] pense aussi que Barbarus pourrait être le chef « de quelque station douanière ». Mais je doute qu'il y ait eu des stations douanières : la nécessité où l'on s'est trouvé de rappeler dans un article (grec, l. 189-191 ; palm. l. 111-113) que les denrées en provenance ou à destination des villages (de Palmyrène) ne sont pas taxées, montre, à mon avis, que les droits étaient perçus à Palmyre même [3]. S'ils avaient été perçus aux frontières [4], une telle indication ne se comprendrait pas. Au reste il serait surprenant qu'un gouverneur eût écrit directement à un chef de station douanière ; car si de tels personnages avaient existé, ils n'auraient pu être que les agents du publicain. Statilius et Barbarus sont, à mon avis, comme le pense M. Cagnat [5], soit des [illegible], soit des publicains. Je rappelle que, selon les lignes 127 à 130 du texte grec, les litiges entre le publicain et les débiteurs étaient portés devant le [illegible]. Dans la première hypothèse que j'incline à préférer, ce serait ce magistrat qui aurait transmis au gouverneur les requêtes par lesquelles s'introduisaient les appels. C'est à lui que le gouverneur aurait adressé la lettre par laquelle il faisait connaître sa sentence. Néanmoins je crois que l'on doit envisager aussi l'hypothèse dans laquelle Statilius et Barbarus seraient des publicains. Notre inscription ne contient qu'une seule mention du [illegible], et cette mention se trouve dans le

[illegible] mais ils sont de même nature. Lorsqu'il prend, à l'égard des villes, des mesures contrecarrées ensuite par Pison, il agit comme un gouverneur (Tacite, *Annales*, II, 69). C'est aux lieu et place de Pison qu'il a dû répondre à Statilius : il était le gouverneur effectif.

[1] Dessau, *Hermes*, XIX, 1884, p. 532 ; Dittenberger, *OGIS*, II, p. 330, note 119 ; *CIS*, II, III, p. 69 *ad versum* 104, p. 70 *ad versum* 121.

[2] *Choix d'inscriptions de Palmyre*, p. 36.

[3] Comme il est naturel dans une région dont les frontières sont peu définies, et sont impossibles à surveiller, et où d'autre part, la rareté de l'eau ne permet pas au trafic d'éviter la ville et ses sources. Aujourd'hui, malgré l'éloignement de la frontière, Palmyre est station douanière.

[4] Une inscription encore inédite montre que contrairement à l'opinion de Dessau (*Hermes*, XIX, 1884, p. 514), le territoire palmyrénien était très étendu. Cf. provisoirement *Arch. Anz.*, 1933, p. 634, note 2.

[5] *Revue de Philologie*, VIII, 1884, p. 141.

passage Bb, qui est selon moi de la fin du règne d'Hadrien (voir ci-après). Il n'est donc pas prouvé que ce magistrat existât déjà à l'époque de Germanicus et de Corbulon. Dans le décret (grec I 12-14, palm. I 10-11), les magistrats palmyréniens apparaissent comme les protecteurs du public contre les empiètements éventuels du publicain. Je me figure inversement que c'est au gouverneur romain que le publicain devait s'adresser lorsque son activité rencontrait des résistances. Les lettres de Germanicus et de Corbulon auraient été, dans ce cas, des réponses à de telles requêtes du publicain.

Le contrat était rédigé par le gouverneur, la loi par le Sénat de Palmyre. C'est là une preuve de plus que les deux documents étaient distincts à l'origine. Ils n'en avaient pas moins, dès avant 137, un rapport très étroit : la loi aussi liait le publicain, et cela était spécifié dans le contrat (grec introd. l. 6, palm. introd. l. 6). Et l'on peut sans doute déduire d'un passage mutilé du contrat [1], que le texte de la loi y était annexé, les deux documents étant scellés du même sceau. Ainsi doit s'expliquer, dans le titre de l'ancienne loi, la référence au contrat conclu devant Marinus : elle indique que le texte est tiré de la loi qui était jointe à ce contrat.

C'est ici le lieu de revenir sur la section Bb. Je me suis borné jusqu'à présent à indiquer, après Vogüé, qu'elle n'a pas le caractère d'un tarif et à montrer que rien n'oblige à la rattacher à l'ancienne loi. Nous voyons maintenant que c'est, au contraire, de la section C qu'il convient de la rapprocher : pour autant que l'état du texte permette d'en juger, elle a pour objet, comme la majeure partie de cette dernière, de préciser certaines conditions de l'activité du publicain. A la ligne 136 se trouvait probablement l'une de ces références à la loi qui sont caractéristiques de la section C. Je propose donc de regarder la section Bb comme une partie du contrat.

La datation du texte du contrat est un problème insoluble. Chacune de ses phrases peut remonter à une date différente, comme le montrent les passages qui nomment Germanicus, Corbulon. On peut faire cependant les remarques suivantes. Les passages qui se réfèrent à la coutume doivent être antérieurs à la rédaction de la nouvelle codification, sans quoi c'est à elle, c'est-à-dire à la loi, que l'on eût renvoyé. Il en va de même du passage sur les chameaux,

[1] L. 179-180 : [illegible]. Cf. Dittenberger, OGIS, II, p. 335, note 115.

parce que la taxe sur la bête n'est pas encore fondue avec la taxe sur le fardeau.

Et, d'autre part, une partie au moins du contrat peut être située dans le temps avec précision : la section Bb est datée de la fin de 136 ou du début de 137 [2] par la mention, à la l. 139 du grec, des « sources de César », identiques aux « sources d'Aelius César » [3] du titre général palmyrénien. Il me paraît donc extrêmement vraisemblable que cette section est une addition au contrat précédent (le document C), rédigée en même temps que le préambule, et que la section A sous la forme où nous l'avons, soit en avril 137.

Le texte du contrat avait dû se former peu à peu. Les passages qui mentionnent Germanicus et Corbulon montrent de quelle façon il avait pu s'allonger à chaque renouvellement : la sentence du gouverneur faisant jurisprudence, la règle sur laquelle s'était fondé son jugement dans quelque litige particulier venait prendre place dans le contrat suivant. Mais à mesure que chaque renouvellement les perfectionne, de tels textes ont une tendance à se figer. La stabilité politique et commerciale de l'époque d'Hadrien dut favoriser, à Palmyre, une évolution semblable à celle par laquelle, à Rome, peu d'années auparavant [4], l'édit des préteurs urbains, était devenu un « édit perpétuel » [5] ; en 137, le texte du contrat avait pris une forme que l'on pouvait croire définitive et c'est pourquoi il fut incorporé à la loi.

Il reste à expliquer :

1° Pourquoi le passage analogue ne se trouve pas à la fin de la section C. Je ne saurais voir là que l'effet d'une erreur. Si l'on avait deux documents distincts, l'un contenant le texte du précédent contrat, l'autre l'annexe nouvelle,

[1] Cf. ci-dessus, p. 274, note 3.

[2] Le fait qu'elle n'a pas été traduite [illegible] peut être dû à ce que l'usage du grec allait se généralisant ; cf. Cantineau, *Grammaire du Palmyrénien épigraphique*, p. 5.

[3] L'adoption par Hadrien de L. Ceionius Commodus, qui prit alors le nom de L. Aelius Caesar, eut lieu dans l'été de 136 cf. Pauly-Wissowa, *R. E.*, III, 1830, s. v. Ceionius, 7. M. Chabot (*C.I.S.*, II, p. [illegible]) pense que les « Sources de César » pourraient aussi bien tirer leur nom d'Hadrien lui-même. Mais c'est l'épithète d'*Hadriana* que l'on attendrait dans ce cas (cf. *Hadriana Palmyra*). Je regarde la date proposée ici comme valable pour toute la section Bb, dont l'unité est suffisamment indiquée par le fait qu'elle est la seule partie de l'original grec qui n'ait pas été traduite en palmyrénien.

[4] Avant 129, cf. Pauly-Wissowa, *R. E.*, V, 1945, l. 1, s. v. *edictum*.

[5] *Edictum perpetuum* au nouveau sens de cette expression, *ibid.*, l. [illegible]. Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités*, II, p. 549.

il est relativement aisé de comprendre qu'une telle erreur ait pu se produire.

2° Comment la section C contient des passages qui fixent des taxes et inversement comment la section Ba contient un passage (sur le sel) qui n'a pas, ou pas exclusivement, pour objet d'en fixer. Je pense qu'il ne faut pas craindre d'expliquer ce fait par la maladresse des rédacteurs. Tous les passages de la section C qui fixent des taxes se réfèrent à la loi, la reproduisent : ce qui montre qu'ils auraient pu être absents de cette section, et que, même pour ces articles, c'est la loi qui est le véritable tarif. Et dans le passage sur le sel, la fixation du prix de vente est si étroitement liée aux autres conditions du monopole qu'il n'est pas surprenant que ces dernières aient passé dans le tarif, tandis que la première était reproduite par le contrat.

CONCLUSION

Voici en résumé comment peut se reconstituer l'histoire du texte, si l'on admet les conjectures faites ci-dessus.

En 137 de notre ère la perception des divers revenus de la cité de Palmyre était réglée :

1° Par le contrat qui adjugeait ces revenus à un fermier général ; 2° par une loi ; 3° par la coutume. Le Sénat de Palmyre prit cette année-là, dans sa session ordinaire du 18 de Nisan, les décisions suivantes :

1° Les droits jusqu'alors perçus selon la coutume seraient désormais fixés par écrit.

2° La liste de ces droits serait incluse dans le contrat (qui était précisément sur le point d'être renouvelé), et augmentée de paragraphes nouveaux.

3° Le contrat, dans son dernier état, aurait désormais force de loi.

4° Certains droits de l'ancienne loi seraient diminués.

Les Archontes et les Dix ne suivirent pas exactement les instructions du Sénat.

Au lieu d'une liste ne comportant que les droits coutumiers, ils rédigèrent une liste qui reproduisait, à l'exception d'un seul, tous les articles déjà contenus dans la loi ancienne.

Au lieu d'inclure cette liste dans le contrat, ils l'en laissèrent distincte.

Il ne faut certainement pas voir là l'effet d'une divergence de vues entre les Archontes et les Dix d'une part et le Sénat d'autre part, sur la forme que recevrait le texte. Si les Archontes et les Dix avaient pris le parti de le rédiger à leur façon, en négligeant de propos délibéré les instructions du Sénat, ils auraient pu obtenir un bien meilleur résultat : ils auraient pu exprimer en un seul texte la substance de la loi ancienne et de la coutume, évitant ainsi de reproduire des dispositions caduques, éliminer du contrat les dispositions qui faisaient double emploi, bref construire un texte clair, homogène et complet. Je me figure au contraire qu'ils n'eurent pas le sentiment de s'écarter beaucoup des décisions du Sénat. Ils voulurent bien plutôt les exécuter. Le Sénat avait prescrit que la loi ancienne continuerait d'être affichée : c'est pourquoi les Archontes et les Dix ne la fondirent pas dans le texte nouveau, mais la laissèrent subsister avec son titre, comme un document particulier. Le Sénat avait décidé que le contrat recevrait force de loi : les Archontes et les Dix le maintinrent tel quel[1], sans en retrancher les dispositions qui fixaient des taxes. L'on aboutit ainsi au texte que nous possédons, texte déplorable, où les redites, avec parfois des différences dans la forme, et des lacunes de détail (sel), mais surtout les articles périmés qui sont conservés de l'ancienne loi[2], devaient donner à l'usager bien des occasions d'incertitude et d'erreur.

Je voudrais examiner, enfin, à la lumière de ma nouvelle interprétation de la loi fiscale, le problème difficile des relations de Palmyre avec l'Empire romain.

Admettre, comme je le fais, que les lignes palm. 146-147 et 153 de notre inscription font allusion à des règles en usage dans la province de Syrie, revient

[1] L'on objectera que ce n'est pas ce qu'ils avaient fait dans la loi ancienne, d'où ils avaient précisément éliminé les passages faisant double emploi. Mais cette opération était sans doute plus facile à réaliser dans la section Ba, dont le texte était un tarif, que dans la section C, où les passages qui fixent des taxes sont exceptionnels, et se mêlent étroitement à d'autres dispositions.

[2] On peut chercher à expliquer ce maintien de droits périmés par le désir qu'aurait eu le Sénat de permettre la comparaison avec les droits réduits qu'il venait de consentir, et de rendre ainsi l'importance de ces réductions sensibles au public. Mais, si l'on se place au point de vue des usagers, l'absurdité demeure.

à penser [1] que Palmyre était extérieure à la province [2] lors de la rédaction de ces passages. Et le fait que la cité conservait, en 137, la jouissance de ses revenus est favorable à l'hypothèse qu'il en était encore ainsi à cette date.

D'autre part, nous savons aujourd'hui que Palmyre était depuis longtemps, au plus tard depuis le début du règne de Tibère, en rapports suivis avec l'Empire romain. Aux témoignages [3] relatifs à ces rapports est venu s'ajouter tout récemment une inscription [4] qui nous conserve le souvenir d'une intervention de Creticus Silanus, gouverneur de Syrie de 12 à 17 ap. J.-C., dans les affaires de Palmyre. Du faisceau de ces informations il ressort avec évidence que le lien de la ville avec l'Empire, bien que je me le figurerais volontiers comme un *foedus aequum* [5], la plaçait en fait dans la situation d'une vassale. Le rôle que j'ai cru pouvoir assigner au gouverneur de Syrie dans l'adjudication des revenus de la cité confirmerait combien cette dépendance était étroite. Le libéralisme [6] avec lequel les Romains auraient laissé aux Palmyréniens la gestion et le profit de leurs revenus n'est, selon moi, qu'une apparence. Le fonctionnement de la ferme générale était sous le contrôle effectif de Rome. Ce contrôle remontant à l'époque de Germanicus, il était donc, à ce qu'il semble, aussi ancien que les relations mêmes de Palmyre avec l'Empire. Un tel contrôle ne s'explique guère que si les Romains avaient part, de quelque manière, au gain que les Palmyréniens retiraient de l'adjudication [7]. Rome aurait laissé à Palmyre avec une

[1] Rostovtzeff, *Yale Classical Studies*, III, p. 75; Seyrig, *Syria*, XIII, 1932, p. 274, note 3 = *Antiquités Syriennes*, p. 49, note 3.

[2] Je rejoins ici l'opinion de MM. Carcopino et Rostovtzeff (*apud* Seyrig, *loc. cit.*; également *loc. cit.* et *Social and Economic History of the Roman Empire*, p. 532) qui pensent même que Palmyre n'a jamais été incluse dans la province. Voir aussi l'interprétation de Kornemann (*Die unsichtbaren Grenzen des römischen Kaiserreichs*, dans *Staaten, Völker, Männer*, Leipzig, 1934, p. 112) : Tibère et ses successeurs ont évité l'annexion, ils ont pratiqué une politique de pénétration pacifique.

[3] Réunis par M. Seyrig, *Antiquités Syriennes*, 4. *L'incorporation de Palmyre à l'Empire romain* (*Syria*, XIII, 1932, p. 266-277). Le nom grec de Palmyre expliqué par le latin (Carcopino, *Mélanges d'Arch. et d'Hist.*, L, 1933, p. 38). Le banque [illegible] apparaît déjà dans des inscriptions datées de 17 et de [illegible] (cf. notre [illegible], II, [illegible] 1924, [illegible]).

[4] Je la publierai prochainement.

[5] Une stèle encore inédite trouvée dans le temple de Bel porte, au-dessus d'un encadrement dans lequel devait être placée une table de bronze, la figuration en bas-relief de la Louve allaitant les Jumeaux sous le Figuier Ruminal. M. Seyrig m'a suggéré que le texte affiché sur cette stèle pourrait avoir été celui du *foedus*.

[6] Libéralisme peu habituel, dont s'est étonné Dessau, *Hermes*, XIX, 1884, p. 487-[illegible].

[7] Hypothèse de Mommsen, *Röm. Gesch.*, V, p. 428, note 1.

certaine autonomie administrative, l'illusion de l'indépendance [1]. Mais elle aurait, sitôt qu'elle le put, exigé sa part des richesses que procurait le commerce avec l'empire parthe, les Indes et l'Extrême-Orient [2].

DANIEL SCHLUMBERGER.

Aley (Liban), août-septembre 1936.

[1] Cette vue me paraît la moins difficile à concilier avec le texte bien connu où Pline (*Natur. histor.*, V, 88) nous montre Palmyre indépendante entre les Parthes et les Romains. Dessau déjà (*Hermes*, XIX, 1884, p. 526) avait indiqué quelles réserves il convient de faire sur ce passage, et les découvertes de ces dernières années (Seyrig, *loc. cit.*) ont confirmé son sentiment : il est impossible d'admettre que Palmyre soit restée, jusque sous les Flaviens, libre de se rallier en cas de conflit à l'un ou l'autre empire. Et je suis très enclin à croire que l'exposé de Pline dérive en réalité de sources beaucoup plus anciennes (Seyrig, *loc. cit.*, p. 31). Mais si Palmyre restait extérieure à la province de Syrie, si elle conservait une indépendance formelle, la contradiction entre cet exposé et les faits est moins flagrante, et l'on s'explique mieux que Pline ait pu ne pas l'apercevoir. Ainsi pourraient être combinées la première et la troisième des solutions que M. Seyrig, *ibid.*, avait imaginées pour la résoudre.

[2] Le seul contact de Palmyre avec les Romains, dont nous ayons connaissance avant l'ère chrétienne, est une expédition des cavaliers d'Antoine ; cette expédition est déjà une tentative de s'approprier les richesses de la ville (Appien, *Guerres Civiles*, V, 9).

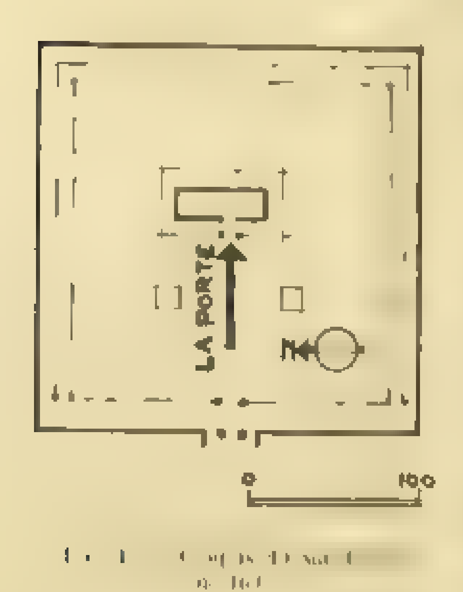
CONSOLIDATION ET RESTAURATION DU PORTAIL DU TEMPLE DE BÊL À PALMYRE

PAR

MICHEL ÉCOCHARD

I. — Les travaux [1].

Au mois de juin 1932, le Service des Antiquités entreprit la consolidation et la restauration du portail du temple de Bêl à Palmyre, dont l'existence était fortement compromise, et dont la chute aurait porté une grave atteinte à la beauté de l'édifice, pour la compréhension duquel il est essentiel.



[illegible]

Le portail (pl. XXXIII-XXXIV), inséré dans la colonnade et précédé d'un plan incliné, donne accès au péristyle juste en face de la porte de la cella (fig. 1). Il mesure 18 m. 28 en hauteur, 9 m. 90 en largeur totale hors-œuvre, et 4 m. 40 sur 10 m. 14 d'ouverture. Il comporte sur sa face Ouest un chambranle richement décoré, surmonté d'une corniche très saillante, que soutiennent deux consoles. Sur sa face Est, un autre chambranle est surmonté d'un fronton. Les faces Nord et Sud sont pourvues chacune d'une colonne engagée semblable à celles de la colonnade, dont l'entablement file à la partie supérieure du portail. — Le matériau de construction est un calcaire très dur, présentant à la coupe de minces veines rouges.

Après l'étaiement de l'ensemble (fig. 2) et l'enlèvement des masures et des

[1] Les relevés ici publiés ont été exécutés en collaboration avec M. Amy.





Le portail [illegible] avant et après son dégagement et sa restauration

TEMPLE DE BEL

déblais qui entouraient les piédroits du portail, on constata que ceux-ci étaient rongés sur une hauteur de 3 m., et que la surface d'appui de chacun d'eux avait été ramenée par l'usure de 4 mq. 5 à 2 mq (fig. 3). Le portail présentait, pour une hauteur de 18 m., un dévers de 42 cm en avant. Le linteau Est était tombé. Le linteau Ouest, brisé en deux endroits, était descendu de 10 cm. Des sondages effectués en cours de travaux révélèrent aussi que les fon-

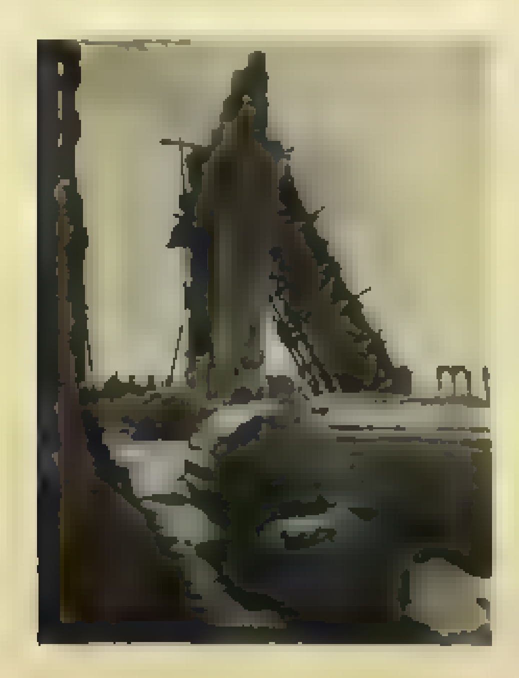


Fig. 2. — L'ensemble des échafaudages, vu du Nord.

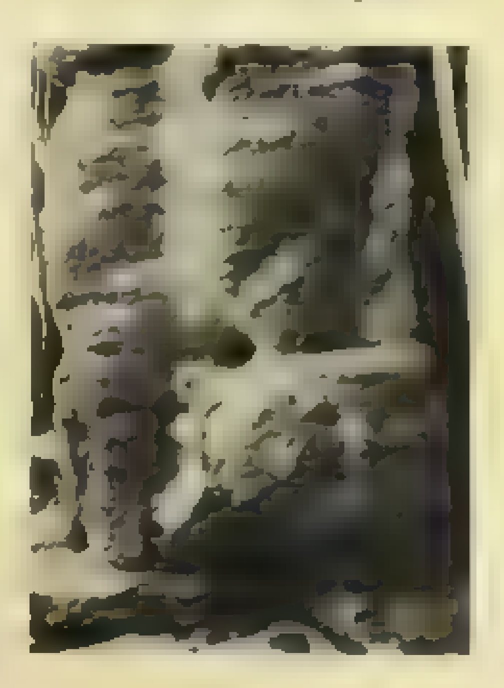


Fig. 3. — Le piédroit Sud avant sa restauration.

dations, faites de moellons calcaires peu résistants, avaient cédé. — D'autre part une étude exacte montra (fig. 4) que le centre de gravité du portail, s'il tombait juste au bord du tiers central de la base primitive, était loin de tomber dans le tiers central de la base actuelle, seule en cause pour la sécurité de l'édifice dans l'état où il se trouvait.

Le remède idéal d'un état aussi précaire eût été de démonter complètement le portail pour le remonter dans son aplomb primitif, mais les moyens d'une telle entreprise faisaient défaut, et nous dûmes nous contenter de rétablir la stabilité en réparant la base des piédroits et en déplaçant, au prix de sacrifices peu importants, le centre de gravité.

Dans la partie rongée des piédroits, les surfaces verticales furent retaillées et apprêtées (fig. 5), puis reçurent des poteaux de béton armé, que recouvrirent des plaquettes de calcaire taillées au minimum d'épaisseur (fig. 6). Des injections de béton sous pression furent faites sous les piédroits, pour pallier à un effondrement éventuel des fondations. Ainsi se trouva assurée

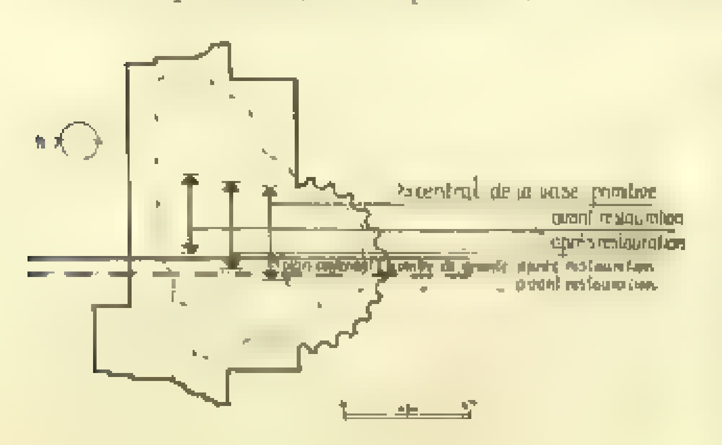
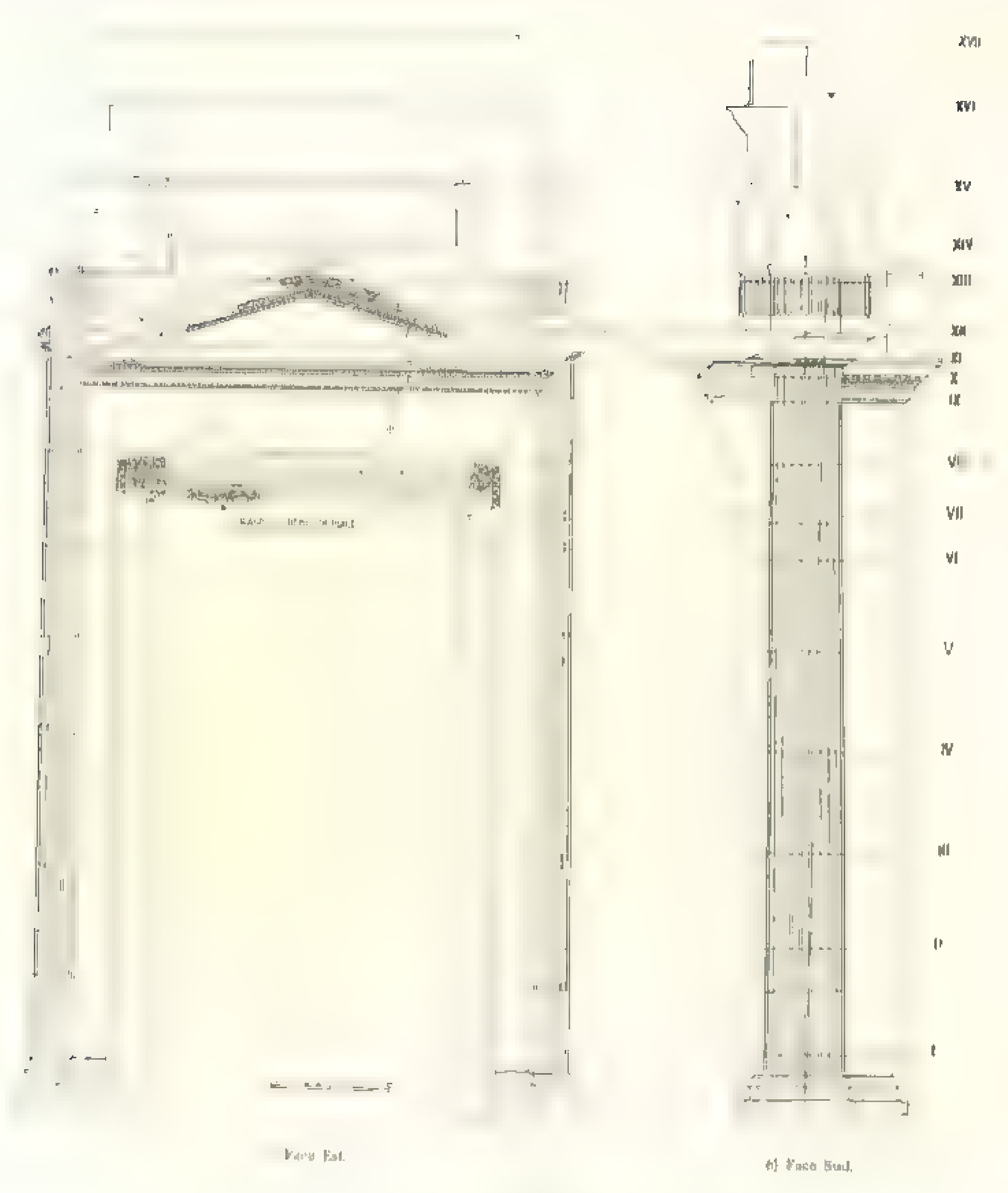


Fig. 4. — Étude de stabilité. Plan du pilier Sud.

l'assiette du portail. Quant au déplacement du centre de gravité, il fut obtenu par diverses mesures qui eurent pour résultat de décharger le portail vers l'avant et le charger vers l'arrière. D'une part nous dûmes nous résoudre à supprimer deux éléments dont la position était trop dangereuse, et dont l'extrême détérioration ne justifiait pas les risques qu'ils faisaient courir à l'ensemble : ce sont (fig. 9) une corniche D et le bloc de frise E, tous deux rendus méconnaissables par les intempéries. D'autre part, le coulage de deux fortes poutres de béton armé (pl. XXXV), destinées par ailleurs à maintenir certaines parties hautes du portail, chargea l'arrière du poids nécessaire. La première de ces poutres (A) remplaça le linteau Est, perdu à l'exception d'un petit fragment ; la seconde (B) fut coulée en arrière de la corniche Est du portail, et reliée à la première par des tirants (a 1, a 2) qui ceinturent complètement la clé (F), tout en faisant travailler les deux poutres comme une seule.



Fig. 5. — Le piédroit Sud, après sa retaille et avant la pose des poteaux de béton et des plaquettes.



Face Est.

b) Face Sud.

Portail du temple de Bêl

L'ensemble de ces mesures eut pour résultat de déplacer de 10 cm. le centre de gravité, qui tombe maintenant à 5 cm. à l'intérieur du tiers central de la base restaurée (déduction faite des plaquettes de revêtement).

La consolidation des parties hautes fut complétée (pl. XXXV) par la coulée d'une poutre C, liée à la poutre B par des poutrelles (c 1, c 2, c 3, c 4) qui permettent, en cas de rupture des pierres GHIK (actuellement en très mauvais état), de reporter leur charge au droit des piliers à la manière d'un pont. — Enfin les trois poutres A, B et C travaillent comme tirants grâce à la forme spéciale de leurs extrémités et des ancres qui y sont disposées. Comme ces tirants s'opposent à l'écartement des deux piliers, le linteau Ouest, cassé et formant clé, ne risque plus de descendre.

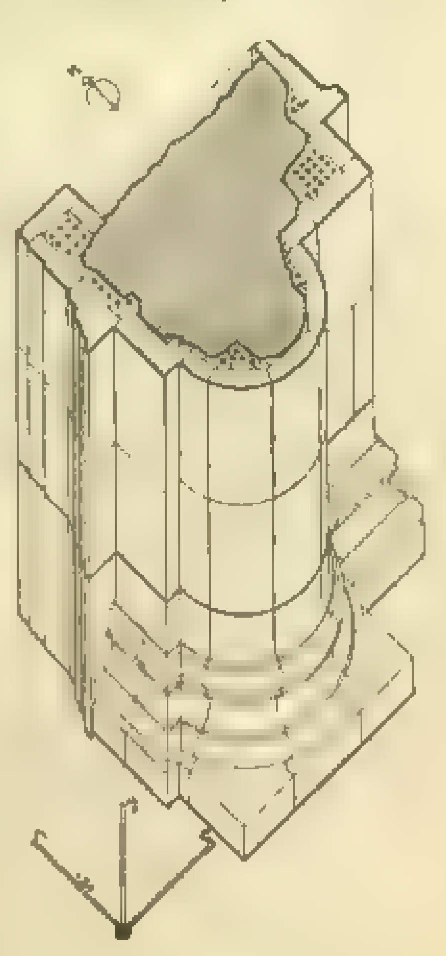


Fig. 8. — Base du piédroit Sud, vue cavalière.

2. — Particularités archéologiques.

1. *Tracé des bases.* — La demi-colonne 5-6-7 (fig. 7), identique aux colonnes du péristyle, et qui flanque le montant de la porte, repose sur une base dont la moulure, au point 8, se retourne d'une manière qui est encore visible. Cette moulure s'arrêtait-elle contre le chambranle, comme il est classique, ou en faisait-elle le tour, comme il arrive quelquefois à Palmyre [1] ? — C'est la première de ces hypothèses qui est la vraie, car la saillie des chambranles Ouest (1-2-3) et Est (9-10-11), qui ont un dessin différent, est la même (27 cm.), et compense exactement celle de la moulure de base.

(1) Par exemple au tombeau de Julius Aurelius Malè : Ingholt, *Berytus*, 2, 1935, pl. 35.

2. *Modification du plan au cours de la construction du temple.* — Les demi-colonnes du portail ne sont pas seulement identiques aux colonnes du péristyle, et alignées sur elles, mais la distance de leurs axes à l'axe du portail est égale à un entraxe de la colonnade (fig. 8). Cette circonstance mérite d'autant plus

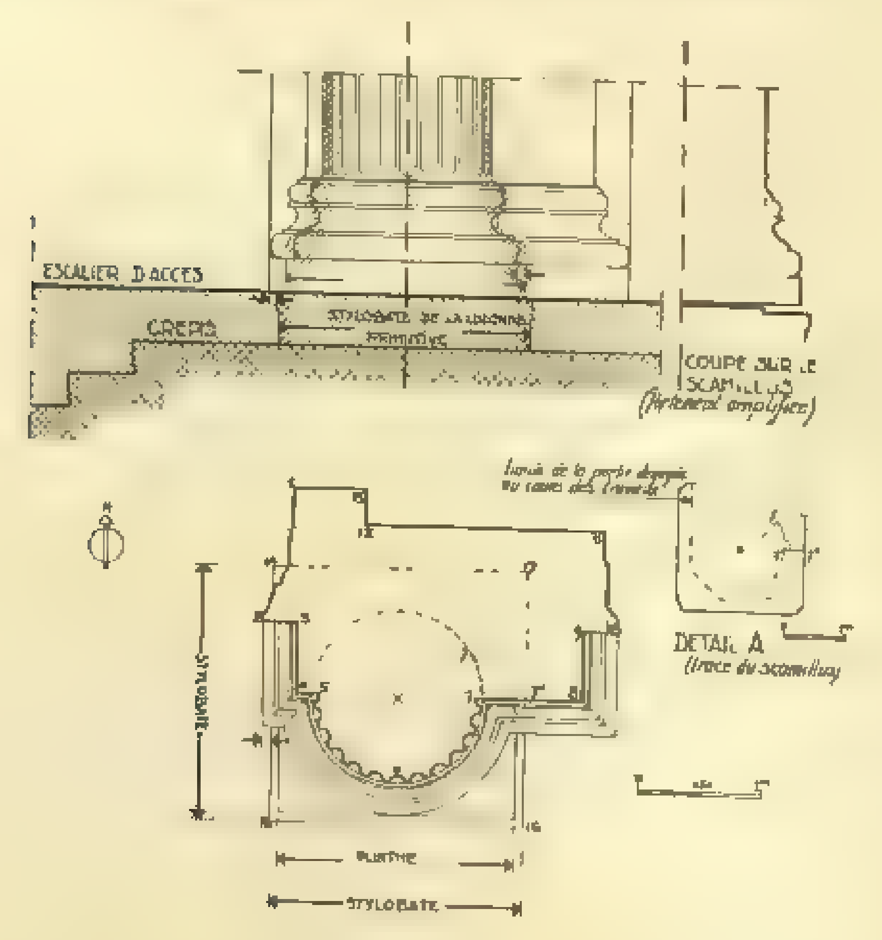


FIG. 7. — Tracé des bases. Piédroit Sud.

d'attention que les piédroits du portail ne sont pas posés sur des blocs taillés à leur dimension, mais bien sur des blocs (en 14-15-16-17 — fig. 7) trop petits pour eux, identiques à ceux sur lesquels sont posées les colonnes du péristyle, et pourvus sur leur face de la même feuillure que tous les autres blocs du stylobate, comme si cette face n'avait pas été destinée à disparaître sous l'escalier d'accès au temple. Une feuillure semblable, et continue, existe sur tous

les autres degrés de la crepis, et a été masquée par l'adjonction de l'escalier d'accès. Par surcroît les travaux de restauration ont permis de voir que le bloc sur lequel repose le piédroit Sud porte à son lit d'attente la trace, mal effacée, (détail A, fig. 7) de la saillie circulaire (*scamillus*) que l'on ménageait sur ces blocs lorsqu'ils avaient à porter une colonne. Ces constatations montrent que la crepis du temple avait été préparée pour recevoir sur sa face Ouest une colonnade continue, sans portail ni escalier d'accès, et que l'on décida seulement après l'achèvement de cette crepis de supprimer la colonne M et de remplacer les colonnes L et N par les piédroits d'un portail, ainsi que de construire un escalier, qui existe encore en grande partie. Cette décision a laissé sa trace elle aussi sur le bloc qui porte le piédroit Sud : le *scamillus* y fut arasé (incomplètement d'ailleurs), et l'on grava au lit d'attente un trait (détail A, fig. 7, en 7-7') qui indique l'alignement du piédroit. — Bien entendu les piédroits débordent également le stylobate sur sa face antérieure, et leur partie débordante reposait de ce côté sur les blocs de l'escalier.

Obligés de remplacer par des blocs neufs, dans la restauration du portail, les blocs effrités du stylobate sur lesquels reposaient les piédroits, nous avons décidé de rendre sensibles ces deux étapes de la construction du temple, en présentant sous le piédroit Nord la crepis telle qu'elle figurait dans le premier projet, et sous le piédroit Sud la crepis masquée par l'escalier.

3. — **Composition du portail** (fig. 8).

L'architecte du temple de Bêl se trouvait, au moment de construire la porte, devant la triple nécessité :

1° de placer cette porte à l'endroit qu'elle occupe dans le long côté Ouest, comme l'exigeaient certaines raisons sur lesquelles nous n'avons pas à nous étendre ici, et qui seront discutées dans la publication de l'édifice ;

2° de donner à la porte, en raison de son importance, une largeur supérieure à un entrecolonnement normal tout en tenant compte d'une crepis déjà existante ;

3° de donner à cette porte le caractère voulu pour que le regard du fidèle se porte immédiatement sur elle après avoir passé le propylée.

Ces considérations l'amenèrent à concevoir un portail monumental, occupant la largeur de deux entrecolonnements, inséré dans la colonnade à la façon d'un édicule indépendant. Des exemples analogues se voient dans certains temples pseudoprostyles de l'Égypte gréco-romaine [1], et dans les façades des deux thalamos du temple de Bêl lui-même. Il semble impossible de nier que le résultat trahit quelque gêne, sensible surtout dans la maladresse de certains raccords : la corniche de la face Ouest coupe malencontreusement la colonne engagée (pl. XXXIV *b* et fig. 8), et les corniches du fronton Ouest butent lourdement contre ces mêmes colonnes (pl. XXXIV *a*).

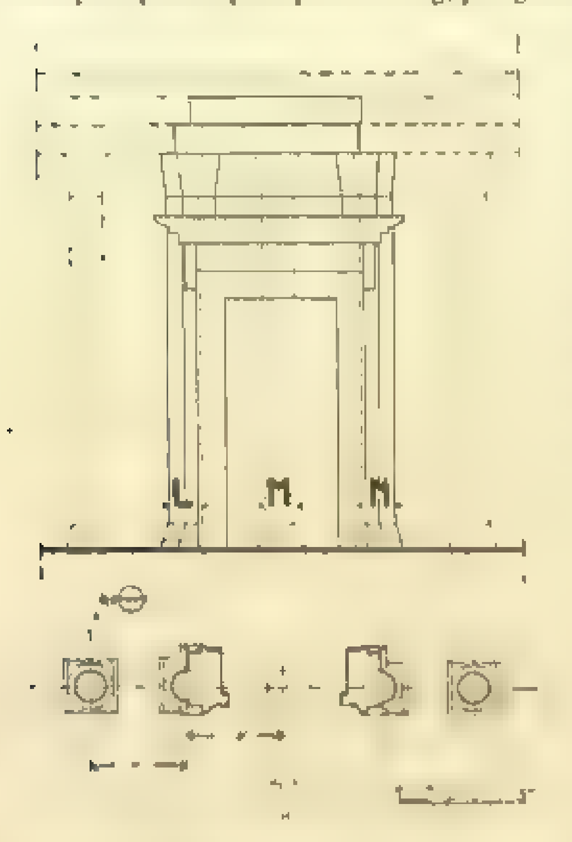


Fig. 8. — Insertion du portail dans le péristyle.

En revanche les pierres G, H, I (fig. 9 et pl. XXXV), qui semblent à première vue être un remplissage entre la corniche supérieure du portail et l'architrave K filant avec la colonnade, ont en réalité une raison de construction. Pour s'en rendre compte, il suffit d'examiner la face Est de ces pierres, et l'on s'aperçoit que la pierre I, très en arrière de l'architrave K, présente une large surface d'appui pour les dalles qui couvraient le péristyle entre porte et cella. Cette raison de construction est encore accusée très nettement par le corbeau que forme sur sa face Est la pierre H, et par le rôle de pont que joue la pierre G, laquelle, en soutenant les pierres H et I et les dalles qui y reposent, reporte le poids de l'ensemble au delà des clés sur les contre-clés.

(1) Voir par exemple Gabra, *Annales du Service des antiquités de l'Égypte*, XXXII, p. 60 et pl. I (temple-tombeau à Hermoupolis).

Portail du temple de Bêl, face Est.
Perspective axonométrique plongeante.



4. — Fragment sculpté du chambranle Est.

Le chambranle Est était orné d'un cadre sculpté en deux bandeaux, qui n'a cependant jamais été exécuté sur les piédroits : seul le linteau avait été

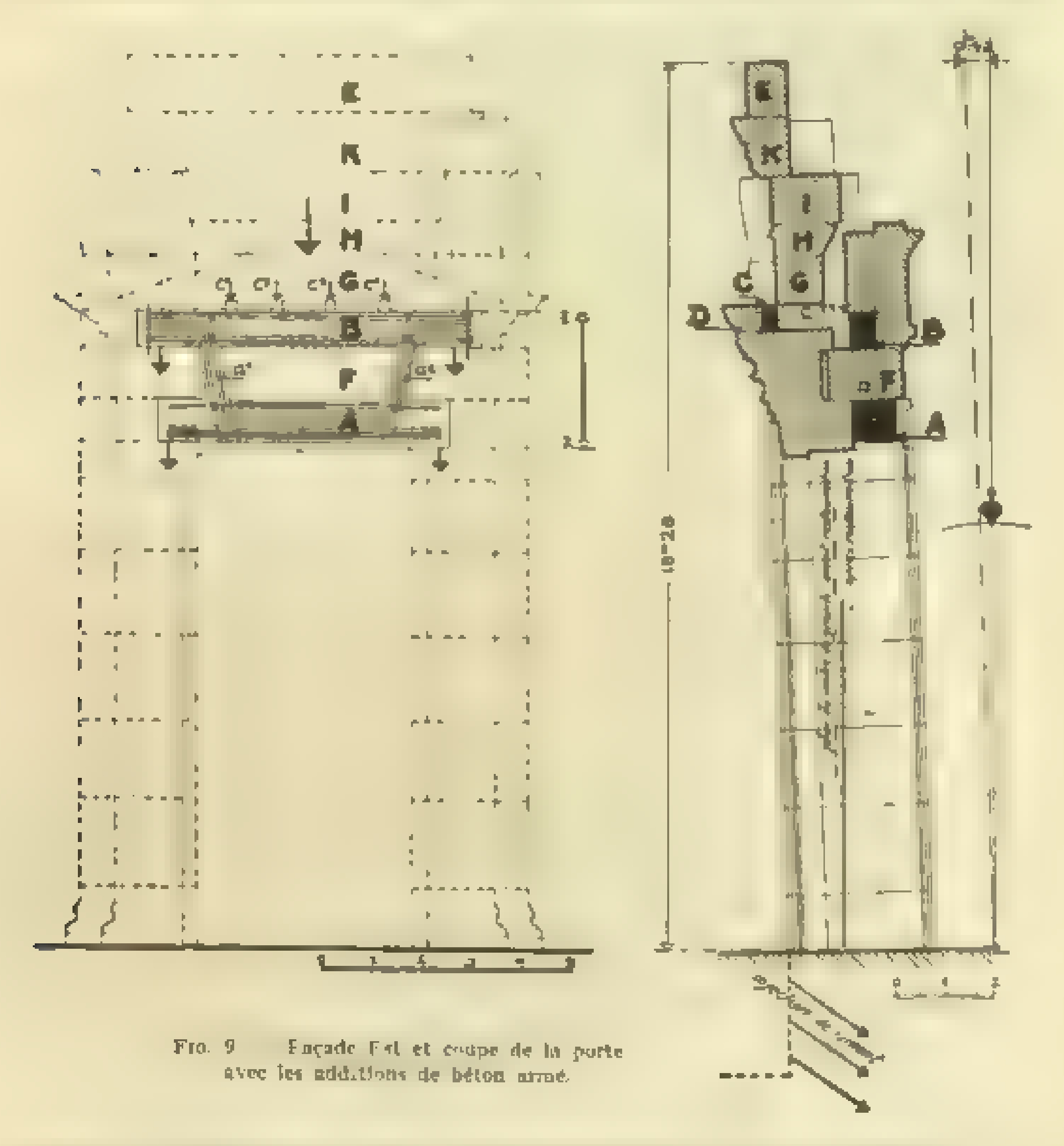


Fig. 9. — Façade Est et coupe de la porte avec les additions de béton armé.

terminé, et comme il a presque entièrement disparu, on ne pouvait juger du décor qu'à ses deux extrémités restantes. Le bandeau extérieur est orné d'un

rinceau de vigne (fig. 10), le bandeau intérieur portait un rinceau de lierre, dont il ne subsistait qu'un infime fragment, très abîmé. Cependant le dégagement des pieds du portail amena la découverte d'un fragment où nous reconnûmes le même rinceau de lierre (fig. 11), ainsi que la trace du rinceau de vigne du bandeau contigu. Le rapport de ces deux rinceaux sur le fragment, et le caractère symétrique du décor par rapport à l'axe du portail, nous ont permis de déterminer exactement la position originale du bloc, et de l'y remettre.



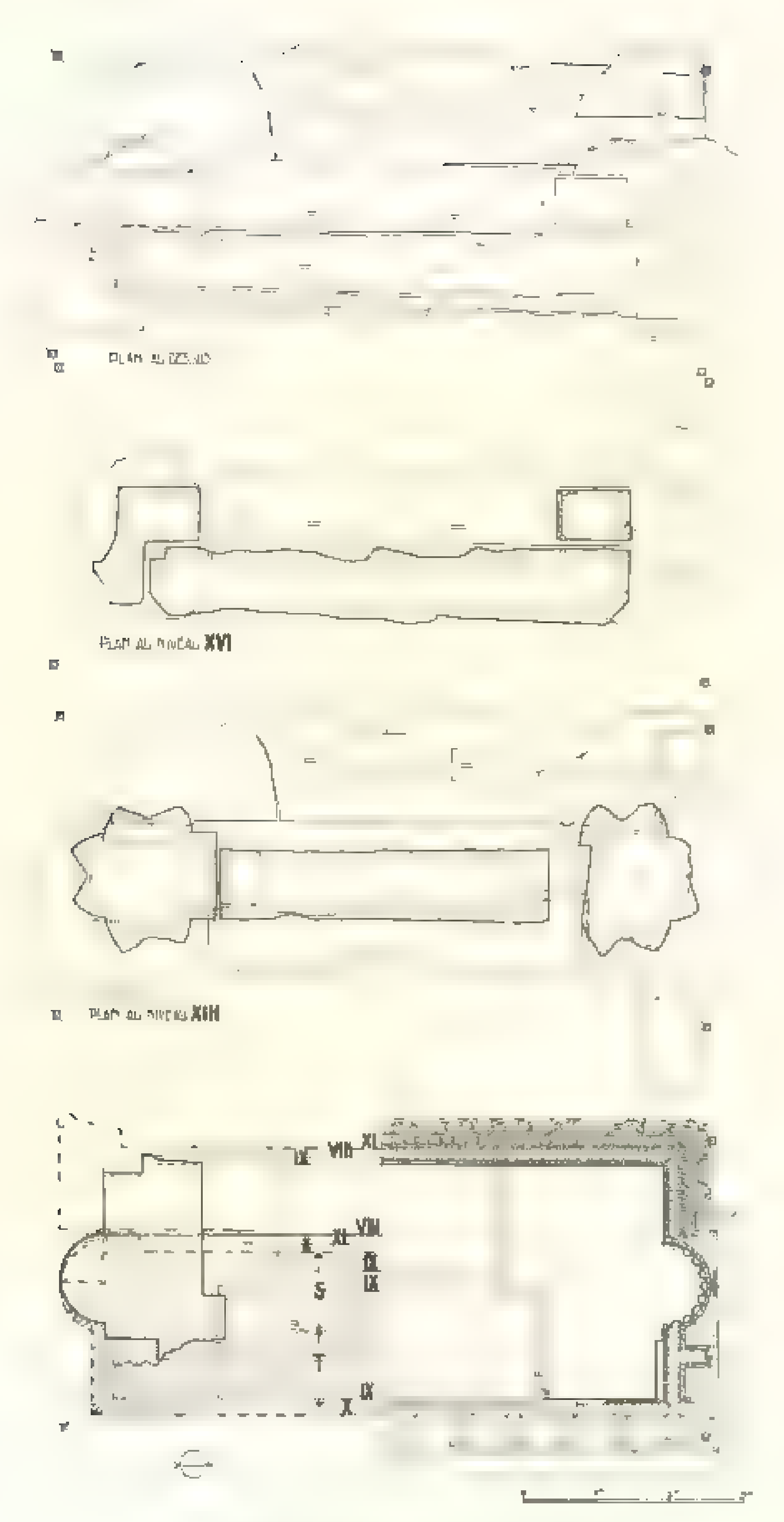
Fig. 10. — Partie de l'arrière, linteau en place. A la partie basse, amorce du décor de lierre qui se poursuit sur le fragment de la figure 8.

5. — Restitution des corniches du portail.

Les éléments existant encore sur la face Sud de l'extrémité de la corniche visible en Q ont permis de restituer très exactement celle-ci et de savoir qu'elle se retournait sur la face Ouest avec le même profil. Un doute subsistait encore : la corniche filait-elle droit au-dessus de la porte, ou se décrochait-elle? La solution nous fut donnée par l'assise qui forme, dans la corniche, les denticules et le bandeau lesbique inférieur. Cette assise, fortement rongée vers l'extérieur, a gardé sa face postérieure intacte. Elle porte à sa face supérieure deux trous de bardage R et R' (pl. XXXVI). Si l'on considère que ces trous, suivant l'habitude palmyrénienne et pour permettre le bardage en équilibre, se trouvent



Fig. 11. — Fragment de l'arrière-bandeau, avant sa remise en place.



Portail du temple de Bêl — Plan des assises hautes.

dans le même plan vertical que le centre de gravité du bloc, il suffira, vu la forme régulière de celui-ci, de reporter en T la longueur connue S (pl. XXXVI) : on obtiendra ainsi la saillie moyenne de l'assise inférieure de la corniche, puisqu'on peut, sans erreur appréciable, estimer à 45° l'angle que forme la face de celle-ci avec un plan horizontal ou vertical. Or tout décrochement dans cette face doit être regardé comme impossible, car il aurait rompu l'équilibre prévu pour le levage du bloc.

Cette solution est d'ailleurs confirmée par le fait que la longueur de la face Sud contient un nombre entier et impair d'entraxes de modillons, ce qui donne, comme il est de règle, un vide dans l'axe de la porte.

Michel Écochard.

BIBLIOGRAPHIE

Reliefs and Inscriptions at Karnak. Tome I, pl. 1-78 (The University of Chicago Oriental Institute Publications, XXV). Ramses III's temple within the great inclosure of Amon, part I. Un vol. in-f° de XXII pages et 78 planches. Tome II, pl. 79-125 (XXXV). — Ramses III's temple within the great inclosure of Amon, part II, and Ramses III's temple in the precinct of Mut. Un vol. in-f° de XIV pages et 47 planches. Chicago, The University of Chicago Press, 1936.

Jusqu'à ces dernières années l'activité de l'Expédition épigraphique de l'Institut Oriental de Chicago à Thèbes s'était limitée à la rive ouest du Nil. Nous avons eu ainsi la belle publication du temple de Ramsès III à Médinet Habou. Maintenant la mission américaine passe de l'autre côté du fleuve et nous livre les premiers résultats de son travail à Karnak.

Les volumes I et II de la nouvelle série sont consacrés au temple de Ramsès III encastré dans le mur bubastite sud de la grande cour du temple d'Amon, et au temple construit par le même roi dans l'enceinte de Mout, à l'ouest du lac sacré de cette déesse. Les deux édifices sont consacrés à Amon. Le premier, après les restaurations récentes, peut être considéré comme une des œuvres les plus complètes de l'architecture religieuse du Nouvel Empire ; le deuxième, au contraire, nous est parvenu en ruines et il n'en subsiste que les assises inférieures. Les reliefs et les inscriptions du premier sont d'un style nettement inférieur à la décoration de Médinet Habou. Plusieurs scènes des deux monuments de Karnak s'inspirent des représentations qui couvrent les murs des temples plus anciens.

Le choix de ces édifices, pour le début d'une nouvelle série, s'explique par leur date qui les rapproche de Médinet Habou et permet des comparaisons instructives. Il se justifie également par le manque d'ouvrages relatifs à ces temples. On ne reprochera donc pas à M. H. H. Nelson et à ses collaborateurs d'avoir entamé la publication de Karnak par des monuments qui ne sont pas de tout premier intérêt ; d'ailleurs ce choix n'a pas été entièrement libre.

Nous ne reviendrons pas sur le procédé de reproduction qui allie le travail du photographe, du dessinateur et de l'épigraphiste. Il peut être considéré comme le plus parfait que l'égyptologie ait connu jusqu'à ce jour. Relevons plutôt les reliefs et les textes intéressant les relations de l'Égypte avec les pays voisins.

La façade du temple qui donne sur la grande cour bubastite est décorée de la

scène classique du roi frappant ses ennemis en présence d'Amon. Ce tableau qui est reproduit des deux côtés de la porte (pl. 4-5) manque d'originalité ; les noms des pays étrangers inscrits dans des ovales surmontés de prisonniers enchaînés se rapportent en grande partie à la Nubie. Les bases des statues placées devant l'entrée n'apportent pas non plus de noms géographiques intéressants (pl. 6).

Plus importantes sont les scènes de guerre gravées sur le mur extérieur ouest (pl. 81-83) et qui sont restées jusqu'ici inédites [1]. Au registre supérieur, le roi monté sur son char livre un combat aux Syriens et revient en triomphe de l'expédition asiatique ramenant des captifs. Le registre inférieur, primitivement réservé à la guerre contre le Retenou, a été ensuite modifié et les Syriens transformés en Libyens. A gauche, Ramsès III poursuit l'adversaire qui s'enfuit dans la montagne, un ennemi percé d'une flèche cherche refuge dans une caverne. Or, les textes égyptiens parlent à plusieurs reprises des grottes où se cache l'ennemi par crainte du Pharaon. Les deux exemples les plus anciens datent de Thoutmôsis III et se rapportent au Mitanni [2] et au Nahrina [3], région de la boucle de l'Euphrate où les cavernes sont nombreuses [4]. Sous la XIXe dyn. le thème des grottes-refuges est appliqué aux Libyens. Il en est question dans une inscription de Séthôsis I à Karnak [1]. Sur la « Stèle d'Israël » [2], les Libyens dont le pays vient d'être dévasté par Merneptah s'écrient : « Il vaut mieux se cacher : on n'est sain et sauf que dans les cavernes ». Celles-ci sont désignées dans les deux derniers textes par un mot emprunté au cananéen et qu'on retrouve dans l'hébreu מערה. La scène du temple de Ramsès III nous donne une intéressante illustration de ces textes.

Le tableau suivant représente le roi transperçant de sa lance un chef libyen. Plus loin on assiste au dénombrement des mains coupées aux ennemis tués sur le champ de bataille, moyen classique de calculer les pertes de l'adversaire.

Le temple de Ramsès III, élevé dans l'enceinte de Mout, est publié à la fin du deuxième volume et occupe les planches 113-123. La plupart des scènes subsistantes se rapportent aux expéditions du roi en Syrie et en Libye (pl. 114-120 et 123). L'intérêt historique de ces tableaux est réduit en raison de leur mauvais état de conservation et de leur manque d'originalité. Comme le remarquent les auteurs de l'ouvrage, il s'agit de copies des reliefs décorant le temple de Medinet Habou et certains édifices de Ramsès II à Karnak. Les artistes travaillant pour Ramsès III n'ont pas hésité à reproduire un passage de la « bataille de Qadech » (pl. 115), scène et texte qui ne pouvaient d'aucune façon s'appliquer à ce roi. Cet exemple nous invite à la plus grande prudence dans l'utilisation historique des reliefs et des inscriptions du Nouvel Empire décadent.

Si pour l'historien de la Syrie la moisson

[1] Champollion, *Notices descriptives*, t. II, n'en donne qu'un bref aperçu.

[2] Sethe, *Urkunden*, 4, 931 = Breasted, *Ancient Records*, 2, § 773.

[3] Sethe, *Ibid.*, 4, 613 = Breasted, *ibid.*, 2, § 65[illegible].

[4] Moret, *Comptes rendus de l'Académie des Inscr. et Belles-Lettres*, 1933, p. 8.

[1] Champollion, *Notices descriptives*, 2, 99-100 = Breasted, *ibid.*, 3, § 136.

[2] Ligne 11 ; Spiegelberg, *ÄZ*, 34 (1896), [illegible] 13.

de renseignements n'est pas très riche. Il n'en est pas de même pour l'égyptologue qui étudiera avec intérêt les représentations des fêtes de Min, d'Amon-Rê (pl. 17-25) et d'Opet (pl. 84-93), les décrets de Ramsès III en faveur d'Amon-Rê (pl. 106) que M. H. H. Nelson vient de commenter dans une étude pénétrante [1], les changements apportés par l'art [illegible] détails de certaines [illegible]

Actuellement l'Institut Oriental de Chicago prépare la publication du temple de Khonsou à Karnak dû également à l'activité architecturale de Ramsès III. Lorsque les monuments de ce roi seront épuisés, il faut souhaiter que la mission américaine obtienne l'autorisation de publier quelque partie essentielle de Karnak, telle que la grande salle hypostyle. Espérons aussi que les difficultés matérielles que rencontre à l'heure présente cette fondation seront de courte durée et que celle-ci trouvera les ressources nécessaires pour poursuivre son œuvre si utile à la science.

G. Posener.

C. J. Gadd. — **The Stones of Assyria**, the surviving remains of Assyrian sculpture, their recovery and their original positions. Un vol. in-4° xvi et 252 pages avec appendice de 14 pages et 50 planches. Londres, Chatto and Windus, 1936.

Le savant conservateur-adjoint du British Museum a consacré un bel ouvrage à la sculpture assyrienne ; mais son objet est assez particulier et fort utile, car il a surtout voulu mettre en évidence le mérite des explorateurs de la première heure : Rich, Botta et Flandin, Layard, Place, Rassam, Loftus et Boutcher. Ces deux derniers explorateurs, gênés en 1854 et 1855 par la guerre de Crimée publièrent incomplètement les résultats obtenus. Aussi leur rapport est-il donné en appendice.

M. Gadd met justement en valeur l'activité et les mérites de Layard à qui il dédie son volume, *viri apud majores praeclari*. On lui doit des descriptions précises en deux volumes. Toutefois, les publications de Botta et de Place, avec le concours des architectes Flandin et Thomas, restent incomparables.

Dans une seconde partie, M. Gadd dresse l'inventaire des principaux monuments assyriens conservés dans les collections publiques de l'Ancien et du Nouveau Monde en s'efforçant de retrouver la position originelle dans les bâtiments qu'ils décoraient, sans cependant s'attacher à publier un *Corpus* des monuments assyriens, laissant ce soin à M. Weidner qui réunit la documentation nécessaire.

Ainsi *The Stones of Assyria* fournissent des [illegible] qu'il serait malaisé de trouver ailleurs. Une abondante illustration donne des exemples typiques d'un art presque entièrement consacré aux exploits guerriers et cynégétiques des rois assyriens.

R. D.

G. Posener. — **La première domination perse en Égypte**. [illegible] d'inscriptions hiéroglyphiques (Bibl. d'Étude de l'Inst. fr. d'arch. orient., t. XI). Un vol. in-4° de xv et 206 pages avec 17 planches.

[1] *Journ. of Am. Or. Soc.* 56, 232-241 et pl. 1-3.

Le Caire, Imprimerie de l'I[illegible] d'arch. orient., 1936.

On n'a jamais songé à grouper les inscriptions hiéroglyphiques contemporaines de la première occupation perse. C'est ce que M. Posener a entrepris et conduit avec un soin minutieux et un grand sens critique. On est surpris par l'ensemble des renseignements directs qu'il met en valeur pour l'histoire de l'Égypte sous Cambyse, Darius Ier, Xerxès et Artaxerxès Ier. Comme il le reconnaît lui-même, les textes hiéroglyphiques n'apportent qu'un complément d'information et un moyen de contrôle, mais combien utile quand il s'agit de fixer le degré de crédibilité d'Hérodote.

L'Égypte a attiré de bonne heure les monarques achéménides. Déjà Cyrus pensait à cette conquête et il semble que toute la politique perse fut dominée par cette idée. De là les attentions du grand roi pour les Phéniciens, pour les Israélites, qui y gagnent de reconstruire le temple de Jérusalem, pour les Bédouins de l'Isthme de Suez.

On connaît les récits montrant Cambyse, pris de folie, commettant des atrocités en Égypte et bafouant la religion du pays. M. Posener estime que les textes qu'il a réunis ne confirment pas ces renseignements, mais à leur tour ils peuvent verser dans un excès d'optimisme, car l'Égypte eut certainement à souffrir de l'invasion.

Darius Ier réorganise l'Égypte qui, avec les autres provinces africaines, forme la sixième satrapie. Des architectes et des ouvriers égyptiens sont appelés à travailler à Suse. Quant aux travaux édilitaires du Grand Roi en Égypte, ils sont bien connus.

La précision du commentaire philologique et historique de M. Posener fait de ce recueil un document important qui servira de guide aux historiens.

R. D.

Schlesinger (Kalman). — **Die Gesetzlehrer von Schimon der Wahrhaftigen bis zum Auftreten Hillels**, 80 p. in-12, RM 1,25.

Reifenberg (Adolf). — **Denkmäler der jüdischen Antike**, 60 p. et 63 planches in-12 RM 2,50. Berlin, Schocken Verlag, 1937.

Je voudrais signaler ici ces deux petits livres parus dans une collection de vulgarisation (*Bücherei des Schocken-Verlags* n°s 71 et 73-4) [illegible] les [illegible] istes. Le recueil de M. Kalmanowitsch réunit les textes talmudiques (avec une traduction en regard) relatifs aux plus anciens docteurs de la Loi [illegible] qui étaient contemporains et, en partie, sujets des Séleucides. Mais pourquoi [illegible] les témoignages grecs (Josèphe et Pseudo-Aristée) sur les anciens scribes et pourquoi Jésus fils de Sirach n'a-t-il pas trouvé place parmi ceux-ci ? M. Reifenberg donne un choix riche et judicieux des monuments d'archéologie juive : les monnaies et les mosaïques, les peintures de Doura et les ruines de Palestine, se suivent dans son recueil. On regrettera l'absence de certains monuments (comme les monnaies de Neapolis-Sichem et d'Apamée-Celænæ se rapportant à la religion juive), on fera des objections au sujet de quelques explications [illegible] Emir à Jean Hyrcan est sûrement un *lapsus calami*), mais on reviendra tou-

jours avec plaisir et avec profit à ce recueil de 63 planches bien réussies qui reproduisent quelquefois même les monuments inédits de la collection de l'auteur.

F. Bickerman.

A. Delatte. — **Herbarius.** Recherches sur le cérémonial usité chez les anciens pour la cueillette des simples et des plantes magiques. Un vol. in-8° de 126 pages (Collection d'Études anciennes de l'association G. Budé). Paris, Les Belles-Lettres, 1936.

Les monographies de M. Delatte sont des modèles d'érudition du meilleur aloi avec un sens très avisé des pratiques magiques [1]. On a souvent tenu pour un jeu de l'imagination la description qu'au livre VII des *Métamorphoses*, Ovide donne des cérémonies par lesquelles Médée s'efforce de rajeunir le père de Jason. Non seulement ce point de vue est complètement erroné, mais même celui qui prétendrait que le poète « a fait un amalgame d'observances et de cérémonies magiques hétéroclites qui n'ont avec l'action entreprise aucun rapport interne ». Par la comparaison avec les prescriptions données par les auteurs anciens, médiévaux et modernes à propos de la cueillette des simples, M. Delatte démontre que les gestes de Médée, ses prières, les rites qu'elle pratique sont conformes aux règles en usage.

Les exemples abondent de prise de possession de la plante au moyen de gestes magiques, de prières ou de conjurations, précédant l'extirpation qui s'accompagne de multiples précautions. Le caractère magique de ces opérations apparaît notamment en ce qu'elles s'effectuent de nuit. M. Delatte montre que tout est soigneusement calculé dans le choix du moment, comme celui d'une nuit sans lune, ou bien par pleine lune ou dans la période de croissance ou celle du déclin, ou encore en un jour précis de la lune. Comment expliquer que ces prescriptions soient souvent contradictoires pour une même plante et que certains traités formulent une seule prescription pour toutes les plantes? M. Delatte a été conduit à la bonne explication par certaines remarques de la *Lettre* de Thessalus à Néron, publiée par M. Cumont, à propos de la pivoine. « Cette plante, dit l'auteur, croît et décroît en sympathie avec la lune. Si donc on l'arrache pendant la croissance de cet astre, sa racine ne peut être employée pour l'expulsion des démons; tout au contraire, elle aggrave la maladie du patient. Il faut donc l'arracher pendant le déclin de la lune. » Cela est conforme à une des croyances les plus répandues dans la doctrine botanique et dans l'agriculture des anciens. On peut donc en conclure qu'une partie des contradictions, relevées dans les prescriptions relatives aux phases de la lune, s'expliquent par les effets différents que l'on escompte de l'usage des simples. Naturellement, l'astrologie vient souvent compliquer la question en faisant intervenir la planète qui gouverne la vie de la plante.

En général, il est prescrit de procéder à l'arrachage des racines ou à la simple cueillette à l'aurore, avant le lever du soleil. La raison est claire : « La cueillette de la plante précieuse étant regardée,

[1] Voir les c. r. sur la *Catoptromancie* dans *RHR*, 1933, I, p. 89 et *Les conceptions de l'enthousiasme*, dans *RHR*, 1934, II, p. 249.

soit comme un attentat aux droits de la nature divine, soit comme un larcin commis aux dépens de la Terre Mère, soit encore comme un acte de mauvais gré à l'égard de la plante elle-même, à laquelle une personnalité est reconnue, cette mauvaise action doit être perpétrée sans témoin et surtout en l'absence du témoin par excellence, le soleil. »

La personne de l'herboriste est aussi l'objet de prescriptions diverses ; notamment il doit opérer en état de pureté rituelle, ce qui lui permet d'entrer en rapports avec le monde surnaturel au moindre risque possible. Parfois il revêt des vêtements propres ou spéciaux, à moins qu'on lui impose la nudité rituelle. La Médée d'Ovide dénoue sa ceinture, déchausse l'un de ses pieds ou les deux. Tête nue et les cheveux épars, elle tend les bras vers le ciel, tourne trois fois sur elle-même et trois fois elle s'asperge d'eau vive. La Médée de Sophocle suit un rite plus archaïque en procédant toute nue à la cueillette des simples.

Une attention particulière est accordée au cercle magique qu'on trace généralement autour de la plante à arracher. Les raisons de cet acte sont diverses ; certaines pourraient valoir pour expliquer le nimbe — rapproché bien à tort par certains archéologues des étiquettes de momies. Nombre d'objets utilisés dans la cueillette ont une destination apotropaïque et secondairement cathartique. Les fumigations répondent au même objet.

Les rites oraux ne sont pas moins variés. Ce sont des incantations chantées ou débitées sur un ton de mélopée, c'est le cri particulier, l'*ululatus*, que conserve encore l'Orient. Mais c'est aussi le salut, la conjuration et la prière. » Il est recommandé d'indiquer quelle est la maladie ou quel est le malade pour la guérison desquels la cueillette de telle plante est faite. »

A propos des prières ou invocations, dont on rapporte (p. 71-72) un remarquable exemple, on constate qu' « à la conception naturiste, qui reconnaît une personnalité à la plante, est venue se superposer la doctrine démonologique, qui la regarde comme consacrée à un génie qui en est distinct ».

Médée prie à genoux et l'on remarque que « cette attitude n'est pas, dans les religions anciennes, celle de la prière ordinaire, mais celle de la supplication et elle a une vertu en quelque sorte magique ».

A tous ces rites, en liaison notamment avec la prière, se superpose une offrande qui prend la place de la plante enlevée. « La Mère des plantes se trouvait lésée par l'enlèvement de ses enfants et elle demandait satisfaction : un gâteau de froment au miel, offrande apaisante par excellence, et une poignée de grains et de fruits variés qui pouvaient donner une nouvelle moisson de vie, apparaissaient comme la meilleure des réparations. » Il n'est presque jamais question d'un véritable sacrifice[1] et la simplicité même de l'offrande souligne son caractère primitif.

Les préparatifs achevés, l'herboriste n'a plus qu'à arracher la plante ou à la cueillir. Ici aussi les prescriptions abondent, visant notamment l'instrument à

[1] Le sacrifice d'une brebis noire par Médée ne vise pas la récolte des simples.

employer. Le plus souvent on recommande d'arracher ou de couper les simples avec la main, généralement une seule main. Un procédé plus curieux consiste à attacher la racine à la patte d'un chien ou d'un oiseau ; en s'enfuyant l'animal arrache la plante, mais souvent il en meurt. On peut d'autant plus rapprocher cette pratique de celle du bouc émissaire et des oiseaux qui se chargent du péché et l'emportent au loin en s'envolant, que d'après les exemples cités la pratique pourrait être d'origine orientale.

L'importance de toutes ces prescriptions tenait à ce qu'elles assuraient l'efficacité des simples dans l'usage médicinal, encore tout imprégné de magie. Aussi, non seulement l'avènement du christianisme et l'hostilité manifestée contre les herboristes par l'école de Galien n'eurent pas raison de ces pratiques magiques et foncièrement païennes, mais les prêtres chrétiens durent les tolérer et y participer. L'Église s'efforça de remplacer les prières et conjurations païennes par des prières chrétiennes, et « les rites cathartiques et apotropaïques par des exorcismes et des cérémonies de bénédiction et de consécration ». Mais « l'exorcisme est le successeur direct des conjurations et des rites cathartiques du paganisme ». Encore de nos jours le souvenir des simples cueillies au solstice d'été se perpétue dans les « herbes de la Saint-Jean ».

Ces indications rendent mal l'abondance et la variété des renseignements groupés par M. Delatte et aussi la précision et la maîtrise de son commentaire, qui nous révèle des croyances fermement ancrées dans l'âme antique et remontant à des temps très reculés.

R. D.

PÉRIODIQUES

John Garstang. — **Jericho : City and necropolis, report for sixth and concluding season, 1936**, avec 15 planches, dans *Annals of Archaeology and Anthropology*, vol. XXIII, nos 3-4, décembre 1936.

La sixième et dernière campagne de fouilles, menée par le professeur Garstang et ses collaborateurs à Jéricho, a été consacrée à l'exploration des couches préhistoriques du site. Dix-sept niveaux ont été déterminés. Les sept premiers à compter de la surface actuelle de la colline (layers I à VII), sont attribués à l'âge du Bronze ancien, les dix suivants (layers VIII à XVII) à l'époque [illegible].

Les couches du Néolithique [illegible] XVII) ne contiennent pas de poterie, mais seulement un outillage lithique qui sera publié ultérieurement. Dans les mêmes couches ont été recueillies des [illegible] grossières d'animaux en terre glaise ainsi que des colliers en coquillages. Les maisons étaient construites en [illegible], le même revêtement couvre les sols. Une des habitations du niveau XI présente un plan qui se rapproche de [illegible] mégaron avec portique supporté par six poteaux de [illegible] intérieure. Au voisinage ont été recueillis de nombreuses figurines d'animaux ainsi que des phallus modelés en terre glaise, ce qui indique le caractère cultuel de cette construction.

Sous le sol des maisons, des tombes ont

(1) Voir J. Garstang, *L'art néolithique à Jéricho*, dans *Syria*, 1935, p. 353-357.

été rencontrées. Dans l'une d'elles reposaient deux squelettes masculins dont l'un avait le crâne retourné et le corps chargé d'une assez grande pierre. Les bras semblent avoir été ligotés derrière le dos. Cette disposition rappelle les squelettes ligotés et recouverts de pierres découverts dans certaines stations néolithiques de France (dép. du Bas-Rhin). On l'a considérée comme une précaution contre les revenants.

Le niveau du Néolithique ancien de Jéricho, sans poterie, peut être mis en parallèle avec les couches inférieures du niveau V de Ras Shamra ainsi qu'avec les stations néolithiques de Chypre (Petra tou Limniti, Khirokitia, etc.) où la céramique fait également défaut.

Au Néolithique moyen le site de Jéricho fournit la même industrie lithique ; la poterie apparaît sous forme de vases très primitifs façonnés à la main dans une terre mal cuite et s'effritant facilement. Mais dès la seconde phase du Néolithique moyen les potiers de Jéricho savent mélanger à la terre plastique des dégraissants (paille hachée ou sable), obtenant ainsi une plus grande dureté des vases à la cuisson. Les vases (pl. XXIX-XXX) conservent des formes très simples, parfois à fond plat, les anses attestent la rapide évolution. A la 3e phase du Néolithique moyen certains vases présentent des triangles ou zigzags peints généralement en rouge sur engobe beige (pl. XXXI) ; au Néolithique récent le décor s'enrichit de la gravure (pl. XXXII-XXXIII).

Les couches du Néolithique ancien caractérisées par la poterie non peinte semblent être contemporaines des couches à céramique unie, parfois lustrée, du niveau V de Ras Shamra, comme le suppose l'auteur (p. 73). D'autre part, on peut tenir la céramique peinte ou gravée, parfois avec association des deux techniques du Néolithique moyen et récent de Jéricho pour équivalente à la poterie peinte des couches inférieures du niveau IV de Ras Shamra, de celle d'Erimi et de Kythrea à Chypre, ainsi que de celle du niveau XV de Chaker Bazar sur le Khabour. La dénomination première employée par l'auteur pour ces niveaux dans ses rapports antérieurs, le « Chalcolithique », nous paraît donc préférable. En effet, dans son étude sur la céramique de Jéricho, faisant suite au rapport de fouilles, M. J. Ben-Dor déclare ce Néolithique tardif de Jéricho contemporain du Chalcolithique de Ghassoul. Il insiste à cette occasion sur le caractère étranger de cette civilisation caractéristique des deux sites, ce qui permet d'admettre qu'à cette époque (fin du Ve millénaire ?) la Palestine, comme la Syrie, a été le théâtre de vastes mouvements ethniques.

La belle céramique peinte polychrome brillamment représentée à Ras Shamra, niveau IV, à Tell Halaf, à Arpachiyah et à Chaker Bazar, manque complètement à Jéricho. Dès le IVe millénaire la civilisation palestinienne comparée à celle de Syrie paraît bien plus sobre, pour ne pas dire pauvre.

La poterie du Bronze ancien de Jéricho (pl. XXXIV à XXXVI) est identique jusqu'au détail à celle de la nécropole d'Ay. Certaines cruches à panse sphérique peinte de faisceaux de lignes parallèles, parfois entrecroisées, présentant à la base du col une petite anse de suspension par exemple, pl. XXXVI, 1 et 4, analogue à Ay, Syria, 1935, pl. LVIII, n° 5091 et

3340) rappellent nettement des types chypriotes de la même époque (cf. Gjerstad, *Swedish Cyprus Expedition*, I, pl. C,7; CI, 6; CV,8 ou Schaeffer, *Missions en Chypre*, fig. 54 et 55). Après avoir perdu la petite anse de suspension ce type est resté en usage dans l'île ainsi qu'en Syrie jusqu'au Bronze moyen (cf. Kalopsida, J. L. Myres, *Excavations in Cyprus*, *Journal Hell. Stud.*, XVII, 1897, et Ras Shamra, *Rapport préliminaire*, dans *Syria*, 1932 et 1933).

Les couches du Bronze moyen et récent ayant été remaniées dans la zone explorée pendant cette dernière campagne, l'auteur renvoie à ses précédents rapports.

Résumant les résultats obtenus pendant les 6 campagnes à Jéricho, le professeur Garstang maintient que la chute de la cité se place entre 1400 et l'avènement d'Aménophis IV. C'est précisément à cette époque qu'Ugarit a été ravagée et partiellement détruite par un tremblement de terre et que l'avance hittite commence à être la cause de troubles en Syrie et en Palestine. Les niveaux plus récents de Jéricho attestent une réoccupation partielle du site pendant cinq siècles sans que l'enceinte ait été relevée. Celle-ci n'a été restaurée que pendant le second âge du fer.

Au voisinage de l'ancien palais un sondage a permis de retrouver un niveau intact du début du Bronze récent fournissant, outre un certain nombre de vases peints chypriotes, des fragments de céramique peinte du temps de Thoutmès III et d'avant Aménophis III. La céramique mycénienne ainsi que les faïences et frittes si caractéristiques de l'époque amarnienne n'y ont pas été rencontrées. A Jéricho, comme à Ras Shamra-Ugarit, ce n'est qu'à partir du milieu du XIV^e siècle que les produits mycéniens commencent à inonder les marchés de la côte palestino-syrienne, précisément au temps où le prestige égyptien subit une éclipse sous le règne d'Aménophis IV.

Le même fascicule de *Iraq* contient un article du professeur V. Gordon Childe sur des haches de Maikop et leur rapport avec la métallurgie du Bronze caucasien (*The axes from Maikop and Caucasian Metallurgy*, p. 113 à 119, avec 2 planches). L'auteur montre que certains types d'outils ou d'armes dont l'invention a été attribuée par M. Frankfort au Caucase, ont été utilisés à des époques antérieures en Mésopotamie ou en Syrie. L'auteur n'est pas disposé à accorder à la région caucasienne en tant que productrice de cuivre aux hautes époques une importance particulière, en opposition à l'opinion de M. R. Dussaud (cf. *La Lydie et ses voisins aux hautes époques*, p. 76 et suiv.). Il faut, en effet, remarquer que la plupart des nécropoles de la région caucasienne dont la richesse en objets de bronze s'explique par le voisinage des gisements cupriques, sont tardives et ne datent que du début du Fer. Le problème ne pourra être utilement discuté qu'après reprise des fouilles dans ces régions explorées avec une méthode insuffisante aux temps héroïques des recherches archéologiques dans l'Asie Antérieure. Les archéologues russes rendraient un grand service en portant leurs efforts sur ce terrain si fructueux ou en rouvrant ces régions à l'exploration de leurs collègues étrangers.

C. F. A. Schaeffer

Orientalistische Literaturzeitung, janvier 1937. — Leo Oppenheim, *Die nichtsemitischen Zahlwörter der Nuzi-Texte*. Herbert W. Duda, *Zeitgenössische türkische Prosa* (c. r. de E. Saussey, *Prosateurs turcs contemporains*, dont on loue la traduction). Comptes rendus : R. H. Mc Dowell, *Stamped and inscribed objects from Seleucia on the Tigris* (W. Kolbe). Fr. W. Freiherr von Bissing, *Aegyptische Kunstgeschichte* (C. Watzinger). G. Contenau et R. Ghirshman, *Fouilles de Tépé-Giyan près de Néhavend, 1931 et 1932* (V. Christian). Du Mesnil du Buisson, *Le site archéologique de Mishrifé-Qatna* (Peter Thomsen critique la méthode employée dans la fouille ; il explique par là que bien des points restent obscurs et craint que cela ne rende difficile la suite du travail). J. Cantineau, *Grammaire du palmyrénien épigraphique* (Fr. Rosenthal). A. L. M. Nicolas, *Massacres de Babis en Perse* (W. Hinz). Fr. Macler, *Manuscrits arméniens de Transylvanie* (K. Mlaker).

Idem, février 1937. — G. Jäschke, *Neuere Literatur über die türkische Republik*. H. Bauer, *Zur Entzifferung der Keilschrift von Ras Schamra*, se justifie d'une insinuation désobligeante qui n'avait été prise au sérieux par aucun de ceux qui ont suivi les étapes du déchiffrement des textes de Ras Shamra. *Publications du Service des Antiquités du Maroc*, fasc. 1 (E. Pröbster). Raymond Weill, *Le champ des roseaux et le champ des offrandes dans la religion funéraire et la religion générale* (H. Bonnet). Eric Burrows, *Ur Excavations Texts*, II (A. Falkenstein). E. A. Speiser, *Excavations at Tepe Gawra*, I (A. Moortgat insiste sur la différence fondamentale de Suse I et de la céramique de Tell Khalaf). *Festschrift Georg Beer* (Curt Kuhl). Arn. Momigliano, *Ricerche sull' organizzazione della Giudea sotto il dominio romano* (63 a. C.–70 d. C.) (San Nicolò). J. Cantineau, *Inventaire des inscriptions de Palmyre*, VIII (Joseph Schacht).

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Fouilles de Tépé Gawra. — Depuis le compte rendu que nous avons donné (*Syria*, 1936, p. 185) de la découverte des huit premiers niveaux, M. Speiser a continué en profondeur l'exploration de ce site voisin de Ninive et, à la date de février dernier, vingt niveaux avaient été dégagés. Les six premiers niveaux appartiennent à l'époque dite historique. Le treizième niveau, que les explorateurs placent au Ve millénaire, a révélé une installation fort importante.

Il s'agit d'une acropole avec trois constructions, le temple Nord, le sanctuaire de l'Est et le temple central, ouvrant tous sur une cour principale entourée de maisons. Les murs sont en partie en pierre. Les édifices comportent des colonnes et des pilastres. Un brûle-parfum en terre cuite reproduit des éléments d'architecture d'après lesquels une reconstitution des bâtiments pourra être tentée.

La poterie correspondante est peinte de motifs floraux ; elle est abondante et de bonne fabrication.

Le fait le plus frappant est le degré de civilisation que ces constructions et l'organisation de cet ensemble supposent chez une population d'une époque si reculée.

Ornithomancie et hépatoscopie chez les anciens Phéniciens. — Dans ses *Ras Shamra Notes VI : The Danel Text* (*Journal of the American Orient. Soc.*, 50, 4, p. 440-445), M. James A. Montgomery nous apporte une importante contribution en dégageant la forme archaïque du pronom *hwt* (acc. *šuatu*), « il » (1), *hyt* (acc. *šiati*), « elle », et *hmt*, conservé dans le phénicien classique, « ils, eux ». Plus typique encore que le rapprochement avec l'accadien est celui avec le sabéen qui a conservé *hwt*, *hyt* et *hmt* comme pronoms démonstratifs. C'est un fait, et des plus décisifs, à ajouter à tous ceux qui indiquent pour la langue des textes épiques de Ras Shamra une origine méridionale.

D'autre part, comme M. Dhorme, M. Montgomery incline à rapprocher du mythe d'Adapa l'acte de Ba'al brisant les ailes des aigles. Il serait fort intéressant de saisir un tel contact entre mythes phéniciens et mythes suméro-accadiens, mais nous ne pensons pas que ce soit le cas ici. Dans le texte de Danel (sigle D), il s'agit exclusivement d'ornithomancie et d'hépatoscopie.

Une difficulté pour expliquer le passage tient au sens attribué à *d'ey*. Parfois on y voit avec M. Virolleaud, qui traduit par « épervier » (2), un parallèle à *nšr*, « aigle ». Le principal appui de cette explication est III D, I, 17 et suiv. : *km nšr... km d'ey* ; mais ce passage est particulièrement obscur et il est dangereux de s'y fier. En tout cas, M. Montgomery (p. 443) reconnaît que le sens « épervier » ne saurait convenir à I D, 108 et 114 où il explique *d'ey* par « sternum ». Le parallélisme de la phrase nous paraît faire de *d'ey* un doublet de *knp* « aile » et nous proposons de comprendre :

> 107-108 *knp nšrm b'l yṯbr*
> *b'l yṯbr d'y hmt*

(107-108) Ba'al brisera l'aile des aigles (1),
Ba'al brisera leur aile (ou leurs ailes) (2).

Les aigles abattus vont servir à Danel pour en tirer un présage.

109) (Les aigles) s'abattront (3) à mes pieds.
Je fendrai leur foie et (110) je proclamerai (4) :
« Voici, il y a de la désolation (5) !
Voici, il y a (111) du malheur (6) ! »

(1) Le rapprochement avec l'accad. *awâtu*, « parole, décision, ordre », proposé par M. Virolleaud, doit être maintenu dans l'expression *bšpth hwth* : « De sa bouche, que sorte le message, de ses lèvres son ordre », cf. I D, 75 ; 113 ; 127-128, 142. De son côté, M. Virolleaud (Voir *Syria*, 1930, p. 333, n. 1) a entre temps dégagé le pronom *hwt*.

(2) Virolleaud, *La légende phénicienne de Danel*, p. 143.

(1) On sait que Ba'al était un chasseur émérite.

(2) M. Virolleaud a proposé : « Ba'al brise l'oiseau du verbe. » De même dans II D, V, 20 et 30 il faut comprendre :

Sers et honore-les (les dieux) *kbd hmt*,
(c'est-à-dire) Ba'al et la troupe (?) de El tout entière.

D'où on conclura que l'expression *kbd hwt* (ainsi II AB, VIII, 28-29), signifie : « honore-le ».

(3) Le verbe est à la troisième pers. fém. plur. suivant une règle qui a des analogies en arabe pour les noms de chose. De même dans I D, 32 *'l bt 'abh nšrm trhpn*, nous comprenons : « les aigles voleront sur la maison de son père. »

(4) Hébr. *ḥawâ*. Comme l'a reconnu M. Montgomery (*l. c.*, p. 444), *yḥd* n'est pas un personnage Yahu, mais une autre forme du même verbe.

(5) Hébr. *shemâmâh*.

(6) Sens donné par l'arabe.

Je pleurerai et je l'ensevelirai [1];
(142) Je déposerai les aromates pour les dieux chtoniens.

Au cours d'une autre opération, l'examen donne un tout autre résultat :

(146) Il fend leur foie et il proclame :
(147) « Il n'y a pas de désolation !
Il n'y a pas de malheur ! »
Il élève la voix (148) et il crie :
« (Que) Ba'al répare l'aile des aigles !
(Qu')il répare leurs ailes !
« ô aigles (150) ouvrez vos ailes et envolez-vous [2] ! »

Cette scène se répète, artifice littéraire, pour toute la compagnie des aigles, Hargob, le père des aigles, puis Ṣemel, la mère des aigles. On constatera que les mauvais présages apparaissent tant que les rites de deuil et d'ensevelissement ne sont pas accomplis ; ils cessent dès que ces rites sont terminés.

Par suite, on pourrait voir une mention abrégée d'opérations similaires, dans I D, 33 : *ybṣr ḥbl d'iym* qui ne signifie peut-être pas : « Il examine le vol des éperviers » (Virolleaud) ni même « Il examine la troupe des vautours » (Montgomery), mais : « Il coupe le lien des ailes », autre expression pour dire que les ailes sont brisées ; nous y reviendrons dans un instant.

Nous comprenons I D, 148-150 :

(Que) Ba'al brise l'aile des aigles,
(Que) Ba'al brise leurs ailes
(parce qu') ils ont volé sur le tombeau de mon fils [3].

Il est bien évident que ce survol n'a pu s'effectuer qu'avant le moment où Ba'al a brisé les ailes des aigles. Ce survol était considéré comme de mauvais augure, comme il résulte encore de I D, 32 et suiv. Cela rappelle Abraham chassant les oiseaux de proie qui s'abattent sur les chairs du sacrifice (*Gen.*, xv, 11).

Dans cet écheveau de difficultés que M. Virolleaud a souvent débrouillé avec bonheur, on trouverait encore, à son avis, une autre pratique divinatoire (Virolleaud, *op. cit.*, p. 137-138) consistant à frapper une cruche (*kd*) contre deux autres récipients *qšt* (calice) et *qṣ't*. M. Montgomery (*l. c.*, p. 443) élève des doutes sur cette interprétation et il propose de voir dans *qšt* non un calice, mais un arc (*ibid.*, p. 444). C'est la valeur que nous avons proposé d'attribuer au même terme dans IV AB, II, 6-9 [4]. Nous avons même déduit de ce passage que *qṣ't* désignait les flèches. Nous comprenons donc I D, 14-15 :

emḫṣh kd 'l qšth
(15) *emḫṣh 'l qṣ'th*

Je le frapperai, certes, à cause de son arc,
Je le frapperai à cause de ses flèches.

Et cela explique *'ap qšth lttn* (17) *ly* [5], « même tu me donneras son arc ». Quant à l'incise : *hwt* (16) *l'aḫw*, M. Montgomery propose : « lui, je (le) prendrai vivant ».

La partie conservée du texte ne permet pas de déterminer le personnage auquel Aqhat cherche à dérober les armes. On peut, toutefois, supposer que c'est *Yṭpn*

[1] Il s'agit d'ensevelir Aqhat, fils de Danel.

[2] Ce sens pour d'e a été déterminé par M. Virolleaud ; cela appuie la valeur « aile » que nous donnons au substantif d'ey.

[3] Ce fils est Aqhat ; c'est donc son père Danel qui parle.

[4] Voir *Syria*, XVII (1936), p. 286.

[5] « Type achevé, dit M. Virolleaud, *op. cit.*, p. 138, de ces phrases qui, prises isolément, offrent un sens parfaitement clair, mais qui, considérées dans leur contexte n'ont qu'une signification incertaine. »

qui, dans la suite, l'emportera et tuera Aqhat. A moins que ce soit Kousor-et-Hasis que nous verrons intervenir plus loin.

De même quand les aigles survolent la demeure de Danel et que (I D, 33) celui-ci leur « coupe le lien des ailes », Pagat s'afflige, car il y a là un signe de mauvais augure. A notre avis, elle ne « brise » pas alors les coupes de Danel; mais elle les apprête [1], parce que Danel, si nous avons bien compris ce passage [2], va s'efforcer de parer à la menace de pluie en pleine moisson.

Cet épisode se termine, comme l'a indiqué M. Virolleaud, par une réconciliation de Pagat, la sœur d'Aqhat, avec le meurtrier de ce dernier, Yatpan. Pagat avait le cœur ulcéré (I D, 223), mais tout s'efface, car elle accepte le vin que lui offre Yatpan :

(224) Deux (fois, elle boit son (haut) vin [3],
elle boit son vin

Nous avons dit plus haut que c'était peut-être Kousor-et-Hasis qui réclamait la possession des arcs et des flèches. Précisément, dans II D, V — à notre avis II D doit se lire avant I D — il est question de huit arcs — non de vases magiques — et de quatre flèches par arc, si cette expression ne désigne pas plutôt un grand nombre de flèches :

(2)... j'apporterai huit arcs
(3) je quadruplerai les flèches,
pendant (?) sept jours.

(1) Dans I D, 36 - tmz' kst Dnel-mt-(37)rp'i, nous comprenons mz', apprêter, d'après l'accad. mazu.

(2) Voir *Les découvertes de Ras Shamra (Ugarit) et l'Ancien Testament*, p. 90.

(3) Et non « le vin du verbe ».

C'est Danel, comme on le voit dans II D, V, 11 et suiv., qui fournit Kousor-et-Hasis d'arcs et de flèches à l'occasion de son départ. Après le repas de communion, Danel (II D, V, 26-28) bénit l'arc de Kousor-et-Hasis. L'arc est d'autant plus en situation qu'il est question de chasse (II D, V, 37-38). On trouve plus loin (II D, VI) un échange d'arcs et de flèches avec la déesse guerrière 'Anat, mais comme le dit M. Virolleaud, p. 212, le passage compte parmi les plus obscurs.

R. D.

Corpus Inscriptionum Semiticarum. — Cette vaste entreprise, assumée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à l'instigation d'Ernest Renan, dont c'était, disait-il, l'œuvre préférée, ne devait comprendre, quand le projet en fut établi, en 1867, que deux volumes. Or, bien que les textes phéniciens et puniques compteront bientôt trois volumes et la matière ne sera pas épuisée, car on en prévoit cinq au total.

Les Inscriptions araméennes demanderont également au moins cinq volumes in-4.

Les Inscriptions hébraïques, grâce aux découvertes de ces dernières années, pourront faire l'objet d'un volume.

Restent environ 7 000 textes qui comprennent d'abord un groupe sud-arabique ou himyarite pour lequel on prévoit cinq volumes dont les trois premiers ont paru.

Enfin, il est prévu une addition au plan primitif, celle d'une cinquième partie, qui réunira en trois volumes les inscriptions safaïtiques, lihyaniques et thamoudéennes.

M. J. B. Chabot, qui a pris une si large part dans la publication de ce *Corpus* a présenté, au nom de la Commission compétente, un rapport (*C. r. Acad. des Inscript.*, 1936, p. 247-256) donnant les précisions nécessaires sur la publication. On sait que, pour pallier les lenteurs obligées de l'entreprise, l'Académie publie un *Répertoire d'Épigraphie sémitique*, qui a enregistré plus de 4.000 articles.

R. D.

Les collections numismatiques du Musée de Stamboul. — Le 15 Mars 1937, le Musée d'Antiquités de Stamboul inaugurait la nouvelle salle où sont installées les collections numismatiques. A cette occasion le Directeur actuel, M. Aziz Ogan, a prononcé une allocution où il a tracé, dans ses grandes lignes, l'historique du Musée. La première collection de monnaies fut commencée en 1845 alors que l'institution officielle du Musée ne date que de 1868. On sait qu'entreposées d'abord à Sainte-Irène puis transportées en 1875 à Tchinili Köshk, les antiquités ne furent installées définitivement qu'en 1908 dans les beaux bâtiments qu'elles occupent aujourd'hui.

M. Aziz Ogan rappela les vicissitudes de la collection de monnaies qui demeura pendant longtemps enfermée dans les coffres-forts du Ministère de l'Instruction Publique et sur laquelle, en 1876, on préleva 800 pièces d'Alexandre et de Philippe, vendues pour couvrir les frais d'entretien du Musée. Le Directeur donna également quelques détails intéressants sur le règlement appliqué aux trouvailles de monnaies. Celui qui déclare une découverte faite dans sa propriété reçoit une récompense équivalant à la moitié de la valeur de la trouvaille. S'il s'agit d'une découverte faite en dehors de sa propriété, celui qui en avise l'État reçoit une somme égale à 20 % de la valeur. On doit reconnaître que les collections du Musée proviennent presque exclusivement d'achats et de donations. En fait, on a peu d'occasions d'appliquer le règlement : lorsqu'un paysan découvre un trésor, il cherche évidemment à en tirer le plus grand



Couronne d'or provenant de Pergame.

bénéfice possible et trouve toujours des amateurs ou des intermédiaires décidés à lui acheter sa trouvaille à un prix supérieur, et de beaucoup, à l'indemnité que lui verserait le Musée.

La nouvelle salle, située au premier étage, est spacieuse et bien éclairée. Les vitrines sont disposées perpendiculairement aux fenêtres de manière à rendre aussi aisé que possible l'examen des monnaies. D'autres vitrines, placées le long des murs, contiennent des bijoux et des objets précieux notamment deux célèbres couronnes en or, l'une, de feuilles de chêne, provenant des fouilles allemandes de Pergame, l'autre, de feuilles de laurier, dont l'origine exacte n'est pas attestée, mais qui, vraisemblablement,

fut trouvée dans l'île de Rhodes. Tout cet ensemble est présenté avec le goût parfait qui a présidé à l'installation générale du Musée.

Les collections numismatiques de Stamboul comprennent plusieurs groupes : à côté des monnaies grecques et romaines, on trouve une collection de pièces sassanides et un ensemble très riche et très précieux de monnaies musulmanes.



Couronne d'or provenant de Rhodes.

De celles-ci, il existe des catalogues complets dus à des numismates turcs connus : Ismail Galib, Mehmed Mubarek, et Ahmed Tevhid, un des plus érudits spécialistes de l'Orient médiéval. Pour l'étude des monnaies sassanides on a fait appel à M. Zambaur et pour les monnaies antiques à M. Regling, du Musée de Berlin. Nul doute que d'ici peu on ne possède le catalogue complet des séries antiques qui offrent tant d'intérêt pour l'histoire de l'Anatolie.

Ainsi, chaque année, se manifeste, par l'ouverture d'une salle ou d'une collection nouvelle, l'activité continue du Musée d'Antiquités de Stamboul. La tâche accomplie par l'actuel Directeur, M. Aziz Ogan, est digne de celle de ses illustres prédécesseurs ; mais on ne pénètre jamais dans ces galeries spacieuses, si bien ordonnées, sans évoquer le souvenir de celui qui en fut le vrai fondateur, Hamdi bey, grand ami de notre pays. En même temps que la salle de numismatique, on inaugurait le 15 Mars dernier un buste d'Atatürk, dû à un jeune sculpteur turc. C'eût été pour Hamdi bey une grande joie de voir la place importante que les arts, sous toutes leurs formes, tiennent dans la Turquie d'aujourd'hui et les encouragements officiels qui leur sont prodigués. L'ancien élève de Jérôme aurait applaudi à bien des initiatives. Son frère et successeur, Halil Edhem, qui reste une des grandes figures de la Turquie contemporaine, après avoir pendant de nombreuses années dirigé le Musée avec une incomparable autorité, est aujourd'hui député de Stamboul et joue un rôle important dans les conseils du gouvernement. Ainsi les collections archéologiques de la Turquie bénéficient encore de la tutelle éclairée d'une famille qui est à l'origine de leur création.

ALBERT GABRIEL.

La faïence de Damas. — Notre excellent collaborateur, M. Armenag Sakisian, a activement collaboré avec le regretté Gaston Migeon, à qui il apportait son expérience des collections locales, à l'histoire de la céramique de Turquie, du XIIIe au XVIIIe siècle. Il a pu ainsi établir que la soi-disant faïence de Rhodes, bien connue des catalogues de vente, était, en réalité, originaire d'Anatolie. Mais il n'accepte pas qu'on mette à l'actif de Nicée les faïences de Kotahya et de Damas. Cette industrie a eu, en Turquie,

des centres multiples dont Nicée et Kotahya sont les deux principaux. Au XVIIe siècle, la seconde de ces villes ne le cède pas à la première comme production de faïences. M. Sakisian apporte des témoignages écrits indubitables.

« Les plats connus jusqu'ici sous le nom de Damas — chefs-d'œuvre de la céramique orientale classique — posent une question d'une solution plus délicate, » dit M. Sakisian. Non seulement ces plats ignorent le rouge tomate vif dont s'est éprise la céramique d'Anatolie, mais ils sont décorés avec un violet de manganèse et un vert-gris caractéristiques. Il est probable que des ouvriers persans vinrent en Syrie et à Damas, car ces « faïences peuvent être définies comme persanes de coloris et anatoliennes de dessin, avec toutefois une plus grande place faite aux éléments stylisés ». On a donc fait fausse route en essayant de débaptiser les plats de Damas.

R. D.

Le P. Sebastien Ronzevalle. — Né en 1865 à Philippopoli, Sebastien Ronzevalle semble avoir été prédestiné dès le berceau à une carrière archéologique : c'est en effet le célèbre Champoiseau, auquel le Louvre doit la Victoire de Samothrace, qui le tint sur les fonts du baptême ; et ce jeu de coïncidences parut se poursuivre lorsqu'en 1909, l'Académie des Inscriptions appela le P. Ronzevalle à succéder comme correspondant à son parrain.

Venu à Beyrouth avec son père, que la carrière du drogmanat amena à occuper divers postes dans nos consulats du Levant, il apprit les langues sémitiques, et dès son entrée à l'université Saint-Joseph, s'adonna à l'étude des antiquités. Tous ceux qui s'intéressent à ce domaine se rappellent ses travaux au temple de Baal-Markod (le haut lieu de Béryte), et la longue série des mémoires archéologiques dans lesquels, depuis 1900, il a étudié les catégories les plus diverses des monuments syriens. Inscriptions grecques, latines ou sémitiques ; bas-reliefs, bronzes, pierres gravées, monnaies ... tout séduisit sa curiosité bien qu'elle fût orientée particulièrement vers les témoins des religions du passé. Ayant depuis longtemps la confiance des marchands et des collectionneurs, on lui apportait de toutes parts les objets, et il avait réuni ainsi de longues séries d'empreintes et de photographies, des notes innombrables qui lui fournissaient, le moment venu, la matière de ses rapprochements.

Les dernières années du P. Ronzevalle furent assombries par des infirmités douloureuses, qui le contraignirent à une vie retirée, mais ne parvinrent pas à accabler ce travailleur infatigable. Malgré son corps souffrant, sa vue et son ouïe affaiblies, il ne cessa pas de lire et d'écrire, comme s'il se croyait tenu de mettre en œuvre la riche matière qu'il lui avait été donné d'accumuler. Les derniers tomes des *Mélanges* contiennent tous de considérables mémoires sortis de sa plume, et l'on imprimait, quand il est mort, le dernier, un grand travail relatif au culte de Baalbek, dans lequel il a concentré sa longue expérience des anciens cultes syriens. Ainsi seront closes ces *Notes et études d'archéologie orientale*, dont la série constituera toujours une mine inépuisable de monuments rares et curieux, de rapprochements sagaces, de discussions fructueuses.

Les *Mélanges de l'université Saint-Joseph*

publieront, en même temps qu'une bibliographie complète, une notice détaillée sur leur collaborateur de tant d'années, mais *Syria* doit elle aussi un souvenir à cet archéologue éminent, qui a sauvé de l'oubli, et souvent de la destruction, tant de précieux monuments de l'antiquité.

Henri Seyrig.

Department of Egyptian and Assyrian antiquities British Museum. — Nous recevons la communication suivante :

Students are requested to note that the Students Room of this department on the upper floor will be open on Monday May 10th 1937 and thereafter regularly, with the exception of the usual holidays, for the use of students of Egyptian papyri and Assyrian and Babylonian tablets. Other classes of written documents and the archaeological material will be made available as the re-arrangement of the collections is completed.

Students who desire to continue their use of the room should renew their tickets immediately, and are requested to give notice of their requirements before presenting themselves.

Sidney Smith, Keeper.

ERRATA

C'est par erreur que le relief rupestre sassanide, reproduit à la planche II (Syria, 1937) y est donné comme situé à Nakch i Rustem ; les lecteurs de l'article auront remarqué (p. 11) qu'il faut lire en réalité Nakch i Radjab.

Page 14, ligne 6 à partir du bas, lire : fig. 2.

Le Gérant : Paul Geuthner

6210-37. — Tours, Imprimerie Arrault et Cie.

LES PEINTURES DU PALAIS DE MARI

ANDRÉ PARROT

Parmi les multiples trouvailles faites dans les ruines du Palais de Mari, les peintures murales constituent, malgré leur mutilation, un ensemble encore imposant et particulièrement précieux. La variété des éléments dégagés (des menus fragments ramassés dans les éboulis au grand panneau découvert *in situ*) atteste que le concours des artistes peintres fut largement mis à contribution pour décorer avec les ressources d'une technique déjà fort habile et les conceptions d'un talent souvent novateur, certains appartements, certaines cours ou pièces de réception de la demeure royale. C'est une chance étonnante que des documents aussi fragiles et si malmenés par la main des destructeurs antiques, voués ensuite aux ravages du temps, aient survécu à travers quatre millénaires. Le sol de Mésopotamie, avec ses pluies torrentielles pendant les mois d'hiver et ses terres imprégnées de salpêtre, est fatal aux peintures, puisque rien n'a été recueilli à Ashnunnak ou à Ur. La région du Moyen ou du Haut-Euphrate est une heureuse exception avec Til-Barsip ou Dura-Europos, mais si Mari apporte moins de documents, ceux-ci sont d'une antiquité infiniment plus haute, ce qui ajoute encore à leur importance, car grâce à eux, c'est un chapitre de l'histoire de l'art qui pourra s'écrire avec de nouveaux éléments.

Les peintures de Mari, avec leur tradition où nous discernerons deux courants étroitement mêlés, sont-elles à l'origine des grandes compositions qui se dérouleront plus tard, largement, sur les murs des palais assyriens? Se sont-elles inspirées du réalisme et de l'élégance de la civilisation crétoise, ou bien, au contraire, cette dernière n'aurait-elle pas hérité quelques-uns des concepts mésopotamiens? Car si l'on a pu rapprocher des fragments de vases ornés en relief, sortis d'Eridu, les pièces magnifiques recueillies à Haghia-Triada, en posant comme possible, sinon probable, un emprunt ornemental

des Crétois aux Mésopotamiens [1], pourquoi ne pas l'étendre aux autres formes de l'art et à la peinture en particulier [2] Toutes questions et tous problèmes que l'on peut tout au moins poser, car les réponses ou les solutions ne sauraient être définitives. Mais il est permis cependant de constater que la base s'élargit et que les fouilles récentes obligent dès maintenant tous ceux qui songeraient à écrire une histoire de la peinture préhellénique et hellénique, à tourner d'abord leurs regards « vers l'Asie, autant que vers l'Égypte » [2].



Fig. 1. — Frise en bleu de cobalt décorant la cour 31 du Palais de Mari

* * *

Les premières traces de peintures murales dans le Palais de Mari apparurent dans la zone nettement identifiée avec les appartements privés du souverain. La cour 31 [3], sur laquelle ouvrent les diverses chambres réservées à la vie intime du roi, était décorée par une frise en bleu de cobalt, composée de deux torsades en S renversées (fig. 1), encadrées de bandes blanches [4]. La chambre 43 que nous attribuons à la reine et la chambre 46 où nous logeons le roi (grande pièce au rétable) [5],

[1] Hall, *La Sculpture babylonienne et assyrienne au British Museum*, p. 31.

[2] Ch. Picard, *Courrier de l'Art antique*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1937, I, p. [illegible].

[3] Le plus récent plan publié du Palais de Mari, avec la numérotation des salles, dans *Syria*, XVIII (1937), pl. VIII.

[4] *Syria*, XVII, p. 18.

[5] *Syria*, XVII, p. 28, fig. 15.

étaient toutes deux ornementées semblablement d'une triple bande, noire, ocre rouge, noire courant sur les parois à 1 m. 50 en moyenne au-dessus du pavement (fig. 2) et rehaussée vraisemblablement de rosaces disposées à intervalles réguliers sur une ligne centrale[1]. Enfin dans la chambre 34, réservée aux audiences privées, nous ramassions des morceaux suggestifs (main



Fig. 2. — Décoration (bandes noire, ocre rouge, noire) de la chambre 43 du Palais de Mari.

ouverte, pan d'un vêtement festonné, étoile), mais disparates. Toutes ces peintures étaient posées à même le revêtement de boue, constituant l'enduit mural.

Autres traces de peintures sur les plinthes du passage 31-34 et sur le « jeu de palets » de la cour 31, ici et là, pour imiter le « faux marbre ». Des constatations faites au printemps 1935 permettaient d'espérer mieux. Le dégagement repris pendant l'hiver 1935-36 nous apportait, en effet, des documents infiniment plus importants et mieux conservés, car les couleurs étaient posées cette fois sur plâtre.

[1] *Syria*, XVII, p. 19.

Nous avons déjà signalé le podium de la pièce 64 avec sa décoration où des panneaux de faux marbre se trouvent encadrés par une bande qui utilise le thème de la spirale à enroulements multiples et des flammèches (pl. XXXVII, 1 et fig. 3) [1]. La cour voisine (106) avait été tout spécialement aménagée et la décoration y avait été particulièrement soignée. C'est la région du Palais qui nous aura donné nos plus belles peintures. Les encadrements des portes (il y en

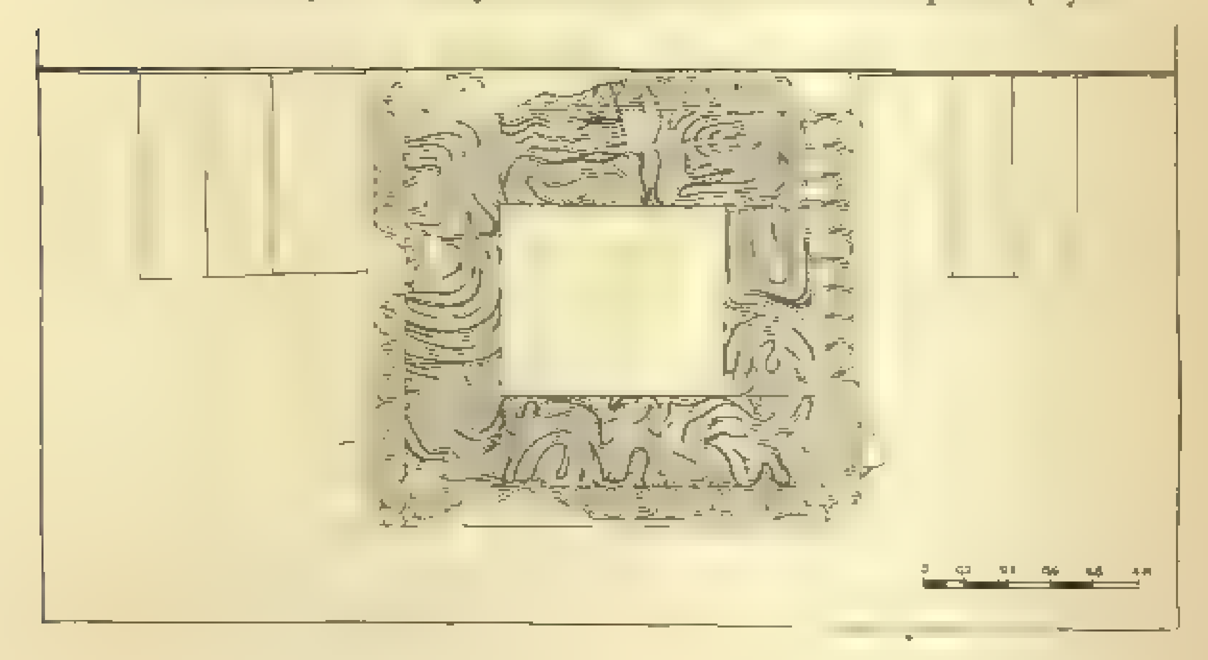
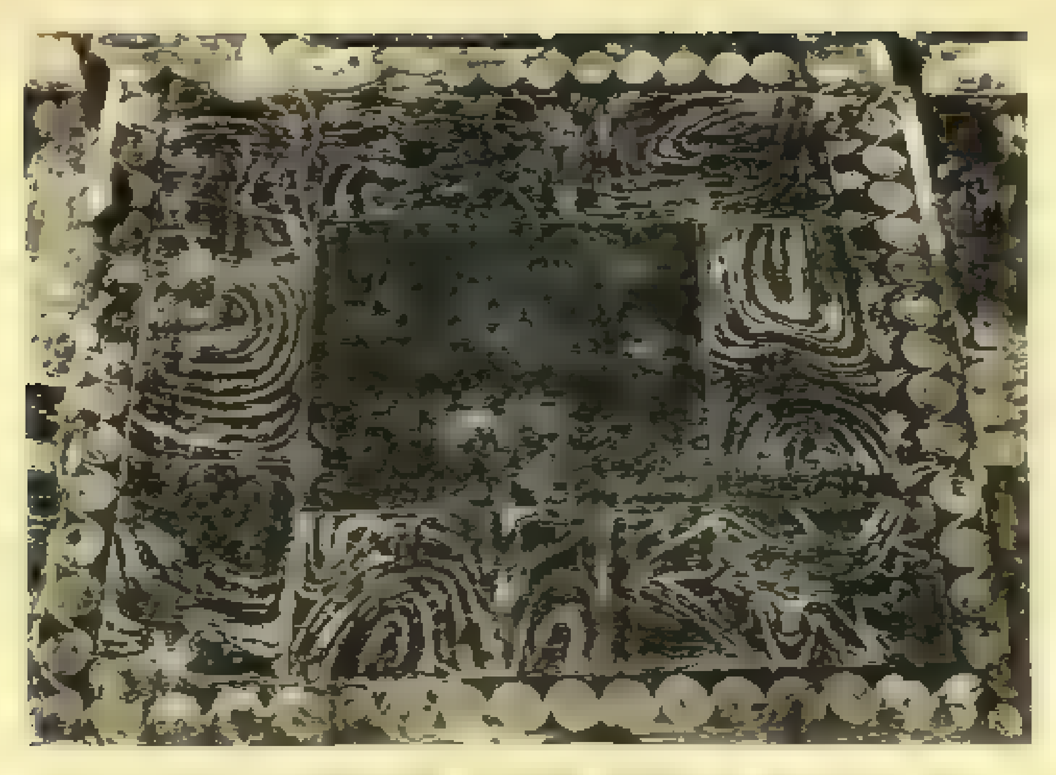


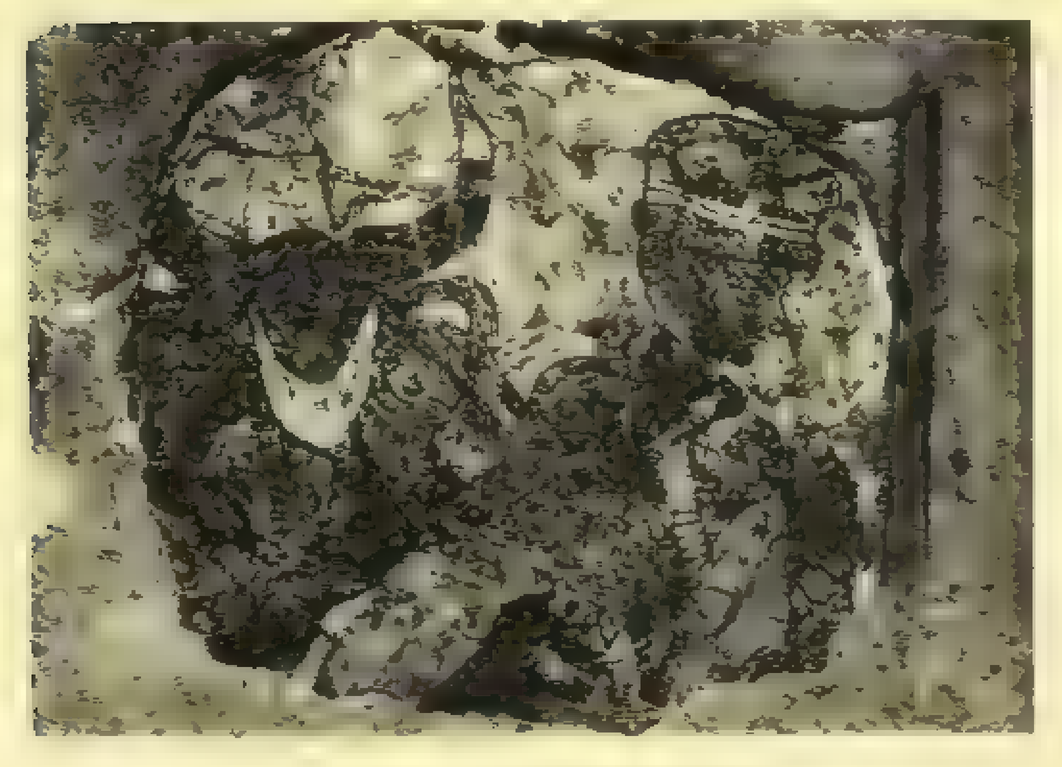
Fig. 3. — Face supérieure du « podium » (pièce 64).
(Dessin de H. Dura.)

a six) étaient relevés de bandes rouges, les murs revêtus de plâtre, étaient rehaussés par l'éclat d'une triple bande (ocre rouge, bleu de cobalt, ocre rouge). Le mur méridional et les retours oriental et occidental étaient en grande partie couverts de grandes compositions, les unes placées très haut (à plus de trois mètres du pavement), mais malheureusement effondrées dans les éboulis, une autre beaucoup plus bas, au-dessus de la plinthe, à droite du portail (106-64) et encore *in situ*. Les éléments épars furent recueillis précieusement, catalogués avec indication précise du point de chute. Notre regretté collaborateur, Paul François, réussit, après un labeur fait d'intuition et de soin méticuleux

[1] *Syria*, XVIII, p. 70.



1. Face supérieure du « podium » (faux marbre, flammeches). Pièce 64



2. Taureau paré, conduit au sacrifice (Cour 106)

PALAIS DE MARI



(fig. 4), à regrouper deux grands éléments, donnant le thème d'une des compositions centrales. Nous en donnons ci-après la description. Des innombrables morceaux, ramassés et classés dans nos casiers, sortiront peut-être d'autres ensembles plus ou moins importants. Quant au panneau *in situ*, il fut déposé en juillet 1936 par M. Pearson, de la mission de Doura, assisté de notre collaborateur, G. Tellier. M. Jean Lauffray, attaché en 1936 à la mission de Mari,



Fig. 4. — Regroupement par P. François des morceaux de peintures effondrées (cour 106).

en fit une copie en couleurs et un relevé au trait. Copie et relevé facilitent singulièrement l'étude de ce monument trop sombre pour donner des photographies bien nettes. Nous avons ainsi, grâce à cette documentation multiple, une idée très précise de l'ornementation picturale, dans un palais de la fin du IIIe millénaire, documentation plus riche que ne le laissaient soupçonner les seules bandes rectilignes d'un décor purement géométrique. Alors que les artistes de Mari surent non seulement représenter des hommes, des plantes et des animaux, mais encore les distribuer en de véritables compositions[1].

[1] La 5e campagne (automne 1937) que nous venons de terminer, a donné de nouvelles peintures dont nous ne pouvons faire état ici. Peintures sur enduit de terre, dont le dégagement n'a pu être achevé et sera repris ultérieurement.

1. — Fragments de grande scène sacrificielle.

A. — *Le taureau conduit au sacrifice* (longueur : 0 m. 55, hauteur : 0 m. 40), (pl. XXXVII, 2). — Le taureau paré (le bout des cornes recouvert d'une enveloppe d'or ou d'argent, croissant de même matière suspendu sur le front), un anneau passé dans les naseaux et auquel est attaché une corde qui pend, passe à droite. Entre les cornes, est dessinée l'étoile à huit branches hélicoïdales [1]. Les mèches du pelage sont légèrement ondulées et figurées en noir. L'animal est de profil à droite, mais, par une convention, le haut du front est représenté de face, de même que les cornes, l'étoile, le croissant et l'œil droit.

Le taureau est conduit et comme apaisé par un homme barbu et moustachu (fig. 5). Celui-ci est de profil à droite, mais le reste de son corps est tourné vers la gauche, ce qui donne à son allure quelque chose de déséquilibré. S'occupant attentivement de ce qui se passe vers la droite (les apprêts du sacrifice [2]) il apaise et maîtrise l'animal qu'il conduit, en lui plaçant sur le front, sa main gauche dont la paume se trouve exagérément fléchie et les doigts très allongés. L'homme est coiffé d'une sorte de bonnet-polo, à forme très irrégulière, en étoffe ou poil noir, serré par un double bandeau blanc. Le visage est peint en ocre rouge, ce qui accentue par contraste le noir de jais du sourcil, de la paupière et de l'iris de l'œil, de la moustache débordante, de la barbe très fournie qui ne cache pas le menton en galoche et remonte sur les tempes jusqu'à la chevelure, elle aussi noire, et descendant assez bas sur une nuque rasée. Le dessin de l'oreille est étrange avec un antitragus soufflé et l'hélix retroussé. Le nez charnu, la coupe de la barbe, le menton très galoche, caractérisent un type assez différent de celui rencontré jusqu'ici à Mari.

Le costume, par contre, cadre avec ce que nous connaissons par ailleurs. Il couvre tout le corps, y compris l'épaule droite (de même dans la petite statue

[1] Il est difficile de ne pas songer à la tête de taureau en argent du tombeau IV de Mycènes, où la rosette est fixée entre les cornes. Perrot, *Histoire de l'Art*, VI, p. 821, fig. 398. Lagrange, *R. B.*, 1907, p. 500 ; Evans, *The Palace of Minos*, II, p. 531. — Pour d'autres exemples, et entre autres le taureau de la stèle de Dessin Thureau-Dangin, *Til Barsip*, p. 60. La rosette est détachée et dans le champ des cornes sur la fresque du tombeau de Senmut, à Thèbes. Dussaud, *Les Civilisations préhelléniques*[2], p. 53. Voir aussi un petit taureau en or du musée de Damas, provenant du Hauran.

de Idi-ilum, trouvée en 1937), mais les volants festonnés qui se croisent, ne se retrouvent que sur l'épaule et le côté gauches. Ce vêtement est serré à la taille par une ceinture double, sous laquelle passent les bandes festonnées. Sur



Fig. 5. — Le taureau conduit au sacrifice.
(Copie de Paul François.)

l'épaule droite, l'étoffe est unie. Elle était taillée sur le cou en un décolleté arrondi.

Un autre personnage précédait ce groupe, dont il ne reste que peu de chose : l'épaule droite, le bas d'une bande festonnée et une petite partie de la ceinture. Cet individu touche de son épaule le conducteur du taureau et il en résulte un peu de déséquilibre dans la composition.

Couleurs employées : noir, blanc, ocre rouge, ocre rouge foncé, ocre rouge plus clair, posées directement et en teintes plates, sur le plâtre.

B. — *Grand fragment* appartenant à la même scène, avec personnages distribués en deux registres et dominés par une autre silhouette représentant vraisemblablement le roi, qui est dessinée à beaucoup plus grande échelle. (Longueur : 1 m. 35 ; hauteur : 0 m. 80) (pl. XXXVIII, 1).

Registre supérieur. — Il ne reste que les pieds et le bas des jambes de deux personnages passant à droite, la plante des pieds légèrement fléchie, la ligne de marche figurée par un trait noir. La cheville est marquée par un crochet arrondi. Le muscle du jarret est souligné sur la jambe de droite, avec le style qui sera de rigueur chez les Assyriens plusieurs siècles après.

Registre inférieur. — Deux personnages et un animal. Celui-ci, de même que son conducteur, ont été fortement reconstitués par Paul François, grâce au fragment A, mais tout était assuré par des éléments suffisamment explicites. Par contre, le personnage qui les précède et que nous appellerons l'*ordonnateur*, fut retrouvé quasi intact (fig. 6). Il se présente de la façon suivante : coiffé d'un bonnet turban très haut, peut-être en feutre blanc ou beige, comme les derviches que l'on voit encore de nos jours, il s'avance hiératiquement vers la droite. Absolument imberbe, de profil décidé, le front droit s'enfonçant sous une chevelure noire qui déborde du bonnet. Le nez droit est charnu. La lèvre supérieure déborde sur la lèvre inférieure retroussée, ce qui accentue le menton en forte galoche. Œil de face, la cornée blanche, sourcils, cils et iris noirs. Un petit trait noir, qui émerge du profil à hauteur du regard, indique les cils de l'œil gauche invisible. La mâchoire est solide et le muscle inférieur dessiné vient s'attacher au lobule de l'oreille rendue de la même façon que sur le fragment A. Le cou est large, orné par-devant d'une breloque ronde (ou circulaire) dont la bélière de suspension est encadrée par deux perles rondes.

Le vêtement est la robe à châle festonné, qui drape les deux épaules. Sur l'épaule gauche, deux rangs de festons, tombant parallèlement, cependant que le coude se devine sous l'étoffe et que la main fermée, qui tient un bâton blanc (ou un rouleau ?), sort de l'emmanchure. L'épaule droite est bien moulée, mais le vêtement, qui s'arrête sur l'avant-bras en une bande festonnée, laisse sortir le bras qui tombe verticalement.

Le personnage qui suit est une réplique du conducteur du fragment A. Il



1. Grand fragment d'une scène sacrificielle. Cour 106



2. Gardien à la porte du ciel. Pièce 132

PALAIS DE MARI



en diffère par le haut bonnet blanc, arrondi, par la breloque suspendue au cou et par l'arrangement un peu différent du costume qui est semblable à celui de l'ordonnateur.

Teintes et technique : le dessin est fait d'une ligne noire sur le fond blanc du plâtre qui fournit, en outre, la couleur des bonnets, de la cornée des yeux, de la breloque et des festons. Les couleurs employées se réduisent au noir, à l'ocre rouge, soit foncé (les visages, les corps), soit clair (les vêtements). L'animal du sacrifice a été fortement restauré, mais sa place et sa silhouette sont certaines et les éléments de restitution confirmés par le fragment A. Il s'agit donc d'un taureau paré (bout des cornes, croissant), conduit par une longe, attachée à un anneau passé dans les naseaux.



Fig. 6. — L'ordonnateur du sacrifice. Détail d'une peinture, cour 106.

Du grand personnage, il ne reste malheureusement que le bas du buste, la ceinture, le bas du bras droit et les jambes. Parmi les éléments recueillis à quelque distance, peut-être trouverait-on un bras gauche et une main tenant un glaive qui risqueraient de lui appartenir. La richesse du costume, l'échelle imposante, permettent d'identifier ce personnage avec un roi. Celui-ci porte un vêtement à volants festonnés, retombant sur la poitrine et serré au bas du buste par une ceinture à triple enroulement, dont l'extrémité tombe au bas du dos, s'épanouissant en pompon « lotiforme » (?). Les volants passent sous la ceinture et retombent en arceaux sur le devant des jambes, nues à hauteur des genoux. De même leurs volants multipliés retombent à la gauche du corps et jusqu'aux genoux

et après un enroulement qu'on peut supposer sur le bras gauche. Le bras droit est tendu, détaché du corps, ce qui accentue l'idée de la marche décidée, déjà marquée par les jambes. La musculature est indiquée au coude droit et surtout sur la jambe gauche. La main droite est fermée, le pouce allongé et retroussé mais moins démesurément que chez l'ordonnateur. Au poignet, deux bracelets, l'un fait d'un anneau plein, l'autre d'un assemblage de perles rondes.

Même technique que précédemment, le dessin est en noir, mêmes teintes employées : ocre rouge, plus ou moins foncé, pour le corps et le vêtement ; en blanc (la couleur du plâtre support), les volants festonnés (sauf de temps en temps, un feston ocre rouge), le bout de la ceinture, le bracelet rigide, la bordure des plis du vêtement et une sorte de baguette qui part de la ceinture et coupe en diagonale la cuisse gauche.

Cette grande scène sacrificielle était peinte à plus de trois mètres de haut, sur la paroi méridionale de la cour 106, entre la baie 106-64 et la porte donnant accès à 55 (fig. 7). Sans doute était-elle protégée contre les intempéries (vent, pluie), par un auvent débordant et par le velum que nous suggèrent les petits cubes percés d'un trou, enfoncés dans le sol et qui assuraient la stabilité des hampes mobiles supportant cette couverture légère [1]. Elle fut retrouvée, effondrée et cassée en milliers de morceaux (fig. 7), en partie regroupés par P. François.

La présence d'une telle décoration confirme bien, s'il était nécessaire, l'utilisation religieuse de toute cette partie du Palais. Cette offrande de gros bétail, paré rituellement et vraisemblablement voué à l'immolation, alors que l'exécution ne semble pas avoir eu lieu en cet endroit, car nous n'en avons retrouvé aucune trace, est un élément essentiel de l'histoire du culte dont l'importance n'a pas besoin d'être soulignée. Quant à la divinité que l'on vénérait ici, il est difficile de l'identifier. On pourrait peut-être songer à Sin, le croissant d'or suspendu au front des victimes se rapportant au symbolisme du dieu lunaire. Mais si l'on rapproche ce croissant de l'étoile dessinée sur le front du taureau, l'association de l'étoile et du croissant suggère une autre identification. On sait que Martu, dieu occidental importé en Babylonie par la dynastie amorrite, seigneur de l'orage et des éléments, apparaît très souvent

(1) *Syria*, XVIII, p. 71.

dans la glyptique en relation directe avec le disque étoilé (très proche de l'étoile simple) figure dans le croissant, et, comme il est connu à Mari, ce pourrait être la divinité à qui l'on sacrifiait. Si, par contre, on considère le croissant comme une parure, et si l'on s'attache uniquement à l'étoile dessinée entre les cornes de l'animal, étoile dont le symbolisme apparaît évident, l'identification différerait encore, et il faudrait alors songer à Shamash, en

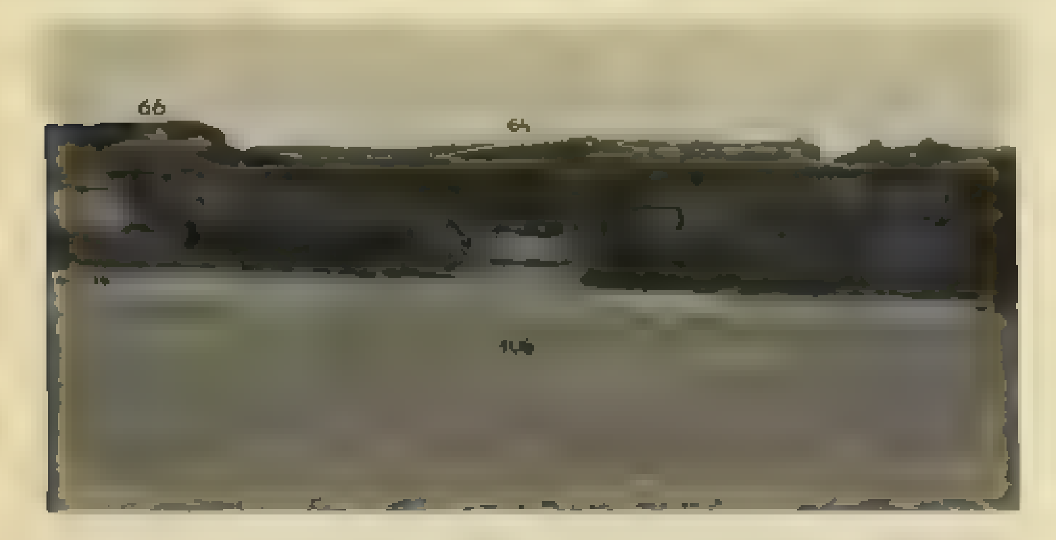


FIG. 7. — Situation des diverses peintures de la cour 106. A, B, scène sacrificielle. Dans le cadre, à droite de la porte, scène de l'investiture du roi. Dans l'axe du portail, le « podium ».

grande vénération, nous le savons, à Mari [1]. Dans l'état présent de notre documentation, toute précision nous semble impossible.

2. — L'investiture du roi de Mari

Grand panneau *in situ*, cour 106 (longueur : 2 m. 50 ; hauteur : 1 m. 75) ; mur méridional, à droite du passage 106-64 [2] (pl. XXXIX et fig. 7).

Grande composition, où une scène centrale à deux registres est encadrée d'arbres, d'animaux, de divinités et de cueilleurs de dattes, disposés symétriquement. L'ensemble, dans un cadre fait intérieurement d'une spirale à enrou-

[1] Statue Cabane, représentant Shamash sortant de la montagne. L'inscription publiée par Th.-Dangin, dans *R. A.*, XXXIII (1934), p. 144.

[2] *Syria*, XVIII, p. 74.

lements multiples et extérieurement, en haut et en bas, d'une bande frangée à petits glands noués.

A. — *Scène centrale*, limitée par un cadre fait sur trois côtés de six bandes concentriques, la base étant la spirale rehaussée d'un filet (fig. 8).

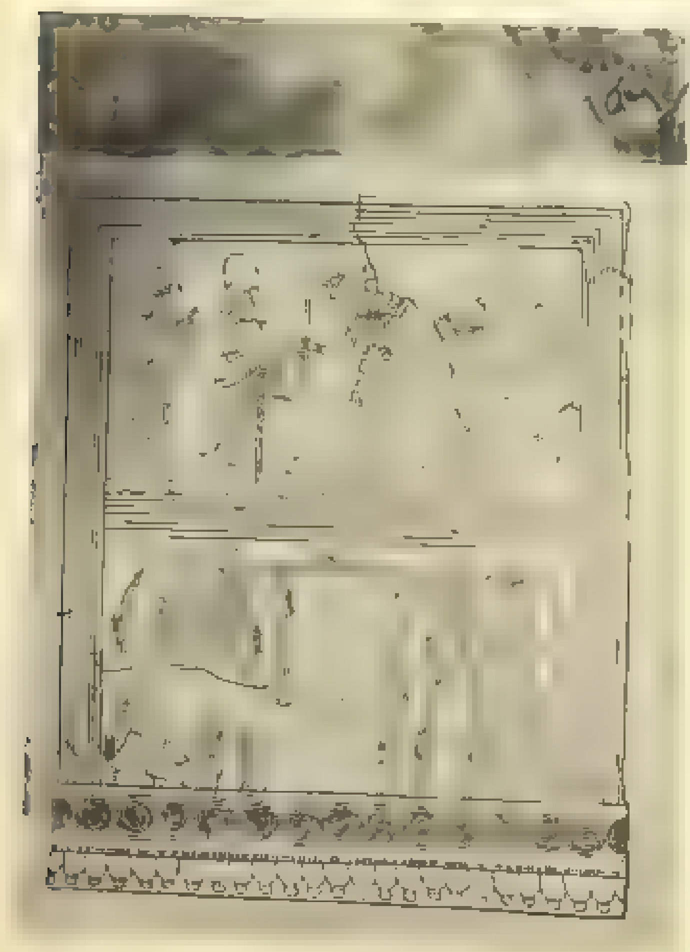


FIG. 8. — L'investiture du roi des mains d'Ishtar. (Copie de J. Lauffray.)

a) *Premier registre* : scène d'investiture [1]. Le roi, qu'assiste une déesse, reçoit des mains d'Ishtar la baguette et le cercle, insignes du commandement, en présence de deux autres divinités, une déesse et un dieu. Tous ces personnages (hauteur moyenne : 0 m. 35) ont eu le visage mutilé par des coups portés avec un instrument pointu, mais le profil d'Ishtar a un peu moins souffert que les autres. Malgré les teintes très assombries par le temps (fig. 9), le dessin est facile à discerner, les contours ayant été tracés à la pointe, avec une très grande sûreté de main.

Le roi, passant à droite, s'avance à la rencontre d'Ishtar. Il porte le turban à haute calotte, caractéristique de la Ire dynastie babylonienne et le vêtement dit à châle frangé, qui semble laisser l'épaule droite dégagée et retombe en un pli vertical sur l'avant-bras gauche

[1] Cette scène est classique dans la glyptique du temps. Par exemple, DELAPORTE, *Catalogue des cylindres orientaux*, II, *Acquisitions*, A. 307, 308.



PEINTURE DE LA COUR 106 DU PALAIS DE MARI

Scène d'investiture : le roi de Mari reçoit des mains d'Ishtar les attributs du pouvoir.

(Copie de J. Lauffray)

Le roi est barbu, mais son profil est complètement mutilé. Son corps est teinté en ocre rouge, sa jambe gauche, nue, est visible jusqu'à mi-cuisse, celle-ci apparaissant serrée dans de simili « jarretières »[1] aux couleurs voyantes, qui ne retiennent pourtant aucun bas, puisque la couleur de la jambe montre qu'elle est nue. Le roi a la main gauche tendue pour recevoir les présents d'Ishtar, mais son bras droit est fléchi et sa main levée en un geste de respect.

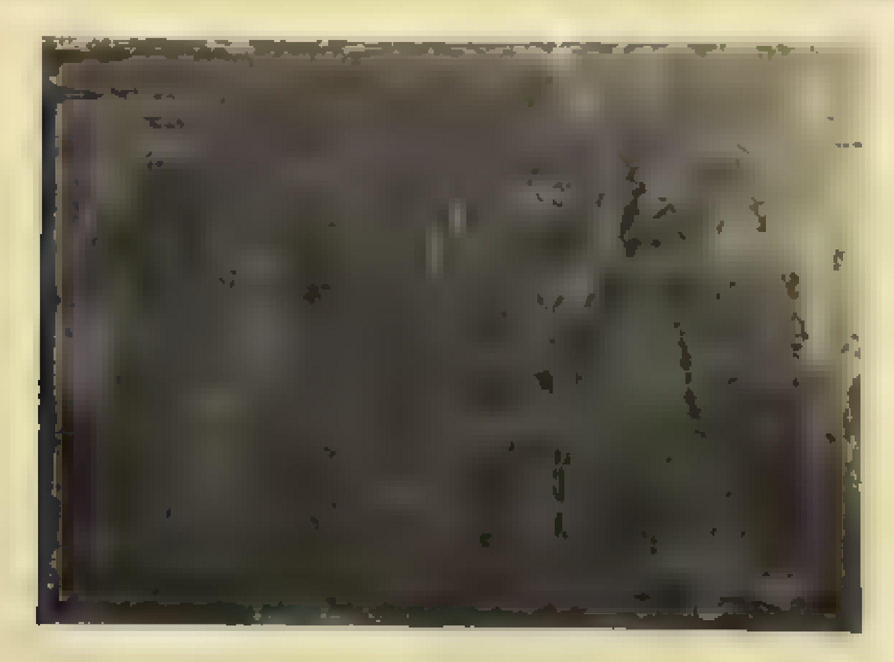


FIG. 9. — L'investiture du roi, recevant d'Ishtar la baguette et le cercle. Photo de la peinture encore *in situ*

La déesse Ishtar (fig. 10) est figurée sous son aspect guerrier[2], armée et le pied droit posé sur une lionne couchée, gueule ouverte et queue relevée. Elle tend donc au roi le cercle et la baguette[3] qu'elle tient de la main droite, sa main gauche maintenant pendante une longue harpe[4]. L'armement est com-

[1] Accessoire vestimentaire bien documenté par la glyptique.

[2] « Ishtar, la reine de la bataille et du combat, qui abat les récalcitrants », dit le texte des lions de Til-Barsip, THUREAU-DANGIN, *op. cit.*, p. 149.

[3] Ce que Delaporte (*Catalogue... Acquisitions*, p. 124) appelle « le sceptre à boucle latérale », mais où nous voyons deux objets. Cf. WARD, *The Seal Cylinders of Western Asia*, p. 413; D. OPITZ, *A. f. O.*, XI (1937), p. 353, y voit un « Bügelschäfte ».

[4] Arme habituelle d'Ishtar, comme on le voit sur de nombreux cylindres (DELAPORTE,

plété par deux masses « fleuries »[1], portées en bandoulière[2], d'où le croisement sur la poitrine des courroies qui en assurent le maintien. Ceci n'exclut pas, chez la déesse, la parure féminine : le collier, à quadruple rang de perles variées ; les bracelets (trois au poignet droit, un au poignet gauche) et l'élégance d'un vêtement bien coupé : corsage à manches courtes, décolleté en pointe, la taille bien prise dans une ceinture, robe ouverte par devant, tombant jusqu'aux chevilles, et faite, ce semble, de longues bandes juxtaposées verticalement, la bande antérieure débordant sensiblement l'ourlet du bas. Les bras nus, la jambe droite, qui sort du vêtement jusqu'à mi-cuisse, serrée dans des jarretières, donne au personnage une grande aisance d'allure. La mutilation antique s'est portée sur le front de la déesse, son profil étant respecté — et peut-être avec intention — mais une cassure, antique elle aussi, a fait disparaître la plus grande partie de la tiare, dont il



Fig. 10. — La déesse Ishtar, offrant la baguette et le cercle. Détail de la grande peinture, cour 106.

Catalogue..., II, A. 370, 371, 372 ; I, D. 47, 48, pl. 51).

[1] « Masse entre deux armes courbes à tranchant convexe surmontées d'une tête de lion » (Delaporte, *Catalogue...*, *Acquisitions*, p. 192 cf. A. 284) et pour d'autres, un « caducée » (Ward, *Cylinders and Other Ancient Oriental Seals*, p. 64, n° 91 ; *The Seal Cylinders of Western Asia*, p. 158).

[2] Lorsque Ishtar tient de la main la masse d'armes, elle porte en bandoulière des carquois (Delaporte, *Catalogue...*, *Acquisitions*, A. 370, 371, 372), de même sur des figurines de terre cuite de Larsa, ainsi L. 304, identique à celle du Louvre, Contenau, *Manuel*, p. 850.

reste en tout cas trois rangs de cornes. La chevelure sombre était repliée sur la nuque et serrée dans un large bandeau.

Une déesse assiste le roi, les mains levées, en geste d'adoration. Elle porte une tiare à quadruple rang de cornes, qui s'épanouit en un « cimier » orné en son centre d'une cocarde. La robe est du type classique, à volants superposés, s'évasant de haut en bas et composés de petites bandes aux contours longitudinaux ondulés. Sur les épaules, une sorte de cape, des emmanchures de laquelle sortent les avant-bras nus jusqu'aux coudes. Plusieurs colliers soulignent, ainsi qu'il convient, le décolleté en pointe. Les bracelets aux poignets ne sont pas certains. La chevelure sombre s'enroule sur la nuque, selon la mode connue, en un chignon allongé que maintient un bandeau. Dans le dos, tombe la longue natte qui se replie à hauteur du mollet en une boucle terminale[1].

La déesse qui suit immédiatement Ishtar est dans la même attitude et porte un costume identique. Bracelets aux poignets, colliers au cou, la déesse a les mains levées en signe de respect. Sans doute s'agit-il avant tout de marquer ainsi la solennité de la cérémonie. Les cassures antiques ont fait disparaître la presque totalité de la tiare et tout le haut du visage dont il n'a subsisté que la bouche et le menton.

Un dieu ferme la marche, dont l'attitude contraste avec tout le reste. Coiffé de la haute tiare à double rang de cornes, barbu et chevelu, il est drapé dans une étoffe festonnée, couvrant l'épaule gauche, mais laissant la droite dégagée, tombant inégalement, plus derrière que devant, où elle s'arrête au-dessus des genoux[2]. Ses deux bras semblent croisés, mais seul le droit est visible, le gauche étant caché par la draperie dont il maintient l'arrangement. Le geste est tout d'attention respectueuse.

b) *Deuxième registre* : les déesses au vase jaillissant[3]. Ce registre est

[1] C'est le costume et la mode bien documentés à Mari, *Syria*, XVIII, p. 78 et pl. XIV, 1. Déesse respirant le parfum d'une fleur.

[2] Haute tiare et coupe du vêtement festonné rappellent le costume que l'on appellera « syro-hittite » (cf. le cylindre de la collection P. Morgan, Ward, *Cylinders...*, n° 229). Il s'agirait peut-être ici d'un dieu du Nord importé (Ward, *The Seal Cylinders of Western Asia*, p. 386). Ce détail, tout autant que les animaux ailés décrits plus loin, et en particulier les sphinx, montre bien que la région du Moyen-Euphrate est une zone de transition.

[3] Thème très en faveur à Mari, cf. *Syria*, XVIII, p. 78 et pl. XIII. Étude d'ensemble de E. van Buren, *The Flowing Vase and the God with Streams*.

séparé de l'autre par une bande faite de six zones horizontales, de couleurs alternant (ocre rouge, ocre jaune, blanc), la zone supérieure constituant la ligne de marche des personnages du premier registre.

Ici la composition s'inspire du thème de la fertilité, telle que le symbolisent les eaux jaillissantes. Deux déesses se font vis-à-vis, tenant des deux mains le vase d'où sortent les flots et la plante aux feuilles opposées [1]. Quatre flots [2] sortent en ondulant de chacun des deux vases. Deux courants enferment la divinité, l'un, tombe devant son corps, l'autre, passe par-dessus sa tête et retombe par derrière ; deux autres courants jaillissent par devant, à deux hauteurs différentes, et du flot supérieur un bras jaillit horizontalement qui vient rejoindre son vis-à-vis. Ainsi, le registre est voué, en longueur comme en largeur, aux eaux jaillissantes et « vivantes », puisque le long des flots, des poissons montent et descendent [3] et que de chaque vase surgit le rameau. Les deux déesses (tiares à deux rangs de cornes) sont vêtues semblablement d'un long vêtement fait de bandes verticales juxtaposées et dont l'ondulation rappelle certainement le mouvement de l'eau. Les bras sortent entièrement nus de la ligne des épaules ; le décolleté semble arrondi ; à chaque poignet, trois bracelets. Le bas de la robe, légèrement évasé, disparaît dans la ligne du sol (limite inférieure du registre), sur laquelle retombent les eaux jaillissantes [4].

Telle est l'allure générale de cette composition centrale. Nous essayerons d'en indiquer plus loin une interprétation, en replaçant la peinture dans l'histoire même de la ville. Caractérisons brièvement la technique. L'artiste a généralement d'abord dessiné à la pointe le contour des personnages [5], et ses

[1] Stèle de Gudéa, cylindre de Ur-Dun, stèle de Ur-Nammu, stèle de Suse (Contenau, *Manuel*, II, p. 737, 766, 777, 805), pour ne citer que ces quelques exemples, où la végétation est mise en étroite relation avec l'eau de la libation. Mais il y a cependant une nuance, car ces monuments montrent que le végétal dépend de l'eau qu'il reçoit et qui en assure la croissance, alors que dans la peinture de Mari, eau et végétal sortent du vase. Un épi de blé, pour Heuzey, *Les Origines orientales de l'art*, p. 167.

[2] Heuzey, *op. cit.*, p. 169, croyait que les quatre fleuves rappelaient peut-être la tradition des quatre fleuves du Paradis terrestre. Voir aussi E. van Buren, *op. cit.*, p. 3, et un récent document, dans Andrae, *Ein assyrisches Tempel-Wasserbecken*, dans *Bericht aus den preussischen Kunstsammlungen*, 1937, p. 80, fig. 4.

[3] Aperçus suggestifs dans Andrae, *op. cit.*, p. 82.

[4] Les eaux qui retombent sont souvent recueillies dans d'autres vases (ex. : cylindre de Gudéa) ; ici, elles imprègnent complètement la terre.

[5] Même technique à Knossos ou à Haghia-Triada, Dussaud, *op. cit.*, p. 77.

silhouettes nous montrent un effort remarquable dans le sens de l'exactitude. Les costumes, en particulier, ont été tracés avec un souci étonnant du détail, que soulignent encore les couleurs, où les clairs alternent avec les sombres. Bien que ne disposant que de quelques tons où dominent l'ocre rouge et l'orange, le peintre en forçant le carmin ou le jaune, en utilisant le blanc et en composant le vert, a su parer son panneau d'un éclat que l'on devine encore, malgré les ravages du temps et de l'incendie, qui ont foncé considérablement l'ensemble. Mais cette vivacité et cette richesse de teintes sont pourtant encore très nettes dans le costume d'Ishtar et dans la longue robe des deux déesses aux eaux jaillissantes, sans oublier le végétal qui sort du vase et qui y est resté étonnamment vert.

Remarquons enfin, pour nous en tenir ici aux seuls traits essentiels, que l'artiste n'a pas su choisir l'angle uniforme sous lequel il devait représenter les personnages. Alors que le roi est complètement dessiné de profil, les autres acteurs de la scène sont habituellement vus de profil (tête, bas du corps), de face (le cou, et, chez Ishtar, toute la poitrine, sans doute à cause des bandes croisées) et en léger trois-quarts (les épaules). Cependant, est-ce bien un manque de métier ou, si l'on veut, un défaut dans l'art du temps ? Nous n'osons pas être trop catégorique, car la sûreté de main, la parfaite observation et l'exact rendu dont cette peinture offre dans d'autres sections des exemples incontestables, témoignent, au contraire, d'un art en possession de tous ses moyens. A noter aussi, que les couleurs ont été souvent, dans cette section centrale, non pas posées au pinceau, mais placées en léger relief, comme une marqueterie, encastrées dans le logement réservé entre les lignes creusées à la pointe du dessin d'ensemble. Il y a là un aspect de cette technique et assez curieux pour qu'on doive le signaler tout spécialement, car on ne le rencontre ni dans les parties extrêmes de la peinture, ni dans les fragments de la scène sacrificielle décrite plus haut.

B. — Le panneau central se trouve accompagné d'autres éléments d'une tout autre échelle, distribués de part et d'autre, avec la plus juste symétrie, ce qui permet de reconstituer, sans aucune incertitude, des parties malheureusement endommagées lors de la destruction du Palais.

Si l'on examine la partie droite, on rencontre donc successivement un arbre au feuillage très stylisé, puis des animaux superposés, ensuite un pal-

palmier-dattier auquel grimpent deux hommes, enfin une déesse. La même répartition se retrouve à gauche, rigoureusement symétrique et une seule description suffit.

L'arbre stylisé, dont les frondaisons supérieures s'élèvent bien au-dessus du panneau central, est difficile à identifier, mais ne semble pas être un palmier. Son tronc est, en effet, agrémenté sur toute la hauteur, de bourgeons et de petites fleurs, qui s'épanouissent largement au sommet, retombant harmonieusement de chaque côté en rameaux opposés. Le faîte orné lui-même d'une fleur campée du même type où les pétales dentelés découpent une corolle en forme de hachoir recourbé aux deux extrémités[1].

Trois animaux sont en marche vers cet arbre, les pieds posés sur une ligne de sol qui divise ainsi le champ en trois registres. En haut, un sphinx aux ailes multicolores éployées, coiffé de la tiare à plumes, la queue relevée et retroussée[2]. Au-dessous, une sorte de griffon, ailes éployées, le poitrail traité en médaillons, la queue relevée et enfermant dans son enroulement un disque à segments hélicoïdaux[3]. L'animal pose sa patte droite sur le tronc de l'arbre et relève la tête, comme s'il se heurtait à quelque obstacle. En bas, un taureau à bosse[4], barbu et sans doute androcéphale (de malencontreuses

[1] Un élément qui rappelle le dessin de Mari et où l'on avait vu un éventail, a été trouvé à Tylissos, J. Hazzidakis, *Tylissos*, p. 63 et pl. IX. L'auteur est d'ailleurs perplexe et ne présente son hypothèse qu'avec réserve (cette référence m'a été fournie par M. Ch. Picard).

[2] La coiffure de la tiare à plumes est connue dès le début du IIIe millénaire (reliefs de Nippur, fragment de vase de Berlin, etc.), combinée avec les cornes divines. Une coiffure avec les plumes seules, identique à celle de Mari, sur des reliefs de Ninive du temps d'Ashurbanipal (Hall, *La Sculpture babylonienne et assyrienne*, pl. XXXIX), Jeremias, *Handbuch der altorientalischen Geisteskultur*², p. 85, fig. 79; E. Weidner, *A. f. O.*, XI (1937), p. 300, 301, reliefs de même époque à la *Royal Geographical Society* à Londres; vache ailée à tête humaine coiffée d'une tiare cylindrique à plumes, sur une sculpture de Ninive (Hall, *op. cit.*, pl. LVIII); sphinx ailé sur un cylindre cassite ou assyrien (Delaporte, *Catalogue..., Acquisitions*, A 819, pl. 85, 14); sphinx ailé, sans tiare, sur un cylindre du IIe millénaire, Delaporte, *Catalogue..., Acquisitions*, A. 924, et d'autres très nombreux exemples « syro-hittites », ainsi Ward, *Cylinders... Pierpont Morgan*, nos 209, 217, 219, 228, 234, 235, etc. Pour les sphinx minoens, Evans, *The Palace of Minos*, II, p. 778; III, p. 415-418, Dussaud, *Les Civilisations préhelléniques*², p. 74.

[3] Les teintes variées font apparaître en clair quatre segments disposés de façon à constituer un *swastika*, symbole solaire évident.

[4] Un taureau à bosse sur des moules de Mari, *Syria*, XVIII, p. 76, fig. 19, et pl. XII, 4.

cassures empêchent de préciser), le corps de profil mais la tête de face. Détail que l'on ne retrouve que dans le cas des taureaux inférieurs ; mais que les pattes de l'arrière-train marchent sur un sol uni, les sabots antérieurs se posent sur un terrain montagneux, symbolisé schématiquement par un piton abrupt qui domine un petit plateau, le relief étant marqué comme de coutume par des imbrications.

La composition jusqu'ici très conforme au goût hiératique du temps, change radicalement d'allure avec la scène de la cueillette des dattes. On dirait qu'elle est l'œuvre d'une tout autre main, tellement le style diffère. Plus rien que la copie d'un épisode courant : au tronc élancé d'un grand palmier-dattier [1], deux hommes court-vêtus (un petit caleçon et une sorte de maillot ajusté pour n'être en rien gênés dans l'escalade) grimpent symétriquement, s'aidant de l'extrémité de leurs pieds qui prennent appui sur les « écailles » de l'arbre. Ils sont maintenus en outre par une corde ou une courroie qui les ceinture, en même temps qu'elle fait le tour du tronc ; sur le pied elle se croise et se tend. Pratique encore en usage aujourd'hui dans les jardins des palmeraies du Sud mésopotamien, car elle est aussi simple qu'efficace [2]. Les deux

[1] La glyptique babylonienne fournit des rapprochements intéressants (Delaporte, *op. cit.*, A. 177, 618, 740, 913, 917, où la stylisation est plus ou moins accentuée ; A. 690 avec un rendu plus naturel), mais l'Égée ne saurait être négligée, Evans, *The Palace of Minos*, I, p. 254, II, p. 403-406, non plus que l'intermédiaire naturel, Ras Shamra, *Syria*, XVI, pl. XXXV, reproduit dans l'*Encyclopédie* Tel, 13, n° 104. Cependant tous ces documents sont de date plus basse. Mais il existe des cylindres du III[e] millénaire avec représentation de palmiers-dattiers, ainsi dans Ward, *The Seal Cylinders of Western Asia*, n° 392 (Berlin, VAT 608), 388 (B. M.), 389 (La Haye). Sur un cylindre assyrien du British Museum, Ishtar guerrière, avec une coiffure à plumes, debout sur une lionne ; derrière, un palmier (Jeremias, *Handbuch der altorientalischen Geisteskultur*[2], p. 343, fig. 179 a).

Les reliefs des palais assyriens s'y ajoutent naturellement, avec leurs grandes compositions où les palmiers-dattiers abondent, mais sont traités dans un tout autre style. Représentation de palmiers-dattiers, très caractéristiques, sur des reliefs nouvellement publiés par E. Weidner, dans *A. f. O.*, XI (1937), p. 226-227. H. Danthine a réuni une énorme documentation dans un ouvrage, *Le palmier-dattier et les arbres sacrés dans l'iconographie de l'Asie occidentale ancienne*, 1937 (sous presse quand nous écrivons ceci).

[2] On retrouve le même usage en Égypte attesté, pour l'antiquité, par des terres cuites (Perdrizet, *Les terres cuites grecques d'Égypte de la collection Fouquet*, p. 130 et pl. XCIX, n° 365 ; cet ouvrage m'a été signalé par M. Merlin). La « courroie » est pour Perdrizet, une « corde de palme tressée » ; c'est la ζώνη, ou le *vitilis circulus* de Pline (*Hist. nat.*, XIII, 29), et on la voit figurée sur la peinture du *columbarium* de la villa Pamphili (Perdrizet, *op. cit.*, p. 130).

hommes, dont les têtes manquent malheureusement, décrochent ainsi sans trop de peine, les lourds régimes dont le poids fait fléchir les rameaux qui les portent [1]. Sur les vigoureuses frondaisons vertes, un oiseau vient de se poser, la queue empennée et les ailes d'un blanc bleuté encore éployées. Malgré l'échelle trop grande, comparativement aux grimpeurs, cet oiseau apporte une nouvelle touche de vie qui complète harmonieusement cette scène de nature [2].

On retrouve immédiatement après le hiératisme conventionnel, avec la grande déesse de très haut rang (tiare à quatre rangs de cornes) qui, de l'autre côté du palmier, semble prendre tout l'ensemble de la composition sous sa bénédiction (fig. 11). Car ses mains levées symbolisent bien certainement les grâces supérieures attribuées aux mortels. Debout et en marche, la déesse porte le costume féminin de la longue robe à volants et à capeline, des échancrures de laquelle sortent les bras nus jusqu'aux coudes. Bracelets à chaque poignet et sans doute colliers au cou. La tiare se termine en cimier orné d'une « cocarde ». La tiare de la grande déesse à gauche porte deux « cocardes », et elle recouvre une abondante chevelure sombre, dont les flots se replient sur la nuque pour former le chignon allongé serré dans un ruban, cependant qu'une « anglaise » s'enroule et se détache de côté [4]. Une longue natte tombe dans le dos et s'arrête, comme de coutume, par une boucle à hauteur du mollet.

Toute la partie supérieure gauche a été détruite, de même qu'un grand

[1] Nous avons pensé à la cueillette des dattes, mais on ne peut exclure tout à fait l'opération de la fécondation (suggestion de M. Audollent, séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 9 juillet 1937). Pour la fécondation des dattiers femelles, Perdrizet, *op. cit.*, p. 130 et *R. A.*, X (1913), p. 3. Sur les terres cuites d'Égypte, l'idée de cueillette est figurée par le panier accroché au poignet du grimpeur (Perdrizet, *op. cit.*, pl. XCIX, nos 354, 355).

[2] H. Danthine dont nous citons plus haut l'ouvrage, *Le palmier-dattier et les arbres sacrés...*, me signale un bas-relief inédit de Tell Halaf, où un homme grimpe à un arbre (extrêmement stylisé), au sommet duquel est perché un oiseau.

[3] Sur les terres cuites d'Égypte, des divinités (Priape, Harpocrate, Aphrodite-Isis) sont parfois représentées debout, sous des palmiers (Perdrizet, *op. cit.*, pl. XLVII), vraisemblablement pour demander aux dieux la prospérité des palmeraies (*ibid.*, p. 129). C'est peut-être la même idée exprimée sur la peinture de Mari.

[4] Voir la plaquette de pierre trouvée précédemment dans le Palais, *Syria*, XVIII, p. 78 et pl. XIV, 1, pour l'arrangement de la chevelure. Pour la tiare, voir la stèle d'Ur-Nammu.

morceau, entre le panneau central et la bordure du haut. Mais on peut, grâce à la bonne conservation de la zone droite, reconstituer facilement toute la zone gauche (haut du palmier, de l'arbre stylisé, oiseau) et compléter ce qui a été à demi mutilé (grimpeurs, sphinx ailé), la partie centrale étant sans doute vide de décoration et tenant lieu de fond, ici un ciel délicatement bleuté.



Fig. 11. — Grande déesse à droite du panorama (détail de la grande peinture, cour 106).

Toute cette grande composition, malgré ses éléments au premier abord un peu disparates, forme évidemment un tout. Le thème essentiel en est, il va de soi, l'investiture du roi, mais au lieu que ce soit un dieu [1], en l'espèce habituellement Shamash, qui lui remette les insignes du pouvoir [2], c'est Ishtar qui officie. À ma connaissance, on n'a jamais vu cette déesse être préposée à pareille cérémonie [3], et cela mérite explica-

[1] Sur des cylindres (Delaporte, *Catalogue..., Acquisitions*, A. 291, 307, 308).

[2] Stèles de Suse, Code de Hammurabi (Contenau, *Manuel*, II, p. 805, 836, 853, 883); relief de Abou Habba (King, *Boundary Stones*, pl. 98).

[3] Lorsqu'elle accueille un personnage venu pour l'adorer, Ishtar a ordinairement une arme à chaque main (harpé et masse d'armes). Nombreux exemples dans la glyptique (Delaporte, *Catalogue des cylindres orientaux*, I, D. 37, 47, 48 (pl. 54). II, A. 370, 371, 372). Plus rarement elle a une main libre (Jeremias, *Handbuch...*, fig. 173 a). Voir la grande figurine représentant Ishtar, nue, les mains tenant la baguette et le cercle, publiée dans *ILN*, 1936, p. 1047 et revue par D. Opitz et E. van Buren dans AfO, XI, 1937, p. 350-357. Des doutes sérieux sont pourtant permis quant à l'authenticité *totale* de ce dernier monument, antique peut-être, mais vraisemblablement complété par un faussaire. Voir aussi [illegible] p. 19.

tion. On la trouverait volontiers dans la situation politique du temps. Cette peinture ne présentant aucune trace de restauration fut sans doute exécutée *après* la première prise de Mari (an 33 de Hammurabi)[1], donc à un moment où le conflit était aigu avec Babylone, et où la guerre restait une éventualité quasi certaine. Dans ces conditions, la divinité, reine des combats, avait le pas sur le dieu de la justice et du droit, d'autant que sa protection sur les champs de bataille s'accompagnait aussi de dispensations plus pacifiques dans le domaine des jardins irrigués et fertilisés par l'eau poissonneuse de l'Euphrate distribuée vers l'intérieur par d'innombrables canaux. Ainsi le panneau central soulignait les deux aspects de cette investiture : la guerre et la paix, ou si l'on veut, la vie protégée par les armes, quelque chose comme la mise en application avant la lettre du *si vis pacem, para bellum* latin. Dès lors, les autres éléments s'expliquent aussi : les bêtes superposées, ou bien appartiennent à la suite d'Ishtar, ou bien sont les animaux symboliques accompagnant chacune des trois divinités qui assistent à l'investiture, ou mieux encore constituent la garde vigilante protégeant la récolte des dattes, un des aspects de la richesse du « pays de Hana ». Les grandes divinités, à chaque extrémité, symbolisent la bénédiction toute spéciale qui repose sur le règne [illegible] du roi, vraisemblablement Zimrilim. Ce qui n'empêchait pas qu'en l'an 35 de son règne, Hammurabi revenait et courbait définitivement sous sa domination le protégé d'Ishtar, cependant que ses soldats saccageaient la peinture au symbolisme impuissant.

3. — Le sacrifice de l'eau et du feu.

Grand panneau effondré, pièce 132 (longueur dans l'état actuel : 2 m. 50, hauteur : 2 m. 30) (pl. XL).

Dans la pièce qui ouvre sur la grande cour du Palais (131) par un large portail précédé d'un escalier semi-circulaire (fig. 12), le mur occidental était décoré d'une très importante composition, retrouvée malheureusement non pas *in situ* (elle était placée très haut, à plus de deux mètres du sol de la pièce), mais effondrée en éléments plus ou moins cohérents et souvent dispersés, ce

[1] *Reallexikon der Assyriologie*, II, p. 180, 181.

Sacrifice de l'eau et du feu (peinture II)

PALAIS DE MARI



qui rend la reconstitution très malaisée. Les couleurs étaient cette fois posées directement sur la boue du revêtement mural, support infiniment moins résistant que le plâtre. En outre, la violence de l'incendie, qui s'exerça inégalement, a nui considérablement à la conservation des couleurs qui n'ont gardé un peu d'éclat que dans les parties ayant le moins souffert du feu.

Le dégagement de ces débris n'étant pas terminé, la description que nous en donnons ci-dessous aura sans doute à être complétée plus tard, quand le sol de la pièce 132 se trouvera complètement déblayé.



Fig. 12. — La pièce de réception (132). Sous l'abri (tôle et terre) grande peinture effondrée.

Comme pour le panneau *in situ* de la cour 106, il s'agit encore d'une grande scène religieuse, mais infiniment plus complexe, avec aussi des touches de réalisme et des « croquis d'après nature », qui montrent une fois de plus cette interpénétration de deux courants : l'un tout imprégné de hiératisme, l'autre très porté à rappeler constamment la vie simple d'alors, en l'espèce celle des gens des bords du fleuve.

a) *Panneau principal* (pl. XL). Il était distribué en plusieurs registres, certainement trois et en tenant compte de divers fragments, quatre et même cinq zones : les zones centrales hautes de 0 m. 70 environ, les autres moins importantes, car les personnages y apparaissent à un plus petit module. Nous décrivons d'abord les deux registres principaux que nous appellerons provisoirement, premier et deuxième registre.

Premier registre. — Scène d'offrande. Une divinité féminine, assise de profil à droite (le haut du visage manque), étend le bras gauche pour recevoir le bol que lui présente une divinité de rang inférieur, qui s'approche, la main gauche levée en signe de respect. Il est impossible d'identifier la divinité ainsi servie, car les attributs sont incertains, à cause de la mutilation. Tout au plus pourrait-on songer à des épis ou des rameaux sortant des épaules, mais aussi à des armes[1], si l'on en croit un faisceau de traits dont l'extrémité, qui serait concluante, manque précisément. Vêtue d'une longue robe à volants faits d'éléments ondulés disposés verticalement, la déesse porte colliers et bracelets et sa chevelure noire s'épand en lourdes ondes sur les épaules. Plus à droite, le sens de la scène change. Une divinité de rang inférieur passe à droite, mais si l'on croit reconnaître un bras tendu, on ne peut en dire davantage, car la mutilation n'a laissé que des lambeaux de personnages : un bas de robe, puis des jambes d'homme, nues, et, après une importante cassure, les éléments d'un homme passant à droite et s'opposant immédiatement à un autre individu, jambe nue, dont un bras se porte dans sa direction[2].

Deuxième registre. Scène sacrificielle. Les deux registres sont séparés par un large courant ondulé encadré de deux traits épais, l'un d'eux servant de ligne de sol aux personnages du registre supérieur.

A gauche, une divinité à robe ornée est assise sur la montagne, qui constitue tout à la fois le siège avec dossier et l'estrade qui le supporte. Les cassures empêchent toute identification certaine du dieu, auquel est associé un animal vraisemblablement un taureau, agenouillé sur la montagne, mais on peut penser pourtant à Shamash.

Ce dieu accueille une procession conduite par un personnage important suivi d'au moins trois divinités. Le personnage important est facile à identifier avec un roi dont le costume diffère totalement de celui porté par le roi du panneau de la consécration. Il est essentiellement fait de la longue robe à volants, composés de ces éléments verticaux juxtaposés — et tout le dessin évoque assez bien la stylisation de l'oiseau — qui laisse l'épaule et le bras gauches entièrement nus, l'épaule droite quelque peu dénudée par le glissement du vête-

[1] Il s'agirait alors ou de Nisaba, cf. Jean, *La Religion sumérienne*, p. 24, ou d'Ishtar représentée assise (Ward, *The Seal Cylinders*, nos 407, 408.

[2] Il s'agirait d'une scène de lutte : voir le cylindre 441 de la Bibliothèque Nationale.

1. Pêcheur rentrant de la pêche (détail)



2. Soldat et ble de flèches (détail)

PALAIS DE MARI, PIÈCE 132.



ment où se dresse le bras droit. Coiffé de la calotte-turban, longue barbe, le roi qui s'avance sur la montagne tient de sa main gauche un cornet qu'il incline et d'où tombe un liquide accueilli par deux supports [illegible]. Plus avant, d'un étroit pyrée jaillit une flamme triple. On croit, en outre, distinguer les éléments d'une table d'offrandes entre le pyrée et les pieds du dieu. Le sacrifice est donc parfaitement caractérisé ici sous le double aspect d'une libation et d'une combustion. Contraste avec celui [illegible] dans la cour 106 où apparaissaient les gros animaux.

Le roi est assisté de divinités qui le suivent processionnellement. D'abord une déesse[1] en marche vers la montagne contre laquelle son pied droit vient buter, qui porte le costume classique à volants, la tiare à un rang et dont les mains sont levées en signe d'assistance. Bracelets au poignet droit et gauche, tunique, collier [illegible] natte qui tombe [illegible] du dos.

Un dieu la suit, vêtu d'un pagne court qui laisse le torse nu et s'arrête au-dessus du genou, laissant apparaître les longues jambes nerveuses. Le dieu barbu, coiffé de la calotte à turban, porte sur l'épaule gauche la masse de combat et serre de la main droite un foudre à triple rais[2].

De la divinité qui vient derrière il ne reste que l'attribut : le vase d'où jaillissent les flots.

Troisième registre. Les pêcheurs (pl. XLII, 1). La séparation entre les registres est faite d'une bande où les triangles noirs, opposés par la pointe, délimitent un alignement de losanges ocre rouge. Peu de chose reste de cette zone, que deux personnages (un seul complet) à très petit module (hauteur 0 m. 28), recueillis sur un morceau écarté du grand panneau mais rapproché de lui

[1] Cette déesse pourrait être identifiée, si elle ne se rapporte pas au personnage qui la suit, à Anou Aia, parèdre de Shamash (B. Meissner, *Babylonien und Assyrien*, II, p. 21).

[2] Le dieu à la masse est un des personnages caractéristiques de la première dynastie babylonienne, mais d'ordinaire il tient son arme de la main gauche, ramenée à la ceinture. Il est toujours court vêtu, le torse nu ou à demi drapé. Il participe souvent à des cortèges d'adorants, mais parfois aussi des divinités l'adorent. Pour les cylindres du Louvre, Delaporte, *Catalogue*, II, p. 237. [illegible] de Martu ou Hummân [illegible] Adad [illegible] importé de la région d'Amurru (B. Meissner, *op. cit.*, II, p. 22), dont la déesse parèdre est Shala. Si la divinité qui, sur notre peinture, le précède n'est pas Aia, ce pourrait donc être Shala. On retrouve cette déesse, associée aux deux dieux, sur de nombreux cylindres (Ward, *The Seal Cylinders of Western Asia*, p. 178, 380 ; Delaporte, *Catalogue...*, Acquisitions, A 410, 411 ; Evans, *The Palace of Minos*, II, p. 265).

grâce au repère des imbrications de la montagne. Il s'agissait d'une scène de la vie courante, puisqu'elle fait intervenir des pêcheurs; l'un d'eux était fort bien conservé. L'artiste l'avait représenté passant à droite, à demi nu, vêtu d'une sorte de pagne frangé, replié en biais par-devant et serré à la ceinture. Dans le dos, tombait une sorte de pèlerine, nouée sur le haut de la poitrine par deux languettes. Barbu, mais lèvre supérieure rase, chevelu, le nez fort et les yeux perçants, le pêcheur tenait de son bras gauche fléchi, un trident posé sur l'épaule gauche auquel pendait un long poisson. La main droite en tenait encore un autre [1].

Une deuxième silhouette, de même attitude et de même profil, suivait, mais la cassure, résultant de l'effondrement antique, limite à ces dimensions restreintes (0 m. 50 × 0 m. 30) le seul élément qui nous reste de ce troisième registre.

b) *Fragments : soldat criblé de flèches* (pl. XLI, 2 et fig. 13). Presque au début du déblayement, un morceau appartenant certainement au grand panneau fut dégagé, avec une représentation fort curieuse. Un soldat à turban blanc et à double mentonnière de même couleur [2], vêtu du pagne court et de la pèlerine blanche, reçoit de sa main droite une longue flèche qui vient de l'atteindre au front. Deux autres traits l'ont déjà sinon frappé, du moins manqué de peu, à la hauteur du côté droit.

Le bas du personnage manque. Ce fragment appartenait à un registre, séparé d'une zone supérieure par une bande décorée sur toute sa hauteur d'éléments verticalement juxtaposés, en forme de roseaux stylisés, où le blanc alterne avec le rouge. Du registre supérieur, seul, un bras de profil avait subsisté.

c) *Fragments : le « gardien » de [illegible]* (pl. XXXVIII, 2 et fig. 14). Personnage dont l'allure évoque assez celle de Gilgamesh, représenté de face, les bras étendus, comme pour écarter un voile noir, criblé de points blancs, qui peut être aussi bien le symbole du ciel que de la nuit étoilée. Le visage est large et le dessin sommaire des yeux, du nez et de la bouche démesurée, lui donne un peu

[1] Comparer avec l'attitude du relief de Tello, cf. *Nouvelles fouilles de Tello*, pl. I, 2.

[2] Un rapprochement [illegible] la brique recueillie par nous au cours de la IVe campagne (printemps 1937), qui reproduit ce même arrangement, du turban et de la mentonnière. La [illegible] à dater la peinture qui sera publiée dans le prochain numéro de *Syria*.

l'allure d'un masque. Les cheveux plaqués sur le haut de la tête retombent de part et d'autre sur les épaules, en deux longues mèches [illegible]. Le peintre n'a utilisé que trois couleurs : l'ocre rouge (le contour du personnage et du voile), le noir (le corps de l'homme, le voile) et le blanc (les points du voile, ceux-ci apposés en pastillage).

Au-dessus, on retrouve la limite entre deux registres, analogue à celle



Fig. 13. — Grand fragment peint : guerrier percé de flèches (pièce 132).

connue déjà par le grand panneau, d'un large bandeau rouge, ondulé, cantonné de deux lignes noires. Ce fragment appartiendrait donc, semble-t-il, au registre où le roi sacrifie à la divinité de la montagne et devrait être placé, eu égard au point de chute, à la droite de la scène.

Certainement nous avons ici la représentation picturale d'un mythe cosmogonique, où nous verrions volontiers un épisode de la défaite de Tiamat, dépecée en deux morceaux par le ministère de Marduk (ou de Ninurta), qui en soulève un qui devient le ciel. A la porte, il pousse un verrou et place un gardien qui doit surveiller les eaux de l'océan céleste[1]. Ceci est confirmé par un commen-

[1] Langdon, *The Babylonian Epic of Creation*, p. 147 ; R. Labat, *Le Poème babylonien de la création*, p. 137-139.

laire astral du poème *Enuma elish*, où le gardien doit barrer la route aux eaux de l'océan céleste dont l'irruption signifierait un déluge cosmique et le rétablissement de la suprématie de Tiamat [1]. Dès lors, le fragment de peinture que nous étudions s'insère parfaitement dans la tradition : le gardien, bras tendus, ferme le passage par où pourraient s'engouffrer les eaux (le bandeau ondulé), localisées dans le ciel (le voile étoilé) [2].

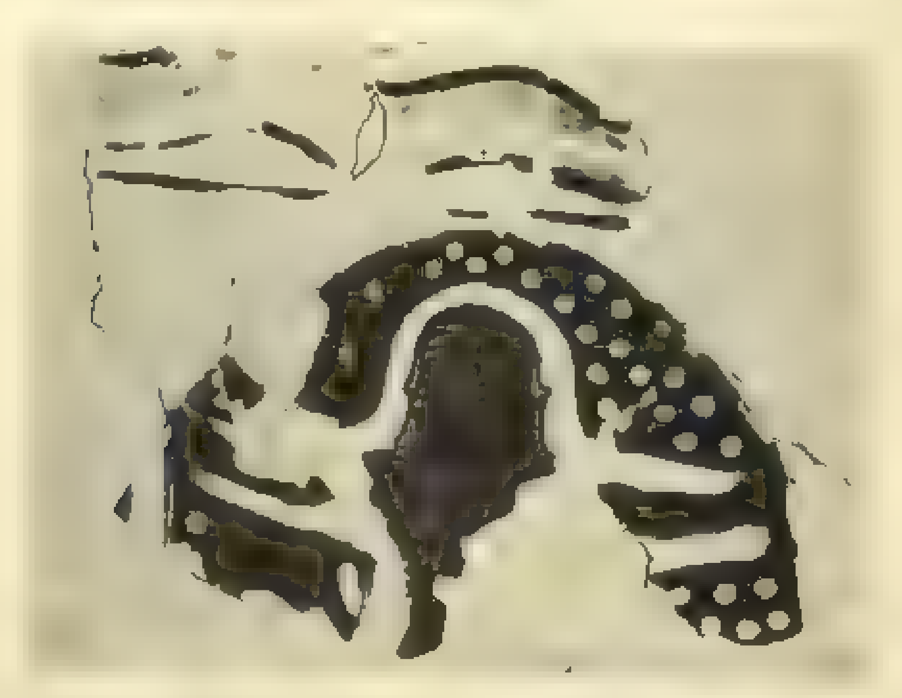


Fig. 11. — Le gardien à la porte du ciel. Fragment de la peinture de la pièce 132.

d) *Fragments divers : divinités.* Des morceaux de revêtement plus ou moins grands ont été encore recueillis, avec des éléments de décoration dont l'emplacement précis demeure incertain. Quatre nouvelles divinités sont ainsi documentées : une déesse de rang inférieur (à placer dans le premier registre), un dieu, dont la coiffure est faite d'une calotte surmontée d'un croissant, et le haut de deux tiares à cornes (personnages à placer dans le deuxième registre).

[1] Jeremias, *Handbuch.*, p. 152 ; King, *The Seven Tablets*, I, 20.

[2] On se souviendra que les Égyptiens ont [illegible] le ciel [illegible] le corps de Nout, représentant le ciel et soulevé par l'air, Shou, au-dessus de la terre [illegible] ; voir Moret, *Le Nil et la civilisation égyptienne*, p. 430 et pour la représentation Jeremias, *op. cit.*, p. 140, fig. 87.

Cette imposante composition décorait une pièce réservée certainement aux audiences officielles, le roi y siégeant face au grand portail, à quelques pas de la plus grande cour du Palais. Dans cette « salle du Conseil », les délibérations et les décisions étaient en quelque sorte imprégnées d'une atmosphère religieuse. Les princes ne réservaient donc pas à leurs seuls cylindres, objets personnels, la représentation de leurs gestes liturgiques ou rituels. Les peintres-décorateurs avaient ainsi dû reproduire à grande échelle les scènes minuscules, mais précises dans le plus intime détail, des sceaux royaux : sur le mur de la cour 106, c'était l'investiture des mains d'Ishtar ; dans cette salle 132, le sacrifice au dieu de la montagne. Ici et là, l'interpénétration rigoureuse et logique de la religion et de la politique, le roi n'étant, dans son État, que l'homme lige d'une puissance à ménager et à satisfaire. Mais ici et là aussi, ces petites touches de vie, faisant craquer le moule du hiératisme figé et conventionnel : cueilleurs de dattes, ceinturés au palmier, pêcheurs rentrant les mains pleines.

« Maîtrise et réalisme, élégance et exactitude » disions-nous autrefois [1], pour caractériser l'art de Mari tel qu'il venait de nous être révélé après une première campagne, avec les statuettes du temple d'Ishtar. Les grandes statues sorties ensuite du Palais ont confirmé ce double aspect de la civilisation du Moyen Euphrate [2]. Les peintures dégagées dans le même Palais et dont nous venons de donner ci-dessus un aperçu sommaire, y ajoutent encore.

Profondément influencés par les Sumériens, les Sémites de Mari ont ajouté à leurs modèles ce quelque chose de spontané, propre sans doute à leur tempérament. Mais qui sait si le charme de l'Égée n'aura pas joué lui aussi son rôle et dans quelle mesure, par un véritable « choc en retour », l'Égée n'aura-t-elle pas subi l'influence asiatique ?

On parlait, à Ugarit, du Palais de Mari et le roi phénicien y avait envoyé une mission d'études [3]. Pourquoi les rois de Knossos ou de Phaestos, par exemple, auraient-ils ignoré l'existence de cette construction géante et peut-on supposer qu'ils aient été moins curieux ? Car, pour ne prendre qu'un seul exemple,

(1) *Syria*, XVI, p. 140.

(2) Le shakkanak Ishtup-ilum (*Syria*, XVII, pl. VII), la déesse au vase jaillissant (*Syria*, XVIII, pl. XIII), la tête d'albâtre et la petite statue acéphale d'Idi-ilum (encore inédites), prouvent qu'à Mari les sculpteurs surent aussi bien copier exactement et selon toutes les règles du hiératisme du temps que faire preuve d'indépendance à l'égard des conventions reçues.

(3) Tablette déchiffrée par G. Dossin et publiée dans notre rapport, *Syria*, XVIII, p. 74.

la technique de la spirale [1] telle qu'on la trouve exécutée à Mari est si parfaitement égéenne [2], qu'on a peine à concevoir que les artistes du pays de Hana n'aient pas été mis en rapport, de quelque façon que ce soit, avec des peintres crétois. Et quand des spécialistes de mentalité et de formations différentes, se rencontrent, il est impossible que les uns apportent tout et les autres rien. Un cylindre, un vase et une statuette se véhiculent aisément [3]. Une peinture murale ne se transporte pas et un palais non plus. Ce qui implique, si l'on constate trop de points de comparaison, des déplacements d'individus, soit civils, soit soldats.

Depuis l'expédition de Sargon d'Accad débarquant dans l'île de Chypre, les rapports avaient dû être plus pacifiques avec les populations de la vallée de l'Euphrate et celles des rives méditerranéennes. Artistes et architectes égéens en face des artistes et architectes mésopotamiens, tel nous apparaît le sujet à préciser maintenant, à la lumière du dégagement du Palais de Mari et de ses grandes peintures murales.

André Parrot.

30 juillet 1937.

[1] Pour le thème de la spirale conjuguée, Chapouthier, *Revue des Études anciennes*, XXXII, p. 21 et sq., qui la signale dès le M. M. I sur un vase de la Messara. On la retrouve partout à Knossos : fresques du M. M. III, sur le sarcophage d'Hagia-Triada (M. R. II), mais avec des rosettes centrales qui manquent à Mari, et Dussaud, *op. cit.*, pl. II et fig. 297. De même dans le Megaron de Mycènes, Schuchhardt, *Schliemann's Excavations*, p. 289, fig. 286 a.

[2] Que l'on compare par exemple la spirale qui décore la face postérieure du *podium* (pièce 64) du palais de Mari et, malgré le décalage de temps, celle qui orne la fresque des Dauphins du palais de Knossos (Charbonneaux, *L'Art égéen*, pl. XI).

[3] Parmi les objets mésopotamiens trouvés en Crète, les plus évocateurs sont les cylindres précisément contemporains de la 1re dynastie babylonienne. Evans, *The Palace of Minos*, I, p. 198, est signalé trouvé à Platanos près de Gortyne avec la représentation du dieu Martu et d'une déesse ; II, p. 265, cylindre trouvé près de Candie, avec la représentation de Shamash, de Gilgamesh, de Martu et d'une déesse. Au dieu Shala, se [illegible] qu'on l'associe à Shamash ou à Martu. Pour l'influence asiatique en Crète, voir ce qui en est écrit en 1914, Dussaud, *Les Civilisations préhelléniques*², p. 80-445.

RECONNAISSANCES DANS L'ANCIEN PORT DE TYR
(1934-1936)

PAR

LE R. P. POIDEBARD

La question des ports anciens de Tyr, spécialement celle du mouillage sud, se posa de suite à mon esprit quand j'eus à survoler la côte libanaise, pour établir les lois de la photographie aérienne en brume de mer et celle de la transparence des fonds. L'avion, qui avait permis de retrouver les traces de la frontière romaine enfouies sous la terre du désert, allait-il aider à percer suffisamment la surface brillante et l'éblouissement interne de la mer, pour découvrir les restes de l'ancien port actuellement disparu ?

Les premières photographies, obtenues en été 1934, montrèrent que, là encore, le fouilleur devait venir à l'aide de l'aviateur, pour contrôler et compléter les observations recueillies. Le scaphandrier s'imposait comme membre essentiel de l'équipe. Les recherches devaient être à la fois aériennes et sous-marines. À la suite des reconnaissances de 1934, qui furent guidées par le capitaine de corvette Gizard, de la Division navale du Levant, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres voulut bien encourager et subventionner les recherches [1].

Trois campagnes ont été entreprises, en 1934, 1935 et 1936. La dernière fut la vérification des deux précédentes [2]. On donnera ici les conclusions admises par l'expertise finale [3].

[1] À l'aide précieuse de l'Aviation et de la Division navale du Levant, vint se joindre, pour les Recherches sous-marines, celle non moins importante du Ministère de la Marine (Service des recherches scientifiques et Service hydrographique). Les fonds nécessaires furent fournis par l'Académie, les Services de la Caisse des Recherches scientifiques du Ministère de l'Éducation nationale et le Haut-Commissariat de Beyrouth (Service des Antiquités).

[2] Voir *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, communications des 1er mars 1935, 1[illegible] janvier et 1[illegible] novembre 1936.

[3] En fin de campagne (octobre 1936), un contrôle des observations du scaphandrier et de la documentation recueillie fut fait sur place par M. André Gutton, architecte de

Problème et méthode

Depuis un siècle, une discussion archéologique était engagée sur le problème de l'ancien port de Tyr. Elle portait surtout sur l'organisation du mouillage sud [1].

Les textes historiques [2] disent que Tyr était une île avant qu'Alexandre pour attaquer la place (332 avant J.-C.) reliât la ville à la côte par une jetée. Celle-ci, par ensablement, détermina un isthme. Au témoignage de Strabon, il y avait deux ports, l'un au nord, du côté de Sidon, l'autre au sud, du côté de l'Égypte. Enfin, Arrien raconte en détail l'attaque de la flotte d'Alexandre qui prit la ville par assaut sur le port méridional.

Se fondant sur l'affirmation des plongeurs de Tyr qui, par la pêche aux éponges, connaissent les moindres détails du fond de la rade, certains archéologues avaient prétendu que les avancées des deux ports avaient été jadis protégées par des brise-lames actuellement immergés. On aurait alors aménagé les hauts-fonds pour former barrière contre la houle fameuse de ces parages. Ces voyageurs assuraient que, de la surface et par temps calme, ils avaient entrevu ces constructions. Ils furent vivement contredits. Dans la chaleur de la discussion, tous s'accordaient cependant sur un point : seule une enquête sous-marine, sérieusement menée et strictement contrôlée, pouvait aboutir à la solution du problème.

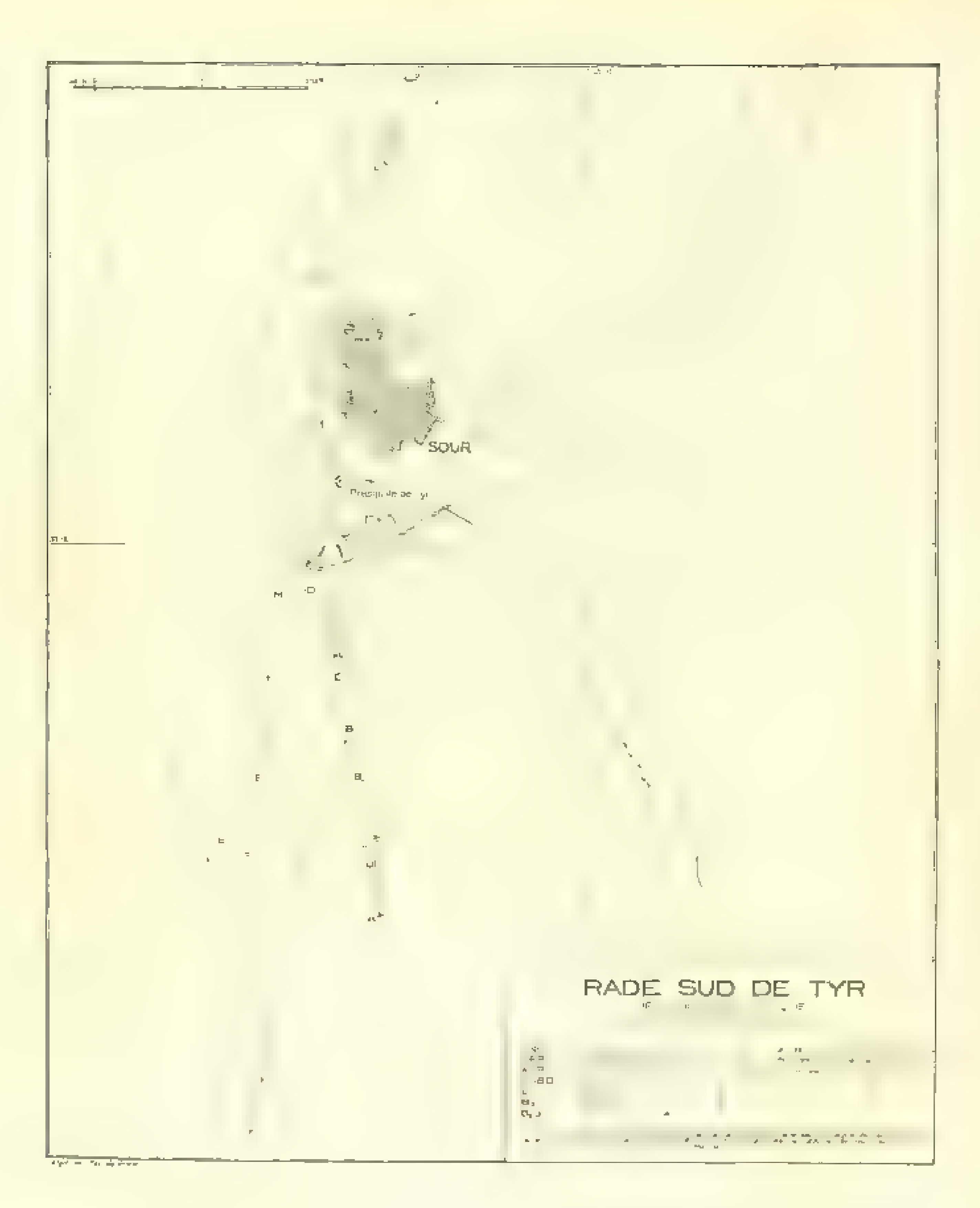
C'est cette enquête qu'il fallait tenter.

Dans son étude sur *les anciens ports de Méditerranée*, parue en 1923, le

l'École des Beaux-Arts, directeur du Service archéologique de l'Iran. Sur la bienveillante entremise de M. Alfred Lacroix, de l'Académie des Sciences, M. Cayeux, directeur du Laboratoire de géologie du Collège de France, et M. Raoult, de la Monnaie, voulurent bien se charger de l'analyse des prélèvements de roches.

[1] J. de Bertou, *Essai sur la topographie de Tyr*, Paris, 1843 ; Poulain de Bossay, *Recherches sur Tyr et Palaetyr*, Paris, 1853 ; Ernest Renan, *Mission en Phénicie*, 1864 ; De Luynes, *Voyage d'exploration à la mer Morte...*, 1871-1876, I, p. 23 ss. ; V. Guérin, *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine*, III, Galilée, 1880 ; J. de Bertou, *La topographie de Tyr d'après les derniers explorateurs* (*Mémoires Académie des Inscriptions*, 1re série, t. IX, IIe partie) ; K. Lehmann-Hartleben, *Die antiken Hafenanlagen des Mittelmeeres* (*Klio*, XIV, 1923).

[2] Strabon, *Géographie*, XVI, II, 23 ; Arrien, *Anabase*, II.


SOUR
RADE SUD DE TYR



savant allemand Lehmann-Hartleben avait fait le point. Son texte a servi de base aux recherches : « L'emplacement et le plan des ports de Tyr restent un problème controversé... Le port septentrional est vraisemblablement à sa place, bien que le port ancien ne semble pas avoir eu la même étendue que celui du moyen âge... Le port sud est entièrement disparu [1]. Quant aux affirmations sur l'existence de brise-lames avancés en rade, on ne doit y donner aucune croyance tant qu'une recherche vraiment décisive dans les récifs situés à la partie méridionale de l'île n'aura pas établi ce qu'il y a vraiment de constructions anciennes dans ces restes sous-marins [2]. »

∴

Pour avancer raisonnablement et sûrement dans une étude aussi délicate, il fallait aborder séparément les divers points du problème :

1° Dans le mouillage sud de Tyr, y a-t-il, sur le rivage, traces d'un port et, au fond de la rade, restes de constructions artificielles qui ne soient pas de simples récifs ou hauts-fonds naturels ?

2° Quelle a pu être la cause de l'immersion de ces restes ?

3° Quelle en est l'origine ?

Le premier point relève d'un constructeur (architecte ou ingénieur). Le second, du même spécialiste aidé d'un géologue, pour l'analyse et l'interprétation des documents recueillis. Le troisième relève de l'archéologue. La méthode de recherches serait celle des ingénieurs chargés d'expertiser une construction sous-marine [3].

En pareil travail, l'enquête d'un scaphandrier exercé est le procédé de base. Ordinairement, et ce fut notre cas, il est impossible d'avoir sous la main un ingénieur entraîné à la plongée et capable de faire l'enquête lui-même. Notre scaphandrier, conscient de sa responsabilité, demandait que l'on soumît ses

[1] Les murs émergent, cependant aux deux extrémités ; d'autres affleurent le fond en sable. Certains archéologues prétendaient y voir les restes d'un ancien quai ou d'une ville reconquise par la mer et mettaient en doute l'existence d'un port.

[2] *Op. cit.*, p. 93.

[3] Le côté technique du problème (difficultés présentées par l'observation et la photographie sous-marines) et les procédés de méthode employés dans l'enquête ont été exposés en détail dans la *Revue Maritime*, organe du Ministère de la Marine, nº de juillet 1937, p. 33 ss.

observations à un contrôle rigoureux. Voici ce qui fut décidé : préparées par photographie aérienne et surveillées par observation de surface avec lunette de calfat [1], ses reconnaissances seraient contrôlées et complétées par photographie sous-marine. Les vues sous-marines seraient prises, soit de surface, verticalement, soit par le scaphandrier lui-même, du fond et horizontalement. On aurait ainsi les objets immergés sous deux dimensions. Les rapports de plongée seraient dictés par le scaphandrier et signés devant témoins. Les points observés, jalonnés de bouées numérotées, seraient portés sur la carte marine, après mesure au cercle hydrographique [2]. Des prélèvements de roche seraient faits et confiés pour analyse à un géologue.

Résultats de l'enquête (pl. XLII).

L'enquête dans le mouillage méridional de Tyr a occupé trois campagnes : 1934, 1935 et 1936.

Les reconnaissances du scaphandrier, préparées par observations de surface et photographies aériennes, ont été complétées par des fouilles sur le rivage (1935, 1936) et contrôlées par des prises de vues sous-marines verticales et horizontales. Elles ont été prolongées soixante-dix heures environ.

Voici les résultats vérifiés et admis par l'expertise :

Dans le mouillage méridional de Tyr, on a reconnu : *un port*, attenant vers le sud aux édifices et à l'enceinte de la ville antique, et *une rade* déterminée d'abord par des récifs que prolongeaient des brise-lames construits sur les hauts-fonds.

[1] On connaît l'instrument des pêcheurs d'oursins et des pêcheurs d'éponges, appelé vulgairement *lunette de calfat*.

Cette lunette d'eau, munie d'une simple vitre, éteint le miroitement superficiel de la mer et permet de voir distinctement les fonds jusqu'à 12 et parfois 20 mètres.

L'instrument que nous avons employé était muni d'une excellente glace d'appareils d'optique et avait été construit par les Établissements Richard pour servir, à la fois, à l'observation et à la photographie sous-marines.

Le scaphandrier a pu ainsi être suivi et contrôlé dans toutes ses plongées.

[2] Les cartes du Service hydrographique de la Marine utilisées dans les reconnaissances furent la carte originale des sondages, *Abords de Sour*, 1/10.000 (1921) et l'édition au 1/20.000, *Mouillage de Sour*, publiée en 1923.

TYR
Vue aérienne, prise du Sud



A. — Port sud (pl. XLIV; fig. 1, 2, 3).

Le port actuellement immergé, sauf en ses deux extrémités, a été retrouvé dans toutes ses lignes principales (môles, quais et bassins). Les photographies aériennes ont guidé les sondages du scaphandrier et des plongeurs, dans le fond ensablé ou encombré de blocs épars et d'une abondante végétation d'algues (fig. 1).

Dans la partie orientale du port, le quai [illegible] au pied de la falaise, et une partie du môle extérieur (extrémité est) ont été dégagés par fouilles sur la grève (fouilles 1945 et 1946). Les soubassements du môle extérieur ont été étudiés par une tranchée sous-marine creusée par le scaphandrier (sondage 1945, fig. 3). Un avant-plan a été établi au théodolite par un officier de la Division navale du Levant. En même temps, une base géométrique a été déterminée par repères et mesures au sol pour la restitution exacte des vues aériennes et l'établissement du plan définitif.

Au sud, le port était délimité par un môle de 7[illegible]0 mètres de longueur et de 7 m. 50 d'épaisseur. Il était construit sur la table rocheuse de la presqu'île, en blocs de calcaire taillés et assisés. La partie émergeante, constituée en blocage de béton, était, semble-t-il, munie d'un parement extérieur en blocs taillés de grande dimension (fig. 2, coupes A et B)[1].

À l'ouest, la protection contre la houle du large était assurée par un môle semblable de 10 m. [illegible] d'épaisseur, muni d'une entrée défilée disposée en chicane (fig. 1, 2).

Le port était divisé en bassins. La partie ouest comprenait un bassin polygonal et un bassin rectangulaire; la partie est, un bassin polygonal et un bassin dallé, qui semble avoir servi à la mise au sec et à la réparation des bateaux. L'entrée principale, ouverte dans le milieu du môle sud, était flanquée, à l'extérieur, d'un ouvrage de défense et, à l'intérieur, de deux larges terre-pleins formant goulet. Les quais étaient constitués par des terre-pleins construits en blocage de béton et munis, comme parement, de murs en blocs taillés. Le dallage, qui semble avoir existé, a entièrement disparu[2].

[1] Un de ces blocs a été retrouvé dans le bassin ouest, tombé au pied du môle.

[2] Les constructions du port ont disparu par démolition de main d'homme. Les blocs

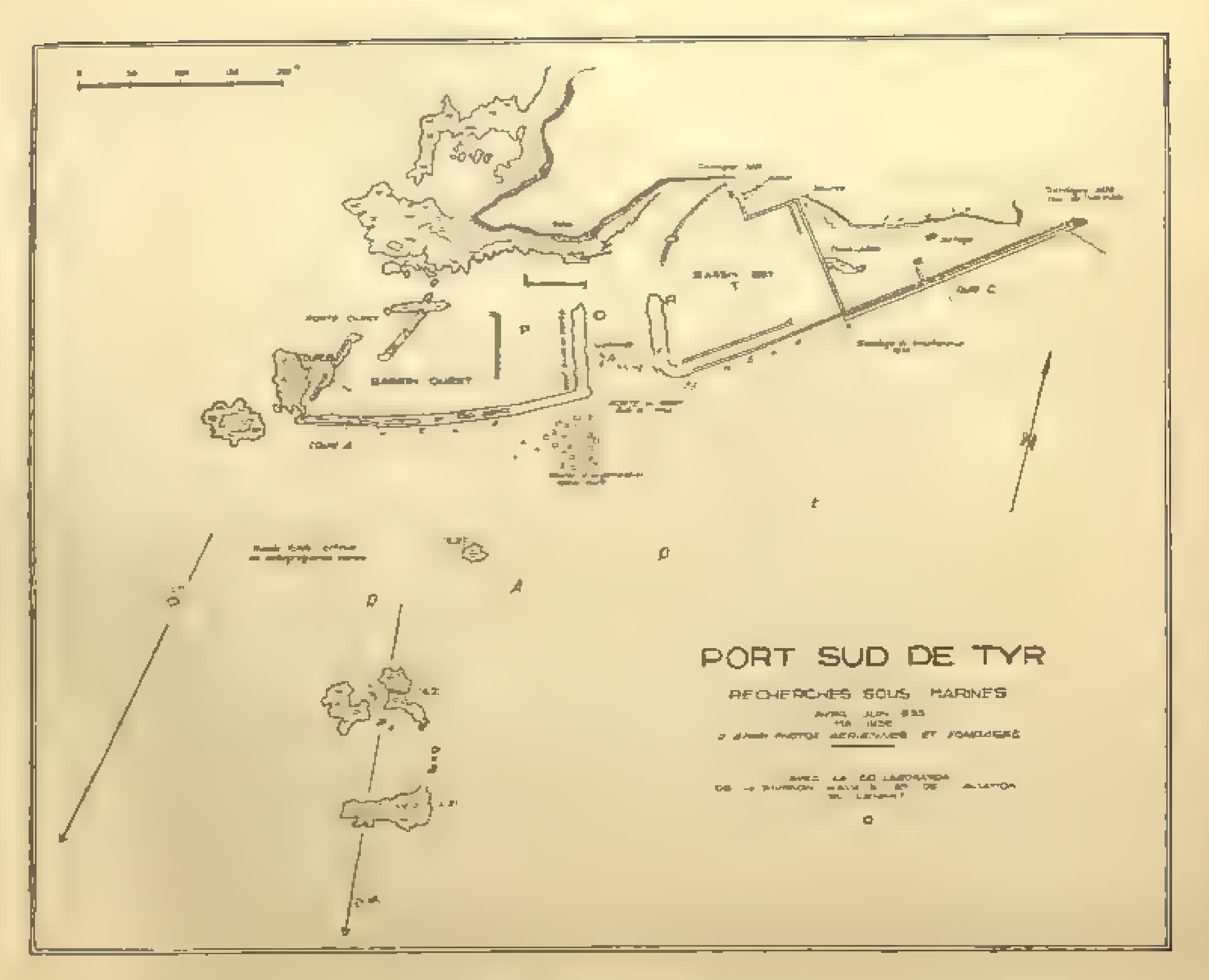
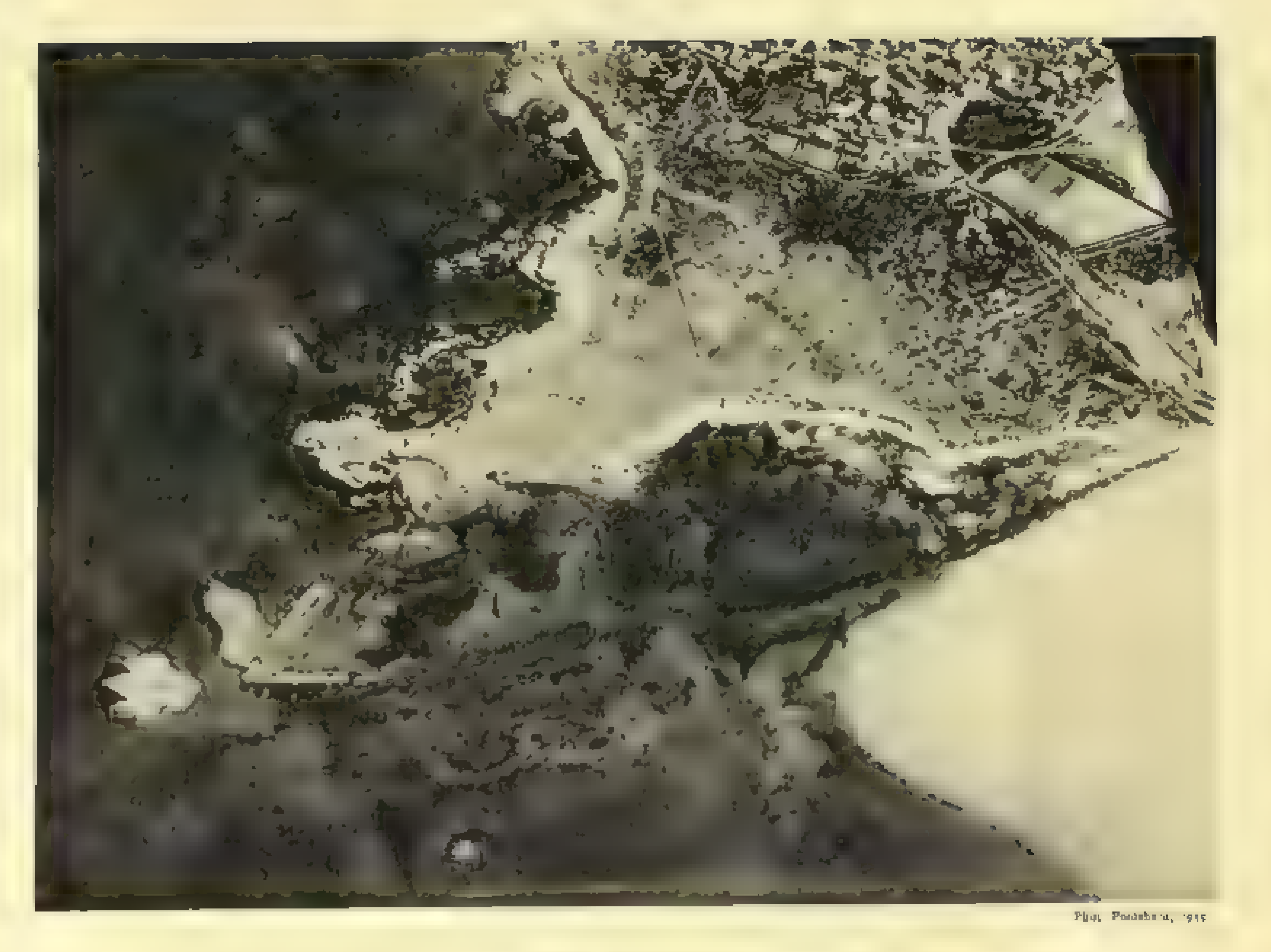


Fig 1 — Port sud de Tyr



Phot. Poidebard, 1935

PORT SUD DE TYR

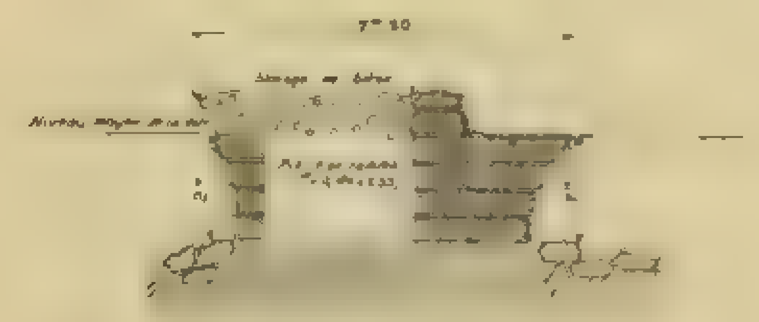
Vue aérienne verticale



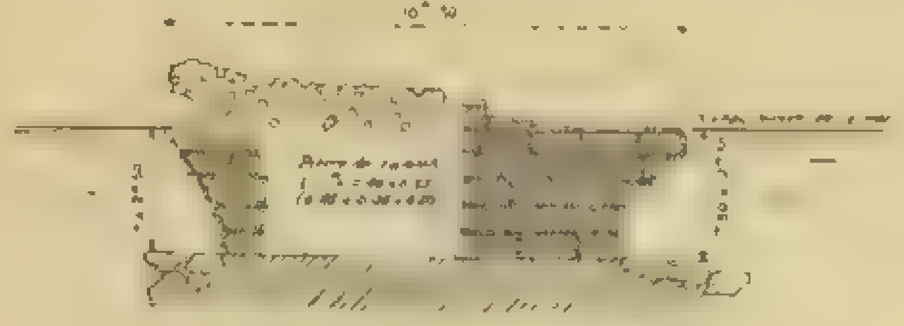
PORT SUD DE TYR

MÔLE EXTERIEUR

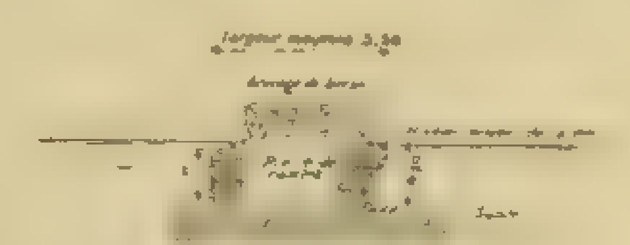
COUPES



COUPE DU MÔLE SUD DU BASSIN OCCIDENTAL — COUPE A



COUPE DU MÔLE OUEST DU BASSIN OCCIDENTAL — COUPE B



COUPE DU MÔLE SUD DU BASSIN ORIENTAL — COUPE C



Fig. 2.

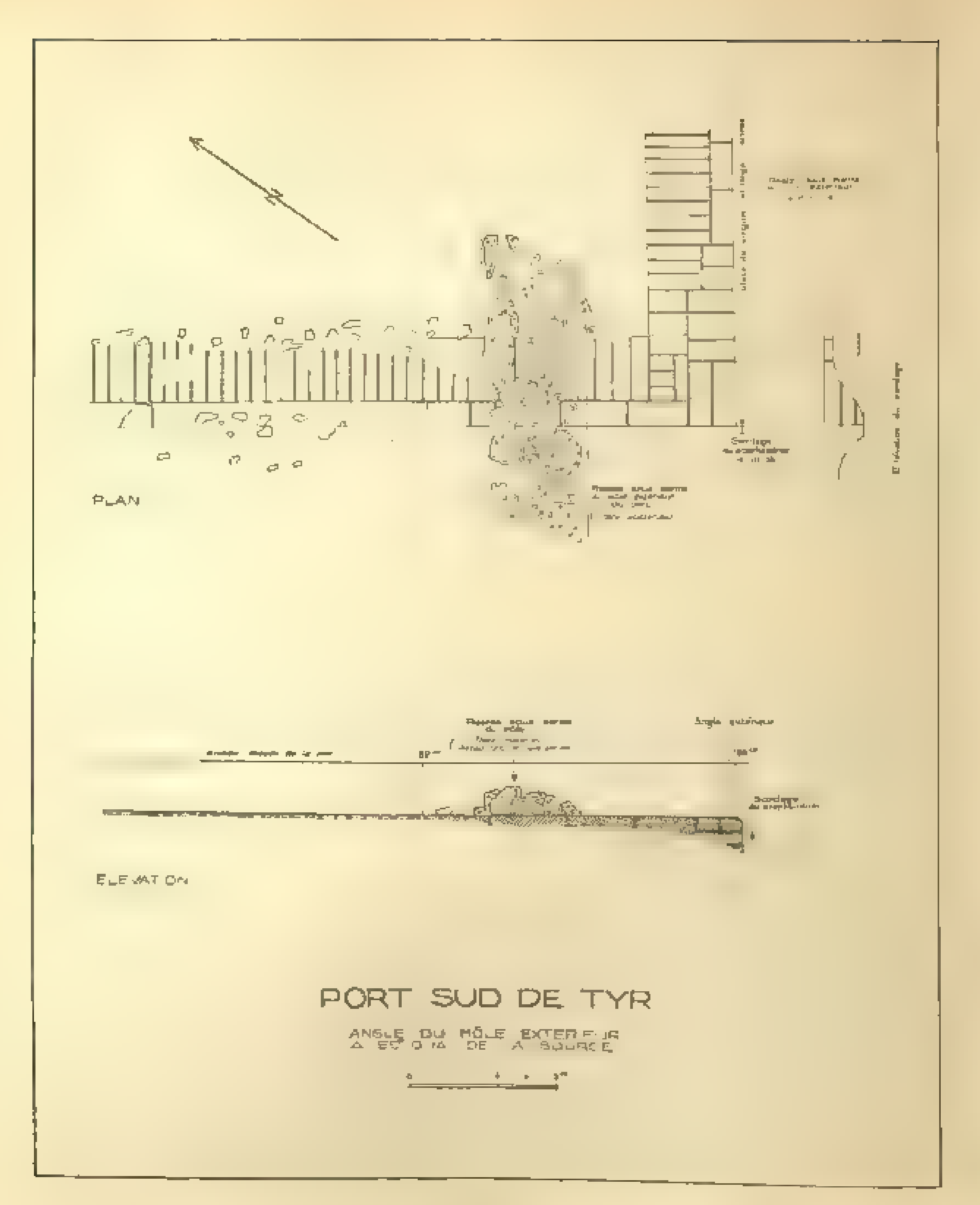


Fig. 3



Reflet de la lunette sur le film

Phot. Poidebard, 1934

1. Plongeur remontant après reconnaissance des assemblages



Reflet de la lunette sur le film

Phot. Cdt Gizard, 1934

2. Vue sous-marine prise verticalement avec lunette de calfat sur 9m 50 de fond environ

OUVRAGE IMMERGÉ O. P. PRÈS DU POINT O



À ses deux extrémités, le môle extérieur venait se joindre à l'enceinte fortifiée de la côte. Soubassements du môle et de l'enceinte, dans leurs parties profondes, révèlent la même technique de construction [1].

B. — Rade sud (pl. XLII, XLIII, XLV-XLVII ; fig. 4).

a) *Baie naturelle* (pl. XLII).

La rade était dessinée d'abord, dans la partie voisine du port, par un prolongement rocheux de l'île primitive émergeant, il y a deux siècles, et formant baie naturelle (ligne de récifs et de hauts fonds D C B B²). Sur cette ligne actuelle de récifs et de hauts-fonds, la reconnaissance du scaphandrier n'a pu encore être suffisamment prolongée pour affirmer définitivement qu'il n'y a pas traces d'aménagement artificiel contre la houle. Certains blocs taillés ont été retrouvés épars sur le sable, dont il faudrait déterminer la provenance.

Un point important est acquis cependant. Les nombreuses observations, faites de surface avec lunette de calfat et complétées par photographies

taillés des murs et des dallages ont été exploités comme matériaux pour les édifices des villes voisines, spécialement Beyrouth, Acre et Jaffa (Thomson, *The Land and the Book*, 1888, p. 181). Les blocages de béton, privés de leurs parements, ont été affouillés et détruits par la mer.

[1] Le plan indique, dans la partie orientale du port, un double tracé du môle extérieur (fig. 1, 3).

Le tracé intérieur, dont les blocages émergent encore par fragments, chevauche en un point le tracé extérieur qui, entièrement ensablé, affleure le fond du port. Il y a eu reconstruction postérieure sur un nouveau plan.

Le tracé extérieur (tracé ancien) a pu être entièrement suivi par sondages. Il part du quai du bassin, situé sur le rivage au pied de la falaise, et, après deux angles droits réguliers, aboutit à une tour de l'enceinte, enfouie sous la dune de la côte est.

Les sondages ont permis de constater que les soubassements du tracé extérieur (tracé ancien) sont de mêmes matériaux et de même technique d'assemblage que les substructures profondes de la tour. Blocs de calcaire, bien taillés en forme allongée, butant contre les blocs de la bordure (fig. 3).

C'est en ce point de jonction du môle ancien du port et de l'enceinte de la ville antique qu'une fouille profonde s'imposerait, si l'on tentait de déterminer l'origine première des ouvrages.

Les superstructures des quais du rivage (quai du bassin, fouillé en 1935), qui sont apparemment d'époque romaine, ne s'élèvent-elles pas sur des fondations d'âge antérieur ?

La fouille serait à conduire au moyen de dispositifs spéciaux, au-dessous du niveau moyen de la mer.

aériennes et plongées rapides du scaphandrier, établissent que le haut-fond et la base des récifs émergeants sont en désagrégation active [1].

Elles permettent d'avancer, en se reportant aux indications de la carte (courbes des fonds de 3 et 5 mètres), que, il y a plusieurs siècles, le haut-fond devait émerger en une longue crête de récifs presque continue. (Deux passes semblent avoir existé alors, en C et en B² S.) Ainsi devait être formée une rade naturelle protégée contre la houle du large, venant de l'ouest et du sud-ouest. Les brisants qui délimitaient cette baie étaient encore visibles au XVIIe siècle. En 1697, le voyageur anglais Maundrell indique que la crête des récifs existait alors en partie [2].

b) *Aménagement de récifs en brise-lames. Ouvrages A Q T et O P* (pl. XLII)

Cette baie naturelle ne semble pas avoir été jugée une protection suffisante contre la houle ; car, plus au sud, on trouve, sur les hauts-fonds qui prolongent sa ligne de récifs, traces d'aménagement de brise-lames (Ouvrages A Q T et O P).

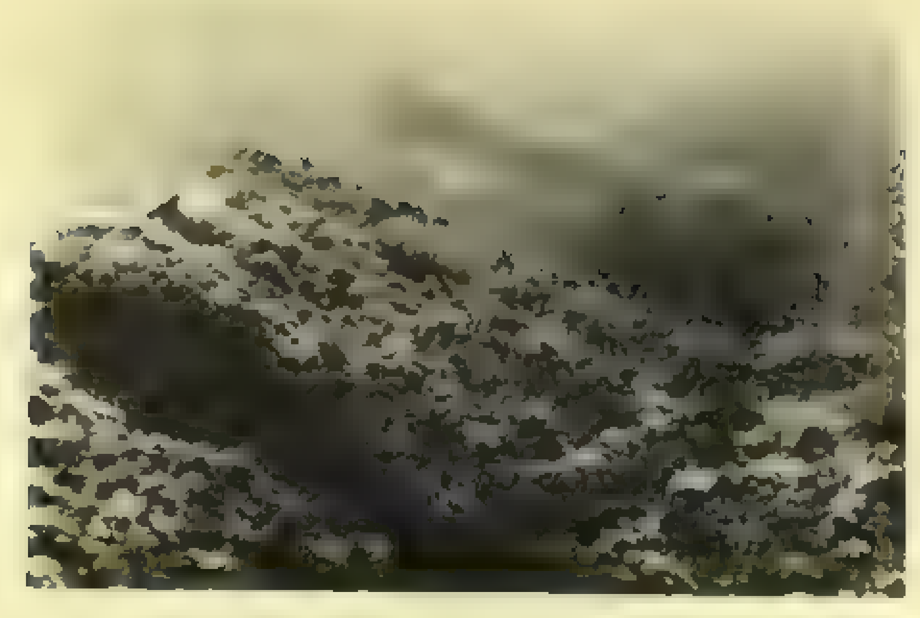
En 1935, utilisant les premières indications de la campagne précédente, le scaphandrier, en trente-deux heures de plongée, avait reconnu ces deux lignes. Il avait constaté des traces d'aménagement artificiel. Son compte rendu insistait sur « l'impression très nette que ces massifs n'étaient pas des récifs, mais avaient été bâtis » sur les pointes du haut-fond, qu'ils présentaient des restes nets « de mur construit » (fig. 4) [3].

[1] En plus de la destruction de la roche par l'action de la mer et des animaux marins, apparaît, en certains points, trace évidente de brisure et de dislocation. Les régions C et B sont affectées de failles importantes dont nous laissons la détermination d'origine (mouvements sismiques, tassements ou érosions) aux spécialistes.

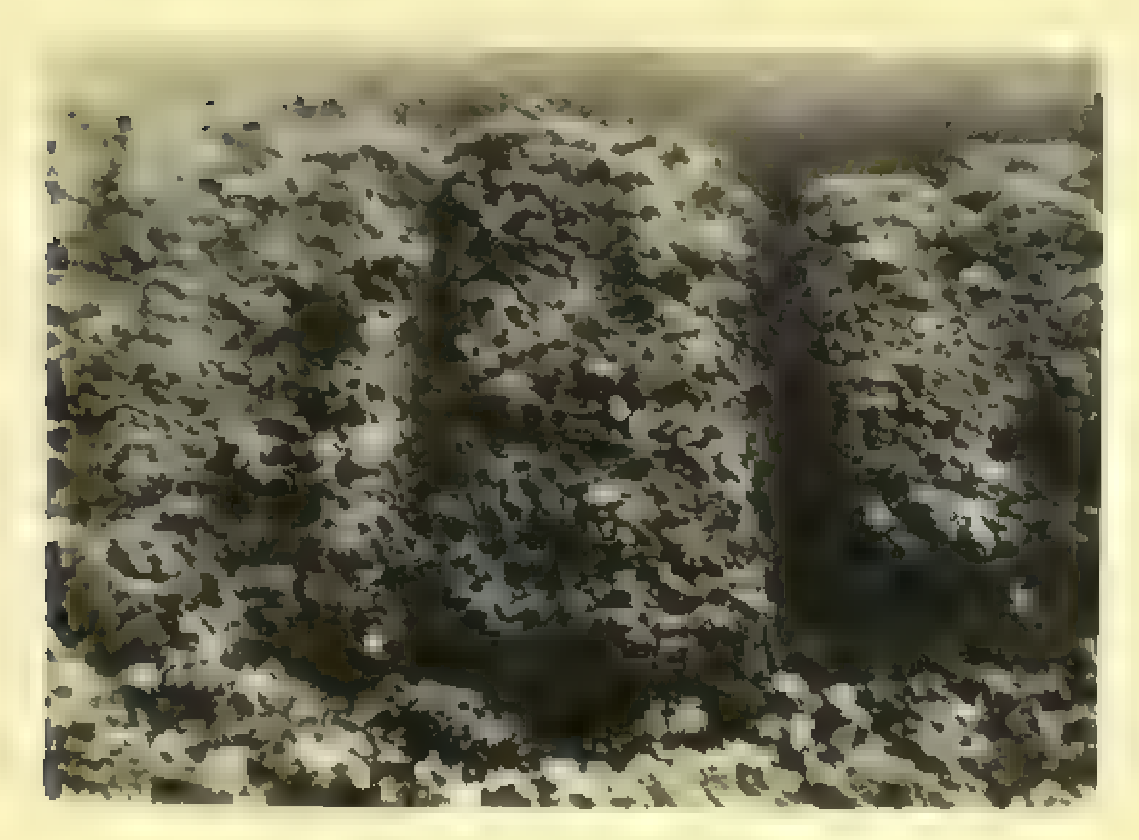
[2] MAUNDRELL, *A Journey to Aleppo*, p. 124 s. : « L'île de Tyr fait avec l'isthme deux larges baies, l'une au nord, l'autre au sud. Ces baies sont protégées en partie contre la mer, chacune par une longue crête (« ridge »), semblable à un môle, partant directement, des deux côtés, du cap de l'île. Ces crêtes sont-elles des murs ou des rochers, j'étais trop loin pour le discerner. »

Des attestations de témoins oculaires, recueillies par la capitainerie du port de Tyr, affirment que depuis quelques années (depuis 1930 environ), deux points précis du haut-fond se sont abaissés d'à peu près un mètre.

[3] Communication à l'Académie des Inscriptions du 17 janvier 1936, *Rapport de la campagne de Tyr, 1935. Documents I et II. Rapport du scaphandrier.*



Blocs déversés sur le bord



2. Blocs déversés sur le bord. Bloc médian $2^m \times 1^m$
Vue sous-marine prise horizontalement par le scaphandrier
par $11^m,50$ à 13^m de fond

BORDURE DE L'OUVRAGE IMMERGÉ O. P. BOUÉE 2



Des photographies, prises de surface et du fond, puis un croquis schématique de l'ouvrage O P décrivant le genre de construction, enfin de nombreux prélèvements de roches soumis à l'analyse confirmaient son témoignage.

En 1936, la contre-enquête a été prolongée trente-trois heures et a été limitée aux deux massifs en question. Quelques rapides sondages furent également effectués dans le nord de la rade. Le compte rendu, dicté devant témoins, par le scaphandrier, porte confirmation expresse des observations de 1935 [1].

Massif A Q T (pl. XLVII, 1).

Il a été de nouveau suivi et étudié par le scaphandrier.

A l'extrémité nord, à partir du point Q, l'ouvrage se prolongeait par une courbe rentrante vers le nord-est (en R S T).

A l'extrémité sud, les restes d'aménagement (blocs taillés et assemblés en construction) cessent exactement au point A. Le talus du récif continue alors sur la table plate du haut-fond, mais sans traces de massif artificiel. Il est remarquable, d'après la carte, que toute organisation de brise-lames était inutile au sud de ce point. La protection contre la houle du sud-ouest était assurée par l'ouvrage O P.

Les dimensions de l'ouvrage A Q T sont de 390 mètres sur environ 30 mètres de largeur (mesures prises au cercle hydrographique d'après le jalonnement des bouées).

Pour la technique de construction, le scaphandrier remarque, dans son compte rendu, que du côté ouest de l'ouvrage, la paroi extérieure s'élève verticalement (de une ou deux fois sa hauteur) sur un fond de roche très plat.

A la bouée R, une photographie verticale a été prise, donnant l'assemblage des blocs de la bordure faisant front vers le large. Blocs de 3 mètres × 3 mètres et de 0 m. 75 d'épaisseur disposés en parement et arc-boutés par blocs allongés de 3 mètres × 1 mètre (pl. XLVII, 1). Ce mode d'assemblage est à rapprocher de celui du môle extérieur du port dans son tracé ancien (fig. 3).

[1] Communication à l'Académie du 13 novembre 1936. *Compte rendu du scaphandrier. Campagne de Tyr, avril-mai 1936.*

Massif O P (pl. XLV, XLVI ; fig. 4).

Le massif O P, le plus avancé en mer, était destiné à délimiter le sud-ouest de la rade.

La section incurvée O P¹ avait été observée en détails, puis jalonnée de bouées et relevée au cercle hydrographique, en 1935 (pl. XLV ; fig. 4).

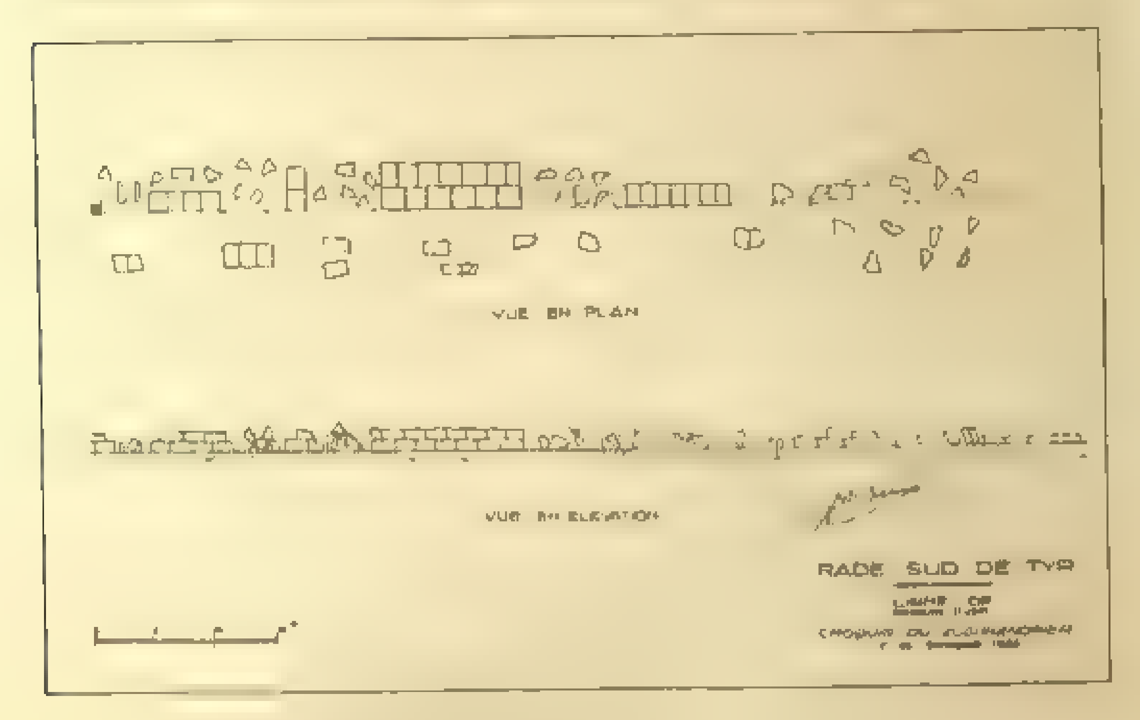


Fig. 4.

En 1936, elle a été étudiée de nouveau par le scaphandrier. L'abondante végétation des algues a gêné la prise de vues photographiques à l'horizontale. En deux points cependant (bouées 2 et 3) de nouvelles photographies ont pu être obtenues, donnant les blocs réguliers de l'ouvrage (pl. XLVI).

A la bouée 3, l'alternance des joints dans la paroi a été de nouveau vérifiée, en écartant les algues. Une vue de l'alternance des joints dans les assises avait été prise en 1935, confirmant le croquis du scaphandrier (fig. 4).

La section P¹ P², reconnue en 1935, n'a pu encore être jalonnée de bouées à cause de la houle. Le sens exact de la direction vers le sud, droit ou

1. Ouvrage A C F. Bordure B. — Fragment de la bordure [illegible]. Assemblage des blocs.

Dimensions des blocs : 3 m. × 3 m. et [illegible] m. × 1 m.; épaisseur [illegible] environ. (Vue prise verticalement avec lunette de calfat sur un fond de 7 m. 80.)



2. Le scaphandrier dégageant les blocs.



3. Le scaphandrier photographiant



incurvé) reste à déterminer. Le point P² a été fixé sur la carte marine à la suite de sondages.

Le prolongement de l'ouvrage vers le sud et, à l'est, vers la côte, n'a pu être étudié. Le scaphandrier a signalé qu'au delà de P² l'ouvrage continuait encore.

Les dimensions de O P, dans la partie reconnue, sont donc de 500 mètres environ, sur 30 mètres d'épaisseur (250 mètres pour la section O P¹, 250 mètres environ pour la section P¹ P².

c) *Lignes de hauts-fonds plus au large (M, N, E, E² O) (pl. XLII).*

Plus au large, une ligne de hauts fonds rocheux (fonds de 5 mètres) devait former jadis une première barrière à la houle. Les points reconnus présentent une roche en désagrégation active. Il est remarquable qu'ils sont bien placés pour protéger contre houle du sud et du sud-ouest, les passes existant dans la ligne de hauts-fonds et d'ouvrages (Passes C, B² S, A O).

Conclusion

Jalonnés de bouées numérotées, les restes des brise-lames, actuellement immergés par des fonds variant entre 8 et 15 mètres, ont été reportés sur la carte marine, après mesure au cercle hydrographique.

Le plan indique qu'une judicieuse organisation de la rade contre les vents régnants et dominants à Tyr avait été envisagée.

De nouvelles reconnaissances par scaphandrier seraient encore nécessaires pour achever le relevé de l'organisation ancienne du mouillage, au nord et au sud de la presqu'île. Elles ne sont pas envisagées pour l'instant.

L'enquête sous-marine, demandée pour la solution du premier point du problème, peut être considérée comme terminée, laissant à l'ingénieur, au géologue et à l'archéologue le soin d'interpréter les données acquises.

Elle établit, au jugement des experts, qui ont bien voulu nous aider de leur précieux concours, qu'il y a, au fond de la rade sud de Tyr, en avant du port, des restes de constructions artificielles, aujourd'hui immergées, qui ne

sont pas de simples récifs ou des hauts-fonds naturels. Ces restes sont preuves qu'on a tenté l'organisation de la rade par brise-lames régulièrement construits en blocs assemblés et solidement accrochés aux pointes des hauts-fonds qu'ils aménageaient.

Ces ouvrages sont souvent démolis et, par endroits, entièrement détruits. L'abondante végétation des algues et l'ensablement en rendent fréquemment l'observation très difficile. Leur existence ne peut plus être mise en doute, non plus que leur origine artificielle.

De l'avis des experts, les massifs en question se distinguent, comme forme, disposition et nature des matériaux, du récif que l'on voit surgir en leur milieu. Les assemblages de blocs que l'on a pu photographier sont contraires aux lois de la désagrégation naturelle de la roche du fond. Ils ne cadrent, ni avec l'hypothèse de couches naturelles redressées, ni avec celle de couches horizontales découpées par la mer.

Il ne nous appartient pas de déterminer la cause de l'immersion, ni l'origine de ces restes. Il nous suffit de constater que l'avion qui nous avait aidé à retrouver les ruines anciennes perdues ou enfouies dans le désert syrien, peut, secondé par le scaphandrier, être considéré comme un instrument essentiel dans la recherche des ruines immergées.

Le seul but de notre enquête aérienne et sous-marine dans le mouillage de Tyr était l'ébauche d'une méthode.

A. Poidebard.

ANTIQUITÉS SYRIENNES

PAR

HENRI SEYRIG

21. — Deux inscriptions grecques de Palmyre

M. Cantineau a récemment publié [1] une dédicace de statue, faite à un personnage dont les mérites avaient été signalés par la ville de Palmyre, notamment au moyen de décrets, à l'attention du gouverneur de la province romaine de Syrie : c'était alors le fameux Avidius Cassius, dont le nom, chose curieuse, n'est pas martelé comme il l'est dans les autres inscriptions qui commémorent en Syrie son gouvernement. C'est évidemment à un texte du même genre qu'appartient le fragment suivant [2], trouvé au Sud du sanctuaire de Bel.

[..]α κατ' ἄλ[λ]α, διὰ ψηφισμάτων παρὰ [τῷ]
[θ.] καὶ Βρουττίῳ Πραίσεντι καὶ Ἰουλίῳ Μ[— —]
[— — ὑ]πατικοῖς, ἔτους ζμυʹ, ξανδικοῦ [— — —]

Le nom du bénéficiaire manque malheureusement comme il manque dans le texte publié par M. Cantineau, mais on ne doutera pas nécessairement qu'il fût palmyrénien. Nous savons par l'inscription sur les honneurs de Soados [3] que les gouverneurs de Syrie — il s'agit en ce cas de Publicius Marcellus, vers 132, et de ses successeurs — complimentaient par lettres et rescrits les Palmyréniens qui favorisaient les intérêts du commerce. Soados, qui avait construit à ses frais le temple des empereurs dans l'établissement palmyrénien de Volo-

[1] Cantineau, *Syria*, 17, 1936, p. 278 : ... τὸν θ. διὰ ψηφισμάτων — — — — — μαρτυρηθέντα παρὰ Ἀουιδίῳ Κασσίῳ τῷ λαμπροτάτῳ ὑπάτῳ.

[2] Hauteur 31 cm, largeur 38 cm, épaisseur 20 cm ; brisé de tous côtés sauf en bas. Hauteur des lettres : 2 cm.

[3] Mouterde, *Syria*, 12, 1931, p. 106 (= *Supplem. epigraph. graecum*, 7, 135) ; cf. Rostovtzeff, *Mélanges Glotz*, 2, p. 799 s.

gésiade, avait même été gratifié de lettres impériales. Ces faits montrent assez quels étroits rapports unissaient la ville à la province, à supposer même qu'elle n'y fût pas incorporée [1].

De graves difficultés empêchent l'identification des deux gouverneurs — le nom d'un troisième semble perdu — que mentionne notre texte. Celui-ci ayant été gravé en avril 138 (Xanthicos 449 séleucide), ils ont dû remplir leurs fonctions avant cette année, et l'on peut même admettre avec vraisemblance qu'ils les ont remplies avant 132, car les fastes de la province semblent à peu près complets entre cette date et celle de notre dédicace [2]. Pour le premier de ces gouverneurs, Bruttius Praesens, on peut songer à deux personnages connus. L'un, dont on ignore la carrière, était l'ami de Pline le jeune et rien ne s'oppose à ce qu'il ait été consul, puis légat de Syrie, au début du IIe siècle. L'autre, très probablement son fils, est à peine mieux connu, mais on sait qu'il a été consul pour la seconde fois, en 139, comme collègue d'Antonin le Pieux, et qu'il avait gouverné la Galatie sous Hadrien, donc en 117 au plus tôt [3]. Si l'on calcule que cette légation dut être immédiatement suivie du premier consulat et que six ou sept ans au moins s'écoulaient alors, en général, entre cette charge et la nomination au poste d'Antioche [4], on conclura que le second Bruttius Praesens, si jamais c'est lui qui a gouverné la Syrie, l'a probablement gouvernée entre 124 et 132.

[1] Sur ces relations, dont la nature n'est pas exactement connue, voir *Syria*, 13, 1932, p. 274 s.; Rostovtzeff, *Caravan Cities*, p. 103; *Economic History of the Roman Empire*, 532; Cumont, *Cambridge Ancient History*, 11, p. 559.

[2] C. Publicius Marcellus fut remplacé provisoirement dès 132, semble-t-il, par un gouverneur intérimaire, C. Julius Severus, puis définitivement en 135 ou 136 par Sex. Minicius Faustinus. Harrer, *Studies in the History of the Roman Province of Syria*, p. 30 s.; Groag, *Minicius 10* (Pauly-Wissowa). — La liste la plus complète des gouverneurs de Syrie a été donnée par M. Honigmann, articles *Syria* (Pauly-Wissowa), p. 1628 s., et *Syrophoenice*. Elle doit être corrigée sur quelques points, et complétée par quelques documents nouveaux : Ingholt, *Syria*, 13, 1932, p. 281 s.; Henzen, *Sitzungsber. der preussischen Akademie*, 1933, p. 412 (cf. plus loin, p. 371); Syme, *Philologus*, 91, 1936, p. 238 s.; ajouter une inscription de Baalbek relative à un légat de Phénicie-Syrie sous Dioclétien, L. Artorius Pius Maximus, que je publie dans le *Bulletin du musée de Beyrouth*, 1, 1937, p. 21.

[3] Groag, *Prosopographia imperii rom.*, *Bruttius 161 et 164*.

[4] Tel est le moindre délai à cette époque, attesté pour A. Cornelius Palma, consul en 99, légat de Syrie en 104, et peut-être pour A. Julius Quadratus (*cos.* 93). Mais le délai est déjà de 7 ans pour le futur empereur Hadrien (*cos.* 108) et son successeur Catilius Severus (*cos.* 110), et de 8 ans pour Minicius Faustinus (*cos.* 127) : il augmente encore par la suite.

Le nom de l'autre gouverneur est mutilé, et ce qui en reste est banal : le gentilice de Julius et la lettre M, initiale du surnom. Sans oublier que l'on ne connaît pas tous les consulaires de ce temps, il reste permis de chercher parmi les noms connus ceux qui pourraient convenir ici. On pense d'abord à Sex. Julius Major [1], qui a très probablement été légat de Syrie, et dont le consulat tombe en 132 ou 133. Cependant le délai qui sépare ces deux charges est généralement de sept ou huit ans à cette époque, et, d'autre part, nous avons dit que la liste des légats ne semble pas offrir de vacance entre 132 et 138 ; aussi cette solution a-t-elle peu de probabilité. Mais il en reste une autre, qui reconnaîtrait ici L. Julius Marinus Caecilius Simplex, consul en 101 ou 102 [2]. Ce personnage, dont on ne connaît guère la carrière que jusqu'au consulat, pourrait avoir gouverné la Syrie. Or, cette conjecture est rendue très spécieuse par le fait que la loi fiscale de Palmyre mentionne justement, dans son texte palmyrénien, un gouverneur appelé Marinus [3]. La loi a été promulguée en 137, mais on a fait valoir d'excellentes raisons pour reconnaître dans le paragraphe où intervient Marinus un document sensiblement plus vieux que le texte de 137 aurait repris [4]. Tout paraît donc s'accorder assez bien pour appuyer la restitution de ce nom dans notre dédicace, et l'on pourrait conjecturer sans invraisemblance que Marinus a gouverné la Syrie vers 108, peut-être comme successeur de Cornelius Palma.

Si cette hypothèse devait se confirmer, elle mènerait à reconnaître dans notre Bruttius Praesens l'ami de Pline, et non le collègue d'Antonin le Pieux, car le texte nomme probablement les deux gouverneurs dans l'ordre chronologique, et Praesens y passe avant Marinus.

Je saisirai cette occasion pour dire un mot sur un autre légat de Syrie, qu'a fait récemment connaître une inscription de Pergame, C. Julius Quadratus Bassus. Le dernier éditeur de ce texte assure que ce personnage, consul en 105, aurait gouverné la Syrie entre 97 et 100 [5], mais il ne justifie par

[1] Groag, *Julius* 337 (Pauly-Wissowa).

[2] Id., *Julius* 341 (Ibid.).

[3] *CIS*, II, 3913, ligne 65. Cf. Dessau, *[illegible]*, p. 21, qui a bien fait le rapprochement avec le consul de 101.

[4] Février, *Essai sur l'histoire de Palmyre*, p. 30 s. Cette discussion a été reprise avec de nouveaux arguments par M. Schlumberger (*Syria*, 18, 1937, p. 276).

[5] [illegible], *Sitzungsberichte der preussi-*

aucune raison cette carrière invraisemblable. La légation de Syrie est la plus haute des légations consulaires, et Bassus doit venir s'insérer dans la liste des gouverneurs, normalement, quelque six ans après son consulat, donc vers 111.

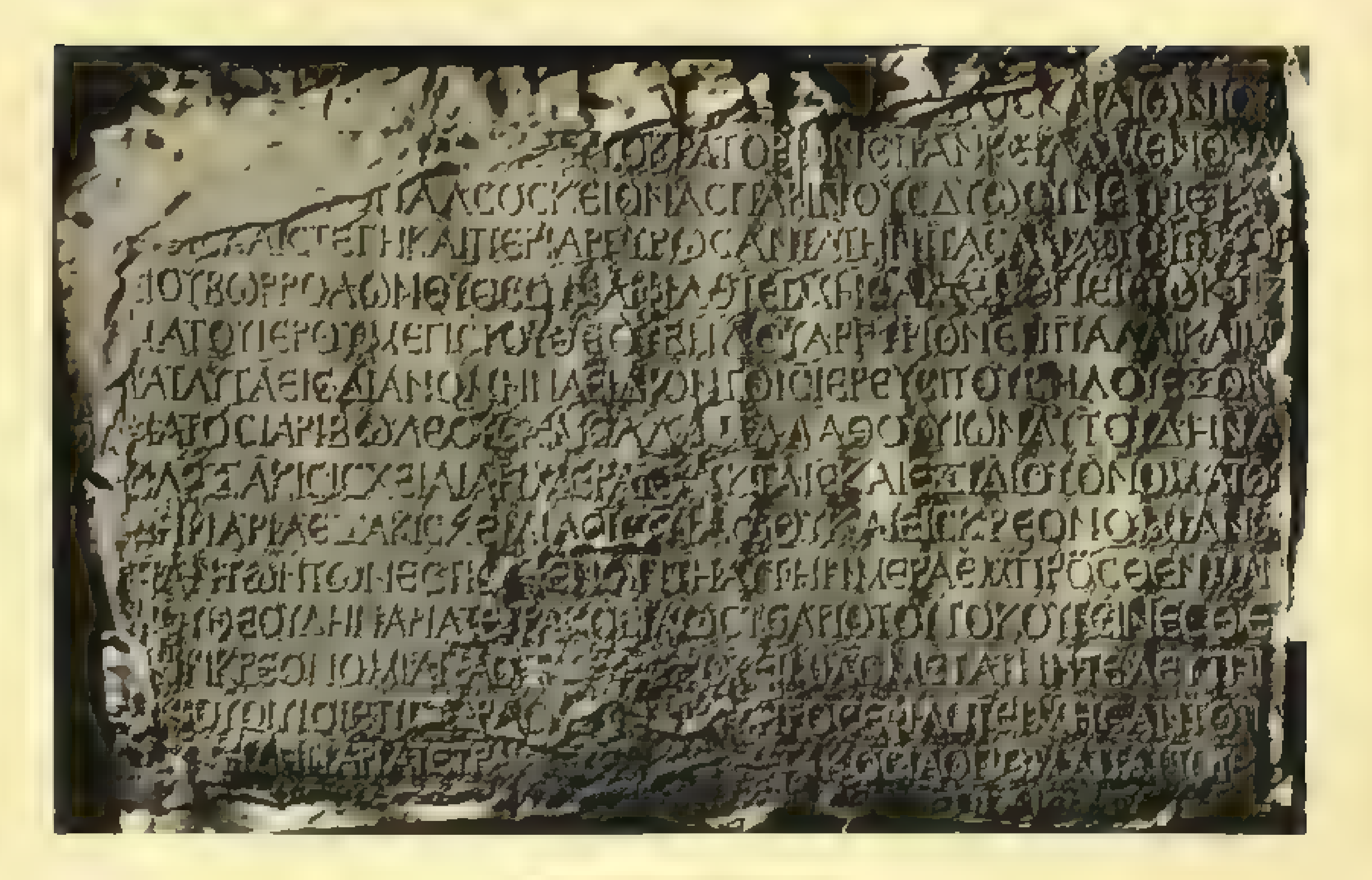
∴

L'inscription dont on va lire le texte a été découverte à Palmyre en 1935, et M. Schlumberger, qui se trouvait alors sur les lieux et l'a lue et copiée le premier, veut bien me céder le droit de la publier. Le bloc sur lequel elle est gravée (pl. XLVIII) a été extrait du rempart de la ville, à l'Est du sanctuaire de Bel. Sa hauteur est de 68 cm., sa largeur de 89 cm., et il est brisé en haut et en bas.

— — — — — — — — ΙΟC καὶ συνόδου ἀ-
[illegible] αὐτοκρατόρων ἐπαγγειλάμενος
ΙΟΝ ἄλσος κείμενον παρ' ὅλους διὰ τῶν ἐπιστα-
σιῶν καὶ στέγη, καὶ περιαργυρώσαντα τὴν πᾶσαν ἀποψιν φορ-
5 είου Βωρροαλωνου θεοῦ, καὶ φιλοτειμησάμενον εἰς τὸ [illegible]
μα [illegible] θεοῦ Βήλου ἀργύριον ἔτι πάλαι, καὶ με-
τὰ ταῦτα εἰς διανομὴν αἰδίου τοῖς ἱερεῦσι τοῦ Βήλου ἐξ αὐ[τ]ο-
[illegible] Ἱεριβώλεος καὶ [illegible]
[illegible]
10 δηνάρια ἑξακισχείλια εἰς [illegible] Λώου, καὶ εἰς προνομίαν [illegible]
[illegible] τῶν ἐστιωμένων τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ ἐμπροσθεν Μαν-
[illegible]
[illegible] φιλοτειμίας [illegible]
[α]ὐτοῦ οἱ υἱοὶ ἐπὶ πέρας [ἤγαγον καὶ] προσεφιλοτειμήσαντο τὰ
15 [illegible]
ΕΝΗΗΙΕΡΩ

L. 3. Sur le mot [illegible], cf. *Syria*, 17, 1936, p. 200. — L. 5. La lecture ΒΩΡΡΟ-ΑΛΩΝΟΥ est assurée, la lettre Λ ayant laissé, malgré sa mutilation, une trace non d[ou]teuse de sa barre horizontale. — L. 13 et 14. Le milieu de ces deux lignes, assez mutilé, a été lu et restitué par M. Louis Robert.

schen *Akademie*, 1933, p. 408 s. La carrière provinciale de Bassus est d'ailleurs beaucoup moins claire que ne paraît le supposer l'auteur. — Voir également Henzen, *Revue des Études grecques*, 47, 1934, p. 375 s.



PALMYRE



Le fragment que l'on vient de voir doit appartenir à un décret honorifique, qui énumérait les donations de son bénéficiaire. La première de ces largesses est la dédicace, faite pour la conservation perpétuelle des empereurs, de deux colonnes de marbre avec leur entablement et leur couverture. Les offrandes de ce genre sont banales à Palmyre [1], et une fâcheuse mutilation du texte nous empêche, dans le cas présent, de savoir à quelle colonnade étaient destinées ces deux colonnes ; on distingue seulement qu'elles étaient en rapport avec un bois sacré, dont il ne semble pas que l'on ait d'autres mentions [2].

Le second titre de notre personnage à la gratitude des Palmyréniens a trait au dieu Borroaônos. Ce nom étrange apparaît pour la première fois, et je dois laisser aux philologues le privilège d'en proposer une explication. Borroaônos, nous dit le texte, possédait un brancard, *φέρετρον*, comme Jupiter Héliopolitain possédait son *ferculum* [3]. Ces appareils étaient très fréquents dans les cultes syriens, où les idoles — contrairement à ce qui se passait en Grèce, par exemple — trônaient inaccessibles dans un *saint-des-saints*, dans une tribune où ne pénétraient que les plus hauts dignitaires [4]. Les fidèles n'avaient donc le sentiment de la présence divine que lorsque l'idole sortait, et se promenait parmi eux, et s'exposait directement à leur vénération [5]. De là l'extrême importance

(1) CANTINEAU, *Inventaire des inscriptions de Palmyre*, I, 4 ; 5, 7, 10. Cet usage est fréquent dans les cultes orientaux. On le trouve en Anatolie (A. B. COOK, *Zeus*, 2, p. 580 ; L. ROBERT, *Études anatoliennes*, p. 536), à Délos dans le sanctuaire des dieux égyptiens (ROUSSEL, *Cultes égyptiens à Délos*, p. 155), et dans celui des dieux syriens (ID., *Délos colonie athénienne*, p. 257, 268, 413). — En Syrie : FOSSEY, *Bulletin de correspondance hellénique*, 21, 1897, p. 48 (Dael, Hauran) ; PRENTICE, *American Exped., Greek and Latin Inscriptions*, nº [illegible] (Djebel Druze) ; ID., *Princeton Exped., Northern Syria, Greek and Latin Inscriptions*, nº [illegible], etc.

(2) On se rappelle cependant le rôle joué par certains arbres sacrés à Palmyre, le palmier près duquel s'accomplit un certain sacrifice (*Syria*, XV, 1934, pl. XXIII), le cyprès de Malakbêl (*ibid.*, pl. XXII). En revanche, il n'y a pas de raison d'attribuer un caractère sacré au jardin d'Aglibôl et de Malakbêl (CLERMONT-GANNEAU, *Recueil d'archéologie orientale*, 7, p. 166).

(3) MACROB., I, 23, 13 : *vehitur enim simulacrum dei Heliopolitani ferculo*.

(4) C'est ce que spécifie Lucien (*Dea Syr.*, 31) pour Hiérapolis Bambycé. Des tribunes de ce genre se rencontrent dans un grand nombre de temples, notamment dans ceux de Baalbek, dans celui de Bêl à Palmyre, dans divers temples du Liban.

(5) Les processions de statues de culte ne sont pas tout à fait absentes du rituel grec, mais elles y ont un autre caractère. La procession n'y trouve pas son but en elle-même : elle a pour objet l'accomplissement d'un autre rite. Sur les processions grecques, classées d'après leur objet, voir NILSSON, *Jahrbuch des archäologischen Instituts*, 31, 1916, p. 309 s. ; EITREM, *Beiträge zur griechischen Religionsgeschichte*, 3 (Christiania, 1920), p. 86 s. Il n'est pas sans intérêt d'observer que la

les processions en Syrie, où les textes et les monuments, notamment les monnaies, nous renseignent abondamment sur ce rite[1]. Tantôt les idoles se déplacent en voiture, comme l'Héraclès à Philadelphie de la Décapole[2], comme la pierre noire d'Émèse[3], comme le bétyle de Sidon[4]; tantôt on les portait à dos de cheval ou de chameau[5]; le plus souvent elles voyageaient sur des brancards[6], et l'on se disputait alors le privilège d'être parmi les porteurs. À Hiérapolis, les prêtres se réservaient cette charge[7]; à Baalbek, Jupiter Héliopolitain se faisait véhiculer sur les épaules des personnes les plus nobles de la province[8]; à Séleucie de Piérie, les *céraunophores* qui portaient la foudre, idole de Zeus Kéraunios, étaient inscrits dans les fastes[9], ce qui prouve assez la distinction de leur charge.

gran la déesse crétoise était parfois portée sur une *sella*, dont on a découvert un modèle à Cnosse dans le laraire de la déesse à la colonne (Evans, *Palace of Minos*, I, p. 424). Or, celui-ci remonte au minoen moyen, période où se manifeste une forte influence asiatique dans le costume, dans les courses de taureaux, l'usage des tablettes, le culte des armes, etc. (Evans, *ibid.*, p. 14 s. Cf. Demangel, *Revue archéologique*, 1936, 2, p. 81 s.)

[1] Un témoignage d'autant plus typique qu'il est très tardif est celui d'Isaac d'Antioche (I, p. 210, Bickell), mort vers 460: *Bélshamin, le maître des dieux, dont les sacrifices ont disparu de Harran, est encore officiellement promené dans Nisibe au son de la trompe et du tambourin*. Voir d'autres textes et des monuments figurés aux notes suivantes.

[2] *British Museum Catalogue*, *Galatia*, etc., pl. 38, n° 1.

[3] Herodian, V, 6, 8. — Monnaies romaines: *Numismatische Mitteilungen*, 16, 1901, pl. 12; cf. Lenormant, *Elagabalus* (Saglio-Pottier). Monnaies provinciales: *British Museum Catalogue*, *Palestine*, pl. 10, n° 12 s. (Aelia Capitolina); pl. 6, n° 13 (Neapolis). — D'après Hérodien, l'empereur marchait à reculons devant le char et dirigeait l'attelage. Ce rite où le roi accompagne l'image se retrouve dans les textes cunéiformes. Fête de Bêlit à Ninive: *Tu sors, dame des pays, Bêlit..., à la sortie de la dame de Ninive..., à côté d'elle tu sors*, Assurbanipal..., *maître des rois; tu la diriges au temple* (Pessoa, *Étude sur les textes concernant Ištar-Astarté*, Paris, 1941, p. 251 s.)

[4] *British Museum Catalogue*, *Phoenicia*, pl. 33 s. Cf. Philo Bybl., fragment 2, 10 (p. 567 s., Müller), sur le vase [illegible] de Sidon. — L'idole de Sidon vient d'être étudiée, d'après les monnaies, par le P. Ronzevalle, *Mélanges de l'Université S.-Joseph*, 16, 1932, p. 51 s.; 18, 1934, p. 109 s.

[5] Lammens, *L'Arabie occidentale avant l'Hégire*, p. 101-179; Cumont, *Études syriennes*, p. 270 s.; et le relief du temple de Bêl (*Syria*, 15, 1934, pl. 19).

[6] C'est M. Hill qui a eu le mérite de reconnaître des brancards processionnels sur les monnaies des villes de Phénicie (*Journal of Hellenic Studies*, 31, 1911, p. 61 s.). On en trouve aussi à Antioche (voir plus loin), à Damas (*British Museum Catal.*, *Galatia*, etc., pl. 35, n° [illegible]), et à Baalbek (Ronzevalle, *Mélanges de l'Université S.-Joseph*, 18, 1934, p. 148).

[7] Lucian., *Dea Syr.*, 50.

[8] Macrob., I, 23, 13: *et subeunt plerumque provinciae proceres raso capite, longi temporis castimonia puri*.

[9] Dittenberger, *Orientis graeci inscr. selectae*, 245, ligne 47.

Les inscriptions de Palmyre, jusqu'ici, n'ont mentionné aucun rite de ce genre, et parmi les monuments figurés seul, un relief du temple de Bel nous a présenté une procession, où un objet peu distinct est porté à dos de chameau dans une tente sacrée de campagne. Pourtant le temple de Bel témoigne par sa structure même d'un usage qu'il faut mentionner ici. Des deux *thalamos* qui occupent les extrémités de la cella, celui du Nord contenait très probablement les statues du culte, et l'on y montait par un escalier, aujourd'hui démoli, mais dont on mesure encore exactement la pente. Le *thalamos* du Sud, au contraire, dont le contenu reste un objet de conjecture, était accessible par une rampe inclinée, que relevaient seulement, de place en place, quelques degrés très bas. Il paraît certain que ce dispositif s'explique par la nécessité d'introduire et d'extraire périodiquement du *thalamos* du Sud un objet très pesant, où je crois que l'on peut voir avec beaucoup de vraisemblance une image processionnelle. Et comme un plan incliné tout à fait analogue relie la cour à la *cella*, je serais porté à conclure que cette image sortait alors du temple pour être promenée dans le sanctuaire [3].

Mais revenons au brancard de [illegible]. Le titulaire de notre dédicace est loué pour avoir argenté la partie de cet appareil que l'on nomme [illegible]. Le mot désigne habituellement la vue qui s'étend devant un spectateur, mais peut signifier aussi le point d'où l'on jouit de cette vue : le belvédère. C'est ainsi que Strabon [3], décrivant la bourgade d'Éleusis sur la branche canopique du Nil, dit que les visiteurs de ce lieu de plaisir, de cette « *vraie capitale des amusements* », y trouvaient διαίτας καὶ σκοπάς, « *des salons et des belvédères pour tous ceux qui voulaient s'amuser* ». On ne comprend bien ce texte qu'en regardant les mosaïques qui peignent le paysage et les plaisirs de Canope [4], par exemple la mosaïque de Palestrina où les barques chargées de promeneurs glissent sur les bras du Nil, où d'innombrables guinguettes et [illegible] de verdure reçoivent la joyeuse compagnie. Les [illegible], ouverts de toutes parts

[1] Voir le plan de M. Amy, *Syria*, XIV, 1933, p. 254.

[2] Peut-être s'agissait-il d'une idole étendue, qui se prêtait au lectisterne (*Syria*, XIV, 1933, p. 260 s.).

[3] Strab. 800 [illegible] — — — [illegible] καὶ σκοπὰς ἐπὶ τοῦτ' ἀνειμένοις. — Cf. Plutarch., *Lucull.* [illegible] ἀπόψ.

[4] Voir une série de ces tableaux réunie par Salomon Reinach, *Répertoire des peintures*, p. 374 s.

sur la vue, et où l'on pouvait prendre le frais, ce sont les [illegible] de Strabon, et l'on saisira tout de suite leur rapport au brancard de Bôrroanos si l'on se rappelle les monnaies où sont figurés les appareils processionnels des dieux syriens. Je ne citerai que la plus remarquable de ces pièces (fig. 1) : la célèbre Fortune sculptée par Eutychide pour la ville d'Antioche y est posée sur un brancard dont on voit distinctement les six barres, destinées aux porteurs [1], et ce brancard porte un pavillon, à toit en forme de tente, pour abriter l'image. Il est aisé maintenant de se figurer comment on a pu *recouvrir d'argent, entièrement, le pavillon du brancard du dieu Bôrroanos.*

Les derniers bienfaits que loue le décret consistent en versements d'espèces aux prêtres de Bel. Naguère déjà, paraît-il, le bienfaiteur en question avait contribué de ses deniers à la construction du sanctuaire de ce grand dieu ; mais depuis lors, il avait encore marqué sa générosité par deux donations. D'une part, au nom de ses deux fils Iarhibôlé et Salamallath, il avait donné six mille deniers en vue d'une distribution perpétuelle aux prêtres de Bêl, qui devait se faire à certains jours fixes ; d'autre part, en son propre nom, il avait offert une somme égale, sans doute pour une distribution semblable, fixée au 16 de Lôos (16 août), et, en outre, il avait prévu une troisième somme, de quatre cents deniers, pour que ses revenus permissent une distribution de viande à tous ceux qui seraient invités le même jour à manger en présence du dieu Manos. Ce dieu n'est connu, semble-t-il, qu'en Palmyrène, par des reliefs et inscriptions des régions désertiques du Nord [2], et par deux tessères que je publie plus loin. C'est un dieu cavalier, dont les textes sémitiques écrivent le nom M'N ou M'NW, et qui est souvent associé à un dieu chamelier Saad ou Saadou (S'D, S'DW). Celui-ci est bien connu en Arabie [3], et il est probable de voir en Maan, ou Maanou, un dieu arabe également.

(1) Je reproduis l'exemplaire où les barres apparaissent le mieux. Gross, *Catal. of the Mac Clean Collection*, pl. 347, 12.

(2) Schlumberger, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1935, p. 250 s. ; *Archäologischer Anzeiger*, 1935, p. 595 s. On trouve d'ailleurs dans les inscriptions, en Syrie, des mentions de ces salles à manger. Dunand, *Musée de Soueïda*, n° 217. Cf. pour Palmyre, l'inscription commémorative des largesses de vin faites par un symposiarque (des prêtres de Bêl) : Ingholt, *Syria*, 7, 1926, p. 130 s. — Sur les repas et banquets : Cumont, *Religions orientales*, p. 256 s.

(3) Wellhausen, *Reste arabischen Heidentums*, p. 59 ; Nielsen, *Handbuch der altarabischen Altertumskunde*, 1, p. 109, 196, 233 s.

Le 16 août était peut-être la fête particulière de Maanou. On y offrait en tout cas un repas solennel en présence de ce dieu, un repas auquel certaines personnes étaient officiellement invitées; c'est à ces seules personnes que se fera la distribution de viande prescrite par le bienfaiteur. J'ai parlé ailleurs des lectisternes de Palmyre, notamment de ceux de Bêl et de Baalshamin [1]. Je publie aujourd'hui (fig. 2), pour donner une nouvelle illustration de ce rite, une tessère qui représente le lit d'Astarté, devant lequel est posé un autel à encens, flanqué de deux oiseaux qui sont très probablement les colombes de la déesse. Le nom de celle-ci ('ŠTRT) est inscrit au-dessus du lit, qui est vide. Peut-être ce lit n'est-il que le symbole de ceux que l'on préparait pour les convives, peut-être est-ce celui de la déesse, qui était supposée y prendre place. D'autres tessères paraissent montrer que dans certains cas, tout au moins, une image divine était posée sur le lit [2]. Jusqu'ici on n'a trouvé à Palmyre aucun local aménagé pour ces repas, mais les temples découverts par M. Schlumberger dans le désert en possédaient de nombreux : les fidèles s'y étendaient sur de larges banquettes disposées en *triclinium* et pourvues quelquefois d'un rebord plat où l'on pouvait mettre les aliments, tandis qu'un vaste cratère de pierre servait à mêler le vin [3]. Des installations toutes semblables sont comprises à Délos dans le sanctuaire des dieux de Hiérapolis-Bambycé et attestent cet usage au début du Ier siècle avant J.-C. [4].



Fig. 1. — Statue de la Fortune d'Antioche sur un brancard processionnel à baldaquin (monnaie de Trébonien-Galle, 2 : 1).



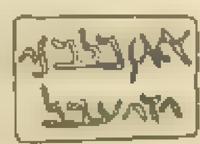


Fig. 2. — Tessère du musée de Damas.

(1) *Syria*, XIV, 1933, p. 260 s. ; 360 s., 275 s.

(2) Notamment la tessère publiée par M. Ingholt et où l'on voit Bacchus étendu nonchalamment sur une couche : *Acta archaeologica*, 3, 1932, p. 16.

(3) Cf. ci-dessus, p. 476, note 2.

(4) Roussel, *Délos colonie athénienne*, p. 29.

Les largesses du donateur semblent n'avoir été accomplies définitivement que par ses fils, et le décret prend soin de les en louer, d'autant plus qu'ils y ont ajouté eux-mêmes une donation faite au sénat local, de 4.000 deniers en souvenir de leur père. Les circonstances de ce don étaient relatées dans la fin du texte, qui a malheureusement disparu.

∴

L'occasion semble bonne de publier ici les deux tessères qui nomment le dieu Maanou, et qui ont été moulées pour donner à leurs porteurs l'accès à un banquet ou à une distribution analogues à ceux dont nous venons de parler.

1. Tessère rectangulaire, 20 mm × 17 mm. Buste radié du dieu lunaire Aglibôl, avec la cuirasse et le manteau, le croissant aux épaules. Dans le champ, quatre croissants. En bas : ʿGLBWL, *Aglibol*. Les rayons qui forment le nimbe du dieu se terminent par une petite boule. — Revers. Buste drapé de Maanou, avec la lance à la main droite, le petit bouclier rond au bras gauche, la chevelure bouclée. En bas : MʿNW, *Maanou*. Cercle. Grènetis. — Musée de Damas (fig. 3).





Fig. 3. — Tessère du musée de Damas.





Fig. 4. — Tessère du musée d'Oxford.

2. Tessère rectangulaire, 21 mm × 19 mm. MʿNW, ŠʿDW GNYʾ, *Maanou, Saʿdou, génies*. A la fin de la ligne 1, croissant (?). En haut et en bas, grènetis. — Revers. Chameau à gauche. Devant lui, le symbole palmyrénien surmonté d'un globule ; derrière lui, astre à huit rais surmonté d'un croissant. — Musée d'Oxford (fig. 4). Je dois à l'amabilité de M. Milne une photographie de cette tessère.

Henri Seyrig.

Beyrouth, juillet 1937.

LE CHATEAU DE SERVANTIKAR EN CILICIE.

LE DÉFILÉ DE MARRIS ET LA FRONTIÈRE DU COMTÉ D'ÉDESSE

PAUL DESCHAMPS

Un des pionniers qui ont rendu le plus de services à l'histoire des Croisades, E.-G. Rey, a eu le grand mérite, dans une brève communication faite le 16 juin 1897 à la Société nationale des Antiquaires de France[1], de préciser la situation du château de Servantikar qui commandait, au nord de la chaîne de l'Amanus, un défilé conduisant de Cilicie en Syrie. Il pensait que ce défilé constituait les *Pylae Amanicae* dont il est question dans les historiens de l'Antiquité[2]. Il ne semble pas qu'on ait suffisamment insisté sur l'importance de cette position stratégique qui fit de Servantikar, pendant les Croisades, un château de frontière.

Pour une armée qui, venant de Cilicie, voulait pénétrer en Syrie, ou inversement, deux principaux passages se présentaient. L'un était celui du littoral à proximité d'Alexandrette : la route resserrée entre le rivage et les contreforts de l'Amanus franchissait d'abord les *Pylae Ciliciae*, probablement à Sari-saki et Sakaltoutan (les Croisés appelaient ce passage la *Portella*), puis les *Pylae Syriae*, probablement à l'entrée du col de Beylan[3].

[1] *Bulletin de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, année 1897, p. 216-217 (carte). Après avoir publié cette note, Rey poursuivit son enquête sur Servantikar avec le concours d'un religieux, le P. Philippe, qui résidait dans la région, à la Trappe de Cheikhlé. Celui-ci fit, en 1898, plusieurs reconnaissances dans l'Amanus pour E.-G. Rey. Plus tard, Rey sans en avoir tiré parti, semble-t-il, donna les lettres du P. Philippe à l'érudit Camille Favre qui, à son instigation, avait fait un voyage en Cilicie en 1874, et qui continuait à étudier cette contrée. La famille de Camille Favre a bien voulu me remettre les documents réunis par le P. Philippe. Je lui en exprime ma très vive gratitude.

[2] Notamment Quinte-Curce, III, 8 : « Darius, ad eum locum quem Amanicas Pylas vocant, pervenit ».

[3] R. Dussaud, *Topographie histor. de la Syrie antique et médiévale*, p. 446. — *Rec. des Hist. des Croisades, Document arméniens*, I, introd. p. xxvi-xxvii.

Les chroniqueurs et les géographes anciens

L'autre, à l'est de la Cilicie, passait par un col du Giaour Dagh, chaînon septentrional de l'Amanus et menait vers la Syrie intérieure et la Mésopotamie. Servantikar commandait ce dernier passage [1].

Ces deux issues étroites formaient pour la plaine de Cilicie, entourée de montagnes, de véritables portes qu'il était indispensable de tenir pour assurer la sécurité du pays.

Aussi les voit-on maintes fois figurer au titre de postes de frontière dans les traités conclus par les souverains des nations diverses qui occupèrent successivement la Cilicie. Lorsque, en 1194, le prince d'Antioche se voit obligé d'abandonner définitivement au prince chrétien de Petite-Arménie la Cilicie que lui et ses prédécesseurs avaient disputée pendant cent ans aux Turcs, aux Byzantins et aux Arméniens, c'est à la Portelle qu'il est obligé de fixer la frontière de sa principauté [2].

L'étude de la position géographique de Servantikar [3], l'examen des textes historiques qui en font mention, nous montreront combien sa possession était précieuse aux maîtres de la Cilicie. Servantikar commande en réalité le plus septentrional de ces grands passages transversaux, qui franchissent les chaînes de montagnes bordant, du nord au sud de l'Asie antérieure, la Fosse Syrienne, cette grande dépression qui s'étend sur 900 kilomètres de Marash à la Mer Rouge. Ce passage traverse le Giaour Dagh au col de l'Arslan Boghaz (1.040 m.), appelé encore le col de Baghche [4]. Par là on arrive dans la plaine d'el Amq, arrosée par le Qara Sou qui coule vers le Sud entre les chaînes parallèles de l'Amanus et du Kurd Dagh. La grande route venant d'Adana y conduit par ce col et bifurque au nord vers Marash, au sud vers Antioche, à l'est vers Aintab. Le chemin de fer d'Adana à Alep emprunte la même voie.

varient dans la dénomination des Pylae dont il vient d'être question.

(1) En 1069, les Turcs, faisant une offensive contre l'empereur byzantin Romain Diogène, ravagent la Cilicie malgré le duc d'Antioche Khatchatour qui essaye de leur couper la retraite. Il est [illegible] leur retraite vers Alep en passant par le [illegible] de Servantikar. Voy. Ernst Honigmann, *Die Ostgrenze des byzantinischen Reiches, von 363 bis 1071*, t. III de A. A. Vasiliev, *Byzance et les Arabes*, Bruxelles, 1935 (Corpus Bruxellense Historiae Byzantinae, 3), p. 121, et n. 2.

(2) Guillaume de Tyr, XXVI, 26 (*Hist. Occ. Crois.*, II, p. 215). Voy. R. Grousset, *Histoire des Croisades* (1936), III, p. 132.

(3) Ou Sarfandakar. Ce château figure sur la carte au 200.000e de l'État major ottoman, sous le nom de *Savouran Kale*. On trouve encore Savrandy ou Savrandy Kalé.

(4) J. Garstang, *The land of the Hittites*, p. 14.

Servantikar est juché à 500 mètres sur un rocher au pied duquel passe un ruisseau, le Kalé Tchaï, affluent de l'Ilkhanderessi Souyou, lequel va se jeter dans le Djeihan.

Le territoire de la vallée d'Adana est gardé par plusieurs châteaux avant d'arriver à la hauteur de Servantikar. C'est d'abord, sur la rive [illegible] du Djeihan, le puissant château d'Ilan Kalé, le château des Serpents (1), [illegible] très bien conservé et muni d'une triple enceinte dont les murailles composent un décor fantastique semblant sortir du rocher aux aspérités du rocher.

Puis, plus à l'est, se trouve le château de Toprak Kalé. Cette forteresse, dressée sur un tumulus de 80 mètres de haut, est construite en moellons de basalte. Elle est pourvue de deux enceintes. L'enceinte extérieure avait 400 mètres de longueur sur 70 de largeur. Elle commande, au sud, une gorge étroite qui mène vers Issus, et à l'est le chemin qui se dirige vers Servantikar. Du sommet du château de Toprak Kalé on a, vers le nord et l'ouest, une vue très étendue sur la plaine de Cilicie et le cours du Djeihan. On aperçoit le haut promontoire d'Anavarza et plus loin les rochers que couronne la citadelle de Sis qui fut la capitale des princes de Petite Arménie. Plus à l'est, un peu après Osmanié, se trouvent le petit fort de Hrous Kalassi et le château de Tchardak Kalé (2).

Enfin, à une vingtaine de kilomètres au nord de Toprak Kalé et de Tchardak, se trouvent deux châteaux commandant la vallée du haut Djeihan ; c'est Hemeté Kalé et Boudroum Kalé. Ce dernier, juché sur un étroit piton, a une silhouette analogue à celle si étrange de la chapelle Saint-Michel d'Aiguilhe au Puy, plantée au sommet d'un mince dyke de basalte.

Ces châteaux, en arrière de Servantikar, défendaient l'accès de la plaine de Cilicie et ses principales villes à l'ouest du Djeihan, Mopsueste, Adana, Anavarza, Sis. La ligne montagneuse qu'il fallait franchir pour passer de Cilicie en Syrie se trouve à une quinzaine de kilomètres à l'est de Servantikar.

A la vérité, il n'y a pas qu'un seul col qui traverse le Giaour Dagh. Le

(1) Sur la légende qui se rattache à ce nom, voy. le P. Alishan, [illegible] Cilicie. Venise, 1899.

(2) On voit plusieurs [illegible] Tchardak Kalé [illegible] que [illegible] Tchardak [illegible] [illegible] les Arméniens [illegible] maisons et où ils couchent pendant la belle saison. [illegible] le plateau.

P. Philippe, qui parcourut cette région en 1898, en comptait cinq et il semble que Servantikar se trouvait en un point de jonction qui pouvait surveiller ces divers chemins. De ceux-ci, le col de l'Arslan Boghaz ou de Bagtché est le plus au nord.

Le deuxième chemin retrouvé par le P. Philippe est situé à la hauteur de Hassan Beyli, et gardé à son extrémité par le fort de Karafenk Kalassé. Après Karafenk, on franchit la passe en un point élevé, à 1.250 mètres. Depuis le P. Philippe, une route moderne a été construite sur le tracé de cet ancien chemin.

On note un peu plus au sud le passage du Meydan. Celui-ci, bien meilleur, paraît être le plus direct pour qui vient de Servantikar ; il descend vers Islahiyé, l'ancienne Nicopolis. Le P. Philippe a reconnu à l'entrée du col les restes d'un petit fort.

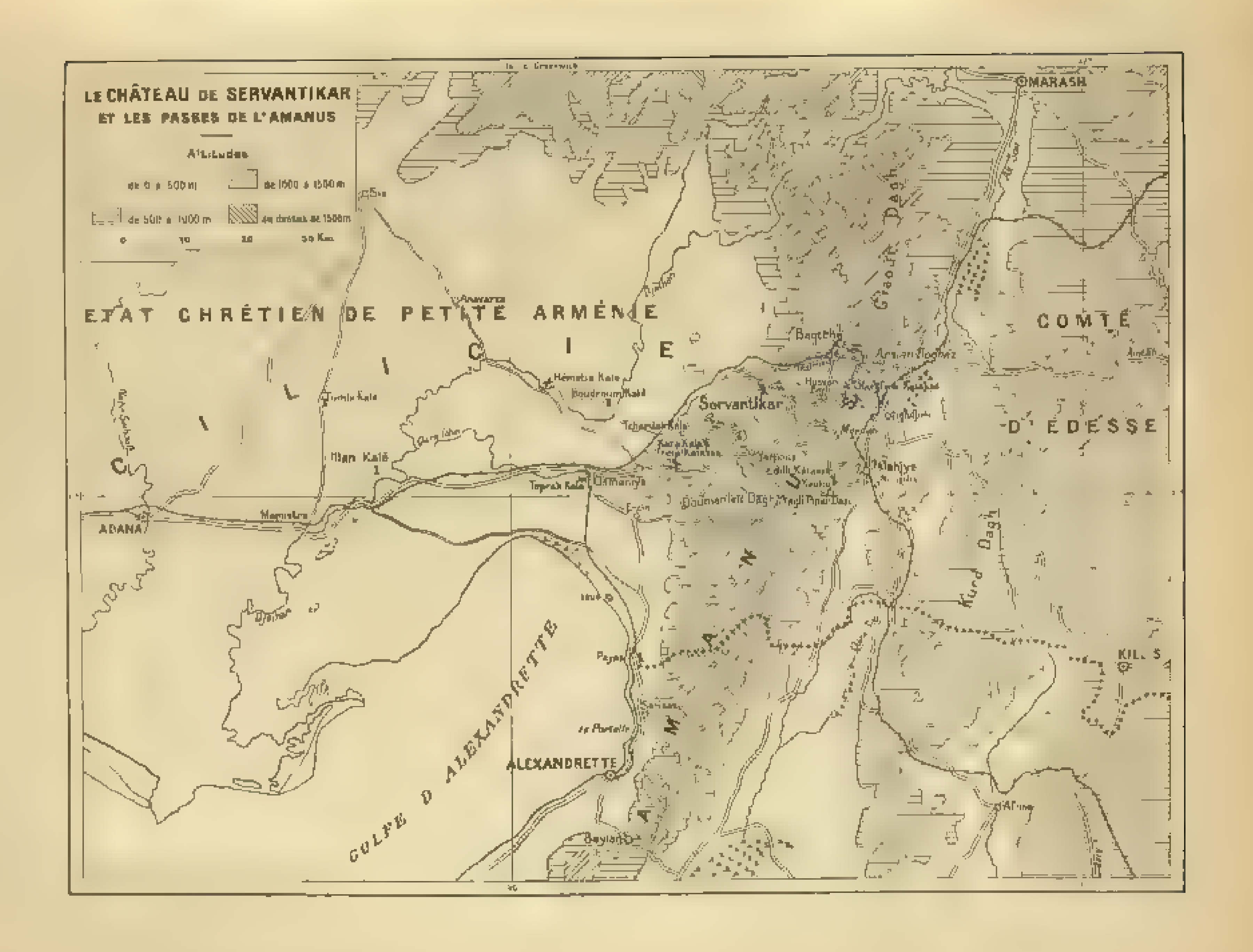
Un quatrième chemin suivait la ligne Osmaniyé, Yarpouz, Islahiyé. Avant Islahiyé la passe était commandée par le château d'Edilli Kalassé. Enfin le dernier passage, le plus au sud, est celui qui va d'Erzin à Islahiyé en passant au pied du mont Doumanlou. Le P. Philippe formulait l'hypothèse que Darius et ses Perses fuyant devant Alexandre avaient dû prendre, en venant de la plaine d'Issus, le chemin le plus court, c'est-à-dire celui-ci, plutôt que de remonter à près de vingt kilomètres plus au nord jusqu'au col de l'Arslan Boghaz.

Aboulféda parle du château de Servantikar dans sa Géographie [1] : « Sirfandakar est une forte citadelle située dans une vallée sur un rocher. Plusieurs de ses côtés sont dépourvus de murs, fortifiés qu'ils sont naturellement par des rochers. Cette citadelle est près du Djaihan sur sa rive méridionale ; elle commande la route du défilé de Marri... Le défilé de Marri se trouve à l'est de Sirfandakar, à moins d'une marche. Dans tout l'espace compris entre le défilé et Sirfandakar, il croît des pins incomparables pour la taille et pour la grosseur... »

Il sera question plus loin d'une bataille livrée dans ces parages par les Égyptiens aux Arméniens, en 1266 ; les historiens arméniens l'appellent la bataille de *Mari*.

Et l'on n'a pas remarqué jusqu'à présent, croyons-nous, que ce même nom

(1) Édit. Guyard (1883), t. II, 2e part., p. 34.



LE CHÂTEAU DE SERVANTIKAR
ET LES PASSES DE L'AMANUS
Altitudes
de 0 à 500 m
de 500 à 1000 m
de 1000 à 1500 m
au dessus de 1500 m
0
10
20
30 Km.
ETAT CHRÉTIEN DE PETITE ARMÉNIE
CILICIE
COMTÉ D'ÉDESSE
AMANUS
GOLFE D'ALEXANDRETTE
MARASH
ADANA
ALEXANDRETTE
KILIS
Servantikar
Baghras
Hémétia Kalé
Boudroum Kalé
Toprak Kalé
Osmaniyé
Ilan Kalé
Missis
Payas
Baylan
Kurd Dagh
Giaour Dagh
Dumanli Dagh
Tchardak Kalé
Kara Kalé
Islahiye
Duldul Dagh

de *Mar[illegible]* encore Marris [illegible] Rey et le P. [illegible] malgré leurs [illegible] [illegible] pas [illegible] la [illegible] figure dans la Chronique de Tyr [illegible] la comté d'Édesse, lorsqu'il énumère les quatre États constituant la grande colonie franque d'Orient [illegible] « ... *quartus erat comitatus Edessanus* [illegible] *silva* [illegible] Marrim, *in Oriente ultra Euphratem protendebatur.* »

Son traducteur [illegible] : « La quarte baronie dont le contelnez de Rochés [illegible] Edesse qui [illegible] fores que l'en apele *Marris.* »

Jacques de Vitry [illegible] la même énumération et commence par le comté d'Édesse : « *Primus est Edessanus* [illegible] *ab ea quadam* [illegible] Marith *habens* [illegible] *Euphraten versus partes orientales* [illegible] »

Guillaume de Tyr parle une seconde fois de la forêt de Marris quand il raconte en [illegible] la population franque du comté d'Édesse en 11[illegible] sous la protection du roi de Jérusalem Baudoin III : « *In sequentibus diebus* [illegible] *usque ad* [illegible] *Antiochiam se recepit*[4]. »

Cette forêt de *Marris*, *Marris*, *Marith* est évidemment la forêt de pins de Marri [illegible] entre [illegible] et les cols du Giaour Dagh menant de Cilicie en Syrie.

Il nous reste à aborder les détails historiques que nous avons pu recueillir sur Servantikar.

Il apparaît dans l'Histoire des Croisades dès le début ; Raymond de Saint-Gilles, ayant pris en 11[illegible] le commandement d'une [illegible] de Croisés venus surtout de Lombardie, fut vaincu au début d'août par le sultan seldjoukide de Qonya Qilij Arslan [illegible] du littoral de la Mer Noire, au sud de Sinope [illegible] des Croisés un effroyable massacre. Le comte de Toulouse put, cependant, [illegible] Constantinople.

[1] [illegible] XVI [illegible] 2[e] part., p. 705.

[2] *Historia Hierosol.*, l. 1, édit. Bongars, *Gesta Dei...*, p. 1067.

[3] [illegible] Tyr, l. XVI, [illegible] 2[e] part., p. 789.

[4] Voy. R. Grousset, *Histoire des Croisades*, I (1934), p. [illegible]

Quelques mois plus tard il arrivait à Antioche où Tancrède, qui assurait alors la régence de la Principauté, le fit prisonnier. D'après Mathieu d'Édesse [1], il l'aurait enfermé quelque temps à Saroûntâr qui paraît correspondre à Servantikar.

On voit dans le courant du XIIe siècle les princes chrétiens d'Arménie conquérir en Cilicie des positions stratégiques qui vont leur permettre d'étendre leur pouvoir sur le pays, d'abord au détriment des Turcs, puis aux dépens des Byzantins. Ce sont de fidèles alliés des Francs et les unions entre familles princières latines et arméniennes sont fréquentes, mais, à mesure que leur puissance s'affermit, les princes de la dynastie de Roupen manifestent une politique plus audacieuse et s'affranchissent de toute espèce de vassalité vis-à-vis des princes d'Antioche, qui considéraient la Cilicie comme une province de leur état. Des révoltes éclatent entre Francs et Arméniens.

Le prince Léon Ier, devenu chef de la famille Roupénienne en 1129, n'hésite pas à combattre les Byzantins et vers 1132 leur enlève trois cités importantes de Cilicie : Tarse, Adana, Mamistra. Puis, en 1135, il occupe le château de Servantikar et ceci le brouille avec les Francs [2], car ce château relevait du Comte Franc de Marash. L'année suivante (1136) la guerre éclate. Baudoin de Marès (Marash) et de Kaisun est soutenu par le prince d'Antioche, Raymond de Poitiers et par Foulque, roi de Jérusalem. D'autre part, Léon est appuyé par un prince franc, Jocelin II, comte d'Édesse, qui est son neveu. Après avoir vaincu Baudoin de Marès, le prince arménien est fait prisonnier par Raymond de Poitiers qui ne lui rend la liberté que deux mois plus tard, grâce à l'intervention de Jocelin. Le prince d'Antioche exige la reddition de Servantikar en se faisant donner, en outre, une rançon de 60 000 tahégans ainsi que les villes d'Adana et de Mamistra.

Un demi-siècle plus tard, Servantikar était de nouveau aux mains des Arméniens, puisqu'en 1185 Roupen III, prince d'Arménie, est fait prisonnier par traîtrise par Bohémond III d'Antioche et, pour recouvrer la liberté, il cède à Bohémond les châteaux de Servantikar, de Thil et de Djegher [4].

(1) *Hist. des Croisades, Doc. armén.*, I, p. 37.

(2) Sempad, *Chronique du royaume de la Petite-Arménie. Rec. des Hist. des Crois., Documents arméniens*, I, p. 619 et Röhricht, *Gesch. des Königreichs Jerusalem*, p. 209; Rey, *Revue de l'Orient latin*, IV, p. 359.

(3) Grousset, *Hist. des Croisades*, II, p. 52-53.

(4) Sempad, *Docum. arm.*, I, p. 628, chro-

Léon II, dit le Magnifique, prince d'Arménie, voit dans la première année de son règne (1187), son domaine envahi par des maraudeurs turcomans ; il les attaque, tue leur chef Roustem, poursuit et massacre les fuyards jusqu'à Servantikar[1]. Ce prince, ayant par une sage politique affirmé sa puissance, parvient, comme on l'a vu plus haut, à se libérer (1194) de la suzeraineté du prince d'Antioche, puis à faire de sa principauté de Cilicie un royaume ; il reçoit la couronne de roi de Petite-Arménie le 6 janvier 1198[2], et à cette occasion la liste des seigneurs, qui assistaient au couronnement, fut dressée ; elle nous a été conservée. Parmi ces seigneurs figure Sempad, seigneur de Servantikar[3].

Au mois d'août 1266, le sultan d'Égypte, Beibars, s'inquiétant de l'alliance conclue par Héthoum Ier roi de Petite-Arménie avec les Mongols, chargea l'émir de Hama, Malik el Mansour, d'envahir la Cilicie. Les troupes arméniennes allèrent garder les passages donnant accès à la Cilicie. L'armée musulmane se porta au nord de l'Amanus et vint camper à Nicopolis qu'on a identifiée avec Islahiye. La troupe arménienne se trouvait près de là (sans doute entre Islahiye et Servantikar) et surveillait le défilé de Marris. Mais les musulmans trompèrent sa surveillance et, évitant les passages naturels, franchirent les crêtes. Les deux armées s'affrontèrent près de Servantikar et les Arméniens furent écrasés. Les deux fils d'Héthoum combattirent courageusement ; l'aîné, Léon, fut fait prisonnier, le cadet Thoros fut tué et plusieurs nobles arméniens succombèrent à ses côtés[4].

nique rimée de Vahram, *Doc. arm.*, I, p. 509-510, cf. le P. Alishan, *Sissouan*, p. 238. Djeguer est peut-être Payass, aujourd'hui à la frontière de la Turquie et des États sous mandat français.

(1) Sempad, *Doc. arm.*, I, p. 629. Cf. le P. Alishan, p. 238.

(2) *Doc. arm.*, I. Introd. par Dulaurier, p. LXV.

(3) *Doc. arm.*, I, p. 636. Des seigneurs de Servantikar appartenaient à la grande famille des Héthoumiens, seigneurs de Lampron qui, en 1226, remplacèrent la dynastie des Roupéniens sur le trône de Petite-Arménie. Voir un essai de généalogie des seigneurs de Servantikar dans le P. Alishan, *Sissouan*, p. 238-239 et mieux dans *Documents arméniens*, t. II, p. 839, note d.

(4) Grégoire Aboulfaradj, *Chronicon syriacum*, édit. Bruns et Kirsch, 1789, p. 569. — Samuel d'Ani, *Doc. arm.*, I, p. 461. — *Table chronol. de Héthoum*, *Doc. arm.*, I, p. 487. — *Chronique rimée de Vahram*, *ibid.*, p. 521-523. — *Contin. de Sempad*, *ibid.*, p. 652. — Jean Dardel, *Chronique d'Arménie*, *ibid.*, II, p. 13 « s'entre encontrèrent les deux ots près d'une plaice nommée Marry. » Aboulféda, *Annales Hist. orient. Crois.*, I, p. 151.

Cf. le P. Alishan, *Sissouan*, p. 479-481. — Röhricht, p. 915-934.

Cette bataille que certains chroniqueurs appellent la bataille de Mari fut un terrible désastre pour les Arméniens. Sis, la capitale des rois de Petite-Arménie fut prise et toute la région fut dévastée.

Trois ans plus tard, en 1269, un tremblement de terre détruisit le château de Servantikar : « il se fendit de haut en bas et se renversa enterrant sous ses ruines presque tous ses habitants »[1].

En 1271, Constantin, seigneur de Servantikar, fils du baron Djofré (Geoffroy) et frère du baron Sempad signait une charte confirmant un accord avec les Chevaliers Teutoniques qui avaient des possessions dans le voisinage et avaient établi tout près de Servantikar, à la « Tour noire », un péage qu'ils percevaient sur ceux qui suivaient la route à proximité du château[2]. Ce poste de douane avait été naturellement placé sur un étroit passage où le contrôle des voyageurs était facile et cette charte nous montre à nouveau que Servantikar constituait un fort d'arrêt et se trouvait en un lieu dont géographiquement le choix s'imposait comme poste de frontière.

En mars 1276, le connétable Sempad, qui fut au XIII^e siècle le principal historien de la Petite-Arménie, combattit les Égyptiens près du défilé de Servantikar, il les battit, les poursuivit jusqu'aux environs de Marash et trouva une mort glorieuse dans cette poursuite[3].

En 1298, le sultan d'Égypte envoie ses troupes envahir la Cilicie et les divise en deux corps, l'un qui passe par la Portelle et l'autre par le défilé de Marris.

Les deux corps se réunirent au bord du Djeihan. Lors de cette campagne ils s'emparèrent de Servantikar[4].

C'est vers 1337 que les Arméniens perdirent définitivement Servantikar. Les Égyptiens ayant envahi la Cilicie et l'ayant ravagée pendant plusieurs mois, le roi Léon V demanda la paix. Il fut obligé pour l'obtenir de céder aux

(1) Grégoire Aboulfaradj, *Chr. syr.*, p. 572. Voy. Alishan, p. 239.

(2) Voy. traduction de cette charte arménienne, dans Alishan, p. 239; et *Documents arméniens*, II, p. 840.

(3) *Doc. armén.*, I, p. 530, n° 1, p. 607-608. — Alishan, p. 75.

(4) Autobiographie d'Aboulféda, *Hist. orient. Crois.*, I, p. 169. — *Gestes des Chyprois*, *Doc. arm.*, II, p. 839 (à la date de 1299) : « Et en cest meismes an vos diray que le royaume d'Ermenie estoit en trop mal estat; ... y avoient pris les Sarazins aucuns chastiaus, c'est à saver la Roche Guillerme et un chastiau qui a nom Kalat el Rom et Salvendegar ... »

Musulmans toute la contrée à l'est du fleuve Djeihan avec quatorze châteaux dont Servantikar.

Voilà tout ce que nous savons sur ce château arménien qui fut à plusieurs reprises en la possession des princes d'Antioche et qui gardait la frontière orientale de leur territoire.

Paul Deschamps

A PROPOS DU BLASON SOUS LES MAMLUKS CIRCASSIENS

PAR

L. A. MAYER

Il y a quelques mois un bassin en cuivre parut sur le marché des objets d'art. Ce bassin, ainsi que quelques autres, est d'une importance capitale au sujet de la forme du blason sous les mamluks circassiens. Comme il est sans doute d'origine syrienne, qu'il me soit permis de le présenter aux lecteurs de *Syria*.

Il s'agit d'un bassin de cuivre étamé, de forme cylindrique, de 28 cm. de diamètre, de 14 cm. de hauteur, entièrement couvert d'ornements à l'extérieur. Dans la bande, au milieu de ce décor, quatre éléments se répètent : un médaillon rond rempli d'ornements en forme de Y, un champ d'écriture, un blason, un champ de vrilles. Cette bande est encadrée de deux bordures marginales, dont chacune est constituée d'un ornement sarmenteux étroit et d'un large guilloché double entrecoupé de svasticas à six branches (pl. XLIX).

L'inscription est conçue en ces termes :

مما عمل برسم جناب العالي المولوي المخدومي القاضوي محب الدين كاتب خزائن ◦
المقر الاشرف السيفي قانصوه اليحياوي ◦ كافل المملكة الحلبية عظم شأنه ◦

« Voici qui a été fait pour Sa haute Excellence (*djanab*), notre maître, le bien servi, le Qadi Muhibb ad-din, scribe des magasins (*katib al-khaza'in*) de Sa très noble Excellence, Saif ad-din Qansuh al-Yahyawi, gouverneur général de la province d'Alep, que sa situation soit considérable. »

Ce blason consiste en un cercle divisé en trois parties, avec une écriture[1] sur la partie du milieu.

[1] Ici, comme ailleurs, je me suis efforcé autant que possible de me servir des termes techniques habituels dans le blason européen.

Bien qu'on ne puisse identifier un Qānṣūh Muḥibb ad-dīn tout court [1], la date du bassin se restreint à la période de dix années pendant lesquelles Qānṣūh al-Yaḥyāwī fut gouverneur d'Alep, de Rabī' II 874 (octobre 1469) à Rabī' I 884 (1479), ayant alors été nommé gouverneur général de Syrie [2]. Et voici où commencent les difficultés. D'après la photographie (cf. pl. XLIX), et même si l'inscription ne le prouvait pas, la pièce appartient sans aucun doute à la seconde moitié du XVe siècle [3], tandis que le blason, cercle divisé en trois parties avec un emblème sur la partie du milieu, est caractéristique du XIVe siècle.

Notre bassin est, à n'en pas douter, exécuté d'un seul jet ; dans l'inscription aucune correction n'a été faite. Comment donc expliquer cette contradiction ?

Lorsque les spécialistes commencèrent à s'occuper des blasons musulmans, on s'accordait généralement à croire que tous les blasons mamluks étaient soumis aux mêmes lois et qu'il n'existait aucune différence entre les blasons à un seul motif et ceux à plusieurs. L'auteur de cet article a essayé de prouver, pour la première fois pendant le Congrès des Orientalistes à Oxford (1928), et ensuite dans son *Saracenic Heraldry* (p. 29 ff.), qu'il existe entre les blasons simples et les blasons composés une différence fondamentale, et qu'il ne faut pas leur donner la même interprétation.

Définissons. Le blason simple consiste en un seul ou même plusieurs emblèmes paraissant sur un seul champ (divisé [4] ou non). C'est un blason *personnellement* acquis, qui se transmet héréditairement de père en fils en tant qu'émir, et dont l'emblème symbolise, dans la plupart des cas, la dernière fonction exercée par le possesseur du blason avant sa promotion à l'émirat [5] ; dans d'autres cas c'est la marque de la tribu (*tamgha*) ou quelque autre symbole.

Le blason composé, par contre, consiste en plusieurs emblèmes disposés

[1] Comme l'épithète Muḥibb ad-dīn est fréquemment jointe au nom de Muḥammad, il va sans dire qu'elle n'est pas rare.

[2] Ibn Iyās, II, p. 114, l. 23; 186, l. 24; Ṭabbākh, *A'lām an-nubalā'*, III, p. 67, 80.

[3] Cf. Wiet, *Objets en cuivre*, pl. LXVI, LXIX.

[4] Autant que je sache, il n'y a que deux exceptions : le blason de Qaṣrawh (cf. L. A. Mayer, *Saracenic Heraldry*, p. 189) et celui d'un émir anonyme (« un cimeterre avec un croissant au-dessus et deux maillets au-dessous », cf. Artin, *Un brûle-parfum armorié* in *Bulletin de l'Institut égyptien*, 4e sér., no 6, p. 15), mais dans les deux cas, il s'agit en réalité de blasons composés dans lesquels — pour des raisons qui nous échappent — on a omis d'indiquer les champs.

[5] Cf. Max van Berchem, *Corpus Inscriptionum Arabicarum*, *Jérusalem Ville*, p. 290.

sur plusieurs champs de l'écu divisé en trois parties. C'est un blason *collectif*, qui, selon notre théorie [1], aurait été porté par les émirs précédemment mamluks du même sultan, comme symbole de leur parti.

Jusqu'à l'avènement des Circassiens on ne connaît, en général, que le blason simple. Ce n'est que sous les derniers sultans bahris que quelques tentatives hésitantes se produisent pour introduire des blasons composés [2], et à partir de Barqūq, l'usage en est définitivement établi. Ces emblèmes se sont graduellement multipliés sur les écus, de sorte que nous pouvons compter sept emblèmes différents sur un écu sous Qāytbāy et Qānṣūh al-Ghaurī, au lieu des deux emblèmes du temps de Barqūq.

A cette théorie du blason composé il y aurait une objection : on sait qu'il y a eu vingt-quatre sultans parmi les mamluks circassiens. En comptant tous les prétendants qui furent assez longtemps au pouvoir pour arriver à avancer leurs mamluks au rang d'émirs, et leur donner la chance d'orner leur équipement de blasons, nous arriverons peut-être au chiffre de trente, déjà trop élevé. Quant aux blasons composés, nous en connaissons cinquante-deux, et, même après toutes les soustractions nécessaires, il en restera quarante-six [3]. Comment donc expliquer cette différence ? Évidemment par le fait que, outre les grandes factions mamlukes, les Ẓāhiriyya, les Mu'ayyadiyya, les Ashrafiyya, etc., il y avait aussi d'autres fonctionnaires autorisés à porter des armoiries.

Nous savons que, sous les mamluks circassiens, le nombre des fils d'émirs, les « awlād an-nās », qui parvenaient au gouvernement, ne cessait pas de s'accroître ; d'autre part, nous savons aussi que divers fonctionnaires considérés sous les mamluks bahris comme ecclésiastiques ou administratifs, portèrent

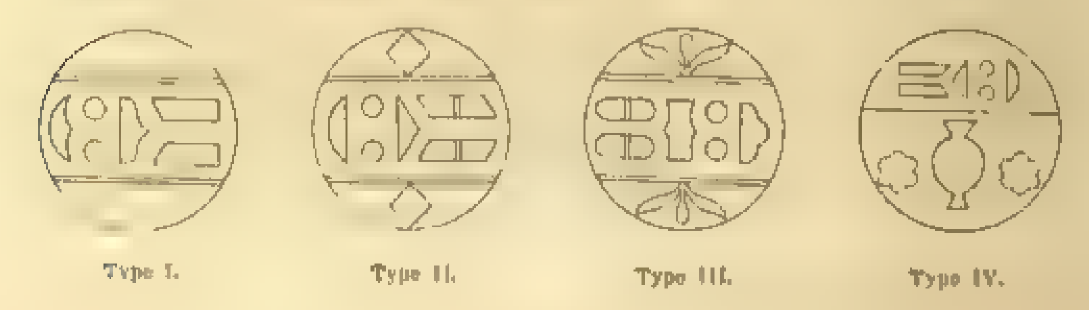
[1] *Saracenic Heraldry*, p. 33.

[2] Le blason de Tughaytamur est le plus ancien : écu rond divisé en trois parties ; sur la partie supérieure, une écritoire ; sur celle du milieu, une coupe, la pointe est en blanc.

[3] Dans *Saracenic Heraldry*, p. 30, nous avons présenté une planche avec 52 blasons composés. Ôtons-en quatre qui ne sont que des variantes insignifiantes (nos 2, 3, 30, 4[illegible]), ôtons-en deux en plus : le blason de Tughaytamur an-Nadjmī (no 44), mentionné dans la note précédente, et celui d'un anonyme qui n'est connu que par les monnaies (no 45). Le premier, parce que Tughaytamur a vécu sous les mamluks bahris, et le dernier, parce qu'il est probablement le blason d'un sultan, et, comme tel, soumis à d'autres lois. J'espère pouvoir traiter amplement l'héraldique des mamluks dans l'introduction de mon « Catalogue des monnaies mamlukes du Musée archéologique du Gouvernement palestinien » actuellement en préparation.

au XVe siècle des titres militaires dans leur protocole. Mais les qualifications pour la gestion de leurs fonctions n'ayant point changé, ces offices furent conférés aux candidats du même type que précédemment, c'est-à-dire aux clercs orthodoxes, avant tout aux qadis, et nous les retrouvons dès lors (comme le témoignent les inscriptions) parfois avec les titres des grades militaires. Comme le blason était un des insignes des dignités militaires, il leur fallait des armoiries. Mais il est bien caractéristique de l'esprit de l'aristocratie mamluke que l'on puisse discerner les blasons de ces dignitaires civils qui diffèrent essentiellement des blasons contemporains de la caste des vrais militaires, c'est-à-dire de ces émirs qui avaient commencé leur carrière au marché des esclaves.

Parmi les porteurs de quatre types de ce blason non conforme chez les Circassiens les suivants nous sont connus [1] :



Type I. Type II. Type III. Type IV.

Type I [2]

Abu Bakr b. ʿAbd al-Barr (*SHer.*, p. 45), Abu Bakr b. Muzhir, sahib diwan al-insha (*Cases*, p. 174, *SHer.*, p. 46), Abu-l-Baqa b. al-Dji'an, mustaufi diwan al-djaish (*Cuivres*, No. 180), Ahmad b. Aydamur (*Cuivres*, No. 9008), Faradj b. Salah (*Cinq blasons*, p. 302), Ibrahim b. ʿAbd ar-Razzaq (*SHer.*, p. 121 s.), Muhammad b. al-Khidr, al-khawadja (*SHer.*, p. 266), Muhammad b. Mubarakshah (*SHer.*, p. 162), Shadbak (*SHer.*, p. XIII), Yusuf al-Halabi, al-khawadja [?], (*Cu-*

[1] Noter les abréviations suivantes : *Cinq blasons* = Sauvaget, *Cinq blasons* in *Journal Asiatique* 1940 ; *Contrib.* = Artin Pacha, *Contribution à l'étude du blason musulman* ; *Cuivres* = G. Wiet, *Objets en cuivre* ; *NMat.* = L. A. Mayer, *New Material for Mamluk Heraldry* (in *Journal of the Palestine Oriental Society* 1937) ; *SHer.* = L. A. Mayer, *Saracenic Heraldry* ; *Cases* = Maspero, *Deux cases* in *Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie Orientale*, vol. VII).

[2] Il y a naturellement des variantes insignifiantes entre les divers spécimens de chaque type.





Deux vues d'un bassin de cuivre étamé (xv^e siècle

rées No. 8453), Qāḍī Zain ad-dīn, chef du dīwān al-inshā' à Damas (*Carres* No. 9502).

Type II

'Abd al-'Azīm, kātib al-mamālik (*Mlat*, p. 52), Aḥmad b. Muḥammad b. Idrīs (*SHer*, p. 51), Aḥmad b. Muḥammad al-Malaṭī (*Gottsch.* p. 120), 'Alī b. Muḥammad b. as-Saḥḥāl (*SHer*, p. 57), Ibrāhīm b. Muḥammad (*SHer*, p. 123), Muḥibb ad-dīn, kātib al-khazāna promu au rang du mustaufī al-khāṣṣ (*SHer*, p. 160), Muḥyī ad-dīn al-Qādirī (*SHer*, p. 167).

Type III

'Abd al-Qādir, fils du dragoman (*SHer*, p. 46).

Type IV

Maḥmūd al-'Aini (*SHer*, p. 150).

A l'exception de Shādbek ils sont tous porteurs de noms arabes, donc d'origine autochtone, ou bien fils et petits-fils de « vrais » mamluks, donc hors du cadre normal des grandes factions militaires.

L. A. Mayer.

BIBLIOGRAPHIE

H. de Genouillac. — **Fouilles de Telloh.** Tome II : Époques d'Ur IIIe dynastie et de Larsa. Un vol. in-4° de 170 pages et 120 planches. Paris, Paul Geuthner, 1936.

Ce second volume, consacré aux fouilles dirigées par M. H. de Genouillac à Telloh, apporte un complément remarquable de documentation fourni par des sculptures, figurines, cylindres, objets de métal, céramique et inscriptions. En même temps, l'auteur a essayé d'éclaircir la topographie de l'ancienne Lagash et l'ordonnance de ses monuments. Le peu de méthode des fouilles précédentes et la destruction amenée par les fouilles clandestines des Arabes, ont rendu l'entreprise fort difficile. Du moins la confrontation des textes, à laquelle le savant assyriologue a procédé, sera-t-elle appréciée.

Les figurines et les plaquettes en terre cuite sont l'objet d'une étude attentive. En ce qui concerne la destination, nous ne demandons qu'à faire créance aux archéologues, « ceux qui fouillent, dont les mains ont remué la terre et vidé les tombes des morts et les demeures des vivants », mais est-il certain qu'ils « sont tous portés à voir dans notre petite sculpture des jouets et des souvenirs, pour les enfants et les adultes » ? Jouait-on avec les couples divins ou avec les dieux, avec les scènes religieuses, telles que les « scènes dites de présentation », le prince aux mains jointes ou l'orant à la main levée ? Et ne doit-on pas étendre la valeur rituelle de ces représentations aux danseuses et musiciennes, à l'exemple de M. de Genouillac lui-même, qui retrouve Nanâ dans la jeune femme nue et qui qualifie de votifs les petits lits, chars et barques en terre cuite ?

En appendice, on trouvera un rapport de M. Roman Ghirshman sur ses fouilles dans le site voisin de Medain. Les trouvailles, composées principalement de céramique et verre, sont au plus tôt de l'époque hellénistique et se prolongent sous la domination arabe. Enfin, M. Marc Cohen explique une coupe araméenne des VIe-VIIe siècles.

R. D.

Anton Jirku. — **Die aegyptischen Listen palaestinensischer und syrischer Ortsnamen** (*Klio*, Beiheft XXXVIII, Neue Folge, Heft 25). Un vol. in-8° de 64 pages. Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh., 1937.

Le besoin se fait de plus en plus sentir de reprendre d'ensemble la documentation égyptienne touchant les peuples et les pays d'Asie. Des entreprises surgis-

seul à ce propos de toute part. M. Jirku nous donne ici, sous une forme très pratique et en transcription, toutes les listes égyptiennes intéressant la Syrie et la Palestine depuis Thoutmès III jusqu'à Taharqa. Il est utile d'avoir sous les yeux les listes elles-mêmes, parce qu'il y a là un élément d'appréciation de la situation relative d'une localité qu'on cherche à identifier. La comparaison des listes permet de se rendre compte de la dépendance des unes aux autres. A la collecte de ses prédécesseurs, M. Jirku ajoute quelques listes encore inédites (Nos VI, XIX et XXVII) qu'il a relevées sur place. Un commentaire précis accompagne les toponymes, un peu trop sommaire peut-être, car on eût aimé connaître les raisons qui lui font écarter nombre d'identifications déjà proposées, comme par exemple *Pbḫ* avec Mabbog, *Irty* avec Eltequeh, ou d'autres vocables avec Alasia ou Arwad[1].

Voici quelques observations de détail : P. 7, 14 : puisque *Itr* est inséré entre Damas et Hamah, ce pourrait être *Atera* de Ptolémée (*Adarin* de Peutinger), voir notre *Top. hist.*, p. 266-267. Dans ce cas *Ibr* (no 15) serait Abila (de Lysanias). — P. 8, 20 : *Mḏn* pourrait être Meidhoun, *Top. hist.*, p. 57. — P. 11, 49 : pourquoi *Armn* ne serait-il pas une localité karmel, près de *Rš-qdš* nom du cap du Carmel, comme l'a proposé le P. Abel ? — P. 14, 78 : on est surpris que l'auteur se refuse au rapprochement de *Jšpir* avec Yoseph-El. Encore voudrait-on savoir pourquoi. — P. 18, 24 : *Tmn* fait penser à Talmania = Tell Mennas. — P. 20, 84 : *Ṯndr* est probablement Zinzar, act. Shezzar. — P. 20, 107 : *Nṣp* peut correspondre à Nisab ; cf. *Top. hist.*, p. 509. — P. 23, 233 : *Ṯnnr* s'interpréterait bien par Tounenir. — P. 42, 14 : *Tnj*, p.-ê. Tou-[illegible] ; cf. *Top. hist.*, p. 110. — P. 45, 71 : il n'est guère douteux que *Rbnt* soit Libnah. — P. 45, 73 : *Qrbtq* répond à Qir Bezeq, puis simplement Bezeq. — P. 45, 80 : *ipq* est Apheq. — P. 45, 90 : *Qrṯpn* est Qir-Ṣaphon, devenu simplement Ṣaphon. — P. 45, 111 : *Rwir* ne peut être que Lewi'el. — P. 47, 21 : *Šwd* représente le Sawad de *Top. hist.*, p. 381-382.

R. D.

[1] Ce dernier nom ne peut guère être absent des listes égyptiennes ; voir *Syria*, XVIII (1937), p. 217.

E. Dhorme. — **La Religion des Hébreux nomades.** Un volume in-8° de 370 pages. Bruxelles, Nouvelle Société d'édition, et Paris, Geuthner, 1937.

Voici le premier volume d'une série d'études consacrées à l'Évolution religieuse d'Israël dont on appréciera la solide information et les vues originales. Il y faut distinguer deux choses, d'abord une documentation de premier ordre qui rend cet ouvrage indispensable à toute bibliothèque, ensuite une théorie générale ou, si l'on veut, un essai de reconstitution des temps héroïques d'Israël, qui atteste une singulière maîtrise et qu'on admirera même si l'on éprouve quelque doute sur la solidité de certaines parties de l'édifice.

M. Dhorme a bien choisi son titre, car il souligne ainsi l'intention d'élargir la part des survivances de l'époque nomade dans le culte israélite. Les découvertes de Ras Shamra et de Mari l'y autorisent ; mais c'est peut-être compliquer les choses que de s'attacher étroitement au récit du Code sacerdotal (*Gen.* xi, 24-32 ; xii, 4-5) sur la migration d'Abraham, parti

d'Ur sur l'Euphrate, s'établissant à Harran, puis se rendant en Canaan. Manifestement, il y a contradiction entre la conception du nomadisme des anciens Hébreux et le point de vue du Code sacerdotal qui fait suivre à Abraham la route des caravanes. Le raisonnement de la page 69 : « Tout exégète impartial doit reconnaître que cette simple indication d'un voyage d'Ur à Harran est en tout point conforme à la vraisemblance historique », est en défaut parce que cette indication fait d'Abraham un sédentaire [1] et non plus un nomade.

Le nomadisme a toujours eu pour centre le désert de Syrie *lato sensu*, où le nomade est soumis à un rythme saisonnier de transhumance qui l'oblige à pénétrer sur les terres en bordure de l'Euphrate ou, en sens opposé, dans les terres syriennes. Le nomade se rend dans les villes, comme au marché, pour pourvoir à son ravitaillement et pour vendre ses troupeaux, mais il ne s'y établit pas et, surtout, il ne se meut pas de ville en ville : il regagne en hâte ses pâturages. Il se déplace encore vers les villes soit pour le combat, soit lors des pèlerinages qui sont la principale manifestation religieuse du nomade à toutes les époques [2]. Le Code sacerdotal dénature les conditions d'existence des Hébreux nomades au même degré que le rédacteur de *Gen.*, xiv, défigure l'histoire.

Se fonder encore sur le Code sacerdotal pour élucider l'ethnographie primitive des Hébreux ne va pas sans difficulté. Comment concilier la migration des Hébreux venus d'Ur et de Harran avec ce qui est dit p. 112 : « Les Moabites et les Ammonites, bien qu'ils soient depuis toujours installés en Transjordanie, sont de même souche que les Amorrhéens, les Cananéens et les Hébreux? » Les rédacteurs bibliques ont harmonisé les récits tirés de diverses sources, dont P est naturellement la plus sujette à caution. Le premier soin de l'historien doit être de rompre cette harmonisation artificielle et non de s'y plier, car accepter les contradictions ce n'est ni les supprimer ni les expliquer.

Les découvertes de ces dernières années permettent de distinguer deux faits historiques qui se sont produits, probablement, indépendamment l'un de l'autre. D'une part, un important mouvement de nomades à travers le désert de Syrie, aux environs de 2.000 avant notre ère, pour fixer les idées. De l'autre, et à une époque un peu plus ancienne, une migration de sédentaires venue de Mésopotamie. Cette dernière migration a laissé sa trace dans une abondante céramique à Til Barsib, sur l'Euphrate, et à Qatna dans la vallée de l'Oronte. Ces deux mouvements, l'un de sédentaires, l'autre de nomades, ont l'un et l'autre contribué à la diffusion des cultes d'Ur. Si on accepte que les anciens Hébreux étaient des nomades, on doit régler leurs mouvements d'après les caractéristiques nomades.

Tout au contraire, la migration d'Abraham telle que la conçoit le Code sacerdotal adapte d'anciens souvenirs, touchant la transhumance des tribus à travers

[1] On ne peut tourner la difficulté en arguant que les Abrahamites campaient près des villes, car *Gen.*, xxiv, 10, qualifie Harran de *'ir Nahor*, c'est-à-dire ville où habitait Nachor.

[2] Voir ce que nous disons dans *Syria*, XVIII (1937), p. 224, à propos de l'étude du P. Charles, *Le Christianisme des Arabes nomades*.

le désert de Syrie, à la seule forme de cheminement que pouvaient concevoir les Israélites devenus sédentaires, c'est-à-dire par la voie des caravanes et des armées assyriennes [1]. Les tablettes de Mari permettent de rétablir la véritable situation en ce qu'elles nous montrent la tribu de Benjamin [2] participant aux guerres du temps d'Hammourabi ou se rendant en pèlerinage à Harran dans le temple de Sin. Le caractère guerrier de Benjamin s'exprime dans *Gen.*, XLIX, 27 et se conserve dans *Juges*, V, 14 et XX-XXI. Les textes de Ras Shamra nous montrent d'autres tribus en action, Asher et Zabulon. La préhistoire d'Israël est tout autre chose qu'on pouvait l'imaginer il y a quelques années. Aussi ne sommes-nous pas impressionné par l'argument qui écarte l'identification des Khabiri avec les Hébreux sous le prétexte (p. 80) que l'histoire des Khabiri « n'a rien de commun avec celle des Hébreux ». En réalité, nous commençons seulement à entrevoir cette dernière histoire. Il faut, toutefois, reconnaître que la vigoureuse résistance, opposée par M. Dhorme à la dite identification, ne manque pas de raisons solides. La question reste en suspens.

Le savant orientaliste démêle avec habileté ce qui, dans une légende, un rite ou une loi de l'A. T., remonte à l'état nomade. L'explication de la Pâque comme développée d'une cérémonie de nomades est particulièrement séduisante. Également ce qui a trait à l'offrande des premiers-nés du petit bétail.

On comprend que, dans cette large exposition, l'auteur ne puisse pas pousser à fond les explications des rites [1]; mais on est surpris d'une certaine tendance rationaliste qui se fait jour par places sans, d'ailleurs, qu'on y insiste. Ainsi l'utilisation première de l'encens aurait eu pour objet de rendre moins insupportable l'odeur des viandes et du sang dans les sacrifices. Puisque la viande grillée était si agréable aux dieux, elle devait l'être plus encore aux humains moins bien nourris. D'ailleurs, l'encens intervenait surtout dans le sacrifice non sanglant.

Il y a longtemps qu'on a renoncé à expliquer les règles religieuses concernant le pur et l'impur, le sacré et le profane, comme des prescriptions de propreté et d'hygiène. Un texte de l'Arabie méridionale, cité p. 300, indique précisément qu'il s'agit d'autre chose puisqu'il est prescrit de se confesser et de faire pénitence. Parler d'hygiène à haute époque est un singulier anachronisme. *A priori*, l'explication rationaliste n'est pas valable pour expliquer un fait religieux, puis-

(1) Voir la reconstitution de l'ancienne route de Sichem à Jérusalem dans *Revue de l'Hist. des Religions*, 1937, II, p. 125 et suiv.

(2) Dossin, *Comptes rendus Acad. des Inscript.*, 1937, p. 12 et suiv., a donné un premier aperçu du contenu des tablettes de Mari. Le savant assyriologue reviendra sur le sujet dans un prochain fascicule de *Syria*.

(1) M. Dhorme refuse de comprendre anokî *ha-el Bethel* de *Gen.*, XXXI, 13 : « je suis le dieu Bethel ». A la vérité le cas est tranché un peu rapidement, bien qu'on y revienne à deux reprises (p. 134 et 161). L'appui pris sur Baudissin et son explication embarrassée, a été réfuté d'avance dans *Revue de l'Hist. des Relig.*, 1935, I, p. 125 et 1931, II, p. 473 et suiv. On ne peut échapper à l'analogie d'Isaïe, XLII, 5 : *ha-el Yahwé*. D'ailleurs, la position de l'auteur est quelque peu en contradiction avec ce qu'il dit p. 165. On regrettera aussi que les *Aechtungstexte* de Sethe aient été systématiquement écartés.

qu'elle vide au préalable ce dernier de son contenu religieux. Cette remarque s'applique à ce qui est dit de la prostitution, de la circoncision [1], etc.

On retiendra, par contre, l'hypothèse touchant le pacte d'alliance, le *karat berit*, en ce que le sort de la victime est réservé à celui des participants qui transgresse l'alliance. Mais on devrait expliquer au lecteur que c'est la conséquence des rites qui identifiaient le sacrifiant et son partenaire à la victime. M. Dhorme fournit à l'appui de son explication plusieurs exemples étrangers, d'après les meilleurs procédés de la méthode comparative. Nous croyons que la même idée subsiste dans le rite de contrainte employé (*Juges*, xix) par le lévite dont on avait violenté la femme. Il s'ensuit la destruction de la tribu de Benjamin ou presque. N'est-ce pas une légende destinée à expliquer que la grande tribu de Benjamin, qui était allée combattre jusque sur les rives de l'Euphrate, était maintenant réduite à un petit nombre d'hommes ?

Ce ne sont là que des points particuliers qui se remarquent à peine dans l'ensemble. Rarement on a groupé tant de renseignements sur les anciens Hébreux en les présentant d'une manière aussi vivante et agréable à lire. Les opinions pourront différer dans le détail, mais tout le monde s'accordera à reconnaître dans cet ouvrage une nouvelle et très intéressante manifestation de la maîtrise de l'auteur.

R. D.

Gordon Loud. — **Khorsabad**, Part I. *Excavations in the Palace and at a City Gate*. With chapters by H. Frankfort and Thorkild Jacobsen. (The University of Chicago Oriental Institute Publications, Vol. XXXVIII.) Un vol. gr. 4°, 139 p. et 120 illustr., prix 10 $. The University of Chicago Press, Chicago, décembre 1936.

Du temps encore tout proche où l'activité de l'Institut Oriental de Chicago s'étendait à un nombre toujours plus grand de sites en Orient, la concession du site de Khorsabad, la première fouille assyrienne, exécutée par la France de 1842 à 1844 et de 1852-1854, lui fut accordée par l'Iraq. Mais la malchance semble poursuivre Khorsabad, voici que l'Institut Oriental ferme ses chantiers d'Orient les uns après les autres ; la fouille de Khorsabad sera-t-elle poursuivie? Les résultats obtenus par les premières campagnes font souhaiter que le site, qui peut encore tant donner, ne retombe pas dans un nouvel oubli. M. G. Loud donne ici un rapport définitif des premiers travaux.

Deux phases sont à considérer dans ces fouilles, l'une, la recherche de monuments, rendue facile par les travaux de Botta et de Place qui en ont noté soigneusement la place, l'autre, l'extension des recherches sur des points jusqu'ici inexplorés. M. Loud insiste aujourd'hui sur la première partie et rend un juste hommage à ses devanciers en dédiant son volume à la mémoire de Victor Place et de Félix Thomas. Les travaux de la Mission ont surtout porté sur la chambre 7, le passage qui fait communiquer la salle VII à la cour VIII le complexe des temples et de leurs cours (XXVI et XXVII du plan de Place).

Ce rapport est précédé d'une étude de M. Frankfort sur la porte 7, la plus voi-

[1] Flottement dans les explications de p. 282 et de p. 284.

arne du palais. Cette porte, en forme d'arche à sommet de briques, était revêtue jusqu'à hauteur d'homme de parements de pierre unie. Elle était flanquée, sur le côté, d'une chambre dont le toit en voliges recouvertes de terre s'était effondré. Un enduit de chaux recouvrait les murailles, et le pavage, prenant naissance à l'intérieur de la ville, garnissait le sol de la porte et se perdait dans la campagne. Il est à noter que cette porte ne fut jamais en service ; un mur de blocage la condamnait et aucune trace d'usage n'est à relever sur les parties qui la constituent.

Derrière l'angle inférieur gauche de la cour VIII, la mission a mis au jour la chambre avec salle de bains dallée de Sargon II ; des bas-reliefs, dont il ne reste que la partie basse, en garnissaient les murs ; au-dessus de ces bas-reliefs, la paroi, enduite, était ornée de dessins géométriques et de l'habituelle rosace assyrienne en bleu, rouge et noir sur le blanc du plâtre.

La cour VIII, entièrement dégagée, a donné des bas reliefs qui ont pu être restaurés, mais qui pour la plupart étaient mutilés à partir de la taille ou des épaules des personnages ; ils représentent des tributaires apportant des présents ou amenant des chevaux, et conduits par des officiers devant le roi ; ces bas-reliefs avaient été soigneusement relevés dans l'ouvrage de Botta. Les taureaux ailés qui étaient situés à l'entrée d'un passage, dans cette cour, ont été retrouvés assez abîmés ; néanmoins leur transport a été effectué, car ils sont susceptibles de restauration.

Dans la salle du trône, de bons fragments de bas-reliefs rappelant une campagne contre Marduk-apal-iddin ont été découverts ; certains autres appartenant au socle sur lequel se dressait le trône du roi sont d'une fort belle qualité. La salle du trône était peinte, comme la salle de bains, de dessins géométriques en noir, bleu, rouge, sur fond blanc.

Le complexe des temples du palais (qu'on avait jadis identifié à tort au harem), a donné lieu à des investigations. On y a retrouvé un spécimen des statues (perdues dans le naufrage du Tigre), que la mission française avait exhumées dans la cour et dont la particularité était de supporter un dé de pierre sur leur tête. Des inscriptions recueillies, il résulte que les temples étaient dédiés à Adad, Ninurta, et Ningal.

Ce volume complète heureusement, sur plusieurs points, les recherches effectuées par les missions de Botta et de Place et décrit les monuments laissés en place par les premiers fouilleurs, qu'a déterré l'Institut Oriental. Dans les volumes suivants, la mission rendra compte des résultats tout à fait nouveaux qu'elle a obtenus sur le terre-plein non du palais, mais des palais, car il s'en trouvait plusieurs à côté de celui de Sargon.

G. Contenau.

Claude F. A. Schaeffer. — **Missions en Chypre (1932-1935)** (Acad. des Inscript. et B.-L. Fondation Marius Fontane, *Voyages archéologiques*). Un vol. in-4° de ix et 163 pages avec 35 fig. et XLI planches.

La fondation que Mme Marius Fontane a instituée auprès de l'Académie des Inscriptions, en souvenir de son mari, porte ici son premier fruit et on reconnaîtra qu'il est substantiel.

Le réveil dont témoigne depuis quel-

ques années l'archéologie chypriote ne pouvait laisser indifférents les archéologues français et tout particulièrement M. Schaeffer qui, sur le site de Ras Shamra, a dégagé une masse considérable de céramique chypriote. Tout naturellement, l'Académie des Inscriptions lui a confié la mission de travailler dans la grande île. En dehors d'une prospection générale où notamment il a étudié en spécialiste le matériel préhistorique, M. Schaeffer a poursuivi des fouilles dans la riche nécropole de Vounous, sur la côte nord de l'île, en collaboration avec M. Dikaios, l'excellent conservateur du Cyprus Museum à Nicosie. Puis, il a porté son effort sur le site d'Enkomi au voisinage de Famagouste.

La céramique rouge lustrée de Vounous est très belle et elle a considérablement enrichi la collection chypriote archaïque du musée du Louvre. Elle est d'un type développé non seulement par l'habileté avec laquelle sont dressés des vases souvent de grandes dimensions, mais encore par la variété du décor, et particulièrement du décor incisé. Aussi M. Schaeffer nous paraît-il pleinement justifié de resserrer l'activité de cette industrie entre 2 600 et 2 100 environ avant notre ère (p. 36). Les synchronismes qu'il établit avec Ras Shamra (Ugarit) et Troie II sont tout à fait probants. D'ailleurs, le métal, notamment le bronze à faible teneur d'étain, n'est pas rare dans les tombes de Vounous.

Les fouilles tentées à Enkomi étaient entreprises non pour compléter les fouilles anglaises d'il y a quarante ans, ou les fouilles suédoises de 1930, mais pour trouver des termes de comparaison avec Ras Shamra et se rendre exactement compte des produits importés ou exportés de l'un et l'autre port.

Dix-neuf tombes nouvelles ont été fouillées, dont la plus ancienne remonte à la première moitié du IIe millénaire ; elle a fourni en particulier des vases du type dit de Tell el-Yehoudiyé en Égypte. Au sujet de ces derniers (p. 69, n° 1), M. Schaeffer écarte avec raison l'origine nubienne proposée par Junker ; la même tombe renfermait des vases d'origine syrienne. Les autres tombes appartiennent aux XIVe-XVIe siècles. Nous serions tenté de n'y reconnaître, à part quelques exceptions, que des produits céramiques de l'île. Certes, le bilbil s'est si bien répandu en Syrie qu'il s'y est acclimaté, mais son origine chypriote — Chypre est la patrie du vase sphérique, — n'est guère douteuse. Nous en dirions autant des hautes cruches en terre rouge lustrée, les *spindles bottles*.

En dehors de la céramique, la mission a découvert de nombreuses pièces en métal dont une très curieuse table de bronze à pieds circulaires (pl. XL), des bijoux (pl. XXXVI) et un très beau cylindre en hématite (fig. 47 et 48) gravé par une main chypriote de thèmes mycéniens dont l'assemblage est fort curieux (voir *Syria*, 1935, p. 225).

Mais l'exploration de M. Schaeffer a encore obtenu un résultat tout à fait inattendu sur ce site visité et fouillé depuis si longtemps, à savoir la découverte de la ville mycénienne à laquelle les tombes appartenaient. Il a même pu établir que, si cette installation avait eu son plein développement à l'époque mycénienne, cependant elle remontait jusqu'à la fin du IIIe millénaire. Il y a là une découverte dont l'importance et le mérite ne doivent pas être méconnus.

Bien documenté par des dessins et des planches très réussis, l'ouvrage de M. Schaeffer, sobrement et méthodiquement présenté, apporte des renseignements d'une remarquable précision et marque un progrès certain dans une archéologie dont les ressources sont loin d'être épuisées.

R. D.

Encyclopédie photographique de l'Art. — *Le Musée du Louvre*, nos 13, 14 et 15; nos 3, 4 et 5 du tome II, déc. 1936, et janv.-févr. 1937. Éditions Tel. 32 pl. chaque fasc.

C'est un plaisir de signaler une œuvre bien faite. L'*Encyclopédie photographique de l'Art* en est une.

Après les cinq premiers fascicules consacrés aux collections égyptiennes du Louvre, le projet primitif de l'*Encyclopédie* prévoyait un nombre égal de cahiers pour la publication des œuvres les plus importantes du département des antiquités orientales. Mais ces cinq fascicules nos 6 à 10 du volume I, étaient vite remplis par les seuls monuments de l'ancienne Mésopotamie (Suse et Perse, Tello et Elam, Mari, Babylone et Assyrie), et l'on n'avait parcouru encore que la moitié du département.

On devait donc continuer à promener les appareils dans la grande galerie assyrienne et dans les salles exposant les monuments du Louristan, de Ras Shamra et de la Syrie ancienne, de Palestine, de Carthage et de Chypre. Une autre série de 5 fascicules, nos 11 à 15, du tome II, fut ainsi publiée. Nous signalons, en particulier, ici, nos 13, 14 et 15, qui viennent de nous parvenir.

Le premier présente un choix d'environ 140 cylindres tirés des séries si riches et si variées du Louvre. Les empreintes plus ou moins fortement agrandies permettent l'étude du détail. Les dimensions originales sont indiquées dans les légendes explicatives dues à Mlle Rutten, de sorte que l'impression par trop monumentale que l'on ressent devant l'un ou l'autre de ces petites œuvres glyptiques peut facilement être rectifiée.

Les dates avancées sont prudentes; dans la plupart des cas, on s'est contenté d'indiquer le millénaire, à l'exception des quatorze cylindres de Ras Shamra qui ont permis une datation plus précise. Nous nous contentons de signaler ici deux petites rectifications : le cylindre 100 n'a pas été trouvé dans la couche des xve-xive siècles, mais à un niveau inférieur ; le numéro 102 est également plus ancien.

Grâce à la qualité de la reproduction technique, cette publication rendra les meilleurs services, non seulement aux visiteurs des collections des antiquités orientales, mais aussi aux spécialistes.

Le fascicule 14, intitulé *Canaan (Phénicie et Judée), Arabie*, est précédé d'un résumé des grands événements ayant marqué l'histoire cananéenne depuis le IVe millénaire jusqu'à la conquête d'Alexandre, et d'une récapitulation en un tableau synchronique de trois colonnes : Phénicie, Palestine, Chypre. Nous ne méconnaissons pas les difficultés de ces sortes d'inventaire des faits historiques. Mais il nous semble que, dans la colonne Phénicie, ils gravitent trop autour de Byblos et de quelques aspects locaux de la civilisation syrienne (Kafar Djarra). Il y avait lieu de citer ici les événements importants, mentionnés dans le résumé de la page précédente. Pour

la Palestine aussi, la liste est trop pauvre.

La prise de vue et la reproduction technique des monuments méritent les plus grands éloges. Pour le choix, très heureux en général, on s'est parfois laissé guider par le pittoresque. Le chariot aux deux idoles en fritte, p. 105, le seul objet des collections de Ras Shamra présentant une reconstitution sur le caractère hypothétique de laquelle nous avions d'ailleurs expressément insisté, a ainsi eu l'honneur d'une page entière. Les planches 106 et 107 montrent ce que l'on peut tirer, par l'effet d'un éclairage habilement ménagé et d'une opposition savante des tons, d'une simple petite terre cuite primitive. C'est un vrai plaisir de contempler ces images. L'art du photographe s'est surpassé en présentant, agrandi, pl. 123, un de ces cruchons comme les tombes cananéennes des XVII^e-XVI^e siècles en ont livré par milliers. C'est réaliser presque un mirage oriental...

Le fascicule 15 nous apporte quelques-uns des curieux monuments de Carthage, notamment les stèles puniques, puis l'admirable Dame d'Elché, la reine de beauté indiscutée du département, enfin, un choix des chefs-d'œuvre céramiques des époques préhistoriques et archaïques de Chypre, où la maîtrise du photographe s'est encore surpassée.

Claude F. A. Schaeffer.

Aus der 'Araba. I, *Reiseberichte* von Fritz Frank (extr. de *ZDPV*, t. 57, 1934). In-8° de 280 p., 32 pl. et 28 plans. II-IV, *Römische Kastelle und Strassen, Inschriften und Felszeichnungen, Ortsregister*, von Albrecht Alt (ext. de *ZDPV*, t. 58, 1935). In-8° de 78 p., avec 7 gravures et 15 pl. Leipzig, J. C. Hinrichs, 1934 et 1935.

M. Fr. Frank a entrepris des relevés intéressants, en 1932 et 1933-1934, dans le sud palestinien, de part et d'autre du fossé, appelé al-'Araba, qui relie la dépression de la mer Morte à celle de la mer Rouge. Les résultats de ce bon observateur ont été fort bien mis en valeur par le professeur Albrecht Alt. Cette région prend de plus en plus d'intérêt, d'une part grâce aux découvertes épigraphiques de Ras Shamra ; de l'autre, par la remarquable prospection que conduit le professeur Nelson Glueck, actuellement directeur de l'American School of Oriental Research à Jérusalem.

Les observations et relevés de M. Frank ont été utilisés par M. Alt pour reprendre la question des fortins romains assez nombreux dans cette région. Le savant épigraphiste et palestinologue a institué une comparaison étroite entre les fragments d'édits que Clermont-Ganneau a le premier étudiés avec sagacité [1], et la *Notitia dignitatum*. Un croquis cartographique (p. 24) restitue sur le terrain la position des sites romains mentionnés et aussi les routes romaines. De Bersabée à Aila (el-'Aqaba) on pouvait suivre deux routes, passant toutes deux par Elusa et Eboda, mais bifurquant ensuite, la plus courte par Ad Dianam (Ghadian), l'autre par Pétra. Cette dernière était plus longue, mais avec des relais plus nombreux, fort appréciables en une telle région.

Les identifications des fortins romains de la Notitia et de l'édit, les unes certaines, les autres probables, que M. Alt

[1] *Recueil d'archéol. orient.*, VII, p. 257 et suiv.

a fixées sur la base des découvertes de M. Frank, constituent un gain très appréciable. A la suite de cette importante étude, le savant auteur publie quelques textes relevés par le même voyageur.

R. D.

Peter Thomsen. — **Die Palästina-Literatur.** Eine internationale Bibliographie, avec la collaboration de J. de Groot et A. Gustavs. V (Die Literatur der Jahre 1925-1934). Livraisons 1 et 2. Deux vol. in-8° de xi et 464 pages. Leipzig, J. C. Hinrichs, 1936 et 1937. Prix : 15 RM chaque.

Cette suite à la bibliographie de Palestine et de Syrie que *Syria* a récemment annoncée (XVII, 1936, p. 390), paraît avec une remarquable régularité, puisque deux copieux fascicules collectionnant 6.281 numéros viennent de paraître. L'éloge n'en est plus à faire ; on peut seulement constater qu'aucune discipline ou aucun pays ne possède un pareil instrument de travail [1]. On y trouve non seulement les ouvrages et articles que leur titre appelle dans une des rubriques adoptées, mais on y signale encore tel chapitre, par exemple, le chapitre vi de A. Moret, *Rois et dieux d'Égypte*, parce qu'on y traite des voyages des Égyptiens en Asie. C'est dire avec quel soin intelligent le dépouillement a été poursuivi.

R. D.

Dagher (J.-A.). — **L'Orient dans la littérature française d'après-guerre, 1919-1933.** Beyrouth, Angeldi, 1937. 50 francs.

Après la bibliographie de M. Bianquis (voir *Syria*, XVI, 1935, p. 219), voici un nouvel ouvrage, dont l'objet est analogue, et qui couvre une période un peu plus longue, puisqu'il cherche à comprendre tout ce qui est paru entre 1919 et 1933. Les archéologues y trouveront de nombreux renseignements bibliographiques, et l'ouvrage mérite de leur être signalé. A vrai dire, les périodiques parus en 1933 semblent à peine avoir été mis à contribution, et il serait plus juste de dire que le dépouillement s'est arrêté à 1932. Les quelques coups de sonde que j'ai donnés m'ont révélé les lacunes suivantes : Cantineau, Textes palmyréniens du temple de Bêl (*Syria*, XII, 1931) ; Deschamps, La France dans la Méditerranée au moyen âge et les villes franques de Terre Sainte (*L'Urbanisme aux Colonies et dans les pays tropicaux*, 1932) ; Dussaud, Les missions archéologiques françaises dans le proche Orient en 1929 (*Revue de Paris*), Id., Bas-relief palmyrénien (*Bulletin des musées de France*, 4, 1932) ; id., Deux nouveaux bronzes de Jupiter Héliopolitain (*Monuments Piot*, 30, 1930) ; id., Le sanctuaire des dieux phéniciens de Ras Shamra (*Revue de l'histoire des religions*, 105, 1932) ; id., Israël d'après un livre récent (*ibid.*, 104, 1931) ; Perdrizet, A propos d'Atargatis (*Syria*, XII, 1931) ; Rostovtzeff et Little, La maison des fresques à Doura (*Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, 43, 1932). Bien que la bibliographie couvre une période plus étendue, les travaux de M. Cumont y comptent deux numéros de moins que dans la bibliographie de M. Bianquis.

La présentation de l'ouvrage aurait gagné à être plus soignée. Les fautes d'impression fourmillent, et la ponctuation ne suit aucune règle. Les travaux de M. Cumont sont fâcheusement mêlés avec

[1] Les erreurs sont très rares. Signalons que pour les nos 5454 et 5565-66, l'auteur est Maurice Dunand.

ceux de M. Cuq, et augmentés en outre, sous le numéro 987, d'un article qui a pour auteur M. Danand. Les œuvres de Max van Berchem sont parfois confondues avec celles de Mlle Marguerite van Berchem, bien que les premières figurent en général à la lettre B, les secondes à la lettre V.

Henri Seyrig.

PUBLICATIONS DIVERSES ET PÉRIODIQUES

Nous avons reçu nombre d'ouvrages et de tirages à part fort intéressants, que l'abondance des matières ne nous permet pas de signaler comme ils le mériteraient.

— La librairie Payot édite une traduction par A. et H. Collin Delavaud d'un ouvrage de vulgarisation du directeur des célèbres fouilles de Mohenjo-Daro : Ernest Mackay, *La Civilisation de l'Indus* (in-8° de 205 pages avec 16 planches, 1936). On sait tous les problèmes que pose la découverte d'une ancienne civilisation à Mohenjo-Daro (qui signifie « le lieu des morts ») et à Harappa plus en amont dans la vallée de l'Indus. Tout ce qu'on peut affirmer pour l'instant ce sont les rapports certains entre cette population et celle de la basse Mésopotamie, rapports de commerce dont on ne peut établir au juste l'influence sur les civilisations respectives. M. Mackay donne un exposé précis de la construction, de l'industrie du métal, des arts et métiers tels qu'ils ressortent de ses trouvailles.

— Dans un important compte rendu (*ZDMG*, 1937, p. 204-214) sur le *Subartu* d'Arthur Ungnad (voir *Syria*, 1937, p. 113-115), M. J. Friedrich établit que la langue des textes de Nuzi est bien subaréenne ; mais il ne se prononce pas définitivement sur le point de savoir s'il faut adopter le terme « subaréen » avec Ungnad ou celui de « khurrite » avec Speiser et Goetze. Il se demande si les deux vocables ne désignent pas, en réalité, une seule et même chose, comme par exemple Hellènes et Grecs. Que le nom de Subartu apparaisse dès le IIIe millénaire, alors que Khurri n'est attesté qu'au IIe millénaire, cela pourrait tenir à notre défaut d'information.

En fait, M. Friedrich incline plutôt vers l'opinion que Khurri est le nom indigène pour le pays, le peuple et la langue. Reste, cependant, une grosse difficulté, c'est la mention, côte à côte, dans un texte de Ras Shamra de Ḫry et de Šbr.

— Le professeur W. F. Albright, *The Canaanite God Ḥauron (Ḥôrôn)* dans *Amer. Journal of Semitic languages and literatures*, LIII, octobre 1936, a repris la question de cette divinité, révélée en premier par une inscription grecque de Délos [1], puis par la découverte du groupe de Tanis [2].

Le savant professeur de la *Johns Hopkins University* s'attache principalement aux textes égyptiens mentionnant « le vaillant berger Ḥaurôn, » qui rend « impuissants les crocs du méchant loup ». Les découvertes se succèdent si rapidement en ces matières que, depuis la publication que nous annonçons et qui ne date que d'octobre 1936, deux trouvailles

[1] Voir *Syria*, XI, (1930), p. 298.
[2] P. Montet, *Un dieu cananéen à Tanis : Houroun de Ramsès*, dans *Revue Biblique*, 1935, p. 153 et suiv. ; cf. Seyrig, *Syria*, 1935, p. 417 et suiv.

capitales ont surgi. D'abord, M. Virolleaud a relevé le dieu Ḥauron dans les textes de Ras Shamra dans des termes particulièrement intéressants puisqu'ils appuient le texte de Délos mettant le dieu en relation directe avec Yahwé de Palestine [1].

Non moins curieux est le fait que le temple d'Aménophis II, habilement dégagé par le Service des Antiquités d'Égypte dans la région des Pyramides, près du Sphinx, était consacré à Ḥourouna, qualifié par de multiples stèles « Horus dans tout le Soleil levant », comme sur la statue de Tanis. Ce nom de Ḥourouna avait été donné au Sphinx lui-même. Le musée de Brooklin a acquis, dans le commerce, les plaques de faïence constituant le dépôt de fondation de ce temple d'Hermakhis.

Si compliqué que tout cela paraisse, cependant, il en ressort, comme nous l'avions présumé dans *Syria*, 1936, p. 394 — et comme M. Albright y incline aussi — que le dieu Ḥouroun est de la classe des « dieux fils ». Puisque à Délos il est associé à Héraclès — ce qui fait obstacle à l'identification des deux dieux envisagée par M. Albright, qui s'inspire de considérations de Baudissin qu'il faut écarter — on peut conjecturer qu'il en est le fils, car Héraclès, notamment à Tyr, n'est autre que Ba'al. Cela ne concorde pas très bien avec les conceptions égyptiennes ; mais il n'y a pas lieu d'en être surpris puisque Ba'al et Ḥouroun sont des étrangers dans la vallée du Nil et ne peuvent que se mal adapter aux divinités locales [1].

[1] Virolleaud, *Comptes rendus Acad. des Inscr.*, 1936, p. 237 et suiv. ; cf. *Syria*, 1936, p. 394. Il est vrai que plusieurs exégètes repoussent la lecture « Ḥauron de Yhu ». On a, cependant, *'Aṯrt ym*, Ashérat-de-la-mer, et Ba'al souvent déterminé par un nom de lieu.

[1] La filiation de Horus n'était d'ailleurs pas très bien assurée, puisque les dieux durent en délibérer.

— Le Dr B. Maisler, dans *Journal of the Palestine Oriental Society*, XVI (1936), p. 150 et suiv., reprend l'étude de la « Table généalogique », publiée par M. Virolleaud, *Syria*, 1934, p. 244 et suiv. Voir *Syria*, 1935, p. 225 (Gaster) et p. 227 (R. D.). La restitution de la ligne 1 : *mdr*['] « register of families » empruntée à M. Ginsberg, ne saurait être retenue puisqu'il ne s'agit pas de généalogies, mais d'un « état numérique » de recrues militaires ou autres.

— Otto Eissfeldt, *Eine Einschmelzstelle am Tempel zu Jerusalem* (*Forschungen und Fortschritte*, 1er mai 1937) développe l'explication de Torrey sur Zacharie, XI, 13 (voir Matthieu, xxvii, 3-10). La coutume d'offrir ses bijoux et objets précieux au Temple, projetée dans le désert par *Exode*, xxxii, 4, est attestée par 3 autres passages bibliques. M. Eissfeldt illustre la pratique de conservation de ces objets destinés à la fonte par les découvertes de M. Schaeffer à Ras Shamra. On peut en rapprocher aussi le dépôt trouvé dans le temple de Tôd en Égypte, ce qui confirme que cet ensemble provient d'un temple de la côte phénicienne.

— Le même savant exégète a eu l'attention attirée sur les planches 45 et 46 de Walter Andrae, *Die jüngeren Ishtar-Tempel in Assur*, où des plaquettes de plomb figurent le *hiéros gamos*. Il en a ingénieusement rapproché le chapitre xvi

d'Ezechiel : *Hesekiel Kap 16 als Geschichtsquelle* (*Journal of the Palestine Oriental Society*, XVI (1936), p. 286 et suiv.) Les paroles d'Ézéchiel, xvi, 23-35, prennent dès lors un sens très précis, fondé sur une pratique en usage dans le culte assyrien que les gens de Palestine connaissaient bien depuis la fin du viii^e siècle. L'accusation de prostitution aux cultes étrangers n'est pas une simple image. Toutefois, la notion du *hiéros gamos* suffit et il n'y a pas lieu jusqu'à plus ample informé d'y voir le don généralisé de la virginité comme le propose M. Eissfeldt.

— James A. Montgomery, *Aesthetic in Hebrew Religion* (*Journal of Biblical Literature*, 1937, p. 35 et suiv.) demande que dans la définition à laquelle on a abouti pour caractériser l'A. T. « Ethical Monotheisme », on n'oublie pas le côté esthétique, à savoir la poésie qui y a pris un si grand développement. C'est une ancienne tradition cananéenne, comme en témoignent les poèmes de Ras Shamra, d'exalter dans la forme poétique les actes divins. M. H. L. Ginsberg n'a-t-il pas dans *Psaumes*, XXIX, tenté de retrouver un primitif hymne à Hadad ?

— E. L. Sukenik, *A chalcolithic necropolis at Hederah* (*Journal of the Palest. Or. Society*, 1937), publie les résultats des fouilles dans la plaine de Saron où l'on a trouvé de curieux ossuaires en terre cuite peinte.

— Vittore Pisani, *Origini dell' alfabeto* (*Annali della R. Scuola normale super. di Pisa*, Lettere, storia e filosofia, 1936, p. 267 et suiv.) ne s'occupe pas de la forme même des caractères alphabétiques, mais de la constitution interne de l'alphabet, et cela depuis l'Inde jusqu'en Occident.

— Henri Seyrig, *Tithoes, Totoes et le sphinx panthée* (*Annales du Service des Antiq. de l'Égypte*, t. XXXV, p. 197 et suiv.) pose la question de comparaison avec le sphinx composite de certains reliefs de Carchemish, Zendjirli et Tell Halaf. Le même savant étudie une *Inscription relative au commerce maritime de Palmyre* (*Annuaire de l'Institut de philologie et d'hist. orientales et slaves. Mélanges Franz Cumont*, t. IV) (1936), p. 397 et suiv., où il découvre ingénieusement un témoignage du commerce de Palmyre avec l'Inde.

— Dans la *Revue des Études sémitiques*, 1936, p. xlviii et suiv., M. Adolphe Lods, sous le titre *Archéologie et Ancien Testament*, développe de suggestives observations sur les découvertes récentes dans le Proche-Orient du point de vue biblique. *Les Papyrus grecs de la Bible*, récemment découverts en Égypte, sont décrits par M. Lods, dans le *Journal des savants*, 1936, p. 256 et suiv., d'après les publications de sir Frederic G. Kenyon.

— La première campagne de Chapour (1935-1936), dans la province du Fars, a été l'objet de deux articles de de M. R. Ghirshman, *Rapport préliminaire* (*Revue des Arts Asiatiques*, X (1936), p. 117 et suiv.) et *Inscription du monument de Chapour I^er à Chapour* (*ibid.*, p. 123 et suiv.) dont la date paraît répondre à l'an 260 de notre ère.

— M. J. Cantineau présente la première partie d'une importante enquête

intitulée : *Études sur quelques parlers de nomades arabes d'Orient* (Faculté des Lettres de l'Université d'Alger, *Annales de l'Institut des Études Orientales*, t. II, 1936). La conscience et la précision apportées par le savant linguiste sont sans égales sur le terrain du Proche-Orient, comme on peut en juger en considérant les multiples nuances de la transcription.

— Le professeur Carlo Conti Rossini (Langues et histoire d'Abyssinie à l'Université de Rome) a donné une *Bibliografia Etiopica* (1927-giugno 1936) (*Aevum*, X, oct.-déc. 1936) qui est complète et parfaitement ordonnée. En réalité, le professeur Conti Rossini nous offre un commentaire critique de toutes les publications parues sur l'Abyssinie en ces dix dernières années.

— Le tome II (Planches) de l'*Inventaire archéologique de la région au Nord-Est de Hama*, dû à M. Jean Lassus, vient de paraître. Les recenseurs (voir *Syria*, 1936, p. 390 et suiv.) regretteront de n'avoir pas eu cet album de 50 planches à leur disposition quand ils ont rendu compte du volume de texte ; ils auraient mieux apprécié le mérite de ce travail qu'on pourrait songer à étendre à toute la Syrie.

Signalons du même byzantinologue un amusant article *Dans les rues d'Antioche*, *Bulletin d'Études Orientales*, t. V (1935), où la simplicité des mœurs modernes permet la comparaison avec la vie antique représentée sur les mosaïques d'Antioche.

— *Le Courrier de l'art antique* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1937, I, p. 193-220), que donne M. Charles Picard, accorde une large place aux monuments orientaux. Rien ne montre mieux l'importance des découvertes, faites en Orient et particulièrement en Syrie, que l'écho qui s'en répercute dans ces notes sur l'art antique où se joue la remarquable érudition de l'ancien directeur de l'École française d'Athènes. D'abord des considérations sur la fresque orientale où sont exprimées, avec plus d'autorité, des vues semblables à celles esquissées dans *Syria*, 1937, p. 234. Puis le lot de statues de bronze hellénistiques de la région des Monts Bakhtiari, la mosaïque de Daphné près Antioche, les boucliers de Doura-Europos « d'origine syrienne ».

— Dans les Mélanges Franz Cumont (*Annuaire de l'Inst. de Philol. et d'Hist. or.*, IV, p. 883 et s.), M. Paul Perdrizet a reconnu avec perspicacité Atargatis dans une statue de fin calcaire blanc d'Égypte, trouvée à Zagazig. On y voyait jusqu'ici une œuvre chypriote. Une colombe est représentée aux pieds de la déesse.

— M. William Seston analyse dans ses éléments *l'Église et le Baptistère de Doura-Europos* (extr. des *Annales de l'École des Hautes Études de Gand*, t. I, p. 161 et suiv.) et particulièrement les peintures, moins intéressantes au point de vue de l'art que par ce qu'elles nous révèlent de la pensée de la petite communauté chrétienne de Doura, bien éloignée de la mystique paulinienne. La petite salle dégagée en 1931 « n'est ni un oratoire privé, ni un *martyrium* ; c'est le baptistère de la communauté qui se réunissait, au début du troisième siècle, non dans une basilique, mais dans une salle banale.

pour y célébrer l'Eucharistie. Le catéchumène pouvait lire sur les murs du baptistère, traduit en images, le *credo* qu'on lui avait enseigné : « la foi dans le Christ ressuscité, vainqueur des forces de la Nature et de la Mort, est la première condition du salut ; puis les péchés sont pardonnés ; par Jésus, prophète et Messie, les hommes sont affranchis du péché originel comme des entraves de la Loi mosaïque ; enfin, le baptême leur donne une arme contre le Malin ; et le Bon Berger les introduira dans « la demeure éternelle » des enfants de Dieu. »

On voit, par cette citation, la portée de l'étude de M. Seston. Ajoutons ce trait : « A la même époque, les chrétiens de Rome professaient la même théologie de la résurrection ; mais leur art se contentait de juxtaposer les images tirées de l'Écriture sainte, comme si les prêtres ou les fidèles étaient incapables d'y mettre le lien d'une pensée systématique. »

— M. Paul Romanoff publie un *Onomasticon of Palestine, a new method in post-biblical topography* (extr. des *Proceedings of the American Academy for Jewish Research*, t. VII), New-York, 1937, qui témoigne de longues et patientes recherches dans la littérature talmudique et aussi dans les publications modernes. Il est certain que *La Géographie du Talmud* d'Adolph Neubauer est, depuis longtemps, reconnue comme insuffisante. M. Romanoff semble très bien armé pour y suppléer. Cependant, le spécimen qu'il fournit, appelle quelques réserves en ce que l'auteur ne paraît pas dominer un matériel à vrai dire considérable et de valeur inégale. Un *Onomasticon* n'est pas un sujet de lecture, mais de consultation et il doit être disposé de telle sorte que le chercheur ne s'égare pas dans les développements discursifs. La nouvelle méthode gagnerait à rechercher l'ordre et la clarté.

— Presque en même temps que l'ouvrage de M. J. Cantineau, *Grammaire du palmyrénien épigraphique* (voir *Syria*, 1936, p. 306) a paru le travail de M. Franz Rosenthal, *Die Sprache der palmyrenischen Inschriften und ihre Stellung innerhalb des Aramäischen* (in-8° de 114 pages. Leipzig, J. C. Hinrichs, 1936). Il n'y a pas lieu de regretter cette rencontre puisqu'elle prouve l'unité de doctrine et qu'à peu de chose près, les deux excellents grammairiens aboutissent à des solutions très voisines. Le compte rendu que M. Cantineau a donné dans *Archiv für Orientforschung*, 1937, p. 377-381, de l'œuvre de son émule l'attesterait s'il en était besoin. Même sur la question de différenciation entre langue écrite et langue parlée à Palmyre (hypothèse Cantineau), il semble qu'un rapprochement s'établisse. Quant à *mṭl* si discuté, nous renvoyons à la note de M. Th. Gaster, dans *Syria*, 1937, p. 230 et suiv., qui paraît faire la lumière. Signalons aussi que M. Rosenthal revient à l'ancienne explication, abandonnée par Lidzbarski, de *gn* « protège un tel ». Dans un prochain fascicule de *Syria*, M. Cantineau discutera certains points de détail de l'ouvrage que nous annonçons, de même qu'il parlera avec une compétence spéciale de la dissertation de M. Wolf Goldmann, *Die palmyrenischen Personennamen* (Leipzig, A. Teicher, 1935).

— Avec un groupe de spécialistes, M. L. A. Mayer, le distingué professeur à l'Uni-

versité hébraïque de Jérusalem, entreprend une *Annual Bibliography of Islamic Art and Archaeology, India excepted*, dont le premier tome, consacré à 1935, vient de paraître (Jérusalem, *Divan Publishing House*, 1937).

La littérature concernant l'Inde est écartée de cette bibliographie par la raison qu'elle fait déjà l'objet d'une publication par le professeur J. P. Vogel, du Kern Institute de Leyde. Le matériel pré-islamique est exclu par définition quand il ne comporte pas de référence à l'art islamique.

Cette bibliographie est bien établie, bien classée, clairement éditée, avec une brève note précisant le contenu de chaque ouvrage ou article ; elle rendra de grands services.

— M. Friedrich Sarre, *Bir Selçuk Kabartmasi* (*Ein seldschukisches Relief im Museum von Ankara*) (*Türk Tarih*, 1936) rapproche un bas-relief d'Ankara de deux autres pièces de même époque seldjoucide où se conserve le motif de la chasse à cheval si en faveur à l'époque sassanide, et qu'on a relevé à Doura-Europos et à Qaṣr el-Ḥeir el-gharbi.

— Le P. Abel, *'Afrabala-Forbelet et l'Ophra de Gédéon* (*Journal of the Palestine Oriental Society*, 1937, p. 31 et suiv.), place cette localité à Eṭ-Ṭayibe, dans le district de Beisan, à 7 kilomètres à l'ouest de Kaukab el Hawa.

R. D.

Orientalistiche Literaturzeitung, mars 1937. — Hans Hartmann, *Zur neuen Inschrift des Xerxes von Persepolis* (il s'agit des importantes inscriptions découvertes, en 1935, à Persépolis et publiées par Herzfeld). Comptes rendus : W. Andrae, *Die jüngeren Ischtar-Tempel in Assur* (O. Reuther marque la valeur de cette publication). *Palästinajahrbuch* des Deutschen evang. Instituts zu Jerusalem, 31. Jahrg. (1935) (J. Herrmann signale l'étude de Martin Noth, *Bethel und Ai*, où l'auteur, discutant les chapitres VII et VIII de Josué, insiste sur l'utilité qu'il y a à se fonder non seulement sur la topographie et la géographie historique, mais encore sur les données purement archéologiques). Fr. Rosenthal, *Die Sprache der palmyrenischen Inschriften und ihre Stellung innerhalb des Aramäischen* (J. G. Février). W. Goldmann, *Die palmyrenischen Personennamen* (Fr. Rosenthal).

Idem, avril 1937. — W. Freih. von Bissing, *Zur Entwicklung des ägyptischen Grabes* (d'après G. A. Reisner, *The Development of the Egyptian Tomb down to the accession of Cheops*) ; A. Hermann, *Die Stufenpyramide von Sakkara* (d'après les publications de J. Ph. Lauer, Firth et Quibell). F. Bulavand, *Le Secret du texte étrusque de la momie de Zagreb* (P. Meriggi ne souscrit pas aux lectures de l'auteur). J.-B. Frey, *Corpus Inscriptionum Judaicarum*, I. (J. Begrich : bon instrument de travail, commode et soigneusement établi). J. Cantineau, *Le Dialecte arabe de Palmyre*. (C. Brockelmann en donne un compte rendu très favorable.)

Idem, mai 1937. — R. Pettazzoni, *La Confessione dei Peccati*, Parte Sec. Vol. III Siria, Hittiti, Asia Minore, Grecia (H. T. Gay). Leroy Waterman, *Royal Correspondence of the Assyrian Empire* (Albert Schott). Jean Lassus, *Inventaire archéologique de la région au Nord-Est de Ḥama*, I (R. Hartmann). R. Blachère, *Un poète*

arabe du IVe siècle de l'Hégire, al-Motanabbî (Gaston Richter : monographie de valeur), J. Hackin, *Recherches archéologiques en Asie centrale* (Friedrich Weller.)

Idem, juin 1937. — M. Noth, ... *im Palmyrenischen*, rapproche ce terme, trouvé par M. J. Cantineau, *Syria*, XVII (1936), p. 354, dans un texte palmyrénien, de celui qui est apparu avec le sens de « maîtresse » (en parlant d'une déesse) dans l'inscription d'Elibaʿal et une inscription phénicienne d'Ur. Cet emploi insolite en palmyrénien indique peut-être une condition particulière de la femme ainsi désignée par rapport à son mari. Comptes rendus : P. Thomsen, *Die Palästina-Literatur*, V, 1 (E. Honigmann) ; G. Levi della Vida, *Elenco dei Manoscritti arabi islamici della Bibliotheca Vaticana* (R. Strothmann) ; A. Barthélemy, *Dictionnaire arabe-français*. Dialectes de Syrie, I, (E. Littmann : l'auteur a réuni, mis en ordre et expliqué un matériel extrêmement riche) ; W. Ivanow, *Kalâmi Pîr*. A Treatise on Ismaili Doctrine (O. Spies).

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

La date des grandes tombes de Til-Barsib. — On sait les abondantes trouvailles faites par la mission Thureau-Dangin dans des tombes dallées, sises à 5 mètres au-dessous du niveau du palais assyrien. A ce propos, nous corrigerons une coquille de notre compte rendu, c'est 1.045 vases qui furent trouvés dans la grande tombe, de 5 m. 40 sur 3 mètres, et non 7.045. Nous avions estimé un peu trop basse la date (1750 av. J.-C.) attribuée par M. Dunand à cet ensemble. M. Mallowan (*The Syrian City of Til-Barsib*, dans *Antiquity*, 1937, p. 335 et suiv.) propose une date plus haute encore pouvant remonter jusque vers 2500. Ses recherches personnelles en Haute Djezireh donnent à son opinion une grande valeur.

Ainsi, les vases en forme de « coupe à champagne » peuvent remonter d'après les récentes découvertes jusque vers 2500. C'était la céramique la plus caractéristique au point de vue de la datation. Dès lors, M. Mallowan estime que l'ensemble de la grande tombe doit se placer entre 2500 et 2300 ; peut-être des pièces plus récentes ont-elles été introduites après coup, mais elles ne sauraient descendre après 2000.

R. D.

Les fouilles de l'Université de Chicago dans la plaine d'Antioche. — M. C. W. Mc Ewan vient de donner, dans l'*American Journal of Archeology*, XLI (1937), p. 8-13, des renseignements sur les trouvailles faites à Tchatal Huyuk, Tell Djedeide (ces deux sites près de Rihaniyyé) et Tell Taïnat, sur la route d'Antioche, en face de Tell Atchana qu'explore M. Woolley et dont M. Schaeffer traitera prochainement.

Tell Taïnat a livré un palais, dit hittite, du VIIIe siècle av. J.-C., avec une base de colonne dressée sur deux lions accroupis côte à côte, d'un très beau style. L'entrée du palais est munie de trois colonnes dont la base est richement ornée sur le type connu à Zendjirli. Le principe de ces trois colonnes fait penser au dispositif crétois. En tout cas, elles paraissent commander deux portes — et non trois comme le propose le plan restitué. Les ailes du palais ont chacune leur entrée, dont celle de droite en chicane — ce qui également rappelle le dispositif crétois.

Il ne pourrait s'agir, évidemment, que de lointaine survivance.

La fouille de Tchatal Huyuk a surtout fourni cinq mille vases entiers et de petits objets de l'âge du fer.

A Tell Djedéidé on a procédé à un sondage en profondeur pour établir la chronologie du site et l'on est sur ce point parvenu à des résultats de grande importance. Les pages 10 et 11 définissent les XIV niveaux relevés, le premier appartenant à l'époque chrétienne, le VI[e] répondant au Récent Bronze, les VII[e]-VIII[e] au Moyen Bronze, les IX[e]-XI[e] à l'Ancien Bronze. Le niveau XII est antérieur à 3100 et correspond à la période de Djemdet Nasr; le métal est assez commun. Le niveau XIII paraît représenter l'époque d'Uruk. Plus anciennement se place la céramique correspondant à celle de Tell Khalaf. Enfin, le niveau XIV correspond à Ninive I.



Fig. 1 Fig. 2.

Le niveau XII (quatrième millénaire) a livré un lot de six surprenantes statuettes en cuivre : trois hommes et trois femmes. La statuette reproduite ci-contre (fig. 1), haute d'environ 0 m. 21, est celle d'un homme circoncis, portant pour tout vêtement une ceinture et un casque en argent. La femme (fig. 2) soutient ses seins dans un geste assez particulier. Cette découverte ne manquera pas de susciter mainte hypothèse ; mais il faut attendre une publication plus complète. On se contentera de souhaiter que l'Université de Chicago, dont la persévérance est si bien récompensée, entreprenne l'exploitation totale du site.

R. D.

Joseph Chamonard. — L'annuaire de l'École normale supérieure publie, sous la signature de M. Philippe Legrand, une notice détaillée sur la vie et les travaux de Joseph Chamonard, mort le 26 novembre 1936. Sans insister longuement ici sur ce que fut l'activité du défunt à l'École normale et à l'École d'Athènes, nous voudrions retracer en peu de mots son action très efficace comme fondateur et premier directeur du Service des antiquités de Syrie.

Né à Lyon en 1865, élève de l'École normale en 1887, Joseph Chamonard devint membre de l'École d'Athènes en 1890, et participa en cette qualité, d'une part aux fouilles de Lagina en Carie (avec Hamdi bey en 1892), d'autre part au déblaiement du théâtre de Délos (en 1892

et 1893). Rentré en France en 1893, il devait revenir à Délos, rappelé par Holleaux, alors directeur, en 1904, 1905 et 1906, puis devenir secrétaire de l'École d'Athènes en 1908 à 1912. En 1914, la déclaration de guerre le trouvait de nouveau à Délos : il s'engagea et ne tarda pas à devenir officier-interprète. Aux Dardanelles, il collabora aux fouilles d'Éléonte. En 1920, il était chargé de former le Service des antiquités en Syrie, et consacra dix mois à cette tâche avant de revenir à son activité principale ; en 1924, il était de nouveau à Délos pour terminer sa grande publication des maisons (*Fouilles de Délos*, VIII), et il devait encore y revenir en 1930 pour fouiller la « Maison des masques », ornée de splendides mosaïques.

L'œuvre de Chamonard en Syrie est essentiellement une œuvre de première organisation et Chamonard lui-même n'avait accepté de l'entreprendre qu'à condition que sa liberté lui fût rendue promptement. Aussi bien, les circonstances politiques ne permettaient-elles que de tracer les grandes lignes sur lesquelles l'administration des monuments historiques et des fouilles aurait à s'établir dans les années suivantes. Chamonard prévit toute l'organisation de l'inspectorat, la formation d'une bibliothèque et d'archives photographiques, la fondation des musées. Dès son arrivée, il fit préparer des projets d'entretien pour les ruines de Baalbek, pour la cathédrale de Tortose, pour la tour des lions à Tripoli, et seules les difficultés insurmontables qu'offraient alors les voyages et les transports l'empêchèrent de s'attaquer aux monuments situés dans l'intérieur du pays. Un de ses premiers soins fut aussi de négocier l'envoi en France de jeunes Libanais et Syriens pour y recevoir une formation qui les mît en posture de diriger avec compétence les musées locaux. Une législation des antiquités fut élaborée après une étude attentive de celle que d'autres états avaient édictée auparavant. Enfin, tout un plan de missions et de publications fut tracé, et Chamonard appela notamment en Syrie, pour en réaliser les premières sections, Enlart et le docteur Contenau, en même temps qu'il confiait aux pères Jalabert et Mouterde le soin de reprendre l'œuvre de Waddington pour publier un recueil des inscriptions grecques et latines de la Syrie. Seules les difficultés de l'heure l'empêchèrent de mener à bien deux projets qui lui tenaient extrêmement à cœur, celui d'associer le service des antiquités aux travaux d'urbanisme qu'il regardait comme indispensables, et celui de créer à côté de ce service un service des beaux-arts qui eût son mot à dire lors de la construction des bâtiments officiels. Par l'agrément de son caractère, par l'ouverture de ses vues, Chamonard sut obtenir, dans cette période difficile, l'aide de tous les services, et notamment ceux de l'armée, avec laquelle il inaugura la tradition de collaboration cordiale qui subsiste jusqu'à ce jour, et qui marque d'une façon si particulière les travaux archéologiques de Syrie.

Cette très brève énumération suffit à montrer que tous les germes de l'organisation actuelle sont contenus dans les plans que Chamonard a tracés dans les quelques mois de son séjour en Syrie. Il n'a jamais cessé, depuis lors, de s'intéresser au développement de l'œuvre qu'il avait fondée. Tous ceux qui l'ont connu

garderont le souvenir de son dévouement, de son affabilité, du désintéressement vraiment inouï qui forme peut-être la marque dominante de son caractère. Sa mémoire méritait à coup sûr d'être rappelée dans cette Revue, comme celle d'un des premiers artisans de l'œuvre que la science française s'est vu imposer par l'institution du mandat.

Henri Seyrig

Edmond Saussey. — C'est avec une profonde affliction que les maîtres et les amis d'Edmond Saussey ont appris sa disparition brutale et prématurée à l'âge de 38 ans. Né en 1899, à Sète, où il commença ses études secondaires, élève de l'Université de Montpellier, puis de la Sorbonne, il fut d'abord attiré vers les études classiques et après sa licence ès lettres, obtint le diplôme d'études supérieures de grec. C'est alors qu'il se tourna vers l'orientalisme et aborda l'étude de l'arabe, du persan et du turc. A la Sorbonne, à la Faculté d'Alger, à l'École des Langues Orientales et au Collège de France, il fut l'élève de Gaudefroy-Demombynes, de Marçais, de Massignon, de Massé, de Jean Deny. Tous ces savants éminents s'accordèrent pour reconnaître les qualités de leur élève et pour l'encourager dans sa tâche ardue. Une mission à l'Institut du Caire, puis à l'École archéologique française de Jérusalem [1] mirent Saussey en contact direct avec les réalités de l'Orient. Un long séjour à l'Institut de Damas fit de lui un jeune maître, sagace et subtil, qui donna la mesure de sa science et de son talent dans une étude pénétrante de littérature comparée intitulée : Une adaptation arabe de *Paul et Virginie*, publiée dans les *Mémoires de l'Institut de Damas* (t. I, 1931, p. 49-80). Mais tout en poursuivant des recherches sur la langue et la littérature arabes, Saussey avait manifesté déjà une prédilection particulière pour les études turques et un premier travail : « *Les mots turcs dans le dialecte arabe de Damas* » avait paru en 1929, dans le tome I des *Mélanges de l'Institut de Damas* (p. 75-120). J'avais suivi avec un vif intérêt une carrière qui donnait les plus légitimes espérances et lors d'un séjour à Damas, je m'étais longuement entretenu avec Saussey, qui me confia son désir de se consacrer entièrement à l'étude de la langue et de la littérature turques. Aussi, lorsqu'en 1933 une place de membre fut devenue vacante à l'Institut de Stamboul, je proposai au Comité d'y nommer Saussey. Il prit possession de son poste en avril 1933, et y demeura jusqu'en juin 1936.

Ce que fut son labeur durant ces trois années, les deux ouvrages qu'il a publiés dans nos « Études orientales » le disent éloquemment. Les *Prosateurs turcs contemporains* (1935) et la *Littérature populaire turque* (1936) attestent avant tout une connaissance solide et raisonnée de la langue turque. Les critiques, turcs ou étrangers, n'y ont relevé que des vétilles, quelques inexactitudes très pardonnables dans un tel ensemble de traductions. Tous les spécialistes compétents se sont accordés, par contre, pour reconnaître la valeur du travail et son importance comme élément véridique d'information. Mais les Français et ceux des Turcs qui

[1] De ce séjour en Palestine, il rapporta une intéressante étude : *La céramique philistine*, dans *Syria*, V (1924), p. 169 et suiv.

possèdent à fond notre langue ont apprécié, en outre, la forme séduisante, le style clair, élégant et nuancé des traductions. Je puis témoigner de la conscience scrupuleuse avec laquelle Saussey, pendant de longs mois, poursuivit son labeur. Non seulement il entendait ne rien escamoter, ne rien déformer de la pensée de l'auteur, il voulait encore que transcrit du turc en français le texte gardât son caractère, sa couleur. Tous ceux qui se sont livrés à une telle besogne en connaissent la difficulté : ils conviendront sans peine que les traductions de Saussey ne sont pas, comme tant d'autres, des décalques laborieux, mais des interprétations à la fois sincères et sensibles où s'exprime jusque dans les moindres nuances le caractère des textes originaux.

Mais là ne s'est point borné le rôle d'Edmond Saussey qui, dans l'introduction de ses *Prosateurs turcs*, a tracé un tableau d'ensemble de la littérature contemporaine. Avec ce souci constant de la forme dont tous ses travaux portent l'empreinte, il réussit, dans une synthèse harmonieuse, à mettre en pleine lumière les aspirations profondes de la Turquie moderne et à montrer dans quelles limites la production littéraire en était le reflet. Je ne veux point établir de comparaison entre l'œuvre de Saussey et les études du même ordre dues à des orientalistes étrangers, mais nul d'entre eux n'a pu se montrer plus objectif et plus impartial. Saussey appartenait à cette génération de jeunes hommes entrés dans la vie intellectuelle après la guerre, débarrassés de tous ces préjugés qui trop souvent ont obscurci le jugement de leurs devanciers. Il débarqua à Stamboul sans idées préconçues, se perfectionna dans la connaissance de la langue, observa la vie et la transformation du pays avec intérêt d'abord, puis avec une sympathie raisonnée et croissante. Patiemment, il élabora son œuvre qui est avant tout une œuvre de bonne foi.

L'homme valait le savant. Marié jeune avec la femme de son choix, qui fut pour lui la compagne la plus dévouée et la plus affectueuse, père de trois enfants qu'il adorait, il trouvait à son foyer toutes les joies d'un époux et d'un père modèles. Il abandonnait alors cette froideur et cette réserve qui, à certains pouvaient paraître excessives. Mais ceux qui ont connu Saussey dans l'intimité et reçu ses confidences savent quelles étaient la délicatesse de son esprit, l'élévation de sa pensée. Dans la famille des orientalistes, sa mort sera cruellement ressentie et l'on regrettera sans doute que les circonstances n'aient point permis de lui confier un poste autre que celui de professeur au collège de Béthune. Il est certain, d'ailleurs, que dans un avenir très proche l'occasion se fût offerte de mieux utiliser ses connaissances et son talent. Pour ma part, je n'avais pas renoncé à revoir Saussey à Stamboul et à l'associer à nouveau à nos travaux. J'avais déjà sollicité sa collaboration pour les prochaines conférences du Centre d'Études turques, et il me l'avait très généreusement accordée. Tous ici, nous garderons de ce bon compagnon, enlevé en pleine force, le souvenir fidèle et ému dû à l'un des pionniers de notre œuvre commune.

Albert Gabriel

TABLE DES MATIÈRES DU TOME DIX-HUITIÈME

I. — Articles

Pages.

II. — Comptes rendus.

III. — NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Le Gérant : PAUL GEUTHNER.

8256-38. — Tours, Imprimerie ARRAULT et Cie.





